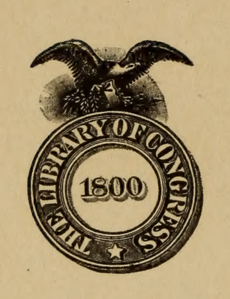

THE LIBRARY OF CONGRESS
1800

HISTOIRE

DE LA

LITTERATURE CANADIENNE.

PAR

EDMOND LAREAU.

Montreal:

IMPRIMÉ PAR JOHN LOVELL, 23 RUE ST. NICOLAS,

1874.

PRÉFACE.

J'arrive aujourd'hui devant le public avec un livre que je dédie à tout le monde, j'entends dire à tous ceux qui s'intéressent à ce coin de terre qui fut autrefois la Nouvelle-France et qui s'appelle maintenant le Canada. Mon ambition, ma plus louable intention, en écrivant ces lignes, a été d'élever un modeste monument destiné à rappeler à l'étranger, et ici, les noms de ceux qui ont fait quelque chose dans le sens du mouvement littéraire national.

Il semble à tous les citoyens de ce pays, qui prennent à cœur nos destinées futures et qui examinent de loin ou de près le rôle que nous sommes appelés à remplir sur cette terre d'Amérique,que la littérature nationale doit compter pour beaucoup dans l'accomplissement de cette mission. C'est elle qui se fait le fidèle interprète des sentiments et des tendances qui animent les hommes, de même qu'elle est la plus haute expression du degré de civilisation chez les peuples. Les sociétés grandissent en rendant au beau le culte qui lui est dû, parce que la recherche de l'idéal est toujours une indice de virginité nationale. Au contraire, les nations qui croupissent dans les ténébreuses régions de la matière, en perdant le sens des idées élevées, ont dépassé leurs périodes glorieux et ne sont plus qu'à un doigt de la décadence. L'histoire de la littérature de tous les peuples est une éloquente justification de ces faits.

Il inporte donc, à tous les égards et par toutes les considérations, que notre jeune pays réunisse tous les élements qui peuvent constituer une littérature nationale saine et féconde. Il suffit pour cela de guider, de protéger et d'encourager le mouvement actuel. L'élan est donné : je le reconnais avec satisfaction et je le déclare avec orgueil. La premièrepériode de nos progrès littéraires est sur le point d'être franchie; encore une décade et nous aurons atteint les commencements du véritable âge d'or de notre histoire littéraire. Cette époque, on le comprend facilement, devra coïncider avec un grand événement politique qui a trop retardé peut-être, mais qui ne peut manquer de s'accomplir dans un avenir plus ou moins rapproché : je veux parler de l'Indépendance du Canada. En rendant au pays sa véritable autonomie et en le plaçant au rang des nations libres, la rupture du lien colonial dégagera les esprits des nombreuses attaches qui les retiennent encore à l'étranger, et le travail commun sera plus fort pour accomplir de grandes choses dans

le sens de nos destinées littéraires. Ce nouvel état de choses politiques en changeant les conditions économiques du pays, entraînera à sa remorque toute une révolution dans la marche de l'éducation. L'aisance et le bien-être matériels contribueront à faire la fortune des arts et des lettres.

Tout en louant beaucoup les succès qui ont marqué cette première période de notre littérature, je dois reconnaître cependant qu'elle me paraît bien incomplète. Nous avons, il est vrai, des représentants à peu près dans tous les genres, mais nous en comptons peu, et encore la critique doit-elle être indulgente à leur égard. C'est beaucoup si nous considérons les difficultés qui ont entouré les origines et les premiers temps de la colonie ainsi que les obstacles qui ont arrêté le progrès de l'éducation, mais c'est peu si nous comptons les années qu' se sont écoulées depuis la découverte du Canada jusqu'à nos jours A part quelques essais généreux qui indiquent du talent, des études, de la science, du goût et une véritable vocation littéraire, il y a bien peu d'œuvres véritablement dignes de passer à la postérité et capables de donner au-dehors une haute idée de notre Parnasse littéraire. Mais les écrits indigènes, tout indignes qu'ils puissent paraître aux étrangers, n'en méritent pas moins notre bienveillance et les prévenances du lecteur canadien. Ils suffisent pour donner à notre littérature une apparence de vitalité très satisfaisante si nous la jugeons, sinon très consolante si nous la comparons à ses sœurs ainées.

Dans tous les cas, le moment est arrivé d'imprimer au mouvement actuel une direction convenable. La critique littéraire a maintenant sa raison d'être : plus tard il ne serait pas temps.

Je n'ai pas ambitionné pour ma part de promener dans notre bibliothèque nationale ce flambeau lumineux qui laisse voir à côté des beautés de l'art les défauts de l'écrivain. Mon rôle a été bien plus modeste et j'avoue de suite, avant qu'on me le dise, que ma critique se rapproche plus de la bibliographie que de l'esthétique, elle est plus anecdotique que savante, moins substantielle que variée. Mais j'ai peut-être réussi à réunir dans ces pages les noms de tous ceux qui ont écrit sur quelque sujet que ce soit. Autant qu'il m'a été possible je n'ai oublié personne. C'est déjà quelque chose. Je me sentirai donc satisfait d'offrir à mes concitoyens ce modeste catalogue de la librairie canadienne, et d'avoir, le premier, jeté un jalon dans le champ de la critique littéraire en Canada.

E. LAREAU.

SOMMAIRES DES CHAPITRES.

CHAPITRE I.

Litterature.

CHAPITRE II.

Litterature Canadienne.

CHAPITRE III.

Poesie.

CHAPITRE IV.

Histoire.

CHAPITRE V.

Romanciers et Nouvellistes.

CHAPITRE VI.

Science.

CHAPITRE VII.

Legislation.

CHAPITRE VIII.

Publicistes.

HISTOIRE

DE LA

LITTERATURE CANADIENNE.

CHAPITRE I.

Litterature.

Civilisation.—Littérature.—Le beau en littérature.—Origine et influence de la littérature.—Marche du mouvement littéraire.—Poésie.—Commencement, apogée et décadence des littératures nationales.—Avantages de l'étude de la littérature.—Eloquence.—Les peuples jugés par leurs productions littéraires.—Caractère et tendance de la littérature à notre époque.

La littérature est la plus haute expression du degré de civilisation chez un peuple.

Qu'est-ce que la civilisation ?

Qu'est-ce que la littérature ?

Il existe dans une langue des mots qui sont appelés, comme certains individus dans les sociétés, à jouer un rôle étonnant. Que de bruit, que d'éclat n'ont pas fait les mots progrès et civilisation !

Ces mots ne sont pourtant pas des similaires, des sons; ils correspondent à une réalité. Le bon sens nous assure d'ailleurs de l'existence de cette réalité. On ne mesure les choses de l'ordre moral qu'avec le secours d'une réalité : or, un peuple est d'autant plus appréciable qu'il est plus civilisé.

La civilisation est un fait complexe. Pour bien étudier ce fait il faut en déterminer les divers éléments, les grouper, en former des classes distinctes.

La civilisation se montre à nous avec deux genres de faits qu'on est convenu d'appeler faits sociaux et faits moraux. Les premiers se rattachent à l'humanité: les institutions chez les peuples, la loi qui règle les rapports des individus entre eux, la guerre qui protége le droit, l'administration de la chose publique, le culte extérieur envers la Divinité, dépendent de l'ordre social. L'idée chez l'individu, les mœurs, les lois individuelles, les facultés humaines, les sentiments, les passions sont des faits qui se rapportent à l'ordre moral. Ce dernier est en petit ce que l'autre est en grand. De même que la réunion de plusieurs individus forme la société, de même l'ensemble des faits qui se rencontrent dans l'individu forment l'être raisonnable. Ce sont deux sphères qui entrent l'une dans l'autre, qui se forment l'une par l'autre, et qui n'existent pas l'une sans l'autre. Composées toutes deux des mêmes éléments primitifs et irréductibles, elles ne sont pas distinctes en nature, mais seulement quant à leur propriété d'expansion. En sorte que, si on se place au centre de la nature humaine, on voit ce qui se passe dans la sphere sociale ; si on se place au centre de la sphère sociale, on voit également ce qui se passe dans la sphère morale. Ainsi, la sphère la plus étendue n'est que l'image embellie, développée de l'autre. Qui étudie et analyse les éléments constitutifs de la première, étudie et approfondit aussi les mêmes éléments constitutifs de la seconde.

Entrons donc dans le sanctuaire de la conscience. Qu'y trouve-t-on? cinq classes d'idées représentant *l'utile*, le *juste*, le *beau*, le *vrai* et le *divin;* l'utile qui se traduit, au dehors, dans l'ordre social, par l'industrie; le beau, par les arts; le vrai, par la science; le juste, par les lois; le divin, par la religion. Voilà les cinq éléments irréductibles, auxquels se rattachent toutes autres classes d'idées, que l'analyse découvre au fond de la conscience humaine. Il s'en suit que les éléments constitutifs de l'ordre social sont empruntés à l'ordre moral et n'en sont que le reflet embelli et agrandi.

Souvent ces éléments empiètent les uns sur les autres, les

uns au profit ou au détriment des autres : c'est ce qui constitue le désordre.

La civilisation ne peut donc être ailleurs que dans le développement des arts, l'avancement des sciences, le progrès industriel, la reconnaissance de la divinité, le bon fonctionnement des lois : voilà la civilisation ! En dernière analyse, c'est l'avancement progressif et continu, dans l'ordre social, des idées premières, innées à l'homme et traduites au dehors par l'objet qu'elles représentent ; c'est la manifestation extérieure du beau, du vrai, du divin, du juste et de l'utile ; c'est l'union intime et harmonique de ces mêmes idées, se propageant et se traduisant dans la société, en faits, en actions, en réalités.

La littérature est la plus haute expression du degré de civilisation chez un peuple, car la littérature, c'est l'expression du beau ; le beau, c'est un des attributs de l'ordre moral ; les éléments de cet ordre constituent la civilisation ; il s'en suit donc que la littérature est une des marques qui peuvent déterminer le degré de civilisation dans une société.

Les beaux-arts proviennent de cette idée, innée à l'homme, qu'on appelle le *Beau.* L'éloquence, la poésie, la musique, l'architecture et la peinture sont les dernières formes du beau. Or, la littérature, dans son acception la plus étendue, comprenant la poésie et l'éloquence, la prose et les vers, se trouve largement incluse dans cette dénomination des beaux-arts. De Bonald n'a donc pas complètement tort de regarder la littérature comme l'expression de la société. L'illustre savant dit plus que moins, et sa définition, comme on le dit en logique, n'a pas de différence propre ; mais, il a raison, s'il fait entrer dans le domaine de la littérature les diverses productions de l'esprit qui sont et ne peuvent être que les formes que revêtent, dans la sphère sociale, les idées du juste, du vrai, du divin, du beau et de l'utile. Mais si nous restreignons la littérature à ses justes limites en la fixant au beau, j'avouerai qu'elle ne saurait être seule l'expression de la société ; car, comme nous l'avons vu, la société renferme d'autres éléments

premiers qui vont de pair avec le beau pour la former. Il n'en est pas moins vrai cependant que la littérature est la plus haute expression du degré de civilisation chez les peuples.

Le beau, dit St. Ambroise, c'est la forme du vrai ; le vrai c'est l'ordre ; le résultat de l'ordre, c'est l'harmonie ; dans les rapports métaphysiques, c'est la vérité ; dans les rapports physiques, c'est la beauté.

Remarquons maintenant que le beau dans un ouvrage d'esprit n'est pas tout ce qui plaît au premier abord à l'imagination, aux organes du corps, ou à certaines dispositions particulières des facultés de l'âme, mais surtout ce qui a droit de plaire à la raison, à la réflexion, tant par sa lumière que par sa justesse. Le père André (1), donne, en peu de mots, l'idée totale du beau dans un ouvrage d'esprit : Que la base en soit toujours la vérité, l'ordre, l'honnête et le décent ; que sur ce fond du beau essentiel, on répande selon l'exigence des matières, les images, les sentiments, les mouvements convenables, toutes les grâces du beau naturel; que l'expression, le tour, le style relèvent encore à l'esprit et à l'oreille ces beautés fondamentales du discours, mais avec un art qui ressemble si bien à la nature qu'on le prenne pour elle-même; enfin, que tout cela forme un corps d'ouvrage lié, animé, soutenu et dans lequel il n'y ait aucun hors-d'œuvre qui en rompe l'unité :

Denique sit simplex duntaxat et unum.

C'est dans l'unité que réside la forme essentielle du beau en tout genre de beauté : *Omnis porro pulchritudinis forma unitas est* (2). C'est là un des premiers axiômes du bon goût. On doit donc reconnaître dans tout ouvrage d'esprit : unité de rapports entre toutes les parties qui le composent ; unité de proportion entre le style et la matière qu'on y traite ; unité de bienséance entre la personne qui parle les

---

(1) *Essai sur le Beau*,

(2) St. Aug.

choses et le ton qu'elle prend pour les dire, si on veut en faire un tout bien assorti.

Avant de parcourir ce qu'a produit de plus remarquable sous le rapport du beau-idéal la nation canadienne, je ferai quelques considérations générales sur l'origine, l'influence et le degré de perfection atteint par le mouvement littéraire.

Il y a des choses aussi anciennes que l'homme parce qu'elles lui sont inhérentes. Elles suivent la même condition que l'être qui les produit, parceque leur existence est intimement liée avec cet être qui porte en lui-même le principe de ces choses.

Voilà pourquoi la littérature est si naturelle à l'homme.

Voilà pourquoi elle a existé à tous les âges, pourquoi elle a présidé à l'enfance de toutes les sociétés, pourquoi elle existera toujours. L'homme, possédant cette idée du beau dans sa conscience, il la transmettra toujours au dehors par des actes.

La littérature fut dès l'origine un souffle d'inspiration, un cri d'admiration.

L'homme sort des mains du créateur; il s'éveille en présence de son Dieu; il est ravi et extasié à la vue de cet être si supérieur à ses facultés. Il aperçoit cette nature grandiose, créée pour son usage, pour charmer ses loisirs et satisfaire ses goûts. Alors, sentant toute la reconnaissance qui doit l'animer à l'égard de son créateur, il s'empresse, dans la faiblesse et l'incapacité où il se trouve, de lui offrir ce qu'il possède; il chante les bienfaits de son Dieu parce qu'il le reconnaît comme le seul objet capable de le rendre heureux, et le seul digne d'être aimé; il s'agenouille: la première prière de l'homme sur la terre tombe des lèvres du premier homme: c'est le prélude de l'éloquence.

L'harmonie des merveilles de la nature, cette grande variété de spectacles enchanteurs, tous assujettis aux lois de l'unité, donnent naissance à des chants de louange, aux élans de son âme, et, l'énivrement de la joie qu'il ressent lui fait prononcer avec enthousiasme et dans un saint délire

des mots harmonieux et cadencés: c'est le prélude de la poésie.

La poésie, c'est l'expression spontanée de l'enthousiasme et de l'exaltation de la pensée humaine, inspirée par un souffle divin : *mens divinior*.

" La poésie, " dit Lamartine, " est l'incarnation de ce que l'homme a de plus intime dans le cœur, de plus divin dans la pensée, de ce que la nature visible a de plus magnifique dans les images, de plus mélodieux dans les sons. Elle est à la fois sentiment et sensation, esprit et matière : la prose s'adresse à l'idée; la poésie à l'idée et à la sensation à la fois."

" Le souffle de la poésie," dit Fleury, " transforme et élève tout ce qu'il touche. Par elle, le sentiment vulgaire devient sublime, la nature s'idéalise. Le vent n'est plus un simple déplacement de l'air, c'est une puissance mystérieuse qui soulève les vagues et féconde les fleurs. Les champs, les bois, la nature entière ont, par elle, des voix mystérieuses; les sentiments doux ou amers, la pudeur ou la haine, l'amour ou la vengeance trouvent chez elle un langage concis et, tour à tour, délicat ou terrible, qui va remuer l'âme en ses replis secrets. Tous les sentiments, toutes les vagues impressions, toutes les inspirations et les idées qui flottent dans l'espace, la poésie s'en empare; elle prend ce qu'il y a de plus éthéré dans les rêves des hommes pour en composer son miel. Elle ne dédaigne même pas le côté mesquin et ridicule des événements, mais elle le dépouille de ce qu'il y a de plus grossier et d'individuel ; elle l'exagère en l'idéalisant, et elle en fait la poésie comique qui s'égaye des travers et se complait à mesurer la distance entre ce qui est et ce qui devrait être."

L'homme est le même partout, étant régi par les mêmes lois et possédant les mêmes facultés. Ce qui est naturel pour un peuple l'est également pour un autre. La littérature en offre une preuve.

Chaque peuple possède ses chef-d'œuvres en beautés littéraires. Dans chaque nation il s'est trouvé des hommes qui,

représentant les idées de leurs concitoyens, ont formé un genre de littérature propre aux goûts du peuple, et en rapport avec les habitudes, les mœurs et le caractère des habitants.

Mais si Dieu a donné, de la sorte, le génie à tous les peuples, il faut ajouter que tous ne l'ont pas possédé au même degré. Leurs créations littéraires diffèrent, tantôt quant à la forme, tantôt quant aux idées. L'histoire nous montre avec orgueil, chez certains peuples, une longue liste de noms illustres.

Moins favorisés, d'autres pays ne peuvent s'honorer que d'une littérature bien inférieure. A peine quelques hommes viennent-ils, à de rares intervalles, illuminer, des rayons de leur génie, des siècles de ténèbres et de barbarie. Ces rares apparitions prouvent cependant que le génie littéraire d'un peuple ne peut que s'affaiblir et non disparaître entièrement.

La constitution des états, le règne des souverains, les rapports sociaux, la protection et l'encouragement donnés aux lettres, l'opinion publique, les mœurs, les coutumes, les caractères distinctifs des sociétés sont autant de causes qui déterminent le degré d'avancement intellectuel chez les peuples. C'est ce qui explique la royauté intellectuelle qu'ont exercée les Grecs et les Romains, au milieu de nombreuses nations barbares qui n'ont rien produit en littérature. De même, si les Français, les Italiens, les Espagnols, les Allemands et les Anglais ont tenu le sceptre du génie et ont influencé, de leur souffle inspiré, les autres contrées de l'Europe, en se créant une littérature indigène, il faut en rechercher les causes dans le caractère patriotique et national de leurs institutions, à la perfection de leur langue, à la sagesse de leurs lois, au développement spontané et rapide d'une civilisation créatrice et toujours progressive.

Si, d'un autre côté, nous jetons un regard sur les nombreuses peuplades qui habitèrent, il y a quelques siècles, les sombres forêts de l'Amérique ; si nous ouvrons l'histoire des peuples barbares qui devinrent tour à tour la proie du peuple romain ; si nous fouillons les annales historiques des races du Nord qui envahirent le dernier des quatre grands

empires, nous ne découvrirons rien qui constate l'existence d'une œuvre littéraire. Cependant, la plupart de ces hommes, comme tous les enfants de la forêt, étaient doués d'une imagination ardente, d'une âme quelquefois élevée, de sentiments souvent nobles et distingués. Ce n'était pas, non plus, l'absence complète de sujets ou de tableaux qui manquaient à leur imagination. L'immensité des mers qu'ils parcouraient en tous sens, le calme des forêts avec leurs beautés grandioses et leurs sites pittoresques, l'enthousiasme qui régnait dans chaque peuplade à l'approche d'une guerre, l'exaltation que faisait naître l'espoir d'un prochain triomphe, les cérémonies d'un culte extérieur à la fois simple et original, la pompe et l'apparât avec lesquels on chômait ceux que l'on appelait les martyrs du devoir, les héros de la patrie, les demi-dieux de la contrée; la faveur, le respect et l'aristocratie qui entouraient toujours ceux que le sort désignait pour chefs dans une entreprise,—tous ces divers sujets pouvaient être des causes de succès, devenir les thèmes variés de leurs chants et créer, chez eux, une littérature nationale. Mais ce progrès était impossible.

Chez une population rare, disséminée, sans rapports sociaux, sans commerce industriel et intellectuel, la poésie ne peut germer ni produire de fruits.

Mais le besoin d'un rapprochement social se fait-il sentir? aussitôt le contact opère des merveilles: la vaillance militaire se ranime, le goût devient plus délicat, l'esprit moins rare et l'âme plus sensible. Le langage s'épure en se réglant, et la manière de dire les choses prend une forme plus consistante, plus durable. L'époque des croisades en est une preuve.

La marche de l'esprit humain, une des plus capricieuses, est, en même temps, remplie de grands enseignements. Cette pensée, cette lumière, ce *fiat lux*, naît tout à coup dans l'Inde, la Chaldée, la Chine et l'Asie Mineure; illumine les grands empires des Babyloniens, des Assyriens, des Phéniciens et des Egyptiens; apparaît dans la Grèce, avec le brillant siècle de Périclès; se transporte à Alexandrie, qui s'illustre par sa fameuse école; s'érige, de là, dans le forum

romain, avec le siècle d'Auguste ; se perd, dans l'Occident, au VIIe siècle pour s'envoler à Constantinople ; brille chez les Orientaux jusqu'à la Renaissance italienne ; puis, s'étouffant définitivement en Orient, éclate chez toutes les nations de l'Europe : au XIVe siècle, en Italie, au XVIe, siècle, en Espagne, au XVIIe siècle, en Angleterre et en France, au XVIIIe siècle, en Allemagne ; et, s'affaiblissant en Europe, en quelques endroits, court illuminer l'Amérique au XIXe siècle. Il semble, à cette marche invariablement vacillante de la pensée humaine appliquée à la civilisation, que le Créateur, disposant de tout avec nombre, poids et mesure, a, dans les immuables décrets de sa pensée, disposé qu'avec prudence et modération du quantum des lumières, au-delà duquel les compréhensions de l'homme doivent s'arrêter. Peut-être aussi, cette marche des faits, en rappelant à l'homme que dans l'histoire des peuples, comme dans celle des individus, il y a des moments de croissance morale et intellectuelle, succédés par des époques de ténèbres et d'ignorance, a-t-elle été, dans l'intention de Dieu, de lui rappeler son impuissance, son incapacité et la faiblesse de sa raison. Qui ignore que la civilisation la plus avancée touche à la barbarie par certains points : les Romains, sous les Césars, n'avaient-ils pas leurs circles et leurs esclaves ? Qui n'a pas remarqué que les atrocités ont été d'autant plus raffinées qu'elles prirent naissance à une période plus éclairée : témoins, ce perfectionnement dans les engins de destruction et ces sanglantes guerres qui ont arrosé de sang le sol de l'Europe depuis le commencement de notre siècle ?

C'est un fait bien constaté que la poésie préside au berçeau de tous les peuples, y germe, grandit avec eux, de même qu'elle s'affaiblit avec leur décadence. " Il n'a pas été donné aux choses humaines, a dit un écrivain remarquable, de s'arrêter à un point fixe. Lorsqu'elles sont parvenues à leur plus haute perfection, ne pouvant plus s'élever, elles descendent et, par là même raison, quand elles sont descendues à leur plus bas période, quand le désordre est arrivé à ses derniers excès, elles remontent bientôt vers un état meilleur et

vont ainsi du bien au mal et du mal au bien." C'est aussi la marche de la littérature. Suivant la marche de la civilisation, elle grandit avec les peuples pour décroître avec eux. Le temps où florissaient à Athènes et à Rome les Belles-Lettres, fut à juste titre appelé l'âge d'or de ces peuples. Car dans ces heureux temps, les sciences et l'industrie, la gloire, les honneurs et les lois ont marché de pair avec les beaux-arts. Et il en est ainsi pour les diverses littératures européennes. La France a brillé d'un éclat très vif sous le règne de Louis-le-Grand. L'Italie n'a eu qu'une grande époque littéraire, qu'une seule Renaissance. L'Espagne n'a jamais été si florissante que sous les règnes des trois Philippe. En Angleterre, la reine Anne vit la littérature arriver à son apogée, de concert avec l'industrie nationale. L'Allemagne et les autres nations du Nord, plus tardives dans leurs développements et leur consolidation, brillèrent d'un éclat inattendu au XVIIIe et au commencement du XIXe siècle.

Ceci nous amène à remarquer trois époques distinctes dans l'histoire littéraire de chaque peuple : les commencements, l'apogée et le déclin de sa carrière.

Comme toute chose créée, la littérature naît, grandit et décroit. C'est là le grand acte de tous les jours, l'histoire de tous les êtres.

Rude et grossière dans les premiers âges, sacrifiant la forme au fond, la première période se sent de l'ignorance et de la barbarie du temps où elle prend naissance. Cependant, malgré sa rudesse et son âpreté, on ne peut s'empêcher d'admirer les efforts qu'elle fait pour prendre des proportions plus larges. Les conceptions sont rares, à la vérité, mais elles ont le double mérite de la spontanéité et de l'originalité. Les traditions nationales se transmettent par des chants enthousiastes, religieux et patriotiques. Les écrits admirables de Moïse et les inspirations sublimes de David, chez les Hébreux, les œuvres d'Homère, d'Alcée et de Terpandre chez les Grecs, les premières créations dramatiques chez les Romains, le moyen-âge pour la France et les autres littératures européennes sont des époques et des œuvres remarquables, parce

qu'elles rappellent les efforts constants d'une littérature naissante mais pleine d'espérance et de vitalité. Dorénavant, elle prendra des proportions plus gigantesques. Marchant avec la civilisation, elle va désormais produire des fruits savoureux, s'élever bien haut, planer en maîtresse, et finalement s'affaiblir, en certains genres du moins. En littérature, comme ailleurs, les propensions et les facultés du jeune âge et de la vieillesse s'exercent différemment. Aussi, quelle différence énorme entre les commencements d'une littérature qui grandit et sa fin qui disparait. Le première est vive, naturelle, impétueuse; on admire les nobles efforts qu'elle fait pour s'élever: comparaisons hardies, images neuves, tableaux riants, elle ne dédaigne rien qui pourrait lui servir dans son essor. Si elle est imparfaite dans sa forme, il faut en demander la raison à des causes extérieures, à la rudesse du langage, à l'ignorance et à la barbarie du temps.

Mais la plus saillante distinction que l'on puisse établir entre ces deux époques, est, sans doute, l'interprétation différente des sentiments religieux et nationaux dont la littérature se fait toujours l'écho. En poésie, comme en toute autre chose, on croit avant de douter. Voilà pourquoi la littérature, dans ses commencements, est toujours profondément religieuse et nationale. La nécessité pour l'homme de se mettre en rapport avec la divinité par des chants de louange et d'action de grâce, l'amour qu'inspirent les institutions nationales et les sentiments patriotiques sont des causes infaillibles de succès pour une littérature qui débute.

Si nous considérons la littérature à son déclin, nous voyons que les conceptions de l'imagination ne sont pas les mêmes. Les sombres couleurs philosophiques viennent s'unir à l'indifférence religieuse et souvent à un goût corrompu et faux. Ses tableaux sont surchargés, plus mélancoliquement sombres, plus languissants. On y rencontre bien de grandes idées, beaucoup de variété, des conceptions profondes, des raisonnements substils, mais rien de naïf, peu de naturel, encore moins de simplicité. Depuis la Renaissance des lettres grecques et latines, c'est-à-dire depuis le commencement

de l'époque du bel âge de la littérature européenne, bien des changements se sont opérés Les phases les plus glorieuses ont été parcourues. Mais, depuis le siècle dernier, la littérature, au lieu de continuer à décroître, a pris une tendance nouvelle, si l'on en juge du moins par la multiplicité des productions et l'accueil qui leur est fait.

Car la poésie ne peut mourir. "Langue instinctive et mystérieuse, dit Fleury, elle continuera à faire l'amour des âmes sensibles, la consolation des âmes souffrantes, le lien sympathique entre la terre et le ciel. Elle pourra se renouveller et briser ses vieux moules comme elle l'a déjà fait de quelqu'un, elle devra suivre les progrès des mœurs, des sentiments et des idées; mais de même qu'on la vit à genoux, au début des choses, porter à Dieu la prière émue de l'humanité, de même on la verra pousser le dernier cri de douleur sur les débris du monde quand Dieu le brisera."

Epurer le goût, former le cœur, polir l'esprit, orner la mémoire, développer l'intelligence, agrandir la sphère des idées, apprendre à parler agréablement, à bien écrire et à penser juste: tels sont, en peu de mots, le but et l'avantage de l'étude de la littérature. Ce n'est pas tout: elle prête son secours aux sciences abstraites; elle en rend les principes plus clairs et les vérités plus sensibles. Elle sait présenter les choses les plus communes sous des dehors qui plaisent et flattent. Servante dévouée de l'imagination, elle se prête à tous ses caprices, donne un tour approprié aux sujets que l'on traite.

Le savant doit être en même temps homme de lettres. Il ne suffit pas de concevoir, il faut exécuter. Et comment le faire si la littérature ne vient à son aide avec sa précision et sa clarté. Rien donc de plus convenable et de plus utile à l'homme.

La poésie, chez tous les peuples, a formulé la première l'admiration, la volonté, les désirs et le besoin d'expansion du cœur de l'homme. C'est ce que l'histoire de la littérature nous découvre. Les cantiques et les hymnes de louange, adressés au Dieu d'Abraham, chez les Hébreux; la lyre d'Orphée et les oracles sibyllins, chez les Grecs; les inscriptions, les pre-

mières mythologies, les constitutions des anciens rois de Rome, étaient écrites en vers. Quand le poëte eut chanté ses vers, il les récita; l'éloquence prit, dès lors, une forme plus sensible.

Belle, gentille, joyeuse, parfois grave et solennelle, l'éloquence des premiers âges se ressent de la poésie et n'en est que l'imitation. Peu à peu, elle forma des genres à elle seule. Elle comprit le rôle important qu'elle était appelée à jouer parmi les humains. En devenant le premier des arts elle remplit la terre de son nom. Mais l'éloquence ouvre ses trésors à un nombre si restreint de mortels que la poésie semble primer sur elle. Cela prouve que les poëtes sont plus communs que les orateurs. Je suis donc loin d'admettre la maxime de Cicéron: *nascuntur poetæ; fiunt oratores.*

L'art ajoute beaucoup à l'orateur, mais il lui faut, surtout, une qualité indispensable: l'inspiration. Or cette inspiration, ce feu sacré vient de la nature.

On ne peut se lasser d'admirer les effets que produit l'éloquence tous les jours. On la voit derrière tous les théâtres. La chaire s'en sert pour démontrer les grandes vérités qu'elle enseigne; le barreau la met au profit de l'accusé, de la veuve et de l'orphelin; on l'emploie dans les séances académiques pour gagner un succès; le guerrier veut-il enthousiasmer ses soldats et s'assurer de la victoire, l'éloquence viendra à son secours. Veut-on commander aux masses, apaiser la colère des peuples, implorer leur pitié, la tribune se dresse, un homme y monte. Il est calme au milieu de la tempête. On le fixe du regard: il fait signe de la main. Le bruit s'apaise peu à peu; à peine quelques chuchotements. Il parle: le silence règne. D'abord, la voix de l'orateur est douce et plaintive: il relève les esprits, les accorde. Quoique sous l'empire des passions, l'orateur les cache. Il est calme dans son début. Pas un mot ne le trahit. Peu à peu, il entre dans son sujet, fait passer les sentiments qu'il éprouve dans l'âme de son auditeur et, finalement, le fait abonder dans son sens. Alors, il en jouit; sa voix devient plus éclatante. Il frémit, et l'auditoire frémit. Il pleure, et la multitude éclate

en sanglots. Il menace du regard et de la main, et l'assemblée menace du regard et de la main : l'auditoire est fasciné, le triomphe est complet.

C'est surtout à la tribune que l'éloquence semble manifester, avec plus de succès, la puissance invisible qui la distingue.

"La tribune," dit Berryer, "est le champ de bataille des intelligences. Il n'y en a point de plus grand, ni de plus noble. L'éloquence politique ou parlementaire comprend, en effet, les discours que les hommes, appelés à gouverner l'état, prononcent sur les affaires publiques. C'est celle dont l'influence paraît la plus importante et la plus glorieuse. On la voit dominer les grandes assemblées, présider aux délibérations du peuple, éclairer les conseils du sénat; elle règle les finances; elle fait la paix et la guerre; elle décide du sort des nations; elle juge les empires; c'est elle qui fait les lois et qui proclame les doctrines sur lesquelles s'affermissent les sociétés humaines. Elle tonne contre les lâches qui trafiquent du sang et de la misère des hommes: elle défend la patrie; elle venge l'humanité. Mais cette éloquence, par un triste privilége, a le pouvoir de détruire les choses qu'elle vient d'élever. Elle brise et consacre la tyrannie; elle fonde des cités et disperse des empires; elle éclaire les peuples et corrompt les sociétés. Don bienfaiteur et fléau terrible de la Divinité, elle se joue des vérités et des mensonges; elle tonne contre les impiétés de la terre, elle fait voler en éclat les autels sacrés: faire le bien, tel est son objet; faire le mal, tel est souvent son effet."

Ce hardi coup de pinceau suffit pour démontrer la force de ce levier puissant, qui remue les masses en les faisant passer des convulsions du désespoir aux sentiments exagérés d'une gaieté folle.

Le caractère d'un peuple se peint toujours dans sa poésie. C'est là qu'il faut chercher la nature des sentiments qui ont dominé à chaque époque. Ainsi, l'histoire de la littérature nous montre l'Inde avec sa poésie matérialiste, vague et diffuse comme les idées philosophiques qui ont germé dans la patrie de Confucius. C'est le contraire qui domine en

Grèce. Tout y est joie, gaieté, ivresse des sens. Quel culte ne sait-on pas rendre à l'esprit ! Grave et sévère à Rome, la muse latine l'emporte sur la lyre archaïque par son unité. L'élégance et la pureté de la phrase dominent à Athènes, la concision et la clarté distinguent la poésie des Romains. Elle est croyante au moyen-âge, où elle emprunte une force sauvage et inculte. Dante descend avec elle dans les enfers, et Pétrarque, porté sur ses ailes, escalade la hauteur des cieux. Religieuse, fière et patriotique en Espagne, elle est imagée, majestueuse et pleine de sentiments d'honneur. La poésie anglaise a de la grandeur mais elle est froide et réaliste. Beaucoup de variété, beaucoup d'excentricité.

Le XVIIe siècle, en France, vit naître une littérature classique incomparable. Grave dans les commencements, gracieuse dans le moyen-âge, elle devint satyrique, frondeuse, libertine, légère et comique dans les derniers siècles. La poésie allemande est mystique. On y rencontre ce goût rêveur de l'allemand pour la nature. De nos jours, elle est devenue savante. Folâtre et pleine d'images en Italie, on sent qu'elle a été favorisée d'un soleil tout méridional. En Amérique, elle porte ce caractère juvénil mais déjà pratique, qui la fait ressembler aux institutions sociales au milieu desquelles elle a pris naissance.

De nos jours, la littérature personnifie des systèmes particuliers de philosophie : en Angleterre, c'est l'individualisme ; en France , le scepticisme ; en Allemagne, le panthéisme.

La littérature européenne, à notre époque, n'est pas toujours ce qu'elle devrait être : elle pourrait être plus croyante, plus idéaliste ; elle prend des licences dans la forme et s'inspire d'idées nouvelles, étranges, trop radicales peut-être. Je ne suis pas de ceux qui voudraient le réveil des idées sombres du moyen-âge ; je veux que le livre se fasse l'écho des principes démocratiques, mais de cette démocratie honnête, chrétienne, laborieuse, capable d'inspirer la confiance avec la stabilité. Il faut également éviter la licence : la permission de tout dire a fait naître l'idée de tout démolir. C'est pourquoi les écoles se sont succédées les unes aux autres avec une

rapidité inouïe ; l'amour du nouveau s'est emparé des hommes, le vertige a fait place à la réflexion, et au nom de la raison, on a invoqué des théories que la raison elle-même condamne. Mais je crois au réveil des littératures nationales de l'Europe. Sans doute que la loi de croissance et de décroissance, dont j'ai indiqué la marche, se fait sentir en thèse générale ; mais il ne faut pas appliquer cette loi au mouvement général de la littérature, qui suit journellement et pas à pas, la marche de la civilisation. Or, il est absurde de supposer que nous reculons ; le monde intellectuel travaille, marche, apprend, approfondit, analyse, pense, agit, raisonne ; il écrase tous ceux qui tentent d'enrayer sa marche ; il ne va pas de mal en pis. Dieu n'a pas voulu qu'il en fut ainsi. Il a fait l'homme faillible, mais il l'a rendu perfectible. Je pense que nous n'avons que fort peu à envier aux époques passées. Il n'est pas un seul travailleur intelligent qui veuille échanger la part de bien qu'il a faite dans notre siècle à celle qu'il aurait été appelé à faire avant les temps modernes. C'est une manie malhonnête et injuste que de rougir de son siècle. En littérature, notre siècle a été, à peu près, ce qu'il devait être quant à la marche générale des idées, l'enseignement du goût, le culte des choses pratiques et la profusion des lumières dans les différentes classes de la société.

Le caractère du XIXe siècle, dit M. Artaud (1), doit être de tout faire marcher à la fois sans rien exclure : il doit accueillir en même temps les applications pratiques avec les spéculations de la philosophie, les résultats positifs de l'industrie avec le goût de l'idéal dans la poésie et dans les arts.

---

(1) *Etudes critiques de Littérature.*

CHAPITRE II.

Litterature Canadienne.

Souhaits—Beautés de l'histoire du Canada—L'Indépendance du Canada et la Littérature Canadienne—La Littérature Canadienne sous la domination française—Poésie héroïque et sacrée—Marche et progrès de l'éducation en Canada—Travaux historiques publiés sous la domination française:—Cartier Laudonnière—Marc Lescarbot—Champlain—Le Mercure français—Le P. Lejeune—Le P. Lallemant—Relations des Jésuites—Journal des Jésuites—Sagard—Du Creux—Denys—Marie de l'Incarnation—Hennepin—De St. Vallier—Leclercq—La Hontan—Lettres Edifiantes—Voyages du Nord—De La Potherie—Lafitau—Charlevoix—Lebeau, etc.—Sociétés Littéraires—Littérature franco-canadienne et anglo-canadienne.

Le voyageur, après avoir visité les pays de l'Europe, admiré les merveilles de la nature, contemplé les lieux enchanteurs des vieilles nations civilisées, examiné avec scrupule les perfections de l'art dans les ouvrages de goût; après s'être extasié devant les chef-d'œuvres de l'esprit humain, après avoir senti tout son être frissonner d'enthousiasme à la vue de ces travaux immenses accomplis par l'homme, remportant les plus belles victoires sur les obstacles de la nature; le voyageur alors, riche de souvenirs, chemine gaiement vers sa patrie.

Et, en parcourant l'espace qui le sépare de son pays, il repasse dans son esprit les beautés qu'il a contemplées; il admire de nouveau les bienfaits de la civilisation et la grandeur des progrès accomplis. Alors, il se plaît à former les plus beaux projets pour entraîner ses concitoyens à imiter ces peuples voués à la culture du beau.

Et, avec ces sentiments et ces espérances, il foule avec émotion le sol qui l'a vu naître.

Quand de son côté le critique, l'humble historien, avide

de connaître et d'apprendre, enthousiaste des belles-lettres et des beaux-arts, a fait, non sans difficultés et sans quelques fatigues, l'ascension du parnasse littéraire des différents peuples; quand il a, comme le voyageur, moissonné une ample provision de belles choses en appréciant le mérite de ces grands hommes qui ont vécu par la pensée; alors, lui aussi tourne ses regards vers sa patrie.

Et, saisissant d'une main timide le flambeau de la critique, il se prépare à descendre dans le palais de l'intelligence, ce vaste domaine qu'il a trouvé chez tous les peuples, au milieu duquel trône le génie.

L'étude de l'histoire de la littérature européenne donne un avant-goût de l'étude des productions littéraires de notre pays. Cette étude, une des plus fructueuses à cause du cadre immense qu'elle embrasse, met en rapport celui qui s'y adonne, avec toutes les célébrités qui ont illuminé de leurs rayons majestueux l'atmosphère littéraire des peuples qui les ont vu naître. On a dit quelque part: voulez-vous aimer votre pays? Quittez-le. Cette maxime peut trouver son application sous différents aspects. Lorsque vous avez constaté à l'étranger l'existence d'un progrès quelconque, un sentiment noble et naturel vous fait désirer le voir se manifester au sein de votre patrie, s'il n'y est pas déjà. On envie le bien d'autrui pour son pays comme on le convoite pour soi-même: en certaines choses l'égoïsme national est aussi profond que l'égoïsme individuel. La sagesse, en ce cas, est de chercher à transporter chez les siens l'empreinte du bien qui se manifeste chez les autres.

Il y a trois siècles un homme de bonne volonté, mû par une ambition noble, voulut doter sa patrie d'un territoire nouveau. Il part, accompagné de quelques braves, traverse un océan de quinze cents lieues, et, après un long et périlleux voyage, entrevoit, au lever de l'aurore, des terres nouvelles, couvertes de forêts superbes et dont la solitude majestueuse n'était troublée que par le doux ramage des oiseaux et les cris dispersés de quelques indiens: cet homme, c'était Jacques-Cartier, et le vaste territoire qu'il légua à son roi

c'était autrefois la Nouvelle-France ; c'est aujourd'hui le Canada.

Depuis cette époque, quels changements! Les forêts sont disparues, la colonisation a défriché des terrains fertiles, la civilisation a pénétré dans ces solitudes sauvages ; des villes populeuses sont disséminées ça et là, actives et commerçantes, riches et prospères ; des institutions sages et libres y progressent, assurant le bien-être à la société et la liberté à l'individu.

Mais aussi quelle lutte! quel travail! Deux grandes phases divisent l'histoire de la colonie : la domination française et la domination anglaise. Chacune de ces deux époques est caractérisée par des luttes différentes. Dans la première, nos pères luttèrent contre l'astuce du terrible enfant des bois ; dans la seconde, ils défendirent dans les parlements leurs droits nationaux menacés par les descendants d'Albion.

Rien de beau comme le coup-d'œil que nous offre l'histoire de notre passé. Garneau l'a pleinement démontré dans son grand monument national (1). " L'histoire de la découverte et de l'établissement du Canada, dit-il, ne le cède en intérêt à celle d'aucune autre partie du continent. La hardiesse de Cartier, qui vient planter sa tente au pied de la montagne d'Hochelaga, au milieu des tribus indiennes à près de trois cents lieues de l'océan ; la persévérance de Champlain, qui lutte avec une rare énergie, malgré la faiblesse de ses moyens, contre l'apathie de la France et la rigueur du climat, et qui, triomphant enfin de tous les obstacles, jette les fondements d'un empire dont les destinées sont inconnues ; les souffrances des premiers colons et leurs sanglantes guerres avec la fameuse confédération iroquoise ; la découverte de presque tout l'intérieur de l'Amérique Septentrionale, depuis la Baie d'Husbon jusqu'au Golfe du Mexique, depuis la Nouvelle-Ecosse jusqu'aux nations qui habitent les rives occidentales du Mississippi ; les expéditions guerrières des Canadiens dans le Nord, dans l'Ile de Terre-

(1) *Histoire du Canada*

neuve, et jusque dans la Virginie et la Louisiane; la fondation par eux ou leurs missionnaires des premiers établissements européens dans les Etats-Unis, du Michigan, de l'Ouisconsin, de la Louisiane et de la partie occidentale du Texas, voilà, certes, des entreprises et des faits bien dignes de notre intérêt et de celui de la postérité, et qui donnent aux premiers temps de notre histoire un mouvement, une variété, une richesse de couleurs, qui ne sont pas, ce nous semble, sans attraits."

En effet, quoi de plus grand, quoi de plus noble, quoi de plus généreux, quoi de plus fécond que cette sève française, cette poignée d'hommes de la race latine, semée sur les bords du St. Laurent! L'avenir dira peut-être que ce sang français a été placé en Amérique, au milieu d'un monde matériel, comme la France en Europe, pour régénérer ces peuples et perpétuer le règne des idées. Dieu l'a voulu: *Gesta Dei per Francos*

Cette action providentielle ne tardera pas à s'accomplir d'une manière plus manifeste encore. Tout le monde est dans l'attente d'un grand évènement politique qui aura des conséquences incalculables. Le régime colonial a trop duré, ou du moins, a fait son temps. La tutelle ne va plus au peuple canadien. Donnez-lui tous les privilèges acquis aux nations indépendantes, enlevez ce bandeau qui laisse supposer la minorité, et vous en ferez un peuple grand, capable de vivre de lui-même, jouissant de toutes les prérogatives qui accompagnent la majorité; vous le placerez dans sa véritable sphère d'action, attirant chez lui le courant de l'immigration étrangère et retenant dans son sein sa propre population. Alors, s'agrandissant, se repeuplant, devenant prospère et forte, la nation canadienne jouiera d'une influence véritable sur les destinées américaines, influence que sa condition actuelle, sa pauvreté et sa pénuerie matérielle lui enlèvent.

Avec l'abondance renaîtront la confiance, le crédit, le travail. L'aisance sociale fera la fortune des arts et des lettres. Spectacle étonnant! L'idéal, cette chose immatérielle, ce principe pur et divin dont le germe, animé par le souffle

puissant du Créateur, participe de l'âme humaine, a besoin, chaque fois qu'il veut prendre une forme sensible, des secours efficaces de la matière. Le sentiment du beau, fleur tendre et insensible, ne croit qu'à l'ombre des broussailles de la vie pratique. Le son du métal réveille les plus belles inspirations. Le prosaïsme de la vie réelle donne le bras, avec un sans-gêne tout cavalier, à la légère donzelle de l'imagination qui s'honore de ce rude et grossier dameret. Bref, il en est des progrès littéraires comme de tous les autres : il faut l'encouragement.

" Le sentiment poétique d'un peuple, a dit un critique, cette force intime, cette puissance personnelle qui donne l'enthousiasme et qui le dirige, veut un centre d'action et un but : que ce soit la religion, la gloire ou la liberté, peu importe, mais avec un levier, il faut un point d'appui."

Notre point d'appui sera l'Indépendance du Canada, et notre but, la domination, par les idées, sur le continent. Voilà notre tâche et notre gloire future.

Les grands événements provoquent les talents et amènent sur la scène littéraire des peuples les favoris des muses C'est pourquoi l'époque qui suivra sera plus illustre en littérateurs que celle qui est passée. Cette ère nouvelle sera marquée par une grande manifestation d'idées et de sentiments.

En attendant que ces heureux résultats puissent se manifester d'une manière sensible, étudions la première période de notre jeune littérature. Je trouve en elle quelque chose de grand, de majestueux et de naïf tout à la fois. On le sent, elle s'est inspirée tout d'abord de la religion et de la patrie. C'est toujours de la sorte que les peuples ont commencé à chanter. La poésie héroïque et sacrée a présidé à l'enfance de toutes les nations. Dans la poésie canadienne, il y a quelque chose de grand en ce qu'elle s'est inspirée des beautés grandioses de l'Amérique, de noble en ce qu'elle raconte les souffrances et les privations de ces courageux colons qui défrichèrent le sol de l'Amérique, tenant la pioche d'une main et un mousquet de l'autre ; naïve, parce qu'elle a

toute la simplicité et la bonhomie admirables de nos pères; patriotique, quand elle rappelle leurs exploits gigantesques; religieuse, quand elle parle du missionnaire, ce pionnier avancée de la civilisation américaine. Il faut remonter à l'arrivée du colon français en Amérique pour trouver les premiers germes de cet art divin, implanté sur notre sol au milieu des tribulations et des souffrances. Les colons l'emportèrent de France, la patrie des belles-lettres, et, dans leurs généreux projets, ils s'emparèrent du sol en faisant résonner l'écho des forêts vierges de leurs chants patriotiques. Au milieu des souffrances, des misères, des fatigues, des privations, des dangers, des guerres, des surprises, nos pères ne perdaient pas leur caractère spirituel, enthousiaste et amoureux de la gaie science: ils chantaient! Une partie de ces chants a été recueillie par un de nos artistes, M. ERNEST GAGNON; ils forment une mosaïque, vénérée autant pour sa vétusté que pour ses couleurs originales. Nos longs hivers, nos cîmes couronnées de neige, les ondes du St. Laurent, nos sites superbes, nos côteaux fleuris, les plaisirs de la table et ceux de l'amour, tel était le thème varié de ces chants. Au milieu des bois, entourés de sauvages et de bêtes fauves, en proie à la faim, aux fatigues, exposés à la rigueur du climat, les premiers colons se laissaient aller à leur humeur poétique et gauloise. Durant le jour, ils chantonnaient des refrains en faisant des abattis: le soir, ils rimaient des couplets ou contaient des contes en faisant la guerre aux moustiques qui bourdonnaient à leurs oreilles.

La poésie a donc veillé au berceau de notre enfance. "Avant que des idées grandes et puissantes, dit Isidore Lebrun (1), soient venues à la France, lorsque la vie monotone s'usait dans la superstition et dans l'absolutisme, cherchant, par des plaisirs frivoles, à se débarrasser comme de pensées coupables, des plus généreuses inspirations, la chanson érotique et bachique fut en grand honneur. Les Canadiens répètent incessamment nos anciennes ballades.

---

(1) *Tableau des deux Canadas.*

L'enfance est bercée aux airs normands : point de festin, au village, sans des rondes françaises ; et, à la ville, les toasts manqueraient de solennité, si chaque convive n'accompagnait le sien de couplets de sa composition."

" Nos souvenirs populaires," écrivait en 1833 un Canadien distingué, "nos contes de vieilles, nos chansons, nos proverbes, nos superstitions, tout en nous est normand ou breton. Les contes de la *mer bleue*, du *merle blanc*, etc. ; les chansons : *Dans les prisons de Nantes*, *A St. Mâlo*, *C'est la belle Françoise*, *A Rouen*, *etc.* ; les histoires des *fifollets*, de la *chasse galerie*, du *lutin* qui fait trotter les chevaux, etc., ces contes, ces fadises là me font plaisir à entendre. C'est quelque chose que les Anglais ne savent pas, quelque chose par quoi nous sommes distincts des Ecossais. J'ai beaucoup vécu, quoique jeune, avec les aïeux de la génération actuelle et avec leurs bisaïeux, au moyen des récits des vieillards : je me ferais, au besoin, généalogiste des migrations les plus reculées de la population du pays. Je vois donc avec regret que nos contes s'oublient, que nos vieux dictons cessent d'être entendus du peuple : c'est autant d'effacé de notre nationalité."

La chanson, la romance, la légende, les contes, voilà donc le véritable fondement de notre littérature. Ajoutons à cela quelques mémoires ou relations et nous aurons une idée de la littérature à cet âge héroïque.

La première période de notre histoire, la domination française, offre bien peu de matériaux à l'historien littéraire. Les premiers colons savaient mieux manier la pioche que la plume. Cependant, cette première partie de notre histoire n'est pas sans offrir quelques considérations. Nous pouvons suivre du moins les efforts des colons pour généraliser l'éducation et les obstacles sans cesse renaissants qui s'opposèrent à ces généreux desseins.

Les premiers Récollets qui foulèrent le sol du Canada, arrivèrent, au nombre de quatre, en 1615. Ils furent les premiers éducateurs du peuple dans la religion et les lettres. —Ils établirent des écoles primaires, où ils enseignaient à lire et à écrire, à Montréal, Québec et Trois-Rivières.

Les Jésuites arrivèrent dans la colonie en 1625. Ils fondèrent un collége classique à Québec en 1635. "Québec n'avait encore que cent habitants, remarque Isidore Lebrun, quand les Jésuites y élevèrent un collége, et les sauvages eux-mêmes eurent plus d'institution que les Limoussins et les Champenois" (1). Garneau observe, de son côté, que "le jésuite RÉNÉ DE REHAUT, fils du marquis de Gamache, jeta les fondements du collége de Québec, en 1635, dans l'année même que Champlain expirait." (2).

En 1635, le R. P. LALLEMANT commença les premières écoles régulières pour la jeunesse française de Québec, et le P. LEJEUNE se chargea, ou plutôt, continua de faire l'école aux petits sauvages résidant à Québec et dans les environs.

La sœur BOURGEOIS jeta, à Montréal en 1659, les fondements de cette congrégation, qui fut si utile au pays pour l'éducation des jeunes filles. "L'éducation des garçons, remarque Garneau, fut abandonnée entièrement à la direction du clergé, qui fut le seul corps enseignant, à peu d'exception près, avec les religieux, sous la domination française. Le gouvernement ne s'occupa jamais de cet objet si important, si vital. Soit politique, soit désir de plaire au sacerdoce en lui léguant l'enseignement, il laissa le peuple dans l'ignorance ; car alors, il faut bien le reconnaître, les clergés, comme les gouvernements sous lesquels ils vivaient, considéraient l'instruction populaire comme plus dangereuse qu'utile. Le Canada fut encore moins exempt de ce préjugé funeste que plusieurs autres pays. Il n'y fut jamais question de plan général d'éducation ; il n'y eut jamais d'écoles publiques dans ces paroisses qui restèrent plongées dans les ténèbres ; et chose inouie, l'imprimerie ne fut introduite en Canada qu'en 1764, ou 156 ans après sa fondation.

"Les maisons d'éducation, nécessairement peu nombreuses, étaient en général confinées aux villes. Les séminaires de Québec et de Montréal, ouvrirent des classes pour les enfants. Les Récollets firent aussi l'école dans leur monastère. Mais

(1) *Tableau statistique et politique des deux Canadas.*
(2) *Histoire du Canada.*

les Jésuites étaient ceux qui, par leur état, devaient se placer à la tête de l'enseignement et lui donner de l'impulsion. Ils furent moins heureux en Canada qu'ailleurs ; leurs classes furent, de tout temps, peu considérables; on n'y comptait qu'une cinquantaine d'élèves du temps de l'évêque de St. Vallier. Aucun d'eux n'a laissé un nom dans les lettres. Contents d'une certaine mesure de connaissances suffisantes pour le courant des emplois, ils n'ont produit, en aucun genre de science, des hommes profonds; il faut même convenir qu'il y avait peu de secours, peu de livres et peu d'émulation. Le gouvernement se donnait bien garde de troubler un état de choses qui rendait les colons moins exigeants, moins ambitieux et par conséquent plus faciles à conduire, car l'ignorance et l'esclavage existent toujours ensemble. Telle est, en peu de mots, l'histoire de l'éducation en Canada durant le premier siècle et demi de son existence; c'est la page la plus sombre de nos annales; et nous en sentons encore les pernicieux effets."

En 1722, M. de VAUDREUIL établit huit maisons d'école, en différents endroits du pays, pour contribuer à l'enseignement avec les Jésuites, les Récollets et les Frères des écoles chrétiennes.

Le séminaire de St. Sulpice de Montréal fut fondé en 1647, par les prêtres de l'Ordre de St. Sulpice de Paris.

En 1663, MGR. LAVAL, premier évêque du Canada, fonda le séminaire de Québec, désigné alors sous le nom de Missions étrangères, et en 1668, il établit le Petit séminaire ou Collége de Québec, qu'il confia aux soins des membres du séminaire de Québec pour aider à donner l'éducation classique à la jeunesse du Canada. Dans les commencements, l'instruction qui se donnait dans cet établissement se bornait à apprendre aux élèves à lire, à écrire, le catéchisme, les prières, le chant grégorien, le service des autels, etc.; et les classes françaises et latines allaient chez les Jésuites, où les jeunes gens terminaient leurs cours d'études classique, après quoi, ils revenaient faire leur cours de théologie au Grand séminaire, où allaient

à l'établissement de St. Joachim, apprendre l'agriculture ou des métiers (1).

Les élèves du séminaire de Québec continuèrent à aller chez les Jésuites jusqu'en 1759. Il est sorti du collége de Québec des sujets distingués dans toutes les sciences, dans les professions libérales et le clergé : quinze évêques ont reçu l'instruction dans cette maison.

Le collége de Montréal, qui est une fondation du séminaire, date de 1773. Ce collége prit d'abord naissance au presbytère de la Longue-Pointe, sous la direction de Messire J. B. CURATEAU DE LA BLAISERIE ; puis institué dans le château de Vaudreuil, bâti en 1723. Mais le château de Vaudreuil, ainsi que l'église des Jésuites, érigée sur le même terrain en 1692, étant devenus la proie des flammes en 1803, le collége de Montréal fut bâti en 1804, à l'endroit où nous le voyons aujourd'hui et fut ouvert à la jeunesse en 1806. Parmi les anciens élèves de cette maison, on cite l'historien MICHEL BIBAUD, le juge O'SULLIVAN, l'Hon. D. B. VIGER, l'Hon. HUGUES HENEY, MICHEL-PIERRE VIAU, V. G., CHARLES DUCHARMES, fondateur du collége de Ste. Thérèse, N. DUFRESNE, membre de St. Sulpice, M. P. MIGNAULT, fondateur du collége de Chambly, ENEAS McDONALD, pendant 40 ans professeur au collége de Montréal, J. BTE. ST. GERMAIN, archi-prêtre, fondateur de l'académie de St Laurent, le COMMANDEUR VIGER, premier maire de Montréal, JEAN JACQUES LARTIGUE, premier évêque de Montréal, et M. A. DANSEREAU, ancien curé de Lachine. Onze évêques sont sortis de cette institution.

Jusqu'en 1790, on n'enseignait pas encore la philosophie en Canada. Le premier professeur de cette science fut M. IGNACE LECLERC, professeur au collége de Montréal. L'Hon. D. B. VIGER fut un des premiers élèves de ce professeur.

Les réclamations des Canadiens avaient attiré l'attention des ministres anglais. On résolut de faire une enquête sur les affaires de la colonie. Lord Dorchester était venu avec des ordres à ce sujet. Trois systèmes de gouvernement

---

(1) Dr. Meilleur, *Mémorial de l'Education*, 49.

s'étaient succédés dans la colonie dans l'espace de 26 ans, à partir de la cession en 1759. Mais ces gouvernements, différents de noms, se ressemblaient tous sous le rapport tyrannique et autoritaire. Le conseil législatif fut divisé en plusieurs comités chargés de s'enquérir de l'état de la justice, de la milice, des chemins, de l'agriculture, de la population, du commerce, de la police, de l'éducation, et de faire rapport séparément sur la matière qui lui était confiée.

La commission de l'éducation, formée en 1789, était présidée par M. W. SMITH. Composée de neuf membres, elle ne contenait que quatre canadiens : MM. DE ST. OURS, DE LERY, BABY ST. GEORGE, DUPRÉ.

" Les travaux du comité de l'éducation étaient plus importants pour l'avenir du pays que ceux des autres comités. Il n'existait, en Canada, aucun système général dans l'instruction publique. Il n'y avait d'écoles que dans les villes. Les campagnes en étaient totalement dépourvues, à moins qu'on veuille donner le nom d'écoles aux leçons répandues par quelques moines mendiants dans leurs tournées rurales, ou à la réunion de quelques enfants par un curé ami des lettres, qui leur enseignait les premiers rudiments de la grammaire.

" Les Jésuites faisaient faire un bon cours d'étude dans leur maison de Québec ; et c'est de leur classe que sont sortis les canadiens dont l'histoire appartient aux premiers temps de nos annales. Mais cet établissement n'existait plus ; et sans les séminaires, qui changèrent en partie le but de leur institution pour venir en aide à l'éducation, le flambeau de la science se fut entièrement éteint parmi nous. Mais les institutions destinées aux garçons et dues au dévouement et à la munificence ecclésiastique, ne pouvaient répondre qu'aux besoins des cités. Le reste du pays demeurait toujours dépourvu de moyens d'instruction. Le Séminaire de St. Sulpice, à Montréal, entretenait depuis son établissement, une école gratuite, où il assista jusqu'à 300 enfants. La fabrique de cette ville avait encore un collége assez fréquenté, où l'on enseignait les belles-lettres depuis 1773, et l'on commençait

à enseigner le géographie, l'arithmétique et l'anglais. Les propriétaires venaient de s'adresser à l'évêque de Québec pour avoir un professeur de mathématique et de philosophie. Le Séminaire de Québec rendait alors, comme il le fait aujourd'hui, des services éminents aux lettres. Voici ce qu'en dit l'évêque de Québec, qui fut interrogé par le comité : " Le Séminaire se soutient de ses revenus, dont l'emploi est soumis à l'inspection de l'évêque, qui, chaque année, examine les comptes de dépenses et de recettes, ainsi que l'acquit des fondations. Cette maison n'est obligée, par ses titres, qu'à former de jeunes ecclésiastiques. Cependant, depuis la conquête, le Séminaire s'est chargé volontairement et gratuitement de l'instruction publique. Outre la théologie, on y enseigne les humanités, la rhétorique, la philosophie, l'arithmétique et toutes les branches des mathématiques. Il en est sorti et il en sort tous les jours des sujets habiles pour toutes les sciences, dont ils ont la clef, et capables de faire honneur à leur patrie. Témoins M. de Léry, M. de Salaberry, M. Cugnet, fils, M. Deschesneaux, sans compter un grand nombre d'ecclésiastiques qui se distinguent dans notre clergé."

" Le comité passa ensuite à l'éducation des filles. Les Sœurs de la Congrégation de Montréal et de Québec tenaient plusieurs écoles dans les villes et dans les campagnes, où elles se multipliaient. Les religieuses Ursulines et de l'Hôpital Général enseignaient aussi à Québec et aux Trois-Rivières.

" Après avoir recueilli tous ces matériaux, le comité présenta son rapport et proposa d'établir :

" 1° Des écoles élémentaires dans toutes les paroisses ;

" 2° Des écoles de comté, où l'on enseignerait l'arithmétique, les langues, la grammaire, la tenue des livres, le jaugeage, la navigation, l'arpentage et les branches pratiques des mathématiques.

" 3° Enfin, une Université pour l'enseignement des sciences et des arts libéraux, formant une corporation composée des juges, des évêques catholiques et protestants, et de seize ou vingt citoyens notables qui se renouvelleraient à la majorité des voix." (1)

(1) Garneau, *Histoire du Canada*, vol. III, p. 63.

La Constitution de 1791, ouvrit, pour le Canada, une ère importante, et c'est dans le sein de la nouvelle Chambre d'Assemblée qu'apparurent les voix éloquentes qui défendirent, avec conviction, nos droits et nos libertés menacés. On cite avec respect et reconnaissance les noms des PANET, des TASCHEREAU, des VIGER, des BÉDARD, des QUESNEL, des VALLIÈRES, des CUVILLIER, des BOURDAGES, des ROCHEBLAVE, des PAPINEAU, des MORIN, etc.

Dès le premier parlement, on s'occupa de l'éducation. On réclama avec ardeur les biens des Jésuites, confisqués au profit du gouvernement, pour les fins de l'éducation du peuple.

En 1801, la législature du Bas-Canada établit des écoles élémentaires sous la régie du Bureau de l'Institution Royale. Cette mesure, qui laissait au gouvernement la nomination des personnes qui devaient composer le comité de régie qui, à son tour, avait le pouvoir de nommer les instituteurs des écoles royales et de les subventionner, eût peu de succès ; car, après vingt années d'existence, l'institution royale ne comptait que 37 écoles, fréquentées par 1043 enfants.

L'école, fondée par Messire BROSSARD, en 1795, à Nicolet, fut érigée en 1805, en petit séminaire. En 1815, Messire GIROUARD jeta les fondements d'une autre maison d'éducation à St. Hyacinthe. En 1824, Messire CHARLES DUCHARME fonda le collége de Ste. Thérèse ; en 1825, Messire MIGNAULT, celui de Chambly ; en 1827, Messire PINCHAUD, celui de Ste. Anne de la Pocatière. De nombreux établissements d'éducation pour les personnes du sexe s'établirent, vers le même temps, dans différentes localités.

Nos concitoyens, d'origine anglaise, rivalisèrent de zèle avec nous pour la propagation de l'instruction. En général, leur système d'éducation est supérieur au nôtre, en ce qu'il est plus pratique et répond d'avantage à nos besoins. Chez eux, la classe moyenne est favorisée et peut puiser ce qu'elle doit connaître pour réussir dans toutes les branches d'industrie. Ils n'ont, à proprement parler, que quatre grands colléges classiques : l'Université McGill, à Montréal ; l'Université de Lennoxville (1851) ; le Collége de St. François, à Richmond (1854) ; et le Collége Morin, à Québec.

En 1824, la législature, voyant l'inefficacité des écoles de l'institution royale, passa une loi pour l'établissement d'écoles élémentaires tenues sous le contrôle des fabriques de paroisses. Les fabriques étaient autorisées à consacrer une part de leurs revenus annuels pour ces fins.

En 1828, on comptait 48 écoles de fabriques et 68 en 1830, 13 écoles de filles, tenues par les Dames de la Congrégation, dans les campagnes.

En 1829, le Parlement, voyant que les deux lois d'éducation, pour l'établissement des écoles royales et pour celui des écoles de fabriques réunies, ne répondaient pas aux besoins, passa, sans les abroger, une autre loi pour l'établissement d'écoles élémentaires, tenues dans chaque comté, sous le contrôle général des membres du parlement, et, dans chaque paroisse ou township, sous la régie immédiate de syndics élus par les contribuables. Les écoles élémentaires étaient communes aux enfants des deux origines et des deux croyances religieuses, mais elles prenaient, généralement, le caractère de la majorité des habitants de chaque arrondissement d'école. Il résultait, de cette pratique, de grands inconvénients pour la minorité des habitants qui, dans les seigneuries, étaient protestante, mais qui dans les townships, était généralement catholique, et comparativement pauvre. (1.)

Ce système fut cependant continué sous les lois de 1841 et 1845.

En 1832, la législature passa une loi spéciale (2 Guil. IV, ch. 20) pour l'établissement d'une école des Sourds-Muets à Québec, sous la direction de M. DONALD MACDONALD.

En 1832, le Collége de l'Assomption fut fondé par Messire FRS. LABELLE.

En 1835, la Chambre d'assemblée passa un projet de loi, destiné à remplacer les lois précédentes sur l'éducation. Ce projet répondait à de nouveaux besoins, mais il fut rejeté par le conseil. Une partie fut cependant détachée et devint loi (6 Guil. IV, ch. 12). Elle pourvoyait à la nomination d'un

---

(1) Meilleur, *Mémorial de l'Education..*

comité de régie, chargé d'établir des écoles normales à Québec et à Montréal. Les troubles politiques qui survinrent bientôt après en retardèrent longtemps le succès.

Les Frères des écoles chrétiennes arrivèrent à Montréal en 1837, au nombre de quatre. Ils se chargèrent de l'éducation de la jeunesse dans les écoles catholiques.

En 1839, pendant la suspension, par suite des troubles, de l'acte municipal de 1791, le conseil spécial, qui remplaçait provisoirement la législature, passa une ordonnance favorable à l'éducation. Mais cette ordonnance ne se rapporte qu'à Montréal et aux seigneuries environnantes, appartenant aux MM. du Séminaire de St. Sulpice (3 et 4 Vict., ch. 20). Elle autorise les Sulpiciens à commuer les terres situées dans leurs seigneuries, les confirme dans leur possession et dans leurs revenus, à la condition d'employer ces revenus à des œuvres pieuses et à répandre l'instruction. On assure que le Séminaire consacre, annuellement, au-dessus de £8,000, pour les fins de l'éducation, dans la ville et le District de Montréal.

Le premier Parlement-Uni passa, en 1841, une loi pour l'établissement des écoles primaires (4 et 5 Vic., ch. 18), Cette loi place les écoles sous la direction générale d'un Surintendant de l'éducation et sous le contrôle immédiat du conseil municipal, créé pour cette fin, bureau de l'éducation dans chaque district municipal.

Le maire était de fait président du bureau d'éducation. Cette loi ne reconnaissait le principe électif qu'à l'égard des commissaires, et elle inaugurait, dans le pays, le principe de contribution forcée. L'ignorance et les préjugés se mirent de la partie, et un soulèvement général en fut la conséquence. Elle ne fonctionna jamais régulièrement. Elle fut remplacée par la 8 Vic., ch. 41, passée en 1845. Cette dernière loi sanctionnait un principe contraire : les contributions volontaires, ce qui amena un résultat plus pénible encore. La législature abrogea de nouveau ce principe, et la contribution forcée fut admise par la 9 Vic. ch. 27, passée en 1846, avec cette modification à l'acte de 1841 : le fonctionnement de la loi fut indépendant de la coopération du conseil municipal. Cette loi fut amendée de nouveau en 1849 (12 Vic., ch. 50).

En 1854, le nombre total de nos maisons d'éducation, pendant le fonctionnement de la loi de 1846, était de 2,571, et le nombre des élèves de 119,737.

L'école de médecine canadienne, organisée, dès 1831, sous les auspices du bureau des examinateurs, fut incorporée en 1845.

En 1846, l'Hon. B. JOLIET, membre du conseil législatif, fonda le collége qui porte son nom, dans le village de l'Industrie, confié aux clercs de St. Viateur, qui en devinrent propriétaires en 1851. Le Collége Masson fut fondé, en 1847, par les dons généreux de Dame veuve JOSEPH MASSON. La seconde arrivée des RR. PP. Jésuites en Canada, date de 1842, mais leur nouveau collége ne fut fondé, à Montréal, qu'en 1848, par le Père FÉLIX MARTIN, sous les auspices de l'évêque BOURGET. Le Collége de Rigaud fut fondé, en 1850, sous les auspices de l'acte d'éducation (9 Vic., ch. 27), par Messire DESAUTELS et par les commissaires de la paroisse. L'école des Sourds-Muets, à Montréal, fut établie, en 1850, par les soins de M. l'abbé LAGORCE. Le Collége de Lennoxville remonte à 1851, et celui de Ste. Marie de Monnoir, fondé par Messire EDOUARD CREVIER, V.G., fut incorporé en 1855; le Collége de Lévis, en 1853, par Messire Jos. DEZIEL; le St. Thomas Collége, à Richmond, en 1854.

De 1842 à 1855, l'éducation suivit sa marche ascensionnelle. On constate surtout les progrès faits dans l'enseignement primaire. Cette période est remplie par le nom d'un homme qui s'est dévoué pour la cause de l'éducation, M. le Dr MEILLEUR, ex-ministre de l'instruction publique. "Il prit, dit un journaliste, la direction de l'instruction publique à son berceau; il a dû tout créer, jusqu'à l'amour de l'instruction parmi nos populations." Ce n'est pas le lieu ici de dire tous les efforts qu'il a déployé; qu'il me suffise de citer les lois qui ont été passées, pendant sa longue administration, pour faire fonctionner le système qu'il avait inauguré. Ces lois comprennent l'acte 4 et 5 Vic., ch. 18, passé le 18 Septembre 1841; l'acte 9 Vic., ch. 41, passé le 29 Mars 1845; l'acte 9 Vic., ch. 27, passé le 9 Juin 1846; l'acte 12 Vic., ch. 50, passé le 30

Mai 1849; l'acte 14 et 15 Vic., ch. 97, passé le 30 Août 1851.

Le Dr. Meilleur fut remplacé, en 1855, par M. CHAUVEAU, qui est resté jusqu'à 1873 ministre de l'instruction publique en Bas-Canada. Le nouveau ministre fit passer, en 1857, deux projets de loi. L'un amendait les actes des écoles communes du Bas-Canada de 1846-49-53. Il pourvoyait à la création d'un conseil d'instruction publique, et à la fondation d'un journal de l'instruction publique dans les deux langues. Il permettait aux municipalités scolaires de lever des cotisations. Le deuxième projet statuait l'établissement d'écoles normales et créait un fonds permanent de $88,000, destiné à l'enseignement superiéur, formé du revenu des biens des Jésuites, et $20,000 pris sur le fonds consolidé de la province.

Cette même année (1857), les écoles Normales Laval, Jacques-Cartier et McGill, furent inaugurées. Elles ont pour objet de former des instituteurs et d'uniformiser le système d'instruction publique.

La loi de 1852 fut amendée en 1863. Cet amendement sanctionne le principe des écoles séparées.

De 1855 à 1870, l'instruction élémentaire fit de grands progrès. Les préjugés qui, autrefois, s'étaient formés au simple mot de taxes à être imposées sur la propriété pour les fins de l'éducation, disparurent. Des efforts communs furent tentés de tous côtés pour assurer à la loi son bon fonctionnement, en sorte que si M. Chauveau, héritier de la succession du Dr. Meilleur dans le département de l'éducation, a vu ses efforts couronnés en partie, il doit beaucoup de son succès d'abord à son prédécesseur, ensuite à l'entente commune des hommes éclairés des deux provinces. A cela, il faut encore ajouter l'aide efficace du gouvernement qui, par des octrois considérables, a pu nous fournir de nouvelles institutions. L'établissement des écoles normales est l'œuvre de M. Chauveau. Ces établissements, fondés dans le but de fournir des instituteurs, préparent les élèves à l'enseignement primaire. Elles n'ont pas apporté au pays de grands avantages, quoiqu'elles nous coûtent fort chères, et je ne puis

reconnaître qu'elles aient suppléé à l'instruction secondaire qui nous manque. C'était pourtant le plus beau titre, le fleuron le plus brillant à attacher à une couronne de ministre, dans les circonstances où nous nous trouvions. Cette palme, l'honorable ministre de l'instruction publique n'a pas cru devoir la cueillir. Peut-être comptait-il que les trois écoles normales qu'il a fait fonctionner allaient suffire à nos besoins; dans tous les cas, il s'est trompé, et aujourd'hui il n'y a qu'une voix pour réclamer de la législature une loi libérale dans le sens de l'éducation secondaire. Je remarque avec plaisir que l'initiative individuelle, à Montréal, est parvenue à fonder une maison d'éducation où la jeunesse de cette ville peut puiser les connaissances qu'il lui faut pour se livrer à des carrières honorables, en dehors des professions libérales : je veux parler de l'Académie Commerciale. Cette institution, calquée sur le système américain, est appelée à jouer, parmi la population canadienne-française, le rôle puissant que remplit si bien le *Montreal Business College* parmi nos compatriotes d'origine anglaise.

Ainsi, on peut suivre la marche de l'éducation en Canada. Elle fut lente à la vérité, mais grâce au zèle et à la générosité du clergé canadien et aussi aux efforts de quelques citoyens éclairés, elle put en quelques années arriver à une hauteur comparativement élevée. Les colléges classiques se sont répandus sur différents points du pays : il n'est pas nécessaire de nommer ici les brillantes maisons d'éducation qui sont venues grossir la liste de celles que j'ai déjà citées. Mais reconnaissons un fait : notre éducation est-elle ce qu'elle devrait être ? Non ; il y a encore beaucoup à faire. A mon point de vue, et en cela je partage l'opinion d'un grand nombre de personnes influentes, nous manquons d'un système d'éducation pratique. Les Anglais nous ont devancés sous ce rapport, et les Américains sont bien loin devant nous. Nos écoles normales, appelées à remédier à ce mal, n'ont pas fait de progrès marquants; j'en ignore la raison, sans toutefois l'avoir spécialement recherchée. Mais je prends les faits tels qu'ils existent; je les constate, à d'autres d'en étudier

les causes. Il nous faudrait un système académique appelé à jouer, au Canada, un rôle analogue à celui que remplissent, aux Etats-Unis, les institutions de ce genre. Il ne faut plus tant chercher à former des hommes pour les professions libérales qu'à inculquer à la jeunesse le génie des affaires ; en un mot, il nous faut beaucoup plus d'arpenteurs, de mécaniciens, de mathématiciens, de banquiers, d'économistes, etc., que d'hellénistes ou latinistes, que d'avocats, médecins ou notaires. Les écoles normales de Québec et Montréal suffisent-elles? Non. Que la majorité de nos maisons d'éducation aient un système pratique plutôt que théorique et classique, et nous nous en trouverons mieux. Loin de moi la pensée de retrancher toutes études fortes et savantes. Ce que je désire, c'est un progrès dans le sens de l'éducation moyenne; car ce genre d'éducation est destiné au plus grand nombre. C'est là ma pensée.

En 1852, le Séminaire de Québec consacra des sommes extraordinaires, avec une générosité qu'on ne saurait trop apprécier, à la fondation d'une immense maison pour le perfectionnement des études libérales, réalisant ainsi les plans du comité sur l'éducation, mentionné plus haut. L'Université-Laval possède quatre facultés : *théologie, droit, médicine, arts,*— elle compte plus de trente professeurs, dont quelques-uns ont été appelés de France.

" L'exécution de tous ces travaux," dit M. Taché (1) " a exigé plus de 300,000 piastres (1,500,000 liv.) et ceux qui visitent ces immenses constructions sont tout surpris de ce qu'on a accomplis en si peu d'années."

" L'Université-Laval," remarque M. Rameau, " fruit d'une grande pensée, doit en effet devenir une grande chose: elle peut être le centre du mouvement intellectuel au Canada, et par conséquent la pierre angulaire de cette puissance propre que nous désirons pour les Canadiens " (2).

Il est désirable que de si magnanimes efforts soient cou-

---

(1) *Esquisse sur le Canada.*

(2) *La France aux colonies, p* 265

ronnés de succès; mais il ne faut pas se le dissimuler, l'Université-Laval pour des raisons multiples n'offre pas, par le nombre de ceux qui fréquentent ses classes, le caractère des grandes institutions universitaires. Québec n'est pas et ne pourra jamais être le centre des progrès intellectuels en Canada. Cette destinée semble réservée à Montréal. Cette dernière ville, étant le centre des affaires, le siége du commerce de toute la Province, on pourrait dire de toute la Puissance, rassemble dans son sein la majorité de la jeunesse active, pensante et instruite du pays. C'est pourquoi la question de l'établissement d'une Université à Montréal n'est qu'une question de temps; je l'espère du moins.

Observons, avant de clore cet aperçu historique de l'instruction en Canada, que les divisions et les haines politiques ont beaucoup contribué à retarder les progrès intellectuels. Si, au lieu de chercher noise et querelle à son voisin, chacun de nous se fut occupé à chercher le véritable remède à nos maux en popularisant l'éducation, l'ignorance n'aurait pas de si profondes racines.

"Au milieu de ces chicanes de partis," écrivait un littérateur français (1), "sous le poids de ces coups de vent politiques, qui prennent un caractère grave, beaucoup de canadiens sont restés fidèles aux pacifiques autels des muses. J'en ai connu plusieurs qui se consacraient, avec une religieuse patience, à l'étude de leurs anciennes annales, qui s'estiment heureux quand, après une longue et consciencieuse investigation, ils arrivent à corriger l'erreur d'un historien, à rechiffrer une date, à reconstituer un fait. J'en ai connu d'autres qui se livrent avec une innocente candeur aux douces joies de la poésie. Comme ils n'ont point de théâtres et de lecteurs assez nombreux pour encourager les grands travaux, ils ne se hasardent ni dans les vastes espaces de l'épopée, ni dans les orageux défilés de la tragédie. Humbles jardiniers du Parnasse, ils cultivent, à l'écart, l'aiguillon de l'épigramme, la fleur du madrigal, les rameaux éplorés de l'élégie."

---

(1) Marmier, *Lettres sur l'Amérique.*

Ces lignes me rappellent cette importante remarque de Garneau, que je considère comme un jugement à la fois énergique et éloquent sur la condition intellectuelle du pays " Par cela même, dit-il dans la préface de son Histoire, que le Canada a été soumis à de grandes vicissitudes, qui ne sont pas de son fait, mais qui tiennent à la nature de sa dépendance coloniale, les progrès n'y marchent qu'à travers les secousses sociales et une complication qu'augmentent de nos jours la différence des races mises en regard par la Métropole, les haines, les préjugés, l'ignorance et les écarts des gouvernements, et quelquefois des gouvernés."

La littérature canadienne proprement dite n'existait pas sous la domination française : l'imprimerie n'a été importée qu'après la Cession. Il faut donc aller en France, y étudier les ouvrages historiques qui se rapportent au Canada, pour lier à la période actuelle les événements littéraires antérieurs à la Cession.

Il importe que nous constations le mérite de ces travaux, surtout parce qu'ils se rapportent à notre histoire. C'est à ce point de vue qu'ils méritent d'être cités. Je me propose donc d'indiquer avec briéveté les travaux historiques publiés en France antérieurement à la domination anglaise.

Les écrivains français qui ont laissé des mémoires ou relations sur le Canada sont assez nombreux ; mais sur ce nombre, il y en a peu qui méritent d'être consultés, surtout à notre époque. Je mentionnerai cependant la plupart d'entre eux, afin de guider ceux qui voudraient faire des recherches dans ces bouquins d'un autre âge. La plupart de ces ouvrages se ressemblent tous par un côté : l'écrivain se borne à raconter, avec une simplicité primitive, ce qu'il a vu ou appris de témoins oculaires. Ce sont plutôt des annalistes que des historiens, des historiographes plutôt que des moralistes.

Le *Grand Atlas de Blaeu* a été imprimé, en 1677, et composé particulièrement sur l'*India Occidentalis* de Jean de Laet, qui lui-même recueillit ses détails historiques de Jean Verazani, Jacques Cartier, Champlain, René de Laudonnières, Marc Lescarbot, auteurs plus véridiques que ceux qui les ont imités ou copiés.

THOMAS CORNEILLE, dans son *Dictionnaire géographique*, consacre plusieurs pages sur les provinces françaises de l'Amérique. Il s'est surtout inspiré de Lattinton, mauvais guide luimême. Cependant, son article sur le Canada n'est pas le plus défectueux du dictionnaire.

L'*Atlas de Gendreville*, imprimé en 1719, contient au sixième volume, une *dissertation sur l'Amérique*, où il y a suivant Charlevoix, des fautes d'histoire qu'on ne pardonnerait pas à un écolier. La dissertation sur le Canada n'est pas plus exacte. RABBE et LAMARTINIERE ne sont guère plus érudits et plus véridiques. L'*Atlas de Delille* est un ouvrage plus correct, plus consciencieux. L'article sur le Canada, dans le *Dictionnaire historique* de MORERI approche assez du vrai.

Nous devons à LAUDONNIERE un octavo, publié en 1586, intitulé : *Histoire de la Floride, contenant les trois voyages faits en icelle par des capitaines et pilotes français en* 1562, 1564, 1575, *décrite par le capitaine Laudonnière. Plus un quatrième, fait par le capitaine Gourgènes : mis en lumière par Bayanier.* On peut tenir pour véridiques les faits ou les choses dont l'auteur a été témoin ; quant à ce qu'il emprunte, il faut être plus sur ses gardes.

DE BRY a écrit en latin, en 1590 ; il puise ses renseignements dans Lescarbot. SOLIS DE LOS MERAS a écrit, en espagnol, en 1665. PIERRE MICHELET a traduit en français, en 1670, un ouvrage de GERCILLASSO DE LA VEGA, sur la Floride. Les écrits de VERAZANI se rapportent à toutes les parties alors connues et habitées de l'Amérique.

Voici le titre que porte l'ouvrage bien connu de MARC LESCARBOT, *avocat en parlement, témoin oculaire d'une partie des choses y récitées : Histoire de la Nouvelle-France, contenant les navigations découvertes et habitations faites par les français ès Indes Occidentales et Nouvelle-France, sous l'aveux et autorité de nos Rois très-chrétiens, et les nouvelles fortunes d'iceux en l'exécution de ces choses depuis cent ans jusqu'à d'hui : en quoi est comprise l'histoire morale, naturelle et géographique de la dite Province, avec les tables et figures d'icelle.* Cet octavo fut publié à

Paris en 1609. L'auteur a recueilli avec soin tout ce qui avait été publié avant lui relativement aux premières découvertes des Français dans l'Amérique, tout ce qui s'est passé dans la Floride française, l'expédition du chevalier de Villegagnon au Brésil, et le premier établissement de l'Acadie par M. de Mont. C'était un homme instruit qui, par esprit d'aventure, séjourna pendant quelques années en Canada. Son livre est impartial et écrit avec beaucoup de sens et d'esprit. L'ouvrage paraît sincère et modéré. L'auteur entremêle ses écrits d'anecdotes et de remarques littéraires. Il est le seul des historiens français qui nous ait conservé, dans cette langue, les intéressantes relations des deux premiers voyages que Jacques Cartier fit au Canada en 1534 et 1535.

Les œuvres de CHAMPLAIN qui ont mérité, de la part de l'abbé LAVERDIERE, un réédition où le luxe de la reliure et de la typographie le dispute à l'érudition de la glose, méritent une mention particulière. C'est encore une des meilleures sources de notre histoire. Charlevoix dit que ses mémoires sont excellents pour le fond des choses et pour la manière simple et naturelle dont ils sont écrits. Il n'avance rien qu'il n'ait vu lui-même ou sans avoir le témoignage de personnes sûres. L'édition de 1643 est intitulée : *Les voyages de la Nouvelle-France occidentale, dite Canada, faite par le sieur de Champlain, Xaintongeois, capitaine pour le roi en la marine du Ponent, et toutes les découvertes qu'il a faites en ce pays depuis l'an* 1503 *jusqu'à l'an* 1629, *où se voit comme ce pays a été premièrement découvert par les Français, sous l'autorité de nos rois très chrétiens jusqu'à ce règne de Sa Majesté, à présent régnante, Louis XIII, roi de France et de Navarre, avec un traité des qualités et conditions requises à un bon et parfait navigateur, les marques et enseignements, que la Providence de Dieu a mise en la mer pour redresser les mariniers en leurs routes, sans lesquelles ils tomberaient en de grands dangers, et la manière de dessiner les cartes marines avec leurs ports, rades, Isles, sondes et autres choses nécessaires à la navigation. Ensemble une carte générale de la description du dit pays en son méridien, selon la déclinaison de la Guide Ayment et un Cathéchisme ou instruction*

traduite du français en langage des peuples sauvages de quelque contrée, avec ce qui s'est passé en la dite Nouvelle-France, 1631, *dédié à Monseigneur le Cardinal Duc de Richelieu.* Dans cet in-quarto, Champlain reprend toute l'histoire depuis les premières découvertes de Verazani jusqu'à 1631. Il contient également le récit des différents voyages de l'auteur en Amérique, et la relation de son séjour. Lescarbot lui reproche trop de crédulité. A vrai dire, ce reproche était fondé sur certaines fables, imprimées dans les premières éditions mais retranchées dans les suivantes.

Le *Mercure français*, de l'année 1626, renferme une lettre sur le Canada du Père CHARLES LALEMANT. Dans celui de 1628, les actes authentiques relatifs à la compagnie des cent associés. Dans celui de 1632, il y a une *Relation du voyage fait en Canada pour la prise et possession du fort de Québec*, dont les Anglais s'étaient rendus maîtres en 1629, et qu'ils restituèrent en 1632. Dans le volume de 1633, on trouve une *Relation de ce qui s'est passé en la Nouvelle France ou Canada ; et une autre Relation du sieur de Champlain, de la Nouvelle-France ou Canada.*

Le Père LE JEUNE a laissé une *Briève Relation du voyage de la Nouvelle-France fait au mois d'Avril dernier*, brochure in-octavo, publiée en 1632. Cet écrit forme la première partie des *Relations des Jésuites*, ouvrage qu'ils continuèrent jusqu'en 1672, et qui forme trois gros volumes in-quarto. Les *Relations des Jésuites* forment une histoire très-détaillée de cette époque. Les relations nombreuses qu'ils entretenaient avec les sauvages de toutes les missions de l'Amérique, leur immixtion aux affaires temporelles de la colonie, la connaissance qu'ils avaient de toutes les langues sauvages, ont donné à ces mémoires une valeur réelle et en font une des plus précieuses sources de notre histoire. Il y a sans doute beaucoup de choses à mettre de côté : il faut en laisser et en prendre, mais on ne peut s'empêcher d'admettre que ces écrivains étaient plus à portée qu'un grand nombre d'autres de bien apprécier les évènements de la colonie et les mœurs des sauvages. L'histoire des missions et de la conversion des sauvages est ample-

ment développée, souvent aux dépens d'une foule de choses plus intéressantes au point de vue de l'état. Le style en est extrêmement simple.

Le journal des Jésuites, publié en 1871, d'après le manuscrit original conservé aux archives du Séminaire de Québec, par MM. les Abbés Laverdière et Casgrain, est le complément indispensable des *Relations des Jesuites.*

Cet ouvrage diffère de l'autre en ce qu'il n'avait pas été fait pour le public. Il est plus libre dans ses allures ; il s'occupe naïvement à consigner jour par jour une foule de détails intimes qui pouvaient être utiles non-seulement aux membres de la compagnie de Jésus, mais encore à tous ceux qui plus tard voudraient étudier à fond notre histoire. Ces détails, peu importants alors, sont aujourd'hui d'un grand intérêt à cause de la lumière qu'ils jettent sur ces époques reculées.

Les *Relations*, au contraire, étaient avant tout destinées à une classe de lecteurs dévoués au succès des travaux apostoliques chez ces infidèles. Elles renferment plus spécialement les évènements et les traits les plus capables d'animer la foi et d'intéresser la piété. Le *Journal* se rapproche plus de l'histoire.

Ce manuscrit parait être le premier journal régulier que les RR. PP. jésuites aient tenu en Canada. Il commence à 1645. Ce journal embrassait plus d'un siècle de notre histoire (1645-1755) sans aucune interruption. Malheureusement ce précieux manuscrit a été écarté et il nous reste environ que l'histoire de 22 années.

Le *Journal* était tenu par les supérieurs de l'Ordre en Canada. Le premier en date est le père Jérome Lalemant, puis viennent les pères Vimont, Mercier, de Quen, Lemoyne et autres.

Jean de Laete, géographe flamand, a publié en 1633 un ouvrage en latin sur le *Nouveau Monde ou description des Indes Occidentales*, ouvrage qui fut traduit en 1641 en français.

Charlevoix dit qu'il est rempli d'excellentes recherches, tant par rapport aux établissements des européens dans l'A-

mérique, que pour l'histoire naturelle, le caractère et les mœurs des indigènes. L'auteur a puisé à des sources sures. C'était un homme instruit, doué d'un jugement sain; il est aussi bon critique qu'habile historien. Outre ses données sur le Canada il décrit encore l'île de Terre-Neuve, du cap Breton, la Floride, le golfe et fleuve St. Laurent, les îles du golfe, l'ile d'Anticosti en particulier, la ville de Québec, etc.

Le frère GABRIEL SAGARD THEODAT, Récollet, a publié en 1686, à Paris, une *Histoire du Canada, et voyages que les frères mineurs récollets y ont fait pour la conversion des infidèles ; où est amplement traité des choses principales arrivées dans ce pays depuis l'année* 1615 *jusqu'à la prise qui a été faite par les Anglais : des biens et commodités qu'on en peut espérer : des mœurs, cérémonies, créances, lois et coutumes merveilleuses de ses habitants : des conversions et baptêmes de plusieurs, et des moyens nécessaires pour les amener à la connaissance de Dieu : l'entretien ordinaire de nos mariniers, et autres particularités qui se remarquent en la suite de l'histoire.* L'auteur raconte naïvement ce qu'il a vu en Canada où il demeura pendant quelque temps dans une mission huronne ; mais Charlevoix assure qu'il n'est pas exact en tout, n'ayant pas vécu assez longtemps en Canada pour vérifier tout ce qu'on lui a dit. Le vocabulaire huron qui accompagne son ouvrage n'est pas exact. Au reste ce fut un écrivain consciencieux et un apôtre zélé. Son histoire n'a pas fourni beaucoup de matériaux utiles et importants aûx écrivains qui l'ont suivi.

On reconnait qu'il n'est ni très instruit ni observateur profond : sa crédulité est extrême. L'auteur de la *Biographie universelle* parait partager une opinion contraire en nous engageant à nous défier de la critique de Charlevoix qui n'aimait pas les Récollets.

Le *Voyage fameux* du Sieur VINCENT LEBLANC, ne renferme que fort peu de choses relatives au Canada. Le père BRESSANI a publié en 1653 une *Relation* de sa mission dans le Nouveau-Monde, ouvrage bien écrit mais qui ne traite guère que de la mission des Hurons.

PIERRE BOUCHER, l'ancien gouverneur des Trois-Rivières,

auteur d'une nombreuse génération, qui mourut âgé de plus de cent ans, publia à Paris un petit ouvrage intitulé : *Histoire véritable et naturelle des mœurs et productions du pays de la Nouvelle-France vulgairement dite le Canada.* C'est une notice assez superficielle mais fort fidèle du Canada. La simplicité naïve du style en fait le mérite principal. Un de ses petits fils laissa une *Relation des aventures de M. de Boucherville à son retour des Sioux en* 1728 *et en* 1729, *suivies d'observations sur les mœurs des sauvages.* M. de Boucherville, dit Bibaud, sans être puriste écrit avec cette facilité et cette aisance ordinaires aux gentilshommes.

Le père Du Crux a publié en 1664 un ouvrage intitulé *Historia Canadensis seu novæ Franciæ, libri decem ad annum usque* 1656. Cet ouvrage extrêmement diffus a été presque uniquement copié des *Relations des Jesuites.* Il entre dans des détails qui peuvent convenir à des lettres mais qui sont insupportables dans une histoire suivie, surtout quand ils ont perdu l'agrément de la nouveauté.

C'est en 1672 que parut l'ouvrage de Denys intitulé, *Description géographique et historique des côtes de l'Amérique septentrionale avec l'histoire naturelle du pays.* L'auteur ne dit rien qu'il n'a vu de ses propres yeux. Dans le premier volume il donne une description fort exacte du pays ; le second comprend l'histoire naturelle de la colonie et en particulier tout ce qui regarde la pêche de la morue. Il étudie aussi les mœurs des sauvages et il termine en citant quelques traits historiques touchant les établissements de ceux qui partageaient avec lui la propriété et le gouvernement de l'Acadie et des environs.

Dans une brochure publiée en 1674 intitulée : *Société de Montréal,* on expose les motifs qui ont porté plusieurs personnes de piété à faire à Montréal un Etablissement ayant pour objet principal la conversion des sauvages.

Don Claude Martin a publié, en 1677, *La Vie de la vénérable mère Marie de l'Incarnation, première supérieure des Ursulines de la Nouvelle-France, tirée de ses lettres et de ses écrits.* L'auteur était le fils même de la mère Marie. Cet ouvrage n'a d'au-

tres défauts que de contenir bien des choses étrangères au sujet. CHARLEVOIX a, lui aussi, écrit en 1724 une vie de cette digne femme.

Les Lettres de la MERE MARIE DE L'INCARNATIOM, *première supérieure des Ursulines de la Nouvelle-France*, in-quarto, 1681, sont bien écrites et digne de sa juste réputation de sainteté, d'esprit et d'habileté dans toutes sortes d'affaires, et surtout dans la vie spirituelle. Elles contiennent plusieurs faits historiques arrivées pendant les trente deux années qu'elle a vécu en Canada. (1640-1672). Ce sont des mémoires pleins de détails sur l'histoire de son temps durant son séjour dans la colonie. Ses écrits ascétiques respirent une vertu tendre. Elle a encore composé un livre pour l'instruction des novices intitulé : l'*Ecole chrétienne.*

Le père MARQUETTE a publié, en 1687 ; *Découverte de quelques pays et nations de l'Amerique septentrionale* : C'est le journal du voyage de l'auteur lorsqu'il découvrit le Mississipi en 1673, avec M. de Joliet.

Nous avons du PERE LOUIS HENNEPIN, missionnaire Récollet et notaire apostolique,plusieurs ouvrages : 1o *Description de la Louisiane nouvellement découverte au S.O. de la Nouvelle-France par ordre du roy, avec la carte du pays, les mœurs et la manière de vivre des sauvages.* Le titre de cet ouvrage n'est pas juste, car cette terre que l'auteur découvrit n'appartenait pas à la Louisiane, mais à la Nouvelle-France. Le titre du second ouvrage ne l'est pas d'avantage : 2e *Voyage en un pays plus grand que l'Europe entre la mer glaciale et le Nouveau-Mexique ;* 3e *Nouvelle description d'un très grand pays situé dans l'Amérique entre le Nouveau-Mexique et la mer glaciale depuis l'an* 1670 *jusqu'à* 1682, *avec des explorations sur les entreprises du Cavalier de la Salle et autres choses concernant la description et l'histoire de l'Amerique septentrionale*, in 12, 1697. Cet ouvrage fut imprimé l'année suivante sous le titre, *Voyage ou découverte d'un très grand pays*, etc, 2 vol. Tous ces ouvrages, dit Charlevoix, sont écrits avec un style de déclamation qui choque par son enflure et révolte par les libertés que se donne l'auteur et par ses assertions indécentes. Pour ce qui est du

fond des choses, le P. Hannepin a cru pouvoir profiter du privilége des voyageurs et on peut lui appliquer le proverbe : a beau mentir qui vient de loin.

M. DE ST. VALIER, nommé à l'évêché de Québec vacant par la démission de M. de Laval, voulut prendre connaissance de son diocèse avant d'être sacré. Il s'embarqua pour le Canada en 1685. L'année suivante il retourna en France et composa : *Etat présent du Canada et de la colonie française dans la Nouvelle-France.* Ce petit ouvrage est bien écrit et digne de son auteur, qui gouverna l'église pendant 40 ans.

En 1691, le PERE LECLERC, Récollet, publia un ouvrage en deux volumes in-12, intitulé : *Premier Etablissement de la foi dans la Nouvelle-France, contenant la publication de l'Evangile, l'histoire des colonies françaises découvertes depuis le fleuve St. Laurent, la Louisiane et le fleuve Colbert, jusqu'au golfe du Mexique, achevées sous la conduite de M. de La Salle, par ordre du roi, avec les victoires remportées en Canada par les armes de S. M. sur les Anglais et les Iroquois en* 1690, *dédié à M. le Comte de Frontenac*, etc. Certains écrivains ont supposé que le Comte de Frontenac a mis la main à cette publication qui relate assez fidèlement les principaux actes de l'administration de ce gouverneur. C'est un précieux document sous le rapport historique. L'auteur ne dit que fort peu de choses des missions, si ce n'est de la mission des récollets à laquelle il appartient ; mais il s'attache surtout aux affaires de l'état particulièrement en ce qui se rapporte à de Frontenac. Un second ouvrage publié en 1691 est intitulé : *Nouvelle relation de la Gaspésie, qui contient les mœurs et la religion des sauvages gaspésiens, porte-croix, adorateurs du soleil et d'autres peuples de l'Amérique Septentrionale, dite Canada, dédié à Madame la princesse d'Espinoy*, Paris, in douze, pp. 600. On trouve dans cet ouvrage des choses fort intéressantes pour l'époque, mais qui n'offrent plus aucun mérite comme source historique.

Nous avons du BARON DE LA HONTAN deux ouvrages sur la Nouvelle-France, intitulés : 1o *Voyages du Baron de La Hontan dans l'Amérique septentrionale, qui contiennent une rela-*

tion des différents peuples qui y habitent; la nature de leur gouvernement, leur commerce, leurs coutumes, leur religion et leur manière de faire la guerre: l'intérêt des Français et des Anglais dans le commerce qu'ils font avec ces nations: l'avantage que l'Angleterre peut retirer de ce pays étant en guerre avec la France. Le tout enrichi de cartes et de figures, in-douze. 2o. *L'Amérique Septentrionale, ou la suite des voyages de M. de La Hontan, qui contiennent la description d'une grande étendue de pays de ce continent, l'intérêt des Français et des Anglais, leur commerce, leurs navigations, leurs mœurs et les coutumes des sauvages, etc., avec un petit dictionnaire de la langue du pays, in-douze, 2ème édition, augmentée d'une conversation de l'auteur*, 1705. Ainsi, ce dernier ouvrage n'est qu'une seconde édition augmentée du premier. L'auteur fut pendant quelque temps soldat au Canada. "La grande liberté, dit Charlevoix, qu'il a donné à sa plume a beaucoup contribué à faire lire son livre, et l'a fait rechercher avec avidité partout où l'on n'était pas à portée de savoir que le vrai, qui y est tellement confondu avec le faux qu'il est bien nécessaire d'être bien instruit de l'histoire du Canada pour l'en démêler, il n'apprend rien aux uns et ne peut que jeter les autres dans l'erreur. En effet, presque tous les noms propres y sont estropiés et les faits y sont défigurés, et l'on y trouve des épisodes entiers qui sont de pures fictions." On ne peut se cacher que La Hontan écrit avec beaucoup de sel. Il parsème sa narration de traits mordants à l'adresse des jésuites et autres ordres religieux, ce qui naturellement ameuta contre lui tous les historiens catholiques, et par-dessus tout le père Charlevoix. Il ne faut pas non plus se cacher que l'auteur a donné à ses mémoires cette couleur romanesque, parfois grivoise et sceptique, qui était si fort à la mode au temps où il écrivait. De tous les annalistes de son temps, qui écrivirent sur le Canada, c'est lui qui eut plus de lecteurs. Il serait certainement à désirer que la vérité et la gravité, qui conviennent surtout à l'historien, fussent mieux ménagées dans ses Mémoires, qu'on ne peut cependant s'empêcher de

consulter. Au reste, il donne d'assez bonnes notions sur le Canada et ce qu'il dit de la mauvaise gestion des affaires se rapproche beaucoup de la vérité. Le père Charlevoix n'a pu naturellement ratifier le jugement que La Hontan porte sur les jésuites et leurs intrigues dans la colonie.

Les Lettres édifiantes et curieuses écrites des missions étrangères par quelques missionnaires de la Compagnie de Jésus renferment quelques relations sur le Canada. Le IIe volume (1712) contient une lettre du père Gabriel Maret où il décrit le voyage qu'il avait fait en 1694 avec d'Iberville à la Baie d'Hudson, et autres particularités touchant la partie septentrionale. Le XIe volume (1715) renferme une autre lettre du même missionnaire sur l'établissement des Français dans l'Illinois. Dans le XIIe volume (1717), on voit une lettre du Père Le Cholenec, sur la sainteté de Catherine Tegahkouita, vierge iroquoise surnommée *la bonne Catherine.* Dans le XIIIe volume (1720) le même missionnaire rapporte la mort de quelques néophites qui ont enduré les supplices les plus affreux à cause de leur conversion au christianisme. Dans le XVIIe (1736), une lettre du Père Sebastien Rasles nous apprend un détail curieux de ce qui s'est passé entre les Anglais et les sauvages Abénaquis au sujet du traité d'Utrecht. Le XXe et XIIIe volume (1731 et 1738) renferment des lettres de RR.PP. Petit, De Halde, et Rasles touchant leur mission.

Dans le *Recueil des Voyages du Nord, contenant divers mémoires très-utiles au commerce et à la navigation,* 8 vol. in-12 (1715), on trouve dans le 3eme volume : 1o. une relation de Terre-Neuve, traduite de l'Anglais de White, enrichie d'une carte de l'Iles et de tout l'hémisphère septentrional ; 2o. Un mémoire touchant Terre-Neuve et le Golfe St. Laurent, par l'auteur de la relation précédente. Le 5eme volume renferme une relation de la Louisiane ou Mississipi par le chevalier de Tonti, Gouverneur du fort de St. Louis aux Illinois ; 2o. Voyage en un pays plus grand que l'Europe par le père Hennepin ; 3o. Relation des voyages de Gosnal, Prince et Gilbert à la Virginie en 1602 ; 4o. Relation du Détroit et

de la Baie d'Hudson, par Jérémie; 5o. Les trois navigations du Chevalier Martin Forbisher. Toutes ces relations sont écrites avec bonne foi; la plupart ne sont pas très exactes tout en contenant beaucoup de nouveau et de réel.

L'Histoire de l'Amérique septentrionale par M. de Bacqueville de la Potherie, *né à la Guadeloupe, dans l'Amérique méridionale, aide major dans la dite Isle*, 4 vol. in-12, enrichis de figures, Paris, 1722, mérite d'être mentionnée. Cet ouvrage est écrit en forme de lettres, excepté le second volume qui est distribué par chapitres. Les Mémoires sur le Canada sont assez mal digérés. En général le style n'est pas clair. On peut se fier sur les choses que l'auteur a vues. Il est sincère, sans passion; mais il n'a pas toujours été bien instruit sur le reste.

Le Père Lafitau publia en 1723, *Mœurs des sauvages américains comparées aux mœurs des premiers temps*, 2 vol, in-4o. L'auteur examine au long les mœurs, les habitudes, les coutumes et la religion des sauvages du Canada. Il avait été missionnaire parmi les iroquois. C'est peut-être ce qui a été écrit de plus exact sur le sujet, au dire de Charlevoix. Le parallèle des anciens peuples avec les aborigènes de l'Amérique suppose une grande connaissance de l'antiquité.

Il n'y avait pas encore d'histoire suivie et complète de la Nouvelle-France, lorsque parut l'*Histoire et Description générale de la Nouvelle-France avec le journal historique d'un voyage fait par ordre du roi dans l'Amérique Septentrionale par le* Pere de Charlevoix, publiée à Paris, en 1744, en six tomes in-12, de 400 pages chaque, environ. Les écrits qui avaient été publiés jusqu'alors ne considéraient le Canada qu'à un certain point de vue. C'étaient pour la plupart des relations de voyages, d'aventures qui n'offraient pas une étude exacte des faits, ni même une description exacte du pays. Ils se contentaient de citer certaines particularités, certains faits relatifs à la vie sociale, au climat, à une campagne guerrière, à des détails enfin; et là se bornaient ces travaux qu'on ne sauraient décorer du nom d'Histoire. C'est pourquoi les géographes, les historiographes et les cosmo-

graphes ont parlé de la colonie avec si peu d'exactitude dans leurs dictionnaires géographiques ou historiques.

La relation du père Charlevoix a été l'ouvrage le plus complet qui fut publié sous la domination française, en ce sens qu'il embrasse dans son récit toute l'histoire de la colonie, depuis la découverte du pays par Jacques Cartier jusqu'à l'année 1731, époque de la rétrocession du Canada par la Compagnie des Indes Occidentales au roi. Cette histoire est complète : l'auteur entre dans tous les développements qui découlent du sujet. Il est même un peu trop minutieux. Il parle des voyages entrepris par la France pour la colonisation ; il démontre la tendance des gouverneurs, le mouvement de la civilisation, la succession des autorités officielles dans la colonie, les rouages de l'administration civile, etc. La partie religieuse est encore plus étendue, plus développée que l'autre : elle empiète même sur le reste. Une idée semble surtout préoccuper l'auteur, c'est la mission des Jésuites en Amérique, les œuvres que cette société a opérées, et les efforts qu'elle a faits pour la conversion et l'instruction des sauvages. L'auteur prêchait pour sa paroisse avec le zèle qui distingue un partisan dévoué.

Mais ceci est fort peu de choses en comparaison des richesses de détails qui se trouvent dans ce livre. Le Père Charlevoix suit de près la partie descriptive et donne une bonne idée de la topographie par le moyen des cartes liées au volume. La statistique même ne fait plus défaut. On voit qu'il a consulté les archives officielles qui devaient être un véritable grimoire entre les mains des ministres de Louis XIV. Enfin, il y a jusqu'à une description des plantes les plus communes du pays, avec planche pour en désigner l'espèce et la forme. Ce devait être, à l'époque, un livre de luxe que cette histoire.

Remarquons ici que ce travail se divise nécessairement en deux parties : la première a trait à l'histoire générale de la Nouvelle-France. Elle comprend vingt-deux livres et forme quatre volumes ; c'est de beaucoup la plus importante de l'œuvre. La seconde renferme le journal historique du

voyage du Père Charlevoix, fait en Amérique dans les années 1720, 21, 22. Cette relation, qui est sous forme de lettres adressées à la duchesse de Lesdiguières, est contenue dans les volumes V et VIe. Dans l'introduction, l'auteur fait une savante dissertation sur l'origine des aborigènes d'Amérique, question fort controversée par les philologues de l'époque.

Le journal est fort attrayant en ce qu'il touche à des questions de détails qui vont bien à ce genre de relations. L'auteur parle au long des coutumes, du caractère, de la religion, des mœurs et des traditions des habitants de la colonie. Il ne néglige pas non plus la partie descriptive. Plusieurs pages sont consacrées à l'histoire naturelle, embrassant les différents genres, animal et végétal, avec carte des rivières, lacs, montagnes, plans de ville, fortifications, etc. Ces données ne se rapportent pas au Canada seulement, elles ont encore trait à la Louisiane, au Cap-Breton, et autres pays où l'auteur a voyagé.

Je n'ai pas l'intention de faire une appréciation étendue des œuvres du Père Charlevoix. Qu'il me suffise d'ajouter que c'est un bon vieux chroniqueur, causant familièrement avec son lecteur, parlant un langage pur et assez recherché. M'est d'avis que Charlevoix devait passer pour un bon littérateur parmi ses contemporains. Il prend son temps, raconte avec force détails, parsème sa narration de réflexions qui annoncent le moraliste derrière l'historien. Il a d'ailleurs beaucoup de connaissances. Ses études sur les arbres, plantes, animaux indigènes, l'indiquent suffisamment. On peut à bon droit l'appeler le Froissart du Canada. Son histoire de la Nouvelle-France a servi plus que tout autre ouvrage aux historiens Canadiens pour ce qui se rapporte à la domination française. Je ne crains pas de dire qu'il a connu le Nouveau Monde mieux que n'importe quel européen de son temps. Ses voyages lui ont facilité cette connaissance. Pour peu qu'on lui suppose de la bonne foi, de l'intégrité, de l'impartialité, il avait toutes les chances d'écrire un bon ouvrage. Il avait conçu un grand projet d'histoire du Nouveau-Monde, embrassant tous les pays de l'Amérique. Cette idée n'a pas été mise à exécution.

Le Père Charlevoix a fait un œuvre consciencieux; il y a beaucoup de travail, beaucoup de recherches : il a vu de lui-même et il a consulté tous les auteurs qui, de près ou de loin, ont parlé de l'Amérique. On voit qu'il a fait du Nouveau-Monde le but de ses travaux.

CHARLES LEBEAU, avocat, a écrit : *Aventures, ou voyages curieux et nouveaux parmi les sauvages de l'Amérique Septentrionale, dans lequel on trouvera une description du Canada, avec une relation très particulière des anciennes coutumes, mœurs et usages de vivre des barbares qui l'habitent, et de la manière dont ils se comportent aujourd'hui.* 1778, 2 vol. in-12o, avec figures.

On ne s'accorde pas tous sur le mérite de cet ouvrage. M. De Foulette dit que " c'est un pur roman." L'auteur de la *Bibliothèque des voyages* assure que " nul autre ne nous a fait aussi bien connaître les mœurs, les usages, le régime intérieur des trois nations les plus considérables du Canada, les iroquois, les hurons, les algonquins. Il relève soigneusement les inexactitudes, et même les altérations de la vérité qui se trouvent dans quelques relations, et particulièrement dans celle du baron de La Hontan."

Tels sont, en résumé, les principaux écrivains français qui se sont occupés du Canada sous la domination française. Ces travaux n'ont plus à nos yeux l'importance qu'on leur attribuait autrefois, malgré qu'ils soient toujours là pour décrire les antiquités américaines et les origines de la colonie. Mais à part ce mérite, qui n'est pas petit à la vérité, ils n'offrent plus le degré d'intérêt qu'on leur attribuait il y a un siècle et demi. C'est à peine si on s'en sert pour la consultation, et tout au plus, servent-ils comme autorité pour appuyer certains faits non entièrement dégagés des obscurités du passé. Nos historiens canadiens ont puisé dans ces travaux tout ce qui pouvait être pris en y ajoutant les connaissances qu'ils avaient acquises dans leurs recherches auprès des archives publiques. En sorte que leurs livres remplacent entièrement les anciennes relations. De plus, les écrivains de la domination française ignorent, pour la plupart, la manière de classer les évènements, de les appré-

cier, de rechercher les causes et d'analyser les époques. Ils se contentent de narrer simplement le fait dans un ordre méthodique et restreint, sans artifice dans l'arrangement des matières et sans pompe dans leur langage. Ils ne s'élèvent pas à la hauteur du moraliste, et leurs appréciations n'atteignent pas ce côté philosophique qui distingue l'école contemporaine. Ce sont de modestes annalistes qui n'entendent point sortir de leur rôle. C'est pourquoi la lecture de ces mémoires est généralement ennuyeuse, abstraction faite de la vérité historique qui ne manque jamais d'attrait pour les esprits sérieux.

Parmi les causes qui ont contribué à développer le mouvement littéraire en Canada, il faut mentionner en première ligne les associations littéraires. Ces sociétés n'ont jamais eu qu'une existence éphémère ; mais, de période en période, elles se sont renouvelées, sous un nom ou sous un autre, grâce à l'initiative de quelques amis des lettres et des sciences. Il me parait donc opportun de constater ici ces efforts et ces succès.

D'après Lebrun, Québec possédait un Cercle littéraire en 1779, mais ce devait être l'association de la bibliothèque, observe M. Max. Bibaud. (1). La société littéraire et historique de Québec fut fondée en 1824. Une autre société fut créée en 1827. Depuis 1829, la première s'est réunie à la seconde qui a renoncé à son titre. Cette société reçut annuellement une allocation du gouvernement. Elle fut bientôt en mesure d'acheter et d'augmenter journellement un musée,une collection de minéraux et des documents relatifs aux antiquités canadiennes. En 1829 il parut un premier volume des *Transactions* de cette société. Plusieurs autres volumes furent publiés par la suite, sous le même titre. De nombreux mémoires lui furent adressés, et des essais intéressants et instructifs furent lus en présence des membres et du public en général. Elle s'occupa moins de poésie que d'histoire et de sciences naturelles. Afin de réveiller le zèle

---

(1) *Tableau historique des progrès du Canada.*

des membres, on proposa des prix à ceux qui présenteraient les meilleurs travaux. En 1830, le président de la classe d'histoire naturelle, M. JOSEPH S. KEY, disait dans une circulaire: "Les ressources, les richesses naturelles de ce pays étendu ne sont connues qu'imparfaitement. Le champ ouvert à l'observation est immense car il comprend tous les objets que nous offre la nature animée et inanimée. Ici on a découvert un calaire facile pour la taille et qui se durcit promptement; là, de la pierre meulière. Les couches de chaux, les lits de gypse fourniront des engrais. Les minières de fer abondent, et peut-être les mines de charbon et de sel de roche. On trouvera dans ce pays depuis les plus grands quadrupèdes jusqu'aux insectes les plus petits. La société recevra également avec la plus vive satisfaction, toutes les observations qui lui seront adressées sur les végétaux. Des plantes qui, dans leur état de nature sont très pernicieuses, soumises à une culture bien entendue, perdent leurs principes délétères, deviennent palatales. Ainsi il est présumable, que le riz sauvage (*Zezania aquatica*), qui n'est à présent qu'une ressource accidentelle pour les aborigènes, sera par la suite une source abondante d'aliment, et qu'il rivalisera dans ces froides latitudes avec son analogue des tropiques."

Plus active dans ses commencements, cette société offrait, en 1828, des médailles pour des observations météorologiques, géologiques, pour la fabrication de la potasse, l'Ichtyologie des lacs et des rivières, pour les perfectionnements agronomiques, pour les procédés d'extraction d'huiles, etc. A cette époque encore, elle couronnait un poëme français: *Le siége de Missolonghi* et un poëme anglais: *The canadian Harp*, dû à la plume de M. W. HAWLEW, de l'Isle aux Noix.

Cette société, comme on le voit, était appelée à jouer un beau rôle en Canada. Elle a certainement contribué à développer le goût des sciences et elle a rendu des services signalés à notre littérature, à notre histoire, et à nos industries. Mais on pouvait attendre davantage, avec les capitaux qu'elle disposait et l'encouragement qu'une si belle œuvre recevait de partout. Cependant un malheur est venu

fondre sur elle et a dû nécessairement arrêter ses progrès: je veux parler de l'incendie des Chambres du parlement en 1849, qui la ruina presqu'entièrement et qui entraîna la perte de la bibliothèque (1600 volumes), des manuscrits et archives relatifs à notre histoire, ainsi que le cabinet d'histoire naturelle. C'était le plus ancien musée qui ait existé en Canada. Il avait été collectionné par M. Pierre Chasseur, et classé selon l'ordre des trois règnes par le Dr. Meilleur. M. Faribault, savant de distinction, est peut-être le canadien-français qui a fait le plus pour cette société qui compte parmi ses fondateurs des hommes illustres, entr'autres : Le comte de Dalhousie, Sir Francis Burton, le Dr. Wilkie, le juge Sewell, Andrew Stuart, M. Roy, Vallieres de St. Réal, l'hon. M. Shepperd, etc.

La Société Historique de Montréal, fondée en 1858, fut définitivement organisée l'année suivante sous la présidence de M. Jacques Viger. Elle a publié plusieurs documents importants à l'aide des fonds annuellement votés par la législature pour son soutien. Parmi ses fondateurs on voit l'Hon. juge Beaudry, MM. R. Bellemare, L. H. A. Latour, G. Baby, etc. Plus que tout autre M. L'abbé Verrault a contribué à assurer son succès.

La Société d'Histoire naturelle est spécialement destinée à la profession médicale. Son musée est assez remarquable, mais sa bibliothèque de peu d'importance. Ello reçoit annuellement une allocation du gouvernement. Deux médailles ont été décernées par cette société, l'une à M. Shepperd, de Québec, pour un essai sur les arbres forestiers et l'autre à M. le Colonel Covert, de Cobourg, P. O., pour un écrit sur la culture du chanvre. En 1830 elle proposait des prix pour " un aperçu rétrospectif du climat du Canada, pour la description des bois de haute futaie, avec leur emploi en médecine et en industrie, pour un essai littéraire ou scientifique, enfin pour l'ouvrage de l'année jugé le meilleur." Il me semble pourtant que ces sociétés, favorisées par la législature, encouragées fortement par les amis des sciences, devraient répondre plus efficacement au rôle qu'elles se pro-

posaient lors de leur fondation. Ainsi, que sont devenues ces lectures publiques que devait donner mensuellement la Société d'Histoire Naturelle de Montréal, en échange des octrois de la législature. Je ne sache pas que l'on fasse autre chose que le rapport annuel, ce qui équivaut à une pure formalité

En 1828 fut organisé, à Montréal, le *Mechanic Institute* qui compta peu de canadiens-français, à notre grand désavantage. En 1831, l'*Institut des Artisans* fut fondé à Québec. La *Chambre des Arts et Manufactures* est d'une date plus récente. Rien de plus propre que ces institutions pour répandre parmi le peuple le goût des arts et des connaissances pratiques.

Je n'ai pas l'intention de passer en revue toutes les sociétés littéraires qui ont été établies parmi nous depuis ces dernières années. Outre le peu de progrès qu'elles ont fait, à cause de leur division et de leur influence partielle, je présume que notre époque doit offrir au critique quelque chose de plus complet à étudier. Il me semble cependant que je manquerais à mon devoir si j'omettais de parler de l'Institut Canadien de Montréal, institution qui eut des ramifications dans plusieurs endroits de la Province. Cette société littéraire a contribué plus que toute autre à épurer le goût et à agrandir l'esprit. Il n'entre pas dans mes vues, et le cadre de cet ouvrage ne le permet pas d'ailleurs, de faire l'histoire des luttes religieuses de cette institution. Je passe l'éponge sur cette phrase. Je me contenterai de relater ses commencements. C'est en 1844, au sortir de l'insurrection de 1837–38, que surgit cette société, fondée par quelques jeunes gens nourris à l'école du passé. Ils prirent pour devise *altius tendimus.* Ils apportèrent un fond commun de libéralisme et de dévouement à la cause du progrès ; ils se réunirent dans une étroite masure de la rue St. Jacques, et là, se constituèrent en société sous le nom d'*Institut Canadien*, afin, comme ils le déclarèrent à la première séance " de chercher la force qui nait du travail commun, de s'instruire et de s'habituer à la parole au moyen de la discussion."

Le but et l'objet défini, ces jeunes gens, au nombre de deux

cents, jadis isolés et presque inconnus les uns aux autres, inaugurèrent, les premiers, le système des conférences publiques, et des discussions libres sur tous les sujets politiques et littéraires. Ils affirmèrent la liberté d'examen et la tolérance religieuse la plus complète. Dix années passèrent. La salle étroite, basse, pauvre, de l'Institut-Canadien, était devenue une tribune publique, d'où jaillissaient les idées réformatrices les plus propres à perfectionner nos institutions. Treize d'entre eux étaient maintenant des députés au parlement canadien. Réunis, côte à côte, ils formaient cette petite phalange hardie qui attaquait tous les privilèges, tous les vices de l'organisation sociale et politique. On parle encore aujourd'hui de la jeunesse de 54. Quelque soient les déboires, les insuccès et même les fautes de quelques uns d'eux, on ne peut s'empêcher de reconnaître leur mérite et le concours patriotique qu'ils ont apporté au soutien de l'état. C'étaient de bons serviteurs et leur zèle comme leur amour pour la patrie ne seront jamais amoindris aux yeux de l'historien impartial. Toute la jeunesse intelligente de l'époque faisait partie de l'Institut-Canadien : c'étaient MM. A. A. Dorion, Joseph Papin, Joseph Doutre, Eric Dorion, Wilfrid Dorion, Charles Daoust, Charles Laberge, L. A. Dessaulles, Labreche-Viger, R. Laflamme, C. F. Papineau, E. Papineau, M. Prevost, J. Jobin, etc.

Après la Cession du Canada à l'Angleterre, l'immigration anglaise, favorisée par les gouverneurs, vint, jusqu'à un certain point, entraver les progrès de la littérature nationale. La langue des vainqueurs finit par exercer une véritable influence dans les affaires ordinaires, et l'attention des canadiens fut de plus en plus dirigée vers elle sans cependant céder en rien des prérogatives que nous accordaient les traités de capitulation. De ces deux idiomes, également parlés en Canada, naquit deux littératures distinctes : la littérature franco-canadienne et la littérature anglo-canadienne. Nous les étudierons toutes deux parcequ'elles nous concernent également.

CHAPITRE III.

Poesie.

S'il existe une littérature nationale en Amérique—Apathie de la population pour les œuvres d'art, première cause de l'aridité de la muse canadienne —Poëtes Canadiens : —Quesnel—Marmet—Bibaud—Garneau, père—Lenoir—Chauveau — Barthe — Marsais — Bédard — Gerin Lajoie — Hawley—Vining—McGee—Heavysege—Evan McColl—Sangster—McLachlan— Carroll —Ryan—Ascher —Proctor —Johnson—McCarroll—Mair—Cremazie—Paul Stevens—Garneau, fils—Blain de St. Aubin—Fiset—Routhier— Lemay—Labelle— Casgrain—Prudhomme—Sulte—Achille Fréchette—Louis H. Fréchette, etc. —Résumé—La Confédération et la Littérature Canadienne—Marche de la poésie en Canada—Poëmes de longue haleine—Concours de l'Université-Laval—Chagements politiques et réaction littéraire.

Existe-il une littérature nationale en Amérique ? Cette question a attiré l'attention de quelques critiques.

Je n'ai pas l'intention de développer au long cette proposition, ni d'étudier la question sur toutes ses faces. Elle n'offre d'ailleurs aucun résultat pratique.

J'ai défini, au commencement de cet ouvrage, ce que j'entendais par littérature : c'est l'expression du degré de civilisation chez une nation. Prise de ce point de vue, toute production littéraire est une marque pour juger des progrès intellectuels et du degré d'avancement moral. D'un autre côté, on peut difficilement constater l'existence d'une littérature indigène, sans la rapprocher de l'idiome dans lequel elle est écrite. La langue d'un peuple est bien l'institution la plus frappante qui l'éloigne et le sépare des autres peuples en lui donnant une physionomie propre. La littérature de chaque peuple est déterminée par la langue de chaque peuple. Le sentiment poétique, qui existe chez toutes les nations à des degrés plus ou moins prononcés, se traduit par un caractère et un langage particuliers à la nation. Le génie de chaque langue s'imprime dans les productions des écrivains qui la parlent, et les littératures diffèrent entre el-

les comme les idiomes. Outre la physionomie générale, les tendances, les goûts, le caractère des peuples qui s'infiltrent insensiblement dans leur littérature, ces dernières diffèrent encore entre elles par le génie particulier à chaque idiome. On dit: les littératures italienne, espagnole, allemande, française et anglaise, parce que les idiomes italien, espagnol, allemand, français et anglais s'en sont faits les interprètes et comme les véhicules.

Mais peut-on en dire autant de la littérature canadienne ? Existe-il une langue canadienne, ou mexicaine, ou américaine? Ou, si on le veut, une littérature canadienne, mexicaine ou des Etats-Unis ? Dans le sens strict du mot, je ne le crois pas.

Tous les ouvrages écrits en français font partie de la grande famille littéraire de la France. Tous les ouvrages écrits en anglais se greffent à l'arbre littéraire de la Grande-Bretagne, et si, à Mexico, on écrit en espagnol, eh bien ! les Mexicains ne sauraient se vanter d'une littérature nationale et indigène.

L'Amérique est héritière de l'Europe, et nous sommes comme des enfants en tutelle travaillant pour le compte de la communauté : nous sommes inhabiles et incapables en matière de paternité littéraire. D'ailleurs, tout nous vient de l'autre côté de l'Atlantique. Nous empruntons là nos modèles : Pascal et Racine, Shakespeare et Byron, Cervantes et Vega nous arrivent entre deux ballots de marchandises. C'est l'Europe qui nous trace les règles ; elle reste encore l'arbitre du bon goût, exactement comme une mère enseigne sa petite fille à garnir une poupée. Elle fait la loi parmi nous, modifie les règles du langage, détermine l'harmonie grammaticale, inventorie le dictionnaire, fait la pluie et le beau temps dans l'atmosphère des beaux arts et du bon goût. Nous regimberions à tort. Il faut suivre le cours que trace une loi naturelle, la loi qui lie l'enfant à sa mère, la lignée à ses ascendants, la pensée au cerveau, le lierre à l'ormeau.

Cependant ma prétention n'a rien d'absolu. Je m'explique. L'idiome est bien le trait le plus caractéristique d'entre

les littératures, c'est vrai ; mais il y a des accessoires. Et c'est ici que nous pourrons trouver des accidents littéraires assez prononcés pour créer une originalité. Si nous savons donner à nos productions un tour particulier à notre état de société, si nous les imprégnons d'une odeur locale assez musquée, si nous leur donnons une manière d'être à part, nous les détachons, par là, des sources étrangères et leur imprimons un cours indépendant. Creusez un sillon profond : l'eau ne refusera pas d'en suivre le parcours. Entourez ce sillon de digues puisantes ; mettez à votre disposition l'art hydraulique ; servez-vous de pompes refoulantes : le mince filet d'eau se changera en un ruisseau puissant. Vous parviendrez peut-être à en faire un grand fleuve. Mais pour opérer cette merveille il faut que l'art, l'artifice et le travail vous secondent ; et encore, quoique vous fassiez, vous n'arriverez jamais à ordonner dans le champ de la littérature canadienne, ce vaste et majestueux fleuve dont la toute puissance égale la splendeur. Nous ne serons toujours que tributaires à l'océan littéraire européen.

Nous avons chez nous quelques éléments, (éléments bien faibles à la vérité) susceptibles de revêtir un costume original. Ces éléments se trouvent dans l'histoire de notre passé. Nous pouvons dire avec beaucoup de poésie des choses qui nous intéressent énormément et qui peuvent n'être que médiocrement intéressantes aux yeux d'un étranger. La fibre nationale peut remuer à certains récits, certaines légendes : c'est quelque chose d'essentiellement canadien, dont les littératures étrangères n'ont pas même l'idée. Ce côté légendaire est inhérant à nos souvenirs historiques ; il fait partie de nous. C'est une branche qui ne peut être détachée de l'arbr historique du Canada sans que le tronc en soit fortemen endommagé. Si ces causes suffisent pour donner à la littér ture une teinte nationale, caractéristique, originale, je m'i cline et désavoue mon scepticisme à cet endroit.

Si le mince bagage littéraire du Canada n'est pas une raison pour faire douter de nos dispositions artistiques et un argument pour enlever à notre littérature la palme de l'ori-

ginalité, il importe au moins de rechercher les causes de cette faiblesse.

Comment il se fait qu'au Canada la littérature ne reçoit pas une impulsion plus puissante, la raison ne fait mystère pour personne. Elle est banale même. Chaque jour l'écho redit que sur notre continent, le positivisme de la vie pratique tue les meilleures inspirations. Tout ce qui ne reluit pas, tout ce qui ne rapporte pas de bons dividendes, en espèces sonnantes, est négligé. On ne courtise que le productif. Est-ce à tort ou à raison?....C'est oiseux, je ne veux pas répondre. Mais il faut prendre les choses telles qu'elles sont : *primo vivere.* Faites que la provenance du publiciste s'écoule facilement ; cotez-la au maximum sur les tablettes du libraire, et vous verrez fleurir autant de bouquets de poésie que de lecteurs. Mais que le plaisir de produire et de payer pour produire est une fantaisie qui passe vite ! C'est drôlement bête que ce jeu-là, et je défie les plus courageux et les plus illusionnés de tenter d'embrasser, deux fois de suite aux dépens de sa bourse, le spectre de la gloire littéraire.

Mais le remède à cet état de chose ?........Voulez-vous que je vous le dise ? c'est bien long, ou plutôt la potion est bien radicale. Bouleversez les dispositions de notre population, donnez-lui le désir de s'instruire, de lire ; améliorez les conditions économiques du pays; mettez des pièces de monnaie dans la bourse de nos cultivateurs, et vous les verrez, ces bonnes gens, ne plus se faire prier pour acheter journaux, revues, livres, voire même ma modeste prose. D'ici-là, je doute du succès.

La poésie est une fleur bien fragile. Ou encore, c'est un arbrisseau qui ne grandit qu'à l'ombre de la protection ; il faut étayer ses faibles rameaux avec des colonnes de pièces d'or ; il faut simuler autour de lui le mouvement et la vie. Si la nation est pauvre, si le commerce languit, si l'industrie est absente, si la population se déplace et émigre, alors vous verrez cette plante divine se faner chaque jour.

Si la sève naturelle vient à manquer, il faut recourir aux moyens artificiels. C'est pourquoi quelques bons esprits,

prenant en pitié l'avenir de l'arbrisseau littéraire de notre jeune pays, ont représenté au ministère de l'Instruction Publique, d'en distribuer les plus beaux rameaux dans les maisons d'éducation pour en couronner les jeunes lauréats.

L'idée n'est pas mauvaise, mais cela suffira-t-il ? Maigre pitance à arbre chétif. Qu'importe, ce sera peut-être prolonger une existence éphémère qu'une époque plus heureuse rendra florissante.

La poésie a été cultivée par quelques âmes privilégiées. Ce n'est pas le grand nombre de nos poètes comme leur mérite intrinsèque qui honore la muse canadienne. Dans un pays jeune, la poésie ne peut prendre de profondes racines. Les besoins, les nécessités de la vie détournent forcément nos poètes de la carrière des lettres pour les fixer au réalisme de la vie pratique. Les positions indépendantes sont trop rares ici, et, il est bien restreint le nombre de ceux qui peuvent se livrer exclusivement aux travaux de l'esprit. Or, rien ne désenchante autant le talent et l'imagination comme les nécessités de la vie et le travail qui y obvie.

Jusqu'aujourd'hui l'écrivain n'a pu vivre du travail de sa plume, c'est le secret de notre longue jeunesse littéraire. La poésie a ressemblé à une plante exotique qu'un climat défavorable fait dépérir. Nous voyons bien ça et là quelques essais généreux, certains efforts courageux, mais tous ces travaux, de courte haleine pour la plupart, n'ont été le fruit que de quelques jeunes gens précoces qu'un avenir meilleur attendait et qui seraient devenus des maîtres dans l'art sous des circonstances plus favorables.

Loin de moi cependant la pensée de diminuer le mérite réel de nos œuvres canadiennes. Mais je déplore comme tout le monde le peu d'encouragement et le peu d'attention que l'on porte aux travaux de l'intelligence. Or, la poésie ne deviendra florissante que par l'encouragement qui sera donné au poète. Il faut payer le fruit de son travail.

Toutefois, en dépit des obstacles, nous possédons des chefs-d'œuvre que je veux désigner. Ils sont peu nombreux, à la vérité, mais ils attestent un talent véritable et des dispositions certaines.

JOSEPH QUESNEL naquit à St. Malo le 15 novembre 1749. Après avoir terminé ses études, il prit du service à bord d'un navire de guerre, visita Pondichéry et Madagascar, séjourna sur les côtes de la Guinée et du Senégal, puis, après trois années de courses aventureuses, foula de nouveau le sol de sa patrie. Mais ses goûts aventuriers ne le quittaient pas : il repartit bientôt, visita la Guiane française, les Antilles et le Brésil et vint s'établir définitivement en Canada. Il se maria à Montréal et fixa sa résidence à Boucherville, après avoir visité la vallée du Mississipi.

Au milieu de ses courses nombreuses, dans les bois, sur la mer, chez les nations sauvages comme chez les peuples civilisés, exposé au vent des tempêtes et à la dent des loups, à la haine vindicative du peau rouge de l'Amérique et du peau jaune de l'Afrique, Quesnel, co type d'une époque déjà éloignée, cette figure à la fois française et canadienne, qui se dresse, railleuse et narquoise, au seuil même de notre littérature, avait trois compagnons de voyage qui ne l'avaient jamais abandonné : son violon, Boileau et Molière, c'est dire qu'il était né poëte et musicien.

On reconnaît la verve de Molière à la lecture de *Calas et Colinette*, vaudeville joué pour la première fois à Montréal, en 1790. On a encore de lui trois autres pièces dramatiques annotées : *Lucas et Cécile*, opéra ; *l'Anglomanie*, comédie en vers, non imprimée, et les *Républicains francais*, comédie en prose, imprimée à Paris. Ajoutons à cela des chansonnettes, quelques morçeaux de musique sacrée pour l'Eglise paroissiale de Montréal qu'on retrouvent encore au Répertoire de l'orgue, des motets, et un petit traité sur l'art dramatique, écrit en 1805, pour une société d'amateurs de Québec.

Je laisse la parole à un contemporain de Quesnel qui semble l'avoir connu intimement et l'avoir jugé avec impartialité. —" De temps à autre, depuis la conquête, des hommes nés hors de notre pays, mais parlant notre langue et recommandables par leur éducation, leurs talents naturels, ou leurs connaissances acquises, sont venus résider parmi nous comme

pour animer et égayer notre société, prêter du relief à ce que nous pouvons peut-être appeler notre littérature et nous donner en quelques sorte des idées nouvelles sur plusieurs sujets, particulièrement durant l'époque de notre isolement. Du nombre de ces hommes devenus Canadiens, par leur résidence dans ce pays, par les liaisons qu'ils y ont contractées ou les arts qu'ils y ont exercés, a été feu M. Quesnel. Homme d'esprit, d'un commerce agréable et d'une heureuse parole, M. Quesnel se faisait de la poésie une récréation sans faire de la versification une espèce de métier ; c'est-à-dire sans s'astreindre toujours aux règles que se sont imposées ceux qui aspirent au titre de poétes ou d'habiles versificateurs. On trouve dans ses pièces des licences que l'impression ne souffre pas plus présentement que les fautes d'ortographes ; mais la verve poétique, l'inspiration même, perce presque à chaque vers. M. Quesnel ne s'était pas fait versificateur par l'étude des règles, mais il était né poéte, ou l'était devenu par la simple lecture des beaux modèles. C'est avec sincérité et sans flatteries, suivant nous, qu'un poéte français qui a passé quelques jours en ce pays, a dit ne faisant allusion a une de ses productions poétiques :

Quesnel, le père des amours,
Semblable à son petit bonhomme,
Vit encore et vivra toujours.

Plusieurs de ses pièces nous paraissent en effet dignes de passer à la postérité, du moins, pour ne point exagérer, à la postérité canadienne."

Les écrits de Quesnel sont contenus dans le premier volume du *Répertoire National.* Il mourut à Montréal, le 3 juillet 1809, à l'âge de 59 ans et quelques mois.

J. D. Marmet, lieutenant capitaine et adjudant au régiment de Waterville, est venu en Canada en 1813, avec ce régiment. Le nom de Salaberry était devenu l'idéal de l'héroïsme et des grandes actions. Marmet s'empara de ce nom illustre et chanta la *Victoire de Chateauguay.* Nous devons à cet écrivain plusieurs autres morçeaux de poésie, entr'autres, *l'Homme Dieu*, *La main*, L'*art indéfinissable*, etc.,

mais le poète s'est surpassé dans *Chambly.* Cette pièce se termine par un magnifique éloge à l'adresse du héros de Chateauguay.

MICHEL BIBAUD est l'auteur du premier volume de poésie publié en Canada. Ce volume est intitulé : *Epitres et Satyres.* Il a vu le jour en 1830, et ouvre la nombreuse série d'ouvrages historiques et de littérature mélangée qui font de M. Bibaud un des noms le plus populaires de notre passé littéraire.

Les poésies de Bibaud ressemblent à sa prose,—c'est dire qu'elles sont imparfaites ; toutefois je dois reconnaître que la prose est encore meilleure que la poésie. Son vers est dur. Il n'a ni la souplesse d'Horace, ni la verve de Juvénal, ni la franchise acerbe de Perse, mais on lui doit d'avoir écrit le premier dans un genre difficile. L'idée est dominante ; l'auteur sacrifie la forme au fond, ce qui, en poésie, ne se pardonne pas toujours facilement. Ses satyres contre l'avarice, l'envie, la paresse, l'ignorance, sont les meilleurs morçeaux du livre.

Il y a près de 50 ans, un canadien distingué, F. X. GARNEAU écrivait ces paroles judicieuses : " Si les premiers pas sont difficiles dans la carrière des lettres et des sciences, si les avantages que procure la culture de l'esprit ne sont pas toujours, dans un pays nouveau, appréciés à une juste valeur par une population trop préoccupée d'un but matériel, il viendra un temps, sans doute, où pleine justice sera rendue a ceux qui auront fait des sacrifices pour la plus belle cause qui puisse occuper l'attention des sociétés."

L'auteur de *l'Histoire du Canada* avait pressenti que la postérité serait reconnaissante pour les sacrifices qu'il s'est imposés pour la cause des lettres. Cette justice n'a pas été lente à s'accomplir : Garneau passera à la postérité la tête ornée d'une couronne d'immortelles. Mais je n'ai pas l'intention de faire ici son éloge comme historien ; je veux faire connaître ses lettres de créance comme poète. Ses compositions en vers datent pour la plupart de 1832 à 37, c'est à-dire à une époque encore stérile pour notre littérature. Les

bons versificateurs étaient rares et la muse canadienne ne trouvait d'écho que chez quelques patriotes distingués qui s'adonnèrent à la poésie dans leur jeunesse, mais qui, un grand nombre d'entre eux du moins, jouèrent un rôle plus vaste dans la politique. Ces hommes furent, jusqu'à 1837, les défenseurs véritables des franchises et des libertés nationales de leurs compatriotes Bas-Canadiens. C'était QUESNEL, le père des amours et de la gaieté; MARMET, qui salua de sa muse brillante les grands noms qu'avait produit le Canada français ; F. X. GARNEAU, le futur historien national de son pays ; D. B. VIGER, publiciste et orateur qui occupe une large part dans nos annales parlementaires; A. N. MORIN, grand et intègre citoyen, l'honneur de la magistrature et une de nos gloires les plus pures; MICHEL BIBAUD, le premier historien, en date, de son pays et dont le nom est mêlé à tous les essais littéraires de cette époque ; ISIDORE BEDARD, d'une famille qui a donné à la patrie des serviteurs éprouvés ; DOMINIQUE MONDELET, pendant longtemps juge de la Cour Supérieure ; N. AUBIN, le spirituel journaliste qui a semé dans notre champ littéraire plusieurs belles pages ; MELTHENE pseudonyme de M. DE VERNE ; PETITCLAIR, PIERRE LAVIOLETTE, etc. Tels sont nos principaux poëtes avant 1837. Leurs compositions poétiques ne sont, pour la plupart, que de petites pièces détachées qui parurent dans les journaux du temps et qui furent recueillies plus tard par M. HUSTON dans le *Répertoire National,* publié en 1848. Un sentiment est commun à toutes ces poésies : l'amour du pays, une vénération profonde pour la langue de nos ancêtres, pour la foi des premiers colons et pour les institutions qui nous avaient été garanties par le traité de paix. La nationalité ! quel enthousiasme ce mot n'a-t-il pas créé ; c'est elle qui réchauffe et inspire le poëte canadien à cette époque si grosse de dangers pour notre avenir national ; ce mot puissant, qui peut remuer les masses, n'est pas seulement sur les lèvres de nos troubadours, mais on le voit, on le sent, il se trouve au fond de leur cœur. Certes ! considérés en eux-mêmes, ces petits chants détachés peuvent n'inspirer aucun intérêt à un étranger : la

rime est forcée, le vers est boiteux, l'ampleur, la pompe, l'élévation sont absentes, les règles de l'art souvent mises de côté, le ton est déclamateur, la période ampoulée. Mais le lecteur canadien, qui examine ces chants au point de vue de la lutte gigantesque entreprise contre les empiètements d'une race étrangère, oublie ces défauts de forme, ces imperfections de style pour s'inspirer de l'idée dominante, du sentiment pur et honnête qui découle de ces strophes. Tous les patriotes d'alors s'étaient donné la main pour lutter avec plus d'énergie et si fort était le sentiment de la patrie pour eux que leurs œuvres de loisir portent ce caractère et cette empreinte qui ont marqué les actes de leur vie publique. Leurs vœux se sont traduits par des chansons populaires que nous répétons encore et que la postérité recueillera avec l'enthousiasme que donne un objet vénéré, rappelant le souvenir des vertus et des sacrifices des ancêtres.

Les poésies fugitives de Garneau ne déparent pas les productions de ses contemporains ; au contraire, je crois qu'elles leur sont supérieures, ou à peu d'exception près. J'y trouve un goût classique absent trop souvent chez les autres. Mieux que ses contemporains il connait les règles de l'art. Il serait assez difficile de décider quelles sont ses meilleures compositions ; elles offrent toutes leur genre de beautés. *Le père du soldat* est un poëme historique d'un grand mérite ; *La presse*, une composition politico-philosophique remarquable surtout par l'élévation des idées ; *Les oiseaux blancs* est remplie des sentiments les plus gracieux ; *Louise* est une légende dans le genre épique ; dans les *Exilés* on trouve le plus pur patriotisme. *Le dernier Huron* est estimé par l'Hon, J. O. Chauveau le plus beau poëme écrit en Canada ; *Pourquoi désespérer* et *Au Canada* sont des compositions patriotiques qui vivront encore longtemps. Ces essais pourraient suffire pour établir une réputation. En général, les poésies de Garneau respirent les sentiments qui l'ont animé en écrivant l'histoire du Canada. Il sentait le besoin de réhabiliter ses concitoyens aux yeux de l'étranger. Ses poésies, comme son histoire, sont une apothéose et une justifi-

cation. C'est pourquoi sa période est mieux découpée, son vers plus chaleureux, sa pensée plus forte, ses convictions plus profondes : il atteint parfois à l'élévation. Je ne vas pas jusqu'à dire qu'il a l'inspiration, ce qui n'est donné qu'aux grands poètes ; or, Garneau n'est qu'un bon prosateur. Ses chants poétiques n'en demeurent pas moins un reflêt très populaire de notre passé.

Le poëte qui représente le mieux la période de temps qui sépare 1837 de 1850 est JOSEPH LENOIR. Il naquit à St. Henri, près de Montréal, le 25 septembre 1822, et mourut à Montréal, le 3 avril 1861.

Ses dispositions poétiques se manifestèrent de bonne heure : on cite de lui des vers composés au collége qui ne déparent pas ceux qu'il a écrit à un âge plus avancé. Il fut admis au barreau en 1847, et après quelques années de pratique il fut attaché au département de l'éducation. Il contribua pendant longtemps à la rédaction du *Journal de l'Instruction Publique.* Un grand nombre de ses poésies sont disparues de nos jours, avec les journaux qui les contenaient ; quelques unes d'elles ont été recueillies dans le *Répertoire National* et la *Ruche Littéraire.* Il est regrettable que la mort ait enlevé à Lenoir le temps d'exécuter une promesse faite depuis longtemps à ses amis : de publier un recueil de ses poésies.

Je n'ai pas l'intention de citer toutes les poésies de Lenoir : elles sont trop nombreuses et elles offrent toutes leur genre de beauté. Dans le *Huron mourant,* il nous montre le sauvage sous un autre jour, et la description des " grands bois " est un chef-d'œuvre de hardiesse et de génie. *La fête du Peuple* sera toujours lue avec plaisir, parceque l'auteur a bien rendu l'expression du sentiment qui anime les enfants de la patrie en ce jour mémorable. Dans *Le génie des forêts* on voit se dresser, menaçant et terrible, cet esprit qui animait les peaux rouges dans leurs luttes sanglantes contre nos pères. Le poëte a emprunté la lyre enchanteresse de Lamartine pour chanter *Graziella,* cette charmante élégie digne du ciel d'Italie. La richesse des images et la vivacité des tons ne sont égalées que par l'harmonie du vers dans *Dayelle,* cette fan-

taisie orientale qu'on dirait écrite sous le ciel parfumé de l'Orient. *Le roi des Aulnes* est une charmante ballade imitée de l'allemand de Gœthe. *La mère Souliotte* ne le cède pas en beautés à *Dayelle* : il y a là des flots d'harmonie. Voici le sujet de cette touchante élégie. C'était au temps du célèbre Ali de Tebelen, pacha de Janina. L'armée Turque avait envahi les défilés des montagnes de Souli. Son approche avait contraint un grand nombre de femmes de ce pays de se réfugier sur un pic élevé. Là, on dit qu'elles se prirent à chanter des chants de fête, et qu'une fois l'ennemi en vue, elles se précipitèrent, elles et leurs enfants, du sommet du rocher, pour éviter de devenir les esclaves des Ottomans.

Lenoir a une imagination brillante. Son vers est harmonieux et en certains endroits l'inspiration vivifie sa poësie et la rapproche des meilleurs morçeaux des grands maître. Il tient plus de Lamartine que de Hugo ; il a plus de grâce et de charme que d'énergie et de hardiesse ; il peint mieux les passions douces que les passions violentes. C'est avant tout un poëte chatié et coulant.

Après Lenoir, la critique aime à citer le nom de l'honorable P. J. O. Chauveau. Il brille à la tête des poëtes secondaires qui apparurent durant cette décade (1840–1850) Chauveau débuta dans le monde littéraire par des essais poétiques. Devenu plus tard romancier, homme d'état, ministre, nous aurons occasion de l'étudier de plus près ; car la poësie n'a été pour lui qu'un passe-temps, et j'en suis convaincu, le titre sur lequel il compte le moins pour arriver à la postérité. La plupart de ses poésies furent publiées dans *Le Canadien* et recueillies plus tard dans *Le Répertoire National.* On trouve encore des essais de sa verve dans *Le Castor, Le Fantasque, La Revue Canadienne, Le Journal de l'Instruction Publique,* et *les Soirées Canadiennes.* Ses occupations comme homme public ne l'ont pas empêché de vouer un culte particulier aux muses. Ses principales pièces en vers sont : *A Albion, l'Insurrection, Adieu à Sir John Colborne, l'Union des Canadas. Les joies naïves* passent pour sa meilleure pièce de poésie, " c'est, dit l'abbé Casgrain (1) une

(1) Critique littéraire, *Opinion publique, vol. III,* 397

fraîche composition, qui exprime une pensée enfantine en vers simples et naturels, avec des sentiments délicats et touchants. En résumé, nous croyons que M. Chauveau n'a pas méconnu son talent en se livrant de préférence à la prose. Il aurait pu devenir avec le temps et l'étude un versificateur ingénieux, très habile même: mais son astre en naissant *ne l'a pas fait poëte.*"

C'est encore à cet époque que remontent les poésies de J. G. BARTHE, auteur du *Canada reconquis par la France*; on les trouve pour la plupart dans le *Répertoire National.* Il n'a n'a ni la pureté classique de Lenoir, ni le goût étudié de Chauveau, ni l'enthousiasme de Garneau, mais il a de l'imagination· Les règles de la versification sont trop souvent mises de côté et l'idée se noie dans un déluge de mots. Je voudrais trouver l'accent poétique, je n'aperçois que le clinquant littéraire. Plusieurs de ses poésis se rapportent aux évènements politiques d'alors; l'auteur appertenait à cette phalange de jeunes patriotes qui, avides de liberté, soupiraient dans l'attente de jours meilleurs. Les poésies de M. Barthe ne se démentent pas : elles sont toutes l'interprête d'un sentiment national ou patriotique.

Autour de ces astres principaux tournaient plusieurs planètes; c'étaient F. M. DÉROME, poète en vogue à cette époque; RÉAL ANGERS, S. SOULARD, ROMUALD CHERRIER, CHARLES DAOUST, P. GARNOT, P. G. HUOT, J. T. LORANGER, CHS. LEVESQUE, CHARLES LABERGE, et quelques autres. Ces noms nous conduisent jusqu'à 1850.

La première pièce de poésie que j'ai lue, de ma vie, portait la signature de A. MARSAIS. C'était vers 1855, et c'est à peine si, à cette époque, je savais bégayer un article de journal. Quoique jeune la passion des journaux s'était emparée de moi et je lisais avec avidité, dans une campagne reculée, le soir au coin du feu, les produits que nous apportait chaque jour la malle de Montréal. Or, à cette époque, Marsais faisait les délices du lecteur canadien, bon enfant et mauvais juge en matière littéraire. Son recueil de *Romances et Chansons* venait de paraître et provoquait partout un

mirage capable d'éblouir les moins crédules. L'auteur remplissait des colonnes de journaux et de sa magique baguette de poëte il créait avec une fécondité étonnante des improvisations aussi variées de genres que de sujets.

Mais son règne est antérieur à 1850. J'invite les amateurs à feuilleter les liasses de journaux de 1840 à 1850 ; ils retrouveront, ensevelis sous la poussière de l'oubli, les chants lyriques de Marsais. Il est le roi de la poésie durant cette décade, sinon pour la pureté, la fraîcheur et l'éclat de sa versification, mais pour la profusion de ses essais et la variété de ses créations. Depuis lors, le vieux chantre que tout le monde à connu et qui promène aujourd'hui un regard fier autour de lui, proteste contre cet engouement littéraire saluant de nouveaux dieux. Sa voix est devenue moins retentissante à mesure que le désert s'est fait autour de lui et sa muse reste muette pour enregistrer un énergique protet contre le vulgaire acharnement de ces nouveaux Prométhées qui, sans pudeur et sans vergogne, sont apparus juste à temps pour lui dérober un encens acquis par de douloureux efforts d'imagination.

Marsais n'est pas un poéte dans le sens propre et large du mot : il n'a ni l'inspiration qui immortalise, ni l'élévation qui soutient ; c'est peut-être un poétereau. Il a de la fécondité et de l'imagination ; ce n'est pas même un bon versificateur : la prosodie l'accuse de maints attentats contre ses règles sévères. Mais il est certainement un type dans notre histoire littéraire. Voilà pourquoi je n'hésite pas à le placer ici, au plus grand étonnement peut-être de ses voisins. Cette place, il la mérite, non pas je le repète à cause de son talent de poéte : je le juge très médiocre ; mais j'invoque en sa faveur une fécondité qui ne s'est jamais démentie, une verve restée jeune sous une couronne de cheveux blancs. Je compare les chants de Marsais à ces meubles antiques, vestige d'une époque éloignée, grosse de souvenirs, que les antiquaires placent dans leur salon pour faire contraste avec une fashion plus moderne.

La poésie, pour Marsais, semble avoir été un besoin de

son existence. C'est un homme qui ne parle jamais sans rimer, qui a fait de la rime le petit sanctuaire de ses rêves dorés, le piédestal de son ambition et une retraite paisible où se concentre les douces émotions d'une conscience satisfaite. C'est sa prose à lui, sa maniére de causer, de rire, de pleurer; c'est aussi peu harmonieux que de la prose et c'est obscur comme de la poésie. Ses défauts pésent plus que ses qualités et n'était la manie de se croire poëte, et le sentiment de ce besoin, cet homme n'aurait jamais écrit en vers.

Je ne citerai rien de Marsais, toutes ses poésies se valent. S'il réussit en quelque chose, c'est dans le genre descriptif. Il est le chantre des localités. Il a décrit nos belles campagnes et nos panoramas agrestes. Mais avant de le quitter, je désire saluer le déclin de ce citoyen respectable et de ce poéte chêtif qui a survécu, comme Corneille, à sa propre gloire et à l'indifférence de ses contemporains. J'enregistre en sa faveur un mérite réel: celui de s'être fait, à travers les ans, l'écho du sentiment poétique du peuple canadien à une époque stérile en grands littérateurs.

Il manquerait à ce travail un nom bien populaire si j'omettais de parler de ISIDORE BÉDARD, l'auteur de la chanson nationale: *Sol canadien, terre chérie.* Bédard naquit à Québec en 1806 et mourut à Paris en 1832. Il a beaucoup écrit dans la presse cannadienne, particulièrement dans *Le Canadien,* journal dont son père, l'Hon. Pierre Bédard, était propriétaire. En 1850 il fut élu membre pour l'assemblée législative. Il siéga à peine une session, sa santé l'obligeant d'entreprendre le voyage d'Europe· Il n'en revint point et fut enterré dans le cimetière Montmartre.

" A son départ du pays, dit Etienne Parent, il n'avait guère pu que faire concevoir les plus belles espérances. On allait se disant que les principales qualités du père allaient revivre dans le fils, et cela seul faisait le plus bel éloge qu'un jeune homme put mériter. Cependant la mémoire de Isidore vivra aussi longtemps, dans la Nouvelle-France, que celle de Rouget de l'Isle dans la vieille France. Le jeune Bédard a laissé quelques couplets qui ont eu le mérite de

l'emporter, dans la faveur publique, sur tous nos autres chants patriotiques, très nombreux pourtant et l'œuvre des talents les plus distingués parmi notre jeunesse lettrée. Ce n'est pas que la partie littéraire de ces couplets ne prête un peu à la critique, et que sous ce rapport ils ne soient inférieurs à quelques unes de nos chansons patriotiques ; mais, Bédard, mieux qu'aucun de ses concurrents, malgré la négligence du style, sait trouver le chemin des cœurs et faire vibrer la fibre nationale. C'est , il est vrai, ce qui fait le poëte, le reste est du versificateur. Avec le temps sans doute, notre jeune poëte aurait apporté plus de soins et de goût a ses compositions."

Le plus beau titre de M. A. Gerin-Lajoie à la littérature canadienne est sans contredit son *Jean Rivard.* J'en parlerai plus loin. Ce prosateur distingué s'est occupé de poésie dans sa jeunesse.

Gérin-Lajoie est né à Yamachiche le 4 août 1825. Il fit de brillantes études au collége de Nicolet et fut admis au Barreau en 1848. Dans l'intervalle, de 1845 à 1847, il rédigea la *Minerve* avec beaucoup de talent et d'aptitudes. En 1852 il fut nommé traducteur à l'assemblée législative et plus tard bibliothécaire du Parlement fédéral. Il fut un des collaborateurs les plus aimés aux *Soirées Canadiennes,* au *Foyer Canadien* etc. Son *Catéchisme politique, ou Eléments du droit public et constitutionnel du Canada, mis à la portée du peuple,* fut publié à Montréal en 1851.

Le talent poétique de Gérin-Lajoie se retrouve dans tous ses écrits en prose ; c'est un véritable artiste dans l'art d'écrire. Doué d'une brillante imagination, d'une âme sensible, de sentiments nobles et élevés, c'est encore un citoyen honorable, un beau caractère et un écrivain supérieur.

Parmi les compositions poétiques de Gérin-Lajoie, on cite *Le jeune Latour,* tragédie en trois actes. Cette pièce a été composée au collége de Nicolet et représentée aux exercices littéraires de cette institution, en 1844. Le sujet est historique et j'emprunte à *l'Histoire du Canada* de Bibaud la partie historique qui en fait le fond. Pendant que les anglais se rendaient

maîtres de Québec et du Canada, le capitaine Daniel, de Dieppe, les chassait au port aux Baleines, sur les côtes de la Gaspésie, et un jeune officier nommé Latour leur résistait au Cap de Sable, le seul poste à peu près, qui restait aux français dans l'Acadie. Le père de ce jeune officier, qui s'était trouvé à Londres, pendant le siége de Larochelle, et y avait épousé en secondes noces, une des filles d'honneur de la Reine, avait promis au gouvernement anglais de le mettre en possession du poste où commandait son fils, et sur cette promesse, on lui donna deux vaisseaux de guerre, sur lesquels il s'embarqua avec sa nouvelle épouse.

Arrivé à la vue du Cap de Sable, il se fit débarquer, et alla seul trouver son fils, à qui il fit un exposé magnifique du crédit dont il jouissait à la cour d'Angleterre, et des avantages qu'il avait lieu de s'en promettre. Il ajouta qu'il ne tenait qu'à lui de s'en procurer d'aussi considérables ; qu'il lui apportait l'ordre du Bain, et qu'il avait pouvoir de le confirmer dans son gouvernement, s'il voulait se déclarer pour sa Majesté Britannique.

La surprise du jeune commandant fut extrême : il dit à son père qu'il s'était trompé, s'il l'avait cru capable de trahir son pays ; qu'il faisait beaucoup de cas de l'honneur que le roi d'Angleterre voulait lui faire, mais qu'il ne l'achèterait pas au prix d'une trahison ; que le monarque qu'il servait était assez puissant pour le récompenser de ses services ; et qu'en tout cas, sa fidélité lui tiendrait lieu de récompense.

Le père, qui ne s'était pas attendu à une pareille réponse, retourna aussitôt à son bord. Il écrivit le lendemain à son fils, dans les termes les plus pressants et les plus tendres ; mais sa lettre ne produisit aucun effet. Enfin, il lui fit dire qu'il était en état d'emporter par la force ce qu'il ne pouvait obtenir par ses prières ; que quand il aurait débarqué ses troupes, il ne serait plus temps pour lui de se repentir d'avoir rejeté les avantages qu'il lui offrait, et qu'il lui conseillait, comme père, de ne pas le contraindre à le traîter en ennemi.

Ces menaces furent aussi inutiles que l'avaient été les sollicitations et les prières. Latour, le père, en voulut venir

à l'exécution : on attaqua le fort, mais le jeune officier se défendit si bien qu'au bout de deux jours, le commandant anglais qui n'avait pas compté sur la moindre résistance, et qui avait déjà perdu plusieurs soldats, ne jugea pas à propos de s'opiniâtrer d'avantage à ce siége. Il le déclara à Latour, père, qui se trouva fort embarrassé : comment en effet retourner en Angleterre, et s'exposer au ressentiment d'une Cour qu'il avait trompé. Quant à son pays natal, il ne pouvait songer à y entrer, après l'avoir voulu trahir. Il ne lui restait d'autre parti à prendre que de recourir à la générosité de son fils : il le pria de souffrir qu'il demeura auprès de lui ; ce qui fut accordé.

Tel est le sujet de la tragédie. Comme on le voit, le fond se prête à de grands développements. L'auteur pouvait mettre en jeu des passions diverses, l'amour de la patrie, l'attachement filial, le sentiment du devoir, le remords du traître, etc.

On reconnait l'œuvre d'un jeune homme dans la tragédie du jeune Latour. Il y a des beautés de détails, beaucoup même ; mais la charpente du drame ne semble pas assise sur des bases solides. Le plan n'a ni l'ampleur, ni les dimensions des grandes tragédies de Corneille ou de Racine, de Schiller ou de Goëthe. L'auteur n'a pas donné assez d'extension à son thème. Les scènes ne sont pas assez variées et les tableaux sont trop uniformes. Peut-être que, voulant écrire une tragédie pour les exercices littéraires du collége, l'auteur a dû modifier son plan à la scène. Quoiqu'il en soit, il y a l'indice certain d'un talent précoce.

En 1845, Gérin-Lajoie publia une magnifique pièce de poésie, intitulée : *Salut aux exilé,* dans laquelle il acclame le retour des exilés de 37. On lui doit un autre chant bien populaire : *Le Canadien errant.* C'est encore une composition de collége. Un jour, dit un de ses biographes, durant le grand silence de l'étude, il entendit gronder le canon de Saint-Denis et de Saint-Eustache ; les cris lointains de la révolution de 1837 parvenaient jusqu'à son oreille. Les victimes de l'échafaud pendaient à la corde fatale ; et il vit passer sur le fleuve les déportés canadiens qu'on trainait enchaînés sur la

terre d'exil. Alors il détacha sa lyre suspendue aux grands pins de Nicolet, et il chanta, en pleurant, cette naïve ballade, si émue, si touchante, dans sa simplicité, qu'elle est devenue la plus populaire de nos chansons canadiennes, puisque *La Claire Fontaine* est d'origine française.

Un Canadien errant, etc.

Partout où il y a des Canadiens errants (hélas ! on les compte par demi-million !) la ballade du poète nicolétain retentit et rappelle aux exilés la patrie perdue. On l'a entendue fredonner dans les rues de Paris, et elle a réveillé les échos des Montagnes Rocheuses. Est-il un coin de l'Amérique du Nord où elle n'a pas été chantée ?

Par un singulier caprice de poëte, cette romance n'est composée que de rimes masculines, comme la traduction de la mélodie de Thomas Moore par M. Réal Anger.

La cloche tinte au vieux clocher, etc.

On trouve dans le vol. II. du *Répertoire National*, la tragédie de Latour et l'épitre aux exilés.

WILLIAM FITZ HAWLEY naquit en 1804 et mourut à Laprairie en 1855. Cet écrivain montra beaucoup d'activité à rassembler des matériaux pour servir à une histoire du Canada qu'il se proposait de publier. Il dut abandonner ce dessein, parceque le feu détruisit un grand nombre de documents manuscrits qu'il avait acquis avec difficulté. Il a aussi contribué à la rédaction de quelques journaux.

Nous avons de lui deux poëmes intitulés : *Quebec, The Harp, and other Poems,* Montréal 1829 pp. 172, in-8vo ; *The unknown or hays of the forest* do. 1831, in-12. Le premier contient des poésies descriptives qui lui valurent une médaille honoraire de la Société pour l'encouragement des arts et des sciences, de Québec. Nous trouvons dans le second une description parfaite du St. Maurice et de ses rives ainsi qu'une description de la chute Shawenegan.

PAMELA S. VINING appartient à la littérature canadienne, quoique la plupart de ses écrits aient été publiés dans les journaux et les revues des Etats-Unis. Elle enseigna pen-

dant longtemps à l'institut littéraire de Woodstock, P. O. Ses premiers essais parurent dans le *Litterary Miscellany*, Détroit. Elle écrivit pendant longtemps sous le nom de plume de EMILLIA et collabora assidûment au *U. S. Magazine* et à *l'Emerson's Putnam's Magazine.* C'est dans le *Great Republic monthly* que parurent ses poëmes humoristiques, *Uncle Sam's fourth of July oration, etc.* Le *Canadian Illustrated News* de Hamilton a publié un grand nombre de ses poésies tant sacrées que profanes. La plupart de ses productions ont été écrites en Canada et se rapportent à des sujets canadiens. Elles sont marquées au coin du talent et du goût poétique. Sa versification est correcte et sa rime harmonieuse. On cite surtout son poëme : *Under the snow* pour la profondeur et la tendresse des sentiments, l'élévation des pensées, la rectitude du style et la richesse exquise du rhythme. Je citerai encore *The Earth's complaint* et cet autre, *Canada :* deux poésies d'une grande beauté.

La plupart des poésies de P. Vining portent l'empreinte d'un sentiment mélancolique. Elle s'élève rarement au style héroïque et ses productions, tout en portant la marque de son talent, ne peuvent être comparées aux travaux de nos grands poètes.

THOMAS D'ARCY MCGEE que nous étudirons plus tard comme historien et comme orateur est encore un poète de mérite. Il a laissé dans le champ de la littérature canadienne des traces ineffacables et ses écrits remplissent à eux seuls plusieurs rayons d'une bibliothèque.

Il naquit en Irlande le 13 Avril 1827, et mourut assassiné, à Ottawa, en 1867. Partout où il s'est trouvé, soit en Irlande, soit aux Etats-Unis, soit au Canada, il a occupé une place dominante. Sa réputation comme poëte n'est pas aussi grande que sa renommée comme homme d'Etat et comme publiciste. Toutefois, il est facile de reconnaître, dans tous les écrits de McGee, l'artiste se prêtant à tous les caprices de l'écrivain : il est poëte sur le husting, en présence du peuple, en chambre d'assemblée et jusque dans la prose qu'il rédige à la hâte pour le journal. Son histoire d'Irlande

n'est qu'une épopée populaire et poëtique de la *Old country.* Il avait reçu de la nature le sentiment du beau, et chacune de ses créations porte cette empreinte.

Son volume de poésies est intitulé : *Canadian Ballads and Occasional verses*; 1858 pp. 124, in-8o. Ces chants sont dédiés à la jeunesse canadienne comme les premiers fruits de l'auteur envers sa patrie nouvelle. On trouve dans ce livre des sentiments profonds, beaucoup de conviction, de l'imagination et de la chaleur. La politique a nécessairement entraîné McGee sur une autre voie et l'a empêché de produire de nouveaux essais de poësie. Si un malheur inattendu ne fut venu enlever au Canada cet homme encore dans la force de l'âge, je serais porté à conclure avec ces paroles d'Horace :

.... More, ubi publicas
Res ordinaris, grande munus
Cecropio repetes cothurno.

Un des écrivains les plus féconds comme un des plus recommandables de la littérature anglo-canadienne est CHARLES HEAVYSEGE. Ce poëte naquit à Liverpool et vint s'établir en Canada en 1853. Il est demeuré depuis à Montréal et fut pendant quelques années attaché à la rédaction du *Witness.*

Heavysege avait reçu de la nature tous les dons qui peuvent orner l'esprit d'un poëte : imagination féconde, mémoire excellente, sensibilité, enthousiasme. Il n'eut qu'à cultiver ces qualités précieuses. Il s'est inspiré à deux sources inépuisables, la bible et Shakespeare. C'est là qu'il trouve ses modèles, son inspiration, les beautés et les figures de toutes sortes avec lesquelles il parsème ses chants. Son poème *Saul,* grand drame en trois parties, parut pour la première fois à Montréal en 1857. pp. 315 in-8o. C'est indubitablement, dit la *North British Review,* le poëme le plus remarquable écrit en dehors de l'Angleterre. *Saul* se divise en trois parties et chacune d'elle se subdivise en cinq actes formant un volume de plus de 10,000 vers. C'est le sujet le plus vaste qui puisse être imaginé pour un drame, et il a été traité avec une grande puissance poétique et un grand déploiement de connaissances

naturelles. On voit que l'auteur connait deux choses : la bible et la nature.

Count Filipo, or the unequal marriage est un drame en cinq actes, publié en 1860, pp. 153. Cette composition quoiqu'inférieure à la précédente ne laisse pas de contenir de grandes beautés. L'auteur a des aptitudes marquées par le drame. *Jephtha's Daughter*, 1865, pp. 94, in-12, autre drame remarquable, développe avec un grand art les sentiments les plus naturels du cœur humain. Nous avons encore de cette plume féconde une nouvelle intitulée : *The advocate*, publiée en 1865. Enfin en 1868, le *Dominion monthly* publiait un nouveau drame de Heavysege intitulé *Jezebel.*

Il est impossible de juger ce poète éminent dans un espace restreint. Il faudrait citer les parties les plus importantes de ses œuvres, les mettre sous les yeux du lecteur, le bercer aux chants mélodieux de cette poésie délicieuse. Cet écrivain unit la fécondité à l'inspiration. Il a reçu de la nature le don de la poésie. Ses travaux le placent parmi les plus grands bardes de la littérature anglo-canadienne.

Depuis les jours glorieux de McLachlan, McLeod et McDonald, aucun écrivain n'a autant honoré la muse gaëlique que Evan McColl. Ce poète, que le Canada réclame, naquit en Ecosse en 1808. On l'appelait dans son pays *le Ménestrel de la montagne.* Il occupe une place importante dans l'ouvrage de MacKenzie, *Beauties of Gaelic poetry, and lives of the Highland Bards*, Glasgow, 1841. En 1837 il devint un des collaborateurs du *Gaëlic Magazine.*

Son premier volume de poésie, *A collection of poems and songs in Gaëlic* purut en 1831. Cet essai lui assura une place importance parmi les bardes de son pays. On le proclama sans rival et ce fut un véritable concert d'admiration. *Ode to Loch Duich* est inimitable : toute la terre natale, la vieille Ecosse est là, avec ses montagnes, ses vallons, son ciel gris, ses bardes antiques, sa poésie sauvage, ses types de montagnards, ses airs nationaux. Il publia un second volume en 1846, *The mountain minstrel, or Poems and songs in English.* L'accueil fut encore plus favorable. En 1850 il

s'embarqua pour le Canada qu'il visita en amateur. Il se détermina à y demeurer. Il fut nommé percepteur des douanes à Kingston.

La poésie de McColl est le résultat d'un esprit fortement impressionné par les beautés de la nature, la grandeur sauvage des scènes pittoresques au milieu desquelles sa jeunesse s'est écoulée. Il avait reçu de la nature le génie de la poésie. Il agrandit, embellit, illumine tout ce qu'il touche. Son luth est puissant et les accords de sa lyre sont retentissants comme le sifflement de la bise s'engouffrant dans les crevasses des montagnes de son pays. Son rhythme n'a pas toute la douceur désirable, mais cette rudesse même ne nuit pas au luxe d'images et de figures qui parsème sa poésie. On trouve dans quelqu'unes de ses mélodies l'expression de sentiments tendres et délicats. Partout l'auteur voit la nature à travers un prisme admirable qui réflète sur sa riche imagination des mirages aux mille couleurs.

Charles Sangster est regardé par un grand nombre de ses compatriotes comme le poëte national du Canada. En effet, canadien par la naissance, par l'éducation, par sentiment autant que par la nature et l'esprit de ses publications, il mérite, auprès du critique, une mention toute spéciale.

Il naquit à Point Frederick, près Kingston, en 1822. Après avoir longtemps servi dans l'armée navale, stationaire sur les grands lacs du Haut Canada, il entra à la rédaction du *Courrier* et plus tard du *Whig et du Daily Witness* de Kingston.

Il s'était inspiré, pendant son séjour sur les rives des grands lacs, des beautés sauvages et grandioses de l'Amérique. Doué d'une âme sensible et aimante, il voua de bonne heure un culte sincère aux beautés de la nature qu'il a chantées dans toutes ses poésies. Jeune encore il faisait des vers pour l'amusement de ses camarades. En vieillissant, son talent se mûrit, son style se châtia et il acquit cette pureté et cette facilité qui le distinguent. Il devint le collaborateur favori du *Litterary Garland*, du *Barker's Magazine*, de *l'Anglo American*, du *Saturday Review*, et du *British American Magazine*.

Le premier volume de poésies publié par Sangster est intitulé *The St Lawrence and the Saguenay, and other poems.* Il ne porte pas ce caractère artistique et classique qu'on rencontre dans ses autres ouvrages, particulièrement son *Hesperus and other poems, and Lyrics,* en deux volumes. Son talent prend chaque jour plus d'ampleur et de force. *The Happy Harvesters* est un charmant petit poëme qui rappelle les bucoliques et même quelques passages des géorgiques de Virgile. L'ode à l'automne mérite surtout l'attention des amateurs de bonne poésie. *Song for the fall* et *The Soldiers of the plough* parlent au cœur des populations rurales.

'*Malcolm,*' '*Colin,*' '*Margery,*' '*The Wine of song,*' '*The Plains of Abraham,*' '*The Death of Wolfe,*' '*Brock,*' '*The Song for Cauada,*' '*I'd be a Fairy King,*' '*The Rapid,*' '*Young Again,*' and '*The Comet,*' *the snows song for Canada,* sont des poëmes d'une grande beauté.

Ce qui frappe le plus dans la poésie de Sangster, c'est le naturel et la simplicité de son talent : il écrit comme un autre parle, sans prétention, sans affectation surtout. Peintre de la nature il revêt, pour parler de ce grand tout ordonné, les couleurs brillantes mais simples de l'imagination. Il n'a qu'une voix, qu'un sentiment, pour chanter les beautés qui l'entourent ; mais cette voix, ce sentiment, c'est la puissance même : il est grand comme son sujet. C'est le chantre du St. Laurent, de ses beautés reveraines, de ses îles magnifiques, de ses panoramas superbes. A ce titre la littérature nationale lui doit des égards. Son poëme sur le St Laurent et le Saguenay est écrit en stances de Spencer, ce qui est une difficulté qu'on ne surmonte pas toujours. Sa poésie est éminemment nationale ; d'abord parcequ'elle est descriptive des lieux enchanteurs de notre patrie, ensuite parcequ'on y trouve cette sève patriotique qui nourrit les meilleures inspirations, les soutient et leur assure l'immortalité. Sangster restera longtemps notre meilleur barde dans le champ de la littérature descriptive. La variété de ses écrits sur des thèmes canadiens et l'originalité de sa poésie éloigne de lui un grand nombre de rivaux. Il ne saurait être mis en comparai-

son qu'avec Alexandre McLachlan qui reçut lui aussi une âme profondément sympathique aux beautés de la nature. Tous deux sont doués d'une originalité qui ne les quitte jamais. Sous le rapport de l'élégance, de la puissance descriptive, et des succès qu'il a atteint en traitant les sujets canadiens, Sangster n'a certainement pas de supérieur dans ce pays; mais dans l'appréciation subtile des caractères, dans le déploiement des passions et pour l'étude du cœur humain, McLachlan est sans rival. Comment il se fait que ces deux écrivains soient si peu connus parmi nos compatriotes, c'est une chose qui ne peut s'expliquer que par l'apathie du public pour les œuvres d'art. Ils sont à la littérature anglo-canadienne ce que sont Lemay et Sulte à la littérature franco-canadienne.

ALEXANDER McLACHLAN naquit en Ecosse, en 1820. Il vint se fixer en Canada en 1840. Depuis cette époque, il s'est livré avec ardeur aux travaux littéraires. Sa poésie était également estimée à l'étrangei et la preuve, c'est qu'il obtint le prix offert par le *Workman* de Glasgow pour le meilleur chant national écossais. Ce prix était ouvert à la compétition de l'univers entier. Le *Workman* annonça le triomphe du poète canadien en ces termes: "Nous avons reçu un grand nombre de poëmes des Colonies Anglaises, et nous éprouvons un grand plaisir en accordant le prix à Alexander McLachlan, pour sa chanson nationale: *Halls of Holly-rood.* Le patriotisme et le talent de l'auteur sont un orgueil pour sa terre natale et une belle acquisition pour sa terre adoptive."

En 1863, il fut nommé par le gouvernement agent d'immigration en Europe. Outre un grand nombre de pièces détachées, nous avons de lui:

Poems, chiefly in the Scottish dialect, Toronto, 1856 in-12; *Lyrics and Miscellaneous Poems*, do 1858, in-12; *The Emigrant and other poems*, do 1861, pp. 286, in-12. Parmi ses poésies lyriques on cite surtout: *Old-Hannah, The Great Old Hills, Ode on the death of the Poet Tannahill, etc.*

Le nom de McLachlan mérite de figurer à côté des plus grands versificateurs de l'Europe contemporaine. C'est un

de ces hommes qui par leurs talents, leurs aptitudes et leurs goûts apportent une mise considérable au capital de la pensée humaine. Il n'a pas encore, en Ecosse du moins, la réputation de grand poëte et d'homme supérieur de Burns, mais l'époque n'est peut-être pas éloignée où il sera placé par ses compatriotes à côté des plus grands bardes qui ont honoré la muse écossaise, et c'est avec un orgueil légitime que le Canada pourra contempler un des siens franchissant, avec autant de dignité et de gloire, les degrés qui conduisent au sommet du Parnasse. Comme Burns, le poète canadien appartient à la classe des agriculteurs, comme son maître ou plutôt son rival, il a puisé dans la nature, ce grand livre de poésie, les beautés qui ornent ses chants.

Caroll Ryan naquit à Toronto en 1840. Il servit comme volontaire pendant la guerre de Sébastopool. Il rédige maintenant le *Volunteer Review* d'Ottawa.

Il publia son premier volume de poésie en 1857, à son retour de la Crimée, où il avait servi dans un contingent turc. Cet ouvrage est intitulé : *Oscar and other Poems*, Hamilton, in-12. *Oscar* raconte la vie aventureuse en Orient, les drames guerriers dont il avait été le témoin, n'oubliant jamais de jeter vers sa patrie un regard attendri par les souvenirs.

" Lorsque les *Songs of a Wanderer* parurent à Ottawa, en 1867, dit M. Sulte, le poète complétait neuf années de service dans le 100e régiment, dit du Prince de Galles. Il revenait encore une fois au pays avec un portefeuille richement chargé de poésies nées dans les champs de manœuvres en Angleterre, dans ses promenades à travers l'Espagne, dans les chemins de ronde de l'Ile de Malte, et enfin partout où le pied distrait du penseur avait cru fouler les sentiers de l'Hélicon. Voilà l'origine du livre qu'il a donné en dernier lieu aux admirateurs des beaux vers et des nobles aspirations, aussi bien qu'aux canadiens attachés à leur patrie par les liens du cœur et de l'esprit.

" Composés sous un ciel étranger, par un militaire qui s'inspire au besoin de spectacles à peu près indifférents à la masse de notre peuple, une partie de ces poèmes pourraient risquer

de ne pas être appréciés à leur valeur, mais, à chaque page, une scène qui nous est familière, un cri échappé du cœur d'un enfant du pays, nous porte à admirer cette nouvelle imagination d'un barde canadien, chantant les héros de la chevalerie, peignant avec feu un tableau de mœurs européennes, ou frappant au coin d'un vers mélodieux une description de la Méditerrannée. Malte, le sol aux légendes, Malte, la fière, *la fleur du monde*, comme l'appellent une trentaine de nations qui lui jettent en passant un salut en échange d'un souvenir, Malte parait avoir surtont inspiré le poëte dans ses heures de fantaisie. Il faut lire son livre, les beaux endroits y abondent; l'on sent courir la vie dans les pièces de longue haleine, tandis que l'art du ciseleur se retrouve dans les moindres couplets.

" Plusieurs traits de l'histoire du Canada lui ont fourni des inspirations heureuses; il en a profité de manière à attirer sur ce point et les lecteurs et la critique. C'est bien, en effet, à titre de poëte canadien qu'il devrait être jugé, car pour nous, la principale gloire consiste à manifester sa foi nationale et à fournir un élément à la croyance patriotique. Le reste n'est que secondaire. Anglais comme Français, nous cherchons de suite dans une œuvre, quelle qu'elle soit, la pensée du citoyen renvoyant le texte à l'examen des détails ou à la porte des agréments purs et simples. Un travail littéraire parfaitement ordonné et rédigé avec soin ne reçoit la vie qu'à condition de répondre à ce sentiment.

" Grâce à l'étude plus qu'ordinaire que M. Ryan a faite de l'histoire du Canada, il a pu éviter l'écueil. L'épreuve est maintenant terminée. Les *Songs of a Wonderer* sont allées rejoindre les délicieuses productions de Charles Sangster, d'Isidore Ascher, et de plusieurs autres dont la renommée protège la littérature du Haut-Canada." (1)

La littérature canadienne revendique comme un des siens Isidore G. Ascher. Il naquit à Glasgow, Ecosse, en 1855. A l'âge de huit ans, il vint en Canada avec ses parents, y fit

(1) *Revue Canadienne,* vol. V., 949.

ses études, se fit recevoir avocat, et séjourna parmi nous jusqu'en 1864. Il demeure maintenant à Londres.

La plupart des écrits qu'il a livrés à la publicité, dans la presse canadienne, portent le nom de plume *Isidore.* En 1863, à la demande de ses amis, il publia ses poésies qu'il intitula : *Voices from the Hearth : a collection of verses :* pp. 168, in-12. Plusieurs poésies de ce recueil méritent d'être citées, mais je noterai particulièrement l'allégorie *Sleep and death*, et *The falling snow.*

Depuis son séjour en Angleterre, Ascher est devenu le collaborateur de deux ou trois Revues importantes. Avant peu il publiera un nouveau recueil de ses poésies parues depuis 1863.

Ce qui distingue surtout le talent d'Ascher, c'est cette imagination vive et plaisante, ces sentiments doux et gais, cette tendresse à la fois timide et vivace. On voit que l'auteur connait toutes les fibres qui agitent le cœur humain.

On trouve dans sa poésie cet esprit de moralité qui le distingue d'avec tous ses rivaux; en le lisant, on oublie les choses matérielles, les tracas de la vie, et l'âme s'élève, transportée sur les ailes du poëte, dans une sphère étrangère aux choses de co monde. La muse d'Ascher est avant tout familière, c'est une muse domestique et enseignante : elle dicte des leçons de charité, d'amour, de tendresse, de morale à la famille réunie au coin du feu ; c'est un livre qui se lit après la bible : celui-ci fait méditer sur les choses saintes, celui-là fait rêver aux choses sacrées.

JOHN A. PROCTOR naquit à Liverpool en 1833, et vint au Canada en 1856. Il fut longtemps professeur à l'Université de Lennoxville. Ses poésies parurent dans les divers journaux du pays, principalement dans la *Gazette.* Il publia *Essays of a ragged philosopher* dans le *Freeman* do Sherbrooke. On trouve quelques unes de ses poésies dans les *Selections* de M. Dewort.

Son livre *Voices of the night and other poems,* 1861 pp. 118, in-8° a complété sa réputation do poète. Sa poésie est

caractéristique; elle est empreinte d'une noire et profonde mélancolie. C'est évidemment un disciple de Tennyson; on retrouve les tours et la manière du maître dans le livre de Proctor. Cette note mélancolique qui se retrouve à toutes les pages, plaintive et monotone, a tué, chez le poëte, les autres sentiments et les autres passions auxquels sa poésie paraît étrangère. Il consacre trop de vers pour les chagrins de la vie et pas assez pour le coté gaî et agréable. Pour être trop triste, sa poésie devient fade et son livre me fait l'effet d'une tombe où sont ensevelis d'excellents vers.

Mais il faut reconnaître que ces strophes sont fortement animées par le sentiment poétique. Il y a comme une lumière qui illumine, comme une force inconnue qui vivifie: le poète se soutient et l'inspiration y est. Je citerai parmi ses meilleurs morçeaux *Warnings*, et cette parodie, *A life on the Ocean Wave.*

M. Proctor est encore un jeune homme, et j'espère qu'il continuera à enrichir nos cartons littéraires. En évitant les noirs accès de mélancolie qui obscurcissent ses productions, il pourra arriver au premier rang.

HELEN MACPHERSON naquit à Magog, P.Q., en 1835, et mourut en 1863. Cette demoiselle avait apporté en naissant tous les dons de la poésie. A l'âge de quinze ans elle composait des vers élégants. A vingt ans elle publia un volume de poésie: *Poems*, de 250 pages qui fut reçu avec encouragement. En 1838, elle publia un traité intitulé: *The Bride of Christ.* Sa poésie est ardente et il y a comme un souffle puissant de génie qui anime et vivifie ses strophes; sa dictien est riche et variée. Les poésies qui sont parues après la publication de son volume sont de beaucoup plus châtiées et plus finies: le goût s'était formé avec les années. Plusieurs de ses morçeaux sont évidemment écrits sous l'influence du mal affreux qui la rongeait, la phthisie; il y règne une tristesse qui fait mal à l'âme. Parmi ses meilleurs poëmes on cite: *Good night, To a Dandelion, I shall depart, The watcher.*

JAMES MCCARROLL naquit en Irlande, en 1815. En 1851

il vint s'établir avec sa famille en Canada, et s'enfonça dans les forêts sauvages de la Province d'Ontario. Son goût naturel pour la poésie le mit bientôt en rapport avec le journalisme et il publia le *Chronicle* de Peterboro, et devint plus tard propriétaire du *New-Castle Courier.* Ses meilleurs pièces de poésie parurent dans l'*Anglo American Magazine*, *The Leader*, *The Home Journal* et le *British American Magazine.*

Il réussit surtout à manier l'épigramme ; son talent humoristique et spirituel a fait du *Latch Key* un petit journal qui rappelle toutes les malices de l'ancien *Punch* de Londres. Ses meilleures poésies sont *Madeline*, *Royal progress*, *the Grey Linnet.*

Outre son volume de poésie McCarroll a publié plusieurs nouvelles, entr'autres : *The new Guager ; The new Life boat ; The adventure of a night ; Letters of Terry Finnegan to the Hon. T. D. Mcgee*, Toronto 1864, pp. 104, in 12. Ce dernier écrit est plein d'esprit.

CHARLES MAIR naquit à Lanark, P. O. Il a contribué pour plusieurs essais dans les revues littéraires du Haut et du Bas Canada. Quoique jeune, M. Mair occupe aujourd'hui une place importante parmi nos meilleurs littérateurs. En 1868, il publia un volume de poésie, intitulé : *Dream land and other poems.*

" Les deux plus longs poëmes de cette jolie collection, dit Madame Leprohon, sont *Dream land* et *The Wind's Tale.* Ce dernier en peignant les souffrances et les efforts désespérés de l'équipage d'un navire arrêté par les glaces et destiné à périr au milieu des neiges du pôle arctique, donne une description très vivante et très animées des terreurs et des désastres que répand quelque fois l'aquilon, cet orageux enfant de l'hiver.

" Quant à l'autre poème, *Dream land*, nous devons déclarer que nous n'en sommes pas également satisfait ; en réalité, c'est celui qui nous a le moins plû dans le livre. Quelques unes des images qu'il contient sont marquées par une crudité de langage qui déplaira au lecteur, on y regrette des expression d'un choix peu sévère.

" Les poésies intitulées *To a morning cloud, The beautiful land by the sea, Alice, Night and Morn* et les strophes dédiées à la mémoire du regretté M. McGee, sont très belles et prouvent un vrai talent chez l'auteur. *August, The fire flies* appartiennent au genre descriptif et ont une valeur incontestable.

" Cependant le poème qui nous a plu d'avantage est intitulé : *The Pines.* Non seulement son rhythme est parfait et sa mesure exacte, mais de plus il peint avec des couleurs très variées les magnifiques arbres de nos forêts canadiennes, dont on n'a pas assez vanté les beautés." (1)

La première voix véritablement inspirée qui fit vibrer aux accords d'une lyre éminemment archaïque des sons harmonieux et poétiques, est celle d'OCTAVE CREMAZIE.

Il y a quelque chose dans le talent de Crémazie qui ne se rencontre que dans les natures d'artistes : il y a l'inspiration. Des élans subits et passionnés vous entraînent dans des sphères élevées, sphères qu'habite la pensée du poète. Il revêt son style des couleurs les plus brillantes. Sous son pinçeau tout se transforme et s'anime. Il donne aux choses les plus communes un tour et une physionomie qui les agrandissent et les relèvent. Cette abondance de couleur et cette richesse dans les mots et les idées ne nuisent pas cependant à la simplicité. La pensée du poète est claire et nette. Son vers est naturel ; il coule de source.

Mais Crémazie n'a pas atteint du premier coup ces hautes qualités. Ses premiers essais furent critiqués. On cite encore ce mot resté célèbre que M. Aubin écrivit dans le *Fantasque* à propos d'une de ses premières pièces : *C'est de la prose où les vers se sont mis.* Mais le poète ne se découragea pas et prit bientôt sa revanche d'une manière éclatante.

" Ce fut la guerre de Crimée, rapporte M. Fréchette, qui lui inspira les premiers chants où son génie se révéla. De temps à autres, les nobles bulletins qui nous arrivaient d'outre-mer, réveillaient son enthousiasme. Tous ces bruits loin-

(1) Revue Canadienne. V. 794.

tains de combats et de gloire le remuaient profondément. Dès l'aube, on le voyait souvent, seul, pensif, appuyé sur la balustrade de la terrace Durham, la tête enfoncée dans un *sombrero* à larges bords, le regard vaguement tourné vers le golfe, l'âme plongée dans des rêveries sans fin.

" Alors,—il me l'a dit lui-même,—il assistait par imagination, à toutes les phases de cette brillante épopée qui se déroulait sous les murs de Sébastopol. Il regardait passer, au milieu d'une auréole lumineuse, les éblouissantes cavalcades des états-majors, les drapeaux déchirés et poudreux, les bataillons hérissés de baïonnettes se remuant dans la fumée et la mitraille.

" Il entendait la fusillade, le canon, les fanfares du clairon, les mille hurlements de la mêlée, auxquels se mêlaient, par intervalles, les cris de *Vive l'Empereur* ! Trompé par le prestige du nom, il croyait voir défiler devant ses yeux les vieilles phalanges de Marengo, d'Arcole et d'Austerlitz, au-dessus desquelles lui apparaissait, dans un tourbillon de gloire, la grande figure pensive de Napoléon ! Alors le poète grandissait, grandissait ! D'immenses horizons s'ouvraient devant son génie. Il rentrait chez lui, et sous sa plume jaillissaient ces stropes puissantes, ces éclatantes métaphores, ces vers magiques qui frappèrent si vivement les jeunes imaginations de l'époque.

" Crémazie aimait la France avec idolâtrie, et ce fut le patriotisme qui le sacra poète.

" De ce moment, ses brillantes effusions se succédèrent rapidement, et ceux qui avaient si vertement critiqué ses premiers essais, furent les premiers à s'incliner devant les magnifiques joyaux dont il enrichissait notre écrin littéraire. Crémazie chantait notre passé, réveillait nos glorieux souvenirs, couvrait de fleurs la tombe de nos pères dont il célébrait les immortels faits-d'armes. Il nous conduisait pour ainsi dire par la main à travers ce qu'il appelait, dans son langage superbe,

Tout ce monde de gloire où vivait nos Aïeux !

" Nous suivions avec lui les premiers pionniers canadiens

s'enfonçant dans l'épaisseur de forêts vierges, plantant la croix au milieu des peuplades barbares, et faisant resplendir le drapeau de la civilisation aux yeux étonnés de l'enfant des déserts !

" Avec quelle vigueur de pinceau il nous peignait les luttes héroïques de nos ancêtres ! Avec quelles poignantes expressions il nous racontait les nâvrantes péripéties de notre histoire ! Avec quelle sublime indignation il cinglait de son vers vengeur la figure du lâche Bourbon qui nous vendit ! "

L'amour de la patrie a dicté à Crémazie des vers excellents. On ne lit pas sans émotion : *Le vieux soldat canadien, Le drapeau de Carillon, Aux Canadiens-Français, La Fête nationale.* Il s'est encore inspiré de la religion. Qu'on relise ses épitres énergiques intitulées : *Castelfidardo* et *Le deux-centième anniversaire de l'arrivée de Mgr. Laval en Canada.* Le poète a déployé toute la richesse de son pinceau, l'élégance et l'harmonie de son rhythme dans les *Mille Iles* et dans cette charmante légende canadienne, *La Fiancée du Marin.* Mais les deux meilleurs morçeaux de poésie que nous ayons de lui sont, sans contredit, sa fantaisie des *Morts* et son poëme, *La promenade de trois morts.* Cette dernière production, dont malheureusement nous n'avons que le premier chant, peut, a elle seule, assurer l'immortalité à son auteur. On ne sait ce qu'il faut admirer davantage ou la richesse de la rime, ou le luxe des images, ou l'élévation des pensées, ou l'originalité du plan.

En voici la substance. C'est le premier novembre ; le soir est triste et froid. Au fond du cimetière les morts remuent dans leur bière. Ils se lèvent et marchent en silence au milieu des ténèbres. Trois compagnons se donnent la main et se promènent à travers les déserts, formant une blanche colonne. L'un est un vieillard, le deuxième appartient à l'âge mur, le troisième est un adolescent arraché la veille des bras de sa mère. Le vieillard prend la parole et raconte à ses deux compagnons une scène passée dans une tombe voisine à la sienne. C'est le Ver, le Roi du tombeau, dont la

voix est comme un glas, dont l'haleine est glacée comme le vent un jour d'hiver, qui frappe à la porte du tombeau et vient attaquer sa victime au lendemain même du trépas. A cette première morsure le corps frémit, s'agite et se tord. Un long dialogue s'engage entre le Ver et le Mort dans lequel la puissance du premier fait contraste avec la faiblesse du second. Une goutte d'eau traversant les pores de la terre vient se déposer sur la figure du mort : " c'est une larme de ma mère, s'écrie-t-il, répandue sur le tombeau de son enfant." Le ver lui enlève cette illusion. Le silence se fait. Puis le Ver fait entendre un cri strident et mord les flancs de sa victime. A ce cri les vers des tombeaux voisins se réveillent et s'acharnent à leur pâture. Une immense clameur s'élève comme un chant qui monte de l'enfer ; c'est le carnage des vers s'acharnant à la pourriture des cadavres. Puis le vieux mort se tait. Tous trois, silencieux et mornes, s'en allaient, escortés d'un vautour attiré par leur chair. Alors, le plus jeune des trois élevant la voix, dit : " Ce cadavre auquel le Ver a dit : Je suis ton Roi, c'est moi ; c'est ma voix que vous avez entendu ; mais cet océan de douleur que l'on nomme la tombe, ce Ver, ce Roi-Bourreau qui vit de sa victime :

Me faisaient moins de mal que cette voix stridente
Du ver qui déchirait de sa bouche écumante
Ce souvenir sacré, dernier reste du coeur !
Douter si l'être pur à qui l'on doit la vie
Sur son fils verse encore une larme bénie !

Le poëme s'arrête là. Quel malheur qu'il n'ait pas été achevé ! Je ne puis, à la vérité, me faire une idée des actions et des faits que le poëte aurait développés dans la suite de cette étrange création. Mais il est évident qu'il se serait efforcé de développer l'action du poëme dans un monde inconnu, se prêtant à toutes les combinaisons de la légende et de la mytologie. On voit de suite la grandeur de ce sujet et l'originalité de cette conception. Il y a des flots de poésie dans cette première partie. L'imagination de l'auteur déploie une force incroyable. Elle s'élève

jusqu'aux hautes régions de l'infini et de l'incommensurable. On voit là, se remuant et s'agitant, tout un monde fantastique qui se réveille le soir du jour consacré au souvenir des morts ; des bruits mystérieux s'échappent du sein des forêts sombres ; les feuilles s'agitent et les branches ploient sous un effort inconnu ; la lune a des reflêts pâles et tristes qui enveloppent cette nature ensevelie dans le silence de la nuit ; les oiseaux nocturns saluent les passants de leur voix attristée ; on entend le sifflement de la bise à travers les os décharnés des squelettes ; les flots du St. Laurent semblent être une voix qui pleure ; la cloche fait retentir d'heure en heure dans un ciel nuageux un glas retentissant ; des soupirs s'échappent des roseaux et les morts se donnent :

De leur bouche sans lèvre un horrible baiser.

Ce sujet, comme on le voit, se prête à de grandes beautés et à de nombreux développements. L'artiste y trouve tout le charme fantastique de la légende ; le chrétien, toutes les beautés qu'inspirent les cérémonies de cette fête religieuse ; le philosophe, un vaste champ ouvert aux conceptions de l'intelligence. On peut ajouter à cela la license du poète qui dore des mille paillettes de l'imagination les faits les plus invraisemblables du domaine de la fiction.

La Promenade de trois morts serait certainement le chef-d'œuvre de Crémazie, si l'auteur eut pu compléter ce poëme. Son ode intitulée *Les Morts* offre plus de perfection dans l'ensemble. M. l'abbé Casgrain a mis en regard cette ode avec la pièce de Lamartine : *Pensée des Morts*, et l'avantage reste au poète canadien dans cette lutte.

Il est regrettable pour la littérature canadienne que des circonstances malheureuses aient brisé l'avenir de Crémazie. Son talent était encore susceptible d'accroissement ; il aurait pû, en mûrissant ses études, varier ses couleurs et donner à sa palette une plus grande étendue. Son talent est classique personne ne le conteste : seul peut-être, parmi tous nos poètes, il sait se soutenir. Comme l'aigle, il vole au-dessus de ses confrères et la force de ses ailes le soutint à des hauteurs d'où il jette un regard orgueilleux. C'est le premier de

nos poètes dans l'ordre chronologique qui ait étudié les auteurs classiques et qui se soit débarrassé du mauvais goût engendré par l'école de l'abbé Delisle au XVIIIe siècle. Il n'a peut-être pas toute la vigueur de Fréchette ni la grâce de Lemay, mais il ne manque pas de ces belles qualités, outre qu'il les surpasse tous par l'inspiration, la pompe, l'élévation de la pensée. L'idée est toujours dominante; son vers toujours substantiel. Plein d'enthousiasme, il a des poésies qui le font surnommer le Thirtée du Canada, comme il en a d'autres, dans le genre élégiaque et tendre, qui ne sont pas inférieures aux *Nuits* de Young ou aux strophes touchantes de Millevoye.

"Le défaut de Crémazie, dit M. Fréchette, était la négligence. Il ne travaillait pas assez son sujet. De là, des faiblesses, des répétitions, une certaine monotonie dans la forme, une trop grande propension à tourner dans le même cercle d'idées. Mais quelles images! quelle ampleur de style, quels coups d'ailes magnifiques! On respire, en le lisant, je ne sais quel parfum de sauvage grandeur. Tantôt sa strophe roule comme un bruit pesant d'artillerie; tantôt elle éclate comme une fanfare de cuivre. Parfois elle gronde comme le vent d'hiver dans les forêts du Nord, et parfois on croirait entendre les accords majestueux de l'orgue soufflant sous les pilliers des vieilles cathédrales. Il y a des pages qui à elles seules suffiraient pour faire la réputation d'un poëte!"

Un soldat de l'Empire ; sa pièce à la mémoire de M. de Fenouillet; une légende indienne et un poème sur la mer, n'ont jamais été publiés.

PAUL STEVENS est le Lafontaine du Canada. C'est à peu près le seul écrivain qui se soit adonné à l'apologue.

Il naquit en Belgique. Lors de son arrivée en Canada, il prit la rédaction de *La Patrie*, journal publié à Montréal. Il occupa, plus tard, une chaire de littérature au collége de Chambly. En 1860, on le retrouve encore à Montréal rédigeant, en compagnie de MM. Sampé et Sabatier, *l'Artiste*. Depuis lors, M. P. Stevens est resté précepteur dans la famille De Lery. Les devoirs de sa nouvelle charge l'ont sans doute empêché d'écrire, car nous n'avons rien de lui

depuis 1867. C'est une véritable perte pour la littérature de notre pays. Mais espérons que le digne précepteur nous ménage quelque bonne surprise, ainsi que la rumeur se plaît à le répéter.

Les *Fables* de M. Stevens forment un joli volume in-8 de 120 pages. L'impression de cet ouvrage date de 1857. On se plaît à reconnaître que ces apologues ont beaucoup de mérite. Je n'y retrouve pas le naturel charmant et la naïveté incomparable du grand fabuliste Lafontaine, ni même la grâce et le luxe poétique de Florian, mais j'aime cette simplicité et ce choix précis d'expression qui incrustent la pensée dans le style. L'apologue appartient au genre philosophique : elle est enseignante. C'est encore le principal mérite des écrits du fabuliste canadien. La moralité découle naturellement et sans effort du corps de la fable ; la plupart du temps, c'est une vérité générale, plus ou moins piquante, exprimée d'une manière vive et courte.

Mais les *Contes populaires*; Ottawa, 1867, pp. 252, in-8o, ont contribué, plus encore que *les Fables*, à faire la réputation de M. Stevens. Ces contes ont tout le charme, le naturel, la grâce, l'enjouement, la simplicité et l'abandon que requiert ce genre de littérature. Perrault les signerait tous sans exception, parceque tous ils pourraient lui faire honneur. Ces pages fournissent encore une agréable récréation à la jeunesse et déridant même parfois l'homme le plus grave. Elles contribuent dans les campagnes à faire s'ecouler, joyeuses et instructives, les longues heures de nos veillées d'hiver. L'auteur n'a donc pas entrepris une œuvre inutile, et il a réalisé le précepte d'Horace : Le parfait littérateur est celui qui est aussi utile qu'agréable.

Alfred Garneau semble avoir hérité de son illustre père son amour pour les travaux de l'intelligence et ses belles qualités de poète. Il a beaucoup aidé son père à préparer le troisième volume de l'*Histoire du Canada*. Il a lui-même écrit quelques pages d'histoire, entr'autres : *Les Seigneurs de Frontenac*. Ce travail parut dans la *Revue Canadienne* de 1866. Il prépare actuellement une nouvelle édition de l'*Histoire du Canada*.

Ses pièces de poésie ont été publiées dans les journaux de Montréal et de Québec, principalement dans le *Foyer Canadien.* M. Hector Fabre l'appelle " un versificateur brillant et un ciseleur habile." C'est un éloge très flatteur et je le crois mérité. Espérons que M. Garneau, qui n'a pas cessé pour toujours d'écrire, redoublera d'efforts et qu'il remportera de nouvelles palmes. Une de ses meilleures productions est intitulée : *Le bon pauvre.* M. Garneau est trop avare de ses productions. Tout le monde cependant s'accorde à dire qu'il aurait atteint, surpassé peut-être nos meilleurs versificateurs, s'il eut cultivé le don précieux qu'il a reçu de la nature.

Blain de St. Aubin est né en France et il y a fait ses études. Il est gradué de l'Université de Paris.

Il s'est fait, en Canada, une réputation bien méritée de littérateur. Ses compositions poétiques sont pleines de sel et d'esprit. La chanson paraît être son genre favori. Je conseille à M. Blain de St. Aubin de réunir dans un recueil la collection éparse de ses œuvres. Il doit cela à son talent et à sa réputation.

Nous avons de lui deux lectures en prose : *La guerre, les milices canadiennes* ; *Le passé, le présent et l'avenir probable de la langue française en Canada.* Il a également publié dans la *Revue Canadienne* un essai sur la *littérature canadienne.* Le style de tous ses écrits est pur et correct.

Louis Joseph Cyprien Fiset occupe une place marquante parmi les poètes canadiens. Il naquit à Québec, en 1827. Dès sa jeunesse, alors qu'il n'était qu'étudiant, il montra un goût prononcé pour la littérature. Ses premières compositions dénotent un talent précoce et une riche imagination.

M. Fiset descend d'une des plus anciennes familles canadiennes. Son père, l'honorable Louis Fiset occupa plusieurs emplois publics, particulièrement celui de juge pour le District de Québec.

Aprés avoir été admis au barreau, il abandonna la pratique de cette profession pour se consacrer entièrement à la littérature. En 1861 il fut nommé Protonotaire pour le Distric

de Québec, poste qu'il occupe encore. Son talent pour la poésie s'accrut avec les années. Ses compositions se font remarquer par une imagination féconde, une versification délicate, gracieuse et élégante. Presque toutes ses poésies ont été publiées dans les revues littéraires de Québec et de Montréal, entr'autres, *La Ruche Littéraire, les Soirées Canadiennes* et *Le Foyer Canadien.* Il rédigea pendant quelques années le *Journal de l'Instruction Publique.* Il est un de ceux qui ont le plus contribué par leur zèle comme par leurs écrits à la fondation de *l'Institut Canadien* de Québec, dont il fut président en 1856.

A Québec, sa réputation littéraire est si bien établie qu'on le pria, en 1860, d'écrire une ode pour saluer l'arrivée du Prince de Galles au Canada. Cette composition mérita les éloges flatteurs qui lui furent adressés par le jeune prince. Parmi ses meilleures compositions lyriques, on cite encore *La voix du passé, Méditation, Le poète à la muse, Le vœux de Mariette, &c.*

En 1867, M. Fiset obtenait la médaille d'argent, au concours de poésie de l'Université Laval, sur le sujet suivant: *La Découverte du Canada.* Voici comment s'exprime le rapport du jury. "Une grande observation dans les idées et dans le style, une heureuse variété de rhythme adopté avec art aux différentes parties du sujet, du mouvement, de l'éclat, un véritable souffle lyrique, qui se soutient presque d'un bout à l'autre du poème : tant de si belles et de si précieuses qualités ont voilé aux yeux du jury, un peu d'indécision dans le plan, quelques lenteurs dans le début, d'ailleurs bien versifié, quelques taches dans le style et dans l'expression. Les deux premiers chants ont paru mériter une mention toute particulière pour la grandeur des idées et la beauté soutenue de la versification." (1)

Le reproche le plus grave qu'on peut adresser à M. Fiset provient de l'excès d'une qualité : la délicatesse dans le choix des expression et dans le tour de la phrase. Il est si recherché,

---

(1) *Revue Canadienne,* vol. IV., 786.

si délicat, si prudent qu'il devient maniéré. Il est souvent prèt à sacrifier le sens à la rime et le fond à la forme, ce qui faisait dire à Cremazie : "Fiset s'anime, la rime le mène."

Espérons qu'un si beau talent contribuera encore à enrichir la littérature de notre pays.

J'aurai occasion d'apprécier plus tard le talent de M. BASILE ROUTHIER comme prosateur ; maintenaut j'ai l'intention d'examiner ses titres comme poète.

M. Routhier s'est d'abord fait connaître comme versificateur par plusieurs pièces de poésies fugitives qui indiquent un goût prononcé pour le beau. Ses compositions sont éparses dans nos revues littéraires, et il est à désirer que l'auteur, d'ordinaire assez soucieux de ses productions, les réunisse dans un recueil. Cet écrivain a concouru en 1867, et a obtenu la médaille de bronze sur le sujet : *La découverte du Canada.* Voici ce qu'en pense le secrétaire du jury dans son rapport : " Le No. 10, qui a pour épigraphe ces paroles de la Genèse : *Egredere de terra tua......et veni in terram qua in monstrabo tibi, faciam que te in gentem magnam,* aurait sans doute déterminé les suffrages du jury, si l'auteur eut joint à un sujet bien entendu, à un goût déjà formé, à une versification généralement bonne, à l'entrain de sa pensée, des tableaux plus complêts et plus larges, une plus grande variété de détails poètiques." (1)

M. Routhier a fait de bons vers, et il en aurait fait de meilleurs encore s'il eut continué à cultiver les muses. Mais je m'aperçois qu'il a échangé la palette du poète pour le burin du prosateur. Je n'ai pas le courage de l'en blâmer. Il connaît parfaitement sa langue. Il est pur dans le choix des expressions. Il manque peut-être de naturel, ce qui n'est pas un léger défaut. Cela provient sans doute de ce qu'il recherche l'effet en se proclamant puriste.

L'écrivain le plus fécond qu'ait produit jusqu'à ce jour la muse canadienne est sans contredit LEON PAMPHILE LEMAY.

---

(1) *Revue Canadienne*, vol. IV., 785.

Il naquit à Lotbinière en 1837. Il fit de bonnes études au séminaire de Québec et il se destinait au sacerdoce, mais sa santé délicate l'empêcha de suivre cette vocation. Après avoir tenté pendant quelque temps l'étude aride du droit, il se livra tout entier à ses goûts littéraires. Après avoir voyagé aux Etats-Unis, à peu près comme Jérôme Paturot, à la recherche d'une position sociale, il revint au Canada et s'engagea comme commis chez un marchand de Sherbrooke. Cette occupation était trop contraire à ses goûts pour qu'il y demeurât longtemps. Il endossa de nouveau la soutane et étudia la théologie pendant deux ans à Ottawa. Des raisons de santé l'obligèrent de nouveau à renoncer pour toujours à la vie ecclésiastique. Il termina ses études légales et fut nommé traducteur à la Chambre des Communes. Aujourd'hui M. Lemay est bibliothécaire du Parlement Local de la province de Québec.

M. Lemay est un de ceux qui a le plus fait pour grossir notre bagage littéraire. Outre ses pièces détachées qui sont très nombreuses, il a encore écrit trois poëmes de longue haleine. Commençons d'abord par ses *Essais poétiques*. L'œuvre capitale de ce volume est sans contredit la traduction d'*Evangeline* de Longfellow.

J'avais lu, il y a déjà quelques années, l'Evangeline de Longfellow et j'en avais emporté un souvenir agréable. Ces douces mélodies caressaient encore mollement mon oreille, ces vrais accents faisaient battre mon cœur au souvenir de cette touchante histoire de l'Acadie. Mais je viens de lire de nouveau, cette fois dans notre idiome, le poëme de Longfellow ; je me hâte d'ajouter que la traduction de M. Pamphile Lemay n'est pas indigne de l'original. Cette richesse de poésie, ce luxe d'images et de comparaisons, ces belles descriptions empruntées à la nature, cette haute expression de la douleur humaine, ces notes plaintives et tendres, ces sentiments délicats, je retrouve tout cela dans la traduction du barde canadien.

Evangeline n'est pas un chant secondaire ; c'est un poëme qui n'a peut-être pas de rival dans le champ de la littérature

américaine. L'ensemble ne manque pas d'unité, mais le plan pourrait avoir plus d'ampleur ; l'intrigue, être plus compliquée. Toutefois, cette charpente simple est recouverte avec une si grande variété de guirlandes, de festons et de treillis, avec une verdure si odorante, que l'esprit captivé par cet étalage enchanteur remarque à peine les défectuosités minimes du plan. On n'y trouve pas la mâle et imposante beauté de ces édifices superbes qui étonnent par la grandeur et la masse ; c'est au contraire un charmant petit cottage enfoui au fond d'un val, entouré de bosquets en fleurs et dont la toiture perce coquettement une épaisse couche de feuillage. On sent que l'auteur a moulé son œuvre au coin d'un génie inspirateur. L'étincelle poëtique brille à chaque vers. Il y a comme un feu divin qui embrase tous ces beaux sentiments, toutes ces nobles pensées. Les douleurs de père, de mère, d'épouse, d'amante, de citoyen sont peintes et copiées d'après nature. L'auteur est avant tout un grand peintre. Il a étudié la nature dans ce qu'elle a de plus enchanteur et il a sondé tous les replis secrets du cœur humain. Ce petit poëme me rappelle la brillante émeraude qui étincelle de toutes les couleurs de l'arc-en-ciel. J'y retrouve la muse plaintive de Young, les accents prophétiques d'Ossian, les plaintes amères de Tennyson, les accents éloquents de Shakespeare ; des strophes qui ont la richesse et le vernis doré des ballades brumeuses du nord ; la douceur de Lamartine se mêlant aux accents désespérés de Millevoye.

Le poëme se divise en deux parties. La première raconte le bonheur des Acadiens, vivant sur la terre natale au sein des joies pastorales et du bonheur domestique ; la seconde rapporte l'histoire douloureuse de la dispersion de ce peuple infortuné. Le poète commence par une invocation aux vieilles forêts de l'Acadie noyées dans la pénombre et drapées dans leur feuillage sombre, aux sapins résineux et aux cèdres altiers qui jettent à chaque brise une plainte sauvage. Hélas ! qu'est devenu ce peuple brave et hospitalier qui habitait ces bois antiques ? Que sont devenus ces jolis villages avec leur toit de chaume et la petite Eglise avec son

léger dôme ? Qu'est devenu l'heureux acadien ? Aujourd'hui ces plages sont désertes et l'histoire a enregistré la dispersion de tout un peuple.

Voyez-vous là bas, au fond de ce joli val, cette maison coquette, voyez-vous ce vieillard aux cheveux blancs et cette blonde jeune fille avec son gentil corset et ses cheveux au vent ; cet amas de maisons, c'est le hameau de Grand Pré ; ce vieillard, c'est Benoit Bellefontaine ; cette jeune fille, Evangeline. La paix et l'aisance règnent dans leur demeure. Evangeline a dix-sept printemps. Folâtre et gaie, elle roucoule avec les oiseaux du jardin et module avec eux des notes amoureuses que la brise embaumée emporte au loin. Elle est l'orgueil de son père et l'entretien de bien des jeunes gens, mais seul Gabriel, le fils du forgeron, règne en maître sur son cœur. Tous deux, après s'être livrés ensemble aux plaisirs innocents de l'innocente enfance, avaient grandi sous la direction du bon curé, le père Félix. Ce digne ministre leur avait montré à lire et à prier. Tous deux étaient devenus grands et l'amour remplaça l'amitié.

Un soir d'été, Oh! quel beau soir : la nuit dans le vallon était descendue en silence, l'étoile du soir étincelait encore, irrisant le ciel bleu de ses filandres d'or, le troupeau était revenu à l'étable en flairant les parfums du gazon. Benoit le laboureur est assis au foyer, chantant les refrains de la Normandie. Evangeline est occupée à filer. Mais bientôt on entend des pas retentir sur le seuil, c'est Gabriel et son père, le forgeron, puis c'est le vieux notaire Leblanc qui vient faire le contrat de mariage des deux amoureux.

Depuis quelques jours des navires anglais étaient en rade. La mine farouche des matelots et surtout le souvenir des défaites subies par l'Angleterre à Louisbourg, à Port Royal et à Beauséjour rendaient plus suspecte encore la présence de ces étrangers. Effectivement le lendemain, ordre fut donné de la part du roi d'Angleterre aux habitants de Grand Pré de se réunir dans l'Eglise. Là, le commandant annonça que le roi son maître avait jugé à propos de punir leur rébellion en s'emparant de leurs propriétés et en dispersant les familles sur le continent.

Et ce barbares matelots s'emparent de ces paisibles habitants, les embarquent à bord de leurs navires et les transportent sur les rives du continent. Le père avait été séparé de son épouse et les enfants de leurs parents. En s'éloignant, les Accadiens virent leurs maisons, leur village, devenir la proie des flammes.

Le père d'Evangeline ne put survivre à tous ces malheurs. La voilà seule, orpheline, et Gabriel a été placé sur un autre navire. Ils sont séparés à la veille même de leur union! C'est alors que commence l'odyssée douloureuse de l'acadienne. Le souvenir de Gabriel ne la quitte pas un seul instant. Elle interroge tous les cimetières et demande à la terre si elle recouvre son amant. Elle questionne le passant, mais personne ne peut lui répondre. De longs jours s'écoulent, elle espère toujours.

Une petite phalange d'acadiens s'était répandue dans les riches prairies du sud. Evangeline en est informée, elle se résout d'y aller. Elle part accompagnée de ses malheureux compagnons qui eux aussi étaient à la recherche de leurs parents. Ils arrivent à la Louisiane et retrouvent le père de Gabriel, le vieux forgeron. Mais le fils triste et découragé était parti pour les forêts. Nouveau désenchantement pour la pauvre Evangeline. Elle se met sur ses traces. Elle marche, s'enfonce dans les forêts, traverse les tribus indiennes. Mais toutes ses courses sont vaines. Elle ne peut retrouver celui qu'elle cherche avec tant d'ardeur.

Bien des années s'étaient écoulées et des rides étaient venues obscurcir le front autrefois si calme et si pur de la belle acadienne. N'espérant plus rien sur la terre, elle s'était dévouée au service des malades dans un hôpital de pestiférés, à Boston. Un jour on apporte un malade. C'est un homme déjà âgé, la mort est répandue sur tous ses traits : il est sur le point de rendre le dernier soupir. Evangeline le reconnaît ; c'est Gabriel. " Je te retrouve enfin, dit-elle, et nous mourrons ensemble." Et tous deux se donnèrent le dernier baiser de paix. On accourut, ils étaient morts! La même tombe reçut leurs dépouilles:

Et tout était fini : la crainte et l'espérance,
Les fidèles amours et la longue souffrance.

Le poëme se termine par un adieu à la vieille forêt. Héles ! aujourd'hui, ajoute le poëte, sur cette terre autrefois si gaie et si riante, on entend murmurer un étrange idiome, on voit jouer les fils d'un étranger :

Seulement sur les rocs que le flot vient ronger
Et sur les bords déserts du sonore atlantique
On voit, de place en place, un paysan rustique.
C'est un pauvre acadien dont le plaintif aïeul
Ne voulut pas avoir pour sépulcre ou linceul
La terre de l'exil, si lourde et si fatale,
Et qui revint mourir à sa rive natale.

C'est là le fond du poëme Evangeline. Les beautés de détails rehaussent encore ce sujet si fécond. La description de la maison du père d'Evangeline et la peinture de la vie rustique ne le cèdent en rien aux meilleures égloges de Virgile ou de Théocrite. Je citerai encore comme un modèle de description cette partie qui peint si bien la luxuriante végétation du Sud. Le petit épisode de l'indienne à qui on a tué le mari ainsi que l'apologue du père Leblanc, pour prouver que la Providence n'abandonne jamais le faible même ici bas, donnent de nouveaux reliefs au récit.

Je ne dirai que peu de chose de la traduction de M. Lemay; j'ai déjà mentionné qu'elle était bien réussie. Il a parfaitement rendu le caractère de l'œuvre et les amis de notre littérature lui doivent des remercîments pour avoir fait passer dans notre langue et sous le ciel du Canada ce beau monument de la littérature des Etats-Unis. Le traducteur ne s'est pas caché les difficultés qu'il avait à vaincre et il demande grâce pour les imperfections qui devaient nécessairement se glisser dans une œuvre de ce genre. Ces défauts sont rares et la critique impartiale se hâte de reconnaître l'harmonie du vers, la richesse de la rime et la flexibilité du tour poétique. Les efforts que l'auteur a faits pour conserver au poëme toute la force du texte ont dû contribuer énormément à lui donner cette facilité et cette flexibilité qui distinguent tous les écrits de M. Lemay.

Les *Essais poétiques* contiennent encore d'autres pièces de poésie ; ce sont pour la plupart des descriptions ou des strophes élégiaques. Je citerai, entr'autres, *La descente des Iroquois dans l'Ile d'Orléans.* Ce chant rappelle de tristes souvenirs historiques qui remontent à 1656. *Le sommeil de l'enfant* est un petit chef-d'œuvre de fraîcheur et de grâce ; *Ironie et prière, Il faut chanter,* méritent d'être cités.

M. Lemay a encore attaché son nom à deux autres poëmes couronnés par l'Université Laval : *La découverte du Canada* et *l'Hymne national pour la fête des Canadiens-français.* Ces sujets avaient été proposés par l'Université. Voici, d'après le rapport du jury, les raisons qui ont engagé les MM. de l'Université à proposer ce sujet. " La faculté des arts, en choisissant la *découverte du Canada* pour premier sujet de concours de poésie qu'elle a établi l'an dernier, n'a pas voulu seulement former entre l'origine du concours et l'origine de notre patrie une sorte de lien poétique ; moins encore a-t-elle voulu arracher à l'oubli un nom qui brillera toujours au frontispice de notre histoire, un de ces hardis navigateurs que le XV et le XVI siècle ont vus promener leurs voiles aventureuses sur des mers lointaines et inconnues, fonder des empires plus vastes que l'Europe et mourir souvent ignorés, après avoir comblé de gloire et de richesses leurs pays et leur souverain. La faculté a vu dans ce sujet un thème fécond d'inspirations poétiques qui, par des circonstances naturelles, et surtout par l'intérêt qui s'attache pour tout homme bien né aux origines de sa patrie, semblait offrir aux jeunes talents avec une entreprise héroïque, des caractères heureux, une nature riche à peindre, le contraste frappant de mœurs rudes, d'une sauvage simplicité, avec une civilisation sinon parfaite, du moins fort avancée.

" La découverte du Canada remonte, en effet, à cette époque pleine de troubles et de grandeur, où des esprits hardis et quelque fois téméraires, épris de l'inconnu et de la nouveauté, tentèrent des voies nouvelles dans les lettres comme dans les sciences, dans la religion comme dans la navigation.

" Déjà quelques nations de l'Europe s'étaient partagées le

nouveau monde ; seule, la France, semblait étrangère à ce mouvement. Mais Dieu avait marqué son heure et le roi très chrétien, François I, envoya un hardi navigateur breton vers les contrées encore inexplorées de l'Amérique, pour y planter la croix et y établir un empire chrétien au milieu des peuplades barbares asservies au joug de leurs manitous.

“ Décrire cette expédition, les hasards d'une navigation lointaine dont les progrès de l'industrie ont fait un jeu, une sorte de promenade agréable ; peindre cette nature grandiose, ces fleuves immenses, ces forêts séculaires que Chateaubriand a célébré dans une prose si poétique ; reproduire par le cœur encore plus que par l'imagination, les sentiments que durent éprouver au milieu des périls d'un long voyage, à la vue de toutes les merveilles qui frappaient leurs regards et de ces spectacles si nouveaux pour eux, des hommes au cœur pur et fortement trempé ; étudier le caractère et les mœurs d'hommes sauvages, leur naïf étonnement, leur défiance, leur susceptibilité native, leur feinte et leur amitié perfide, voilà une partie des richesses que présentait au talent le sujet proposé au concours par la Faculté des Arts ; sujet vaste et poétique, dont les anciens eussent fait une épopée plus merveilleuse que les voyages de l'ingénieux Ulysse, plus touchante que les malheurs du pieux Enée ; mais que les concurrents devaient circonscrire pour demeurer dans les bornes du concours et céder à l'impérieuse nécessité du temps, qui ne lui permettait pas de parcourir une aussi longue carrière, d'entreprendre un voyage qui demande des années, un talent mûri par l'étude et l'expérience, toutes les ressources d'un génie grand et sublime.”

Après avoir parlé des autres concurrents, le rapport du jury en arrive à M. Lemay qui obtint la médaille d'or. “ Il me reste, dit-il, à parler du seul essai de poésie épique qui ait été présenté au concours. L'auteur, habitué aux vastes horisons, n'a pas craint d'entreprendre un travail dont l'étendue dépasse les exigences de ce concours. C'est moins une pièce de poésie, qu'un long poème de près de trois milles vers, où le sujet, dans un plan vaste et bien ordonné, se

déroule majestueusement comme les ondes du grand fleuve qui baigne nos rivages. Fidèle à l'épigraphe qu'il a choisie : *a solis ortus usque ad ocasun laudabile nomen domini :* De l'aurore au couchant le nom du Seigneur est digne de louanges, l'auteur à embrassé dans son cadre le ciel, la terre et les enfers. Il monte jusqu'aux cieux, à la suite de l'ange du Canada, pour y dérober les secrets desseins de l'Eternel: il descend jusque dans les profondeurs de l'abîme pour y suspendre les sinistres complots des démons toujours acharnés à disputer à Dieu ses conquêtes, et entraver ses miséricordieux projets, et la terre est le champ de bataille où se livre ce mystérieux et perpétuel combat du bien et du mal, de la vérité et de l'erreur, de Dieu et du démon. De là cet emploi du merveilleux chrétien qui souvent élève le poème à des hauteurs inconnues des anciens, et ajoute au tableau déjà si riche des horisons lointains qui en augmentent singulièrement l'effet.

" Je ne veux pas mêler à l'appréciation de ce poème de minutieux détails d'analyse. Je dirai seulement que le jury a été heureux de rencontrer parmi les pièces de poésie présentées au concours, un essai de poésie épique où les règles du genre sont fidèlement observées, les ressources du sujet habilement mises en œuvres, le style toujours pur et quelquefois d'une précision remarquable. Nourri de la lecture des grands modèles, l'auteur a su les imiter en conservant une large part d'invention et d'originalité. Il manie le style épique avec bonheur, il en connait les secrets, les grands mouvements. Les comparaisons heureuses qui abondent partout ne sont pas une des moindres séductions du poème. A toutes ces qualités, vient se joindre un charmant épisode placé à propos au neuvième chant, comme pour reposer les lecteurs et les matelots des agitations de la tempête qui a dispersé les vaisseaux de Cartier et a poussé la grande Hermine sur une île déserte.

" Les plus beaux chants de cet essai sont incontestablement le premier, le deuxième, le sixième, et le neuvième chants, où le poète se soutient à une plus grande hauteur. La

chaleur, une sorte d'entraînement, naissent de l'invention et de la fiction, la poésie y est plus facile, le vers mieux rempli, les idées mieux enchaînées, le tableau plus coloré et plus varié que dans les autres parties du poème. Le jury a parfaitement compris qu'un poème d'une aussi grande étendue, composé dans un si court espace de temps ne pouvait manquer de fléchir par quelque endroit. Aussi n'a-t-il pas été surpris d'y trouver quelques tâches. Il est demeuré persuadé que l'auteur, si le temps l'eut permis, eut pu resserrer certaines parties de son ouvrage qui languit parfois, donner à d'autres un développement plus complet, tracer le caractère de son héros d'une manière plus nette et plus précise, multiplier les caractères secondaires presque effacés dans le poème, et marcher à travers les données de l'histoire d'un pas plus libre et plus dégagé.

" La dernière partie de l'ouvrage a surtout paru porter des traces d'un travail rapide: on dirait que l'auteur fatigué d'une longue course, aspire au repos. Ce n'est pas cependant que cette partie du poème soit sans mérite : le poète est toujours poète, même quand il parait sommeiller." (1)

L'hymne national pour la fête des canadiens-français est un magnifique morceau de poésie lyrique.

Avant de terminer, je citerai encore une belle composition publiée dans la *Revue Canadienne* du mois d'avril 1867. Elle a pour titre : *La Débâcle du St. Laurent.* Des descriptions tracées de main de maître, une inspiration soutenue, une versification irréprochable font de cette composition un petit chef-d'œuvre.

M. Fréchette a porté le jugement suivant sur le talent de M. Lemay.

" M. Lemay n'est pas un poète bruyant. On rencontre assez rarement chez lui de ces vers qui vous étonnent, vous fascinent, vous enlèvent. Sa strophe ne grondera pas comme un tonnerre lointain, comme la puissante rumeur d'une cataracte ; son hémistiche ne sonnera pas comme une fanfare,

---

(1) Louis Beaudet, *Revue Canadienne*, IV. 786.

ne bondira pas comme une fusée d'artifice. Il n'y a pas dans sa phrase de ces hardis éclats de voix, de ces grands coups d'ailes que l'on rencontre si souvent chez Crémazie. Il manquera quelquefois de souffle, d'haleine, d'envergure, si je puis m'exprimer ainsi. Mais en revanche, son vers est toujours coulant, facile, harmonieux, bien jeté ; sa strophe est simple, moelleuse, agréable, peu hardie, mais bien finie, peu imitative, mais toujours suave. En général, il ne plane pas très-haut ; mais il se berce dans une atmosphère fraîche et parfumée. Il ne vous fera pas éprouver de sensation poignante, d'émotion soudaine ; mais il vous versera des fleurs à pleines mains, il vous enivrera d'arômes. Il ne vous montrera pas du doigt l'aire d'un oiseau de proie suspendue à la cime d'un roc ; mais il écartera le feuillage qui cache le nid mélodieux d'une fauvette. Ce n'est pas le grondement du torrent; c'est le gazouillement d'une fontaine perdue sous les mousses. Ce n'est pas le rugissement du lion; c'est le roucoulement de la colombe. Ce n'est point le vol de l'aigle ; ce sont les molles ondulations du cygne. Il faut à Lemay des sujets doux, gracieux, paisibles. Il aime à fouler les pelouses fleuries, et non pas à gravir les roches escarpées. Le naif de l'idyle et la simplicité des poèmes champêtres convient mieux, ce me semble, à son talent que les fantastiques allures de la poésie lyrique."

La cantate est un genre de poésie lyrique généralement peu en usage parmi nous. Nous avons cependant remarqué, depuis quelques années, certains morceaux dans ce genre, indice frappant de l'art parmi nous. Car, la cantate, d'après J. B. Rousseau, à qui nous devons ce poème, demande quelques traits fabuleux ou historiques d'où l'on puisse tirer des réflexions morales. Suivant cet écrivain, elle doit être une allégorie exacte dont les récits forment le corps et les airs, l'âme et l'application. On le voit, ce poème n'exclut ni les pensées nobles, ni la pompe de l'expression, ni l'entrain, mais rejette les écarts et le désordre de l'ode. Elle compte deux genres: le genre noble, et le genre gracieux. La musique qui s'allie à la poésie dans ces chants rehaussent

encore le sujet et contribuent à charmer l'oreille et à attendrir l'âme.

Ainsi, chaque fois que ce genre de poésie se retrouve chez une nation, c'est l'indice certain du sentiment poétique et une haute expression de l'art. En Canada nous avons des représentants de ce genre de poésie et des représentants dans les deux genres de cantate.

Nous devons d'abord mentionner la *Cantate en l'Honneur de son Altesse Royale, le Prince de Galles, à l'occasion de son voyage au Canada* (1860) par EDOUARD SEMPE. Vient en second lieu la *Cantate de la Confédération* dédiée à Sir G. E. Cartier dont les paroles sont de M. ACHINTRE, et la musique de J. B. LABELLE. Le morceau est un succès. L'introduction se fait par une prière à l'éternel. Le poète jette un coup d'œil sur l'histoire de la colonie dans le récitatif. Le style est clair et énergique. A la fin de la première partie on a heureusement intercallé une chanson de Sir. G. E. Cartier: *O Canada, mon pays, mes amours ;* la deuxième partie renferme le chant des différentes provinces. Le Bas-Canada est représenté par les laboureurs, le Haut-Canada par les défricheurs, la Nouvelle-Ecosse par les pêcheurs et les matelots, le Nouveau-Brunswick par les ouvriers.

Le lecteur aperçoit de suite la magnificence de ce plan. L'exécution en est d'ailleurs parfaite. Les airs sont vifs et animés; la Canadienne, le serment des provinces, et le chant final sont sans contredit les plus belles parties du chœur.

La Croisade canadienne (1870), cantate dédiée aux canadiens par M. ALP. BELLEMARE, musique de M. J. B. LABELLE, est inférieure à la cantate de la confédération. On remarque cependant en certains endroits des jets poétiques. Le chœur d'introduction est une prière à l'Eglise et le récitatif est l'histoire de la croisade. La deuxième partie paraît être la meilleure de la pièce. Le chant guerrier des Zouaves canadiens et leur salut à la patrie sont d'une poésie très-animée. Dans la troisième partie, la patrie chante le retour des Zouaves.

M. Bellemare était encore un tout jeune homme et son talent de poète n'aurait fait que s'accroître. On peut exiger plus de

correction, plus de richesse dans la rime, surtout plus de variété dans les couleurs. Une mort prématurée est venue enlever en 1872 le jeune poète à sa famille, à ses amis, et aux lettres canadiennes.

C'est le moment de parler ici de ELZEAR LABELLE et de son beau talent. Spirituel, gai, inconstant, bon compagnon et bon viveur, M. Elzéar Labelle est une de ces riches organisations que la nature a pétri et animé d'un souffle poétique. On croirait que la déesse des beaux arts a touché de son aile cette âme d'artiste qui s'épanche à vous dans les doux entretiens du *far niente.* Ces belles qualités ressemblent à un fond inépuisable où l'auteur, trop peu soucieux de sa renommée, ne se hâte pas de puiser. Ami de tout le monde,—j'entends le monde littéraire, élégant et spirituel,—préférant les doux propos de l'amour et les molles caresses du loisir aux âpres jouissances de la gloire, M. Labelle, destiné à se placer au premier rang parmi nos poètes, n'a écrit ses *Rimes* que pour se débarrasser des sollicitations ennuyeuses de ses amis qui veulent malgré lui en faire un grand homme. Ce volume est actuellement sous presse. Les *Rimes* contiendront toutes les pièces de poésie que l'auteur a publiées à différentes époques dans les journaux du temps. On y lira de bons vers et des morceaux de la plus fine gaieté. L'épitre dédiée à Buis et ce morceau intitulé, *Dans la chambre de Flavien,* rappelleront longtemps, à la jeunesse instruite de notre époque, l'esprit de camaraderie et de bohême littéraire et politique qui animait tous ces grands hommes en herbe, devisant dans la chambre de notre ami Flavien *de omnibus rebus et quibusdam aliis.*

C'est dans l'*Operette Canadienne ou la conversion d'un pécheur* que M. E. Labelle a déployé ce talent de verve spirituelle qui le distingue. C'est étourdissant de calembourg, d'esprit, d'àpropos et de folles gaiétés. Le sel gaulois et parisien ou attique est là. Chaque fois que ce morceau désopilant fait partie d'un programme de concert, les organisateurs s'attendent avec droit à une recette abondante et à un auditoire nombreux.

En véritable artiste qu'il est Elzéar Labelle a dépensé la plus belle partie de sa vie à jeter aux quatre vents du ciel les notes amoureuses de sa poétique rêverie. Incapable de se faire au réalisme de la vie pratique, il est de ceux qui vivent plus par le cœur que par l'intelligence et qui, à force de ne rien faire, oublient ce qu'ils étaient capables de faire. Il avait trop reçu et il n'a pas produit assez.

Je pourrais également citer de lui cette malicieuse épigramme dirigée contre un ancien candidat, intitulée : *Entretien de M. Lanouette avec sa femme le soir de sa défaite électorale.*

M. ARTHUR CASSEGRAIN s'est d'abord fait connaître comme littérateur par plusieurs écrits publiés dans le *Courrier du Canada*, en particulier des compte-rendu sur le cours de lectures de l'abbé Ferland sur l'Histoire du Canada et une série d'articles sur l'éducation universitaire.

Il a publié, conjointement avec M. P. A. DIONNE, un poème humoristique intitulé : *La Tauride*, qui parut dans la *Revue Canadienne* de 1864. Une autre de ses pièces de poésie sur le 100ième anniversaire de la bataille de Ste. Foye a été hautement louangé par un poète français, de passage en Canada, M. Sempé. Enfin, nous avons encore de lui, *La Grande Tronciade*, poème badin qui, en certains endroits, rappelle le *Vert vert* de Gresset et le *Lutrain* de Boileau.

" Le travail de M. Cassegrain,dit M. C. P. Lemay, n'est pas toutefois sans mérite. Les personnages qu'il nous présente sont assez vraisemblables : ses tableaux ne sont pas dépourvus de couleurs. Cet ouvrage lui servira de marchepied pour atteindre plus haut. M. Cassegrain a une diction assez facile et il serait injuste de ne pas admettre qu'il se rencontre, par endroits, d'assez jolis vers. Mais pour qu'un poème soit tolérable, il faut que les bons vers ne soient pas l'exception. Emporté par la vapeur, M. Cassegrain ne semble pas voir les barrières que la prosodie met invariablement sur la voie où s'élancent les poëtes, et il arrive au bout du vers avec tant d'ardeur, que ne pouvant s'arrêter, il *enjambe* sur le voisin, fort surpris de son audace. Son respect pour la rime ne va pas jusqu'à l'idolâtrie. J'ai rencontré maintes syllables

finales très mécontentes de se voir courbées sous le même joug et forcées de chanter de concert. Pour terminer, je dirai que je ne crois pas que M. Cassegrain soit sorti victorieux de la lutte contre le vieux proverbe : Qui trop embrasse mal étreint." (1)

Cette critique, un peu trop acerbe peut-être, de la part d'un poëte, ne saurait décourager la muse badine et gaie de M. Cassegrain. Il se doit à la littérature de son pays ; elle attend encore quelque chose de lui.

M. Eustache Prudhomme, notaire à Montréal, a des aptitudes véritables pour la poésie descriptive. La plupart de ses productions ont été publiées dans la *Revue Canadienne*. Sa pièce intitulée : *Mon Village*, marque une vivacité prodigieuse de sentiment. L'auteur est doué des plus beaux dons de l'imagination. Ce n'est pas encore un talent mûr, mais l'étude ne fera que développer ce que la nature a déjà si bien commencé.

Mais l'œuvre capitale de M. Prudhomme est son poème : *Les martyrs de la foi en Canada*, pp. 32, in-8°. Ce travail a obtenu la médaille d'argent au concours de poésie de 1868. Voici les remarques flatteuses qu'en fait le secrétaire du jury dans son rapport :

"J'arrive enfin au poème qui a déterminé les suffrages du jury et auquel la Faculté des Arts a décerné la médaille d'argent. S'il n'a pas obtenu la palme la plus brillante, l'auteur saura bien la trouver un jour. Déjà nommé honorablement dans ce concours, il monte rapidement au sommet de la perfection. Son talent se fortifie ; et bientôt comprenant que le travail et l'étude peuvent seuls donner à la fécondité, quelque peu exhubérante de sa pensée, des jets moins multipliés, mais plus forts, des détails plutôt choisis que nombreux, il émondera le feuillage trop abondant de sa poésie. Il sait déjà embrasser un sujet dans toutes ses parties, l'agrandir même à son gré, se tracer un cadre vaste et régulier, et le remplir si bien avec cette perfection et cette sobriété qui sont d'un

(1) *Revue Canadienne*, 111, 441.

art consommé, du moins avec cette abondance qui ne laisse plus que l'embarras du choix.

" Dans un prologue le poëte annonce heureusement son sujet et les divisions de son sujet.

" Le missionnaire, le soldat, la vierge chrétienne : voilà les sujets que le poëte célèbre dans trois chants ; voilà les martyrs dont il chante le dévouement.

" Le premier chant, avec moins d'éclat dans les images, moins de pureté dans le goût et dans le style, rappelle involontairement la manière de Victor Hugo dans quelques pièces qui signalent la seconde période de son génie. Ce sont les mêmes énumérations, la même profusion de détails, la même anatomie de la pensée. On croit sentir le scalpel du médecin, disséquant à plaisir, je ne dirai pas le cadavre, mais les ailes de la poésie. Rarement le vers s'élance vers les sublimes sommets où plane le génie lyrique, il semble par fois embarrassé dans les plis nombreux de son vêtement et se trainer péniblement lorsqu'il devrait voler d'un vol libre et hardi dans les régions suprêmes de l'air. Sans doute, le poëte, en continuant de bien penser, donnera à son vers une allure plus franche, un vêtement plus brillant, un ton plus élevé et plus soutenu, tout ce qui lui manque encore du côté de l'élégance, de l'harmonie, de la noblesse et de la précision.

" Ces défauts, ou plutôt ces imperfections, sont moins visibles dans le second chant ; la variété du rythme donne à la poésie une aisance qu'elle n'a pas dans les grands vers. Cependant, si la muse encore timide, en parcourant sous l'armure des preux, les champs du combat, fait par fois jaillir une étincelle cachée sous la cendre,parfois aussi elle brûle ses ailes au feu mal éteint du canon." (1)

Dans le troisième chant intitulé : *La Vierge de Dieu*, l'auteur fait parler l'esprit du siècle et l'esprit du ciel. C'est le plus beau du poëme.

M. Prudhomme avait conconru en 1867 sur le sujet : *La découverte du Canada ;* il a obtenu une mention honorable.

---

(1) Louis Beaudet, *Revue Canadienne*, V. 676.

Malheureusement le public n'a pu apprécier le mérite de ce poème, attendu qu'il n'a pas été publié. La règle sévère qui donne à l'Université la propriété des manuscrits qui lui sont envoyés et qui en défend l'impression aux concurrents, est, comme on le voit, des plus désavantageuse. Nous laisserons donc la parole au secrétaire du jury chargé de faire rapport.

" Le No. 3, dans un cadre vaste et bien rempli, a paru au jury renfermer des qualités précieuses. L'auteur a choisi pour épigraphe ces vers d'un de nos poëtes contemporains, dont les lettres canadiennes déplorent l'absence et qui manque à l'ornement de ce concours :

Ils pliaient les genoux en touchant ton rivage ;
Puis, au maître du ciel adressant leur hommage,
Plantaient un drapeau blanc à côté d'une croix.

O. Cremazie.

" Le sujet dans ce travail, peut-être un peu morcelé dans les vingt quatre chants qui le composent, a été touché dans toutes ses parties, souvent avec bonheur, toujours avec cette variété qui plait et soutient l'attention. Le style imagé, coloré, d'une hardiesse quelque peu téméraire, descend quelquefois dans les régions voisines de la prose et semble accuser encore un peu d'indécision dans le goût, quelque inexpérience de la langue et de l'harmonie. Ces légers défauts disparaissent presque complètement dans les chants intitulés : *La voix de l'Agouhanna*, *La voix du Chasseur*, *La voix du Pécheur,* *La voix d'une jeune Indienne*, que le jury a jugé la partie la plus recommandable du poème, et qui prouvent que l'auteur avec un peu plus de soin de l'harmonie, une diction plus pure et une distinction peu soutenue, pourra prétendre, dans un prochain concourt, à un rang plus distingué." (1)

M. Benjamin Sulte est un des meilleurs représentants de la poésie en Canada. Un critique, le Rév. M. Dawson, l'appelle à cause de son nom et de son âge, le *Benjamin* de la famille de nos poëtes Canadiens.

---

(1) Louis Beaudet, *Revue Canadienne*, Vol. 8.

Il naquit à Trois-Rivières en 1841, et se livra de bonne heure aux travaux intellectuels. La ville de Trois-Rivières lui doit la fondation de l'Institut littéraire dont il fut le premier président. Il a beaucoup contribué à relever le niveau littéraire de son pays. En 1866, il fut nommé rédacteur du journal *Le Canada* et en 1867, membre correspondant du cercle artistique et littéraire de Bruxelle. Doué d'une nature sympathique, d'un caractère franc et ouvert, d'un talent aimable, d'une conversation enjouée, "on dirait, à le voir, qu'il n'a jamais connu la tristesse, qu'une fée joyeuse lui a servi de guide à travers le monde et a éloigné de lui l'amertume que d'ordinaire il faut boire sur le chemin de la vie. Son front de poëte a l'air vierge de tout souci et sa lèvre ronde est toujours ouverte pour moduler des chants d'amour ou de gaité." (1)

M. B. Sulte a publié un grand nombre de poésies dont la plupart se retrouvent dans la *Revue Canadienne, l'Echo du Cabinet de Lecture, Le Foyer Canadien, les Soirées Canadiennes* et *le Journal de l'Instruction Publique.* Ces pièces détachées ont pris une forme tangible dans le recueil intitulé : *Les Laurentiennes.* C'est là que le critique trouve le plus pur miel que distille la plume du poëte trifluvien. Le livre est dédié à l'Hon. P.J.O. Chauveau; la dédicace n'est pas la partie la plus faible du livre. L'auteur sait prendre tous les tons en traitant tous les sujets. Le livre ne contient pas de pièces de longue haleine,mais il renferme grand nombre de poésies pleines de fraîcheur,de grâce,*d'humour* et parfois d'élévation. Les premières pages sont inférieures aux dernières; le poète s'est corrigé lui-même avec le temps. *La chanson de l'Exilé* exhale des sentiments vrais ; c'est le patriotisme le plus pur qui l'a dictée, le refrain fera verser des larmes à tous ceux que la nécessité ou l'illusion ont éloigné de la patrie. C'est à propos de ce chant qu'un poète canadien s'est écrié : "*Anch'io sou Pittore* ! Ce garçon là est décidément poète ou les mots n'ont plus de sens." (2)

---

(1) *Le Constitutionnel*, Fev., 1870.

(2) Emm. Blain de St. Aubin. *Journal de Québec*, Nov. 1869.

Comme poésie fugitive, la *Belle Meunière* est, à mon sens, la meilleure pièce du recueil. *Sur la Rivière* a des strophes charmantes, c'est du Béranger. *La vieille chanson* me rappelle les antiques ballades de la chevaleresque Espagne ou les légendes dorées des brumeuses contrées du Nord ; toute la Bretagne est là, naïve et croyante, rêveuse et champêtre. Pompeux dans les *Fils du St. Laurent*, le poète pleure dans *Le Tombeau du Marin.*

Le style de Sulte se rapproche plus de la chanson que de l'élégie ou de la tragédie. On s'apperçoit que ses instincts ou ses études l'ont porté plus vers Béranger, Pierre Dupont et Désaugiers que vers Hugo, Lamartine ou Auguste Barbier. Par fois cependant on croit saisir comme une strophe de Musset qui rase d'une aile légère quelques pages amoureuses des *Laurentiennes.*

Mais le sentiment qui domine dans le livre, qui perce à chaque page, qui se trouve dans chaque strophe : c'est l'amour de la patrie. C'est pourquoi ses poésies sont essentiellement canadiennes. Entendez-vous la voix du missionnaire prêchant la parole de Dieu aux peuplades indiennes ; entendez-vous la cognée du bûcheron faisant la guerre à la forêt; voyez-vous ce peuple de hardis colons ouvrant le sein de la terre pour y jeter la semence féconde ; entendez-vous le clapottement des flots du Saint Laurent et voyez-vous, là-bas, cette barque coquettement perchée sur la crête des vagues, aux voiles blanches comme la corolle du lis, c'est la nacelle du pêcheur ; cet écho que la nuit vous apporte, c'est la chanson sonore du rude nautonnier; cette suave odeur, elle s'exhale de cette meule de foin, richesse du vendangeur ; cette fumée qui se déroule en spirale au-dessus de votre tête, c'est l'âtre de cette agreste chaumière que vous voyez là-bas, suspendue au sommet de la colline comme un nid de vautour dans l'angle d'un rocher ; et ces bruits de tambour, ces clameurs retentissantes, ce cri de guerre qui s'échappe désespéré et sinistre de ces braves poitrines, c'est. . ., horreur ! c'est le dernier effort de la patrie succombant sur le rocher de Québec et sur les plaines

d'Abraham ! Ah ! lisez tout cela, et votre âme se retrempera au feu du patriotisme et de l'amour national. Il y a là une ébauche de notre histoire ; c'est la poésie de notre passé : c'est pourquoi l'auteur vivra.

" Sulte chante, dit M. Routhier, le Canada et ses beautés, ses droits et ses devoirs, ses douleurs et ses espérances. Il évoque le passé et en célèbre toutes les gloires ; il rappelle le présent et en traduit les leçons ; il s'élance vers l'avenir et flatte nos rêves d'or. C'est un hymne qui se répète, et dont les échos vont sur tous les sentiers réveiller le patriotisme endormi." (1)

J'admire le naturel, la facilité et la simplicité à la fois élégante et gracieuse de Sulte ; mais je cherche en vain l'enthousiasme et l'élévation : je trouve à la place la gaieté et le bon sens. Il n'a ni la vigueur lyrique de Fréchette ni la douceur ineffable de Lemay, ni même l'onction patriotique de Crémazie, mais en revanche, sa poésie est plus pétillante, sa phrase plus claire et plus égale, son esprit plus franchement gaulois. L'ode sera toujours son domaine favori ; la chanson, la meilleure expression de son talent ; l'idyle, le plus beau bouquet de son jardin littéraire : sa muse aime à voltiger de fleur en fleur, elle butine en folâtrant, elle se déplairait à revêtir les longues envergures qui conviennent aux grands genres, à l'épopée ou à la tragédie.

M. Sulte semble abandonner depuis quelque temps la poésie pour la prose. S'il réussit en poésie je crois que son talent de prosateur est encore plus sérieux, c'est pourquoi je l'encourage dans cette voie là. Il laissera dans ce champ une réputation plus durable.

Les écrits en prose de M. l'abbé H. R. Casgrain ont, aux yeux du critique, plus de mérite et d'importance que ses poésies. Cet auteur est poète, mais il l'est plus en prose qu'en vers. Les *Miettes Poétiques* sont un petit recueil de vers dont il a fait une édition intime. *Le Manoir* et *Le portrait de mon Père* en sont les meilleures pièces. On y trouve des

---

(1) *Les Causeries du Dimanche*, p. 241.

strophes réellement belles. *Le Canotier* est plus estimé que *Le Coureur des bois* et que l'épitre *A ma sœur.* On a encore de lui une traduction en vers du poème de Byron, *Le Château de Chillon.*

Nous n'avons que quelques poésies de M. ACHILLE FRECHETTE, frère de Louis H. Fréchette. Mais ces essais suffisent pour prouver le talent de l'auteur des *Martyrs de la Foi en Canada.* Le sujet de ce poème avait, comme on le sait, été proposé par l'Université Laval pour un de ses concours. M. Fréchette le traita avec beaucoup de talent. On remarque le mouvement, l'entrain de la véritable poésie. Ce poème porte pour épigraphe ces mots du *Génie du Christianisme* : "Mais aussi quels hommes que les Brebœuf, les Lalemant, les Jogues, qui réchauffaient de leur sang les sillons glacés de la Nouvelle-France."

Le talent de M. Fréchette s'affermira davantage par l'étude. Cet essai l'a cependant placé d'un seul bond au rang de nos meilleurs versificateurs.

Il ne reste plus, pour clore cette liste déjà longue, qu'à parler du plus grand poète lyrique qu'ait produit le Canada, LOUIS HONORE FRECHETTE.

M. Fréchette naquit à Lévis, en 1839. Il fit de bonnes études au Séminaire de Québec, au collége Ste. Anne, et au Séminaire de Nicolet. En 1864 il fut admis à la pratique de la profession d'avocat. Ses premières poésies lyriques datent de 1864: C'est de cette époque qu'il contribua pour une bonne part à la collaboration de nos revues littéraires : *Les Soirées Canadiennes, Le Foyer Canadien, La Revue Canadienne, L'Opinion Publique.* En 1861, il fut appelé à la rédaction du *Journal de Québec* et en 1865 il fonda *Le Journal de Lévis.* De 1866 à 1870 il demeura à Chicago où il s'occupa activement de politique et de journalisme. Depuis son retour au Canada nous le voyons lutter dans le comté de Lévis contre ses adversaires politiques. Deux fois battu, le poète qui semble assez se faire à la vie pratique et qui d'ailleurs a tous les talents de l'homme d'état, reparaîtra de nouveau sur la scène aux prochaines élections. C'est pour lui une question de temps : il arrivera.

M. Fréchette a dramatisé l'histoire de *Félix Poutré, ou l'Echappé de la potence, épisode de la Révolution Canadienne de* 1838. Tout le monde a lu ce petit drame ou du moins a assisté à une de ses représentations, soit à Montréal, soit à Québec. C'est plein de verve et d'esprit.

Le premier volume de poésie de M. Fréchette est intitulé *Mes Loisirs.* Il a été publié à Québec en 1863. pp. 204, in-8°.

J'emprunte à M. Basile Routhier, (1) la critique qu'il a faite de ce volume. Cette critique est un peu outrée, un peu acerbe.

" Ceux qui chercheraient dans *Mes Loisirs,* un enseignement quelconque, ou la démonstration d'une grande idée, ne seraient pas satisfaits, et n'arriveraient pas à la fin du volume. Ce sont des poésies sans suite, sans lien naturel, jaillies spontanément et sans effort de l'imagination du poète dans les diverses circonstances où il s'est trouvé placé. Ce sont des descriptions où le poète se fait peintre, et prodigue ses couleurs avec une richesse merveilleuse ; des narrations où le contenu n'intéresse pas toujours, malgré son inépuisable fécondité ; des confidences qui n'ont que l'apparence de l'intimité, et qui laissent totalement dans l'ombre tous les mystérieux replis du cœur humain que les poètes ont mission d'éclairer.

" Ce sont des odes au vol parfois majestueux, quelquefois sublimes, le plus souvent pleins de grâce et d'harmonie, où les grandes images remplacent les idées absentes, et où l'on s'aperçoit que la rime a souvent précédé la pensée. Ce sont des chansons, des romances, dans le genre tout à fait moderne, c'est-à-dire, dont la musique peut être belle, mais dont la poésie, sauf quelques rares exceptions, n'a pas d'autre qualité qu'une certaine plénitude sonore qui remplit toujours l'oreille mais qui n'atteint pas jusqu'au cœur.

" L'expression est toujours riche, le vers est presque toujours beau, la période est bien arondie, et enchassée dans une

---

(1) *Causeries du Dimanche,* 218.

ponctuation soignée. C'est joli, c'est brillant, c'est mélodieux ; mais le lecteur, tout en se laissant bercer par cette harmonie,

S'étonne du plaisir qu'il prend à ne rien voir !

"Le génie poétique s'y révèle à chaque page ; mais ce génie n'est pas mûr et n'a pas été suffisamment nourri. L'auteur a cru qu'il était suffisant d'être né poète ; il s'est trompé. Il lui fallait étudier avant de produire, amasser des richesses avant d'être prodigue.

" L'intelligence humaine, si belle qu'elle soit, a toujours besoin de culture ; c'est un terroir plus ou moins fertile, mais encore faut-il y déposer une semence, si l'on veut qu'il produise de bons fruits. Autrement une végétation parfois luxuriante, mais inutile ou dangereuse, s'y développe librement ou en épuise la sève. Ce qui manque donc à l'auteur de *Mes Loisirs*, c'est la matûrité, et l'on peut appliquer à son œuvre ce vieil axiome de droit : " La forme emporte le fond.

" Mais hâtons-nous de le dire, à côté de ces faiblesses, il y a des tours de force étonnants et des pages admirables. Le poète s'élève et se soutient quelquefois à une grande hauteur, et les chants qui s'échappent de sa lyre sont d'une rare beauté."

Comme on le voit, M. Routhier reproche deux défauts à la poésie de M. Fréchette : l'absence d'idées et le manque d'étude. Et d'abord, il faut remarquer que *Mes Loisirs* sont une collection de pièces détachées, de petits poèmes, des compositions de courte haleine.

Il était assez difficile, ce me semble, de développer quelques grands thèmes ou d'alambiquer quelques fameux systèmes dans ces petits chants lyriques. L'auteur aurait méconnu le genre s'il en avait agi ainsi. M. Routhier veut-il dire que ces petits poèmes détachés les uns des autres sont vides d'idées et de sens. Cette prétention est évidemment insoutenable, car enfin le poète dit quelque chose ; ce qu'il dit peut se lire, se disséquer, s'analyser. Ce n'est pas roide, ni sec, ni sérieux comme de la prose, mais la forme

s'applique au sujet et c'est beaucoup. Je découvre plutôt là le mérite du poète qui donne à sa pensée un costume familier aux grands versificateurs. Quant à l'autre reproche, il n'est pas mérité non plus d'une manière absolue. Je crois qu'il est faux de dire que Fréchette est étranger à l'étude des classiques. C'est un talent sinon mûr encore, du moins capable de produire de beaux fruits. Sa manière est celle des grands maîtres, et à l'âge de Fréchette on écrit comme lui qu'après avoir enrichi sa mémoire et fortifié son imagination qu'à l'aide des chefs-d'œuvre des bons poètes. N'eut-il étudié que Musset, Lamartine et Hugo, ces trois rois de la poésie au XIXe siècle, que ce serait suffisant pour former des aptitudes aussi naturelles que les siennes. Je reconnais bien que notre poète n'appartient pas à la grande école du XVIIe siècle, du moins ses poésies ne le démontrent pas et elles se rapprochent plus de notre temps. Mais qu'on me prouve qu'il a tort d'être un brillant disciple de Victor Hugo. *Mes Loisirs* ont donc tout le mérite qui peut caractériser des pièces de poésie de ce genre. Il y a de jolies pages, des vers d'une harmonie, d'une richesse et d'une pureté qui font oublier la faiblesse de quelques compositions hâtives qui marquèrent les premiers débuts de l'auteur. Il y a de la chaleur et de l'enthousiasme, de l'ampleur et de la richesse : la grande partie de ces poésies sont parfaites de forme, pleines de beaux sentiments et d'idées nobles.

Fréchette reçut de partout les encouragements les plus flatteurs ; Lamartine et Victor Hugo l'applaudirent et la *Tribune Lyrique* de Paris écrivit ce qui suit :

“ Ce qui fait la grandeur de la littérature française, c'est son extension, cause de sa diversité. Paris seul n'a pas enfanté ses plus illustres représentants. Idiôme exhubérant de vitalité, notre langue produit à ses extrémités des œuvres d'une vigueur que son centre ne dénierait pas. Partout où un cœur français bat, partout où une âme française pense, soyez assuré qu'une plume tendre ou énergique surgira. Chambéry n'a-t-il pas produit les deux de Maistre ? Genève, Jean Jacques Rousseau ? Constantinople, André Chénier ?

L'Isle Bourbon, Parny ? Aussi, est-ce sans étonnement que nous voyons aujourd'hui le Canada, cette France nouvelle, restée si française malgré la domination étrangère, donner le jour à des écrivains dignes en tous points de sa glorieuse métropole !

" Je n'en choisirai qu'un entre cent, parce qu'il est jeune, tout à fait supérieur, et que son beau génie mérite de faire jaillir sur sa mère-patrie un rayon de gloire. Louis H. Fréchette, né à Québec, au milieu des forêts vierges du Nouveau Monde, bercé par cette vigoureuse nature que la folie de l'homme n'a pas encore épuisée, fait vibrer avec une puissance qu'il semble emprunter aux grands bois et aux incommensurables savanes de son pays, cette belle langue de Louis XIV qui a conservé là-bas, sur un sol nouveau, toute sa majesté rajeunie de la fécondité d'une terre qui vient de jaillir à peine des flancs de l'Océan."

Après avoir cité *L'Iroquoise*, le journal français ajoute :

" Nous aurions pu citer vingt pièces de vers aussi belles, aussi énergiques, aussi purement écrites que celle-ci : nous l'avons préférée, parce qu'elle jette quelque jour sur les mœurs sauvages de ces fiers enfants de l'Amérique du Nord."

Parmi les principales pièces de ce recueil, je citerai : *Hommage au Chevalier Falardeau; Le Premier de l'an* 1861, *Alleluia, l'Envoi, La Charité, Le Héros de* 1760 et *L'Iroquoise*. J'admettrai maintenant que *Mes Loisirs* sont l'œuvre le plus médiocre des travaux de Fréchette. La plupart de ces poésies ont été écrites il y a déjà longtemps, mais ces imperfections disparaîtront dans la seconde édition qui est actuellement sous presse.

Les précieuses qualités de M. Fréchette se sont manifestées d'une manière éclatante dans *La voix d'un Exilé.* Ces poésies marquent la seconde phase de son talent. Après avoir lutté pendant longtemps contre les abus de l'administration, contre les préjugés de ses concitoyens et les jalousies d'une certaine presse, vaincu enfin dans cette grande lutte, Fréchette crut devoir se retirer du champ de bataille et, nouvel Achille, retraiter à *l'Exil Hermitage* de Chicago. Mais il

emportait avec lui, dans son âme de poète, tous les souvenirs de cette lutte et toutes les péripéties affreuses de ce drame où les agitations de la politique, les ennuis du journalisme et les misères de la profession trouvaient place. Le poète ne pouvait contenir plus longtemps le flot d'indignation qui soulevait sa poitrine. Aigri et mécontent, pleurant de rage ses illusions brisées, il saisit son luth, cet instrument puissant qu'il avait déposé un moment pour servir son pays. Les paroles d'amour se glacent dans sa bouche, les sentiments tendres n'ont plus d'écho dans son âme, et sous son ongle farouche on ne sent plus frémir que des cordes d'airain. A lui maintenant le fouet de la vengeance ! Arrière implacables adversaires, il va vous appliquer le fer rouge à l'épaule et vous mordre jusqu'au sang !

Le poète passe en revue toute la cohorte des adversaires de son parti politique. Il flagelle du même coup le ministre et l'humble employé public, le chercheur de places et le haut dignitaire. Il les inonde de tout le mépris qu'il professe pour des scélérats. Il n'épargne personne, il frappe d'estoc et de taille. La bouche pleine de fiel et de sarcasme, il fait une razzia complète de cette camarilla de politiques qui s'intitulent conservateurs. Sans doute que l'expression n'est pas toujours châtiée, polie, modérée ; sans doute que la parole est brève, tranchante, animée, passionnée, sombre : mais elle est rarement injuste. C'est pourtant le reproche que l'on adresse à l'auteur de *La voix d'un Exilé.* On a appelé ces chants la voix du désespoir, de la trahison, de la calomnie, pendant qu'ils étaient l'expression même du patriotisme couroucé. Où sont les grandes haines contenues, où sont les sentiments d'indignation qui s'adoucissent en paroles mielleuses ? La colère parle-t-elle deux langages ? tient-elle dans sa main nerveuse une rose ou une épine, un hochet ou une badine, un parapluie ou une épée ? Cette expression sauvage, ces sentiments profonds de courroux, ces strophes énergiques, ces ïambes sévères, ceux à qui ils étaient adressés, les méritaient-ils, oui ou non ?... Ce n'est pas la question à décider. Il me suffit de constater, comme critique, que la poésie s'inspire et se

nourrit de toutes les passions qui naissent dans le cœur humain. Il y a de saintes colères, de nobles indignations ! D'ailleurs la satyre politique forme un genre à part. Elle admet les écarts de la diatribe et une crudité de langage qui permet à la muse de bondir, de se cabrer, de prendre le mord aux dents pour distribuer des ruades et des éclaboussures à ceux qui lui barrent le chemin. *Les Châtiments* de Victor Hugo ont fait l'admiration même de ses adversaires.

La voix d'un Exilé forme une brochure in-8, de dix-huit pages et se divise en trois parties intitulées : *Première, deuxième et troisième année.* Ces trois parties se ressemblent assez par la forme et par l'idée : les dernières ne sont que la continuation de la première. Mais à côté de ces invectives se trouvent des strophes du plus touchant lyrisme. C'est un souvenir de la patrie absente, une larme qui vient mouiller la prunelle du poëte et qui adoucit l'amertume de sa voix, une pensée qui rappelle les joies de l'enfance et les émotions domestiques, une idée qui fait pleurer l'exilé, qui fortifie le penseur et qui donne l'espoir au patriote.

Mais :

O ruisseau gazouillant, ô brises parfumées,
Accords éoliens vibrant dans les ramées,
Soupirs mélodieux, sons suaves et doux,
Trémolos qui montez des frais nids de fauvettes,
Voluptueux accords qui bercez les poètes,
Chants et murmures, taisez-vous !

Oui, vous tous, objets tendres et chéris qui rappelez la patrie et qui pouvez un moment détourner le sentiment du poète, changer sa haine en pitié, sa douleur en une mélancolie douce, sa voix puissante en plaintes stériles, taisez-vous ! Le poète a passé l'époque des illusions, cette douceur ne va plus à son âme froissée : il a besoin de s'énivrer de toute la colère qu'il ressent contre ceux qui ont fait les malheurs de la patrie. Il faut rugir avant de pleurer. " Plusieurs fois, dit M. Routhier, j'ai relu ces vers, jamais sans attendrissement. Ils versent dans l'âme une douce mélancolie et remettent sous les yeux les plus chères images du passé. Il semble qu'une larme a tombé sur chacune de ces strophes et qu'elles

ont jailli du cœur comme les pleurs jaillissent des yeux. C'est ici que je reconnais le vrai poète et c'est ainsi que je l'aime et l'admire. C'est simple, c'est habile, c'est touchant, c'est grand, c'est triste, mais c'est résigné !

" Pour la gloire du poète, je voudrais qu'il écrivit toujours ainsi, et qu'il laissât à Victor Hugo le style irrité qu'il lui emprunte, mais le poète s'indigne et s'enflamme, et dans un style échauffé, il deverse l'injure et le mépris sur notre peuple et sur ses chefs. A ses yeux nos hommes politiques les plus remarquables sont des brigands, et le peuple canadien est un pauvre imbécile qui se laisse traîner dans la fange. Quant à lui, il est le vengeur farouche suscité par Dieu pour flageller les coupables."

Ainsi, d'après M. Routhier, il y a deux parties distinctes dans *La voix d'un Exilé ;* l'une qui s'épanche à vous en sentiments tristes au souvenir de la patrie et sur les malheurs de l'exilé, l'autre qui s'exhale ainsi :

Moi, j'ai rempli ma tâche et ma main s'est lassée.
Presque seul contre tous, la manche retroussée,
J'ai cravaché ces gueux de notre honte épris ;
Et, bousculant du pied cette meute hurlante,
J'ai, farouche vengeur, à leur face insolente,
Craché les flots de mon mépris !

Infructueux efforts ! Châtiments inutiles !
Sur leurs fronts aplatis comme ceux des reptiles,
Mon bras a buriné le nom de leur forfait ;
Je les ai secoué comme l'onde une épave ;
Et j'ai, tout ruisselant des éclats de leur boue,
Cloué ces monstres au gibet !

Ainsi, d'après M. Routhier, cette seconde partie ne vaut pas la première. Pourquoi ? La forme fait-elle défaut ? La rime n'est-elle pas aussi riche, le vers aussi plein, la tournure aussi poétique ? C'est évidemment l'idée qui déplait à M. Routhier. Pourquoi ? Probablement parce qu'il plait à Monsieur le critique d'entretenir des opinions politiques étrangères à celles de M. Fréchette. Je conçois qu'il aurait été plus agréable à M. Routhier et à ses amis d'être aux petits soins avec M. Fréchette ; mais du moment que le

poète s'indigne contre un état de choses ; que cette indignation ne dépasse pas d'ailleurs les bornes du naturel et du bon goût, il ne reste plus, pour le juger d'après les saines notions de l'esthétique, qu'a examiner si son vers est riche, harmonieux, noble, si sa pensée est digne, son accent vrai. Or, la versification se soutient d'un bout du poème à l'autre : toutes ces strophes se valent, ou à peu près, soit qu'elles retracent un sentiment tendre,soit qu'elles exhalent une plainte amére. Je crois qu'il serait difficile, à tout critique impartial, de juger Fréchette autrement et j'en appelle à tous ceux qui ne veulent pas voir à l'aide des lunettes de notre politique.

M. Fréchette avait composé, durant son séjour à Chicago, un poème—*Les Fiancées de l'Outaouais,* un opéra en cinq actes et une comédie : tout a été consumé dans le grand feu de Chicago, pendant que Fréchette était en Canada.

En résumé, Fréchette est le plus grand poète que nous ayons, j'entends celui qui a le plus reçu de la nature. L'art et l'étude ne feront qu'accroître encore cette facilité étonnante. En cultivant son talent il deviendra sans égal. Lemay a plus de douceur et de souplesse, parcequ'il a travaillé et vingt fois remis sur le métier son vers et sa pensée. Crémazie a plus d'élévation et de dignité, parcequ'il a plus vieilli. Mais Fréchette a plus de chaleur, plus d'onction, plus d'enthousiasme, plus d'imagination, et autant d'inspiration. C'est encore un jeune homme et du premier coup il s'est élevé bien haut. Aujourd'hui, dans la poésie lyrique il a plus de rivaux que d'égaux : il est le *primus inter pares.* Crémazie a des élans qui vous transportent et des accents qui vous étonnent ; il domine par la hardiesse de sa pensée et une succession d'images frappantes. Son inspiration est puissante,si je puis m'exprimer ainsi : elle s'alimente à un feu qui brule plutôt qu'il n'éclaire. C'est le grondement de la foudre, les éclairs de la tempête, le sourd mugissement de la vague en furie. C'est un génie sauvage mais puissant, qui se rapproche plus de Dante que de Pétraque, plus de Shakespeare que de Pope. C'est un autre Salvator Rosa :

il lui faut la sauvage grandeur de la nature, les rocs escarpés de la montagne ; il ne connait pas la plaine.

C'est tout le contraire pour Lemay. Peintre admirable de la vie champêtre et de la nature douce et paisible, il roucoule des airs mélodieux et suaves sur un chalumeau agreste. Sa poésie est paisible et calme comme le ruisseau de la vallée, imagée comme les coteaux en fleurs, riante comme les campagnes au mois de mai. Il n'a pas cette hardiesse de pensée,ces images frappantes qu'on rencontre dans Crémazie : il soupire constamment et ses plaintes suaves et harmonieuses vous chatouillent l'oreille comme les sons expirants d'une musique dans le lointain. C'est le poète du sentiment, le Lamartine du Canada, le roi de l'idyle. Il ne connait pas l'entrain de Fréchette, ni sa chaleur ; il est moins passionné ou plutôt il ne cultive que les passions douces. Il est la tendresse même. La femme aime mieux Lemay, l'homme préfère Fréchette et Crémazie.

La pompe et l'éclat, l'enthousiasme et la chaleur vous frappent dans Fréchette. La prosodie est parfaite. Il ne manque rien au vers ; il est coupé, harmonieux, plein d'emphase et de couleurs brillantes : il saute aux yeux tant il éblouit. Sa poésie ressemble à un feu d'artifice où les fusées lancent dans l'espace des feux de mille couleurs. Toutes les nuances de l'arc-én-ciel sont là. C'est encore un riche diamant artistement travaillé, dont le vif éclat embrouille la vue. Mais tandis que Lemay vous parle sentiment, Fréchette remue les passions fortes du cœur humain. C'est bien là le fouet de Victor Hugo qui vous torture en tous sens. La colère, la haine, la vengeance, l'amour de la patrie, il broie ces couleurs disparates sur sa riche palette et il en obtient un mélange dont seul il a le secret. Tantôt il pleure et s'attendrit : sa voix est triste et plaintive, elle caresse et gazouille ; tantôt il éclate et menace : c'est alors l'ouragan qui déracine tout ce qu'il rencontre sur son passage. Parfois sa pensée se retrempe dans un souvenir d'enfance, une scène de la vie de bohème, alors il redevient aimable et gai, charmant, naturel, plein de grâce et de naïveté. Moins profond que Crémazie,

il est plus souple et plus varié. Il n'a pas encore atteint l'élévation de l'auteur du poème des *Morts*, mais avec les années et par l'étude et la méditation il surpassera tous ses rivaux.

MADAME CUSHING a contribué à la rédaction du *Litterary Garland* et du *Snow Drop* ; elle a laissé un poème dramatique intitulé : *Esther*.

LE REV. H. FAULKNER DARNELL, (1831,) est connu par ses poésies originales, *Songs of the Way* publiées en 1862.

LEVI ADAM, (1832,) avocat, de St. George d'Henryville, a laissé des poésies comiques contenues dans le *Répertoire National*, et signées JEAN BAPTISTE.

MADAME H. BAYLEY a fourni au *Museum* (1832-34), des contes, des morceaux de poésie et des mélanges littéraires.

LE REV. J. A. RICHEY a contribué par ses nombreux écrits à la rédaction du *Ladies Repository*, du *Waverly*, (Boston), du *Transcript* et du *New-Era*, (Montréal), du *Sun*, du *Church* et du *Record*, (Halifax). Il a laissé un volume de poésie, *Poems*, Montréal, 1857, 12mo.

JOHN BREAKENRIDGE, Avocat de la Province Ontario, a publié un volume de poésie de 330 pages intitulé : *The Crusades and others poems*. Ses poésies sont distinctives, il y règne un esprit martial et chevaleresque convenable au sujet. Un des plus beaux morceaux qui soient sortis de la plume de ce poète est intitulé : *Napoleon Bonaparte and the French Revolution*.

LE REV. GEO. JOHASAPHAT MOUNTAIN, fils du premier Evêque protestant de Québec, mourut en 1863. Il est remarquable par ses nombreux écrits en prose. *Songs of the Wilderness, being a collection of poems*, est un volume de compositions classiques qu'il publia à Londres, en 1846.

AUGUSTA BALDWYN a écrit dans le *Litterary Garland* et le *Family Herald* plusieurs pièces de poésie qu'elle a ensuite réuni en volume (1859).

Ajoutons à tous ces noms MISS MARY-ANN MCIVER, d'Ottawa, M. LETT, MME. ELEONOR LEPROHON, qui a laissé, outre ses romans, quelques pièces de poésie dignes de sa réputa-

tion ; Mr. Dewart, connu surtout par ses *Selections* de poésies canadiennes ; M. Game, plutot connu par son nom de plume The Lorne Farmer ; Miss Harriet Annie Wilkins, bien connue par ses poémes : *The Holy Branch* et *The Acacia ;* Le Rev. J. Reade, William Kirby, Adam Kidd, auteur du livre de poésie intitulé : *The Huron Chief and others poems*, Montréal, 1830, pp. 216, in 8 ○ ; F. G. Lanigan, admiré pour ses ballades canadiennes ; Mrs. Modie également connue en Angleterre et en Amérique ; Daniel Cardy, Le Rev. William McDonell, John F. McDonell, éditeur du *Quebec Morning Chronicle*, et L'Abbe Denis, ancien directeur du Collége de Montréal, auteur de la description de l'incendie de Montréal, (1852).

Outre les poètes contemporains que nous avons déjà cités, nous pouvons encore mentionner quelques noms qui honorent la muse canadienne. Ce sont pour la plupart des jeunes gens de talent et d'avenir qui, je l'espère, ne se laisseront point décourager par les ronces du chemin. La profession littéraire est bien ingrate, mais je conseille l'espérance à ces nouveaux-nés des muses. Un avenir meilleur leur est réservé. Je les engage à suivre le chemin que des devanciers leurs ont si noblement tracé. En littérature, comme en toute chose, on arrive au sommet de la gloire qu'après avoir tenté bien des efforts. Celui-là sera l'heureux vainqueur qui aura supporté le poids du jour et les fatigues de la lutte. Les succès sont généralement en rapport avec les sacrifices. Plus le péril a été grand et plus la gloire qui orne le front du vainqueur est éclatante. En vieillissant, le talent se mûrit et s'éprouve. Si j'avais un dernier avis à donner à nos jeunes poètes, ce serait celui-ci : en écrivant vous travaillez pour le compte et le crédit de votre pays ; efforcez-vous d'éviter les défauts dans lesquels ont pu tomber vos devanciers ; suivez-les dans la voie qui les a rendu grands à vos yeux ; ne méprisez pas les sujets canadiens ; ambitionnez à l'originalité, évitez l'imitation et essayez-vous dans les compositions de longue haleine. Travaillez plutôt pendant longtemps un sujet favori, mais donnez à vos poésies un corps

et une pensée. La poésie fugitive a fait son temps parmi nous. Débarrassez-vous des lieux communs et si vous savez donner à vos ailes la force qui vient de l'étude des règles et de la méditation du beau, vous planerez en maîtres dans un atmosphère qui vous donnera avec la gloire, cette monnaie du poète, la considération, ce besoin du citoyen.

Parmi ceux qui s'essaient aujourd'hui dans nos revues je citerai MM. Charles Ouimet, J. A. Poisson, W. Chipman, A. Globenski, E. Tremblay, Z. Mayrand et L. M. Darveau.

Je termine ici cette liste de nos poètes. C'est, on le voit, une mine riche et féconde. Je n'ai fait qu'entrouvrir ces trésors de beautés, laissant au lecteur le soin d'en constater avec plus de loisir les richesses. Je n'ai pas voulu citer aucun extrait, car je prétends que c'est une façon peu pratique de faire connaître un écrivain. Quel livre n'a pas ses endroits faibles et ses pages parfaites ? D'ailleurs, il m'aurait fallu consacrer à cet usage plusieurs pages que je réserve à une autre fin. Les productions canadiennes sont à la portée de tous, on les trouve dans toutes les bibliothèques. Il me suffisait donc d'indiquer, par le titre, les endroits les mieux notés et les plus estimés.

Je n'ai pas la prétention de croire que cette revue de nos œuvres poétiques est complète. J'ai dû nécessairement oublier quelques noms et je crains même que certains articles de choix n'aient pas été portés à cet inventaire. Mais je me flatte au moins d'avoir mis en regard ceux qu'une réputation légitimement acquise a porté au faîte de notre Parnasse littéraire. Je n'ai point innové ; au contraire, j'ai généralement suivi dans mes humbles et modestes jugements la tradition. Je constate qu'il existe entre elle et moi un accord assez parfait. Je n'ai fait que sanctionner un jugement porté d'avance par la bonne opinion littéraire et j'ai salué comme bons poètes tous ceux qui, parmi nous, sont reconnus comme tels. Cette condescendance n'a pas été cependant jusqu'à sacrifier la vérité à la flatterie, le bon goût à l'uniformité et je me suis efforcé avant tout de m'inspirer aux véritables sources de l'esthétique.

La critique est une science nouvelle parmi nous. A part quelques articles bibliographiques publiés dans les Journaux et les Revues, faits plutôt dans le dessein d'accuser réception de l'ouvrage que dans un but d'examen, il n'existe pas encore une véritable tribune d'où parte les enseignements d'une critique indépendante, sobre, modérée et impartiale. Hélas ! que de fois on a sacrifié la vérité qui est toujours dure à dire, au charmant plaisir de flatter les hommes et leurs œuvres ! Rien de dangereux comme ces vilains petits coups de pinceaux qui vous drapent un écrivain des vains oripaux de la gloriole. Outre qu'ils ont pour effet de lancer devant le public le nom d'un homme avec une note frelatée, ils gâtent encore le bon goût et détruisent les véritables notions de l'esthétique. Le critique est un juge sévère qui pose en censeur au milieu de ses concitoyens ; c'est une tâche hardie qui rapporte plus de déboire, de haine, d'envie, de jalousie que d'honneur et de profits réels.

Le lecteur a pu sans doute remarquer dans la liste des poètes dont je n'ai fait, pour ainsi dire, que citer les noms, certains écrivains dont la vie et les travaux se rattachent à l'histoire littéraire du Haut-Canada. En effet, je n'ai pas voulu passer ces noms sous silence, puisqu'ils honorent si hautement la littérature Anglo-Canadienne. La Confédération Canadienne reliant ensemble les membres autrefois épars de ce grand corps qu'on appelle aujourd'hui la Puissance du Canada, j'ai dû rendre complètes mes notions sur la littérature Anglo-Canadienne en dépassant les limites de la Province de Québec. D'ailleurs, appelés comme nous le sommes, à ne former qu'un seul et même peuple, à cimenter cette union par tous les liens qui sont en notre pouvoir, la Province de Québec ne saurait rester étrangère aux provinces-sœurs en matières littéraires. Il importe autant que nous soyons connus dans chaque état particulier, qu'il importe à ces états d'être bien appréciés chez nous. Depuis 1867, nous ne formons qu'un seul grand corps vivant de la même vie constitutionnelle, jouissant des mêmes droits civiques, astrant aux mêmes devoirs sociaux. Sur notre dra-

peau national nous ne lisons plus qu'un seul mot : CANADA. C'est pourquoi, en dedans des limites qui sont assignées par les changements constitutionnels de 1867, nous n'avons qu'une même littérature.

Cependant, on comprendra que je me suis surtout attaché aux écrivains de la Province de Québec.

Il ne m'appartenait pas de feuilleter l'histoire littéraire de la Nouvelle-Ecosse ou du Nouveau-Brunswick avant 1867 ; et, comme depuis cette date, il n'a pu se produire dans ces provinces qu'un nombre limité d'écrits dignes de figurer dans ce livre, j'ai laissé de côté les provinces-maritimes pour ne m'occuper que de la nôtre. Si j'ai suivi une marche différente par rapport aux poètes ontariens, c'est qu'ils se font toujours l'expression du sentiment national et qu'il convenait d'extraire de leurs écrits des résumés capables de donner une haute idée de notre littérature nationale.

La nature des relations politiques qui existaient entre le Haut et le Bas-Canada avant la Confédération explique encore la présence des poëtes ontariens dans ce recueil. Mais on ne saurait à l'avenir s'écarter de cette règle : la littérature canadienne comprend, depuis l'époque de la Confédération, les productions littéraires des différentes provinces qui font partie du pacte fédéral.

La marche de la poésie parmi nous est facile à suivre. D'abord timide et puérile, elle ne se manifeste que par quelques essais de courte haleine qui ne sont, pour la plupart, que l'expression d'un sentiment gai et jovial de la part de nos ancêtres ; ce sont des chants, grossiers de forme, mais où brille en certains endroits l'étincelle du génie poétique ; des chansons que nos pères rimaient à un festin de table ; des épigrammes, des odes, des satyres où dominent le gros bon sens et parfois même des mots d'esprit dits en des vers médiocres : QUESNEL et BIBAUD sont les meilleurs représensentants de cette époque primitive. La muse canadienne en vieillissant, en se fortifiant, s'adonna à de nouveaux genres. Or s'essaya dans la poésie lyrique ; ce sont des chants patriotiques où dominent le sentiment national et

l'histoire de la lutte que nos pères eurent à soutenir dans les parlements pour revendiquer nos franchises politiques : GARNEAU s'est fait l'interprète de cette seconde période. Puis, à mesure que l'éducation se répandit parmi nous, avec l'agrandissement de la population et la culture des arts et des sciences, le champ de la poésie fut cultivé par de nouveaux jardiniers qui s'essayèrent dans l'élégie et la poésie lyrique en général : LENOIR et CHAUVEAU occupent les premières places dans cette troisième période. De 1850 à 1860, plusieurs écrivains de talent apparurent à la fois et s'illustrèrent par la variété de leurs chants et l'éclat de leur talent, entr'autres : CREMAZIE et FISET. De 1860 à 1870 les meilleures pages que nous ayons ont été écrites par FRECHETTE, LEMAY et SULTE.

Jusqu'à l'époque actuelle, nos productions poétiques n'ont été que de petits ballons d'essai lancés dans le public pour tenter la popularité. C'étaient de petites pièces, souvent écrites avec talent, portant l'emprunte du génie poetique, mais de ces compositions de longue haleine, de ces travaux qui éprouvent les aptitudes en mettant à contribution des sujets d'une haute portée, nous n'en avions pas. Depuis quelques années, nous avons pu jouir de quelques travaux d'une portée plus sérieuse, et encore, en faisant l'inventaire des richesses poétiques du Canada, le critique ne peut citer parmi les créations de cette sorte que fort peu d'écrits remarquables. A part le poème *de Trois Morts* de Crémazie, *La découverte du Canada*, *l'Hymne Nationale* et *l'Evangeline* de Lemay, *La voix d'un Exilé* de Fréchette, *Les Martyrs de la foi en Canada* de Prudhomme, je ne vois pas d'autres compositions d'une portée étendue, capables de donner une haute idée de notre littérature.

Je dois faire remarquer que plusieurs de ces compositions n'ont dû le jour qu'à la faveur d'un encouragement tout spécial : je veux parler des concours de poésie à l'Université Laval.

Je laisse la parole au REV. M. A. NANTEL qui explique, dans une page bien pensée, l'origine et l'influence favorable de ces concours.

“ Les vingt années qui viennent de s'écouler nous ont donné les prémices d'une littérature nationale. Ce doit être pour tous un sujet de joie et de légitime orgueil ; car, quelles que soient les destinées de la race française en Amérique, qu'elle ait pour mission, ainsi qu'on l'a écrit, de diriger le mouvement général des idées, ou qu'elle demeure sans influence, isolée et comme perdue au milieu des autres races, toujours il sera glorieux pour nous, Canadiens, de n'avoir pas laissé dégénérer, sur les bords du St. Laurent, ce noble esprit français que l'histoire nous présente, voué, dès l'origine, au culte de la poésie et de l'éloquence.

“ D'ailleurs la création d'une littérature nationale répondait à un besoin de notre société. Séparés de la France à une époque où la France elle-même se séparait de Dieu, nous avons grandi loin d'elle et sans passer par ses révolutions, en suivant les lois de développement que la providence nous avait marquées, en gardant les vues, les traditions, l'esprit de foi et les vertus sociales de nos pères. La France qui a perdu ces biens, ne peut donc nous fournir tout l'élément de notre vie intellectuelle. Il nous faut aussi une littérature propre, qui soit l'expression de nos idées et de nos mœurs, et qui puisse à son tour réagir sur elles. Aujourd'hui que tout le monde sait lire et veut lire, on voit de suite quelle peut être la force d'une telle littérature pour défendre le peuple canadien contre l'influence des idées nouvelles, et pour lui conserver son caractère primitif de simplicité et de grandeur.

“ Mais bien des obstacles s'opposent aux progrès des lettres en Canada ; et le moindre n'est pas, sans doute, cette répugnance que l'on éprouve généralement pour le travail sérieux de l'écrivain. On lit beaucoup parmi nous, mais on écrit le moins possible ; sauf, une vocation spéciale et bien rare ; il n'y a guère que le devoir ou le besoin impérieux qui puisse déterminer à prendre la plume. Il résulte de là qu'une foule de talents se perdent ignorés, ou du moins ne vont jamais jusqu'au bout d'eux-mêmes. La cause du mal est facile à savoir : c'est qu'il est plus précieux et plus doux

de lire que d'écrire, selon l'expression de Talleyrand ; l'un n'est qu'un plaisir sans fatigue, l'autre demande un effort qui coûte à la nature ; et cet effort est plus pénible encore dans un pays comme le nôtre, où le plus souvent on est obligé de prendre sur ses loisirs le temps que l'on consacre à la culture des lettres.

" Il faut donc stimuler l'écrivain. Mais quels seront les mobiles assez puissants pour éveiller ou rappeler à eux-mêmes des talents qui s'ignorent ou s'oublient ? Il n'en est pas d'autre que l'intérêt et la gloire. La gloire peut suffire, mais du moins faut-il la donner assez grande, assez belle pour qu'elle puisse tenter et satisfaire une légitime ambition.

" C'est dans cette pensée que nos compatriotes d'origine britannique fondaient en 1864, un concours annuel de littérature anglaise à l'Université McGill. Il était réservé à l'Université Laval de réaliser pour nous cette heureuse idée." (1)

Ces paroles rendent toute ma pensée. L'Université Laval a contribué pour sa bonne part à créer le bon goût littéraire. Les concours se sont succédés et ils ont produit, sinon nos meilleures compositions poétiques, du moins ils ont donné à nos poètes une occasion de s'essayer dans les grands genres et sur de vastes sujets. Ils n'embrassent encore qu'une branche des lettres, mais il est facile de prévoir qu'on offrira des primes pour la prose, et que la poésie tendra la main à ses sœurs, l'éloquence et l'histoire.

Les compositions adressées au jury nommé par la Faculté des Arts de l'Université Laval pour l'examen des pièces ont été, à chaque concours, très nombreuses. Les concurrents n'ont pas fait défaut. Les différents rapports du jury constatent un grand nombre de concurrents, ce qui promet beaucoup en faveur de la fécondité de nos poètes. Nul doute que ces écrits préparés avec soin méritent les honneurs de l'impression. Malheureusement, à part les quelques poèmes couronnés, les autres compositions n'ont pas été livrées à la

---

(1) *Revue Canadienne*. IV pp 773.

publicité. Je sais qu'en certains endroits on a réclamé contre l'Université Laval qui, dans les règles du concours, s'est réservée la propriété exclusive des manuscrits adressés au jury. (1) Cette disposition est certainement désavantageuse en ce qu'elle prive l'auteur du fruit de son travail et le public du plaisir de juger lui-même, par la comparaison des essais, le mérite particulier à chaque littérateur. (2)

Les concours ouverts par l'Université Laval ont commencé en 1867. Le sujet proposé était la *Découverte du Canada*, thème fécond d'inspirations poétiques. Douze pièces de poésie ont été présentées à ce concours. M. Lemay obtint la médaille d'or, M. Fiset la médaille d'argent, M. Routhier la médaille de bronze et M. Prud'homme la mention honorable. L'année suivante eut lieu le second concours de poésie française. Le sujet qui fut proposé se lit comme suit : *Les martys de la foi au Canada.* M. Prud'homme obtint la médaille d'argent. Il fut le seul poète couronné à ce concours. Le rapport du jury en explique la raison. " Quelque travaux, il est vrai, par un mélange de beautés et de défauts, n'ont pas paru au jury mériter une distinction." Cependant il faut constater qu'il y avait des poèmes qui " n'étaient pas sans mérite." Dans tous les cas il y avait choix, et par conséquent on a trouvé, à bon droit, arbitraire, cette façon d'entendre les chances d'un concours. On vous refuse la médaille d'argent parceque vous n'avez pas d'adversaires assez puissants et on vous refuse la médaille de bronze ou la mention honorable parceque votre poésie pèche en certains endroits. Que n'eussiez-vous cueilli du coup tous les lauriers de l'Hélicon ! On conçoit que l'Université Laval a grandement nui au succès de ses concours qui manquent d'ailleurs de se renouveler annuellement comme par le passé.

Le troisième concours, ouvert en 1868, avait pour sujet :

---

(1) Art. V. Toutes les pièces envoyées deviendront la propriété de la Faculté des Arts.

(2) La Faculté des Arts a réclamé ce droit après la publication, dans la *Revue Canadienne*, d'une pièce de poésie de M. A. Fréchette, *Les martyrs de la foi en Canada*. Vide : Rev. Can. V. 810.

Hymne national pour la fête des canadiens-français. M. Lemay obtint la médaille d'or.

Je pourrais bien ajouter à cela la belle fête littéraire du 17 juin 1873 donnée à l'occasion du deuxcentième anniversaire de la découverte du Missisipi par Joliet et le Père Marquette. L'université Laval a réuni ce jour là l'élite des talents littéraires de la ville de Québec pour chômer plus dignement cette date mémorable. Une cantate fut composée pour la circonstance par MM. Lemay et Fiset et des poésies sur la *découverte du Mississipi* furent lues par MM. Frechette et Routhier. Ces compositions seront publiées avant peu, nous en avons du moins la promesse.

En présence du travail accompli, on ne saurait s'empêcher d'entretenir les plus belles espérances et de formuler des souhaits ardents pour le succès des lettres canadiennes. J'entrevois pour l'avenir littéraire du pays de beaux jours et j'ose croire que cette espérance et ce désir se réaliseront. Je le répète, nous ne sommes peut-être pas éloignés du temps où un nouvel état de choses politique, parvenant à changer les conditions économiques du pays, devra entraîner à sa remorque toute une révolution dans le mouvement littéraire. Ce qui a manqué parmi nous, ce ne sont pas les écrivains, ni les hommes de talent, ni les riches natures, ni les beaux caractères, ce sont les capitaux, ou autrement l'encouragement. L'homme de lettres n'a pu vivre du travail de sa plume, c'est pourquoi il a rejeté loin derrière lui sa plume et son pinceau pour se faire maçon. Mais à mesure que les positions indépendantes se formeront, que l'aisance sociale renaîtra, que l'éducation pénétrera dans les diverses classes de la société, dès lors les poètes salueront ce nouvel aurore qui leur apportera, avec la gloire, la récompense matérielle de leur travail.

CHAPITRE IV.

Histoire.

Poésie et Histoire.—Notre passé, source féconde en beautés littéraires.—Le travail accompli et celui qui reste à faire.—Nos archives.—Manuscrits. —Une suggestion.—Historiens canadiens.—Du Calvet.—Perrault.—Dr. Labrie.—Smith.—Michel Bibaud.—Gabriel Franchère.—Commandeur Viger.—L'Abbé Noiseux.—Bouchette, père et fils.—Faribault.—Hawkins.— Garneau.— Christie.— Brasseur de Bourbourg.— L'Abbé Gingras.—Maximilien Bibaud.—J. C. Taché.—Barthe.—Hector Langevin.—Hogan.—Roger.—L'Abbé Faillon.—L'Abbé Ferland.—Mgr. Langevin.— Borthwick.—McGee.— Coffin.—Canniff.—Morgan.— Taylor.—Akins.—Mme. Day.—McMullen.—Miles.—L'Abbé Maurault.—Bédard.—L'Abbé Tanguay.—Mgr. Taché.—L'Abbé Casgrain.—Turcotte.—L'Abbé Daniel.—Lemoine.—L'Abbé Laverdière.—L'Abbé Chandonnet.—L'Abbé Verrault.—Gonzalve Doutre.—Tassé.—Sulte, etc., etc.—Transactions de la Société Historique de Québec.—Mémoires de la Société Historique de Montréal.—Résumé.—Condition exceptionnelle du Canada.—Garneau et nos archives.—Travaux Historiques publiés à l'étranger sur le Canada.—Montgomery Martin.—Murry.—Parksman.—Dussieux.—Le père Martin.—Font Pertuis.—Lebrun.—Rameau.—Strauss.—O'Callagan.— LaRoche Héron.— DeQuibusque.— Ampère. — Marmier, etc.—L'école historique contemporaine.—Ses préjugés.—Sa mission.

La littérature des peuples anciens a commencé par la poésie.

A l'enfance des sociétés, l'imagination jouait un role puissant sur les actions et les travers des hommes. Cette déesse charmante, qui séduit l'oreille pour lui plaire, qui caresse mollement les fibres intimes du cœur humain, qui touche aux cordes sensibles des passions, la poésie, a été le premier souffle du premier homme s'éveillant au spectacle ravissant de la nature.

L'enfance des sociétés a conservé ce caractère. Les historiens ne racontèrent qu'après que les poètes eurent chanté. Le poète s''empare de ce qu'il y a de plus suave,de plus varié,

de plus divin dans la nature ; il en compose un miel d'une saveur délicieuse et présente à l'imagination des peuples encore jeunes un aliment propre à leur vie. L'historien, au contraire, s'empare du fait, le dissèque, sacrifie l'art à la vérité, la passion à l'impartialité, la variété à l'unité. il est calme, froid, posé, honnête, probe, parfois sévère. Nulle débauche de l'esprit, nul épanchement du cœur, nul écart de style, nulle sympathie pour les personnes : il raconte le fait réel et juge les hommes et les choses, les yeux couverts de l'antique bandeau de la justice.

De là, deux genres parfaitement distincts ; qui se sont suivis, succédés, et dont l'un, le premier, n'a été que l'indice, l'image embellie, superfaite, exagérée de l'autre. Homère devait précéder Hésiode et Hérodote, parceque l'imagination et la passion parlent avant, ou du moins remplaçent trop souvent la raison. Enlevez les brillantes couleurs qui revêtent le riche manteau d'Homère et il vous reste une charpente nue, un plan deformé, un squelette si vous voulez, susceptible de revêtir les couleurs historiques. Derrière l'impossible et l'imaginaire se cachent le vraisemblable et le réel.

Mais, après que l'imagination, épuisée de ses courses folles à travers les régions de l'imaginaire, fut revenue au point de départ sans avoir satisfait ni la curiosité des peuples, ni leur désir de s'instruire, ni surtout les exigences de l'intellect, la froide raison marcha en éclaireuse, s'appuyant sur ses propres forces : dès lors l'humanité fit un pas dans sa marche progressive. Les nationalités naissantes ne s'abandonnèrent plus avec la même fougue sur la pente fleurie de la poésie. Les littératures modernes, à leur origine, offrent un aspect plus varié, plus élevé, plus rationel. Le poids de la raison et du froid calcul pèse davantage dans le plateau de la balance littéraire. La vie active des nations de l'Europe, qui, pour la plupart, se donnèrent une littèrature nationale au XIIe siècle, était trop pleine d'initiatives, comparée aux modestes débuts des vieilles civilisations, pour ne pas s'engager de suite dans la voie large et prosaïque du fait. La civilisation

moderne, héritière des lumières de l'antiquité, mit à contribution ces progrès pour suivre un mouvement ascentionnel. S'il est vrai de dire, en thèse gènérale, que la poèsie a bercé l'enfance des peuples, du moins faut-il restreindre considérablement cette proposition lorsqu'on veut en faire l'application à la civilisation moderne. Les écrits de Vilhardoin et de Froissart, en France, n'ont pas été précédés de beaucoup par les chants des Trouvères et des Troubadours. Thibaut de Champagne n'a jamais eu plus de mérite et joui d'une plus grande popularité que Christine de Pisan. Les antiques annales de l'Espagne, que la patience de quelques bénédictins a depuis livrées au public, sont antérieures à tous lés *cancioneros* et aux *romanceros* de la vieille Castille. Le philosophisme de Dante a précédé le lyrisme de Pétrarque, en Italie. En Angleterre, la muse saxonne s'inspire à l'ombre des cloîtres des événements de chaque jour, et l'historien Guidas, qui vivait au VI siècle, fait bonne figure au milieu des poètereaux de l'époque. Les *minesaengers* et les *meistersaengers* préféraient la forme dydactique aux chants légers, et tous les *nielelungen* de la vieille confédération germanique préludèrent une littérature plus réaliste. Les romans de chevalerie, qui n'étaient encore qu'une sale et grossière ébauche du progrès des langues modernes, se sont évanouis, en un instant, aux premières lueurs du positivisme.

La poésie n'a pu survivre à ces désastres qu'en assumant un caractère propre et particulier à chaque genre : elle dût s'élever à des hauteurs inaccessibles au commun des mortels, pour ne pas être détrônée par l'orgueilleuse prose devenue à tout jamais le costume léger du philosophe, du publiciste et de l'historien.

Ce qu'a été le rôle de l'histoire au Canada, au début de notre littérature, c'est dire qu'il a été humble et modeste. L'histoire n'eût pas même à lutter contre les empiètements de la poésie. Cette rivale n'existait pas ; car, je n'appelle pas poésie ces petites tartines rimées que nos pères, dans leur moment de bonne humeur, chantonnaient en abattant les broussailles qui obstruaient l'entrée de leur maison en bois

rond. C'est tout au plus un sentiment poétique agréable à constater, une disposition qu'ils avaient héritée des Normands et des Bretons leurs pères. L'histoiro marque plutôt les premiers débuts de notre littérature. Les hommes lettrés étaient rares sous la domination française, mais le peu qu'il y avait *prenaient des notes* pour servir à l'histoire de la Nouvelle-France. Ces relations, grossières dans la forme, mais pleines d'attraits dans le fond, contribuèrent à l'édification du grand temple historique de notre pays. Aussi, la critique aime-t-elle à citer les noms de Champlain, Charlevoix, les RR. PP. Jésuites, Lescarbot, Sagard, la Mère Marie de l'Incarnation, etc. Si le passé est connu, nous le devons à ces humbles travaux et aux manuscrits déposés dans les grandes bibliothèques publiques d'Europe et d'Amérique. La plupart de ces relations nous ont été données par les missionnaires, ces vieux pionniers disséminés sur le continent comme autant de jalons dans un désert.

Comme chez tous les peuples qui ont vieilli, l'histoire du Canada offre de grandes beautés et de hauts enseignements. Un passé accidenté, des actions héroiques, des luttes sans trève : luttes contre la forêt, contre les ennemis de la France, contre les peaux-rouges, contre la misère et la faim ; le travail lent de la civilisation et de la colonisation s'opérant au sein des sombres forêts d'une terre vierge ; l'agonie sociale et le dernier effort de la France abandonnant le Nouveau-Monde ; la découverte successive des différentes parties du continent américain ; les premiers établissements et les principaux essais de colonisation ; les luttes parlementaires et le réveil national revendiquant les institutions qui font la gloire des peuples libres ; les difficultés, les dangers et les obstacles suscités par le mélange des races :—toutes ces causes et tous ces faits variés, qui se rencontrent au sein d'une population disséminée, aussi bien que chez un peuple de quarante millions d'hommes, offrent au génie de l'écrivain un champ fécond qu'une plume habile peut remuer sans épuiser. Aussi, des hommes de mérite, des citoyens éclairés et vertueux, se mirent-ils à l'œuvre, et aujourd'hui, nous pouvons

étudier les époques lointaines de la colonie, éclairés au flambeau des écrits historiques de Garneau, Ferland, Bibaud, et tant d'autres écrivains recommandables qui ont surgi comme par enchantement à notre époque.

Ces causes expliquent sans doute l'ardeur avec laquelle nos meilleurs littérateurs se sont livrés aux travaux historiques ; car, l'histoire a été de beaucoup le genre le plus et le mieux cultivé parmi nous. Cette mine reste encore inépuisée en dépit des fouilles considérables qu'on y a pratiquées. Nos antiquités canadiennes feront, pendant longtemps, l'objet des études et des travaux des écrivains soucieux de laisser derrière eux une réputation durable. On ne saurait d'ailleurs trop encourager la jeunesse studieuse et avide d'entreprendre et d'écrire, à se livrer à ces études. Ces travaux ont pour résultat de faire connaître la patrie à l'étranger et de cultiver parmi nous cette fleur divine du patriotisme, en découvrant la grandeur de notre passé et l'éclat des actions de nos pères.

Il ne manque pas d'écrivains qui ont entrepris d'écrire l'histoire du Canada dans son ensemble, quoiqu'à des points de vue différents ; mais ce qu'on a peut-être trop négligé, c'est la spécialité historique ou l'étude des différentes époques et même l'histoire particulière de certaines régions du pays. Il va de soi qu'un coup d'œil d'ensemble ne peut embrasser jusque dans ses particularités les événements divers de la vie d'un peuple, tandis que l'analyse de périodes déterminées permet à l'écrivain de s'arrêter aux détails. Il y a certaines phases de notre histoire qui n'ont pas encore été traitées convenablement. Ces lacunes sont plus nombreuses qu'on serait tenté de le supposer en présence du travail accompli.

Il y a bien aussi la mine inépuisable de nos archives. Quel pays n'a pas ses manuscrits ! Le Canada n'est pas en arrière des autres peuples sous ce rapport. Seulement, ces trésors sont épars, et pour les atteindre il faudrait s'aventurer dans la poussière des voûtes publiques de France, d'Angleterre et des principales villes d'Amérique. Ce serait un grand tra-

vail bien méritoire que celui de collectionner ces vieilles pages rongées chaque jour par la dent du temps. Il y a certains manuscrits surtout, d'une importance telle pour nous, que la législature du pays ferait acte de prévoyance en les faisant imprimer aux frais de l'Etat. On ne devrait jamais oublier qu'une nation n'est pas seulement riche de ses institutions, de ses finances prospères, de son commerce florissant, mais encore de tout ce qui peut instruire les générations de l'expérience d'un passé, hélas ! toujours trop tôt oublié.

Jetons un coup d'œil rapide sur les travaux de nos historiens.

En lisant la seconde partie de l'histoire du Canada, on aperçoit une figure rayonnante qui brille dans la galerie des glorieux défenseurs de nos droits. Cette figure, ce type, ce patriote, c'est Du Calvet.

Arrêté le 27 Septembre 1780, à cause de ses idées libérales, on le conduisit en prison d'après les ordres du farouche Haldimand. On lui enleva ses papiers, son argent, et on ne lui fit subir aucun procès. Mis en liberté, Du Calvet passa en Angleterre pour demander justice au roi et là, sollicita, auprès des ministres, le rappel d'Haldimand, afin, disait-il, de l'accuser devant les tribunaux anglais. On ne fit aucune attention à sa requête. Aussi énergique qu'infatiguable, il publia alors son volume de lettres.

“ Ces lettres, dit Garneau, (1) écrites avec emphase et dans un style violent et emporté, annoncent toutefois un esprit fier et indépendant. Du Calvet y mêle habilement sa cause avec celle du pays, et expose des vérités au gouvernement qu'aucun autre homme n'aurait osé proférer même tout bas. Dans ses élans de rude éloquence, il lui échappe des exclamations pleines d'orgueil national et d'une noble indignation.”

L'ouvrage de Du Calvet a été imprimé à Londres en 1784, il est intitulé : *Appel à la justice de l'Etat ou Recueil de Lettres au Roi, au Prince de Galles, et aux Ministres avec une lettre à messieurs les Canadiens, où sont fidèlement exposés les*

---

(1) *Histoire du Canada*, vol. III p. 51.

actes horribles de la violence arbitraire qui a régné dans la Colonie, durant les derniers troubles, et les vrais sentiments du Canada sur le bill de Québec et sur la forme de Gouvernement la plus propre à y faire renaître la paix et le bonheur public.

Pierre du Calvet était un ancien juge de paix de la ville de Montréal.

Son livre est une page éloquente de l'histoire de la tyrannie organisée par le gouverneur Haldimand contre les Canadiens-français. Le style pourrait être plus pur et plus clair, les expressions mieux choisies, l'ensemble du livre offrir plus d'ordre et de méthode ; mais la cause des Canadiens ne saurait être exposée avec plus de véhémence, de conviction et de patriotisme. L'auteur fait ressortir l'époque de 1774 à 1791 dans tous ses détails. Il trace les résultats de la législature impériale sanctionnant l'acte de Québec. Parlant au nom des Canadiens-français, il expose le sentiment véritable de ses compatriotes touchant cette législation. C'est pourquoi son livre est devenu un document sacré dans nos annales historiques ; c'est un écrit éminemment national.

Il esquisse dans l'introduction les malheurs qui l'ont amené à en appeler au roi. Dans sa lettre au roi, il demande le rappel d'Haldimand qui organise la tyrannie au nom du souverain dans la Province de Québec. Il décrit dans la lettre au Prince de Galles, le mécontentement qui règne dans la Colonie et conclut à des mesures efficaces pour adoucir la situation qui est faite aux sujets anglais. Il sollicite le rappel du gouverneur et se plaint des délais apportés par le gouvernement à l'exécution de la justice dans ses lettres aux ministres. Dans l'épître au général Haldimand, l'auteur l'avertit des démarches qu'il a faites pour le poursuivre devant les tribunaux de Londres. Enfin, il expose dans sa lettre aux Canadiens, l'histoire des tyrannies exercées dans la Province durant les troubles de 1775. Cette partie est la plus intéressante de l'ouvrage parcequ'elle prend un caractère moins personnel. Ce n'est plus la cause d'un citoyen indignement traité, mais c'est la cause même du peuple ; c'est la discussion sur le bill de Québec, ses propriétés et ses impropriétés,

ses défauts et ses qualités ; c'est l'enquête générale sur l'administration de la justice ; c'est enfin l'examen d'un système de lois propres à satisfaire le peuple. Dans cette partie l'auteur entre dans l'examen de plusieurs points importants.

Il termine en réclamant l'tablissement d'un gouvernement constitutionnel, dont il posait ainsi les bases :

1 °. Conservation des lois françaises.

2 ˙ . Loi d'*Habeas Corpus*.

3 . Jugement par Jury.

4°. Inamovibilité des conseillers législatifs, des juges et même des simples gens de loi durant bonne conduite.

5 °. Gouverneur justiciable des lois de la Province.

6 °. Etablissement d'une chambre d'assemblée élective.

7 °. Nomination de six membres pour représenter le Canada dans le parlement impérial, trois pour le district de Québec et trois pour le district de Montréal.

8 °. Liberté de conscience ; personne ne devrait être privé de ses droits politiques pour cause de religion.

9 °. Réforme de la judicature par le rétablissement du conseil supérieur.

10 °. Etablissement militaire : création d'un régiment canadien à deux bataillons.

11 °. Liberté de la presse.

12 °. Colléges pour l'éducation de la jeunesse ; emploi des biens des Jésuites pour cet objet, conformément à leur destination primitive. Ecoles publiques dans les paroisses.

13 °. Naturalisation des canadiens dans toute l'étendue de l'empire britannique.

Cette constitution, comme on le voit, était plus complète que celle qui nous fut donnée en 1791. Ce livre a beaucoup contribué à nous faire accorder un gouvernement électif.

Un des partisans de DuCalvet le dépeint en ces termes : "petit de taille, beau de figure, noble d'attitude, sage de caractère, chaud de cœur, étant taillé dans le granit des héros de Rome et de Sparte dans leurs meilleurs temps."

Le livre de DuCalvet est donc très précieux ; c'est malheureux qu'il soit devenu si rare. Seulement, il ne faudrait

pas s'en servir comme une autorité qui dispense de toute autre : l'auteur a écrit, il n'y a pas à se le cacher, sous l'empire de la passion; il a confondu, trop peut-être, sa cause avec celle du peuple canadien, il a dû exagérer, dénaturer la portée des actes de ses ennemis. Mais c'est un document excellent, dans tous les cas, pour juger un côté de la médaille. Il dit tout : sa franchise n'est égalée que par son amour de la liberté et la noblesse de ses sentiments patriotiques. Du Calvet est un grand citoyen, digne de figurer au nombre de ceux qui ont travaillé pour assurer notre bonheur social. Seul, à cette époque, il a tenu tête à l'influence anglaise. C'est pourquoi son livre sera toujours là pour témoigner en sa faveur. Chaque page dénote du respect et de l'amour de l'auteur pour les institutions libres, pour le respect de la loi, pour la vérité et la sauvegarde des droits individuels et des franchises sociales. A tous ces titres, il mérite d'être, par la date, comme par les idées qu'il a émises dans son ouvrage, le fondateur et le père du parti libéral en Canada.

FRANCOIS JOSEPH PERRAULT, en son vivant protonotaire du district de Québec, " un des plus beaux caractères auxquels Québec ait donné le jour," (1) était fils d'un riche traitant. Il naquit en 1750 et mourut en 1844. Quand il se livra à l'étude, les livres étaient rares dans le pays. Il en copia, en traduisit un grand nombre et en compila d'autres. Il réussit, à force d'énergie et de persévérance, à se meubler l'intelligence d'une foule de connaissances pratiques et utiles. Outre ses nombreux ouvrages sur l'agriculture, l'éducation et le droit, que j'examinerai plus loin, nous lui devons une *Histoire du Canada*, 4 vol. in-18. Ce petit traité, qu'on ne trouve plus que difficilement, a été écrit, comme tous les ouvrages de Perrault, pour satisfaire aux besoins d'instruction populaire. C'est dire qu'il est élémentaire. La narration s'arrête à 1855, époque de l'arrivée de Lord Gosford en Canada. Le style n'a pas non plus une grande pureté, ni beaucoup de précision. Mais ces défauts s'effacent et disparaissent devant la bonne volonté de l'auteur et les services qu'il a

---

(1) Bibaud, *Hommes illustres*, p. 251.

rendus à son pays. Les hommes de cette trempe sont trop rares de nos jours.

Le Dr. Jacques Labrie, célèbre patriote, naquit en 1783. Fit ses études classiques au collége de Québec et ses études médicales à Edimbourg où il fut gradué. Fut un des premiers zélateurs de l'éducation en Canada. Fonda sur un grand pied des écoles modèles et des académies pour les deux sexes. Rédigea le *Courrier de Québec* en 1807. Publia en 1827 les *Premiers rudiments de la constitution britannique*, traduit de l'anglais Brooks, précédé d'un précis historique et suivi d'observations sur la constitution du Bas-Canada.

Il fit plus. Il écrivit la première histoire du Canada. Mais il mourut le 26 octobre, 1831, à St. Eustache, avant d'avoir pu la publier. Dès le 30 Novembre, M. Morin proposa à la législature d'allouer £500 pour cette publication de trois ou quatre volumes in-octavo, en observant que depuis Charlevoix, plus d'un siècle s'était écoulé, sans que le Canada eut véritablement un historien. M. Morin fut chargé du soin de publier cette histoire pour laquelle l'auteur avait recueilli tous les matériaux que la province pût lui fournir. Mais les troubles politiques de 1837 survinrent et le manuscrit déposé chez feu M. Girouard a déplorablement péri au sac et à l'incendie de St. Benoit. Quelques fragments parurent dans la *Bibliothèque Canadienne* de Bibaud.

Jacques Labrie, tout chaud canadien qu'il était, se sépara de M. Papineau sur la question des subsides. Il est un de nos plus anciens écrivains et ses travaux sur notre constitution et sur notre histoire lui valurent le surnom de Tite-Live du Canada que ses amis lui ont décerné et que la postérité aurait sans doute confirmé, si son travail de 30 années ne fut devenu la proie des flammes et des pillards.

William Smith naquit en 1770. Arriva en Canada avec son père, en 1786. A été Greffier de l'Assemblée Législative et Maître en Chancellerie. Fut nommé Conseiller Exécutif en 1814.

Smith est un de nos plus anciens historiens. Il fait suite au père Charlevoix. C'est le premier écrivain anglais qui

entreprit d'écrire une histoire régulière du Canada. Son ouvrage, qui remonte à l'origine de la colonie et qui s'arrête à 1791, est iutitulé : *History of Canada from the first discovery to the peace ; and from the establishment of the civil Government in* 1764 *to the establishment of the constitution in* 1796, 2 vol. in-8. Cet ouvrage a été publié à Québec en 1815.

Il est reconnu que Smith est l'écrivain le plus partial qui ait entrepris d'écrire l'histoire du Canada. Il vivait justement à cette époque de transition, de crise sociale et de malaises nationaux où les deux races furent mises pour la première fois en présence l'une de l'autre. Mêlé aux événements publics et aux nombreux changements politiques survenus de 1759 à 1791, l'auteur prit une part active en faveur du vainqueur et se fit l'écho des fanatiques qui voulaient violer les clauses du traité définitif de paix. Il a nécessairement montré dans son histoire des tendances d'anglomanie qui en font le plus partial des écrivains de son école. Il voulait, entre autres choses, la substitution pleine et entière, en toute matière et dans toutes les branches, des lois anglaises aux lois françaises. Il poursuit avec acharnement tout ce qui porte un caractère français et catholique. Au clergé, il veut enlever son droit à la dîme. Il défend l'acte du Test qui éloignait les catholiques des emplois publics et qui ne pouvaient, à cause de leur croyance, souscrire aux déclarations qu'on exigeait d'eux. Son égoïsme va même jusqu'à le faire s'opposer à la Constitution de 1791 qui assurait aux canadiens un gouvernement libre, justement parcequ'il pressentait que les efforts de l'Assemblée Législative finiraient par vaincre la résistance des gouverneurs, du conseil et de l'administration.

Il importait qu'une plume nationale revendiqua les droits des canadiens et s'éleva contre ces prétentions arbitraires, injustes et tyranniques. Garneau a rétabli les faits dans leur vrai jour, exposé les droits et les justes prétentions des canadiens et dévoilé cette haine sourde qui couvait dans le cœur de certains anglais qui, comme Smith, prétendaient asservir et anéantir la race française sur ce continent.

A part ces défauts qui rendent suspecte la lecture de l'histoire de Smith, je me plais à reconnaître que l'auteur a déployé un certain talent dans la partie du travail qui se rapporte aux événements militaires sous la domination française. Il décrit longuement les guerres entre les français et les indiens et donne des aperçus que Charlevoix n'avait fait qu'effleurer ou qu'indiquer. Ce n'est pas qu'il soit exact dans tout ce qu'il dit ou impartial dans tous les jugements qu'il porte sur les événements et les hommes de la première domination ; non, il était trop préjugé contre le nom français pour s'élever au-dessus des mesquines considérations de nationalités ; mais, en général, son système me paraît surtout faux et son livre injuste à partir de 1759 jusqu'à 1791.

Aujourd'hui on n'étudie plus l'histoire dans Smith, qui,d'ailleurs, est devenu très rare. Ce document sert à la consultation et celui qui s'en approche commence par se mettre sous ses gardes, regrettant qu'un écrivain si distingué pour son époque n'ait pas suivi la belle devise qui orne le frontispice de son livre : *ne quid falsi dicere audeat, ne quid veri non audeat.*

L'année 1844 fut remarquable dans l'histoire des lettres canadiennes par l'apparition d'une œuvre capitale, je veux parler de *l'Histoire du Canada* par MICHEL BIBAUD.

Ce citoyen distingué naquit en 1782 et mourut en 1857. A cette époque, l'histoire impartiale, suivie, complète du Canada faisait encore défaut. On avait bien l'histoire volumineuse du père Charlevoix, ce vieux chroniqueur qu'on peut considérer comme le Vilhardoin ou le Joinville du Canada, mais cet ouvrage ne va pas au-delà de 1725. Il y avait bien encore l'histoire de Smith, *Les beautés du Canada* par DANVILLE, *L'Histoire du Commerce et de l'établissement des Européens dans les deux Indes* par RAYNAL, mais avouons que ces livres historiques ne pouvaient en aucune manière être considérés comme la relation exacte, complète, suivie, détaillée des faits survenus depuis l'établissement du Canada.

M. Bibaud a donc entrepris une tâche louable et, disons le de suite, c'est peut-être son plus grand mérite. Il a sans

doute beaucoup plus contribué à édifier les œuvres de Garneau, de Ferland, de Faillon, que les relations des Jésuites, la chronique du père Charlevoix et les autres documents relatifs à notre passé. Dans tous les cas il a puissamment abrégé les travaux de ses successeurs en leur montrant une route aplanie et en jetant une certaine lumière sur les questions capitales de notre histoire.. Mais là se borne le mérite de cet historien. Inférieur à Ferland comme historien philosophe, à Garneau comme historien politique, il cède encore le pas à Faillon comme narrateur. Le style est sans prétention. On pourrait exiger plus de clarté dans l'ordonnance générale du plan. Le premier volume est écrit avec assez de pureté, le second est fastidieux à cause de ses extraits que l'auteur cite trop souvent. L'écrivain ne prodigue pas assez les images et les hardiesses de la composition. Ce défaut se fait sentir dans tous ses ouvrages : il est sec et froid. Son histoire ne saurait être, à l'avenir, un guide fidèle et sûr, car plusieurs de ses données ont été corrigées par les historiens qui l'ont suivi. D'un autre côté, il ne lui a pas été donné l'avantage de puiser aux sources authentiques et officielles. Mais on peut également ajouter qu'il n'a laissé de côté aucun événement important, que son opinion sur cet événement soit erronné ou non. Il ne suit pas, comme Garneau, le mouvement social américain. Son œil ne perce pas le voile qui couvre l'avenir des colonies voisines ; il se restreint au Canada et ne dépasse pas les limites de son sujet.

L'auteur a divisé son travail en deux volumes et en plusieurs livres. Le premier volume comprend l'époque de la domination française ; le second, celui de la domination anglaise, c'est-à-dire de 1760 à 1837.

On a attribué à Bibaud la rédaction du voyage de Gabriel Franchere. D'autres écrivains l'ont nié. Le fait qui paraît le plus accrédité sur ce point est que Bibaud aurait rédigé les notes compilées par Franchère. Quoiqu'il en soit, cette chronique est bien faite, malheureusement elle est devenue très rare. Elle a depuis été traduite en anglais par J. V. Huntingdon de New York. Parmi les traductions de Bibaud

de l'anglais en français on cite plusieurs rapports géologiques de M. Logan.

Le *Voyage de Franchère*, comme on l'appelle habituellement, ou *Relation d'un voyage à la côte du Nord-Ouest de l'Amérique Septentrionale dans les années* 1810, 11, 12, 13 et 14, est un des plus anciens livres de notre littérature. Ce volume de 300 pages prés, in-8, fut imprimé en 1820, par C. B. Pasteur, à Montréal. C'est dire de suite qu'il sent le bouquin à plusieurs lieues et qu'on ne le trouve que difficilement. Lecteurs ! je vois d'ici votre dédain pour ce vieux livre ; mais détrompez-vous, le voyage de Franchère est intéressant à lire. Sans doute, comme vous, je ne trouve point l'auteur un moraliste profond, un naturaliste savant, un géographe expert. Ce n'est ni Bouchette, ni Audubon, ni La Pérouse, encore moins Maltebrun ou Buffon, mais Franchère vous intéressera par l'exposé fidèle et succinct des situations où il s'est trouvé, des aventures qui lui sont arrivées et des incidents dont il a été témoin. La narration est simple et ingénieuse : pas de miracles invraisemblables, pas de faits surhumains, pas d'aventures homériques ; non, c'est un pauvre trappeur avide de voyages et qui, avec l'enthousiasme d'un écolier à sa première sortie, quitte parents et amis et s'en va planter sa tente dans *les pays d'en haut* ; qui s'expose au froid, à la faim, à une vie rude et laborieuse, aux coutelas des peaux-rouges, à la dent de l'ours blanc et à la voracité des requins, échelonnant sur son passage les latitudes du nord et s'approchant pas mal près du pôle glacial. Voilà Franchère, voilà son livre ! Je l'ai lu avec plaisir, mais je n'assure pas que je le lirai une seconde fois, parceque je voudrai étudier le *Far West* dans des ouvrages plus récents.

La relation de Franchère me fait l'effet d'un monument de l'antiquité au milieu du monde moderne. Les choses vont vite au XIXe siècle. Quels changements depuis 50 ans ! Lorsque Franchère partit de Montréal pour son long et périlleux voyage, il s'embarqua à bord d'un canot d'écorce, traversa le fleuve, coucha à la Prairie de la Magdelaine, s'embarqua avec son canot dans une charette, se rendit à St.

Jean Dorchester, remonta le Richelieu, traversa le lac Champlain et atteignit Whitehall. Il avait fait soixante lieues en six jours ! Et il n'était encore qu'à un pas de Montréal. Qu'était-ce donc que le Nord-Ouest à cette époque ? je laisse au lecteur à le deviner, ou plutôt à s'en assurer dans la relation de Franchère. Aujourd'hui, hélas ! le Nord-Ouest, mais nous y touchons ; c'est un coin du pays. On y va en chemin de fer et en chaise de poste. C'est colonisé, civilisé, embelli. O puissance créatrice de l'intelligence et du travail humain, c'est là un des effets mystérieux de ta grandeur ! Encore cinquante ans et le *Far West*, la *Terra Incognita*, sera devenu un *nouveau* monde dans *l'ancien* continent d'Amérique.

Je lis dans la *Ruche Littéraire*, la critique suivante faite du livre de Franchère—" Comme document historique, comme travail littéraire, l'œuvre de M. Franchère est pleine d'attraits, et d'utilité. La modestie avec laquelle le voyageur parle de son voyage ajoute un nouveau prix aux qualités qui le distinguent.

" Sans doute un littérateur consommé aurait dépensé grande quantité d'esprit et de pages pour rendre compte d'une exploration comme celle que fit M. Franchère ; mais nous sommes certain que jamais il n'aurait, malgré toutes ses connaissances, donné à son élucubration autant de fraîcheur et d'originalité qu'on en remarque dans le livre soumis à notre examen.

" Quoique abondantes, les peintures sont toutes marquées au coin de la diversité ; quoique fréquentes les scènes de terre et de mer brillent toujours et par le pittoresque du fait lui-même, et par la gracieuse simplicité de l'expression. Bref, le voyage de M. Franchère est un livre qui se recommande autant par l'utilité qui en constitue le fond que par les agréments qui en parent la forme."

Jacques Viger ou autrement le Commandeur Viger, naquit à Montréal en 1787 et mourut en 1858. Fit ses études à l'ancien collége de Montréal qui portait alors le nom de Collége St. Raphaël. Servit dans la campagne de 1812 comme officier sous le commandement de Salaberry. Passa la plus

grande partie de sa vie à collectionner les documents historiques se rattachant à l'histoire du pays. Tout le monde connaît sa fameuse sabardache, chronique variée et intéressante qui parut en partie dans la *Bibliothèque Canadienne* et *l'Encyclopédie Canadienne* de Michel Bibaud.

Le Commandeur Viger n'a presque rien écrit et cependant, comme antiquaire, il jouit d'une réputation sans exemple. Cette réputation, que la tradition nous a apportée, est passée à l'état légendaire. Elle fait de lui un des plus curieux types de notre histoire littéraire. Tous ceux qui ont écrit sur le Canada, compatriotes et étrangers, ont eu recours à lui: GARNEAU, l'Abbé FAILLON, Le Rév. P. MARTIN, MARGRY, DE QUIBUSQUE, LA ROCHE-HERON, AMPERE, etc. "Habile critique (1) antiquaire, numismatiste et héraldiste, lieutenant-colonel de milice, premier maire de Montréal, ancien inspecteur des ponts et chaussées, Commandeur de l'Ordre romain de St. Grégoire-le-Grand, membre honoraire de l'Institut polytecnique, classe des lettres, et ci-devant Président de la Société Nationale de St. Jean-Baptiste, patron distingué des Beaux-Arts, il formait le plus bel album existant en Canada pour lequel il retrouvait et faisait peindre en miniature ou graver les portraits de nos célébrités."

M. Viger fut élu maire de Montréal en 1832 et fut recommandé par Lord Gosford pour un siége au conseil exécutif. " M. Jacques Viger, dit M. J. HUSTON, (2) est le Bénédictin du Canada, un nouveau Saumaise, un président Hénault; il n'a pas fait imprimer un seul livre d'archéologie ou de critique historique et il est connu au-delà de la frontière; des savants d'Amérique et d'Europe le consultent sur les faits les plus anciens et les plus obscurs de notre histoire comme on consultait autrefois les oracles de Trévoux et de St. Maur, comme on consulte aujourd'hui *l'art de vérifier les dates.* Il semble être à lui seul une académie des Inscriptions et Belles-Lettres, une société royale, ou plutôt nationale, très-

(1) Bibaud. *Hommes illustres.*

(2) *Répertoire National.*

nationale, des antiquaires. Ce qu'il y a de curieux dans la position de notre érudit compatriote, c'est que personne n'est plus étonné que lui-même des lettres qui lui sont adressées de si loin et par des célébrités qu'il ne connait pas ; car, tout entier au Canada, il en a fait le cercle de son horizon, la sphère infranchissable de ses études. Archiviste volontaire, il n'a demandé ni au gouvernement, ni à la législature, de rassembler nos titres de gloire et de lui en confier la garde ; il a exercé les fonctions gratuitement pour le trésor, onéreusement pour sa bourse, en attendant, ou plutôt sans attendre le titre qui lui serait si légitimement dû. La bibliothèque créée par sa plume infatigable se compose de 28 volumes in-quarto et d'une collection in-octavo, qu'il a ironiquement nommé sa *Saberdache*, parcequ'elle serait de poids à charger plus facilement un wagon que le léger portefeuille d'un hussard. Ajoutez à cela une correspondance de 40 ans, pétillante d'esprit et de gaieté; dans laquelle se reflète tout le mouvement de notre société contemporaine, et vous n'aurez encore qu'une idée imparfaite de ce qu'une vie si laborieuse a pu produire."

On a de M. le Commandeur une Relation de la mort de Louis XVI, roi de France (1812) pp. 46 ; des Observations en améliorations des lois des chemins telles qu'en force dans le Bas-Canada en 1825 ; Rapports sur les chemins, rues, ruelles, ponts de la cité et Paroisse de Montréal, avec Notes (1841); Archéologie Religieuse du diocèse de Montréal ; Souvenirs historiques sur la Seigneurie de Laprairie (1857) page 13.

Tous ces travaux ont bien leur mérite, mais les écrits les plus originaux de M. J. Viger ont été publiés dans les revues du temps.

L'ABBE FRANCOIS NOISEUX, ordonné prêtre en 1774, V. G. du diocése des Trois Rivières, s'occupa un des premiers, de la biographie, quoi qu'il n'ait rien publié. Il a intitulé ses écrits : *Notice de M Noiseux sur les prêtres qui ont déservi en Canada.* Il a été attaqué par le COMMANDEUR VIGER, le REV. P. MARTIN, l'abbé FAILLON, M. SHEA, l'abbé FERLAND et

Mgr. de TLOA, et défendu par le juge LAW et par MICHEL BIBAUD. M. Noiseux possédait une grande somme de connaissances et une belle bibliothèque pour l'époque. Les erreurs qui se trouvent dans son livre ont été relevées par l'abbé TANGUAY dans son *Répertoire du clergé.*

Le Lieutenant Colonel JOSEPH BOUCHETTE naquit en 1774 et mourut en 1841. Il fut nommé arpenteur général par le gouvernement, ce qui était dans le temps un poste très important. C'est le Strabon du Canada. Il était fils du Commodore Bouchette.

Le premier ouvrage de Bouchette est intitulé : *Description topograghique de la Province du Bas-Canada, avec des remarques sur le Haut-Canada et sur la relation des deux provinces avec les Etats-Unis de l'Amérique, enrichies de plusieurs vues, plans de ports, de batailles, etc.*, in-8vo, 1815. Le second volume est intitulé : *The British Dominion in North America, or a topographical and statistical description of the Provinces of Upper and Lower Canada, the Islands of Newfoundland, Prince Edward and Cape Breton, including considerations on land granting and emigration and a topographical directory of Lower Canada. To which is annexed : the statistical tables and tables of distances, published with the author's topographical maps of Lower Canada, in consequence of a vote of the Provincial Legislature, embellished harbours, etc.; containing also a copious appendix*, 1831. 3 vol. in-4o.

" Cet ouvrage, dit M. Faribault, est une extension considérable de celui que l'auteur avait publié en 1815. Il fut porté à entreprendre cette deuxième publication par l'engagement que contracta la Législature du Bas-Canada, en 1829, en autorisant le gouvernement exécutif à faire l'acquisition de cent exemplaires de l'ouvrage et des cartes, pour une somme de cinq cents guinées. M. Bouchette, fort de cet encouragement généreux, se rendit aussitôt à Londres, où il s'est occupé pendant près de trois ans à surveiller la publication, qui a été faite avec tout le luxe de la typographie et de la gravure, par d'habiles artistes de la métropole. Sous l'autorité d'une loi subséquente on a fait la distribution de la

plus grande partie des cent exemplaires dans les bureaux publics, ainsi que dans les colléges de la province et autres principales maisons d'éducation."

On a reproché à cet ouvrage des incorrections, mais il était bien difficile de supposer la perfection à une publication de ce genre qui renferme une multitude de faits sur une grande variété de sujets. Quoiqu'il en soit c'est un œuvre qui pare notre bibliothèque canadienne. L'auteur jouit d'une réputation européenne et son nom se place à côté de celui de MM. Logan, Viger, Holme, Perrault, Garneau et Faribault. Ses ouvrages renferment la topographie de toutes les parties du pays, avec planches, cartes, mesures, statistiques, relevés, tableaux, gloses, renseignements de toute sorte etc., etc. Bref, c'est un arsenal de choses bonnes et utiles pour l'époque. L'auteur et son œuvre répondaient à un besoin en Canada, pays nouveau où tout était à faire et tout à connaître. Ce qu'est le commandeur Viger pour l'histoire du Canada, le colonel Bouchette l'est à la géographie et à la topographie: tous deux ont également bien mérité de leur patrie. Leur vie a été laborieuse, leur travaux immenses. Le style de Bouchette est relevé et pur. La Revue de Westminster a parlé de ses écrits en termes flatteurs. Son nom figure, avec celui de Sir W. Logan, a côté de Humboldt, Hearne, Vancouver, Ross, Clarke et McKenzie.

Joseph Bouchette, Député arpenteur du Canada, fils du précédent, à marché sur les traces de son père en héritant de sa réputation- Il a laissé lui aussi plusieurs travaux importants, intitulés: 1o *Table of trigonometrical solutions of right angle, plane angle, computed on the logorithme number* 2.000.000, 1827 pp. 12., 2o. *Tables showing the difference of longitude in time of the most important place between the Atlantic and Pacific oceans in the British north American Dominion and the northern section of the United States,* 1857.

George Barthelemi Faribault naquit en 1789 et mourut en 1866. Il occupe une place importante dans nos annales littéraires. C'est le Villemain du Canada. Il fut nommé secrétaire perpétuel de la société littéraire et histori-

que de Québec. Archéologue, historien et critique, il a déployé dans ses recherches et dans ses travaux un amour du travail et une persévérance dignes de louange. C'est un de ces beaux types, tels qu'il en fallait alors pour recueillir les matériaux épars de notre histoire, un de ces hommes qui à défaut de livres et de moyens d'impression se rangent toute une bibliothèque dans la tête. Il a sa place marquée à côté des Viger, des Garneau et des Bouchette.

Il a écrit un livre d'une honorable vétusté, un livre trop rare de nos jours, intitulé : *Catalogue d'ouvrages sur l'histoire d'Amérique et en particulier sur celle du Canada, de la Louisiane et de l'Acadie et autres lieux ci-devant connus sous le nom de Nouvelle-France ; avec des notes bibliographiques, critiques et littéraires. Québec*, 1837, pp. 207. " J'ai lu, écrivait M. de Quibusque à l'auteur, d'un bout à l'autre votre Catalogue raisonné et annoté d'ouvrages sur l'histoire de l'Amérique et particulièrement du Canada. Ce beau travail d'un bibliophile consciencieux m'en a plus appris en quelques pages que certaines histoires en trois ou quatre gros volumes ; et sa place est déjà marquée dans ma bibliothèque à côté de mon ami Fernaux-Compans, le premier bibliographe américain de Paris."

Le *Catalogue* est certainement le travail le plus original de tous les écrits de Faribault. Il est divisé en trois parties. La première est intitulée : Ouvrages avec les noms des auteurs, par ordre alphabétique avec un index, 786 articles pp. 155 ; la deuxième : Ouvrages sans noms d'auteurs, classés d'après l'ordre chronologique de leur publication (de 1505 à 1836), 178 articles pp. 157-184 ; la troisième : cartes, plans, et estampes, pp. 185-207.

M. Faribault a publié dans les *Transactions* de la Société historique de Québec de nombreux mémoires sur le Canada. Ces documents sont d'un mérite incontestable ; il suffira d'en citer les titres :

1o. Mémoires sur le Canada, depuis 1749 jusqu'à 1760 ; 2. Collection de Mémoires et de Relations sur l'Histoire du Canada, d'après des manuscrits récemment obtenus des archi-

ves et bureaux publics en France; 3o. Mémoire sur l'état présent du Canada; 4o. Mémoire sur le Canada d'après un manuscrit avec archive du Bureau de la Marine, à Paris; 5o. Considération sur l'état présent du Canada; 6o. Histoire du Canada, par l'abbé de Belmond, à la bibliothèque du roi à Paris, entre les années 1713 à 1824; 7o. Relation du siége de Québec en 1759; 8o. Jugement important sur les opérations de la Compagnie en Canada, en 1759; 9o. Réflexions sommaires sur le commerce qui se fait en Canada; 10o. Histoire de l'eau de vie en Canada; 11o. Voyages de découvertes au Canada, entre les années 1534 et 1542 par Jacques-Cartier, le Sieur de Roberval, Jean Alphonse de Saintonge, suivi de la description de Québec et de ses environs en 1608; 12o. Document sur Jacques-Cartier; 13o. Discours historiques destinés à illustrer les voyages de Jacques-Cartier en Canada; 14o. Mémoire du Sieur de Ramezey, Commandant Québec, au sujet de la reddition de cette ville le 18 septembre 1859, d'après un M. Saux, archives du bureau de la marine à Paris.

En présence de cette tâche considérable, accomplie en l'honneur des lettres canadiennes et pour le profit des citoyens de ce pays, on comprend que le nom de M. Faribault doit attirer le respect de tous ceux qui portent intérêt à l'avenir littéraire du Canada. Il a déployé dans l'accomplissement de son œuvre de bibliophile une constance, une énergie, un amour du travail tout à fait dignes d'éloge. Ses travaux ne brillent point par le luxe littéraire et la perfection de la forme ou de l'extérieur: il allait au plus pressé. Il se hâtait de dérober à l'oubli ces précieux documents qui font la base de notre histoire et qui sont comme autant de preuves des évenements que nous avons traversés. C'est pourquoi il ne visait qu'à l'utile, surtout au nécessaire

Nous devons à Mr. Hawkins, un ouvrage important intitulé: *Hawkins' Picture of Quebec, with historical Recollections,* 1834 in-12 pp. 477.

"Quoique cet ouvrage, dit M. Faribault, s'annonce avec un titre assurément très modeste, ce volume en addition

aux descriptions topographiques ordinaires, contient une esquisse très intéressante de la découverte et des premiers temps du Canada, *prise à des sources authentiques.* On y a corrigé plusieurs erreurs qui se trouvaient dans des ouvrages postérieurs, et on y donne une description exacte de tous les évènements remarquables arrivés depuis la fondation de Québec, jusqu'à sa reddition en 1759 ; avec un récit soigné de la bataille des plaines d'Abraham, et des morts glorieuses de Wolfe et Montcalm ; on y voit aussi plusieurs détails qui n'avaient jamais été publiés auparavent relativement a l'attaque dirigée contre Québec, par Arnold et Montgomery, en 1775. L'ouvrage porte le nom du propriétaire, mais il est juste de faire connaître que les parties historiques ainsi que la relation intéressante et pleine de souvenirs des anciens établissements religieux du Canada, qui y sont reproduits avec tant d'habileté, sont dus à la plume de JOHN FISHER, L. L. D. membre de la société Historique de Quebec."

FRANCOIS X. GARNEAU naquit à Québec en 1809. Il fit ses études au séminaire de cette ville et fut admis plus tard à la pratique du notariat. En 1828 il fit un voyage aux Etats-Unis et en 1831 il visita l'Europe. C'est pendant ces voyages qu'il fit des recherches considérables dans les archives de l'état pour recueillir les documents précieux qui font la base de ses données historiques. Il mourut le 3 Février 1866. Sa mort fut un deuil national, la patrie venait de perdre un de ses plus illustres citoyens.

Il n'y a pas trés longtemps j'avais l'honneur d'être admis dans l'intimité d'un homme de lettres européen qui, après avoir parcouru en artiste et en amateur les différents pays de l'Europe, avait entreprit de visiter le Canada...... ce pays pittoresque comme il l'appelait. Après avoir rappelé avec beaucoup de discernement ce qui l'intéressait chez nous et exprimé hautement sa satisfaction sur la situation politique qui allait bientôt se substituer à l'ancienne, il ajouta ces paroles que nous avons recueillies avec un religieux silence: "Eh bien! ce voyage que j'ai entrepris pour visiter le sol de votre patrie, ces émotions douces que

j'ai éprouvées, les souvenirs que j'en emporterai, tout cela je le dois à un des vôtres, à Garneau, votre historien national. C'est la lecture de son livre qui m'inspira l'idée de traverser l'atlantique pour m'assurer si réellement il y avait ici une civilisation aussi avancée et un peuple aussi magnanime."

En effet, *l'Histoire du Canada* de Garneau est le livre qui a le plus fait connaître notre pays en Europe. Henri Martin, dans son *Histoire de France* parle ainsi de l'historien canadien : "Nous ne pouvons quitter sans émotion cette *Histoire du Canada* qui nous est arrivée d'une autre hémisphère comme un témoignage vivant des sentiments et des traditions conservés parmi les français du nouveau monde après un siècle de domination étrangère. Puisse le génie de notre race persister parmi nos frères du Canada dans leurs destinées futures, quels que doivent être leurs rapports avec la grande fédération anglo-américaine, et conserver une place en amérique a l'élément français."

Et d'abord rien ne manque à cet ouvrage : grandeur dans le plan, perfection dans l'exécution, chaleur de style, simplicité de narration, originalité, réflections naturelles, aperçus philosophiques des causes qui ont précédés ou amenés les évènements, transitions habiles, coloris charmant, tout contribue à le rendre un des ouvrages justement estimés de la littérature canadienne. Rien donc de surprenant s'il a contribué à rehausser la patrie à l'étranger.

En 1864, M. Garneau livra à la *Revue Canadienne* la conclusion de son ouvrage. Cette page parvint jusqu'au Comte de Montalembert qui exprima ainsi son opinion sur l'auteur : "J'ai été surtout frappé d'un travail intitulé : *Une Conclusion d'Histoire* par M. Garneau. Je dirais volontiers avec ce patriote écrivain : "Que les canadiens soient fidèles à eux mêmes," eh, j'ajouterai, qu'ils se consolent d'avoir été séparés par la fortune de la guerre de leur mère patrie, en songeant que cette séparation leur a donné des libertés et des droits que la France n'a su ni pratiquer, ni conserver."

Le discours préliminaire dénote des connaissances profondes sur l'histoire du genre humain. En quelques pages l'auteur

passe en revue le travail admirable des âges, le progrès des trois derniers siècles, l'écroulement des vieilles institutions politiques qui s'affaissent au souffle de la liberté, cette déesse populaire qui fait aimer la vie en rappelant à l'homme que les gouvernements sont faits pour les peuples et non les peuples pour les gouvernements; l'affranchissement de la pensée et celui des individus, les bienfaits du christianisme dans son action civilisatrice, l'émigration européenne en Amérique, second débordement social depuis l'ère chrétienne; les traits distinctifs des premiers établissements coloniaux dans le Nouveau Monde; puis des considérations générales sur la condition sociale du Canada depuis notre existence comme peuple. Le discours préliminaire est une des meilleures pages de l'auteur.

On a toujours considéré Garneau comme notre historien national, non seulement parceque son livre est l'apathéose impartiale des canadiens français et de la race latine en Amérique, mais encore parcequ'il réunit en lui l'idéal populaire et démocratique pris dans une large extension. Il n'attribue pas exclusivement l'avancement et le progrès de la colonie à un parti, à une caste, à une ville, comme les abbés Ferland et Taillon tendent à le démontrer; non, Garneau prend le peuple canadien dans son ensemble, dans son unité, il nous le montre partout et toujours ce qu'il a été. Sans doute que Montréal et Québec sont les deux centres culminents de ce fait complexe qu'on appelle l'établissement de la Nouvelle-France, mais il me semble qu'il serait injuste de leur donner une part de gloire plus grande que celle qu'ils méritent. Il ne faut donc pas séparer ou tout faire converger vers ces deux villes qui ont été, à la vérité, à la tête de grands desseins providentiels, mais qui n'en doivent pas moins la réussite de leur projet à l'aide et à l'union intime et morale des autres parties de la province.

Les deux premiers volumes racontent les événements qui sont survenus sous la domination française. Ce sujet était digne du pinceau de l'auteur. Avec quelle ardeur et quel style ne raconte-t-il pas les faits nombreux et émouvants

dont le Canada a été le théâtre depuis sa découverte. Rien n'y manque : description topographique du pays, peinture des mœurs, habitudes, vices, défauts, qualités, usages et histoire des aborigènes, relation des entreprises guerrières, progrès matériels, intellectuels et moraux de la colonie, succession des pouvoirs et des gouvernements, déductions philosophiques et rapprochements marqués au coin d'une profonde sagesse. Le lecteur éprouve une douce émotion en lisant ces pages pleines de patriotisme dictées par l'amour de la vérité historique; ces pages sont destinées à vivre aussi longtemps que la langue française sera parlée en Canada.

Le troisième volume comprend l'histoire du pays sous l'administration anglaise jusqu'à l'union, en 1840. C'est la tâche favorite de l'auteur parcequ'il y déploie toute sa verve patriotique et éloquente pour plaider les intérêts, les droits et les franchises politiques et civiles de ses compatriotes. Avec quel entrain ne passe-t-il pas en revue la période des luttes parlementaires ?

On sait que la première édition de l'*Histoire du Canada* a été retirée de la circulation aussitôt que mise en vente. Des critiques acerbes, venant surtout du clergé de ce pays, reprochaient à Garneau de donner, dans plusieurs questions, la prédominance aux intérêts temporels sur les intérêts spirituels; de condamner ensuite l'intervention du clergé dans les affaires temporelles sous la domination française, notamment à propos des difficultés produites par le commerce de l'eau de vie; enfin, de désapprouver le gouvernement français qui empêchait toute émigration d'Huguenots en ce pays, quand ils étaient les seuls colons disposés à émigrer en Amérique. Afin d'avoir la paix Garneau consentit à corriger certaines parties de son ouvrage qui n'en est pas moins, auprès de certains esprits, entaché de gallicanisme. Il est facile de comprendre que l'historien a subi cette influence sans l'accepter volontairement. C'est afin de rendre son livre plus acceptable à la majorité des lecteurs canadiens qu'il a dû accepter les conseils, les avis et les remontrances du clergé canadien ; mais le premier jet a été le fruit de sa

pensée intime, l'opinion raisonnée du philosophe et du penseur, elle prévaudra.

Voici le jugement que M. l'abbé H. R. Casgrain porte sur Garneau. "Pour apprécier avec justice et impartialité l'œuvre de M. Garneau, il faut se reporter à l'époque où il a commencé à écrire. Il traçait les premières pages de son histoire au lendemain des luttes sanglantes de 1837, au moment où l'oligarchie triomphante venait de consommer la grande iniquité de l'union des deux Canadas, lorsque par cet acte elle croyait avoir mis le pied sur la gorge de la nationalité canadienne. La terre était encore fraiche sur la tombe des victimes de l'échafaud, et leur ombre sanglante se dressait sans cesse devant la pensée de l'historien ; tandis que du fond de leur lointain exil, les gémissements des Canadiens expatriés, leur prêtant une voix lugubre, venaient troubler le silence de ses veilles. L'horizon était sombre, l'avenir chargé d'orages, et quand il se penchait à sa fenêtre, il entendait le sourd grondement de cette immense marée montante de la race anglo-saxonne qui menaçait de cerner et d'engloutir le jeune peuple dont il traçait l'histoire, comme elle avait déjà submergé deux nationalités naissantes de même origine : au sud, celle de la Louisiane ; au nord, celle de cette infortunée Acadie, jetée aux quatre vents du ciel. Parfois il se demandait si cette histoire qu'il écrivait n'était pas plutôt une oraison funèbre.

"L'heure était donc solennelle pour remonter vers le passé et le souvenir des dangers qui menaçaient la société canadienne prête un intérêt dramatique à ses récits. On y sent quelque chose de cette émotion du voyageur assailli par la tempête au milieu de l'Océan, et qui, voyant le vaisseau en péril, trace quelques lignes d'adieu qu'il jette à la mer, pour laisser après lui un souvenir.

"Au milieu des perplexités d'une telle situation, le patriotisme de l'historien s'emflammait, son regard inquiet scrutait l'avenir en interrogeant le passé, et y cherchait des armes et des moyens de défense contre les ennemis de la nationalité canadienne. Car l'*Histoire du Canada* n'est pas seulement

un livre, c'est une forteresse où se livre une bataille qui est déjà devenue une victoire sur plusieurs points, et dont l'issue définitive est le secret de l'avenir. Ce coup d'œil jeté sur l'époque peut servir à expliquer, sinon à justifier, certaines erreurs d'appréciations que l'auteur a d'ailleurs loyalement reconnues plus tard: illusions d'une âme généreuse, que la vérité réfute, mais qu'elle respecte et honore.

" Le style est à la hauteur de la pensée, et révèle un écrivain d'élite. Il a de l'ampleur, de la précision et de l'éclat: mais il est surtout remarquable par la verve et l'énergie. C'est une riche draperie qui fait bien ressortir les contours, dessine les formes avec grâce, et retombe ensuite avec noblesse et dignité. Il s'y mêle parfois, disent certains critiques français, une sorte d'archaïsme, qui, loin d'être sans charme, donne au contraire, au récit je ne sais quel caractère d'originalité à la fois et d'autorité.

" Mais le style de l'historien du Canada se distingue surtout par une qualité qui fait son véritable mérite et qu'explique l'inspiration sous laquelle l'auteur a écrit. C'est dans un élan d'enthousiasme patriotique, de fierté nationale blessée, qu'il a conçu la pensée de son livre, que sa vocation d'historien lui est apparue. Ce sentiment, qui s'exaltait à mesure qu'il écrivait, a empreint son style d'une beauté mâle, d'une ardeur de conviction, d'une chaleur et d'une vivacité d'expression, qui entraînent et passionnent,—surtout le lecteur canadien. On sent partout que le frisson du patriotisme a passé sur ces pages.

" L'avenir sanctionnera le titre d'*Historien National* que les contemporains de M. Garneau lui ont décerné. Car, outre ses qualités éminentes, c'est lui qui, le premier, a pénétré dans le chaos de nos archives et penché le flambeau de la science sur ces ténèbres. D'autres parmi ses émules, profitant de ses travaux et marchant à sa suite dans les sentiers qu'il a frayés, pourront lui disputer la palme de l'érudition, mais nul ne lui ravira cette gloire. Avant lui, on ne connaissait, à part quelques fragments plus ou moins complets, que l'histoire du P. de Charlevoix, qui s'arrête à 1740, près d'un quart de siècle avant la conquête.

“ Depuis lors, on peut dire que tout était à créer. Les seuls ouvrages qui eussent quelque autorité, avaient été écrits dans un esprit hostile, et dans le but d'avilir le caractère canadien.

“ C'est M. Garneau, le premier, qui, à force de patriotisme, de dévouement, de travail, de patientes recherches, de veilles, qui ont usé ses jours, fané sa vie dans sa fleur, est parvenu à venger l'honneur de nos ancêtres outragé, à relever nos fronts courbés par les désastres de la conquête, en un mot, à nous révéler à nous-même.

“ Qui donc mieux que lui mériterait le titre glorieux que la voix unanime des Canadiens, ses contemporains, lui a décerné ? Nous avons donc droit de l'espérer, l'avenir s'unira au présent pour le saluer du nom d'Historien National.”

Nous devons encore à la plume de Garneau la *Relation d'un voyage en Angleterre et en France dans les années* 1831, 1832 et 1833. Ici encore se révèle le talent de l'historien, ce talent de narrer si particulier à certains écrivains. Garneau n'était pas un homme superficiel, ses connaissances étaient fort étendues. Il juge les hommes et les institutions d'une manière tranche et impartiale, avec une grande profondeur de vue. La description qu'il fait des villes de Londres et Paris est détaillée. Il peint la physionomie physique de ces deux grandes cités, leurs rues, leurs monuments, leur commerce, avec une précision et une véridicité qui dénotent l'observateur scrupuleux, l'économiste distingué. L'organisation sociale des deux pays n'est pas moins bien développée.

Quelques obscurités de langage, quelques imperfections de style, l'emploi peut-être trop fréquent de barbarismes, malheureusement trop en usage parmi nous, peuvent diminuer aux yeux du puriste les écrits de Garneau, mais en dehors de ces défauts, ils ont reçu parmi nous un accueil aussi flatteur que mérité.

Robert Christie naquit à Windsor, dans la Nouvelle-Ecosse en 1788, et mourut à Québec en 1856. Etudia le droit et fut admis au Barreau. Représenta le comté de Gaspé.

En chambre, il prit une part active en faveur du parti anglais. En 1829, il fut chassé du Parlement pour avoir conseillé le gouverneur de démettre les juges et autres employés civils de leur fonction. Fut de nouveau reélu et chassé une seconde fois. Ce ne fut qu'après l'Union des deux provinces qu'il put siéger. Défait en 1854, il se retira de la vie publique. Fut un des collaborateurs réguliers de la *Gazette* et du *Mercury* de Québec, deux journaux bien connus par leur fanatisme.

C'est sous l'empire de ces sentiments et au milieu de l'agitation de sa vie publique que Christie écrivit : *A History of the late Province of Lower-Canada parliamentary and political, from the commencement to the close of its existence as a separate province ; embracing a periods of fifty years, that is to say from the erection of the Province, in* 1791, *to the extinguishment thereof,* 1841, *and its reunion with Upper Canada, by act of the imperial Parliament.*

L'histoire du Canada de Christie, embrassant une période de cinquante années (1791-1841), traite des événements les plus importants pour le peuple canadien. En effet, la Constitution de 91, en donnant au Bas-Canada un gouvernement modelé sur celui de la Grande-Bretagne, assurait au pays une stabilité dont il ignorait le secret depuis la Cession à l'Angleterre. Dès lors surgirent dans les parlements ces luttes mémorables entre le parti canadien français et le parti anglais ou tory. Au premier abord on éprouve des craintes légitimes sur l'impartialité d'une plume anglaise traitant ces questions. On est prêt à condamner, à porter un jugement défavorable avant même d'avoir lu la première page du livre. Il était bien difficile en effet pour Christie de se tenir dans les limites de la justice et du droit, de rendre à César ce qui appartenait à César, lorsque lui même avait pris en chambre une part active dans les luttes qui ont amené 37. Aussi, son livre n'offre-t-il pas toute l'intégrité, l'impartialité, la bonne foi et la modération désirables. Trop souvent il refuse de donner crédit aux canadiens de ce qui leur appartient. Il dénature les faits en certains endroits ; dans d'au-

tres il donne aux événements des causes tantôt fausses, tantôt imparfaites. Ces erreurs sont assez nombreuses, mais il y a encore plus que cela :— il y a par tout le livre l'esprit systématique. C'est, on le voit, un écrivain chargé par son parti de faire plier les événements à ses idées. Christie perpétue Smith de triste mémoire.

Je ne veux pas dire cependant que Christie soit aussi offensant, aussi injuste et aussi impartial que son devancier; non, il y met des formes, il discute même en certains endroits tandis que Smith dit crûment ce qu'il pense. Au reste, le cadre de Christie est fort modeste: il se contente d'analyser, ou mieux, de reproduire le document officiel. Son histoire ne lui coute pas énormement de travail, c'est une œuvre indigeste. La première fois qu'il lui est passé par la tête de laisser une histoire à la postérité, il s'est probablement accoudé à une table, dans la bibliothèque du parlement; là, il a fait dresser autour de lui une copie des journaux de l'assemblée législative et il en a extrait les procès verbaux des sessions. C'est là son histoire, ou plutot, c'est là la charpente de son livre. Il en abrit les joints avec ses réflexions et ses remarques plus ou moins justes. J'y recherche en vain les qualités qui font les grands historiens: l'intégrité, l'unité, l'impartialité, l'originalité, l'élévation dans le style et les idées. C'est un texte officiel de la première page à la dernière. Les réflexions philosophiques sont absentes et les discussions savantes font défaut.

Cependant, j'ai déjà eu occasion de le dire, l'époque comprise entre 1791 et 1841 est une des plus belles de notre histoire. Elle mérite d'être traitée avec une certaine profondeur de style et d'idées. Plus que toute autre elle se prête à l'élévation des pensées et à la discussion des questions constitutionelles et des franchises populaires. Mais je crois qu'un anglais peut difficilement écrire cette partie de nos annales, à moins de refouler des sentiments naturels à tous les hommes et qui s'imposent aux plus grands philosophes, aux sages et aux esprits naturellement modérés et tolérants. Pour écrire dignement cette partie de notre

histoire il faut une plume trempée aux sources du plus pur pariotisme. Il faut la plume de Garneau, mais cet historien n'a pu, dans son grand travail, que résumer dans un court éspace cette belle page de notre passé. Reste donc Bédard qui a traité spécialement le sujet; mais il l'a fait à la façon de Christie, en compilateur, en sorte que la plus belle partie de notre histoire reste encore à écrire.

L'histoire de Christie comprend six volumes in-12, de 450 pages environ. Dans le dernier l'auteur publie un grand nombre de documents inédits qui serviront certainement à édifier le grand monument réservé à l'architecte de l'avenir.

De ce que Christie ne s'est pas toujours montré aussi impartial qu'il aurait dû l'être, il ne s'en suit pas que son œuvre soit dépourvue de mérite. Non, cet écrit répondait certainement à un besoin puisqu'il a été publié en 1848, époque à laquelle aucun historien anglais n'avait encore traité cette partie de l'histoire du Canada. Auprès de sa nation cet auteur est en grande faveur, et cela se comprend.

Le premier volume renferme toute la discussion du parlement anglais à propos de la constitution de 1791, discussion qui a été empruntée à Cobett. Les autres volumes ne pèchent pas non plus par trop d'originalité.

Christie est aujourd'hui un livre oublié, on ne le consulte que rarement. Comme œuvre d'agrément on ne saurait le lire parce qu'il a été remplacé par des auteurs plus attrayants; comme œuvre de consultation, il est encore incomplet. Le style n'est pas chatié, il est diffu, sans prétention, mais aussi sans vernis; il appartient à un autre âge. Il s'adapte cependant à l'histoire plus qu'à tout autre genre d'écrits.

Cet auteur avait publié précédemment à son histoire trois Mémoires qui entrèrent plus tard, avec quelques modifications et de nouveaux développements, dans son ouvrage historique. Le premier est relatif à l'administration de Craig et Prévost (1807-1815); le deuxième, relatif à l'administration de Drummond et de Sherbrooke; le troisième, relatif à l'administration de Dalhousie et de Burton (1820-1828).

Christie reste comme le représentant de son époque; c'est un type qui caractérise la tenacité, le fanatisme aveugle et égoiste de son parti.

Dans l'automne de 1845, un jeune prêtre français vint frapper à la porte du Séminaire de Québec. L'hospitalité lui fut donnée et il passa l'hiver dans la capitale: c'était L'ABBE BRASSEUR DE BOURBOURG. De retour en France, il publia une *Histoire du Canada, de son Eglise et de ses Missions*, en deux volumes.

Disons le de suite, l'Abbé Brasseur n'est pas l'écrivain consciencieux, digne et modéré. Il n'a ni l'impartialité, ni les connaissances suffisantes. La plupart de ses meilleures pages, il les a empruntées à Charlevoix, à Smith, à Garneau, à Montgomery Martin, etc. " Au jugement de quiconque connait tant soit peu l'histoire du Canada, dit l'abbé Ferland, (1) ce travail est tellement défiguré par les omissions, les bévues grossières, les appréciations fausses, que pour celui qui n'a déjà étudié l'histoire de notre pays, il est impossible d'y démêler le vrai d'avec le faux. Les dates sont souvent jetées de hazard, les faits dénaturés, les hommes jugés avec une partialité qui dénote la légèreté et la mauvaise humeur. L'écrivain protestent Smith, adversaire acharné de la race française et du catholicisme, s'est montré moins injuste envers le clergé et le peuple catholique du Bas-Canada que M. Brasseur de Bourbourg, dans la seconde partie de son ouvrage. Aussi, cette œuvre mérite-t-elle, sous ce rapport, d'être accueillie avec joie par ceux qui haïssent les Canadiens Français à cause de leur religion, de leur origine et de leur langue ; pour les amis de la vérité et de la justice, c'est un travail qui ne fait honneur ni au cœur ni au jugement de l'auteur.".

L'auteur omet entièrement de parler de d'Iberville qu occupe cependant une place importante dans l'histoire du Canada. Il ne dit pas un mot de la Mission du Séminaire de Québec. Il place Trois Rivières a 60 lieues de Québec. Pour lui, l'abbé Salignac de Fénélon personnifie l'évèque de ce

(1) Observations, etc. p. 6.

nom et les canadiens ont été honteusement défaits à St. Denis, lors de la rébellion de 37, etc. Les dates en grand nombre sont fausses et les erreurs de géographie et de topographie pululent. L'histoire religieuse est également estropiée. Son idée fixe, la voici : le peuple, le clergé et tous les citoyens du Canada sont des lâches qui ont eu peur de faire valoir des droits acquis en vertu de la conquête de leur pays par l'Angleterre. Les évêques du Canada depuis la conquête viennent passer, l'un après l'autre, devant l'écrivain qui les habille à sa guise. Il traite ces hauts dignitaires avec un sans gène qui dénote le gamin de la plume. Ajoutons encoro à cela qu'il emprunte aux écrivains sans leur donner crédit. Le style vaut mieux que le fond : il est souple, coulant, presque toujours chatié. La phrase rappelle l'homme de lettres.

Cette histoire embrasse l'ensemble des évènements depuis l'origine de la colonie jusqu'à la rébellion de 1837.

Leon Gingras naquit en 1804. Fut ordonné prêtre en 1831. Devint professeur de belles-lettres au Séminaire de Québec. Visita l'Europe et la Terre Sainte en 1844. Prit ses degrés de docteur en théologie à Rome. Retourna en Europe pour cause de santé et mourut à Paris en 1860. M. l'abbé Gingras qui avait visité l'orient en observateur et en homme de lettres, en rapporta une foule de souvenirs qu'il consigna dans un ouvrage en deux volumes, intitulé : *L'Orient ou Voyage en Egypte, en Arabie, en Terre Sainte, en Turquie et en Grèce ;* 1847, pp. 472-556. in-8.

Il avait visité l'Europe, mais ce n'était pas le continent européen qu'il avait l'intention d'étudier spécialement et de décrire. Les trésors de l'Europe ne sont point cachés ; ce n'est pas une page inconnue. Sillonné en tous sens par des voyageurs de tout âge, de toute nationalité, de tout caractère, touristes ou philosophes, les impressions de leurs voyages ont été publiées. Quel monument a échappé à l'œil scrutateur de l'archéologue ! Quelle merveille artistique n'a pas été visitée par l'homme de l'art ! Ou est la nation de l'Europe, fut-elle la plus insignifiante, qui n'a pas été peinte, étudiée, et démontrée dans une foule d'ouvrages sur les

mœurs, les institutions, le climat, etc; le public depuis longtemps a profité de ces travaux.

Mais l'Orient avec la splendeur de son passé, la stérilité de son présent et les conjectures qu'elle fait entrevoir pour l'avenir, l'Orient avec la poésie de l'antiquité et le souvenir classique que réveille son nom et ses monuments, l'Orient n'est pas encore connu suffisamment sur cette terre d'Amérique. L'Orient seul a donc occupé la pensée de l'auteur dans ses voyages. C'est pourquoi il prend ses habits de semaine, ses bottes à l'écuyère et, les manches de son habit retroussées jusqu'au coude, il déterre, dans la poussière des siècles, les faits héroiques, les exploits glorieux,les institutions anti-homériques; on le voit dans sa course s'arrêtant à chaque pas, parceque chaque pouce de terre cache un héros : *Sta viator, heroem calcas.* Il appelle à son aide les armes du sevoir humain que les travailleurs de la pensée ont déjà déposés dans le grand arsenal de la science. L'histoire, la géographie, la biographie, la statistique arrivent à la rescousse du pauvre voyageur souvent égaré dans le sablonneux désert oriental.

L'abbé Gingras n'a certainement pas voulu écrire un ouvrage de science. Il ne s'annonce pas comme orientaliste profond. Je ne sache pas non plus qu'il ait eu la prétention de placer son nom à côté de celui des Jones, des Duperron et des Bournouf. Il ne s'aventure pas dans les obscures régions de la littérature sanscrite, et il ne met point son esprit à la torture pour assoir des théorèmes sur les ruines de l'orient. Il n'a jamais songé à marcher derrière Volney ou même à le réfuter. Son livre est avant tout anecdotique. Il ne néglige pas la peinture de mœurs. J'aimerais que ses tableaux fussent plus piquants, les détails caractéristiques en plus grand nombre, l'étude des institutions plus saillante, plus profonde ; que la question d'orient surtout fut approfondie et que l'enseignement qui sort de tout cela fut marquant, décisif, manifeste. Le grand intérêt que le monde civilisé prend aujourd'hui à l'Orient provient des conjectures que font les penseurs sur la solution de cette grande

et insondable question de l'avenir du monde oriental et de l'influence de la civilisation européenne sur lui. Tout de même, j'admettrai que certains caractères m'ont paru dignement tracés : je reconnais là le bédouin tel que la nature l'a fait, avec ses passions, ses sentiments, son genre de vie ; je reconnais aussi le cauteleux Mehemet Ali que l'Europe a longtemps représenté comme le créateur de la civilisation en Orient.

L'auteur n'a pas toujours su éviter le défaut commun à la plûpart de ceux qui écrivent des aventures de voyages : la minutie et l'ennui des détails. Cependant c'est un défaut que le lecteur agrée assez bien. En lisant un journal de voyage on veut tout savoir et pour peu que le charme du style vous entraine, vous vous disputerez plûtot que céder le pas au bon goût littéraire, souvent sévère et pas du tout capricieux. Je dois ajouter que la variété des détails, la multiplicité des faits historiques que l'auteur énonce, les souvenirs anciens et toujours nouveaux qu'il évoque font excuser les défauts de style et le laisser à désirer de la forme.

Maximilien Bibaud occupe un large espace dans la littérature du Canada. Il a perpétué le souvenir littéraire de son illustre père, Michel Bibaud. Il contribua à la rédaction des *Mélanges Religieux* et fonda l'école de droit du collége Ste Marie.

M. Bibaud a laissé un ouvrage remarquable par l'érudition et l'originalité, je veux parler de la *Biograghie des Sagamos illustres de l'Amérique Septentrionale.* Cette biographie est précédée d'un index de l'histoire fabuleuse et mytologique de l'Amérique. L'auteur à dû feuilleter bien des ouvrages et des manuscrits pour compiler ces notes d'un caractère tout particulier et sur un sujet qui n'avait pas encore été traité *ex professo.*

Il ne faut pas douter que les peuples sauvages de l'Amérique, peuples qui avaient atteint un certain vernis de civilisation, de grandeur et de célébrité, aient joué, la plûpart d'entre eux, un rôle important dans le grand drame de la vie sociale sur ce continent. Il ne faut pas douter non plus que chacune

de ces nations nomades, vivant au grand air, jouissant d'une liberté et d'une indépendance absolues dans les forêts grandioses de l'Amérique, a vu sortir de son sein des hommes éminemment doués par la nature. On rencontre chez ces hommes dépourvus de l'art, toutes les passions bonnes ou mauvaises que la créature humaine apporte en naissant. Les uns comme Kondiaronk ou le Rat, Garrangulé, l'Ulysse de l'Amérique du Nord, Téganissoré, Cannehoot, SedeKamatie, Adharatah, Saguova, se sont illustrés dans l'éloquence et la diplomatie: la ruse, c'est la diplomatie de l'homme des bois; d'autres, comme Tecumseth, chef des Shaouamis, le Bonaparte de l'ouest, Ponthiac, le dictateur des Outaois, Métanco, surnommé le roi Philippe, le Mithridate fougeux de l'Amérique, Uncas, illustré par le beau roman de Cooper: *Le dernier des Mohicans*, qui conquit toutes les forêts du Connecticut, La Chaudière-Noire cet iroquois hardi qui, en bloquant Michilimakinac, tient tout le Canada en échec, ces guerriers indiens unissaient à la hardiesse, à la bravoure, à l'indomptable fougue, les talents du tacticien et du stratégiste.

M. Bibaud a donc écrit un livre fort original et très instructif. L'histoire particulière de ces sachems illustres éclaircit certains détails de l'histoire de l'Amérique. Elle raconte les luttes gigantesques de l'homme civilisé contre l'homme de la nature; elle fait réfléchir le philosophe qui, du fond de son cabinet, examine de nos jours ces restes de tribus autrefois de grands peuples. C'est ainsi que les nations barbares disparaissent de la scène du monde comme autrefois les nations civilisées au débordement social de l'Europe du nord sur l'Europe du midi. Et cette destruction des indiens se continue de nos jours pour satisfaire à l'ambition des gouvernements. On dispute au sauvage jusqu'au dernier coin de terre où il vit, on pénètre dans la solitude des bois et chaque jour on recule, au nom de la colonisation, les limites du domaine indien. Sans doute que les exigences de la colonisation et l'essor du progrès des nations civilisées font oublier ces calamités. Au point de vue social et huma-

nitaire on dit: la destruction des races indiennes sur cette terre d'Amérique était un fait inévitable, un mal nécessaire puisque, entières dans leurs mœurs, leurs coutumes et leur esprit, elles n'ont pas voulu accepter le joug européen qui n'était pourtant qu'une transformation de la liberté dont elles jouissaient; mais au point de vue individuel, le drame de la colonisation américaine offre des scènes sanglantes et indignes des sociétés modernes. Encore aujourd'hui les gouvernements oublient trop souvent les égards qu'ils doivent à l'humanité. Laissons ces races s'éteindre d'elles mêmes avec le temps, évitons toute agression, fournissons leur un peu d'espace à côté de nous, un coin de bois et un peu d'eau pour la chasse et la pêche. Ayons pour une race antique qui va s'éteindre le respect qu'on donne aux morts, et l'indulgence que les races modernes réclameront lorsque leur dernière heure aura sonné à l'horloge du temps. Il en est temps encore: peuples instruisez vous!

M. Bibaud a voulu faire revivre plusieurs noms, déjà illustres parmi nous, en les consignant dans son *Dictionnaire historique des hommes illustres du Canada et de l'Amérique.* Ce livre, véritable panthéon canadien, a beaucoup de mérite. D'abord c'est un hommage rendu à nos illustrations dans la littérature, l'éloquence, la philosophie, l'enseignement, la politique, la guerre, etc. Ensuite, c'est un travail précieux sous le rapport historique. L'histoire se retrouve partout. Souvent un petit détail, un fait de peu d'importance en apparence, jette une grande lumière sur un événement et même sur une époque. Il y a peu de colonies où il a été écrit autant que sur le Canada: c'est la preuve que les événements ont été féconds, variés et grands. Aussi, doit on encourager de toutes nos forces cette étude, doit on diriger les tendances de la jeunesse vers le côté si vaste de notre champ littéraire. L'archéologie canadienne n'est encore qu'à son début. Il faut de toute nécessité arracher au passé qui s'enfuit tout ce qui se rattache à nous. Nous ne pouvons que gagner à cette étude, car en apprenant à nous mieux connaître, à apprécier plus justement notre passé religieux, militaire et littéraire, nous

arrivons devant le présent, et en face des autres nations civilisées, avec la satisfaction d'avoir joué un rôle dans l'histoire de l'humanité. Enfin, nous apprenons aux peuples et aux individus à nous respecter parceque nous sommes déjà vieux!

M. Bibaud a apporté son contingent dans cette noble tâche. Si les dictionnaires, les encyclopédies d'Europe n'enrégistrent pas nos célébrités, commençons par leur en donner l'exemple. Je loue donc l'esprit d'initiative de M. Bibaud, mais je blâme l'ordre et le plan de son livre. Généralement il y a beaucoup à recueillir dans les ouvrages de cet écrivain, mais nous ne pouvons nous rendre compte au premier abord de ce qui nous en éloigne, puis vous vous apercevez qu'ils manquent d'unité et d'uniformité dans le plan. Le tout est jeté pêle-mêle, laissant au lecteur le soin de débrouiller ce cahos où tant de bonnes choses sont renfermées. J'aurais voulu que le dictionnaire fut fait comme les autres dictionnaires, avec indication alphabétique et synthétique. Mais rien de tout cela! ça n'a pas plus l'air d'un dictionnaire que le premier livre venu.

Passons aux *Institutions de l'Histoire du Canada*, ou autrement, *Supplément aux travaux sur l'Histoire du Canada*, livre remplit, parait-il, de documents inédits. Ici encore, désordre et confusion dans le plan, mais abondance et richesse de matières. Voici ce que en disait M. E. Chevalier dans *La Patrie:* "Le nom de M. Bibaud rappelle plusieurs traités historiques, dont quelques uns, entre autres les *Sagamos Illustres* ne manquent pas d'importance. M. Bibaud jeune appartient à l'école des historiographes qui préfèrent le genre ancien au genre moderne. "L'histoire, dit-il, au début de son livre, est le récit des événements dignes de mémoire. Elle est racontante et non discutante." Après ce préambule, on s'attend naturellement à voir M. Bibaud raconter une série quelconque d'événements dignes de mémoire. Point, L'auteur, tout en déclarant la guerre aux historiens philosophes tombe lui même en pèche de discussion. Bien lui en prend toutefois; il remet au jour une foule de docu-

ments qui établissent que l'Amérique était connu avant la découverte de Colomb; puis, il se livre à une discussion sur les aborigènes du continent. Un autre défaut dont M. Bibaud est coutumier, c'est de farcir ses œuvres de citations. Les citations trop fréquentes effrayent le lecteur et empèchent de voir le travail de l'auteur. En général M. Bibaud ne sait pas disposer ses matériaux; avec une instruction immense, des études sérieuses, il arrive difficilement a composer un bon livre. Le talent de la classification lui a fait défaut. En lisant ses œuvres on dirait d'une bibliothèque mise sans dessus dessous par un écolier. Qu'il adopte une méthode, qu'il songe longuement à son idée, qu'il en trace le canevas avant de se décider à écrire pour l'impression, et nous sommes assurés qu'il rendra des services éminens à la république des lettres franco-canadiennes."

Ajoutons à tous ces ouvrages historiques des travaux moins importants, également dus à la plume féconde de M. Bibaud, jeune. *Le charlatanisme dans l'histoire ou revue critique de l'histoire du Canada par F. X. Garneau* (1855), critique outrée où l'auteur se montre grand éplucheur de mots; *Tableau historique des progrès matériels et intellectuels du Canada*, (1858) pp. 50; *Tablettes historiques canadiennes*, (1859) pp. 39; *Les Machabées canadiens*, (1859) pp. 22; *La confédération du sud*, (1869) pp. 119. *Napoléon I et Napoléon III, parallèle historique*, (1860) pp. 22; *Opuscules*, (1857) pp. 70; *Catéchisme de l'Histoire du Canada*, (1853). *Mémoires et documents inédits* (1872.)

La plupart de ces brochures ne sont plus lues. Elles n'ont fait que naître pour dépérir misérablement. M. Bibaud affiche une prétention qui coudoie le ridicule; dans ses derniers écrits il fait la cour au pédantesque et aux théories paradoxales et tout cela, je crois, dans le but de paraître original. Son meilleur écrit sera toujours le premier qui est sorti de sa plume: *Les Sagamos illustres*. Je parlerai plus loin de ses *Commentaires* qui laissent voir les mêmes qualités à côté des mêmes défauts.

Jean Charles Tache naquit à Kamouraska en 1821. Fit

ses études au Séminaire de Québec, étudia la médecine, fut pendant quelque temps attaché à l'hopital de Marine, siégea dans l'assemblée législative de 1847 à 1857; représenta le Canada à l'exposition universelle de Paris en 1855, et à celle de Londres en 1867, fut membre du comité des inspecteurs de la prison, et demeure présentement député ministre d'agriculture et des statistiques. A beaucoup contribué à la presse canadienne par plusieurs essais. Rédigea le *Courrier du Canada* de 1857 à 1859. Est un de nos meilleurs publicistes.

M. Taché a considéré le Canada sous le point de vue économique dans son *Esquisse sur le Canada.* Son but était de réunir, dans un court espace, les renseignements les plus utiles sur la condition passée et l'état actuel ne notre pays. Nommé Commissaire du Canada à la grande Exposition Universelle tenue à Paris en 1855, M. Taché avait pour mission de faire connaître notre patrie à l'étranger en distribuant gratuitement son livre publié aux frais de la province.

L'*Esquisse sur le Canada* est un livre encore plein d'actualité, les statistiques, les tableaux, les parallelles y figurent en grand nombre. Après avoir donné les renseignements géographiques et jeté un coup d'œil sur les principales époques de l'histoire du Canada, l'auteur passe aux renseignements géologiques et météorologiques, aux productions naturelles et manufacturières, aux voies de communication, aux institutions politiques et civiles, à l'éducation, au culte, aux finances, aux canaux publics, aux arts et à la littérature. Comme on le voit, la matière est abondante et l'auteur dans quelques centaines de pages a dû condenser tous ces sujets. Le style est clerc, serré, historique en un mot. L'ensemble de l'ouvrage fait ressortir une grande variété de détails et de faits capables de donner une haute opinion de notre province à l'étranger. M. Chs. Robin dans son histoire de l'exposition universelle parle ainsi de M. Taché et de son livre : " M. J. C. Taché a déployé dans l'accomplissement de son mandat un zèle et une activité vraiment méritoires; on peut dire qu'il a popularisé le Canada en France, qu'il l'a fait aimer en le faisant connaître par les publications pleines d'apropos, qui

ont été répandus par ses soins. Son *Esquisse sur le Canada* est une de ces œuvres qui, dans un pays comme le nôtre, atteignent leur but. C'est un ouvrage concis, nourri de faits substentiels, un tableau animé de ces contrées fertiles, pittoresques, où battent bien des cœurs français."

Voici de qu'en disait un autre écrivain français. (1) " Ce livre de M. Taché contient une foule de renseignements aussi utiles que curieux, surtout ce qui touche à la géographie et à la configuration physique du Canada, à sa constitution géologique etc.... ce livre dont le but est d'appeler l'immigration vers le Canada, où les bras manquent au travail, sera consulté avec fruit par tous ceux qui auraient le désir de quitter l'Europe et d'aller s'établir sur les rives du fleuve St. Laurent, dans ce pays hospitalier qui ressemble à la Normandie et qui s'appela longtemps la Nouvelle-France."

Au reste M. J. C. Taché est un de nos meilleurs littérateurs. On a encore de lui : *Notice historiographique sur la fête célébrée à Québec le* 16 *Juin*, 1859, *jour du* 200*me anniversaire de l'arrivée de Mgr. de Laval en Canada* (1859) pp. 72, *Le Canada et l'Exposition Universelle* (1856); une bonne satyre politique, *La Pléiade Rouge*, (1854) pp. 24; une tragédie bouffe en vers, *Le Défricheur de langue;* de la *Tenure Seigneuriale en Canada, et projet de commutation, suivi de tableaux relatifs aux fiefs et Seigneuries du Bas-Canada*, (1854) pp. 82; *Des Provinces de l'Amérique du Nord et d'une union fédérale*, (1858) pp. 252 ; et d'autres travaux littéraires contenus dans les *Soirées Canadiennes*, que j'aurai occasion d'apprécier dans le chapitre suivant.

Joseph Guillaume Barthe naquit sur mer, à bord d'un navire commandé par son père, en 1818. Après avoir fait ses études au collége de Nicolet, il étudia la médecine, puis le droit. Dans sa jeunesse il se livra à la poésie. Rédigea *L'Aurore des Canadas*, de 1839 à 1845. Fut membre de l'assemblée législative pour le Comté d'Yamaska, de 1841 à 1845. Fut ensuite nommé Greffier de la cour des app ls, poste

(1) E. Gallien.

qu'il conserva pendant quatre ans. Durant un séjour de 3 années à Paris, il contribua à la rédaction de la *Gazette de France.*

En 1855, deux hommes de mérite, doués de bons talents littéraires, se rendaient à Paris et là y publiaient chacun un ouvrage remarquable, très lus à cette époque, et qu'on ne rejette pas tout à fait de nos jours. Ils poursuivaient la même tâche pour arriver au même but: renouer le Canada à la France par des liens d'intérêts communs, rappeler à l'ancienne mère patrie que ces quelques arpents de neige, dont parlait Louis XV, étaient devenus une puissante colonie, engager l'Europe émigrante à se diriger sur ces plages hospitalières. Ces deux écrivains étaient MM. Barthe et Taché, et ces deux livres: *Le Canada reconquis par la France* et l'*Esquisse sur le Canada.*

M. Barthe a du talent, c'est incontestable, son livre enseigne et rappelle une foule de choses: il fait l'apothéose du canadien et du français. Suivant lui ces deux êtres, ces deux hommes, ce descendant et ce père, doivent s'unir par les liens utiles du commerce, de l'industrie et de la politique, surtout de la littérature et des beaux-arts, parcequ'ils sont déjà unis de cœur et de sentiments.

Le titre que M. Barthe a donné à son ouvrage serait peut-être de nature à créer quelque méprise sur son caractère;—méprise dans laquelle parait être tombé M. DeCarondel qui en a écrit la préface; mais quand on l'a parcouru, on comprend que la conquête que la France pourrait faire du Canada, dans l'esprit de l'auteur, n'est autre que celle de nous rallier au progrès moral et littéraire qui rayonne de ce centre de civilisation.

Une partie considérable du livre révéle le motif qui l'a principalement inspiré. Dans le cours des négociations qu'il avait entamées, pour établir quelques rapports entre l'Institut de France et nos sociétés littéraires, qu'il désirait placer sous la protection et la tutelle de ce corps savant, M. Barthe avait eu à lutter contre l'oubli presque total dans lequel était tombée cette ancienne colonie française, et toute

la portée de son ouvrage tend à rémémorer les faits historiques qui nous concernent, à décrire les principaux traits de notre existence, depuis la cession du Canada à l'Angleterre, et à faire connaître la condition actuelle du pays, au point de vue géographique, topographique, politique, manufacturier, agricol, commercial, industriel et littéraire.

Cet ouvrage est partagé en trois parties ; dans la première, l'auteur passe en revue les principaux incidents de notre vie coloniale, depuis la conquête jusqu'à ce jour ; la seconde donne, dans un coup d'œil, la description topographique, industrielle, littéraire, géologique, etc, du pays : et la troisième contient les documents et lettres échangés entre l'auteur, les membres et officiers de l'Institut de France et l'Institut Canadien.

On comprend que la première partie est exclusivement politique. Elle passe succinctement en revue l'administration des différents gouverneurs qui nous ont été imposés par l'Angleterre depuis la cession, en faisant saillir les évènements dignes de remarque. L'auteur a su rendre justice à ceux d'entre nos gouverneurs dont l'humanité a donné quelque relâche aux persécutions dont nos compatriotes ont si longtemps été les victimes ; et il a flétri avec non moins de justice ceux qui se sont fait une mission de vengeance et de cruauté, dans l'accomplissement des instructions du bureau colonial.

Tout en faisant le compte des vacillations et des fautes aussi bien que celui du mérite et des bonnes œuvres des hommes qui ont participé activement au maniement de la chose publique depuis l'Union, M. Barthe fait toucher du doigt la réalisation des prédictions contenues dans le rapport de Lord Durham,—prédictions qui faisaient anticiper les trahisons dans lesquelles tomberaient nos hommes politiques, en essayant de faire fonctionner le gouvernement responsable.

La partie politique de ce livre emprunte une importance et un intérêt qui auront toujours leur actualité, du fidèle tableau qu'il retrace de notre vie politique pendant quinze ans.

J'ai lu attentivement le *Canada Reconquis.* Il y a des pages que j'ai aimées ; d'autres qui m'ont paru plus pâles. J'ai crû rencontrer aussi des opinions outrées. Le souvenir de 1837–38 rendait l'auteur injuste, en certain endroits. On voit que l'écrivain mêlait sa cause à celle du pays. Ce qui n'empêche pas le livre d'être remarquable dans son ensemble. Je pourrais bien faire avec droit un autre reproche : l'écrivain se complait trop dans la phrase. Il craint les anglicismes et les barbarismes, il s'en excuse à bon droit. Mais il y a plus; il y a chez lui comme une passion qui le porte à phraser et à poser, il y a du redondant et du boursouflé. C'est ainsi qu'il nous dira avec un grand sérieux mélancolique : " que sa pensée méditative l'isolait avec ses deux enfants qui jouaient à pigeon-vole, sous le regard paternel, près de la tour du domaine et du bosquet qui l'ombrage." Et il y en a de pires. L'oreille est flattée par les sons, mais l'esprit cherche le sens avant de le découvrir.

Je sais que l'ouvrage à été critiqué, calomnié même; mais d'un autre côté il a été loué. Voici ce qu'en dit M. H. Fabre : " Un livre travesti et calomnié par un homme d'esprit qui n'avait que de l'esprit, qu'il faudrait mettre à sa place, c'est le *Canada reconquis par la France* de M. Barthe. Cette œuvre éloquente a couté à son auteur une grande dépense de talent. Un goût sévère aurait dû sans doute restreindre, dans une certaine mesure, les prodigalités d'imagination, mais il fallait un talent abondant pour répandre ainsi tant de richesse sans les compter. Un écrivain économe de ses idées, bien rangé dans ses phrases, aurait tiré plusieurs livres de ce seul ouvrage. Il y a dans *Le Canada reconquis*, de belles et amples idées, une verve, une imagination exubérante, des paysages éloquents. Mais les côtés excessifs ont effacé les bons cotés et mis l'ouvrage à la merci d'un railleur."

L'HONORABLE HECTOR LANGEVIN est né à Québec en 1826. Fut admis au Barreau en 1850, et fut maire de Québec de 1858 à 1860. Siégea dans l'assemblée législative du Canada de 1857 à 1867. Fut sollicitent général du B. C.

de 1864 à 1866, époque où il fut nommé maître général des postes. Est maintenant ministre des travaux publics pour la Puissance du Canada. A rédigé les *Mélanges Religieux* de 1847 à 1849, et aussi le journal d'agriculture pendant une courte période.

Un autre ouvrage se place à côté de *l'Esquisse sur le Canada* de M. Taché, c'est *Le Canada, ses institutions, ressources, produits, manufactures* etc. par M. H. L. Langevin. Cet ouvrage parût à la même époque que ceux de MM. Taché et Barthe, en 1855. Comme eux, il a essayé de faire connaître d'une manière pratique, avec clarté et précision, le Canada et ses ressources, sa formation géologique, sa configuration géographique, ses produits naturels, ses manufactures, son commerce et ses institutions sociales, scolaires et politiques. Le livre de M. Langevin est avant tout un ouvrage officiel, si je puis m'exprimer ainsi. C'est le meilleur bulletin du gouvernement à cette époque. Il a puisé ses renseignements dans les départements publics et il nous donne une compilation toute faite des recettes et dépenses, du système postal, des productions minérales, végétales et animales, de la tenure des terres, de la population, des pouvoirs judiciaires et exécutifs, de l'émigration, de l'exportation et de l'importation, des chemins de fer, des canaux, de l'éducation, des cultes etc. Ce sont des renseignements abondants, trés exacts et fort bien compilés. Mais aussi le livre n'offre pas l'attrait de l'esquisse de M. Taché. C'est, à la vérité, un mémoire excellent du Canada à cette époque, et je ne doute pas qu'il a beaucoup contribué à nous faire connaître à l'étranger, mais il n'a eu et n'aura toujours qu'une certaine classe de lecteurs. Il a perdu d'ailleurs de son actualité. M. Taché, au contraire, intéresse tous les rangs de la société, parceque son livre est classique et qu'il peut instruire non pas seulement les économistes et les amateurs de statistiques, mais encore l'homme de lettres, le publiciste et le savant. L'*Essai* a perdu de son actualité avec les années, l'*Esquisse*, au contraire, ouvrage plus théorique, vivra encore longtemps.

John Sheridan Hogan naquit à Dublin en Irlande, vers

1815. Apres avoir été typographe il devint éditeur. Etudia le droit et fut admis au Barreau en 1844. S'occupa toute sa vie de journalisme. Fut propriétaire du *Leader* pendant quelques années et correspondant de plusieurs journaux et revues, entr'autres: *Blackwoods Magazine*, *The new year ode*, *Daily Colonist.* Fut élu membre en 1857, comme réformiste. Mourut assassiné en 1859.

L'*Essai sur le Canada* (*Prize Essay on Canada*), paru en 1855. L'écrivain a fait en langue anglaise ce que MM. Taché et Langevin ont fait en langue française. Ces écrivains ont écrit, à la demande du Gouvernement, afin de répandre en Europe des notions plus exactes sur nos ressources, nos produits, nos institutions, notre position géographique etc. L'Exposition Internationale de 1855 a beaucoup favorisé la diffusion de ces renseignements dans les diverses classes de la société européenne. Si ces livres n'ont pas réussis complètement à attirer parmi nous le mouvement de l'immigration, cela est dû à des causes qu'il ne nous appartient pas d'établir ici, mais qui sont inhérentes à notre condition sociale et politique. On a encore de M. Hogan un traité intitulé: *Review of the proceedings of the reform convention, held in the St. Lawrence Hall, Toronto, 9th Nov.* 1859, pp. 15

Charles Rogers s'est occupé de journalisme et de travaux historiques. Il naquit en Ecosse en 1819. Etudia pour être ministre puis pour être médecin, et définitivement, mit de côté ces deux situations pour prendre du service dans l'armée anglaise. Il obtint sa décharge en 1842, et s'établit à Québec. De 1849 à 1853, il rédigea le *Chronicle*, ensuite il entra à la rédaction de la *Gazette*, puis successivement collabora à plusieurs autres journaux du Haut-Canada. Fut en dernier lieu nommé greffier du service civil à Ottawa.

Rogers a entrepris de publier une histoire du Canada sous le titre pompeux. *The rise of Canada from barbarism to civilisation.* 1856 pp. 426 in-8. Ce volume prend l'histoire du pays à l'origine et s'arrête à 1824. L'auteur avait l'intention de poursuivre sa tâche, dans un second volume,

jusqu'à 1837. J'ignore les raisons qui l'ont empêché de continuer ce travail.

En entreprenant cette histoire, l'auteur commence par nous avertir qu'il se trouve parmi nous bon nombre d'historiens de choix; nous avons Garneau, dit-il, Charlevoix, La Relation des Jésuites, Maury, Martin, Smith, Christie, Gourlay, le journal de Knox etc; mais il prétend pouvoir offrir une histoire à la portée du grand nombre, un volume plus net qu'eux tous, moins long, moins surchargé de détails, mais plus condensé, et partant plus profitable au public en général. Il veut surtout suivre le movement social du Canada sous ses différents aspects, nous parler de progrès matériels et d'avancement intellectuel, de législation, de science, de politique; enfin, tremper la plume de l'historien dans l'encre du moraliste.

J'admire un désir aussi louable et avec des intentions aussi pures un écrivain distingué, doué de toutes les qualités requises pour ces sortes de travaux, peut compter d'avance sur les faveurs du public et assurer à son nom l'immortalité d'associer à son œuvre les destinées futures de la nation pour laquelle elle est écrite. Mais Rogers a-t-il atteint le but qu'il s'est proposé ? Non, pas en entier au moins; c'est bien, à la vérité, un résumé avantageux pour une certaine classe de lecteurs, résumé assez clerc, et assez bien coordonné; mais j'y chercherais en vain des pages instructives, capables de satisfaire ma soif de connaissances historiques, dès le moment que l'on me prête les notions communes aux hommes instruits de ce pays en matière d'histoire. C'est dire que l'œuvre de M. Rogers n'offre rien d'original, qu'il a emprunté aux livres, et non aux archives et aux manuscrits. La forme peut-être sienne, le *modus discendi*, lui appartenir de plein droit, mais les faits il les emprunte et n'emprunte que ceux qui sont déjà connus du public ou enfouis dans quelques vieux bouquins. Il n'est riche que de l'abondance des autres. Il n'a pas fait avancer d'un pas la marche du mouvement historique, il n'a rien publié d'inédit, il emprunte tout de Smith, de Christie surtout.

Est-ce à dire que son livre n'a rendu aucun service, que l'auteur n'a rien mérité des faveurs publiques ? Non, assurément ; ce résumé instruira une certaine classe. Mais il est infiniment regrettable que l'œuvre se trouve arrêtée à une date sans importance ; le récit est brisé sans cause et l'ouvrage en souffre.

L'auteur passe très brièvement sur les événements survenus sous la domination française ; un seul chapitre est consacré à cette partie. Le second chapitre s'arrête à l'arrivée de M. Prévost, en 1812 ; le troisième à l'année 1816 ; le quatrième au départ de Lord Dalhousie en 1824. Ainsi, on voit que l'auteur voulait agrandir son cadre à mesure qu'il avançait ; nul doute que le second volume aurait été infiniment plus intéressant que celui-ci. Le troisième chapitre parait comprendre la partie la mieux traitée du volume ; c'est l'histoire de la guerre de 1812. L'auteur entre dans des développements fort étendus et très détaillés.

La méthode est simple, le style est facile, coulant, flexible, original même.

Le nombre et l'importance des travaux de L'ABBE FAILLON sur le Canada, m'engage à le mettre au nombre des écrivains canadiens. Membre de la société de St. Sulpice, M. l'abbé Faillon arriva en Canada en 1854, et y séjourna pendant plusieurs années. Nous lui devons entre autres écrits une *Histoire de la Colonie Française*, 3 vol. in-4.

Il convenait qu'un membre de la maison de St. Sulpice, qui a tant fait pour l'avancement moral et intellectuel de la colonie, qui a assisté à son établissement et qui l'a aidée dans ses développements, écrivit un ouvrage qui est tout à la fois la démonstration évidente des religieux desseins des rois de France en fondant une colonie dans le nouveau monde, et une manifestation des vues de la providence dans l'accomplissement de ces projets. Et c'est ce qui distingue surtout l'histoire de M. l'abbé Faillon. Remontant aux causes qui ont présidé à toutes les entreprises des colons, il découvre partout un lien qui les rattache à une idée religieuse, à un fait moral. Il suit de près les progrès de la civilisation au

milieu des tribus indiennes et montre les bienfaits du christianisme sur ces peuples incultes et barbares. La conversion des sauvages, le zèle infatigable des missionnaires, les grandes figures de Jacques Cartier et de Champlain, de M. de Maisonneuve, de M. Olier et Mademoiselle Mance, la coupable indifférence de la compagnie des cent associés qui néglige la civilisation chrétienne des indiens et la colonisation de la Nouvelle-France au dépend d'un négoce sordide ; nos grandes luttes contre la confédération iroquoise, la fondation de Ville Marie et le désintéressement de ses associés : tels sont les traits dominants de l'ouvrage de M. Faillon.

L'histoire s'arrête à l'année 1682. Dans la première partie l'auteur retrace la ligne de conduite des compagnies marchandes qui obtinrent le monopole du commerce de la Nouvelle-France à condition d'établir, à leur frais, des colonies dans ce pays et d'y porter la foi catholique. Dans la deuxième partie l'historien déploie toute la vigueur de son burin pour mettre sous les yeux du lecteur les efforts et les succès de la société de Notre-Dame de Montréal qui commença à réaliser les religieux desseins des rois de France.

M. l'abbé Faillon a bien mérité des canadiens pour son histoire ; c'est un monument précieux pour l'avenir. Il rappellera pendant longtemps les sacrifices et les privations de toutes sortes qui ont entouré le berceau de la colonie.

Le style est clair, souple, sans recherches ni affectation. L'écrivain cause avec son lecteur ; c'est une narration sans amplification pompeuse. On n'y voit guére ces grands mouvements qui dominent l'historien même le plus grave. Les détails abondent et enjolivent le fond du tableau. Remarquons que l'abbé Faillon ne raconte pas à la manière des autres historiens qui ont écrit sur l'histoire du Canada, il y à comme une teinte, je ne dirai pas de partialité, car les faits qu'il raconte sont vrais, mais il y a comme une tendance à montrer les faits que sur un certain côté. Il n'y a peut-être pas, pour dire toute ma pensée, toute l'intégrité désirable. M. Faillon raconte surtout et de préférence les événements

qui se rattachent à la colonisation de Ville-Marie. Evidemment il avait une prédilection, très naturelle du reste, pour Montréal. La maison de St. Sulpice, ses efforts pour répandre la colonisation et pour opérer la conversion des sauvages, sont minitieusement mis au jour au détriment d'une foule d'événements que l'histoire politique d'un peuple doit enrégistrer.

En outre, M. Faillon est plutot moraliste que philosophe ; ce qui n'est pas toujours blâmable. Aussi, recherchera-t-il plutôt les causes dans des aperçus surnaturels ou légendaires, laissant de côté les causes naturelles ou physiques. Suivant lui plusieurs miracles ont présidé à l'établissement de Ville-Marie : la vocation de M. Olivier, les démarches de M. de la Dauversière et de Mademoiselle Mance sont autant de desseins providentiels et en certains cas de dérogations aux lois de la nature. Suivant moi, M. Faillon s'éloigne trop souvent du réel pour planer dans le conjectural. Aussi, son histoire se placera-t-elle de préférence dans les bibliothèques des communautés religieuses ; mais l'homme du monde, le citoyen, le laique, celui qui s'occupe du passé politique de son pays, consultera l'histoire de Garneau.

Doué d'un talent facile, d'un amour inépuisable pour le travail, l'abbé Taillon a encore laissé plusieurs autres ouvrages remarquables qui tout en faisant connaître la vie d'unpersonnage, d'une sainte ou d'une femme pieuse, aident encore à étudier l'histoire de notre pays en illustrant des faits particuliers ou certaines époques, souvent très fertiles en grands événements. Tels sont la *Vie de Madame d'Youville,* fondatrice des sœurs de la charité de Ville-Marie dans l'île de Montréal, en Canada (1852) pp. 491; *Vie de la sœur Bourgeoys,* fondatrice de la Congrégation de Notre-Dame de Ville-Marie, en Canada, (1853); *Vie de M. Olier,* fondateur du Séminaire de St. Sulpice et de la colonie de Montréal, (1853) en 2 volumes ; *Vie de Melle Mance* et *Histoire de l'Hotel-Dieu de Ville-Marie,* dans l'Isle de Montréal, en Canada (1854), en 2 volumes ; *L'héroïne chrétienne en Canada ou vie de Melle LeBer* (1860). Ces ouvrages sont écrits avec cette simplicité

de style qui distingue tous les écrits de l'auteur. Les défauts que nous avons cru apercevoir dans *L'histoire de la Nouvelle-France* se font remarquer d'une manière encore plus sensible dans ces derniers ouvrages. La fondation de Montréal, suivant l'auteur, est une des œuvres les plus extraordinaires qui aient paru dans l'histoire de l'église ; et pour appuyer cette proposition, certainement exagérée, l'auteur, dans tous ses ouvrages, fait découler de faits surnaturels, la plûpart des événements qui marquent notre passé. Loin de moi la pensée de blâmer, outre mesure, cette tendance légendaire qui voile tous les écrits du savant sulpicien, mais je soutiens que ce mysticisme, qui va jusqu'à qualifier de *sainte* et de *saint* des personnages historiques d'une grande vertu à la vérité mais qui n'ont pas encore été reconnus comme tels par l'église, est de nature à restreindre les élans de l'historiens, à assombrir les couleurs de son pinceau au détriment de l'appréciation froide et raisonnée des hommes et des choses. L'histoire ne se nourrit pas de fictions ou de légendes, elle s'inspire à la source des faits authentiques, pleinement démontrés, non pas seulement par une tradition vulgaire mais par le témoignage éclatant des documents publics et des archives de l'Etat.

L'abbé J. B. A. FERLAND naquit à Montréal le 25 Décembre 1805 et mourut à Québec le 8 Janvier 1864. Il descendait d'une ancienne famille du Poitou dont un des ancêtres vint s'établir dans l'Ile d'Orléans, près de Québec. Son père mourut jeune et sa mère, Elisabeth Lebrun de Duplessis, fille de l'un des quatre avocats qui demeurèrent en Canada après la Cession, alla se fixer, en 1813, à Kingston où le jeune Ferland fut instruit sous les soins de l'abbé Gaulin, plus tard évêque de ce diocèse. Il était déjà savant pour un jeune homme de son âge lorsqu'il entra au Séminaire de Nicolet. Là, Mgr. Plessis remarquant ses aptitudes l'en fit son Sécrétaire. Mais adandonnant cette charge pour l'enseignement, le jeune ecclésiastique devint professeur de rhétorique et de philosophie au collége de Nicolet. Il reçut les ordres sacrés en 1828, et sur le champ, fut nommé vicaire

de Québec. Subséquemment, il exerça son ministère à la Rivière du Loup, St Roch de Québec, St. Isidore, St. Foye, Ste. Anne de Beaupré et St. Féréol. En 1834, lors de l'épidémie du grand choléra, il devint chapelain de l'hôpital de marine et des immigrants. En 1841, nous le retrouvons à Nicolet comme surintendant des études; en 1848, il était supérieur de cette maison d'éducation. Depuis 1850, il était attaché à la cathédrale de Québec, membre du conseil de l'évêque, chapelain de la garnison, doyen de la faculté des arts et professeur d'histoire du Canada à l'Université Laval.

Tels sont, en peu de mots, les dates remarquables de la vie de cet écrivain distingué. Une longue carrière de labeurs efficaces, consacrée aux devoirs de l'apostolat et à la cause de l'éducation. Esprit méthodique, ses journées étaient distribuées avec précision. Il suivit un règlement jusqu'à la fin de sa vie sans jamais l'enfreindre. Pendant longtemps sa modestie le retint dans l'ombre, il était âgé de 40 ans lorsqu'il commença à produire ces beaux fruits qui font la richesse de notre jardin littéraire. Riche en idées, en faits, en connaissances, perspicace, observateur profond, consciencieux, esprit modéré, sobre, il était doué de toutes les aptitudes et de toutes les qualités qui font les grands historiens.

Un certain condottière de la plume, qui était passé en Canada avec le dédain sur les livres, l'abbé Brasseur de Bourbour, avait écrit une Histoire du Canada où les noms les plus illustres de l'épiscopat étaient traités avec un sans façon, une grossièreté aussi étrange qu'injuste, où les faits étaient controuvés, faussés, dénaturés, où l'auteur, prince de la morgue et du pédantisme, jetait sur l'église du Canada et sur le pouvoir civil des paroles injurieuses dans deux gros volumes. Il fallait une plume pour répondre à ces insultes, à ces erreurs de faits, à ces insinuations malveillantes; mais une plume digne, grave, modérée, savante surtout. C'est alors que l'abbé Ferland se fit connaître au public littéraire de notre pays par ses *Observations sur un ouvrage intitulé:* "*Histoire*

du Canada," etc, *par l'abbé Brasseur de Bourbour,* 1853, pp. 79. Cet essai acquit à l'abbé Ferland une réputation canadienne. On sentait là un futur historien, la connaissance profonde qu'il avait des sources de notre histoire l'indiquait. Ce fut un vrai concert de félicitation, les amis de la littérature canadienne comptèrent un allié de plus.

Les *Observations* furent suivis des *Notes sur les Régistres de N.-D. de Québec.* Sans être d'un intérêt général, ces *Notes* ne manquent pas d'avoir un certain prix pour les canadiens français. Car elles renferment un résumé de ce que le plus ancien de ces régistres offre de remarquable touchant les familles établies en ce pays dans les commencements de la colonie. Les descendants des premiers habitants de la Nouvelle-France aiment à y trouver des renseignements sur l'origine, les alliances, les migrations de leurs ancêtres. Quelques souvenirs historiques des premiers essais de colonisation servent d'introduction à ces notes.

A ces essais viennent s'ajouter plusieurs articles écrits avec pureté, pleins de renseignements historiques et ornés de savantes recherches, entr'autres : *Journal d'un voyage sur les côtes de la Gaspésie,* imprimé dans le *Foyer Canadien* de 1861; *Lettre sur la mission du Labrador,* do; *Louis Olivier Gamache,* id, 1863 ; *Notice biographique sur Mgr. Joseph Octave Plessis, évêque de Québec,* id, 1863, pp. 248. Ce dernier écrit mérite surtout une mention spéciale. En entreprenant d'écrire la biographie du grand évêque,du vertueux citoyen qui consacra sa vie à l'honneur de l'église et au bien de son pays, l'auteur semble payer une dette de reconnaissance envers son bienfaiteur. Dans les *Observations* il avait commencé à s'acqutter de ce devoir en prenant la part de celui qui avait été aussi iujustement traité par l'abbé Brasseur. Cet écrit est d'un intérêt général puisque Mgr. Plessis a pris une part très saillante dans les affaires importantes qui ont intéressé le Canada à partir de l'établissement de la constitution en 1791 jusqu'à 1825. L'auteur a donc été forcé d'élargir son cadre et de parcourir l'histoire politique et religieuse de la province entre ces deux dates. Cette biographie a été traduite en anglais par T. B. French.

J'arrive maintenant à l'œuvre capitale de l'abbé Ferland: *Cours d'Histoire du Canada,* 2 vol. pp. 600. Le premier volume fut publié en 1861 et le second parut en 1867. Cet ouvrage résultait d'une série de lectures données à l'Université Laval. Nommé professeur de le Faculté des Arts le 10 Juin 1855, choisi doyen de cette Faculté le 18 Mars 1864, l'abbé Ferland eu l'honneur d'inaugurer les cours publics qui se continuent encore à cette institution. Il porta une attention spéciale à ses lectures qui contiennent des notes savantes. De 1858 à 1862 il ne cessa de perfectionner son œuvre. Il alla en Europe et y consulta les bibliothèques, parcourant les archives qui pouvaient contenir quelques renseignements et rapportant une masse de matériaux inédits, ce qui fait de l'histoire de l'abbé Ferland un véritable monument élevé à la gloire de nos ancêtres. Persistant dans ses recherches, l'auteur visita toutes les sources accessibles. Doué d'un esprit vif et d'un jugement sûr, il porte sur les hommes et les institutions de ce pays des jugements qui se recommandent surtout par la sagesse et la modération. Un certain charme est répandu dans ces pages et le lecteur ne peut s'empêcher de poursuivre jusqu'au bout la lecture du livre tant l'écrivain à su répandre d'intérêt dans son récit. La manière de Garneau est peut-être plus émouvante, plus dramatique, plus large même, mais assurément elle n'est pas plus méthodique, ni plus savante. Comme littérateur, Ferland n'a guère de rivaux parmi nous, et la pureté de son style n'est pas égalée par Garneau: mais assurément ce dernier n'a pas de rival pour l'éloquence de ses mouvements, la chaleur de son style, le patriotisme, le ton de conviction et l'entrain de son récit. Comme moraliste Ferland est peut-être supérieur à Garneau, mais comme historien politique ce dernier est le *primus inter pares*. En effet, il ne suffit pas de développer dans une histoire une grande idée, une grande pensée, un beau sentiment; d'appuyer cette idée, cette pensée, ce sentiment par des faits et de tirer à propos la conclusion qui ressort du récit, c'est beaucoup, mais ce n'est pas suffisant. Je conçois une manière encore plus

large, plus patriotique, plus philosophique ; c'est la manière de Garneau qui entoure du même amour, de la même sollicitude, du même mouvement, tout l'élan social, tout le peuple canadien à la fois ; qui prend la vie sociale en Canada à son berceau et qui conduit le peuple canadien à travers les péripéties de sa longue jeunesse jusqu'à nos jours. Assurément cette dernière méthode est moins systématique que l'autre. L'histoire de Garneau se déploie sur les points à la fois : elle est générale ; ce n'est pas Québec au détriment de Montréal, ce n'est pas la mission de Montréal au détriment du gouvernement de Trois Rivières, c'est le Canada, le peuple canadien pris dans son unité, son ensemble. Il est là tout entier dans ces immortelles pages ; on le voit grandir chaque jour, s'ouvrir à la vie sociale, se prêtant à ses destinées, allant au devant d'elles, se déployant et s'agrandissant, acceptant successivement dans son sein les institutions libres qui font la grandeur des peuples civilisés. Il y a, en un mot, un souffle laïque, patriotique et national que je ne rencontre pas ailleurs, c'est pourquoi son histoire est encore la plus populaire, la plus nationale. Garneau sera toujours loué pour le culte qu'il sait rendre à l'état.

La grande idée, la grande et noble pensée développée dans l'histoire de Ferland, se détrempe dans un beau et noble sentiment religieux : la mission providentielle du Canada. Toute sa philosophie est là. C'est l'histoire de cette mission toute particulière du groupe catholique et évangilateur que Dieu semble avoir donné aux établissements de nos aïeux en ce pays. "L'histoire écrite par M. l'abbé Ferland, dit M. J. Royal, (1) offre un intérêt de style et de narration qu'on rencontre assez rarement dans les auteurs qui ont traité le même sujet. L'agencement des faits est clair, méthodique et naturel : on lit tout d'un trait et sans fatigue aucune. Ecrivain élégant, consciencieux et délicat, M. l'abbé Ferland porte toutes ces qualités dans la rédaction de son histoire." "Le cours de M. Ferland, dit le Journal de l'Instruction publique, formera une histoire du Canada d'un genre tout-à-fait

(1)Revue Canadienne, IV. 553

différent de celle que nous avons déjà. Les détails, les citations et les recherches qui surchargeraient une histoire proprement dite, sont surtout à leur place dans une série de leçons qui, si nous en jugeons par la période comprise dans ce gros volume formeront un ouvrage très étendu. Plus qu'aucun autre peut-être l'histoire du Canada peut y gagner à être traité de cette manière ; il n'est personne du reste, qui, après avoir lu le bel ouvrage de M. Garneau, n'aimera à en lire un autre rempli de détails intéressants qu'il eut été impossible de consigner dans un travail historique plus concis."

Garneau lui même à été le premier a reconnaître le mérite de l'œuvre de l'abbé Ferland. Voici une lettre qu'il lui adressait après la publication du premier volume ; " M. Garneau prie M. Ferland de vouloir bien accepter ses hommages et en même temps ses remerciments pour le premier volume de son cours d'histoire qu'il a eu la complaisance de lui envoyer. M. Garneau est passé chez M. Ferland pour lui exprimer personnellement toute sa reconnaissance et parler avec lui de leur chère patrie, mais il n'a pas été assez heureux pour le rencontrer. M. Garneau aurait voulu causer avec une des lumières du Canada sur la foi qu'on doit avoir en notre nationalité et sur les moyens à suivre pour en assurer la consommation. Celui qui a su développer avec tant d'exactitude nos origines historiques, doit être pénétré plus qu'un autre des sentiments de cette foi. Son livre, quelque soit l'avenir de ses compatriotes, sera toujours le témoignage d'un principe vénéré par tous les peuples, et rendra la mémoire de son auteur plus chère à la postérité."

L'abbé Ferland se préparait à publier le second volume de son ouvrage, lorsque la mort l'enleva à la vénération de ses compatriotes. Il fallait un homme dévoué, un autre historien pour continuer l'œuvre commencée et rédiger les notes laissées par l'auteur ; les éditeurs du *Cours d'Histoire* ont trouvé cet homme dans la personne de M. l'abbé Laverdière, prêtre du Séminaire de Québec et bibliothécaire de l'Université Laval. Il a surveillé l'impression du second volume, moins 80 pages préparées par l'abbé Ferland.

L'ensemble des évènements s'étend jusqu'à la fin de la domination française, et fait des deux volumes un ouvrage complet. Nul doute que c'était l'intention de l'auteur de poursuivre cette tâche jusqu'à nos jours. Mais, quoi qu'incomplète, cette œuvre durera aussi longtemps que le sentiment religieux et national existera parmi nous. "Aussi grand citoyen que saint prêtre, dit M. Hector Fabre, (1) esprit large, cœur dévoué, il consacra sa vie à élever, à côté de l'œuvre de M. Garneau, un temple où sont déposées les cendres de nos martyrs, où vivra à jamais leur mémoire bénie."

MGR. JEAN LANGEVIN, évêque de Rimouski, frère de l'Hon. H. Langevin, pendant quelque temps Principal de l'Ecole Normale de Québec, a fait à l'*Institut Canadien* de cette ville une série de lectures sur le *Canada sous la domination française* (1659–1759). Ces lectures parurent dans le *Journal de Québec*. Ses *Notes sur les Archives de N. D. de Beauport*, sont d'un grand intérêt pour les amateurs d'antiquités généalogiques. Son *Histoire du Canada en tableaux* est un petit livret qui permet d'étudier et d'apprendre en quelques heures les dates remarquables de notre histoire. Il est encore l'auteur de plusieurs travaux à l'usage des écoles et que je mentionnerai plus loin. Ces écrits, humbles de forme et exempts de toute prétention, n'en ont pas moins rendu de grands services à la jeunesse de notre pays; Mgr. Langevin est un de ceux qui a le plus étudié l'histoire du Canada; il en connait parfaitement les détails et l'ensemble.

Le Révérend DOUGLAD BORTHWICK dirigea surtout ses études sur l'histoire. On a de lui: *Examples of historical and geographical antonomasis*, for the use of schools (1859). *A cyclopedia of history and geography* (1859). *The British American Reader* (1860). *The Harp of Canaan, or, Selections from the Poets on Bible historical incidents* (1866). *The Battles oj the World* (1866), en tout cinq gros volumes qui dénotent chez l'auteur un grand amour du travail, et un talent remarquable pour écrire l'histoire.

(1) Littérature Canadienne, Transactions de la Société Historique.

J'ai déjà eu occasion de dire un mot de THOMAS D'ARCY McGEE comme poète ; j'ai parlé de ses charmantes ballades qui rappellent les meilleures inspirations de Thomas Moore, je veux maintenant citer ses écrits historiques, au nombre desquels se trouve particuliérement l'*Histoire populaire* d'*Irlande depuis l'époque la plus reculée jusqu'à l'émancipation des catholiques,* New York, 1863, 2 vol. in-8, pp. 823. C'est, au dire de beaucoup de personnes, la meilleure histoire d'Irlande qui ait été publiée jusqu'à aujourd'hui. On y trouve de la science, de l'ordre, des recherches, le tout soutenu ét relevé par un style enchanteur. On voit, en lisant ces deux volumes, que l'écrivain payait une dette de reconnaissance à sa patrie qu'il aima tant.

Parmi ses autres travaux historiques il faut citer : *Esquisse historique des pionniers Irlandais en Amérique,* Boston (1852), *Histoire catholique de l'Amérique du Nord,* 1 vol. Boston, 1862. *Vie de Mgr. Maguin,* 1 vol., New York, 1856 ; *Oconnell et ses amis,* Boston, 1844 ; *Vie des écrivains Irlandais du XVIIe siècle,* Dublin, 1847 ; *Life of W. McBurrough,* Dublin, 1848 ; *Mémoire of Duffy,* Dublin, 1849 ; *History of the attempt to establish the Protestant Reformation, in Ireland,* Boston, 1853 ; *Emigration and colonisation in Canada,* Quebec, 1862 ; *Speeches and adresses chiefly on the subject of British American Union,* London, 1865, pp. 308, in-8vo. A cette longue liste on pourrait encore ajouter sept ou huit brochures sur différents sujets. Ou voit par là que McGee a beaucoup écrit, sans compter encore les journaux qu'il a fondés et rédigés dans la premiére partie de sa vie.

Il y a dans l'histoire du Canada, comme dans l'histoire de tous les pays civilisés, des dates mémorables qui rappellent au lecteur des faits importants. Ces époques semblent résumer la vie nationale parce qu'elles ont vu des actes de patriotisme, de dévouement, des actions héroiques qui font ressortir l'énergie sociale et les grands caractères de ceux qui ont dominé ces situations. 1812 est une de ces époques importantes pour le Canada.

Un acte du Congrès Américain décrétait la guerre le 18 juin 1812, et le 12 juillet les hostilités commençaient par le l'invasion du Haut-Canada par le général Hall. Les troubles se terminèrent par le traité de Gand signé le 24 décembre 1814. Ils avaient duré près de trois années.

C'est pendant cette période que s'opérèrent des faits d'armes qui ont paru gigantesques aux nations européennes ; c'est le récit de ces événements que le lieutenant colonel William Coffin, autrefois shérif du district de Montréal, a entrepris de raconter en deux volumes intitulés : 1812, *The War and its Moral, a Canadian Chronicle.*

Les détails de cette campagne étaient en partie connus du public, mais détachés, diffus, épars dans la presse périodique, les pamphlets et les revues. C'était encore un travail à faire que de coordonner ces matériaux, et en faire un tout intéressant par l'unité. L'auteur ne s'est pas contenté de cela, il a encore étudié la guerre de 1812 dans toutes ses phases, son origine, ses causes, les influences diverses qui en ont controlé la marche et les résultats. Le premier volume s'arrête à la bataille de Chateauguay si glorieusement gagnée par les canadiens le 26 Octobre 1813. On était alors au milieu de la guerre. " L'auteur, dit M. Provencher (1) a encore puisé dans beaucoup de documents inédits, et dans la conversation de quelques acteurs dans ce beau drame, une foule de détails précieux qui mettent encore plus en relief les caractères divers de tous ceux qui ont figuré dans cette guerre. Ces détails donnent à l'histoire l'attrait d'un roman.

" Les noms de Brock, de Salaberry, de Duchesnay, de Seaffe, de McDonell, de Rolette, de Tecumseh, et d'une foule d'autres, se présentent tour à tour au lecteur, noms célèbres et qui seront répétés avec admiration et avec orgueil tant que vivra la race canadienne. Cette admiration s'accroît encore lorsqu'on peut, comme dans le livre de M. Coffin, suivre jour par jour, et pas à pas, chacune de leurs actions, dans cette lutte difficile qui a fait leur gloire et notre salut.

[1] Revue Canadienne, 1. 445.

"On lit aussi avec beaucoup de plaisir et d'intérêt les actes de brillant courage des Taché, des McNab, des Robinson, des Pothier, qui ont dignement inauguré leur carrière publique sur les champs de bataille.

"Les faits sont établis dans toute leur exactitude et serviront de réfutation à plusieurs écrits publiés chez nos voisins qui, dans le but de dramatiser les événements et de sacrifier au goût des lecteurs, ont fait de cette histoire un long réquisitoire contre les hommes que nous honorons le plus."

La partie qui se rapporte à la stratégie a été traitée de main de maître. L'auteur, longtemps militaire par état, fait de savantes dissertations sur les plans de campagne et la tactique des commandants. Une autre qualité qui honore également l'auteur et recommande son œuvre, c'est l'impartialité. La part de chacun est faite avec justice, sans égard aux nationalités ou aux partis en cause.

La forme n'est pas exempte de défauts ; elle pourait être plus moderne et revêtir un costume plus souple. Le style est lourd comme un matériel de bataille, ou un corps d'armée. On s'aperçoit aussi que l'auteur a voulu se passer le luxe des citations : si Xenophon ou Démothènes vivaient encore, ils pourraient se lire dans leur propre idiome. C'est après tout le moindre des défauts, puisqu'il est toujours loisible à ceux qui ne comprennent pas cette langue de l'apprendre !

WILLIAM CANNIFF naquit à Belleville dans le Haut-Canada. Après avoir étudié la médecine il fut gradué dans plusieurs Universités savantes. Il a écrit sur la chirurgie un traité et plusieurs opuscules. Mais il est surtout connu par son livre intitulé : *History of the settlements of Upper Canada, with special reference to the Bay Quinte*; pp. 670. Cet ouvrage lui vaut une place honorable dans la littérature du Canada et il doit compter un grand nombre de lecteurs dans sa province. Les renseignements historiques sont assez complets et la forme, tout en laissant désirer un peu plus de souplesse et d'ampleur, est cependant loin de mériter une mauvaise note.

" Lorsque la guerre de l'Indépendance éclata, dit M. Benjamin Sulte (1), l'on vit se former un parti que l'histoire reconnait sous le nom des "United Impire Loyalists," c'est-à-dire les partisans de l'empire Britannique, ou, dans notre langue, les loyaux sujets de sa Majesté ! Ce parti qui semble avoir été composé surtout de militaires et de fonctionnaires anglais, prit de bonne heure la détermination d'émigrer en Canada. Il renfermait assurément un nombre d'hommes de mérite et de cœurs nobles qui préféraient abandonner leur foyer plutôt que d'y vivre loin du drapeau d'Albion. Telle est l'origine de la colonisation actuelle du Haut-Canada.

" Jusqu'à la fin du siècle, le Haut-Canada ne reçu presqu'aucune émigration des iles Britanniques, il resta pour ainsi dire au pouvoir des Royalistes. C'est alors que naquit parmi ceux-ci la faction appelée *Family Compact*, dont l'influence se faisait sentir encore tout dernièrement. Les fondateurs de ce parti ambitionnaient la possession des meilleures terres de la province et le contrôle des affaires publiques. Grâce aux circonstances et aussi à l'habileté qu'ils surent déployer, leur projet se réalisa passablement bien. L'histoire politique n'est pas muette à cet égard.

" Lorsqu'arrivèrent les émigrants d'outre mer, la colonisation prit un élan définitif et nous l'avons vu accomplir des progrès extraordinaires dans cette province, maintenant la plus peuplée de la confédération. Comme le Bas-Canada était resté séparé jusqu'en 1841 politiquement du Haut, il nous était très peu connu. Le premier parlement de l'Union entraina nos hommes publics de ce côté et ils s'étonnèrent de la beauté du climat, de la fertilité du sols et de la science agricole de ses habitants. M. Etienne Parent est le premier qui engagea nos co-provinciaux à ne pas demander d'établir le chiffre des représentants du peuple d'après celui de la population, " nous sommes aujourd'hui les plus nombreux, dit-il, mais voyez donc ce qui nous entoure en Haut Canada. Tout ne nous prouve-t-il pas qu'avant longtemps ce pays sera

(1] Revue Canadienne, VII, p. 76

couvert d'une population qui l'emporterait finalement sur la nôtre par le nombre de ses députés?" Ce qui avait été ainsi prédit arriva et nous pûmes alors nous retrancher derrière le fait de notre modération d'autrefois pour repousser les tentatives d'une province devenue en quinze ans plus peuplée que la nôtre et plus exigente."

L'auteur s'est montré assez juste envers les canadiens français, ce qui ne l'empêche pas de dire cependant que notre nationalité est destinée à être noyée par l'élément anglais. Les noms français sont estropiés en certains endroits, défaut qui est malheureusement trop commun chez les auteurs anglais. C'est, en définitive, un livre intéressant qui rend bien compte de la vie sociale et du progrès de la colonie d'Ontario. Le mouvement des idées, les premiers établissements de colonisation, l'essor des villes, l'établissement de la presse, les parlements, l'extension du commerce et de la navigation sont autant de sujets qui sont longuement développés et qui mettent le lecteur au courant de la société ontarienne.

M. Henry T. Morgan, bibliothécaire au parlement fédéral, s'est fait connaître depuis longtemps par ses ouvrages biographiques et historiques. Il a d'ailleurs toutes les qualités nécessaires pour ces sortes de travaux: esprit méthodique, amour des recherches, travail soutenu.

Son livre *The Canadian Parliamentary Companion* (1873), pp. 237, in-18, a atteint la huitième édition, ce qui est un compliment des plus flatteurs porté au crédit de l'auteur. Ce livre contient des notes biographiques sur les gouverneurs, les principaux officiers du service civil et les membres des différentes législatures de la Puissance du Canada et des provinces qui la composent. Ces notes sont d'une importance incontestable. Mais il est regrettable qu'il s'y soit glissé un nombre si considérable de fautes typographiques qui défigurent les noms français; ce détail pourra disparaître dans une édition subséquente. Je ne doute pas que l'auteur ait l'intention de donner à son ouvrage une publicité périodique en ajoutant chaque fois des détails biographiques sur les nou

veaux membres ; on peut prévoir que ce volume est destiné à devenir plus tard une source féconde pour la consultation.

Mais le travail qui a acquis à l'auteur une véritable promotion dans les rangs de nos littérateurs est sans contredit sa *Bibliotheca Canadensis or a Manuel of Canadian Literature* 1867, pp. 411, in-8.

Je laisse la parole à M. de Bellefeuille qui a bien su apprécier le mérite de l'auteur. (1)

" Voici un livre, dit-il, qui a été attaqué même avant d'avoir vu le jour. Il lui a suffi de paraître et d'être connu pour dissiper tous les reproches qu'on lui avait fait. Est-ce à dire que cet ouvrage soit exempt de tous défauts et complèement à l'abri de la critique? Je n'ôserais le prétendre, et l'auteur lui même ne l'a sans doute pas espéré. Il serait incroyable qu'aucune erreur se fut glissé parmi la quantité énorme de faits, de dates, de noms accumulés dans les quatre cents pages de la *Bibliotheca Canadensis* ; ce n'est pas dans la première édition d'un livre de ce genre, qu'on peut trouver cette exactitude et cette perfection, auxquelles atteignent seulement les ouvrages qui ont eu plusieurs éditions et subi des critiques répétées et intelligentes. Aussi, n'est-ce pas à ce point de vue que je veux parler de l'ouvrage de M. Morgan. J'en veux faire connaître le plan, l'ensemble, l'idée qui le domine d'un bout à l'autre.

" L'auteur indique lui même dans son introduction ce qu'on doit espérer trouver en lisant son livre : d'abord, une liste alphabétique des auteurs des livres, brochures, articles publiés dans la presse périodique, par des résidants ou des habitants des diverses provinces formant aujourd'hui le domaine du Canada, ou qui ont trait à ces provinces, à leur histoire, à leurs affaires, ou à leurs ressources. Chaque nom est accompagné d'une courte notice biographique, suivie d'une liste des ouvrages, des remarques de la presse et des critiques autorisées qu'ils ont provoquées. La *Bibliotheca Canadensis* contient de plus une biographie des principaux

[1] Revue Canadienne, IV. 952.

journalistes canadiens et rédacteurs de journaux, tant anciens que contemporains, indiqant les services qu'ils ont pu rendre aux lettres et à la part qu'ils ont prise aux affaires publique.

" L'auteur a suivi ce programme un peu aride avec une complète exactitude. Après avoir donné le nom de son homme, les principales dates de sa vie, la liste de ses ouvrages, il est rare que M. Morgan exprime une opinion sur le mérite des personnages ; avec une modestie assez rare, il se contente de citer les appréciations d'un autre écrivain. Quelquefois, cependant, il sort de son rôle ingrat de compilateur, et il dit ce qu'il pense d'un auteur ou d'un ouvrage. Ordinairement les jugements qu'il porte indiquent un esprit fin, une âme sans préjugés, et surtout une grande bienveillance."

M. Morgan n'en est pas à son premier essai en fait de publications historiques. Tout le monde connait ses *Biographies of Celebrated Canadiens.* On lui doit aussi l'édition des discours de M. Buchanan. Ces écrits se distinguent tous par un esprit pratique, un ordre méthodique et une grande richesse de détails qui font de l'auteur un de nos meilleurs compilateurs. Il ne s'élève pas jusqu'à l'examen théorique des écrits qu'il cite, il ne fait aucune trouée à travers les champs de la haute esthétique, il ne philosophe pas non plus sur les idées émises par les écrivains, son rôle de critique est de beaucoup plus modeste ; mais sa compilation à le mérite de l'exactitude et elle indique chez l'auteur un grand amour de la vérité et de la justice.

M. Morgan est membre de la société royale des antiquaires du Nord, de Copenhague, et membre correspondant de la société historique de New York.

FENNING TAYLOR est né à Londres et arriva à Toronto en 1836. A été attaché à un département public de l'assemblée législative depuis 1840. Est maintenant député greffier et maître en chancellerie. A, de temps à autre, versifié quelques chansons et rédigé quelques articles en prose pour la presse canadienne. Parmi ses chants patriotiques on cite

surtout celui qui est intitulé: *God bless our New Born Nation.* Mais l'ouvrage qui a fait la réputation littéraire de l'auteur est sans contredit *Portraits of British Americans* by Wm. Notman, *With Biographical sketches* par Fenning Taylor, en 3 vol. in-8, de 400 pages chaque.

Ces biographies résument l'histoire privée et publique des Canadiens les plus illustres qui ont vécu en Canada depuis la cession du pays à l'Angleterre. L'auteur à écrit ces notes avec beaucoup de modération et d'impartialité rendant à chacun le juste tribût d'éloge qu'il mérite. Quelques uns de nos hommes publics ont été jugés avec trop de modération peut-être; leurs actes ne sont pas scrupuleusement analysés, et les motifs de leur conduite suffisamment définis; parfois ces portraits paraissent flattés, les éloges auraient pu faire place au blâme.—Mais je sais qu'il est très difficile de réussir dans ce genre et qu'il est d'habitude de dire que tout biographe doit louer son homme; de la biographie à la critique il y a une bonne distance que M. Taylor n'a pas franchie pour éviter la fatigue sans doute.

Mais je rends pleine justice à l'auteur au point de vue national. Il a donné à César ce qui appartient à César.---C'est-à-dire que le caractère canadien français, nos mœurs et nos institutions ne sont pas flétries dans ses œuvres. Je n'ai pas vu là ce parti pris de rapetisser, de dénigrer, d'insulter, si familier à certains écrivains de la race saxonne et dont les œuvres d'ailleurs honorent peu la littérature anglo-canadienne. M. Taylor à évité ce danger et je l'en félicite; car il est plus difficile qu'on le croit généralement d'être juste, surtout lorsqu'il faut parler contre la voix du sang.

J'observerai encore que les biographies de M. Taylor donnent assez exactement les traits principaux de nos contemporains. Elles sont nécessairement courtes et plusieurs d'entre elles incomplètes, elles serviront cependant plus tard comme source historique. L'écrivain a dû se donner beaucoup de mal pour recueillir les matériaux de son œuvre. Les dessins son parfaits et rehaussent encore la valeur des biographies.

La littérature canadienne reconnait un de ses amis dans la personne de THOMAS B. AKINS, avocat de la Nouvelle-Ecosse, et commissaire des archives publiques.

Sa réputation bas-canadienne date surtout de la publication de son livre, *Archives of Nova Scotia*; *Selections from the Public documents of Nova Scotia*, publié d'après un ordre de l'assemblée législative, passé le 15 mars 1865; pp. 757, 1869.

Les documents inédits que renferme ce volume se rapportent à diverses époques de l'histoire de l'Acadie entre 1714 et 1761, période la plus remarquable de cette longue série de malheurs dont se compose le passé de nos frères acadiens. Tout l'ouvrage se compose de la reproduction textuelle des manuscrits; excepté cependant les notes biographiques des personnages qui figurent dans ces manuscrits. C'est une bonne idée du compilateur, car sans ces indications le livre avait perdu la moitié de l'intérêt. L'index est également très commode pour débrouiller le tout.

En présence de ce volume si précieux, je me demande pourquoi le gouvernement canadien ne suivrait pas l'exemple que vient de lui donner le gouvernement de la Nouvelle-Ecosse? Espérons que tôt ou tard l'on finira par comprendre l'importance de cette suggestion.

Ce volume de M. Akins ornera les rayons de la bibliothèque de tous ceux qui désirent faire des études approfondies sur l'histoire primitive de la colonie française, du développement social et de la colonisation sur le continent américain.

M. Akins n'en est pas à son premier ouvrage; nous avons encore de lui une brochure sur l'histoire d'Halifax, et deux autres opuscules sur le progrès de l'église anglicane dans les colonies anglaises et sur les progrès du King's College.

MADAME DAY a ambitionné avec raison le glorieux titre d'historien des cantons de l'Est. Les travaux littéraires qu'elle a publiés se rapportent tous à cette belle région de notre pays qui s'étend depuis la ligne frontière des Etats-Unis jusqu'au voisinage de la ville de Québec, côté sud du fleuve St. Laurent.

Son premier ouvrage est intitulé *Pioneers of the Eastern Townships;* publié à Montréal en 1863, pp. 171, in-4o; ce volume contient un grand nombre de renseignements officiels et authentiques sur les origines de la colonisation dans ces endroits, les incidents divers relatifs à la population, des détails et des aventures plus ou moins romanesques.

Ce premier volume n'était pour ainsi dire qu'un ballon d'essai; il n'a pas l'importance et le mérite littéraire du second, intitulé; *History of the Eastern Townships,* 1859, pp. 475, in-12. Cet ouvrage est divisé en trois parties dans lesquelles l'auteur étudie et examine la situation civile et économique des cantons de l'Est, leur antiquité historique et en général tous les renseignements qui se rattachent à cette partie de la province de Québec.

"Dans ce cadre, dit M. Benjamin Sulte, qui, au premier abord, paraîtra restreint, plus d'une question importante trouve naturellement sa place. Nous n'oserions dire que l'auteur a embrassé tout ce que nous entendons par ces mots, et c'est pourquoi son livre ne nous semble pas complet. Tel qu'il est cependant, il ne saurait manquer d'avoir sa valeur parmi les archives de l'histoire du Canada.

"Il parait évident qu'un faux point de vue a contribué à refouler dans l'ombre la partie de l'histoire qui se rattache aux cantons appelés les *Bois Francs.* L'auteur s'occupe partout soigneusement de relever les informations relatives aux missions protestantes; c'est à peine si les missionnaires catholiques ont une mention de deux lignes dans tous l'ouvrage. Les premiers colons du district de Bedford, en grande majorité parlant la langue anglaise, lui sont particulièrement redevables d'une série de chapitres plus élaborés que les autres. En arrivant au district de St. François, où l'élément français se fait sentir, l'enthousiasme baisse, il ne se rallume que dans les alentours de Sherbrooke, en présence du noyau de population anglaise qui domine en ces endroits. Ce n'est pas dans ce livre que l'on apprendra l'histoire des colons français des contés de Nicolet, Arthahaska, Drummond et Mégantic. Il faudra un autre historien plus riche

en renseignements et plus disposé à parler de tous les cantons; celui là supplantera sa devancière à qui il restera l'honneur d'avoir rassemblé la première des notes et posé quelques jalons dans ces terrains nouveaux. C'est toujours un mérite, ne le méconnaissons pas.

" Plus de la moitié du volume est remplie par l'histoire du Canada et des tribus sauvages de ce pays. La nécessité ne s'en faisait nullement sentir dans un ouvrage consacré à une portion de territoire habité depuis moins de quatre-vingt ans. Mais puisque nous n'avons ni Champlain, ni Sagard, ni Leclerq, ni les Relations des Jésuites, ni Charlevoix, ni Garneau, ni Ferland, ni Faillon, ni aucun historien du Canada, il fallait bien dire quelques mots d'introduction, au grand profit de ceux qui ne négligent la littérature nationale. (1)

Ces reproches, que le critique adresse avec tant de discernement, sont malheureusement trop mérités, et pour l'historien dont il est ici question et pour un grand nombre d'écrivains anglais qui ont pris pour habitude d'oublier la race et les écrits français du Canada.

JOHN MCMULLEN occupe une place distinguée dans les annales de notre littérature. Il rédigea le *Monitor*, journal conservateur de Brockville, depuis 1856. Le premier ouvrage qu'il a publié à été imprimé à Londres en 1846. Il porte le titre suivant: *The Camp and Barrack Room, or the British Army as it is*, pp 316, in-8vo. Mais il a surtout fixé l'attention du publique par son *History of Canada*, fort volume de 600 pages, in-8°, embrassant l'histoire du Canada depuis sa découverte jusqu'à l'époque de la Confédération, 1867.

C'est l'histoire la plus complète qui ait été publiée jusqu'à ce jour, en tant qu'elle embrasse le récit de tous les événements importants jusqu'à une époque très rapprochée de nous. Ainsi, nous trouvons là l'histoire de l'Union qui n'est pas traitée dans l'histoire de Garneau ou des autres grands historiens.

(1) *Revue Canadienne*. VI. 955.

Sous ce rapport l'auteur s'est rendu presque indispensable. Il termine par une étude détaillée et savante sur la Puissance du Canada. Partisan politique et défenseur ardent des principes conservateurs, et des hommes qui ont amené l'état de choses actuel, il trouve notre position très prospère et soutient que nous sommes appelés à vivre dans le meilleur des mondes. Il invoque la statistique et les faits pour soutenir ses prétentions. Il jette donc un coup d'œil rapide sur l'éducation, le commerce, la population, l'agriculture, l'émigration, les revenus, les dettes, les dépenses, les taxes, les pouvoirs législatifs du gouvernement fédéral et des gouvernements locaux, la constitution fédérale et les constitutions locales, la condition sociale, etç. Cette partie se rapproche beaucoup plus du journalisme que de l'histoire. On sent l'écrivain politique dévoué se cachant derrière l'annaliste.

Je reproche à McMullen deux fautes graves qui percent dans son œuvre ; ce sont deux défauts lorsqu'on les trouvent réunis chez un historien, et ce peut-être deux qualités dans des circonstances spéciales : d'abord il est avant tout haut-canadien, ensuite il est surtout conservateur. Il a poussé à l'excès ces deux tendances ; elles prennent dans son histoire une forme, un corps trop prononcé. Il est injuste, impartial sans s'en apercevoir peut-être. Haut-canadien quand même, c'est le truchement de Lord Durham. Il veut, il désire, il approuve l'absortion du Bas-Canada pour le Haut-Canada, et il conclut aux moyens qui sont les plus efficaces pour anéantir la langue française et la foi catholique dans l'Amérique Britannique. Pour lui l'Union n'a été que la sanction d'un fait pour arriver à ce but. Il pense qu'on a eu bien tort de ne pas assimiler les lois en 1841 ; aujourd'hui le Bas-Canada pourrait concourir à l'assimilation des lois de toute la Puissance. Il n'y aurait plus de code, mais des précédents et le texte anglais qui jetteraient dans les décades du passé le texte français. Et cette tentative de bannir de la chambre d'assemblée la langue française, c'est bien malheureux qu'elle n'ait pas réussi ! Que de dépenses inutiles entrainent nécessairement ces traductions dans les deux langues et tous ces

rouages aussi compliqués qu'inutiles ! Mais enfin, il faut se consoler puisque nous vivons dans le meilleur des mondes possibles et que tout ce bonheur nous vient des régions tories.

Ce n'est peut-être pas un défaut bien grand pour un historien de faire l'éloge de son parti et d'attribuer les progrès du pays au succès de ses idées politiques; mais à coup sûr cette ambition va trop loin chaque fois que la gravité et la dignité ordinaires de l'historien se déplacent au point d'approuver des actes infâmes, immoraux et indignes. Je fais ici allusion au *Double Shuffle* de 1858, ce jeu de passe-passe digne des saltimbanques et des joueurs de marionnettes, accompli au mépris de la constitution dans le but d'éviter aux ministres les ennuis d'une réélection.

Au reste, M. McMullen est un bon littérateur. Son livre fourmille d'une foule de renseignements. Il est assez juste et assez impartial pour le régime français ; mais ce sentiment se transforme à partir de 1791, époque de la division du Haut-Canada d'avec le Bas-Canada. Il fait l'histoire des deux provinces dans des chapitres distincts et alternativement. Sans l'Union il se guide d'après les gouvernements et il entre dans une foule de détails fort intéressants sur cette partie de notre histoire. Son style est modéré, simple, sans prétention.

H. H. Miles a publié plusieurs travaux se rapportant tous plus ou moins à l'histoire du Canada. Il fut pendant longtemps professeur de philosophie et de mathématiques au collége Bishop de Lennoxville, dont il était aussi vice-président. Il occupe maintenant le secrétariat du département de l'éducation. Fut nommé commissaire pour représenter le Canada à l'Exhibition universelle de 1862.

Il débuta dans les lettres par la publication d'un petit traité sur la ventilation des maisons et des écoles, 1848, pp. 68. Cet ouvrage, qui expose toutes les règles de l'hygiène, fut suivi d'un second travail intitulé : *Canada East and the International Exposition*, Londres, 1862, pp. 88. Mais ces écrits n'était pas suffisants pour assurer à l'auteur une réputa-

tion de littérateur s'ils n'étaient accompagnés d'une composition plus volumineuse et plus remarquable : *The History of Canada under the French régime*, (1735-1763) 1 vol. pp. 400, in-8.

Cet ouvrage est accompagné de cartes, de plans et de notes explicatives qui contribuent à accroître l'intérêt du récit et qui facilitent l'intelligence du sujet. Ces cartes sont précieuses en ce qu'elles nous donnent une idée plus précise de la topographie des lieux et de la géographie de la Nouvelle-France. Il est, je crois, le seul auteur qui ait accompagné son ouvrage d'illustration de ce genre, à part les *Oeuvres de Champlain*, rééditées par l'abbé Laverdière.

L'histoire de M. Miles est certainement un beau travail qui mérite d'être lu. L'auteur s'est convaincu de l'importance du sujet qu'il traitait, et il n'hésite pas à déclarer dans sa préface que le Canada sous le régime français a été le théâtre d'événements importants, dignes de l'attention des hommes instruits, capables de servir d'enseignements aux générations futures. Nous voyons apparaître, en effet, à cette époque, des hommes au caractère grand et noble qui se sont dévoués pour la gloire de la patrie; qui ont supporté avec courage les déboires et les fatigues inhérants aux pays neufs. On voit également se dérouler des événements qui peuvent paraître petit de nos jours, mais qui étaient certainement colossal pour l'époque, surtout lorsque nous songeons qu'ils ont eu lieu au sein des forêts encore incultes de ce continent. Le travail de M. Miles est assez impartial, quant à cette partie du moins. La seconde partie, comprenant la domination anglaise, qui doit paraître prochainement, sera-t-elle plus partiale à l'égard des canadiens français ? J'espère que l'auteur n'imitera pas en cela un grand nombre de ses compatriotes et que la fin sera ce qu'à été le commencement. L'auteur est d'une origine et d'une croyance religieuse autres que les nôtres; mais cela ne l'a pas empêché de rendre hommage aux glorieux dévouements et à la courageuse abnégation de nos premiers missionnaires. Avec un esprit honnête et droit il a cherché à être impartial. S'il a laissé dans l'ombre des mérites éclatants, si, du moins, il ne

leur a pas rendu pleine justice, c'est par inadvertance—inadvertance regrettable sans doute, mais qui s'explique par le fait que l'auteur n'est pas des nôtres.

Lorsque les Anglais et les français se trouvent en face les uns des autres, on sait de quel côté incline le cœur de l'auteur, et alors l'expression, fidéle interprète de sa pensée, blesse quelquefois nos sentiments. S'il s'agit d'un fait d'arme, d'une action de valeur, accomplie par nos soldats ou nos colons, plusieurs choses pourront être oubliées, parceque l'auteur naturellement n'est pas assez attentif à mettre leur mérite en évidence. Il n'est pas assez préoccupé de la gloire de ces hommes, qui lui sont étrangers, pour faire ressortir leurs vertus, apprécier leurs dévouements. Sous certains rapports donc, l'histoire de M. Miles ne me satisfait pas. Ainsi, voyons comment il raconte le fait d'armes du Long-Sault, et l'on verra comment, par inattention, il a rabaissé le mérite du héros de l'Outaouais.

En attribuant aux Hurons l'initiative dans cette affaire, l'auteur enlève à Dollard et à ses compagnons ce quil y a de plus méritoire et de plus beau dans leur dévouement.

L'ABBE MAURAULT publia en 1866 une volumineuse *Histoire des Abénaquis.* Elle remonte à 1605 et se continue jusqu'à nos jours.

La tribu des Abénaquis a joué un rôle important dans l'histoire de notre pays. Conquise de bonne heure à la foi catholique, reconnaissante envers les français qui lui avait enseigné la prière, elle fut l'alliée constante de la France. Il convenait donc que l'histoire de cette tribu, constamment mêlée aux événements qui font les belles pages de notre histoire, fut racontée afin de garder quelques souvenirs d'une peuplade jadis puissante, mais qui de nos jours compte à peine en Canada 350 représentants. Il convenait surtout que ce livre fut écrit par la plume du missionnaire qui depuis 1847 s'est dévoué pour le salut de ces pauvres enfants de la forêt.

L'auteur a divisé son travail en trois époques. La pre-

mière comprend un abrégé de l'histoire des sauvages de la Nouvelle Angleterre et celle des Abénaquis de 1605 à 1680, lors de leur émigration en Canada ; la seconde, et c'est la plus importante, renferme l'histoire des Abénaquis de 1680 à 1760, lors de la capitulation de Montréal. La troisième partie offre moins d'intérêt que les deux autres ; la relation se continue jusqu'à nos jeurs. Depuis que nous sommes sous la domination anglaise la paix n'a été troublée que dans deux circonstances : l'invasion de 1775, lors de la révolution des colonies anglaises en Amérique et les campagnes de 1812 et 1814. Or, on sait que l'histoire d'une tribu sauvage ne peut guère offrir d'intérêt pendant une époque pacifique. L'auteur a donc consacré quelques chapitres seulement à cette dernière partie.

Je dirai que fort peu de choses du style de l'auteur. Il écrit avec une grande simplicité, la narration des événements fait tout le fond de son tableau. A mon sens il est un peu aride ; il n'a pas su parsemer son récit de réflexions, d'images, de figures. Son pinceau n'est pas assez riche et ses couleurs assez variées. Le sujet cependant était splendide : parler d'un peuple sauvage, raconter les mœurs natives de ces enfants des bois, vivant au grand air, s'inspirant des spectacles grandioses de la nature pour accomplir de grandes actions ; décrire le mécanisme de l'administration politique du Canada, faire l'histoire de la civilisation et de la colonisation pénétrant dans les bourgades indiennes, l'auteur aurait pu broyer ensemble toutes ces couleurs variées et prendre tous les tons. Que dis-je ! il pouvait s'élever jusqu'à la hauteur du philosophe et du penseur pour sonder le problème de la dispersion et de l'anéantissement des races indiennes sur ce continent et développer les brillantes théories philologiques de leur origine, de leurs langues et de leur mytologie. Ces questions sont loin d'être puériles ou oiseuses auprès des esprits sérieux. Dans un siècle comme le nôtre, qui approfondit tous les problèmes pour acquérir au monde savant une certitude nouvelle, il n'est pas de questions si su-

rannées qui ne reçoivent l'application d'un système philosophique ou rationel. Mais, dans le livre de M. l'Abbé Maurault, ces lacunes sont rachetées par la grande variété de faits historiques qu'il met en lumière et par la lucidité avec laquelle il les présente au lecteur.

L'auteur a puisé en grande partie ses renseignements dans les ouvrages les plus recommandables, entr'autres : *l'Histoire du Canada* de Garneau, la *Relation des Jésuites, Description of New England*, par John Smith, *History of indian wars*, par H. Thrumbull, *Histoire générale de la Nouvelle-France*, par le Père Charlevoix, *Histoire du Canada*, par Ferland, *La France aux colonies*, par Rameau, *History of the U. S.*, par Bancroft, *Mémoire sur les affaires du Canada*, etc. etc.

" Ecrit sans prétention, cet ouvrage, dit M. Joseph Royal (1) n'aborde aucune des questions de philosophie chrétienne contenue dans l'histoire des nations sauvages de l'Amérique du Nord. Le style est simple, naturel, clair ; les détails abondants, quoique les sources varient peu ; l'ordonnance de l'ouvrage est faite avec soin, et le lecteur en suit toutes les divisions avec facilité et sans confusion. Par sa manière, par le choix de sa narration, par la multiplicité des faits particuliers, par son goût des légendes, ce côté si vrai et si populaire de l'histoire, M. l'Abbé Maurault appartient à la même classe d'historiens que les abbés Faillon et Ferland ; il est moins mystique que le premier, n'a peut-être pas la phrase ni la philosophie du second, mais il est évidemment de la même école."

L'Histoire des Abénaquis forme un fort volume de 630 pages.

Maintenant un mot de l'*Histoire de cinquante ans* par T. P. Bedard.

Un des plus beaux chapitres de notre histoire, le plus intéressant peut-être pour le citoyen et l'homme d'état, est celui qui part de 1791 et qui s'arrête à 1841. Cet période de cinquante années embrasse toutes les péripéties du grand drame politique et parlementaire du Canada.

---

(1) Revue Canadienne, IV, 73.

Ce fut un grand et beau spectacle que celui qui fut donné au peuple de la Province du Bas-Canada, habitué depuis 1759 à être gouverné arbitrairement, lorsque s'ouvrit à Québec le 17 Décembre 1791, la première session du premier parlement. Cette constitution, ce texte écrit récemment arrivé d'Angleterre, qui donnait aux Canadiens les assurances manifestes d'une nouvelle vie sociale, moins accidendée, plus vivace et plus féconde que l'état de choses préexistant, venait justement à temps pour sauvegarder d'un danger imminent la nationalité canadienne française. C'est aussi un spectacle digne d'envie que l'ardeur avec laquelle nos pères se mirent à l'œuvre. Ils ne voulaient, ne demandaient qu'une chose : que les droits sacrés qui leur avaient été accordés par les articles de la capitulation et les clauses du traité définitif de paix fussent sauvegardés ; que la part de libertés et de franchises civiles et politiques qui leur avaient été conférée en leur qualité de nouveaux sujets de la couronne britannique fut respectée. Mais d'un côté la haine, la jalousie et l'ambition ; de l'autre, un sentiment naturel aux vainqueurs, la morgue et la suffisance, rendaient injuste le parti anglais. Ce parti, froissé par cette constitution qui consacrait le principe de la volonté de la majorité, épiait toutes les occasions pour écarter les immunités constitutionnelles consacrées par l'usage et les précédents du parlement anglais. Il luttait avec acharnement contre cette volonté populaire, representée par l'assemblée législative, en s'appuyant sur le Conseil Législatif et l'administration composée d'hommes de leur choix. Les gouverneurs eux-mêmes se prétaient à ses exigences lorsqu'ils n'étaient pas les premiers à en imprimer la direction. C'est ainsi que le petit nombre parvint à tenir tête à la majorité, à consacrer des abus déplorables et à éveiller les susceptibilités populaires. Le flot d'indignation allait toujours croissant, il déborda en 1837 et cette crise amena les horreurs qui accompagnent toutes les rébellions. C'est alors que Lord Durham, envoyé au Canada pour trouver un remède à la situation, sentant le terrain glisser sous les pieds de son parti de prédilection, conçut le plan francophobe de l'Union des

deux Canadas, projet destiné à noyer l'élément français et catholique.

Aussi, pendant ce demi-siècle quelle lutte et quels hommes! C'était là, dans les parlements, que les défenseurs de nos droits et de nos libertés élevaient la voix pour la cause de la justice, de l'équité, de l'honneur, de la nationalité ; c'étaient les Papineau, père et fils, les Panet, les Bédard, les Quesnel, les Rocheblave, les Vallière, les Cuvillier, les Nelson, les Viger, les Morin, etc. O valeureux défenseurs d'une sainte et noble cause, grands et illustres citoyens, orateurs sublimes, soldats intrépides et dévoués, la postérité reconnaissante écrira dans le granit et le marbre vos noms et vos exploits ! Vous avez grandi votre époque par la grandeur des luttes mémorables que vous avez soutenues. Votre nom est digne de figurer avec ceux qui sont regardés comme les bienfaiteurs des peuples. Reposez en paix dans le silence de vos tombeaux et que vos ombres chères et sacrées quittent parfois le séjour de gloire que vous assure l'Eternité pour protéger l'arbrisseau toujours chancelant de notre nationalité ! Souffrez que j'écrive ce mot puissant qui sera comme l'expression du sentiment de tout un peuple : AUX GRANDS HOMMES LA PATRIE RECONNAISSANTE !

Ces réflexions me viennent à propos du livre de M. Bédard, avocat à Québec : *Histoire de cinquante ans* (1791–1841). Ce sont, en d'autres termes, les annales parlementaires et politiques du Bas-Canada depuis la Constitution jusqu'à l'Union. En entreprenant ce travail, dédié à son Honneur Sir Narcisse Fortunat Belleau, premier lieutenant-gouverneur de la Province de Québec, l'auteur déclare que cet ouvrage a été écrit pour servir d'enseignement. A la suite d'un événement important, dit-il, les peuples comme les individus sentent la nécessité de faire un retour sur eux-mêmes pour puiser dans les incidents du passé des leçons pour l'avenir. La Confédération a donné aux possessions britanniques une constitution nouvelle et a ramené le Bas-Canada à son autonomie politique que l'Union lui avait enlevée.

Il n'existait pas, jusqu'à l'apparition de l'ouvrage de M.

Bédard, aucun travail spécial sur cette partie de notre histoire. Nos grands historiens ont bien, à la vérité, traité cette époque, mais nous n'avions pas d'annales parlementaires fort détaillées, écrites à un point de vue national. Le livre de M. Bédard remédie donc à un besoin. Tous les hommes sérieux remercieront avec moi l'auteur pour son œuvre utile et patriotique. On y trouve beaucoup de détails et même des documents étrangers à nos archives parlementaires, entr'autres les fameuses 92 résolutions qui, adoptées en 1834 dans l'assemblée législative et rejetées dans le Conseil, créèrent ensuite tant d'agitation dans les meetings populaires. L'auteur n'a épargné ni les veilles ni les recherches. Je n'entends pas dire que l'ouvrage soit sans défaut. Le style, simple à la vérité, pourrait avoir plus de souplesse, plus d'éclat, plus d'éloquence en traitant les parties émouvantes de cette époque. Le sujet est des plus beaux et en tout digne des plus grands écrivains, d'un bon littérateur et d'un ardent publiciste. Quelle magnifique occasion pour esquisser à grands traits les portraits augustes de nos hommes publics, leur grande âme, leur caractère éprouvé et leurs hautes vertus civiques ! La recherche des causes ou des raisons qui ont provoqué les événements a été négligée. Tel qu'il est l'ouvrage me fait l'effet d'un squelette à cause de sa nudité, de son manque d'apparât : la pompe et l'éclat font défaut. Garneau, qui n'a pu s'appesantir longuement sur cette partie, met cependent plus d'intérêt dans sa narration, plus de philosophie dans son récit qu'il parsème de considérations élevées. La tâche de l'historien ne s'assimile pas à l'ingrate besogne du modeste historiographe chargé de recueillir le gros des évenements qui prennent une forme officielle ; mais il discute les faits, les groupe s'il est nécessaire, les analyse et en fait ressortir une idée qui vient grossir les preuves de son système. Je ne trouve pas dans l'histoire de M. Bédard cette profondeur d'appréciation, première qualité des grands historiens. Il a de beaucoup trop restreint son rôle en se contentant de puiser dans Christie et dans les journaux de la chambre. Il fallait donner à sa plume plus d'essor, à sa pensée plus de profondeur, à son

style plus d'envergure, à sa diction plus d'entrain et de chaleur. Il est froid pendant qu'il pouvait exhaler les plus nobles sentiments et citer les plus beaux faits. Je suis bien faché de le dire, mais d'après l'opinion que j'en ai, ce livre n'est pas à la hauteur du sujet : l'écrivain n'a pas entièrement buriné l'époque comme elle le méritait. Cela ne veut pas dire que l'œuvre soit sans mérite, qu'il faille la renvoyer au panier, qu'elle contient des erreurs à chaque page ; non, on pourrait désirer mieux, voilà tout.

L'abbé Tanguay s'est imposé une tâche ardue, hérissée de mille difficultés et dont le résultat, comme il le dit lui-même, semblait hypothétique, en entreprenant d'écrire la généalogie des premiers colons. Dire ce qu'il a fallu d'énergie, de courage et de persévérance pour composer cet ouvrage, qui peut être utile et intéressant au public mais qui, pour l'écrivain, devait offrir qu'un intérêt bien médiocre, est chose qui se comprend facilement. Aller de paroisse en paroisse, feuilleter les registres de l'état civil, aux greffes et dans les fabriques ; établir la filiation dans la suite des degrés, recueillir la tradition orale des vieillards, consulter les papiers domestiques, de ces papiers vieux, à l'encre jaune, illisible, à l'orthographe ancienne ; passer en France pour y compléter ses recherches, visiter les archives du ministère de la marine et d'ailleurs : tels sont, courtement résumés, les travaux que s'est imposés l'abbé Tanguay pour livrer à la publicité des renseignements d'une exactitude aproximativement parfaite.

Ce document, élevé à la gloire de nos ancêtres, a beauceup d'originalité et aura toujours de l'actualité pour le peuple canadien. Il pourra, plus tard, être continué par d'autres personnes dévouées et ainsi nous aurons une généalogie continue de notre race. Aucun peuple, que je sache, n'a eu dès son origine cette heureuse idée de résumer ses registres originaux. L'auteur a donc crée une œuvre éminemment nationale et il a raison quand il ajoute que pour répondre à l'esprit national qui existe chez notre peuple et pour favoriser le goût des recherches scientifiques qui s'est produit chez la jeunesse depuis quelques années, il fallait

qu'un monument impérissable prouvât d'une manière exemplaire au monde entier que si l'histoire du Canada est une de celle qui offre le plus d'intérêt au lecteur, il s'en trouve aussi une autre dans laquelle il peut connaître tout à la fois l'origine de sa famille et en suivre la filiation jusqu'à nos jours.

Le *Dictionnaire généalogique des familles Canadiennes* est en outre un ouvrage d'une grande utilité aux maisons d'éducation, à la judicature, à l'Eglise et à toutes les familles. Le premier volume contient l'histoire de la formation des noms de familles, leur variation et leurs surnoms, en outre, près de 30,000 informations généalogiques à commencer de l'année 1608. Les autres volumes sont encore sous presse.

En vérité, j'admire le travail gigantesque de M. l'abbé Tanguay. Sans doute qu'il lui a fallu consacrer bien des veilles, faire des recherches considérables qui demandent une grande activité de corps et d'esprit, avoir une patience éprouvée pour compiler ces dates et ces noms, pour tenir et garder dans la mémoire ces branches, ces filiations, ces réseaux, si je puis m'exprimer ainsi, de parenté, de lignées, d'affiliations, de générations. Il fallait à cette tâche ingrate un goût fort prononcé. Rien que d'y penser mes cheveux se hérissent et les dents sont prêtes à me claquer dans la bouche, j'en suis agacé.

A vrai dire, je présume que M. l'abbé Tanguay ne recommencerait pas, il doit en avoir comme on dit par dessus les oreilles. Et ce n'est pas moi qui le louerais s'il se hasardait d'entreprendre une tâche analogue, quelque dictionnaire impossible. Quoi ! Voilà un, deux, peut-être trois gros volumes in-4o de 600 pages chaque, qui ont le mérite de dire bien des choses, mais qui après tout ne décident rien de ce qui peut intéresser un peuple ; qui contiennent bien des noms, mais qui n'avancent guère ceux qui les consultent ; qui poussent l'amour du détail jusqu'au scrupule, et qui ne laissent dans l'esprit du lecteur aucune idée féconde, utile ou pratique. Comme si la vie de l'homme était quelque chose qui dure toujours pour s'user à ces tâche ingrates ! Ah ! pour

ma part, tout en admirant et en louant l'entreprise, je suis bien près de blâmer l'auteur pour n'avoir pas consacré ses veilles, son énergie et ses aptitudes à un travail plus rémunératif pour ses concitoyens et l'humanité. Je demande ce qu'il en reste de ces gros in-quarto, du moment que l'époque de leur apparition est passée, maintenant que les articles de la presse, toujours disposée à accueillir avec louange tous les essais, sont oubliés? C'est malheureux que ces volumes soient appelés à s'ensevelir sous la poussière des bibliothéques. Et pourquoi les consulter? Que me fait à moi de savoir si mon ancêtre s'appelait Pierre ou Jacques, s'il était originaire de la Bretagne ou de la Normandie? J'ai une foule de choses beaucoup plus pratiques à apprendre. Ces connaissances secondaires, que je puiserai dans le dictionnaire de M. l'abbé Tanguay, amélioreront-elles ma situation matérielle ou changeront-elles mes dispositions morales? Bref, le dictionnaire généalogique ne contient donc que des détails dans son gros ventre: ce n'est pas là ni par là qu'un peuple s'instruit. Je l'appellerai une antiquité historique. C'est une vieille mosaïque bonne à garder comme ces objets de parade qui ornent les salons mais qui ne concourent pas à l'utilité commune.

Mais que le lecteur ne suppose pas que ces lignes soient écrites avec un esprit hostile. Aucunement. Toute mon idée se résume en ces mots: j'admire la patience de l'auteur et je loue son esprit méthodique et ses dispositions rares pour ces sortes de travaux; je regrette seulement que cette patience d'archéologue n'ait pas été mise au service d'une œuvre plus viable, plus grande, plus digne de l'attention de l'historien, du philosophe et du citoyen.

Nous devons encore à M. l'abbé Tanguay un autre ouvrage du même genre que la généalogie: le *Répertoire général du clergé canadien*, ou, en d'autres termes, dictionnaire biographique des membres du clergé depuis l'établissement de la colonie jusqu'à nos jours. On conçoit de suite l'importance de cet ouvrage. Il convenait que le clergé canadien fut appelé à revivre dans un livre qui enseignera aux généra-

tions futures le nom de ces hommmes dévoués, de ces pasteurs charitables, de ces citoyens distingués qui on tant fait pour l'avancement moral de leurs compatriotes. " Il y a peu d'études historiques que l'on puisse faire dans ce pays, dit M. de Bellefeuille, sans rencontrer le nom d'un prêtre. S'agit-il de l'éducation ? La plupart de nos colléges, si non tous, ont été fondés par le clergé. Est-il question de colonisation ? Partout le prêtre a suivi le premier colon et quelque fois il l'a devancé. Veut-on parler archéologie ? On trouve le nom d'un prêtre à la base de chaque monument. De même que les cavaux sont remplis de leurs dépouilles mortelles, ainsi nos archives historiques redisent partout le nom d'un missionnaire, d'un apôtre et d'un religieux. Le prêtre pénêtre toute la société canadienne, toute l'histoire du Canada ; ses œuvres se retrouvent partout et avec lui l'on voit l'Eglise catholique qui, après avoir fondé notre peuple, le conserve encore et le protége dans les luttes qu'il soutient. Voilà sans doute des raisons qui feront trouver extrêmement utile le *Répertoire général du clergé canadien.*" (1)

Le travail de M. l'abbé Tanguay se divise en deux parties. La première contient une liste des Evêques depuis l'établissement de la colonie jusqu'à nos jours. Puis vient une liste des prêtres depuis l'établissement du pays jusqu'à la conquête. La seconde partie renferme les noms de tous les prêtres qui on résidé en Canada depuis la conquête jusqu'à nos jours. Le tout se termine par une liste alphabétique de 34 pages qui facilite considérablement les recherches. Les noms sont disposés par ordre chronologique et c'est la date des ordinations qui règle cet ordre.

Cet ouvrage est le tableau le plus complet qui ait été publié jusqu'à ce jour de tous les prêtres qui ont servi l'Eglise du Canada depuis sa découverte. Le seul travail que nous possédions dans ce genre est celui de l'abbé Noiseux, publié en 1833. Mais ce travail n'était pas exempt d'erreurs

---

(1) *Revue Canadienne*, 1869.

assez importantes que le commandeur Viger, dans un ouvrage inédit, a relevées. Nous avons lieu de croire que le livre de M. l'abbée Tanguay est plus exact que ceux qui l'ont précédé ; car, outre que l'auteur a travaillé après MM. Viger et Noiseux, il a eu, de plus, en main des documents plus complets ; il a pu feuilleter tous les registres de l'Etat civil du Bas-Canada, pénétrer dans nos archives publiques, dans celles du séminaire de Québec et du séminaire de Montréal qui sont très riches, dans les greffes de toutes nos cours de justice, e:c. On ne saurait cependant, dans un ouvrage de ce genre, prétendre à l'exactitude historique. Sur ces mille et une dates, ces mille et un noms dont plusieurs remontent à une époque fort éloignée, où l'on ne confiait au papier que les affaires de la plus haute importance pour l'état, où les écritures étaient aussi rares que les écrivains, il est bien difficile de rêver à l'exactitude de ces nombreuses informations. Déjà plusieurs erreurs ont été relevées, pour des noms et des dates qui ne sont pas fort éloignés de nous.

J'arrive à MGR. ALEXANDRE TACHE, auteur de deux ouvrages de mérite : *Vingt années de mission dans le Nord-Ouest de l'Amérique*, 1866, pp. 245, in-8, et *Esquisse sur le Nord-Ouest de l'Amérique* ; 1869, pp. 146, 2 col., in-8.

Bien peu d'écrivains pouvaient donner des renseignements plus exacts sur cette partie de l'Amérique adossée au pôle nord, et qui fait aujourd'hui partie de la Puissance du Canada. Missionnaire depuis bientôt vingt-cinq ans dans cette région du pays, ayant par conséquant assisté à l'origine de la colonisation et de la civilisation parmi ces peuplades sauvages, obligé par état et par goût à vivre de la vie du missionnaire, visitant les wighams et séjournant dans les forêts du *Far West*, observateur judicieux des mœurs, dirigeant le mouvement religieux, à la source même de toutes les indications officielles, à la fois naturaliste et historien, écrivain facile et peintre admirable de la nature, Mgr. Taché à toutes les qualités et tous les titres à la tâche qu'il a entreprise. C'est pourquoi l'histoire dira que le missionnaire de cette région sauvage aura été en même temps son historien fidèle.

Il ne manque pas de renseignements sur le nord ouest. Plusieurs fois déjà des voyageurs, poussés dans ces régions incultes par la désir de faire fortune ou en quête d'aventures, sont revenus au milieu de nous emportant dans leur sac de voyage une relation toute écrite des choses qu'ils avaient vues et des événements dont ils avaient été témoins. Mais ces renseignements, outre qu'ils s'accordent peu entre eux, qu'ils diffèrent sur des questions de faits capitales, n'ont rien qui ressemble à un travail suivi, coordonné, étendu, complêt. Ils ne font point connaître le Nord-Ouest dans ce qu'il est et dans ce qu'il a été. La plupart du temps ils fourmillent de rapports mensongers, capables d'éloigner de cette région l'immigration si nécessaire à son développement. Ce sont des indications prises en passant, écrites sous la tente du voyageur entre deux excursions de chasse et de pêche, par conséquent superficielles. Il est évident que pour juger un pays il faut y vivre, qu'on ne le connait bien qu'après y avoir séjourné un temps, qu'il faut un long séjour pour connaître à fond l'organisation sociale, la prospérité matérielle, l'état du commerce, la nature du sol, les richesses agricoles, minières et forestières, la situation géographique, le caractère de la population, ses préjugés, ses qualités et ses défauts, etc, etc. Or Mgr. Taché, qui a vécu pendant si longtemps au milieu de ces missions, à pu faire ces études. Aussi, ses écrits revêtent-ils une autorité qui manque aux autres relations sur le Nord-Ouest.

Il suffit d'ailleurs de jeter un rapide coup d'œil sur ces deux volumes pour s'assurer de la masse de renseignements qu'ils contiennent. Ajoutons qu'ils se complètent l'un l'autre et que tous deux forment un bon résumé de l'histoire du Nord-Ouest depuis que la civilisation ou plutôt le christianisme a pénétré dans ces sombres forêts habitées par des peuplades indiennes. On aime à lire *vingt années de mission* à cause des renseignements historiques qui s'y trouvent, mais surtout parce qu'il s'en détache une teinte nationale, à laquelle tout canadien doit être sensible. " Les missions

(1) Revue Canadienne, 111, 630

canadiennes, dit M. Joseph Royal (1), nous les avons fondées et nous avons jamais cessé de les soutenir, ni de les alimenter de nos prêtres, de nos religieuses, de notre argent et de nos plus vives sympathies. Lire les *Vingt années de Mission* de Mgr. Taché, c'est donc lire un chapitre de notre histoire; louons Dieu, car il est rempli du saint intérêt qu'excite le récit de tant de courses apostoliques, de tant de saints dévouements, de tant de zèle pour la propagation de la vérité.

" C'est le 16 avril 1844, que le Saint siége détacha de l'immense diocèse de Québec, toute la région connue sous le nom de territoires de la Baie d'Udson et du Nord-Ouest, et l'érigea en vicariat, apostolique. Ce vicariat devenu plus tard le diocèse de St. Boniface, comprenait, avant l'érection du vicariat de la rivière McKenzie, tout le pays situé entre le 49° de latitude septentrionale, les montagnes rocheuses, la mer glaciale et la Baie d'Hudson; la hauteur des terres qui séparent les eaux qui vont se jeter dans la Baie d'Hudson et celles qui se versent dans le Lac Supérieur et la Baie James, forme la limite orientale de ce vaste diocèse. Mgr. Provencher, missionnaire à la Rivière Rouge depuis 1818, et sacré évêque *in partibus*, comme auxiliaire de l'évêque de Québec, fut investi du vicariat apostolique du Nord-Ouest. Son clergé se composait de six prêtres dont deux venaient d'arriver M. Laflèche et M. Bourassa, et de quelques sœurs de charité (sœurs grises), établies l'année précédente.

" Mais bientôt il reçut quelques remforts qu'il avait sollicité; et, partis le 24 Juin 1845, le R. P. Aubert et le frère A. Taché, novice, descendirent de leur canot d'écorce à St. Boniface le 25 Aout, aprés 61 jours de voyage.

" Le siége épiscopal du diocèse de St. Boniface, situé au confluent de la Rivière Assiniboine et de la Rivière Rouge, se trouve en outre sur le chemin du Lac Supérieur par la rivière Lapluie, et communique à la grande et merveilleuse chaine des Lacs Winipeg et Winipegosis, qui permet au missionnaire d'explorer toute la Siskatchéouane jusqu'au premiéres assises des montagnes rocheuses, la vallée de la

rivière Lapaix et de pénétrer par la rivière Mackenzie jusqu'à la mer glaciale, à l'Amérique Russe, au pôle nord enfin. On voit que cette position est extrêmement avantageuse et bien choisie, car elle se trouve à un point accessible à tout le vaste et magnifique réseau de navigation intérieure du grand bassin compris entre les montagnes rocheuses et les premiers plateaux canadiens.

" Déjà les missionnaires avaient traversé toute cette vaste étendue de pays ; mais trop peu nombreux, leur apparition au milieu des sauvages étaient trop rares pour opérer un bien durable. Devenu évêque de St. Boniface, à la mort du vénérable Mgr. Provencher, Mgr. Taché s'occupa de suite de ce soin important. Voyages, requêtes, demandes, rien ne lui coûta ; il ne fut rebuté par rien ; aussi, de quelle joie son cœur d'apôtre et d'évêque ne fut il pas inondé lorsqu'il vit enfin, consolidées et régularisées, ses chères missions de l'Ile à la Crosse, Ste. Anne de la Siskatchéouane, du Grand Lac des Esclaves, et de la Rivière McKenzie."

Je n'ai pas hésité à emprunter tous ces détails parcequ'ils font connaître les travaux d'un missionnaire remarquable par ses actes méritoires et ses écrits remplis de renseignements.

L'*Esquisse sur le Nord Ouest* est encore plus complète sous le rapport historique. Il manquait aux *Vingt années de Missions* des explications sur l'histoire du pays qui a été le théâtre des travaux apostoliques décrits dans le premier ouvrage. L'auteur divise son travail en deux parties. Dans la première il donne un aperçu de la condition du département du nord ; dans la seconde il jette un coup d'œil rapide sur son histoire. Sept chapitres sont contenus dans la première partie. Dans le 1er il examine le pays au point de vue économique, en disant ce que le sol et le climat promettent d'utilité, et il rattache à ce chapitre les produits de la terre, réservant pour le chapitre 2me les études hydrographiques qui décrivent les voies naturelles de communication avec leur plus ou moins de facilité. Dans le chapitre 3me il examine la condition politique. Le 4me a trait à l'organisation commerciale. Le 5me mentionne la division ecclésiastique

du territoire. Le 6me examine les différentes nations qui l'habitent. Enfin le 7me donne la nomenclature de ce que le règne animal offre de plus remarquable. Des cartes géographiques sur une petite échelle sont jointes au volume et en facilitent l'intelligence. L'œuvre de Mgr. Taché a été traduite en anglais par le capitaine D. R. CAMERON.

La deuxième partie formera probablement la matière d'un second volume puisqu'elle n'est pas traitée dans celui-ci. Par là, Mgr Taché aura complètè un beau travail aussi parfait de style que de fond. Ce livre rappellera les sacrifices du missionnaire, envoyé par Dieu pour gagner au Christ des peuplades sauvages et à la civilisation de nouvaux horizons.

Le meilleur ouvrage de L'ABBE CASGRAIN est sans contredit son *Histoire de la Mère Marie de l'Incarnation, première supérieure des Ursulines de la Nouvelle-France*, publié en 1864.

" Il a écrit cette histoire, dit M. D. H. Senécal (1) avec cette richesse, cette originalité et quelquefois même avec cette hardiesse de style qui distinguent ses autres productions. Il a en même temps apprécié, en homme versé dans la connaissance de la vie intérieure, cette existence si visiblement soutenue par le soufle d'en haut et dont les vertus séraphiques et l'active énergie ont laissé non-seulement des souvenirs qui ne s'éffaceront jamais, mais encore des œuvres qui se continuent sous ses auspices et comme sous l'égide protectrice de son ombre.

" L'auteur a pénétré dans toutes les intimités de ce cœur; dans toute la cruelle poésie de cette destinée, dans tous les détails navrants de la vie de cette femme. Encore tout pénétré de la lecture de son livre, nous avons de la peine à faire une appréciation calme de cet ouvrage. Plus d'une fois nos larmes ont coulé au récit de tant de dévouements et de douleurs. En parcourant les pages qui retracent l'héroisme de cette angélique créature; en étudiant toutes les péripéties de cette existence exceptionnelle, nous n'avons pu qu'admirer les voies de la Providence, le doigt de Dieu dans cette suite d'évènements inattendus qui doivent faire d'une jeune fille

(1) *Revue Canadienne*, II. 59.

pleine d'espérance, une missionnaire du Canada et la première Supérieure de l'une de nos maisons d'éducation les plus renommées. Fille, femme, mère, religieuse, elle sut toujours concilier sa volonté avec l'obéissance, refouler au fond de son cœur ses plus chères affections et oublier tout, parents et amis, pour satisfaire cet immense désir de sacrifice et d'abnégation qui la poussait au Canada."

L'ouvrage est divisé en trois époque. L'histoire des premiers temps de la colonie se trouve résumée dans l'introduction. La première partie qui est désignée sous le titre de *vie domestique* comprend la première partie de la vie de la Mère Marie jusqu'à son entrée aux Ursulines de Québec aprés avoir passé par toutes les tribulations du mariage, de la maternité et du veuvage. La seconde partie retrace la *vie monastique* de celle que Bossuet appelait la Thérèse de la Nouvelle-France ; enfin la troisième partie comprend sa *vie apostolique*, et c'est aussi la plus intéressante, puisqu'elle se rattache entièrement au Canada. C'est un beau travail, écrit avec un style imagé, coulant, et une poésie mystique qui répand une teinte attrayante sur tout l'ouvrage.

On a fait à l'abbé Casgrain ce reproche ici et je le crois fondé : "L'auteur canadien a trop voulu montrer la sainte, et il a négligé la femme, c'est-à-dire ce côté naturel par lequel Marie de l'Incarnation se rattachait à la terre. Le récit de ses ravissements et de ses extases peut être bien beau ; mais celui de ses œuvres a pour nous plus de charme et d'édification."

La plume féconde de l'abbé Casgrain a produit plusieurs ouvrages biographiques, entr'autres : *Notice biographique sur le chevalier Falardeau* (1862) pp. 96 ; *Un contemporain, A. E. Aubry* (1865) pp. 103 ; *Un contemporain, F. X. Garneau* (1866) pp. 135 ; *Un contemporain, G. B. Faribault*, (1867) pp. 123 ; *Découverte du Tombeau de Champlain par MM. les abbés Laverdière et Casgrain*, (1866) pp. 13 ; et une *Vie des saints*, (1867) formant un volume de 750 pages.

On retrouve dans les biographies les défauts et les qualités qui déparent et ornent la plupart des écrits de M. Casgrain.

C'est partout la même profusion de couleur, la même richesse de style, mais aussi partout la recherche et l'éclat. Voici ce qu'en pense un de ses critiques: " Il donne presque toujours à ses héros des poses exagérées. Ce défaut, très frappant dans l'*Introduction de l'Histoire de la Mère de l'Incarnation*, est aussi remarquable dans les *Biographies*. Il décrit toujours avec pompe les circonstances les plus ordinaires de la vie. Pour lui, une maison n'est pas une maison mais un manoir; et si le manoir a une tourelle ou quelque portique, etc., etc., c'est un château. Une petite lisière de terre devient sous sa plume, une seigneurie; la moindre tapisserie lui paraît orné de *figurines*—comme au manoir d'Haberville; et si vous lui faites la faveur d'une petite promenade dans quelque vieux wagon attelé de quelque vieux cheval blanc, il vous en remerciera par cette phrase: "comme au *temps jadis*, une *blanche haquenée* conduisait le *carosse* " *antique, orné des armoieries* de la famille. On se serait cru " au temps de Louis XIV."

Portant un jugement d'ensemble sur les travaux littéraires de M. l'abbé Casgrain, M. Hector Fabre, dans son excellent petit travail sur la littérature canadienne, s'exprime ainsi: " La première qualité de M. Casgrain est l'imagination; ses principaux défauts sont le goût de la déclamation dans le style, l'amour de certains mots sonores dans la phrase, le respect du souvenir dans le récit, le culte de la pose dans ses héros. Son imagination est tour à tour brillante, évoquant les plus belles images, gracieuse, donnant un tour délicat et charmant, touchant et faisant naître sans efforts les plus vives impressions, les émotions les plus profondes. Cette imagination ne peut que se développer, devenir sure d'elle même, en restant hardie, s'élever à mesure qu'elle s'astreindra : ux lois d'un goût sévère. Il y a une plus grande dépense d'imagination dans les *Légendes* que dans *l'Histoire de la Mère de l'Incarnation*, cependant, même comme imagination, je préfère *l'histoire* aux *Légendes*. La profusion est moins grande mais l'abondance est plus réelle; l'éclat est plus tempéré, mais il est plus solide, il éblouit moins a pre-

mière vue, mais la lumière qu'il projette est plus pure et elle ne lasse pas. L'éclairage artificiel est magnifique dans les *légendes*, et ce qui y manque c'est plutôt un coin obscur, une page simple ou l'esprit se puisse reposer un instant de toutes ces splendeurs ; mais dans *l'histoire de la Mère de l'Incarnation*, ce sont de purs rayons qui éclairent et vont bien vite pâlir les quelques lumières douteuses qui cherchent encore à se glisser ça et là. Le sujet a porté bonheur à l'auteur et lui a fait sentir la nécessité d'être plus simple, plus sévère, il n'a pas voulu étaler à côté de la plus belle prose du XVII siècle de son héroïsme, les ornements fanés du romantisme. Son imagination avait aussi moins à s'exercer en ce sens que dans les légendes, où il fallait créer une fable, composer une trame, tandis qu'ici il n'y avait qu'à suivre les phases nécessaires de la vocation et de l'existence de la Mère de l'Incarnation. Le talent s'est ployé aisément aux règles du sujet, et en le voyant dans le cadre un peu sévère, mais élégamment sculpté, suspendu aux murs blancs d'un couvent on croirait qu'il y a été placé en naissant et l'on ne devinerait pas de suite qu'il a glissé autrefois, sur la pente de la légende, vers le roman."

J'ai sous les yeux un ouvrage remarquable, intitulé : *Le Canada sous l'Union ;* 1872, 2 vol. in-12, pp. 400, dû à la plume de LOUIS P. TURCOTTE, assistant bibliothécaire au Parlement Provincial, déjà très favorablement connu par plusieurs opuscules qui révélaient ses tendances et la portée de ses études. Ce livre paraît indispensable à ceux qui veulent connaître l'histoire politique de leur pays sans avoir à faire de minutieuses recherches dans les journaux déjà difficiles à trouver ou dans des brochures fort imparfaites.

C'est donc un éminent service que l'auteur vient de rendre au public, aux jeunes journalistes, aux membres du parlement, à ceux qui veulent embrasser la carrière politique par devoir, par goût ou pour satisfaire à une louable ambition, car il a su condenser en quelques tableaux rapides et clairs les événements qui constituent le bagage historique des parlements durant une époque fort accidentée.

Cet ouvrage offre d'abord un tableau général de l'histoire du Canada avant l'Union, puis vient l'exposé succinct des diverses administrations qui se sont succédées depuis 1841, année où l'Union fut proclamée, jusqu'à 1867, époque de la Confédération. Il a divisé son œuvre en chapitres, qui concordent avec les gouverneurs qui administrèrent le Canada, durant cet intervalle.

L'auteur voudra bien me permettre de corriger deux légères erreurs de date qui, quoique sans importance en elles-mêmes, pourraient peut-être dérouter ceux qui désireraient plus tard faire des recherches sur ces événements. Il pourra, dans les éditions futures, rétablir en quelques mots les faits dont l'époque n'est pas assez clairement indiquée.

1o. La rébellion de 1837 ne fut pas suivie d'exécutions capitales, lord Durham ayant libéré tous les prisonniers politiques sauf ceux qui furent déportés aux Bermudes. Ce ne fut que sous Sir John Colborne, après les soulèvements partiels de 1838 que ce gouverneur institua les commissions militaires qui dressèrent au milieu de nous l'échafaud politique.

2o. Bien que ce soit vers 1841, à la fin de l'administration de M. Poulett Thompson que le traité dit Ashburton régla plusieurs difficultés entre l'Angleterre et les Etats-Unis, ce fut au commencement de 1839 que la question du territoire en dispute faillit amener une rupture entre les deux pays, les citoyens du Maine ayant alors pris une position menaçante dans les environs du lac Témiscouata. Quelques établissements canadiens furent cédés aux Etats-Unis pour rétablir la bonne entente.

Je me sens à l'aise en abordant la critique du travail méritoire de M. Turcotte. Je dis méritoire parce que l'auteur s'est donné beaucoup de mal pour recueillir ses matériaux, les assembler et présenter au public une œuvre, je ne dirai pas complète, mais dans tous les cas utile à une certaine classe de lecteurs.

En effet, la jeunesse avait besoin d'un livre de ce genre pour se mettre au fait des événements qui se sont passés

depuis les trente ou quarante dernières années, événements qu'elle ne peut apprécier que dans la liasse des journaux. Maintenant elle peut étudier plus facilement l'histoire politique du Canada sous l'Union, histoire si accidentée, si mouvementée, si instructive, si perplexe parfois. Je félicite donc M. Turcotte d'avoir entrepris ce travail. La pensée généreuse qui a présidé à cette publication ajoute encore au mérite de l'écrivain.

Ce n'est pourtant pas encore une œuvre telle que je la voudrais. Le style est clair, simple, sans prétention, mais il manque d'entrain, de verve, de chaleur, de vivacité, de souplesse, de coloris, et même de soin et de travail: il est froid et d'une sobriété voisine de l'indigence. Le récit est court, résumé, lucide, mais il manque d'ampleur et d'attraits. Ce n'est pas là toute l'histoire du Canada sous l'Union. C'est peut-être, à demi, l'histoire politique, mais assurément l'histoire du droit, celle des événements religieux, de la littérature, des progrés matériels et de la marche des idées n'est pas là. Je n'ai pas rencontré d'aperçus élevés sur les causes qui ont amené les crises ministérielles ni de considérations philosophiques et morales sur le mouvement social. J'y vois tout au plus un résumé fort succinct des travaux parlementaires, puisés dans les journaux de la chambre et la collection des statuts. Sans doute que c'est beaucoup mais l'auteur pouvait davantage. Je regrette ces lacunes qui ébrèchent sa réputation d'historien.

Que dire de l'intégrité du livre, de l'esprit qui anime l'auteur, sa tendance, son système? Hélas! pourquoi faut-il que les passions politiques et les préjugés de parti aveuglent les plus belles intelligences? Sous des dehors calmes, impartiaux, modérés, M. Turcotte fait l'éloge du parti conservateur. C'est le plus grand reproche que je lui adresse. Il devait au public de cette province plus d'intégrité, plus d'impartialité qu'il en a montrée. Citerais-je des faits, des extraits de son livre? Inutile. Tous ceux qui ont lu l'ouvrage disent comme moi. Mais cette tendance se manifeste surtout dans le second volume. C'est à partir de 1855, c'est-

à-dire depuis l'alliance des prétendus libéraux du Bas-Canada avec les tories du Haut-Canada, lors de la formation du ministère McNab-Morin, que son esprit de parti s'accentue davantage. Il excuse constamment les chefs de ce parti et accuse leurs adversaires politiques. Il n'y a pas jusqu'au *double shuffle* de 1858 qu'il approuve et excuse. Il n'a aucun blâme à adresser au gouverneur Head pour sa conduite inconstitutionnelle. Ses jugements sur les hommes sont marqués au coin de la partialité comme ceux qu'il porte sur leurs actes. Il change d'avis sur leur compte suivant qu'ils s'éloignent ou se rapprochent de ses tendances tories. Allen McNab, George Brown, J. A. McDonald, etc., sont tour à tour conspués et exaltés.

Il se trompe également sur la nature du mouvement opéré en 1854. L'alliance McNab-Morin fut une défection et un sacrifice des principes libéraux légués par Lafontaine et Baldwin. C'est une tache qui ternira toujours le nom si populaire de l'Hon. Aug. N. Morin. Ce ne sont pas les libéraux qui ont absorbé les conservateurs comme M. Turcotte le prétend, mais c'est l'élément conservateur ou tory qui a noyé l'élément libéral. Ce sont Sir Allen McNab et J. A. McDonald, deux tories encroutés de la vieille école, qui furent appelés à dominer dans cette combinaison ministérielle. C'est l'esprit Draper, Sherwood, Badgley, etc., qui va maintenant dominer et influencer J. A. McDonald, G. E. Cartier, E. P. Taché, Hincks, Langevin, Chauveau, etc., jusqu'à notre époque.

L'écrivain insinue donc fausement que ces hommes sont les héritiers des tendances politiques de Lafontaine-Baldwin. Leurs actes d'ailleurs n'ont rien de commun avec le sentiment libéral. Ils ne connaissent de réformes que ce que l'opposition leur a arraché. Le seul et véritable parti libéral qui a survécu aux défections de 1855, et que l'auteur appelle parti démocrate, parti annextionniste etc., est indignement jugé. Il l'accuse d'avoir voulu introduire dans notre législation les idées républicaines, comme si c'était là quelque chose de très déshonorant ! Il le condamne également parce qu'il

a proné certaines réformes, jugés bonnes de nos jours puisque le parti conservateur les escamote au parti libéral afin de se maintenir au pouvoir.

La partialité de l'auteur va jusqu'à excuser ses chefs de s'être opposés aux écoles séparées dans le Haut-Canada. A l'entendre, l'opposition du parti libéral fut factieuse, injuste, absorbant le temps des sessions, mettant des entraves aux projets du gouvernement. Voilà une jolie façon d'entendre le système représentatif et les franchises constitutionnelles! Vous être injuste, partial, imprudent, mauvais citoyen si vous n'appuyez pas le gouvernement. J'avais toujours cru qu'une loyale opposition complétait le gouvernement constitutionnel et participait même de son essence. Mais M. Turcotte n'entend pas de cette oreille là. Que ne dit-il pas encore? Il accuse M. Dorion pour n'avoir pas voulu sacrifier ses *principes* et ses *opinions* en échange d'un portefeuille, lors de la formation du ministère MacDonald-Cartier en 1857. M. Sicotte avait été dépêché par M. Cartier en cette occasion pour le faire consentir à accepter le portefeuille de secrétaire provincial. "Il déclina l'honneur, ajoute M. Turcotte; il refusa un compromis honorable afin de ne pas sacrifier ses principes, ni ses opinions." A la page suivante, l'auteur ajoute: "Cette conduite lui fit tort ainsi qu'à son parti, elle lui fit perdre l'occasion de monter au pouvoir." Ainsi, suivant M. Turcotte, *arriver au pouvoir*, c'est tout; celui-là est bien inhabile qui *laisse perdre* l'occasion de siéger dans le cabinet? Le titre de ministre vaut mieux que celui d'honnête homme? M. Turcotte appelle cela un *compromis honorable.* Les consciences tories seules ont cette élasticité. Hélas! les tentatives du parti n'ont que trop réussi à éloigner nos amis du devoir en plaçant dans l'administration de 1857 des libéraux comme MM. Sicotte et Belleau qui ont sacrifié leur passé pour un portefeuille. Après cela il n'est pas étonnant de voir M. Turcotte excuser l'alliance de M. Cartier avec M. Brown en 1864, et tant d'autres concessions de principes, aux prix desquelles son parti s'est maintenu au pouvoir.

L'auteur ne parait pas avoir beaucoup étudié les questions constitutionnelles. Dans un ouvrage de ce genre ces points de droit ont toujours une importance majeure. C'est une lacune considérable qui pourra disparaître dans une seconde édition.

M. Turcotte est encore l'auteur d'une *Histoire de l'Isle d'Orléans*, in-12, pp. 64, publiée à Québec en 1867. Cette brochure renferme de nombreux renseignements sur cette terre si féconde en faits historiques. Cet auteur doit publier prochainement une série de biographies sur nos hommes politiques; nous avons déjà celles de MM. Caron et Cartier. Ces biographies sont remplies de faits mais pauvres de style. L'auteur se doit à lui-même et au public de surveiller la forme en la rendant digne du fond.

Histoire des grandes familles du Canada ou Apercu sur le Chevalier Benoist et quelques familles contemporaines pp. 548, in 8vo ; tel est le titre d'un ouvrage publié à Montréal et généralement attribué à L'ABBE DANIEL, du Séminaire de St. Sulpice. Ce livre peut être considéré comme un monument élevé à notre gloire en ce qu'il retrace la vaillance, l'héroisme et le dévouement de ces grandes familles. On y trouve une foule de détails, de faits, d'aventures, d'incidents plus ou moins importants, la plupart inédits et qui ont été communiqués à l'auteur par les descendants de "ces grandes familles," qui ont noms de Longueil, de Beaujeu, de St. Ours, Martel, d'Eschambeault, de Montigny, Duchesnay, d'Ailleboust, Guy, de Vaudreuil, Baby, de Boucherville, de Salaberry, etc. La notice du chevalier Benoist, qui vivait en Canada en 1740, n'offre d'intérêt qu'aux membres de cette famille. Il en est autrement pour les autres biographies qui sont plus intimement liées à l'histoire du pays. Chaque notice biographique est accompagné des portraits des principaux membres de la famille. Nous y trouvons les portraits du chevalier Benoist, Jacques Cartier, de Montcalm, Beauharnois, Mgr. Laval, Mgr. Plessis, Mgr. Lartique, le juge Vallière, Etienne Parent, le juge Caron, G. E. Cartier, J. O. Chauveau, etc., avec un fac-simile des principaux hommes qui ont figuré sous la

domination française et depuis la cession du Canada à l'Angleterre. En un mot, c'est un livre de luxe destiné à orner les salons et les bibliothèques.

On pourrait désirer plus d'ordre et de méthode, moins de confusion dans la disposition des matières, une pagination plus régulière. On regrette surtout cet esprit systématique qui tend à faire graviter autour de la figure du Chevalier Benoist, personnage obscur de notre histoire, ceux qui ont illustré notre passé. A part ces défauts de forme le livre se recommande par un style simple et correct. C'est après tout une œuvre essentiellement nationale. " Car, comme le dit M. de Bellefeuille (1), ce n'est pas tout d'avoir une histoire sérieuse et régulière du Canada. Elle peut suffire au besoin d'apprendre les grands événements et l'enchainement des faits, au désir de s'intruire du passé de sa patrie ; mais l'homme à encore d'autre besoins et d'autres désirs, moins nobles si vous voulez, moins élevés ; mais qui pour tout cela, ne sont point blâmables. On aime à faire une connaissance plus intime avec les héros, avec les hommes qui ont laissé un grand nom derrière eux, une trace profonde dans les idées ou les faits de leur époque. On cherche à les voir comme dans l'intimité de la famille ; on aime à faire connaissance avec leur physionomie, contempler de près ces traits vénérés et en étudiant la figure qui est le miroir de l'âme, essayer de deviner les grandes pensées et de pénétrer dans le caractère des personnages qui ont fait la gloire de leur pays. On veut tout connaître chez eux, leur vie, leur traits, jusqu'à leur signature, laquelle, prétend-on, révèle quelque fois les dispositions de l'homme. Il y a peut-être là une idée mesquine, une vaine curiosité, qui expose à bien des desenchantements et à de pénibles déceptions; car, quel est le personnage qui peut supporter sans rappetiser un examen aussi minutieux ; souvent ceux qui de loin nous ont paru des héros, vus de près, redeviennent des hommes, avec nos défauts, nos travers, et jusqu'à nos ridicules."

JAMES MACPHERSON LEMOINE, un des auteurs les plus

(1) *Revue Canadienne* V. 398.

féconds qu'ait produit le Canada, naquit à Québec en 1825. Fit de bonnes études au séminaire de cette ville. Se fit admettre à l'étude du droit et pratiqua la profession d'avocat pendant quelques années. Fut pendant quelque temps collecteur du Revenu à Québec. A fourni à la presse un grand nombre d'écrits sur l'histoire naturelle et politique du pays. et d'autres essais également écrits en anglais et en français. Un de ceux qui a le plus fait pour la découverte et la publication des manuscrits relatifs à l'histoire ancienne du pays A régulièrement contribué à la rédaction de la *Revue Canadienne*, des *Soirées Canadiennes*, du *Foyer Canadien*, du *Saturday Reader*, etc. Un littérateur dans le sens strict du mot; écrivant avec facilité dans les deux langues.

On a de lui un grand nombre d'ouvrages. Qu'il me suffise de les indiquer pour le moment. Les écrits de M. Lemoine se rapportent à différents sujets; mais son étude favorite est l'histoire du Canada et il a tant fait dans ce sens que je ne saurais le ranger ailleurs que parmi nos historiens. Même dans ses travaux légers il n'oublie point le côté historique de son sujet et ses écrits sont autant détudes de mœurs, d'esquisses historiques. Tantôt c'est l'histoire d'un monument, la description d'un endroit célèbre dans nos annales; tantôt ce sont des données archéologiques fort savantes sur les origines canadiennes.

Les principaux ouvrages de M. Lemoine sont:

1. *Notes on land and sea Birds observed around Quebec*: Con. Vut. 1859.

2. *L'ornithologie du Canada.* Québec. 1861. pp. 400.

3. *Etude sur les Explorations arctiques de McClure, de McClintock, de Kane.* do.

4. *Les pécheries du Canada*, do. 1863. pp 146. in-8. On trouve dans cet ouvrage les informations les plus variées sur la pisciculture ou l'art de prendre le poisson, ainsi que la mension et description des rivières qui en Canada fournissent la truite, le saumon; les différents instruments et le meilleur mode de les empâter.

Ses informations sont moins complétes sur la morue, le

maquereau, l'anguille et en général tous les poissons qui alimentent nos pécheries. A part cela, il y a des statistiques qui devront attirer l'attention des économistes, des hommes d'état et des commerçants.

5. *La mémoire de Montcalm vengée, ou le massacre au Fort George*, documents historiques recueillis, do. 1864. pp. 91.

6. *Tableau ornithologique raisonné.* do. pp. 40.

7. *Maple Leaves: a Budget of Legendary, Historical, critical and sporting intelligence.* Do. 1863, pp. 194, in-8. Ce premier volume renferme plusieurs nouvelles ou légendes charmantes de style, d'expression et de couleur, c'est un véritable bouquet qui rappelle le terroir canadien; le parfum national s'exhale de ces histoires simples et patriotiques. On lit surtout avec attrait la *Legende du Château Bigot ou l'hermitage*, la *Légende du chien doré*, *La Corriveau ou la cage de fer*, *La perte d'Auguste*, *Le tombeau de Cadieux*, *De Brébœuf et Lalement.*

8. *Maple Leaves; second series.* Do, 1964 pp. 124 in-8. Ce second volume n'est pas inférieur au premier. L'auteur a consacré un nombre moindre de pages à la littérature légère; ce sont pour la plupart des documents historiques ou des études sur des points particuliers de notre histoire. On voit qu'il connait à fond notre passé. La partie la plus importante est semée de descriptions des principaux champs de bataille du Canada, accompagnées du récit des combats qui les ont illustrés. Le tout forme une brillante illustration de la race française sur ce continent.

9. *Maple Leaves. Third series*, do, 1865. pp. 137. in-8. Ce volume est presqu'entièrement consacré à l'histoire de Québec et à la description des environs. Il y a d'abord un récit de la campagne de 1869, traduit de l'histoire de Garneau, puis vient une biographie de M. La Corne de St. Luc, une notice de la paroisse de Sillery, près de Québec, et une description des jolies villas qui entourent Québec.

Maple Leaves est écrit en anglais, mais le nom de la France se retrouve à chaque page; c'est d'ailleurs l'histoire du Canada français, écrite dans ses détails les plus pittoresques. M. Lemoine écrivait pour une certaine classe de lecteurs,

c'est pourquoi il a mêlé l'utile à l'agréable, suivant en cela le principe d'Horace. A côté du fait historique, de la vérité sèche, il y a la narration simple et limpide du drame, de la légende, de l'esquisse de mœurs, les détails familiers, le fait intime. Sans avoir la prétention d'écrire l'histoire du pays, l'auteur a cependant réussi à rendre très intéressant son récit parce qu'il fait ressortir des faits ignorés, inconnus, plus ou moins intimement liés aux coutumes, aux usages, aux hommes, aux événements auxquels ils se rapportent. C'est une autre manière d'écrire l'histoire, et c'est bien la plus agréable pour la lire.

10. *Nos maisons de campagnes*, charmante pastorale en prose, a été publiée dans la *Revue Canadienne* de 1865. Holland House est bien le meilleur type de nos belles résidences de campagne; c'était une prémisse pour la *Revue Canadienne* car cet article parut quelques temps après dans la première série des *Maples Leaves*.

11. *Les dernières années de la domination française en Canada.* do. 1866; Ici l'auteur étudie la condition du peuple du Canada en 1755, il nous peint le fameux Bigot et passe en revue son entourage.

12. *Souvenirs : Augustus-Sala-Garneau-Ferland.*

13. *On the History of literature. Trans. Lit. and His. Soc.* (Que) 1867.

14. *On the Birds of Canada.* do. do. pp 34. Ce travail a été publié plus tard en brochure.

15. *Manuscrit relating to the early History of Canada,* Québec, 1867. Ce manuscrit a été découvert il y a que quelques années seulement par le chevalier Johnstone; il raconte la campagne de Louisbourg, 1750–58.

16. *Histoire du Canada. Ou est mort Montcalm? Rev. Can.* 1867.

17. *Album Canadien : Histoire, Archéologie, Ornithologie,* 1860. pp 119. Ce recueil renferme les différents écrits de l'auteur qui ont paru dans la *Revue Canadienne*. A part les articles déjà cités il a encore enrichi *l'album* de trois portraits reproduisant des sujets antiques, l'un dépeint Québec

en 1759, l'autre la maison des Jésuites à Sillery en 1637, et le troisième, Coucy de Castel. Il y a en outre un travail en langue anglaise sur les éléments qui composent notre nationalité.

18. *L'Album du touriste.*

Certes ! c'est bien là un album ou plutôt un écrin où l'archéologue, l'historien, l'ornithologiste, le pêcheur et le chasseur pourront tour à tour trouver des idées et des sentiments en rapport avec leurs goûts.

" Le style de M. LeMoine, dit M. Deguise, (1) est aussi facile qu'attrayant ; il prend tous les tons, toutes les nuances des caractères du sujet qu'il traite. Voyez plutôt, comme il est gai et piquant en parlant de la nuit qu'il passe au " *Repos du Voyageur*," où les compagnons de St. Antoine ont pris asile dans la cave faite au dessous de lui et protestent, par d'affreux grognements, contre les grincements aigus d'un pauvre violon qu'un musicien champêtre est à torturer sans miséricorde dans la grande cuisine. Il est alerte et joyeux quand il s'agit de chasse et de pêche, voyez le plutôt dans la " *Chasse à l'alouette*," à l'*Ile-aux-Grues*, etc. etc. etc., pittoresque, quand il se fait paysagiste. Quel magnifique tableau ne nous représente-t-il pas quand vous suivez la route du Cap-Rouge en revenant par Ste. Foye. Chacune des demeures des heureux du monde y est décrite d'une manière si belle, si gracieuse ! M. Lemoine, vous êtes amateur de la belle nature et vous nous faites jouir, nous voyageurs, de toutes les splendeurs que le bon Dieu nous a données et qui n'étaient pas connues. Sa plume devient attristée au départ de ses petits musiciens ailés, ses plus chers amis et il est ravissant quand il les voit revenir. Voyez encore avec quel plaisir naif et charmant il les appelle chacun par leur nom pour les complimenter de leur heureux retour et leur souhaiter la bienvenue.

" Mais quand il décrit les plaines d'Abraham, arrosées par le sang généreux de tant de braves, oh ! alors son style est grave et solennel."

---

(1) *Courier du Canada.*

M. Lemoine, comme on le voit, est un de nos écrivains les plus féconds. Il a écrit considérablement et la plupart, pour ne pas dire toutes ses productions, se rattachent à l'histoire de notre pays. C'est-là le mérite principal de l'auteur,—il s'échappe de ses écrits un parfum d'antiquité canadienne, un souvenir du bon vieux temps, qui font plaisir et qui charment. C'est encore un naturaliste ditingué. Personne ne sait prêter aux oiseaux un langage aussi suave, décrire avec autant de science et de poésie le brillant de leur plumage, la variété de leurs espèces, leurs mœurs et leurs occupations. Le style de M. Lemoine n'est pas toujours correct; on le voudrait plus limpide et plus classique. Il a certaines tournures que l'Académie repousse. Cela provient sans doute de l'habitude qu'il a d'écrire dans les deux langues. Il est bien difficile de réunir à la fois la pureté de Racine à celle de Pope, la souplesse de Byron à la diction classique de Buffon. Mais ces légers défauts disparaissent ou du moins sont vite oubliés pour les choses toujours fort intéressantes que l'auteur met devant les yeux de son lecteur. C'est le plus substantiel de nos écrivains dans la littérature légère et le meilleur auteur parmi le public anglais. Ses écrits tiennent à la fois de l'histoire et du roman, il pouvait exceller dans l'un ou l'autre de ces deux genres, mais chez lui le dernier s'inspire toujours du premier. La connaissance approfondie de notre histoire, les recherches nombreuses qu'il a faites sur nos antiquités canadiennes seront toujours la base la plus durable de son mérite littéraire. Si son nom ne peut être placé à légal de celui de Garneau et de Ferland, il vient immédiatement après.

En véritable bénédictin, l'abbé Charles Honore Laverdiere, né en 1826 et décédé en 1873, en son vivant bibliothécaire à l'Université Laval, a préparé un immense travail en 7 volumes, in-4o. intitulé : *les Œuvres de Champlain.*

De grands noms ont marqué les premières pages de notre histoire, noms de religieux et noms de guerriers. La reconnaissance nous fait un devoir d'en conserver un précieux souvenir, c'est cette pensée qui engagea l'abbé Laverdière à

collectionner, mettre en ordre, annoter les *Œuvres de Champlain*, fondateur de Québec et premier gouverneur de la nouvelle-France. Dans cet immense ouvrage on trouve les renseignements les plus exacts et les plus complets sur les commencements de la colonie, les luttes et les hauts faits de nos aïeux, la cruauté, les vengeances, et les mœurs féroces des sauvages, le dévouement des missionnaires.

L'ouvrage contient : Le voyage de Champlain aux Indes Occidentales, precédé d'une notice biographique de Champlain ; le voyage de 1603 ; l'édition de 1613, c'est-à-dire les voyages à l'Acadie de 1604 à 1607, et les voyages au Canada depuis la fondation de Québec en 1608 jusqu'en 1613, avec *fac-simile* photolithographique de toutes les cartes et vignettes y compris la rarissime *grande carte* de 1612, et la *petite carte* de 1613, *en son vray mérédien*, le quatrième voyage ; l'édition de 1619, avec le frontispice gravé et les vignettes ; l'édition de 1632 première et seconde partie ; avec la *grande carte* et sa *Table* ; le Traité de la marine ; le catéchisme en huron du père Brebeuf; l'oraison dominicale traduite en montagnais par le père Massé ; une dessertation sur les cartes de Champlain ; un dictionnaire topographique du Canada ancien ; des pièces justificatives et une table générale des œuvres de Champlain.

Il est inutile d'ajouter s'il a fallu beaucoup de travail, de recherches et de patience à M. l'abbé Laverdière pour ré-imprimer les œuvres du célèbre fondateur de Québec. Sans parler de l'exécution .typographique qui conserve l'ancien caractère, sans parler des annotations du commentateur, annotations qui dénotent une grande connaissance de notre histoire, M. l'abbé Laverdière à mérité les louanges de tous ceux qui tiennent sincérement à honorer les études historiques dans notre jeune pays. C'est une œuvre méritoire et une tâche honorable.

Un peuple s'honore toujours en honorant ses grands hommes : voilà pourquoi tout canadien, tout homme né ou vivant sur cette terre depuis longtemps conquise à la civilisation, aujourd'hui livrée au commerce, à l'industrie, à toutes

les branches de l'activité humaine, ne peut qu'être fier de son passé, se montrer jaloux de la gloire des personnages dont le génie entreprenant, l'énergie et les luttes patientes ont contribué à la fondation, à l'établissement de cette partie du continent américain.

Les commencements périlleux de la colonie, les luttes des premiers colons, les voyages d'exploration, les découvertes géographiques, les fondements de ville encore existantes, Québec s'élevant sur son roc à la voix de son illustre fondateur, le passé tout entier, l'histoire du Canada enfin, avec les cartes, les plans, tout cela se trouve habilement réuni dans l'œuvre du savant abbé.

Le catalogue des ouvrages que l'abbé Laverdière a publiés ou dont il a surveillé l'impression est considérable. Outre les œuvres de Champlain et le journal des jésuites, il faut encore porter à son crédit: Les " Relations des Jésuites," trois volumes compacts, grand in-oct., de plusieurs centaines de pages ; le " Cours d'Histoire du Canada " par M. Ferland, seconde partie de 1663 à 1759 ; l'Histoire du Canada à l'usage des maisons d'éducations ; plusieurs petits opuscules entre autres " Notre Dame de Recouvrance de Québec " " A la Mémoire du R. P: Ennemond Massé, S. J. ; " plusieurs livres de chant, entre autres: " le Chansonnier des Collèges," les " Cantiques à l'usage des maisons d'éducation, " trois éditions des " Chants Liturgique," la dernière édition du " Graduel et du Vespéral," la " Semaine Sainte," le " Rituel Romain." La dernière œuvre qu'il espérait pouvoir livrer bientôt à la publicité, est le " Paroissien Noté," œuvre destinée à populariser au milieu de nous le chant de nos églises-

M. Laverdière a été entouré de l'estime et de la confiance de tous les écrivains qui ont élevé à notre histoire de si précieux monuments. Pour ne citer qu'un des plus illustres, M. Ferland le consultait volontiers et déférait souvent à ses jugements. La table des Relations des Jésuites est à elle seule, disait M. Ferland, un travail extrêment utile, et me rappelle l'infatigable patience des Bénédictins. Qu'aurait-il dit des notes si nombreuses et si intéressantes, attachées aux œuvres de Champlain ?

L'éditeur des Relations des Jésuites a rendu hommage au zèle patient de M. l'Abbé Laverdière qui l'a si puissamment aidé dans cette publication, de concert avec MM. Ferland et Plante. " Pleins de dévouement pour cette entreprise que l'on peut appeler nationale, dit il, pendant des années ils ont consacré leurs loisirs à la lecture des épreuves, afin de rétablir l'ancien texte avec un scrupule, qui par respect pour les antiquaires, est allé jusqu'à reproduire fidèlement les fautes mêmes des vieilles éditions."

Nous avons encore de l'abbé Laverdière une *Histoire du Canada à l'usage des maisons d'éducation*: L'auteur n'avait qu'un but en publiant cet abrégé : aider les élèves à étudier nos annales ; il a fait plus, il a composé un livre qui attache le lecteur, et lui procure le plaisir de rafraîchir sa mémoire, sans la condamner à l'aridité ordinaire à ce genre d'écrit.

Hélas ! chaque fois qu'il arrive à un citoyen du Canada d'ouvrir un livre, de lire un article de journal ou d'écrire sur des sujets qui mettent en mémoire le souvenir de nos compatriotes exilés aux Etats-Unis, des considérations graves s'imposent naturellement, et nous recherchons la cause du mal qui nous décime. Le mouvement des canadiens aux Etats-Unis est quelque chose qui attire insensiblement l'attention des plus indifférens d'entre nous. Ces groupes multiples qui se rencontrent maintenant dans la Nouvelle-Angleterre, dans l'ouest et même jusque dans les régions éloignées du Sud, comme ils se sont formés, comme ils ont grandis ! On éprouvait d'abord une crainte légitime sur leur avenir. En effet, qu'allait devenir la nationalité, la religion, les usages, les mœurs canadiennes au milieu de l'élément américain ? Mais grâce à cette tenacité de la race latine qui la fait se cramponner au sol, tout cela à été préservé. Et aujourd'hui que voyons nous ? Les simples rassemblements de hazard sont devenus peuples ; les groupes se sont faits villages et paroisses ; des églises, des écoles, des académies, des journaux, des sociétés littéraires et nationales ont été fondées ; l'émulation, la vie sociale, la richesse matérielle, tout cela a surgi comme par enchantement. Maintenant la société américaine

compte avec les canadiens qui chiffrent pour au delà de 600,000. Le mouvement intellectuel et national a suivi le mouvement religieux. Il est bien facile de prévoir que le sang français va s'infuser petit à petit dans les veines du peuple américain et que sur le nombre de nos compatriotes il n'en reviendra pas un tiers. On se demande alors quel problème va résoudre cette fusion et quelle action l'élément latin exercera sur l'élément saxon. C'est une de ces questions qui méritent l'attention des penseurs et qui entre dans le problème de l'avenir du grand peuple des Etats-Unis ; de même que la question de l'émigration de nos compatriotes est un fait qui peut donner naissance aux théories les plus relevées.

Ces considérations me viennent à propos d'un livre que j'ai devant moi, intitulé : *Notre-Dame des Canadiens et les Canadiens aux Etats-Unis.* L'auteur, l'ABBE CHANDONNET raconte l'histoire d'une simple colonie canadienne aux Etats-Unis, à Worcester, Massachusetts. C'est l'histoire intime de toutes les missions canadiennes chez nos voisins, des péripéties par lesquelles elles passent, du rôle du prêtre catholique et de la générosité des fidèles.

Dans la dernière partie, qui est de beaucoup la plus intéressante, l'auteur étudie les causes de l'émigration et cherche le remède à cette situation. Elle est bien traitée. En général le livre fait honneur au talent de M. l'abbé Chandonnet qui, espèrons le, n'en est pas à son dernier ouvrage littéraire.

L'abbé Chandonnet est docteur en philosophie et en théologie du collége romain, et en droit canon de l'Apollinaire. Il est un des esprits les plus remarquables que le Canada ait produit. Ceux qui ont vécu dans son intimité savent avec quelle rapidité son intelligence embrasse un sujet; elle le pénètre dans toute sa profondeur et l'éclaire d'une lumière aussi vive qu'imprévue. D'une clarté et d'une précision admirables, son esprit a cette originalité qui n'est que la quintessence du bon sens appliqué aux questions les plus ardues de la philosophie et de la théologie.

Habitué, par l'inclination de son talent et par les études auxquelles il s'est plus particulièrement adonné, à une langue technique, dépourvue d'ornements, précise, froide, on ne pouvait supposer que M. l'abbé Chandonnet fût un écrivain. Le livre que nous avons sous les yeux, cependant, est parfaitement écrit. Le style en est plein de relief, pittoresque, entraînant. Parfois M. l'abbé Chandonnet s'élève à la plus haute éloquence :

M. L'ABBE VERRAULT, Principal de l'Ecole Normale Jacques Cartier s'est voué a l'étude de l'histoire du Canada. Ses connaissances sont fort étendues, et je n'en veux point d'autres preuves que les savantes gloses qui accompagnent plusieurs de nos ouvrages canadiens. Il est l'âme de la Société Historique de Montréal et les *Mémoires* de cette socété sont le fruit de son travail et de ses études. Tout le public instruit attend avec impatience son volume intitulé : *Le Siége de Montréal en* 1775, qui doit paraître prochainement. L'auteur publiera dans cet ouvrage plusieurs relations inédites sur cette époque, entre autres celle de Sanguinet, Badeaux, de Lorimier et autres.

L'opinion du savant abbé fait autorité en matière d'antiquités canadiennes.

Il ne m'appartient pas de porter un jugement sur l'ouvrage de M. GONZALVE DOUTRE intitulé : *Histoire du Droit Canadien.* Mon nom est mêlé a cette publication et je suis tenu de m'éclipser. Cependant je ne puis laisser dans l'ombre le nom du collaborateur distingué, a qui revient tout le mérite de l'œuvre.

Cet ouvrage est l'histoire documentaire et authentique, écrite par elle-même, c'est à-dire par les Chartes, les Edits, les Ordonnances, les Actes des Gouvernements, des Chancelleries et des Ministères, les sentances des tribunaux administratifs et judiciaires, les délibérations et lois des parlements.

Le premier volume, qui comprend au delà de 800 pages, est publié ; le second volume est actuellement sous presse.

Je loue le zèle et l'amour du travail qui distinguent M. JOSEPH TASSE, traducteur à la chambre des communes du Canada. Ses travaux en prose sont déjà nombreux. Et au train qu'il y va ce n'est encore qu'un commencement. M. Tassé n'est pas un littérateur soigné, souple, délié ; il ne connaît pas tous les secrets de la langue et son style n'a pas la variété, la flexibilité et le naturel charmant qui plaisent tant au lecteur. Mais c'est un chercheur infatigable qui se plait à casser des noix dans le jardin de l'histoire de son pays. Il vous fera des recherches nuit et jour dans les réduits poudreux afin de léguer à la postérité les actions d'un homme médiocre. C'est le chantre des petits héros et des actes ordinaires de la vie sociale ou domestique. Il vous dira ce qu'a été tel marguillier de son village ou tel juge de paix de la vallée de l'Ottawa. C'est un peintre paysagiste en histoire si je puis m'exprimer ainsi.

Je ne veux pas dire que les *Canadiens de l'Ouest*, ces vieux pionniers qui ont ouvert le sol et colonisé tout un monde, soient indignes d'être rangés parmi nos illustrations historiques. Oh ! non, c'est une spécialité pour laquelle je donne beaucoup de louanges. Il n'est pas donné à toutes les plumes de tracer le câdre immense de l'histoire générale du Canada, et l'humble jardinier qui cultive son petit coin de terre a souvent autant de mérite que celui qui a l'intendance de tout le parterre. Les *Canadiens de l'Ouest* sont un livre qui redira pendant longtemps les privations et les sacrifices de toutes sortes que les colons canadiens se sont imposés pour ouvrir de nouveaux horizons à la colonisation américaine. Et il n'est pas mauvais que le public instruit de ce continent sache ce que la race française a accompli dans le grand œuvre de la civilisation sur cette terre d'Amérique. C'est donc une pensée généreuse qui a animé l'auteur et je l'en loue, lui et ses écrits.

Outre les *Canadiens de l'Ouest*, qui forment déjà un fort volume, il faut citer de M. Tassé d'autres brochures : Le *Chemin du Pacifique* et *La Vallée de l'Outaouais*. Son étude sur le pacifique canadien comprend 62 pages de laborieuses re-

Q

cherches, divisées en cinq parties : 1o. Le Chemin du Pacifique— aperçu historique de l'entreprise ; 2o. Praticabilité de la route ; 3o. Coût de la ligne et son exploitation ; 4o. Le Chemin du Pacifique et le commerce asiatique ; 5o. Les territoires du Nord-Ouest et la Colombie Britannique.

Dans *La Vallée de l'Outaouais* l'auteur examine cette partie du pays sous le rapport de sa condition géographique ; ses ressources agricoles et industrielles ; ses exploitations forestières ; ses richesses minérales ; ses avantages pour la colonisation et l'immigration ; ses canaux et ses chemins de fer.

On peut ajouter à ces écrits plusieurs travaux de courte haleine, publiés dans *La Revue Canadienne* et *l'Album de la Minerve.*

M. Benjamin Sulte, du département de la milice, s'est fait une réputation méritée par ses travaux en prose. Outre une foule d'articles bibliographiques et autres, publiés dans *La Revue Canadienne* et *l'Album de la Minerve,* il a encore dans ses cartons une histoire financière du Canada, un travail sur la colonisation de l'Ouest, intitulé : *Découvertes et Découvreurs.* Mais M. Sulte a compris qu'il lui importait de laisser une œuvre plus durable encore. C'est pourquoi il a entrepris d'écrire l'*Histoire de la ville des Trois Rivières et de ses environs,* son pays natal. Nous n'avons encore que la première livraison de ce travail qui parconséquent s'arrête à 1637. La seconde livraison est actuellement sous presse et sera prochainement livrée au public. " Renouer, dit l'auteur dans sa préface, la chaîne des traditions locales ; mettre en évidence les noms des plus anciennes et des principales familles du district, et réunir les opinions des hommes importants qui se sont occupés de cette partie de la province de Québec, tel est en peu de mots notre but.

" Nous aurons d'abord à raconter les guerres dont ces endroits ont été le théâtre ; la fondation et les agrandissements successifs de la ville, ainsi que l'arrivée des principaux groupes de familles qui en colonisèrent les environs. Plus tard, un examen des ressources naturelles des Trois Rivières

nous rapprochera plus particulièrement de l'époque moderne."

Cette Histoire sera, en outre, enrichie de cartes, de plans et d'autographes qui, à en juger par ceux de la première livraison, lui ajouteront un grand prix. Elle fourmille aussi de notes et de renseignements inédits, que M. Sulte n'a pu se procurer que grâce à un travail de bénédictin. La ville de Trois Rivières réveille de nombreux souvenirs historiques, son histoire ne peut manquer d'être intéressante. M. Sulte décrit très minutieusement les premiers voyages des français et les faits qui se rattachent à cette partie du pays.

Des circonstances sans doute incontrolables ont empêché l'auteur de terminer cette œuvre favorite. Mais nous ne perdons rien pour attendre. M. Sulte n'est pas homme à se décourager. Il l'a dit d'ailleurs : nous l'aurons quand même. Plume fertile, infatigable, souple à prendre tous les tons pour parler sur tous les sujets, M. Sulte jouit d'une belle réputation littéraire acquise par le travail et aussi par ses talents naturels. Tour à tour poëte et historien, publiciste et homme d'affaires, il est du petit nombre de ceux qui, en Canada, consacrent leurs loisirs aux travaux de l'intelligence. Il a voué au Beau un culte qui ne s'est jamais démenti. Au reste, le charme de ses écrits, son style souple, naturel et naïf en font un des auteurs aimés du lecteur canadien.

Je mentionne ici avec plaisir le nom d'un homme qui a rendu des services éminents à la colonisation : M. l'ABBE PREVOST, curé de la paroisse de St. Henri de Mascouche, dans le comté de l'Assomption. Ce modeste abbé a dans ses cartons, des notes précieuses qui, je l'espère, seront publiées avant longtemps ; entre autres, une histoire détaillée de la paroisse de Mascouche. Mais l'ouvrage qui devra surtout attirer l'attention du public est un grand travail historique sur la région nord du St. Laurent, embrassant spécialement la Vallée de la Mantawa. L'auteur a parcouru toute cette région pittoresque et il nous en a donné des cartes fidèles qui servent de guide aux explorateurs. Les services qu'il a rendus à la colonisation dans cette partie du pays sont incalculables, et l'histoire lui en sera reconnaissante.

M. ALFRED SANDHAM a publié, en 1870, un ouvrage intéressant, intitulé: *Ville Marie, or, sketches of Montreal past and present.* Cet ouvrage renferme une grande multiplicité de faits relatifs à l'histoire de la ville de Montréal. La statistique y entre pour une large part. Des cartes, plans, etc, sont annexés au volume.

L'auteur était déjà connu par son travail intitulé: *Coins, Tokens and Medals of Canada.*

M. HUGNET LATOUR s'est dévoué à une œuvre favorite: l'histoire des institutions religieuses du pays en général et de Montréal en particulier. Son *Annuaire de Ville-Marie* s'accroît annuellement de l'histoire de toutes les institutions nouvelles et de tous les détails de statistique et d'archéologie non encore publiés. On trouve dans cet annuaire l'histoire des différentes paroisses du district de Montréal et des renseignements sur l'origine, l'utilité et les progrès de nos établissements ou communautés de religieux et religieuses. C'est, on le voit, une petite histoire intime, renfermant des détails futils il est vrai, mais capables d'éclaircir certains faits généraux de l'histoire du pays. Nous devons encore à M. Latour des *Annales de la Tempérance,* 1854, pp. 80.

On a imprimé ces années dernières un petit pamphlet qui sent l'antiquité mais qui contient des détails excessivement utiles pour nous. Cette brochure éclaircit même certains points obscurs de notre histoire; c'est le *Journal du Siége de Québec en* 1859, par JEAN CLAUDE PANET. L'auteur décrit les événements et les péripéties de la période la plus solennelle de notre histoire. Il a été le témoin oculaire de tous les faits qu'il raconte. Malheureusement ce journal est incomplet, le manuscrit a été rongé par la dent du temps. L'auteur s'attache surtout à raconter les opérations de l'armée française.

Les amis de l'éducation s'intéressent à lire les *Etudes Biographiques: M. l'Abbé Raimbault, archi-prêtre, curé de Nicolet, etc., M. l'Abbé Leprohon, archi-prêtre, directeur du séminaire de Nicolet, etc.* Dans ce récit, on voit avec plaisir les efforts déployés par ces deux hommes de bien pour consolider l'œuvre

du Collége de Nicolet. On y trouve de nombreux détails qui se rattachent incidemment à une foule d'événements religieux ou purement civils. C'est à la fois une lecture pieuse et utile.

Le mémoire accompagnant la requête présentée à la chambre d'assemblée du Bas-Canada par le clergé catholique de cette province contre l'admission des Notables dans les assemblées de fabrique, a été publié en 1831. *La grande question des Fabriques*, par un AMI DE L'ORDRE, parut en 1831 ; la *Liste des évêques et prêtres du Canada*, en 1834; *Les affaires du pays depuis* 1828 *à* 1834, en 1834.

LOUIS CHARLAND, décédé en 1833, s'est fait connaître comme géographe et antiquaire. La première carte correcte que nous ayons du Canada a été dressée par ses soins, assisté des lumières de M. DUBERGER. Il publia avec M. W. VANDENVELDEN, en 1803, des *Extraits des titres de concessions de terres en seigneurie.*

M. L'ABBE BOIS, curé de Maskinongé, a dans ses riches cartons plusieurs ouvrages historiques importants, entr'autres une vie de Madame de la Peltrie, qu'il publiera bientôt.

Nous devons à M. L'ABBE ROUX, du séminaire de St. Sulpice, une *Vie de la sœur Bourgeois* (1818), à madame JEANNET ROY, institutrice, un *Abrégé d'histoire et de géographie du Canada* (1864), publié en anglais, à l'usage des écoles ; à AMUROY GUEROD, des *Notes diverses sur le Canada*, (1835) ; à M. ANDREW BELL, une traduction en anglais de *l'Histoire du Canada* de Garneau (1862), et une *Biographie du général Wolfe* (1859) ; à M. ADELARD BOUCHER, un *Tableau synoptique et synchronique de l'Histoire du Canada* (1858) ; à NOEL BOWEN N. P., *An essay on the social condition of the coast of Labrador*, et, *An historical sketch of the Isle of Orleans* (1860) ; à M. ARTHUR DANSEREAU, rédacteur de la *Minerve*, des *Annales historiques du Collége de l'Assomption depuis sa fondation* (1869) ; à THOMAS STAVROW BROWN, syndic officiel (1803), une *Histoire du Grand Tronc* (1864), un *Rapport sur le choléra et l'immigration*, et une *Histoire des troubles de* 1837 ; à Ro-

BERT CELLEM, un livre sur le passage du Prince de Galles en Canada, en 1860 ; à M. F. DRISCOLL (1830), *Memoirs of a Canadian, The twelve days campain* (1866) ; *Ideas on military tactics* (1860) ; *Sketch of the Canadian Ministry* (1866), pp. 130 ; à LORD DURHAM, *Reports and despatches on the affairs of British North America* (1839), pp. 423 ; à W. LINDSAY, *Narrative of the invasion in Canada by the American Provincials under Montgomery and Arnold* (1826) ; au père FELIX MARTIN, *Manuel du Pélerin de Notre-Dame de Bonsecours à Montréal* (1848), pp. 178 ; *Relations des Jésuites sur les découvertes et les autres événements arrivés en Canada et au Nord et à l'Ouest des Etats-Unis* (1611-1672), traduit de l'anglais de O'Callaghan, pp. 79 ; *Relation abrégée de quelques missions des PP. de la comp. de Jésus dans la Nouvelle-France*, traduit de l'Italien du P. Bressiani (1852) ; *Relations de la NouvelleFrance*-1773-79 (1860) ; *Relations inédites de la Nouvelle-France*-1672-79 (1861), en deux volumes ; *Première mission des Jésuites du Canada, Lettres et documents inédits* (1864) ; à MESSIRE PAQUIN, ancien curé de St. Eustache, *Journal historique des événements arrivés à St. Eustache pendant la rébellion du comté du Lac des deux montagnes* (1838) ; à J. A. PLINGUET, *Souvenirs sur les commencements de l'Union St. Joseph de Montréal* (1866), pp. 72 ; à LOUIS JOSEPH RACINE, *Souvenirs historiques du Canada* (1865) ; à J. O. TURGEON, *Biographie de Camile Urso* (1865), pp. 34.

Les ouvrages publiés sous les auspices de la société historique de Québec sont très nombreux. Ces différents volumes, connus sous le nom assez singulier de *Transactions* sont du plus grand intérêt pour celui qui veut faire des études d'archéologie canadienne. La plus part du temps ce sont des mémoires inédits d'une grande importance qui éclaircissent des points obscurs de notre passé.

Voici la liste des documents contenus dans les diverses séries publiées sous les auspices de cette société.

Vol 1. List of the officers of the Literary and Historical Society of Québec, and preface. Inaugural address. On the Geology of Lake Superior, par le Commandeur H. W. BAY-

feld, R.N. On colouring Materials produced in Canada, par W. Green, Esq. On Meteorological Phenomena observed in Canada, par le Capitaine Bonnycastle, R. E. Notes on the Saguenay County,par A. Stuart, Esq. Observations on a few of Rocks and Minerals of Upper Canada, par le Captaine Bonnycastle, R. E. On the Geology of a portion of the Labrador Coast, by Lieutenant Badgeley, R. E. On the Geognosy of a part of the Saguenay country. On the Ancien Etruscans, Tyrrhenians, or Tuscans, by A. Stuart, Esq. Notes on the country about the Falls of Montmorency, by Wm. Green, Esq. On the Recent Shells which characterize Quebec and its environs, by Mr. Sheppard of Woodfield. Journey across the Continent of North America, by an Indian Chief, from Mr. LePage du Pratz, communicated by A. Stuart, Esq. Observation on the American Plants, described by Charlevoix, par W. Sheppard, Esq. Observations on the Myrtus Carifera or Myrtle-wax shrub, par W. Green, Esq. Catalogue of remarkable coincidences inducing a belief of the Asiatic Origin of the North American Indians, par Mercer, R. A. Observations on Crikets in Canada, par J. Hale. Catalague of Canadian Plants, presented to the Literary and Historical Society, par la Comtesse de Dalhousie. Catalogue of the Mineralogical collection belonging to the Literary and Historical Society. District traversed by the St. Maurice Expedition, in 1829. Processes used in Dying, among the Huron Indians, par Wm. Green. Sketches of the Tête de Boule Indians, par J. Adams, Esq. Notes on some of the Plants of Lower Canada, by Wm. Sheppard, Esq. On Length and Space, par D. Wilkie. Additional Notes on the Geognosy of St. Paul's Bay, par Baddeley Grammar of the Huron Language, by a Missionary of the Village of Huron Indians, translated from the Latin, par Mr. J. Wilkie. Sur le canon de Bronze trouvé en 1826, sur un banc de Sable dans le fleuve St. Laurent, par Amable Berthelot, Ecr. Remarks on the country lying between the Rivers St. Maurice and Saguenay, par Ingall. Notes upon the Dark Days of Canada, par le juge Sewell. Topo-

graphical notices of the Country lying between the mouth of the Rideau and Penetanguishine, par A. SHIREFF, Esq. On the Texile Substances in use among the North American Indians, par W. GREEN, Esq. Autograph Letter of Cotton Mather on Witchcraft. Plan raisoné d'éducation générale et permanente, per J. E. PERRAULT. On Stoves used in Russia for warming dwelling House, par le juge SEWELL. On the localies of Metallic Minerals in the Canadas, par BADDELEY. Letters on Minerals, Mineral Waters, &c., &c. List of Donations to the Society. Catalogue of the Library. Catalogue of Instruments and Apparatus. An Address by J. SKEY. Vol. II. On Coral Animals in the Gulf of St. Lawrence, par BAYFIELD. Abstract of the Meteorological Journal kept at Cape Diamond, Quebec, from the first of January 1824 to the 31st December 1831, with some remarks on the climate of Lower Canada, par W. KELLY, M.D. Theory of Paralled Lines ; being an attempt to demonstrate the Twelfth Axion of Euclid, by D. WILKIE. Notes on some of the Plants of Canada, by W. SHEPPARD. On the Magdalen Islands ; being the substance of Four Reports, par BADDELEY Vol. III. On the Temperature, Fogs and Mirages of the River St. Lawrence, par W. KELLY, M.D. Pigments of Canada, by Mr. GREEN. On the Medical Statistics of Lower Canada, by W. KELLY, M.D. Notes on some of the Canadian Song Birds, by Mrs. SHEPPARD. On an Inscription found in the heart of a Tree by W. SHEPHARD. Analysis of Mineral Water sent from Gaspé. Ancient Document relating to Acadia. Descriptive sketch of St. Paul's Island at the entrance of the Gulf of St. Lawrence, by Mr. Adams. On the Temperature of the Springs at Quebec, by Dr. KELLY. Travertine or Calcareous Tufa, by H. D. SEWELL. Canadian Etymologies, by A. STUART, Esq. A Geological sketch of the most South-Eastern portion of Lower Canada, by Lieut. BADDELEY, R. E. Abstracts of a Meteorological journal kept on Lake Superior, in 1824. Abstract of a Meteorological Regiter kept at Cape Diamond, Quebec, from January 1832 to December, 1834. Notes on the Ancient English and

Anglo-Saxon Language, by Dr. FISHER. On some extraordinary forms of Mirage, by W. KELLY, M. D. Notes upon the Country in the Vicinity of Quebec, by H. D. SEWELL. On the effect of Clearing and Cultivation on Climate, and on the situations most favorable to the deposition of Hoar Frost and Dew, by W. KELLY. M.D. A Method for preventing the liquid condensation of smoke in Metallic Flues, by W. SHEPPARD. On the Temperature of the surface of the Water over the Banks and near the Shores of the Gulf of the St. Lawrence, by W. KELLY, M.D. Prize Essay on the Hyperboreans, by the Hon. A. W. COCHRAN. Observations on the Habits of the Salmon Family, by A STUART. An Oration delivered before the Literary and Historical Society of Quebec, at the anniversary Prize Meeting, May 3rd, adjourned from April, 27, 1837, by the Rev. D. WILKIE. Vol. IV. EDWARD TAYLOR FLETCHER.—The twenty years Siege of Candia. A. R. ROCHE, Esq. Notes on the Ressouoces and Capabilities of the Island of Anticosti. E. D. ASHE, Lieut. Royal Navy, F. R. A. S., &c., &c.—Water Power of Quebec. Tue same,—Plan of the Construction of a Raft to rescue passengers from sinking Ships. Lieut. Noble, Royal Artillery, F. R. A. S. &c.—Means results of Meteorological observations taken at Quebec, during the Winter of 1853-54. A View of Russian America, in connection with the present War.—By A. R. ROCHE. The Social Condition of the Coast of Labrador, by Noel H BOWEN. Reminiscences of the Boundary Survey between Canada and the United States, from the Spring of 1843 to the close of operations id the field, in the Fall of 1835, par F. N. BOXER.

La cinquième série des Transactions de la Société Historique a été publiée en 1865. Cette brochure contient la publication de huit lectures ou conférences prononcées devant la société par les MM. suivants :—Révérend SAMES DOUGLAS, vice président, discours d'ouverture ;—Dr. WILLIAM ANDERSON sur le système carbonifère de l'Amérique Britannique du Nord, etc., ;—J. M. LEMOINE, vice-président, sur l'histoire de la littérature ;—JOHN W. COOK, sur l'Histoire du

Canada ;—Hector Fabre, vice-président, sur la Littérature Canadienne ;—F. G. W. Austin, sur quelques poissons du St. Laurent ;—J. M. Lemoine, sur la mesure des têtes dans les recherches ethnologiques.

Plusieurs de ces conférences sont remarquables à plus d'un titre, entr'autres celles de MM. Lemoine et Fabre. La sixième série, publiée en 1867 pp. 68, renferme quatre productions anglaises, lues devant la société par les Messieurs suivants : Jame Douglas, sur la tentative de fonder en 1823 un établissement sur le rivage Mosquito;le Commandeur Ashe sur la constitution physique du soleil ;E. T. Fletcher, notes de voyages dans l'intérieur du Saguenay (deux lectures).

M. G. B. Faribault a publié sous la direction de la Société Historique de Québec. en les faisant procéder d'une introduction et en les accompagnant de notes,une *Collection de Mémoires* et de relations sur l'histoire ancienne du Canada, d'après des manuscrits obtenus des archives et bureaux publics en France. Ce volume in 8vo. publié en 1840, renferme encore cinq documents fournis par Lord Durham et par l'abbé Holmes. *Les mémoires sur le Canada*, in 8vo 1838, publiés sous la direction de la Société Historique par M. Faribault renferment plusieurs documents se rapportant à l'histoire du Canada, de 1749 à 1860 ; avec cartes et plans lithographiques.

Manuscripts relating to the early History of Canada, tel est le titre d'un volume in 8vo, publié en 1866 pp. 37-19-55, contenant trois mémoires publiés sous la direction de M. J. M. Lemoine. Le premier est le journal écrit par un jeune officier, nommé Malcolm Fraser, servant dans le 78e régiment, au siége de Québec, en 1750. Ce sont des notes écrites à la hâte, au jour le jour; ces renseignements sont d'ailleurs souvent mal fondés et M. Lemoine les corrige dans une savante glose, en maints endroits. Ce journal peut être mis en regard de celui de M. Panet et on conçoit que notre amour propre national nous fait trouver la version de M. Panet plus conforme avec la vérité et avec les faits.

Le second document est une lettre du colonel Caldwell, en date du 15 juin 1776, qui raconte l'invasion du Canada faite

à cette époque par les Américains. L'écrivain a été témoin oculaire des faits qu'il raconte. Il est rempli de préjugés contre les canadiens français, ce qui le porte à s'écarter parfois de la vérité historique. Ici encore le savant compilateur ramène l'auteur à la vérité.

Le troisième manuscrit est le plus intéressant ; c'est un dialogue des morts à la façon de ceux des anciens. Wolfe et Montcalm discutent de leurs actions et de leur conduite sur la guerre qu'ils se sont faite pendant leur vie. La stratégie est longuement discutée. L'auteur de cet écrit est le chevalier Johnstone qui servit dans l'armée française. Ce document a été publié en outre par le père Martin, dans son ouvrage : *De Montcalm en Canada.*

La Société Historique de Montréal a été fondée le 11 avril 1858, et incorporée par un acte de la législature en 1859. Depuis 1868, cette société reçoit une allocation annuelle du gouvernement de $400.00.

Le but de la société est indiqué clairement par le préambule de sa constitution dont voici un extrait :

" S'il est important pour un pays d'avoir son histoire écrite, il ne l'est pas moins que cette histoire soit exacte, fidéle et complète. Persuadés de cette vérité et témoins à chaque instant des omissions et des erreurs qui se glissent dans la relation des faits historiques du Canada, et considérant la nécessité de ne point laisser prendre racine à des erreurs, qui, souvent répétées, finissent par supplanter la vérité, les soussignés se sont réunis en association sous le nom de " Société Historique de Montréal," pour travailler à dissiper ces erreurs au moyen de documents authentiques.

" Leur objet principal est d'acquérir la connaissance des antiquités canadiennes, et par la recherche des matériaux épars dans les archives des différentes parties du pays, et par la publication de leurs travaux, de rétablir l'histoire dans toute sa pureté, mais la société pourra s'occuper également d'autres objets scientifiques."

Voici la liste des manuscrits ou mémoires qui on été publiés sous les auspices de la société.

" De l'esclavage en Canada." Mémoire de M. le COMMANDEUR VIGER, complété par Sir L. H. LAFONTAINE.

" De la Famille de Lausons," par SIR L. H. LAFONTAINE.

" Vice-Roi et Lts.-Généraux des Rois de France en Canada," par R. BELLEMARE, écuyer.

Ordonnances de M. de Maisonneuve," par Son Honneur le juge BEAUDRY.

" Bataille Navale du Lac Champlain en 1814, par un témoin oculaire," par Sir E. P. TACHE.

Depuis 1868, cette société a publié trois nouveaux volumes ; le quatrième, le cinquième et le sixième de la série. Ils comprennent :

" Histoire de Montréal par M. DOLLIER de CASSON," vol. de 300 pages, avec notes et addenda de J. VIGER, du juge BEAUDRY et de L'ABBE VERREAU.

" Le règne Militaire en Canada," 1er vol. de 328 pages.

" Voyage de M. Dollier de Casson," avec notes de L'ABBE VERREAU, et deux grandes cartes.

La société historique de Montréal a dans ses cartons plusieurs manuscrits importants. J'espère qu'elle en fera bénéficier le public au plus tôt. L'allocation annuelle qu'elle reçoit du gouvernement la met en mesure de hâter l'impression de ces documents.

Pour résumer cette courte et trop pâle esquisse de nos travaux historiques, il me reste que peu de choses à dire. Je n'ai pas la prétention de croire que les pages consacrées à cette étude contiennent tous les ouvrages historiques et le nom de tous les écrivains qui ont esquissé notre passé. Mais j'ose croire que les historiens les mieux notés parmi nous n'ont pas été négligés et que chacun s'en retire avec son mérite et ses défaveurs.

Si un critique voulait, plus tard, faire une étude plus complète de notre littérature en entreprenant de traiter un genre spécial, je présume qu'il préférerait porter ses investigations dans le champ de l'histoire de préférence à toute autre étude d'esthétique ; car, comme j'ai déjà eu occasion de le dire, on pourrait faire un beau volume en traitant la matière spéciale

de nos travaux d'histoire. Ce volume offrirait un double intérêt au lecteur. D'abord, il verrait défiler devant lui les noms les plus recommandables de notre littérature, accompagnés d'une biographie étendue et d'une critique sérieuse de leurs travaux littéraires ; ensuite, cette étude même serait tout un cours d'histoire du Canada sous une forme variée et détachée, par conséquent fort attrayante. Le fonds de connaissances historiques, commun à la plupart des hommes instruits de ce pays, s'agrandirait encore d'une manière spéciale, en ce que ces critiques offriraient assez de perfection et de véritable science pour indiquer les erreurs de faits commises par chaque historien, outre les fautes de style, de langage et de tendances. Ce serait donc une belle œuvre à accomplir et je suis près à avouer que les quelques pages que ma plume a esquissées sur cette matière sont insuffisantes et inachevées. On comprend d'ailleurs que le cadre de cet ouvrage, qui embrasse toutes les parties de notre littérature, ne me permet pas de m'appesantir longuement sur chaque genre ; que mon devoir d'historien et de critique s'arrête et ne va pas au-delà de l'énoncé d'un jugement sain, mais fort résumé de nos travaux littéraires. Il m'aurait été infiniment plus agréable, et le lecteur en comprendra la raison, de borner mon analyse à un sujet spécial, à la poésie, à l'histoire ou au roman par exemple, que j'aurais tâché d'approfondir ; mais le but de cet ouvrage-ci aurait été manqué. J'ai donc été forcé d'être court afin d'édifier ce modeste monument que j'ose élever en l'honneur des lettres canadiennes. L'idée qui a présidé à cet ouvrage, qui est d'offrir au lecteur un panorama de toute nos richesses littéraires, suffira, je crois, pour excuser la ligne de conduite de l'auteur.

Quoiqu'il en soit, j'ai indiqué les sources principales de notre histoire et la nomenclature la plus recommandable de nos annalistes. J'ai déjà dit que l'histoire de notre passé était une mine inépuisable. Quelque nombreux que soient les travaux accomplis, il reste encore plusieurs filons à découvrir. Rien n'est obscur comme le passé d'un peuple qui a longtemps vécu dans l'ignorance de lui-même et des autres.

Isolés comme nous l'étions du reste de l'humanité, séparés des continents civilisés par des océans de plusieurs centaines de lieues, à une époque où l'art de la navigation n'avait pas atteint les proportions gigantesques de notre temps; vivant au sein des ombreuses forêts de l'Amérique, cotoyant chaque jour des peuplades barbares et ignorantes qui ne pouvaient que gagner à notre contact tandis qu'elles n'offraient en échange que des notions rétrogrades; engagés constamment dans l'exploitation matérielle et la culture du sol, privés pendant longtemps de tous les grands éléments qui instruisent les peuples, dénués de l'aisance matérielle qui permet de songer à l'amélioration intellectuelle, pendant longtemps soumis à des règles arbitraires et exposés chaque jours à changer de forme de gouvernement, conduits par une minime portion de la population qui ne possédait même pas les éléments des connaissances sociales, politiques et scientifiques ; n'ayant point, comme de nos jours, une administration régulière et des rouages gouvernementaux qui permettent d'enregistrer minutieusement les faits importants relatifs à chaque département; mêlés à tous les événements et à tous les essais de colonisation sur le continent,—ce qui agrandit encore le champ de notre passé,—les canadiens se sont trouvés dans des conditions exceptionnelles. La somme de matériaux à recueillir pour édifier le noble édifice de notre histoire est donc énorme. C'est pourquoi celui qui s'adonne à ce travail fait un acte méritoire pour lui-même et pour la patrie.

Cependant, il n'y a pas à se le cacher, la route commence à être déblayée, grâce à un travail incessant. On commence à voir clair dans ce dédale autrefois si obscur. Si on vous cite un fait on peut y faire correspondre la date et la portée; si on vous parle d'un homme public qui a présidé à nos destinées, on peut accoler à son nom le protocole officiel qui confère à ce personnage l'autorité dont il a été revêtue; si on vous parle d'une époque, d'une phase quelconque du passé, on peut de suite en déterminer la valeur et faire ressortir, les uns à la suite des autres, les principaux événements poli-

tiques, législatifs, militaires, religieux, intellectuels ou même purement administratifs. Les archives et les dépôts de paperasses d'Europe et d'Amérique ont été fouillés. La partie officielle, authentique, est presque toute découverte; pour ce qui reste nous en sommes au domaine de l'hypothèse et de l'investigation. C'est beaucoup, c'est énorme même!

Mais il n'y a pas longtemps encore que tout était à faire. Garneau, le premier, a porté un flambeau éclatant dans la nuit obscure de notre passé. Son œuvre, qui durera aussi longtemps qu'il y aura une poignée de la race française sur les bords du St. Laurent, reste suspendue à la voûte de notre temple historique d'où elle répand une lumière vive et féconde; elle éclaire tout le gros de l'édifice, il ne reste plus que les compartiments séparés, les racoins éloignés, les retraites cachées. A l'œuvre donc, jeunes et vigoureux athlètes de la pensée, à l'œuvre! l'heure presse et ce qui reste à faire mérite votre attention. Emparez-vous d'une ville, d'une région du pays, d'un homme dont le nom résume une époque, d'une phase encore obscure de notre histoire, d'un côté même de cette histoire; travaillez et alors l'édifice, illuminé et resplendissant, jettera au loin les feux de la renommée et de la gloire.

Nos historiens peuvent se résumer en trois groupes distincts. Le premier, que j'appellerai groupe principal, comprend GARNEAU, FERLAND, FAILLON, BIBAUD et DOUTRE. Ces noms forment, à mon sens, la plus haute expression de nos études historiques par la grandeur de leurs œuvres qui embrassent l'histoire du pays depuis son origine jusqu'à nos jours, par la profondeur de vue, le talent et le sens large qui distinguent leurs écrits; le deuxième, que j'appelle le groupe anglais, comprend SMITH, le plus ancien de tous, mais non le plus sincère, et dont les travaux se rapportent à l'époque la plus précaire pour l'avenir de la race française sur ce continent; CHRISTIE, qui prend là où finit Smith, en 1791, et qui perpétue le système et les idées de son devancier, en ne s'écartant pas cependant du modeste rôle d'annaliste; McMULLIN, le plus complet de tous en ce qu'il part à

l'origine de la colonie, qu'il se rapproche le plus de la méthode de Garneau, enfin parce qu'il a suivi et étudié le développement social de la colonie dans les deux Provinces avec prespicacité sinon toujours avec impartialité ; enfin, le troisième, que j'appelle groupe secondaire et qui comprend surtout FARIBAULT, LEMOINE, L'ABBE LAVERDIERE, BIBAUD, FILS, L'ABBE CASGRAIN, L'ABBE TANGUAY, BEDARD, TURCOTTE, TASSE et SULTE.

Ces écrivains, et plusieurs autres, méritent une mention spéciale. Ils ont perpétué parmi nous le goût de la saine littérature et des travaux sérieux ; ils ont continué l'enchaînement qui nous lie aux écrivains de la domination française.

Depuis la cession du Canada à la couronne anglaise plusieurs écrivains étrangers ont laissé des ouvrages historiques sur notre pays. C'est pourquoi il me parait opportun de mentionner ces travaux afin de compléter, par là, ce côté si fécond de notre littérature.

C'est de 1840 à 1850 que ROBERT MONTGOMERY MARTIN entreprit la publication de plusieurs ouvrages se rapportant aux colonies anglaises en Amérique et dans les Indes. Son long séjour dans ces différents endroits, ses voyages nombreux, la position officielle qu'il avait occupée, toutes ces circonstances le mirent en mesure de recueillir une foule de renseignements précieux sur l'histoire des colonies, leur étendue, condition et ressources. Ses trois principaux ouvrages sont intitulés : 1o. *Statistics of the colonies of the British empire on the West Indies, North and South America, Asia, Australasia, Africa and Europe ; with map, chart and seals for each colony*, London ; 1840, pp. 916, R. 8vo. 2o. *History of the colonies of the British empire in North America etc, from the Official Records of the Colonial Office*, London ; 1843, pp. 350. R. 8vo. 3o. *The Hudson Bay Territories and Vancouver's Island ; with An exposition of the chartered Right, Conduct and Policy of the Hudsons Bay Company* ; do, 1849, R. 8vo.

Comme on le voit, ce cadre embrasse toute l'histoire des colonies anglaises ; il est vaste et offre des développements

considérables. Inutile d'ajouter que Montgomery Martin n'a pas rempli ce vaste cadre, ou du moins qu'il ne l'a rempli qu'à demi. La partie historique est nulle ou à peu près. Il ne retrace pas l'histoire des colonies, il ne fait que mentionner la valeur qu'elles avaient acquise à l'époque où il écrivait. Il emprunte aux documents publics de l'Etat la plupart de ses données. La statistique joue le plus grand rôle.

Le deuxième volume se rattache plus spécialement au Canada. L'auteur décrit, non pas toujours avec exactitude, mais dans un fort bon style, la topographie du pays, nos forêts, la religion, les mœurs des habitants, etc ; le tout avec assez de vérité, sans trop de fanatisme. En certains endroits il se montre bon prince à notre égard ; nous ne sommes point, à l'instar de plusieurs de ses compatriotes, des cannibales arriérés et barbares, des ignorants et des cuistres. Il a même un petit éloge très flatteur pour le beau sexe.

L'auteur cite beaucoup le rapport de Lord Durham, publié après le retour de son expédition au Canada ; mais j'ajouterai qu'il semble modifier l'impression mauvaise que laisse certaines parties du rapport en ne citant que les passages qui se rattachent à la statistique et ceux qui sont moins entachés de partialité. L'auteur parle ensuite du commerce canadien, de notre marine marchande, nos dépenses et revenus. De là, il passe à la Nouvelle-Ecosse qu'il étudie par les mêmes côtés.

On le voit, ce travail a pu être très précieux à l'époque où il a été publié ; il devait être très intéressant même, mais comme œuvre historique, je repète qu'il n'a que peu de valeur. Ce qui s'y trouve est incomplet ou inexact. Comme tous les travaux de statistiques, ça n'a qu'un temps et leur mérite s'envole avec les années. Toutefois, je n'entends pas dire qu'il n'y a ni talent, ni travail, ni utilité dans ces volumes. Il y a énormement de recherches et l'auteur écrit avec une facilité, une richesse, une abondance, une clarté vraiment remarquables. Je ne doute pas qu'il a beaucoup contribué à faire connaître le Canada dans sa patrie.

M. Montgomery Martin fonda le *Colonial Magazine and Commercial Maritime Journal*, qu'il rédigea de 1840 à 1842.

HUGH MURRAY a publié deux ouvrages qui se rapportent aux colonies Anglaises et par conséquent au Canada. 1o *Historical account of Discoveries and travels in North America, including the United States, Canada, the shores of the Polar sea and the voyages in search of a North West passage*; Londres, 1829. 2, vol. 8*vo* ; 2*o*. *An Historical and description account of British America, comprehending Canada, (Upper and Lower) Nova Scotia, New Brunswick, New Founland, Prince Edward Island, the Bermudas, and the Far Countries ; their history from the earliest settlement ; the statistic and topography of each district ; their commerce, agriculture and fisheries ; their social and political condition and also and account of the manners and present state of the aboriginal tribes ; to which is added a full detail of the principles and best modes of emigration. With illustration of the natural History*; Londres, 1839. 3 vols. 12 mo.

C'est ce dernier ouvrage qui se rapporte aux colonies anglaises, le premier volume parle plus particuliérement du Canada. Cependant il ne faudrait pas rechercher dans cet ouvrage la partie historique qui est incomplète et insuffisante, quoique plus étendue et beaucoup mieux traitée que l'a fait Montgomery Martin qui s'est surtout attaché à la partie descriptive. Une idée semble avoir dominé l'auteur en écrivant son travail, c'est que l'exposé des ressources et des besoins des colonies anglaises devait nécessairement intéresser le public anglais. Tout bon anglais doit considérer les colonies comme autant de comptoirs oû le producteur, le marchand, l'industriel exporte ses produits. De là, source de bénéfices pour l'habitant de la métropole. De là, nécessité de bien connaître ces colonies au point de vue de leur valeur relative. C'est aussi l'idée que Montgomery Martin fait prévaloir dans sa préface. C'est pourquoi Murray, Martin et Gourlay ont écrit au point de vue pratique, chiffres en mains, mais il s'en suit que leurs travaux ne pourront durer attendu que, de nos jours, la nature de ces besoins et la condition de ces richesses ont changé. En veillissant les colonies sont arri-

vées à un nouvel état de choses qui laisse loin derrière lui ce qui existait il y a trente ans. La base des évaluations et l'échelle des statistiques ne sont plus les mêmes : elles se sont modifiées avec les années, en sorte que ce qui faisait le premier mérite de ces ouvrages à l'époque de leur apparition n'en est plus que le dernier.

Un autre point de vue important, qui a été bien développé par Murray, est la question de l'émigration anglaise aux colonies. Il va sans dire que cette émigration est fortement encouragée. L'auteur termine après avoir étudié toutes les colonies de l'Amérique Britanniques du Nord, depuis Terre-neuve jusqu'à la Baie d'Hudson, depuis le pôle Nord jusqu'aux Bermudes, en donnant des notions sur les animaux qui peuplent les forêts de ces territoires, la nature des plantes qui composent ces forêts et des esquisses géologiques sur la composition du sol. C'est, en définitive, un beau travail rempli de connaissances pratiques, utiles et excellentes aux yeux surtout d'un européen. Car, pour les canadiens, j'ajouterai qu'ils peuvent faire des études plus complètes dans les écrits de leurs propres historiens infiniment supérieurs à Murray et à Martin.

La partie qui se rapporte au Canada est de beaucoup la plus développée. L'opinion de l'auteur sur les mœurs de notre pays, nos coutumes, nos institutions etc., est assez juste et assez vraie. J'ajouterai même que ces données sont minutieuses et que l'auteur, s'il n'est jamais venu en Canada, n'a pas été trop malheureux dans le choix de ses sources historiques. Cependant, il faut bien admettre que le tableau qu'il fait de notre société n'est plus le même de nos jours. Bien des coutumes ont disparu depuis un demi siècle. Le trait caractéristique de l'habitant du Canada n'est plus sa tuque bleue et son capot d'étoffe grise, son fouet et sa pipe. C'est maintenant un homme comme les autres, et si Murray vivait il pourrait s'apercevoir que l'esprit d'entreprise est devenu un peu notre partage. Ah !, nous n'avons pas encore le *go a head* américain, mais la génération qui pousse semble peu éloignée du tic yankee. On tourne de plus en plus à la

nouveauté, encore une décade et nous serons méconnaissables à ceux qui nons ont connus il y a cinquante ans. Dans cette transformation journalière des choses qui passent et des choses qui arrivent, il serait téméraire peut-être de dire si nous y avons gagné ou si nous y avons perdu. Mais on a beau s'enthousiasmer de la poésie qui s'échappe par les pores du passé on ne convaincra jamais les esprits sérieux et positifs que l'engourdissement social vaut le réveil national d'un peuple à la veille de prendre possession de lui-même, après avoir pendant si longtemps appartenu à d'autres !

J'aime à rappeler ici le nom d'un écrivain remarquable, FRANCIS PARKMAN, de Boston, qui a beaucoup étudié le Canada. Ses écrits historiques, qui se rapportent à notre histoire, sont intitulés : *Histoire de la Conspiration de Pontiac*, (1851) ; *Pioneers of France in the New-World* (1865) ; *The Jesuits in North America* (1867) ; *The Discovery of the great West* (1869.)

L'*Histoire de la conspiration de Pontiac* embrasse la période qui suivit immédiatement la conquête du Canada. On aime à voir la grande figure de ce sauvage célèbre, qu'on peut appeler le Vercingétorix américain, soulever les tribus barbares par son éloquence, son audace, son esprit d'entreprise, ses talents extraordinaires qui ne firent que retarder pendant quelques années la ruine de sa race. Cette conspiration avait pour but de repousser les conquérants anglais. On trouve dans cet écrit le génie du poète joint au talent de l'historien. Les peintures de la vie sauvage sont excellentes.

Dans ses autres ouvrages, M. Parkman raconte l'origine de la colonisation française en Amérique, la coopération du missionnaire dans cette œuvre gigantesque, les découvertes des français sur les différents points du continent.

L'auteur n'en restera pas là ; il est actuellement occupé à écrire l'*Histoire de la féodalité en Canada*, en deux volumes. Viendra plus tard une étude sur les exploits militaires d'Iberville.

M. Parkman appartient à l'école romantique ; il colore son récit, lui donne de la vie et du mouvement, ce qui rend ses œuvres agréables autant qu'utiles.

L. Dussieux, professeur d'histoire à l'école impériale militaire de St. Cyr, a écrit un livre intitulé: *Le Canada sous la domination française*, in-12, 1862, pp. 470. On voit à une simple lecture qu'il a été écrit par un homme convaincu de la perte qu'éprouva la France par le fameux traité de 1763. Ce n'est pas un gros volume, mais c'est un ouvrage précieux, en France surtout où l'on ne peut consacrer à l'étude de notre passé un long temps. C'est un résumé fidèle et exact, sinon très complet des événements canadiens jusqu'à l'époque de la cession en 1763. L'auteur se guide d'après Champlain et Charlevoix.

Le dernier chapitre, qui contient la relation de la guerre de 1755, forme la partie principale du volume. Il a été rédigé en partie d'après certains documents inédits qui sont publiés en appendice. L'auteur a contribué pour sa bonne part à faire la lumière dans notre passé.

La grande figure qui domine toutes les autres lorsqu'on étudie les derniers événements qui précédèrent la cession du Canada à l'Angleterre, c'est bien celle de Montcalm. Il fut un des principaux acteurs de cette dernière lutte qui décida du sort des canadiens. Cette figure mérite d'être connue. C'est le désir qui anime l'auteur de l'ouvrage intitulé : *De Montcalm en Canada ou les dernières années de la domination française* (1756-1760), par un ancien missionnaire, le père Felix Martin, in-octavo, pp. 350.

L'auteur a emprunté le fond de son travail à Dussieux, à Garneau, et au *Mercure français* de 1760 qui contient un bel éloge du marquis de Montcalm, attribué à M. Dareil, commissaire général de la guerre en Canada.

L'auteur n'accepte pas le jugement de Garneau sur le marquis de Montcalm. Il ne veut pas laisser peser sur un homme honorable des soupçons *d'intentions basses, d'intrigues, d'ambition*, ou de *potriotisme équivoque*, " en présence d'une vie publique où se révèle à chaque pas une âme noble et élevée, un esprit droit et judicieux, et un cœur animé d'un héroïque dévouement."

Une carte du Canada accompagne l'ouvrage. Elle permet

de suivre les opérations de la trop fameuse guerre de sept ans.

A la suite de l'esquisse historique de Montréal se trouve un fragment d'un mémoire anglais inédit, traduit pour la première fois, par un écrivain qui faisait partie de l'armée française. On attribue ce travail à M. JOHNSTONE, major dans l'armée et aide-de-camp de M. de Lévis. Cet écrit est sous forme de dialogue. Il a été publié en anglais par la société historique de Québec, en 1856.

Les pièces justificatives qui se trouvent à la fin du volume se rapportent au tarif des denrées, à l'appointement des officiers envoyés en Canada, au procès-verbal du Conseil de guerre de Québec, aux articles de la capitulation.

Il n'y a pas de doute que ce livre renferme les renseignements les plus complets qui aient été publiés jusqu'à ce jour sur le héros de 1759.

Le Rév. J. Martin est un nom bien connu en Canada, à Montréal surtout. Parmi les ouvrages que nous lui devons encore, il faut mentionner, *Manuel du pèlerin à N.-D. de Bonsecours ;* les *Relations des Missions de* BRESSIANI ; les *Missions du Canada.*

Le Canada par FROUT DE FONTPERTUIS, Paris 1867, pp. 264, est un petit in-douze qui n'a pas fait de bruit. L'auteur n'a évidemment qu'une connaissance superficielle du Canada et de ses grands historiens ; Farland, Garneau, Faillon lui sont même inconnus. Il puise ses renseignements dans *l'Histoire des Etats-Unis* de Bancroft, et l'*Histoire de la Nauvelle-France* de Charlevoix, les annales et relations de quelques missionnaires. Au reste, rien de saillant n'éveille l'intérêt dans ce livre, ni le style, ni l'originalité du fond, ni la narration ; il ne cite aucun fait nouveau de notre histoire. Il s'efforce surtout de peindre le dévouement de nos missionnaires et le courage héroïque de nos soldats, il se rend jusqu'à l'époque de la cession. L'auteur termine par quelques mots sur les institutions du Canada sous la domination française. Il espère que l'Indépendance du Canada sera la réalisation de notre destinée sociale avant un long temps.

C'est en 1833 que Isidore Lebrun publia à Paris son livre: *Tableau statistique et politique des deux Canadas*, 1 vol., in-8.

On trouve dans cet ouvrage une grande variété de renseignements qui cependant n'ont pas attiré à cette époque l'attention de la France. Il s'y trouve beaucoup d'erreurs d'appréciation. L'auteur n'avait fait que passer parmi nous et dans ce court espace de temps, il n'a pu étudier à fond notre société. Plusieurs de ces erreurs ont eté relevées par l'Abbe Maguire dans une brochure intitulée; *Clergé Canadien vengé par ses ennemis*, par Vindex, Québec, 1834.

Dans son *Tableau*, Lebrun étudie le Canada sous ses différents aspects, sa position géographique, sa condition économique, sa richesse territoriale, le gouvernement, les institutions publiques, l'éducation, etc. Quelque nombreuses que soient les erreurs de faits, de chiffres, et d'appréciations, l'auteur a cependant droit à l'estime des canadiens pour cette contribution. Aujourd'hui le livre de Lebrun ne peut guère servir parceque sa statistique n'a plus d'actualité. L'auteur était en son vivant rédacteur de la *Revue encyclopédique de Paris.*

Qui peut entreprendre quelque chose de plus grand et de plus utile qu'une colonie, disait un homme remarquable du siècle de Louis XIV.

C'est une étude en tout point digne du publiciste que celle qui démontre, par le secours de l'histoire, l'élévation des nations par l'établissement de puissances coloniales. C'était le désir légitime qui animait la France au XVIIe siécle dans les efforts qu'elle fit pour établir dans l'Amérique une Nouvelle-France destinée à perpétuer la mission, les idées, les tendances et la race de l'ancienne, à devenir un comptoir sûr pour satisfaire aux besoins du commerce et de l'industrie, recevoir le surplus de la population et préparer, petit à petit, sur le continent américain, de ce côté ici de l'atlantique, une puissance prépondérante, appelée à faire respecter le drapeau de la France. Ce dessein noble et élevé s'était réalisé, et les rois de France allaient enfin profiter des sacrifices qu'ils s'étaient

imposés, eux et la nation, ponr parvenir à ces fins. Au commencement du XVIIIe siècle la France possédait toute l'Amérique du nord jusqu'au Mexique sur l'atlantique et jusqu'à la Californie sur le Pacifique, sauf une bande assez étroite, limitée en arrière par les Apalaches et les Alleghanys, partant de la Floride et remontant jusqu'à la Baie de Fundy et qui formait la colonie de la Nouvelle Angleterre ; le golfe du St. Laurent, le Canada, les lacs intérieurs, tout le bassin du Mississipi et du Missouri, le Nord-Ouest, l'Orégon et tous les territoires au nord de la Californie et du Mexique, les Antilles, plus de la moitié de St. Domingue, St. Vincent, Tobago, St. Barthelemy, la Martinique, la Guyane, les Iles Malounes, etc.

Hélas ! qu'est-elle devenue cette immense puissance coloniale de la France en Amérique ? Où est la cause de cette décadence et de cette ruine ? Demandez le aux systèmes erronnés, aux idées fausses qui présidèrent à la direction des colonies ; à la mauvaise administration qui en fut la conséquence, à l'insouciance et à l'incapacité de la cour de Versailles. En voulant perpétuer sur cette terre d'Amérique le système autoritaire et autocratique qui présidait dans leur royaume les rois de France et leurs gouverneurs en Canada enlevèrent à la population l'énergie vitale et la vie sociale dont elle avait si grand besoin. Ne prenant aucune part au mouvement avait qui devait animer le corps social, ne contrôlant en rien les intentions des officiers du roi, le peuple devait nécessairement rester indifférent aux progrès et à l'avancement de la colonie. La vitalité d'un peuple dépend de sa participation à ses propres affaires. Il n'a réellement de lien national qu'en autant qu'il a la liberté de se gouverner lui même, de discuter ses dépenses, de contrôler par des voies constitutionelles les actes de ses mendataires. Et voilà pourquoi dans l'espace de quelques années l'œuvre de Richelieu et de Colbert s'en est retournée en ruine. Quel contraste frappant avec les origines des colonies anglaises et des colonies françaises ! Treize années s'étaient à peine écoulées, depuis que les premiers colons anglais s'étaient établis dans la Virginie, qu'une assemblée représentative vint perpétuer parmi eux les traditions de la

mère patrie ; deux cent cinquante ans s'écoulèrent avant que les canadiens purent bénéficier des avantages de ce système politique. C'est la liberté et le sentiment de la responsabilité populaire qui font la puissance et la force des nations : les colonies françaises se sont trouvées dans une situation contraire par l'intervention exagérée et la tutelle excessive de l'Etat.

Cependant cette poignée d'hommes de la race latine jetés sur les bords du St. Laurent, a pu rester française en luttant avec énergie contre l'élément vainqueur après les luttes de 1755. Et le Canada, ce magnifique joyau de la couronne d'Angleterre, demeure comme une accusation vivante contre l'inertie de Louis XV et l'autocratie de ses aïeux.

Ce sont ces idées que M. E. Rameau entreprend de démontrer dans son livre intitulé : *La France aux colonies, Etude sur le mouvement de la race française hors de l'Europe ou les français en Amérique, Acadiens et Canadiens*, in-8, 1859, pp. XXIV-160-350 ; ce volume se divise en deux parties : 1o. Acadiens ; 2o. Canadiens. L'objet principal que l'auteur a en vue est le tableau du développement progressif de la population et des faits qui s'y rattachent. C'est avant tout un travail méthodique de chiffres et de statistiques. Tous les recensements, tous les tableaux de statistiques en rapport avec l'accroissement de la population, le commerce, la valeur de la propriété, l'immigration, l'émigration, etc, y figurent. Il suit les acadiens et les canadiens dans leur origine et leurs développements comme force sociale. L'auteur a de belles pages sur l'avenir des groupes français jetés en Amérique, comme la France en Europe, pour commander le mouvement des idées et enseigner la supériorité de l'idéal sur la matière. Des notes savantes accompagnent les chapitres, ce qui fait du livre de M. Rameau un ouvrage souvent consulté par ceux qui veulent approfondir une question d'histoire. L'auteur s'efforce dans tout le cours du livre de démontrer le faux système d'administration qui a fait perdre à la France toutes ses colonies. A ce point de vue ce travail est véritablement une œuvre patriotique pour la France.

Comme étude de l'accroissement de la population et du mouvement de la colonisation en Amérique par l'élément français, je crois que rien de mieux n'a encore été publié, Les données de M. Rameau sont savantes, variées, substantielles, philosophiques même. Il s'élève à la hauteur du publiciste étudiant une grave question sociale. C'est pourquoi son livre vivra et sera longtemps consulté. On ne peut lire-sans admiration le dernier chapitre, qui traite de l'avenir moral et intellectuel des canadiens en Amérique.

Le Canada au point de vue économique, par Louis Strauss ; paris, 1867 pp. 280, renferme des tableaux de chiffres, accompagnés de commentaires pour expliquer ces données puisées dans les documents officiels et les ouvrages des économistes canadiens jusqu'à 1867. L'auteur consacre une partie de son travail aux renseignements géologiques. Il décrit les terrains qui renferment des minéraux et classifie les différentes espèces de minéraux. La partie industrielle comprend plusieurs chapitres ; les relations de commerce avec l'étranger sont également exposées avec clarté. Ajoutons à cela des notions sur l'histoire, le climat, la population, la géographie, l'agriculture, la marine, les forêts, le budget et l'organisation du gouvernement. C'est, comme on le voit, un guide sûr entre les mains des industriels et des commerçants européens. Ce livre est une bonne action ; il contribuera certainement à accroître les relations commerciales inaugurées avec l'ancienne mère patrie depuis 1855.

M. E. B. O'Callagan a publié, en 1856, à Albany : *Documents relative to the colonial History of the State of New York, procured in Holland, England and France*, en 10 vol· in quarto. On trouve dans ce travail un grand nombre de documents relatifs à notre histoire.

Le major Warburton publia en 1849, à Londres, *The conquest of Canada*, en 2 volumes.

Parmi les documents historiques les plus importants au point vue de l'histoire politique, il faut mentionner la correspondance des gouverneurs anglais, entr'autres : Sir Francis B. Head. *A narrative of his administration , the Emigrant etc.*

LORD DURHAM, son Rapport; LORD SYDENHAM, *Memoirs of his life with a narrative of his administration in Canada*, par P. POULETT ; LORD CHARLES METCALFE, *Life and correspondence*, par J. W. KAYE ; Le comte d'ELGIN, *Conditions and prospect of Canada*, 1854, etc.

M. H. BLISS a publié un ouvrage intitulé : *Statistics of the trade, industry and ressources of Canada*; Londres, 1833 ; ROBERT F. GOURLAY, *General introduction to the statistical accounts of Upper Canada, compiled with a view to a grand system of emignation*, Londres. 1822 ; S. W. HUNTER, *Panoramic guide from Niagara falls to Quebec*, Boston 1853, CAKE SMYTH, *Sketches in the Canadas*, Londres, 1839 ; W. H. BARTLETT, *Canadian secretary*, 2 vol. in 4. Londres, 1842 ; *Le Canada pittoresque*, Paris 1857. MM. S. HERIOT, HUGH GRAY, SANSOM, HOWISON, MACGUGGART, MAGRATH, TURGUSSON, MOODIE, PRESTON, BONNYCASTLE, RICHARDSON, JAMES B. BROWN, HUSTON, etc. ont laissé des relations plus ou moins véridiques de leur passage au Canada.

A tous ces noms illustres je pourrais bien ajouter ces brillants littérateurs français qui, visitant l'Amérique en amateurs et en touristes, en ont emporté un souvenir agréable. Ils ont consacré quelques pages bien pensées à notre patrie qui les a accueillis avec déférence lors de leur passage au milieu de nous. Naturellement leur récit de voyages n'a aucune prétention, ils ont couché sur le papier, quelque fois à la hâte, des notes prises ici et là, souvent fournies par le hazard ou par des personnes incompétentes. Mais on n'y trouve rien de malveillant, et leurs publications ont donné à l'Europe instruite une bonne idée de ce coin de terre qu'on appelle Canada et qui fut autrefois la Nouvelle-France. Parmi ces écrits ou récits anecdotiques de voyages, je citerai *Promenade en Amérique*, par AMPERE ; *Lettres sur l'Amérique*, par MARMIER et les articles si bien écrits et si bien pensés par DEQUIBUSQUE, LAROCHE-HERON et quelques autres. A ces écrivains, qui ont su comprendre notre patrie, le Canada est reconnaissant !

Il importe que le Canada se mette au courant de toutes

les publications étrangères qui peuvent l'intéresser au point de vue de son histoire. Loin de nous l'intention égoiste d'exclure de notre littérature des travaux qui ne peuvent que l'honorer. Notre reconnaissance est donc acquise à tous ceux qui, à l'étranger, veulent bien diriger leurs études sur ce coin de terre que nous habitons. Mais nous leur souhaitons la sincérité et l'impartialité dans leurs appréciations qui souvent pèchent sur ce côté, probablement à cause de leur éloignement du théâtre des actions ou des faits qu'ils veulent raconter. Je les mets en garde contre toute exagération et je les prie de s'inspirer à des sources pures de tout esprit étroit et mesquin; ils trouveront des guides sûrs en s'inspirant aux grands travaux du Canada, car l'école historique contemporaine a donné des preuves non-équivoques du sens large et éclairé qui l'anime.

Cette école s'est élevée à une hauteur qui la met sur un pied d'égalité avec les historiens contemporains de n'importe quel pays. Sa méthode est dans tous les cas supérieure à celle de l'école de la domination française. Elle recherche les causes qui ont présidé aux événements, parsème la narration de réflextions justes et sages, donne des développements aux sujets, dramatise pour ainsi dire le récit, peint les mœurs de la nation, étudie ses usages, approfondit la vie sociale sous toutes ses faces, au point de vue des faits comme au point de vue des idées, porte sur les hommes publics un jugement tantôt sévère, tantôt élogieux, la plupart du temps véridique.

Ce n'est pas que l'école actuelle soit entièrement exempte de certains préjugés, d'une certaine timidité ; il y a des choses qu'elle n'ose pas dire, qu'elle semble craindre de dire, qu'elle dit dans une édition et qu'elle efface dans une seconde, comme si elle suspectait un ennemi caché et secret qui serait prêt à l'étouffer si elle disait toute la vérité.

L'histoire n'est pas un plaidoyer, c'est le récit irrépressible et impartial des événements qui ont eu lieu. L'historien doit reproduïre, comme fait le peintre pour son tableau, l'image fidèle de l'époque dont il est le rapporteur. Ce n'est pas lui qui fait remonter la responsabilité à l'auteur de l'acte

ou du crime ; ce n'est pas lui, historien, qui a inventé l'acte ou imaginé l'auteur ; une circonstance de faits, appartenant au dossier de l'histoire, est là par la force des choses, et l'historien n'est que le greffier de l'histoire. Il doit recueillir tous les documents et les faits avec une scrupuleuse et froide exactitude, sans tenir compte de ce que les contemporains peuvent penser ou dire de ces documents et de ces faits. Un parti politique ou une coterie religieuse, qui se formalise de ce qu'un historien rapporte fidèlement un fait ou un document, prouve qu'il a honte du passé, qu'il ne veut pas que la postérité le connaisse ou le rappelle. Il niera un fait patent, admis de tous, pour se faire une histoire destinée à tromper les masses. N'est-il pas vrai hélas ! qu'on a tenté, en certains endroits, de substituer le roman, une histoire de convention, à l'histoire véritable ? Il n'est donné à personne d'effacer de la mémoire des hommes ce qui s'est fait dans le passé pour y substituer un passé que l'on voudrait rendre utile à une cause dont l'objet apparent est plus respectable que le but caché.

Avec les années la jeune école canadienne se débarassera des langes grossiers qui retiennent encore son essor. Elle apparaîtra alors libre et dégagée dans sa démarche, semblable à la déesse de la fable, avec une trompette à la bouche pour dire la vérité et toute la vérité.

CHAPITRE V.

Romanciers et Nouvellistes.

Idée du genre.—Expression littéraire des siècles passés.—Le roman au XIXe siècle.—Qualités principales du romancier.—Le roman en Canada.—Ses inspirations.—Son thème favori.—L'histoire du Canada et les Nouvellistes.—Légendes.—Romanciers et Nouvellistes canadiens.—Eugène L'Ecuyer.—Patrice Lacombe.—Joseph Doutre.—Chauveau.—Chevalier.—De Boucherville.—Taché.—De Gaspé, père et fils.—Gérin.—Lajoie.—Mme Leprohon.—L'abbé Casgrain.—Bourassa.—Faucher de St. Maurice.—Deguise.—Marmette.—Legendre.—Melle Chagnon, etc. Résumé.

Une des plus brillantes formes, comme une des plus populaires, qu'ait revêtue la littérature au XIXe siècle, est le genre romantique. Dernier produit de l'invention littéraire, il a atteint, en quelques années, le degré de développement auquel étaient arrivés les genres les plus autorisés dans les siècles passés.

La littérature, je l'ai dit ailleurs, a d'abord débuté par la poésie,—poésies légères qui se faisaient l'interprète des sentiments spontanés du cœur humain. Mais cet accent lyrique devait bientôt prendre des formes plus grandioses.

Au seuil même du développement littéraire apparait la figure colossale de l'antique Homère. Deux fois son pinceau puissant laissa entrevoir l'étendue de son génie inventif dans deux poëmes différents d'intrigue et de récit, mais semblables de forme et de genre, destinés tous deux à servir de colonnes à l'édifice littéraire de l'humanité. L'invention des grecs guida Virgile chez les latins, et, l'*Enéide* vint se placer à côté de l'*Iliade* et de l'*Odyssée.* Chez les modernes, le genre épique a continué à occuper la place la plus honorable sur le parnasse. Chaque peuple peut montrer dans ses archives une grande épopée : Le Tasse a laissé *la Jérusalem Délivrée* à l'Italie ; Milton, *le Paradis Perdu* à l'Angleterre ; le Camoëns, *les*

Lusiades à l'Espagne ; Voltaire, *la Henriade* à la France ; Klopstock, *la Messiade* à l'Allemagne.

Toute action n'est pas propre à devenir le sujet d'un poëme épique. Cette raison explique la rareté de ces chants. Pour escalader ces hauteurs il faut plus que le talent ; il faut le génie qui donne aux ailes dorées de l'imagination une force extraordinaire.

Les deux dernières épopées datent du XVIIIe siècle. Depuis cette époque il semble que le mouvement littéraire s'est déplacé pour s'inspirer à de nouvelles sources, dans de nouveaux genres. Après avoir fait le récit d'une action, on essaya de représenter l'action.

Dans le genre dramatique le poète s'efface pour laisser parler des personnages ; de là un genre nouveau, double de sa nature, tantôt tragique, tantôt comique ; susceptible des plus hautes inspirations et des inventions les plus variées ; offrant, tantôt le spectacle des douleurs et des infortunes qui troublent la vie humaine, tantôt le spectacle des vices et des misères qui la dégradent ; exigeant, dans son ensemble et pour son succès, des qualités rares et précieuses ; empruntant à l'histoire, à la religion, à la morale , à la société, le fond de ses tableaux, le thème de ses chants et le récit de son action. Le genre dramatique a envahi le genre épique, de la même manière que ce dernier avait détrôné le genre lyrique.

Sans doute que ces différents genres se sont souvent croisés, qu'ils ont longtemps marché de pair ; mais on retrouve dans l'histoire de la littérature la marque de leur lutte et l'indice de leur tendance d'empiétement.

Mais après que l'imagination, cette folle du logis comme l'appelle un philosophe, eut rempli sa course vagabonde et insonciante à travers les riantes régions de la littérature, la raison, à son tour, se rendit maîtresse du terrain et tenta de satisfaire l'invariable versatilité humaine. Le genre didactique ou philosophique s'adresse spécialement à la raison. Il embrasse tout ce qui forme le domaine de l'intelligence : religion, arts, science, morale. Il scrutine et décrète ; il examine et juge ; il trace des règles et impose des convictions. Il est

destiné à vivre parce qu'il est un progrès sur ce qui précède, et aussi, parce que l'humanité, ambitieuse de développements, se fait journellement rationaliste et penseuse. La voie d'examen a tué la voie d'autorité, l'analyse a dévoyé la synthèse. Le philosophe écarte tout ce qu'il ne mesure pas : il s'appelle chiffre et nombre. Froid, il dédaigne les vains ornements qui plaisent à l'imagination. Comme tous les autres genres, la philosophie a pour but d'instruire,—mieux que tous, elle atteint ce grand objet.

Timide dans ses débuts, le genre historique a, avec le genre didactique, pris la place importante qu'il mérite. Longtemps il a cotoyé les autres genres et à aucune époque sa défaveur n'a été manifeste. De nos jours il déploie un voile sur toute l'humanité qu'il tient dans ses filets. Et, on remarque que l'école historique contemporaine n'est parvenue à ces succès qu'en donnant la main à l'école philosophique. L'historien s'est fait censeur parce qu'il dit tout. Il ne lui suffit plus de raconter les faits, il lui faut en examiner les causes ; il recherche et commente. C'est un penseur scrupuleux et honnête travaillant pour le compte de la postérité. Il pénètre dans la nuit noire des temps, sépare les ténèbres d'avec la lumière à l'aide du sillon lumineux que lui donne le récit de Moïse, prend l'idée sociale à son origine, en suit le mouvement et la marche à travers les siècles. Ce mouvement, qui s'appelle civilisation, apparaît successivement sous les dehors de la barbarie et sous les traits austères de la féodalité. Nous le retrouvons ensuite sous les riches tentures de la royauté et jusque dans les dissensions religieuses et les conflits sociaux. Enfin, il se manifeste à notre époque par l'influence printanière de la démocratie honnête, laborieuse et chrétienne.

Le XVIIIe siècle avait été tourmenté par l'armée philosophique qui imposait aux consciences la terrible dictature de l'examen et de la discussion. Nulle place pour les travaux légers. Les hommes sérieux étaient en honneur et le ton de la polémique faisait taire les inspirations étrangères à ce mouvement. On a remarqué que les goûts diffèrent avec les géné-

rations et qu'ils passent avec elles comme les modes. Rarement le fils aime à marcher sur la voie que s'est battue le père. Il se fatigue de la profession de ses ancêtres, soit parce qu'on a voulu la lui imposer, soit parce qu'il aime mieux suivre les incidents d'une route qu'il ne connaît pas ou qu'il n'a vu que de loin. On se lasse d'un état comme on se rassasie d'un met.

Ceci peut expliquer la faveur dont jouit le roman au XIXe siècle. Aux hommes sérieux ont succédé les hommes légers. La manie de philosopher gravement a été remplacée par la manie de causer gaiement. A côté des grands arbres plantés par les ancêtres dans le champ littéraire, les petits-fils, pour varier le tableau, ont planté des arbrisseaux destinés à distraire les peuples du spectacle gigantesque et superbe, mais uniforme et silencieux, des hautes futaies. Ces jardiniers, si communs à notre époque, épris d'une ivresse toute paternelle pour leurs œuvres, s'abandonnent avec ardeur à leurs travaux ; et, il faut ajouter que si d'un côté, les retraites féeriques du XVIIe siècle et les bosquets superbes du XVIIIe ne sont pas restés sans admirateurs, on ne saurait parcourir le vaste jardin de la littérature sans contempler parfois les oasis verdoyants de notre époque. Ces beautés variées complètent le tableau le plus enchanteur qui puisse s'offrir à l'œil du critique.

Le roman, telle est donc la forme légère et diaprée qu'a prise l'engouement littéraire à notre époque. On le rencontre partout, il se mêle à tous les sujets, il les traite tous avec la même aisance, la même grâce : philosophie, histoire, morale, science, esthétique. Il s'empare des sujets les plus arides pour les revêtir des mille paillettes dorées de l'imagination. Si sa désinvolture est légère et vive, ce n'est souvent qu'un artifice pour tromper le lecteur. Il cache sous les fleurs des vérités étonnantes. Le lecteur boit goutte à goutte cette potion, trop souvent malsaine, et ne s'arrête que lorsqu'il l'a épuisée.

On ferait donc une erreur grave si on pensait que le roman ne doit être qu'un récit d'aventures diverses imaginées seule-

ment pour amuser. " Le divertissement, dit Huet, évêque d'Avranches, que le romancier habile semble se proposer pour but, n'est qu'une fin subordonnée à la principale, qui doit être l'instruction de l'esprit ou la correction des mœurs. Aussi, censurer le ridicule et les vices, montrer les tristes affets des passions désordonnées, s'efforcer toujours d'inspirer l'amour de la vertu, qu'elle seule est digne de ses hommages, qu'elle seule est la soûrce de notre bonneur,—tel est le principal devoir du romancier. Ce n'est qu'en le remplissant qu'il peut faire un ouvrage qui tourne à sa propre gloire, ainsi qu'à l'avantage des mœurs de la société. Le romancier doit toujours présenter la vertu sous des couleurs favorables et attrayantes, la faire respecter, la faire aimer dans le sein même des plus affreux malheurs et des plus grandes disgrâces ; il doit peindre le vice sous les couleurs les plus noires et les plus propres à nous inspirer l'horreur qu'il mérite, fut-il monté au faîte des honneurs et parvenu au comble de la plus brillante prospérité. Tout citoyen qui s'écarte de ce principe n'est digne ni du nom d'honnête homme ni de celui de bon citoyen."

Le roman, en Canada, porte un caractère tout particulier, il est essentiellement national. Il a beaucoup contribué à donner à notre littérature son originalité, si tant est qu'elle en a une.

On rechercherait en vain dans les récits de nos nouvellistes ces intrigues de boudoirs, cette accumulation de sentiments, tous aussi invraisemblables les uns que les autres, ces trames qui se dénouent que pour se renouer de nouveau avec de nouvelles complications, cette superfétation de sentiments, ce luxe de personnages et de types la plupart absents de la société, ces galanteries qui efféminent et ces beaux riens qui ne servent souvent qu'à fausser le jugement chez les hommes et le sentiment chez les femmes. Nos romanciers ont rejeté tout cela, et n'ont rien emprunté, sous ce rapport, aux écrivains transatlantiques.

Rarement la scène se passe ailleurs qu'en Amérique et même presque toujours au Canada.

Un sujet vaste, se prêtant à de nombreux développements, s'offre naturellement à l'invention de nos nouvellistes. Nous avons chez nous tout ce qu'il faut pour servir de thèmes aux romans honnêtes. N'avons-nous pas notre passé, notre histoire fertile en beaux dévouements, en traits d'héroïsme, en anecdotes touchantes ? N'avons-nous pas nos forêts avec leur poétiques aspects, les peuplades indiennes avec leur mythologie bizarre, leurs mœurs originales et la lutte qu'elles ont soutenues contre l'homme civilisé ? N'avons-nous pas nos légendes, les aventures de nos coureurs des bois et de nos voyageurs de *là-haut !* Il y a tout un monde légendaire et fantastique, tout un drame palpitant d'intérêt dans le grand acte de la colonisation de l'Amérique. J'imagine un homme de talent travaillant à un tel sujet : sa plume crée des personnages grands comme les héros de l'antiquité, des martyrs dignes des premiers temps de l'Eglise, des défenseurs de nos libertés et de nos droits nationaux ; la scène s'étend de l'Atlantique au Pacifique, des froides régions du pôle nord aux zônes tropiques ; le récit se déroule dans les bois, dans les montagnes, sur les fleuves et sur les lacs ; le peintre anime ce tableau des riches couleurs de l'imagination : c'est l'indien avec son tomahawk, c'est la bête fauve guettant sa proie dans le ravin, c'est la vie de famille dans le wigwam, c'est le souvenir de la patrie absente et les liens d'amitiés qui rattachent les personnages du livre à la mère-patrie, c'est le frêle canot d'écorce portant le héros du livre à travers les récits, luttant contre l'homme, contre les éléments, contre lui-même ; et, par-dessus tout, l'œil de la Providence, éclairant la voie aux premiers colons et ralliant leur courage au pied de cette croix plantée à Hochelaga par Jacques-Cartier, foulant pour la première fois le sol de la Nouvelle-France. Oui, s'il est parmi nous un écrivain au génie inventif, qu'il ne craigne pas de se hasarder dans la nuit de notre passé. Il trouvera des aliments à sa flamme. Il y a là, en germe, une brillante épopée qui ressemblerait aux *nielelungen* de la nuageuse Allemagne, aux *cancioneros* de la chevaleresque Espagne et aux *védas* de l'ancienne Néerlande.

On a généralement compris que les *récits canadiens* pouvaient davantage intéresser le lecteur canadien. Nos nouvellistes, à peu d'exceptions près, se sont donc contentés d'explorer le champ fertile de notre histoire. Peut-être même est-on tombé dans le défaut de cette qualité en évitant d'agrandir le cadre de la narration. Nos romanciers n'ont pas encore déployé de grands efforts d'imagination. Nos romans, ou si on l'aime mieux nos esquisses de mœurs, portent un caractère primitif, qui les rapproche de l'histoire ou de la chronique. Il y a comme une trop grande simplicité dans la relation des événements. L'intrigue est trop peu compliquée et souvent le livre manque d'intérêt. On semble ignorer les secrets de cet art difficile qui réunit la souplesse du style à la peinture exacte des mœurs, la variété des scènes et des tableaux à la simplicité de la narration, l'exécution mâle des caractères à la description des beautés de la nature. Mais ces défauts se corrigeront certainement. Puisse-t-on avoir assez de goût pour éviter le gouffre de l'invraisemblable.

Nos légendes forment la partie la plus originale de notre littérature; c'est, un peu, le plus clair et le meilleur de notre gloire littéraire. Chaque peuple a ses légendes, les peuples du Midi comme ceux du Nord. Les nôtres ressemblent aux aventureuses prouesses des Normands et des Bretons, quelque fois elles portent ce caractère féerique et fantastique qui caractérise la grande et vaporeuse nature du Midi. Les exploits de nos pères, leurs superstitions, leurs longues guerres contre de nombreux ennemis, leurs courses dans des pays sauvages,—tous ces sujets se prêtent aux couleurs vives et variées.

Je conseille à celui qui veut consacrer son temps et son talent à écrire des nouvelles, de lire *l'Histoire du Canada* de Garneau. Il trouvera presqu'à chaque page le sujet d'un beau roman. Le roman historique est seul appelé à vivre en Canada. C'est du moins celui qui doit attirer davantage les sympathies de nos littérateurs.

Le Répertoire National de 1848 renferme les écrits de deux

de nos plus anciens romanciers ; je veux parler de Eugene L'Ecuyer, ci-devant notaire à Québec, et Patrice Lacombe, en son vivant notaire à Montréal. Tous deux ont écrit entre 1840 et 1850, et pour préciser d'avantage, je pourrais dire 1844.

Eugène L'Ecuyer qui cultivait la prose à une époque où les littérateurs étaient rares, où il n'y avait pour ainsi dire qu'un groupe restreint de publicistes, d'annalistes et de poètes médiocres, n'a pas toute la facilité, la richesse, la souplesse, l'éclat et l'invention des romanciers du jour. Cependant ses écrits (qui ne sont pas très nombreux malheureusement) offrent quelques beautés de coloris qui font le grand mérite de ses nouvelles. Son roman, *La fille du brigand*, qui prend une centaine de pages du *Répertoire*, n'est pas une esquisse de mœurs canadiennes. Je ne pense pas non plus que ce fut là l'ambition et l'intention de l'auteur, autrement il n'aurait pas atteint son but.

Cette nouvelle n'a de canadien que le nom de l'auteur et l'endroit où les événements se développent. Les personnages sont des Québecquois qui ressemblent beaucoup aux bandits des Alpes ou aux corsaires d'Afrique. On est pas peu surpris d'entendre le romancier vous dire que Québec fut infesté, il y a quelques années, par une troupe de brigands qui tenaient leur repaire dans les gorges du Cap Rouge. Cette petite histoire, bien rendue en certains endroits et qui annonce certainement de la facilité et du talent pour le genre romantique, me fait un peu l'effet d'une amplification de collége. J'y lis des descriptions de beautés féminines fort surannées. Qu'on me fasse grâce des cous d'albâtre, des lèvres de corail et des joues au vif incarnat ! J'admets qu'une femme soit belle et j'aime qu'elle le soit, mais je jalouse ces beautés de marbre qui n'existent que dans l'esprit des poètes et des artistes. Je suis réellement faché de ce que L'Ecuyer ait jugé bon de donner à son héroïne les traits et la ressemblance que le vaillant chevalier de la Manche admirait tant chez la Dulcinée de Toboso. Je consens cependant à ne pas éclater de colère et pour rester bon prince avec

Eugène L'Ecuyer, je le remercierai, au nom de mes compatriotes, pour avoir cultivé, à une époque ingrate, le bel art de Dumas.

Ces essais ont porté des fruits ; c'est d'abord une lecture honnête : il n'y a pas une jeune fille qui ne puisse lire la nouvelle de L'Ecuyer- Je ne promets pas qu'elle y trouvera des scènes émouvantes, des situations dramatiques, encore moins ce sel piquant et cet élégant badinage qui distinguent les romanciers français ; mais en revanche elle trouvera peut-être sa propre histoire, celle d'une jeune fille qui par suite d'aventures très simples est séparée de sa famille, tombe entre les mains d'un chef de brigands qui l'adopte comme sa fille et qui, par une autre aventure très simple, est frappée à la vue d'un jeune homme allumant dans son pauvre cœur de dix-huit ans l'incendie souvent désastreux de l'amour.

Deux autres compositions tout courtes, intitulées : *La campagne* et *La Toussaint* sont dues à la plume de M. L'Ecuyer. Elles sentent le rhéteur de fort loin : l'auteur en était à ses coups d'essais.

Patrice Lacombe se rapproche beaucoup plus de nous. Il est plus naturel dans son récit : *La terre paternelle.* C'est une véritable esquisse de mœurs qui n'a, suivant moi, que le tort d'être trop courte.

Le sujet de cette petite nouvelle, on le sait, se répète chaque jour dans la vie réelle en Canada. C'était une brave famille que les Chauvin, du Gros Sault, près de Montréal. Ils vivaient heureux sur un beau patrimoine, orgueil du cultivateur. De père en fils il avait été embelli et bonnifié. Le dernier des Chauvin à trois fils. Le plus jeune, Charles, part pour les pays *d'en haut.* Le père sent le besoin de se reposer, il faut l'avouer un peu avant le temps : il se donne à rente à son fils ainé qui se ruine par de mauvaises spéculations. La misère atteint la famille qui vint se fixer à Montréal. Le patrimoine des Chauvin était passé en des mains étrangères. Quinze années s'écoulent, quinze années de misère et de regrets. Charles revient et apporte l'aisance et la joie dans cette famille attristrée. Le patrimoine est racheté, un rayon

de bonheur vient illuminer les derniers jours du père Chauvin.

La scène de la donation devant le notaire, ainsi que celle de la criée des annonces à la porte de l'église, sont au naturel. M. Patrice Lacombe écrit avec facilité, je pourrais presque dire avec pureté. Il saisit bien le coloris de nos mœurs canadiennes.

Le roman n'a pris de véritables proportions que depuis les dix dernières années. Quelques essais dignes de remarques datent cependant d'une époque antérieure, entr'autres : *Les Fiancés de* 1812 par M. JOSEPH DOUTRE. Cet essai de littérature canadienne remonte à 1844.

" La littérature, dit l'auteur dans sa préface, a éprouvé en Canada le même sort que les découvertes chaque fois qu'elle y a tenté quelqu'effort, c'est-à-dire qu'il a fallu l'annoncer comme une chose inouïe. Mais, ses partisans, plus malheureux encore que les inventeurs des arts, n'ont pu parvenir à convaincre le public de son utilité et de sa comptabilité avec le caractère canadien. Les écrivains étrangers ont toujours joui parmi nous d'une célébrité que commandait une respectueuse admiration et semblait interdire le désir de l'imitation. Telle est la généralité de ce préjugé en faveur de l'étranger que, sur quarante mille hommes lettrés, on en trouvera pas qui ne sont possédés de fureur pour les productions européennes, et à peine en rencontrera-t-on mille qui liront avec plaisir le travail d'un de leur concitoyen, de quelque genre qu'il soit. On pourrait même dire qu'il y a plus que du préjugé contre ce qui est indigène .....qu'il y a une véritable antipathie. Ceci semblera peut être outré; mais une expérience acquise, les listes de souscriptions à la main, peut parler hautenant."

Ces paroles sont autant de vérités, car si l'on en juge par l'insouciance de notre temps, on reconnaitra qu'en dépit des efforts de quelques hommes courageux la même apathie qui se faisait remarquer il y a trente ans se fait encore sentir de nos jours. Avouons cependant que le préjugé mentionné par M. Doutre a un peu perdu de son intensité. Des écrivains

nationaux, pleins de mérites d'ailleurs, ont écrit des livres estimés de leurs compatriotes.

Les Fiancés de 1812, reconnaissons le de suite, ne sont pas un livre qu'on peut proposer comme modèle, ils ne marquent pas les dernières limites que peut atteindre le genre romantique. Mais le grand mérite de l'auteur est d'avoir fait avancer d'un pas la littérature nationale et de marquer une ère nouvelle, non seulement à cause du mérite implicite de l'ouvrage mais surtout à cause des bons résultats produits par son apparition. C'était un magnifique exemple donné à une foule d'imitateurs qui entrèrent dans la même voie. C'est aussi ce qu'exprime fort délicatement l'auteur à la fin de sa préface : " Notre but principal, dit-il, est de donner quelqu'essor à la littérature parmi nous si toute fois il est possible de la tirer de son état de léthargie. Nous nous consolerons volontiers des critiques si l'humilité de notre nom peut faire comprendre à nos jeunes amis qu'ils sont plus capables qu'ils ne le pensent."

Les Fiancés de 1812, on le reconnait à une simple lecture, sont l'œuvre d'un jeune homme. L'auteur n'était qu'étudiant en droit à l'époque où il le composa. On y trouve des endroits faibles, des imperfections de style et des tours hardis que le bon goût réprouve, des incorrections de langage et l'expression de quelques sentiments faux, excusables du reste à cause de l'âge de l'écrivain encore peut initié aux mystérieux replis du cœur humain. Ces défauts cependant sont rachetés par l'ensemble des qualités.

La deuxième partie surtout est de beaucoup la meilleure ; on voit que l'auteur s'est perfectionné même dans son premier travail, ce qui indique de la facilité et du goût. L'histoire de Gustave est écrite avec entrain, chaleur et passion. En certains endroits le romancier s'efface derrière le moraliste. L'intrigue peut être mieux conduite, les incidents peuvent être plus variés sans cesser d'être moins vraisemblables. Gonzalve, le héros du livre, agit par honneur ; Alphonse par devoir ; Louise est le type de la femme honnête, amoureuse, fidèle et constante ; Alpina est passionnée, infidèle, faible, et cependant toujours aimante et toujours attachée ; Gustave con-

serve un certain lustre de noblesse en arrivant presqu'aux derniers degrés de la dégration ; St. Felmor résume dans son âme altière toutes les mauvaises tendances de l'homme haineux et vindicatif. Mais la passion dominante que l'auteur a voulu développer, c'est l'amour. Il lui prête, en certains endroits, un langage vraiment lyrique. Les défectuosités du plan et l'obscurité dans l'intigue et dans la marche des événements sont les deux grands défauts du livre. On voit que le romancier n'avait pas arrêté son canevas avant de le remplir, ce qui fait que les intrigues, quelqu'unes d'entre elles du moins, touchent à l'invraisemblance. Elles ne ressortent pas naturellement du récit. Mais j'y vois déjà une grande facilité, de l'imagination et de la sensibilité.

Voué entièrement à la pratique de la profession d'avocat, M. Doutre n'a pu, depuis cette époque, consacrer ses talents à la littérature nationale. C'est une véritable perte car il aurait pu élever un monument superbe à la gloire des lettres canadiennes.

On a encore de lui une légende intitulée : *Le frère et la sœur* (1848), *Le concours de Boucherville* (1851), *Les sauvages du Canada* (1852), *Les chartes du Canada*, et un grand nombre d'essais lus à l'Institut Canadien. Ces écrits marquent de la facilité et de la vigueur ; la diction est coulante, riche, expressive. L'idée est dominante. L'auteur recherche un peu trop l'antithèse, on reconnait de suite un disciple et un admirateur de Victor Hugo. M. Doutre n'en demeure pas moins un des meilleurs écrivains du Canada Il y a des pages dans son plaidoyer de la cause Guibord qui peuvent être présentées comme modèle de style.

M. Doutre a été intimement mêlé à la rédaction des journaux du parti libéral depuis 1848. Il a contribué pour une large part à la rédaction de l'*Avenir* et du *Pays*. C'est là qu'il s'est réellement formé. Ses écrits sur la politique ont tout le mérite qui convient à ces sortes de productions. Si tous ses articles de journaux pouvaient être réunis ils formeraient plusieurs volumes, pleins d'idées, de bon sens, de logique, de lucidité, et de sentiments nobles et patriotiques. Les

rares loisirs que la pratique de sa profession lui a laissés, ils les a sacrifiés à la défense de son parti. Si l'on en excepte l'Hon. L. A. Dessaulles qui, lors de son passage dans le journalisme, fournissait des arguments à tout son parti politique, M. J. Doutre n'a peut être pas de rivaux dans la polémique. En feuilletant les files de l'*Avenir* et du *Pays* on peut indiquer du doigt tous les bons articles qui sont sortis de sa plume. Sa réputation comme publiciste n'est pas superfaite ; il l'a méritée par un travail continu et efficace. C'est un homme qui a noblement gagné ses épaulettes dans la lutte de la vie.

Il y a quelque vingt ans M. P. J. O. CHAUVEAU publiait son roman de mœurs canadiennes, *Charles Guérin*, ouvrage qui parut d'abord en partie dans l'*Album de la Revue Canadienne* et qui fut publié en entier vers 1853.

Jusqu'alors la réputation littéraire de M. Chauveau se bornait à ses essais de poésie, petite pièces détachées qui indiquent de la facilité mais qui ne marquent point, comme je l'ai dit ailleurs, un talent véritable pour la poésie. En consacrant ses loisirs à la prose, l'auteur de *Charles Guérin* a suivi une pente naturelle. Il a toutes les qualités qui font les bons littérateurs et si les préoccupations de la politique ne l'eussent pas détourné de cette voie il aurait conquis par sa plume une place plus élevée que ne pourra jamais lui donner l'histoire lorsqu'elle le jugera comme homme d'état.

Charles Guêrin est un livre qui peut s'analyser brièvement, parce que l'auteur s'est plutôt efforcé de peindre que de raconter. Il n'y a là, dans ces trois cents pages, aucune de ces aventures, de ces intrigues, de ces invraisemblances, de cette profusion de personnages et de types qui font le caractère distinctif des romans du jour. " Ceux, est-il dit dans la préface, qui chercheront dans Charles Guérin un drame terrible et pantelant......seront bien complètement désapointés. C'est simplement l'histoire d'une famille canadienne contemporaine que l'auteur s'est efforcé d'écrire...... C'est à peine s'il y a une intrigue d'amour dans l'ouvrage : pour bien dire, le fonds du roman semblera à bien des gens, un prétexte pour quelques peintures de mœurs....."

Deux frères, deux adolescents, Charles et Pierre Guérin, assis, " le dernier soir des dernières vacances," sur les bords du St. Laurent, causent de leur vocation réciproque. L'ainé, Pierre, a des goûts pour les voyages, il rêve de faire fortune par de là les mers ; Charles se sent porté vers l'état ecclésiastique. La nuit est belle, le paysage splendide. L'auteur en profite pour faire une longue description, fort bien touchée. Pierre part pour un long trajet, Charles reste seul avec sa mère et sa sœur. Il se décide à étudier le droit et se rend à Québec dans ce dessein.

Dans le voisinage de la famille Guérin demeure un certain Wagnaër avec sa fille, Melle. Clorinde. Il est veuf. Convoitant les biens de Mme. Guérin, il demande sa main mais échoue dans son entreprise. Alors il intrigue pour faire marier Charles à Clorinde. Cette dernière se prête à ces intentions ; elle fait visite à la sœur dans le but de rencontrer le frère, ils se voient, s'aiment !

Dans le bureau de son patron Charles a une humeur maussade, fait des vers au lieu de lire Pothier, puis ennuyé de la vie s'en va à la campagne en compagnie de Jacques Lebrun, venu par hasard au bureau de son beau frère, l'avocat Dumont. Ici, nouvelles amourettes. Lebrun a une fille ; Charles noue de nouveaux serments avec Marichette, charmante brunette qui a été élevée au couvent mais qui, à son retour dans la famille, a repris les travaux rustiques sans répugnance. Charles s'amuse tant qu'il peut ; c'est là qu'il assiste à ces *partis de tire*, à ces bals de campagne, à ces courses dans les bois, à ces fêtes dans les érablières et aux cabanes à sucre. Mais il est forcé de retourner soudainement dans sa famille. Il revoit Clorinde et la charmante intrigue si bien qu'il oublie Marichette.

Le romancier introduit ici un nouveau personnage, l'avocat Henri Voisin, l'homme qui voulait faire son chemin coûte que coûte. Ce muscadin a des intentions sur Clorinde. Voyant Charles lui barrer le chemin, il jure de le perdre. Il ourdit si bien ses trames que Charles est ruiné par des emprunts et des endossements que la famille est obligée de solder pour

sauver l'honneur des Guérin. La misère entre dans cette maison jadis à l'aise. Le patrimoine paternel y passe. Mme Guérin ne peut survire à tous ces désastres, elle en prend une maladie et meurt. Pierre revient sur la scène, il a été fait prêtre dans les missions étrangères. Le patron Dumont meurt à son tour et laisse une partie de sa fortune à Charles qui finit par épouser la fidèle Marichette. Louise Guérin s'unit au Dr. Guilbault, ami de Charles, et Clorinde prend le voile.

Charles Guérin, le héros du livre, personnifie cette jeunesse bouillante, enthousiaste, aventureuse, indécise, irrésolue, pleine d'illusions, en un mot telle qu'elle sort de nos maisons d'éducation. C'est l'imagination qui le guide et il est malheureux par oubli de ses devoirs. Il y a dans sa nature quelque chose d'étrange, d'indéfini, de vague ; il y a du mondain et aussi un reste de bons sentiments qui finirent par le fixer et le ramener à la sagesse après qu'il les eu longtemps combattus. Un dégoût prononcé pour les choses utiles et sérieuses, une passion précoce pour le *far niente* lui font perdre des avantages précieux : de là remords, lutte entre sa raison et ses tendances perverses. Mais à côté de l'étudiant en droit il y a l'étudiant en médecine, Jean Guilbault, caractère aimable, jovial, dévoué, honnête, aux convictions profondes. Charles Guérin se nourrit de fictions, il passe les plus belles années de sa vie dans une espèce de rêverie poétique incompatible avec les travaux sérieux ; Jean Guilbault, au contraire, n'agit que d'après les données de sa raison, il prend le monde tel qu'il est et va droit au but. Voisin est le type de l'avocat à la conscience élastique. Sa grande ambition était une clientèle payante, et que d'intrigues, de ruses malhonnêtes, de bassesses pour y parvenir !

Les caractères de femmes sont bien tracés ; il y a du naturel. Louise et Marichette ne vont pas jusqu'à tomber en pamoison si un refus ou un incident quelconque viennent briser leurs espérances. Si leur amant les abandonne, elles reçoivent ce choc très froidement et s'en consolent comme elles peuvent. Fidèles, constantes, elles ne désespèrent pas et trouvent à la fin la réalisation de leurs vœux.

Le tout se termine de la meilleure façon du monde, au profit de la colonisation du pays. Les deux couples vont s'établir dans une charmante paroisse des townships, desservie par l'abbé Pierre Guérin.

L'ouvrage, au point de vue littéraire, excelle dans les détails ; mais l'ensemble pêche en plusieurs points importants. En premier lieu il manque d'unité ; on voit que l'auteur, qui a écrit dans les premiers feux de la jeunesse, faisait un essai en prose. L'orsqu'il a commencé il n'a pas songé que son livre prendrait telle ou telle proportion, tels ou tels développements : le plan n'a pas été formé d'avance, l'auteur a laissé courir sa plume. On pourrait en retrancher un bon tiers et l'ouvrage n'aurait qu'à y gagner. Ensuite, je ne découvre point dans cette composition aucun but philosophique, aucune idée grande, aucun système ; il n'y a qu'une exposition de faits fort simples, plus ou moins brillamment costumés, mais le romancier s'est soustrait à cette mission qui fait de lui un autre moraliste.

M. Chauveau a évidemment prétendu faire une esquisse de mœurs. A-t-il réussi ? Je ne le crois pas. Il s'est bien efforcé, à la vérité, de dépeindre la vie douce et paisible de nos campagnes, mais il semble que l'auteur n'a pas assez vécu de la vie du paysan, du cultivateur pour en saisir tous les détails intimes. Ses peintures sont fausses ; en certains endroits il prête à nos cultivateurs un langage grossier qui ne peut que donner, à l'étranger, une fort mauvaise idée de nos campagnes, tandis qu'il est bien connu de tous que le langage des canadiens est bien supérieur aux patois de France et d'ailleurs. Charles Guérin n'est qu'une ébauche, une étude inachevée de mœurs canadiennes. J'appellerai plutôt de ce nom les *Anciens Canadiens* de De Gaspé, *Forestiers et Voyageurs* de Taché, ou encore le *Jean Rivard* de Gérin-Lajoie. La scène de la vente d'un héritage par autorité de justice et la description d'un coup du Nord-Est sont assez bien réussies, mais la *mi-càrême* offre de nombreux défauts dans les détails.

M. Chauveau joint à la richesse du style beaucoup de facilité et d'élégance. Il y a cependant dans Charles Guérin des

défectuosités, des longueurs et des endroits faibles. Le style n'a pas toute la concision désirable, l'auteur recherche trop les épithètes, ce qui rend sa pensée lourde et sa narration languissante.

L'écrivain n'était encore qu'à la première phase de son talent lorsqu'il écrivit *Charles Guérin*. Il s'est surtout manifesté dans toute la plénitude de ses facultés littéraires dans les mille et un articles de journaux qui sont sortis de sa plume. Pendant les onze années qu'il a rédigé le *Journal de l'Instruction Publique* [1856-1867] M. Chauveau a écrit les revues mensuelles avec cette facilité, cette élégance, ce calme, cette souplesse qui annoncent un style formé. Il collabora successivement au *Fantasque*, au *Castor*, au *Canadien*, à l'*Avenir* et au *Courrier des Etats-Unis*.

Nous avons encore de lui la relation du *Voyage de S. A. R. le Prince de Galles en Amérique*, 1861 in-8vo. pp. XXVIII-148.

H. EMILE CHEVALIER, homme de lettres français, qui demeura à Montréal pendant quelques années, a été le fondateur de la *Ruche Littéraire* (1853), publication qui contribua à répandre le goût de la littérature en Canada. Il fut aussi attaché à la rédaction du *Moniteur Acadien*, de *La Patrie* et du *Pays*. Pendant les quelques années que M. Chevalier a passées parmi nous il a écrit plusieurs romans et nouvelles dont quelques uns méritent une mention spéciale. Il a surtout réussi dans le genre des romans historiques.

L'Héroine de Chateauguay est un épisode de la guerre de 1812. L'auteur, à travers la fiction du roman et les péripéties d'une intrigue, a fait ressortir quelques-uns des caractères de cette lutte célèbre qui a jeté sur nos compatriotes un reflet de gloire immortelle. La vérité topographique, ainsi que la vraisemblance, y sont généralement observées, sans nuire à l'unité du récit et au progrès du drame vers le dénouement. On pourrait trouver ailleurs plus de véracité dans les situations, plus de mouvement et plus d'éclat dans le langage des passions ; mais ce qui distingue principalement le livre de M. Chevalier, c'est un style aisé, coulant, naturel et la liaison de l'ensemble. Le caractère de ses

acteurs est empreint de sentiments nobles comme le patriotisme, de pensées aussi élevées que délicates, et de notions saines sur ce qui consiitue l'honneur et le courage. Cette nouvelle a un autre mérite, et c'est le principal : elle popularise un fait historique trop peu connu et dont la mémoire s'efface déjà de l'esprit de notre génération ; elle réchauffe un souvenir qui fait partie de notre héritage national.

Le Pirate du St. Laurent parut dans l'année 1858. L'auteur a traduit de l'anglais *Les Trappeurs de la Baie d'Hudson* de Robinson, et *le Foyer Canadien ou le Mystère dévoilé*, de Clémo. Ces différents ouvrages, outre leur attrait littéraire, sont encore intéressants à lire parce qu'ils sont jusqu'à un certain point comme des esquisses de mœurs d'une époque déjà éloignée. Ils mettent en scène les récits et les actions des voyageurs de *là-haut*, les tentatives de colonisation dans le *far west*, les tours de force de ces hardis trappeurs, de ces hommes de *cages* qui, remontant l'Ottawa jusqu'à Byton, s'en allaient faire chantier dans les frimas et les glaces du nord.

On trouve encore plusieurs nouvelles, produit spontané de la plume féconde de M. Chevalier, dans la *Revue Littéraire.* A part *La Huronne de Lorette,* charmant épisode de la vie sauvage de cette tribu illustre dont les derniers vestiges vont bientôt se perdre dans les environs de Québec, il y a *l'Histoire d'une famille canadienne* depuis 1600 jusqu'à l'an 1850. Parmi les principaux articles éditoriaux je citerai: *La presse américaine et la langue française, la nationalité canadienne,* etc. Mais le meilleur roman qui s'y trouve est sans contredit *L'Ile de Sable: épisode de la colonisation du Canada.*

Le canevas de ce roman est tiré de l'Histoire du Canada de Garneau. En 1598, le Marquis de La Roche obtenait du roi des lettres patentes pour le trafic exclusif avec les sauvages sur les rives du St. Laurent. Il partit avec 60 hommes, la plupart repris de justice, et craignant leur désertion il les débarqua sur l'Ile de Sable, à l'entrée du Golfe St. Laulent. Cet île est entourée de récits ; elle ne

porte ni arbre, ni fruit; il n'y pousse qu'un peu d'arbre autour d'un lac d'eau douce retiré au centre. Après avoir jeté ses colons sur cette terre désolée, La Roche passa en Acadie. En revenant, il fut surpris par une tempête qui le chassa en dix ou douze jours sur les côtes de France où il fut retenu par une foule de difficultés. Ce ne fut que cinq ans plus tard que le roi lui fournit l'occasion d'aller chercher les malheureux abandonnés sur l'Ile de Sable. Il n'en trouva plus qu'une douzaine sur quarante qu'ils étaient. Livrés à eux-mêmes, ces malheureux n'avaient pas voulu reconnaître aucune autorité. La discorde les avait armé les uns contre les autres et plusieurs avaient passé dans des querelles qui avaient encore empiré leur triste situation. A la longue la misère les avait dompté. Ils s'étaient construit des huttes avec les débris des vaisseaux échoués sur les rochers; ils vécurent de pêche. On les ramena en France. Leur figure avait cet air fauve et sauvage qui les faisait plutôt ressembler à des indiens qu'à des hommes civilisés. Ils purent retourner dans leur famille sans être recherchés de la justice pour leurs anciennes offenses.

Voilà le thème sur lequel M. Chevalier a brodé l'*Ile de Sable*. Il donne à son récit beaucoup d'ampleur, les incidents se succèdent avec facilité, s'enchevêtrent avec aisance. Je n'y trouve pas toute l'unité désirable, défaut qui est commun à toutes ses productions de longue haleine. L'auteur avait toujours deux ou trois ouvrages sur le métier; il ne pouvait par conséquent s'occuper exclusivement d'une œuvre favorite sans négliger l'autre. Ecrivant d'ailleurs pour remplir les colonnes d'une revue mensuelle, ses écrits portent nécessairement l'empreinte de la négligence. On voit qu'ils ont été produits à la hâte, pour satisfaire au besoin du moment. Le grand talent inventif de l'auteur n'a pu suffire à tout. Plusieurs pages sont très pâles, très faiblement touchées, sans compter les nombreuses imperfections de style et de forme.

On pourrait également reprocher à M. Chevalier d'avoir voulu, dans les romans qu'il a composés depuis son départ du

Canada, dénaturer l'esprit de nos institutions et représenter notre pays sous des couleurs certainement exagérées, pour ne pas dire malveillantes. Je conçois que le romancier, pour l'avantage de son récit, aille chercher dans le domaine de la fiction des contes plus ou moins ridicules, mais nous ne saurions supporter sans protester ces exagérations outrées que l'écrivain porte à notre crédit. Ces fausses notions peuvent enduire en erreur l'européen qui n'aurait d'autres connaissances géographiques ou historiques que les romans de Chevalier. On nous représente comme une plage encore déserte, habitée par des sauvages encore barbares. Il n'y a pas de semaine sans qu'un grand dîner de cannibales soit donné à Québec ou à Montréal. Les quelques années que M. Chevalier a passé parmi nous ne l'autorisaient certainement pas à parler de la sorte de ceux qui l'ont accueilli comme un des leurs au foyer de la famille canadienne.

Cet écrivain est retourné en France en 1859. Il n'a pas cessé depuis d'écrire un grand nombre de romans, dont les sujets sont tirés en partie de l'Amérique et même du Canada; mais comme ces derniers travaux se rapportent plus à la littérature française qu'à la nôtre, je n'entreprendrai point de les mentionner, encore moins de les analyser.

Un travailleur infatiguable et un écrivain distingué que je me plais à citer ici, est l'Hon. C. B. De Boucherville, descendant d'une famille illustre.

M. De Boucherville se fit connaître de bonne heure par ses travaux dans la littérature et la mécanique. Le "Répertoire national" contient une excellente petite nouvelle, intitulée "Le pont de Pierre," attribuée à sa plume. En 1862 il publia un "Programme d'étude pour la formation d'une banque agricole nationale pour le Bas-Canada," pp. 23. On retrouve le même travail annexé au rapport du comité spécial nommé par la Législature pour s'enquérir de l'opportunité de réaliser ce projet; *vide*, Journaux de la chambre; 1863 pp. 117, in-8. Mais l'œuvre capitale de l'auteur est son roman *Une de perdue deux de trouvées*, publié d'abord en partie dans je ne sais quelle revue, puis en entier dans la

"Revue Canadienne," années 1864 et 1865, formant un volume de 418 pages in-8 :

Ce roman se distingue par la netteté et la clarté du style, l'élégance de la diction, le coloris des tableaux, la variété des scènes. Le récit est très émouvant ; il y a des pages qu'on ne peut lire sans frémir, d'autres sans pleurer. La scène du guet-apens dressé à Pierre de St. Luc, le héros du livre, dans la cave des Coco-Létort, est décrite avec une vigueur de pinceau, une richesse de coloris, une perfection dans la description des incidents de ce drame abominable que la crainte, l'effroi, l'horripilation s'emparent de vous malgré tous les efforts que vous fassiez pour vous en défendre. Je n'ai rien vu de mieux dans aucun roman étranger. La multiplicité des événements, la gravité des situations, la variété des caractères qui font de chaque personnage une individualité distinctement tracée, contribuent à faire du livre de M. de Boucherville une œuvre digne de la plume des meilleurs romanciers de la vieille Europe. En outre, pas un mot, pas une allusion qui pourraient blesser la morale ou que réprouverait la stricte convenance. Cette qualité ne se trouve pas toujours chez les écrivains transatlantiques.

La scène se passe en premier lieu dans l'Amérique du Sud, à la Louisiane et dans les Antilles. L'auteur, qui a longtemps vécu sous le ciel ardent des tropiques, connaît parfaitement tous les lieux qu'il décrit. Son style semble emprunter à la richesse du climat et à la nature grandiose, pittoresque et vigoureuse du Midi, ce vernis et cette fraîcheur de coloris, ce luxe d'image et de cette variété de tableaux qu'on trouve dans la première partie de ce beau travail d'imagination. L'auteur s'échauffe et prend de la vigueur, de l'envergure, à mesure qu'il décrit les grandes scènes naturelles de ces climats favorisés.

Le style est pompeux et éclatant en certains endroits. L'esclave a surtout attiré son attention ; il discute sa condition sociale, et sans ralentir la marche du récit, il indique le mal et cherche le remède à cette situation déplorable faite à tant de malheureux. L'écrivain ne prévoyait sans doute pas

que la grande république américaine trouverait assez de force, de grandeur et de dignité morale pour faire disparaître, quelque années plus tard, une tache et une plaie qui faisaient ls désespoir et la honte de l'humanité au XIXe siècle.

Puis, passant du Sud au Nord, des climats doux à la zône glaciale, le romancier transporte son récit au Canada. Malheureusement il semble que l'auteur, habitué à écrire sous l'influence bienfaisante dés tièdes rayons du Midi, a perdu cette vigueur d'imagination au souffre glacial de nos longs hivers. L'intérêt va en diminuant vers la fin, et la deuxième partie est bien inférieure sous le rapport du style et de l'invention à la première. Ceci s'expliquera davantage lorsque le lecteur apprendra que la première partie a été écrite par l'auteur dans sa jeunesse, et la seconde dans sa vieillesse. Toutefois, le romancier est toujours grand, il sommeille tout au plus. Il s'éveille à propos d'un épisode qui, à lui seul, suffit pour racheter toutes les longueurs de cette deuxième partie du travail. En liant à son récit l'émouvant épisode de la révolte de 1837, l'auteur a donné un cachet national et patriotique à son roman. Il met en scène plusieurs personnages de ce temps et les incidents de St. Charles et de St. Denis retrouvent sous sa plume tout l'intérêt palpitant qu'ils ne manquent jamais d'avoir pour nous.

Il y a quelque chose dans le talent de M. de Boucherville qui ne se retrouve que chez les grands romanciers : l'art de narrer joint à l'art de décrire. La topographie des lieux est parfaite. Il vous conduit par la main. C'est étonnant de naturel et de vérité. On le suit à travers une foule de détails que l'auteur accumule à dessein pour se donner ensuite le plaisir de les écarter, et qui loin de l'embarrasser dans sa marche semblent au contraire faciliter ses élans d'imagination. Entrez avec lui dans une de ces vieilles auberges, où l'on y vend de la boisson sans licence ; il saura vous décrire toutes les particularités du lieu : le plafond noir et fumé, des barils entassés les uns sur les autres, peints en jaune avec l'annonce en lettres rouge indiquant le rhum, le whisky ou le gin ; les tables de jeu, la lumiére blafarde qui éclaire la figure avinée de soiffeurs, etc.

Les caractères sont parfaitement tracés et se soutiennent jusqu'au bout. Les personnages sont peut-être trop nombreux, ce qui contribue à amoindrir l'individualité de quelques-uns d'eux. Pierre de St. Luc, le héros du livre, est le type du gentilhomme au cœur noble et généreux ; le Dr. Rivard, la personnification de l'hypocrisie et de la dépravation, un autre Tartuffe doublé d'Harpagon, aux sentiments bas et infâmes ; la sauvage inclination de l'homme ennemi des institutions sociales se rencontre dans Antonio Cabrera, bandit des Antilles, un autre Fra Diavolo, le digne pendant de "Il Porporato" de Paul Féval. Les caractères de femme sont plus faibles que ceux des personnages mâles ; ils se ressemblent tous. Elles aiment, mais à peu près de la même manière.

L'auteur qui, soit dit en passant, est un peu poète par nature et dont l'originalité du caractère ressemble beaucoup à de l'excentricité, se plait à créer des caractères imaginaires. Il réussit mieux à décrire les passions populaires et à tracer les caractères ignobles. C'est justement parce qu'il a une haute perception du beau qu'il sait si bien déterminer les véritables couleurs du laid. Les Coco-Létard sont une véritable conception dans le genre que j'indique. Trim et Tom, ces deux noirs qui s'attachent à Pierre de St. Luc avec l'instinct et l'amitié que le Terreneuve porte pour son maître, nous peignent l'empire que l'homme civilisé peut exercer sur l'être inculte et barbare. Le romancier a encore des traits particuliers et des couleurs natives pour peindre les boulés, les forts de la halle, les voyageurs de cages, qui se personnifient dans Jos. Montferrant et qui, pour la plupart, ne connaissent d'autre mérite que celui de la vigueur physique, de la force brutale et de l'agilité dans la boxe.

Le roman de M. de Boucherville fera pendant longtemps encore les délices des lecteurs canadiens. C'est sans contredit le meilleur ouvrage dans le genre qui ait été écrit en Canada. Le *Jacques et Marie* de Bourassa, le *Jean Rivard* de Gérin-Lajoie, le *Charles Guérin* de Chauveau, comme œuvres de style et comme peintures de mœurs, offrent de grandes beautés ; mais comme récit mouvementé, drama

tique, au point de vue de l'intérêt et de l'exécution, le livre de M. de Boucherville est supérieur. C'est une véritable création de l'imagination et un magnifique échantillon du genre romantique s'inspirant à la source de la fiction. Elle se rapproche tout-à-fait du roman et l'auteur a su éviter le défaut commun au grand nombre de nos nouvellistes : il a animé son récit des riches couleurs de la fiction ; il intéresse.

Il y a un mot célèbre dans l'histoire de notre littérature ; c'est une parole empruntée à un écrivain étranger, recueillie avec empressement par quelqu'un des nôtres et placée comme épigraphe sur le couvert des *Soirées Canadiennes*, un de nos meilleurs recueils de littérature nationale. Ce mot, c'est celui de Charles Nodier : " Hâtons nous de raconter les délicieuses histoires du peuple avant qu'il les ait oubliées."

Cette phrase résume le besoin qui se faisait sentir de consigner pour toujours sur le papier les récits légendaires qui prirent naissance à une époque reculée de notre histoire et que le peuple a conservés par la tradition orale.

Je l'ai dit au commencement de ce chapitre, la légende est la forme la plus nationale qu'ait encore revétue la littérature légère parmi nous ; parce qu'elle rappelle le passé, le bon vieux temps ; parce qu'elle évoque le souvenir des ancêtres, rapproche la génération d'aujourd'hui à notre primitive histoire et qu'elle rajeunit le veillard. La légende est essentiellement canadienne ; elle résume les mœurs, les goûts,les tendances,les usages, les défauts mêmes des premiers colons français. Elle exhale un parfum de poésie qui se déteint sur toute notre littérature et elle lui donne une couleur indigène qui sans cela serait très pâle. Aventures de chasse et de pêche, de voyages, de guerres entre les sauvages et les hommes civilisés, peintures des mœurs indiennes, mytologie des sauvages, discription de la forêt primitive, récits et contes, tout cela s'appelle légende. Il règne dans tout cela une poésie locale qu'on ne retrouve qu'ici, à nulle autre comparable, et que la nature vaste et grandiose de l'Amérique rend plus saisissable encore.

Hélas ! il ne faut pas se le cacher, la légende s'en va; elle disparaît sensiblement. Les conteurs se font de plus en plus rares. Ces vieillards chargés d'années, dont la tête est couronnée de cheveux blancs, inclinent chaque jours vers la tombe. Craignons qu'elle se referme sur eux avant qu'ils aient livré à la génération actuelle les histoires qu'ils ont recueillies de la bouche de leurs grands pères, qui eux les avaient entendu raconter par leurs grands parents d'avant la cession du pays à l'Angleterre. Il va de soi que la jeunesse de notre temps n'aura pas d'histoires ou de récits semblables à dire à ses descendents. La colonisation a fait disparaître la nature primitive ; elle a, pour un plus grand bien à la vérité, fait le désert et transformé les habitudes et les goûts de la population. En reculant la forêt, le pionnier a éloigné la chasse et ses attraits, biffant du même coup les récits de chasse et les aventures pittoresques du chantier. Le sifflet de la locomotive a fait envoler sous des cieux plus paisibles les petits oiseaux des bois, et c'est à peine si le rossignol, cet hôte fidèle de nos parterres, salue le cultivateur au lever de l'aurore. La civilisation a dispersé les peuplades indiennes et le peau rouge, ce type d'une autre époque, ne reparaîtra plus. Dorénavant le Canada, ce coin de terre de l'Amérique autrefois d'un aspect si pittoresque, si étrange avec sa forêt et ses nappes d'eau couvertes de pirogues,sa population unique parlant un langage bizarre, n'offrira plus rien de disparate ou d'original : il ressemble à peu près en tout aux autres nations civilisées du globe.

Je ne me prends pas à regretter le temps passé, parceque l'état de choses actuel nous a été fait par le progrès et pour le plus grand bonheur des habitants de ce pays. Audessus de la poésie il y a le réel qui vaut cent fois mieux. La gaze légère et diaprée de la légende ne vaut pas la bonne étoffe du pratique et de l'utile. Mais je sens, avec un grand nombre de mes compatriotes, que ces brillants canevas de la légende, qui se prêtaient aux mille couleurs nationales, disparaissent journellement.

Il en est encore temps peut-être. A ceux qui se sentent

de la jeunesse, du talent et de l'ambition, qui veulent laisser une réputation durable dans nos annales littéraires, je leur dirai : " Enfoncez vous dans les vallons de l'antique forêt que la hâche du bûcheron a épargnés; campez le soir, à la belle étoile, avec les chasseurs, sur les bords de nos grands lacs. Les étoiles vous parleront; le murmure des eaux vous dira tout ce qu'elles savent des choses de notre passé. Ecartez les branches des arbres, écoutez le bruit du feuillage; il vous dira bien des mystères, il vous rappellera que là, un chasseur intrépide a poursuivi une bête fauve; qu'un parti d'iroquois a attaqué à tel endroit un peloton de guerriers blancs; plus loin, qu'une jeune indienne a longtemps pleuré la mort de son fiancé; que le missionnaire a planté sur ce tertre une croix en l'honneur du Dieu des chrétiens; que nos pères ont campé dans cette plaine, se reposant d'une longue marche après un combat acharné. Essayez-vous au foyer des vieux diseurs, au sein de nos belles paroisses agricoles; un cultivateur chargé d'années vous dira les premiers essais de la colonisation dans le canton. Parcourez les rives du grand fleuve et causez avec les pécheurs, sur la grève; ils vous enseigneront l'art de prendre les animaux qui nagent dans le St. Laurent. Enfin, feuilletez les vieilles chroniques, les récits des voyageurs, les relations des premiers découvreurs de l'Amérique, vous en récolterez un fonds d'informations, de récits, d'aventures, de traits, de peintures et d'esquisses de mœurs qui font toute l'originalité de la littérature canadienne.

Ce fut le désir qui anima les fondateurs des *Soirées Canadiennes*, en particulier un des collaborateurs, M. Jean Charles Taché.

M. Taché a beaucoup écrit, et c'est tant mieux! puisque sa plume a produit chaque fois des œuvres de mérite. De tous nos écrivains c'est peut-être celui qui a le mieux senti ce qu'il fallait raconter pour rester dans les limites de sa patrie. Caractère original, esprit élevé, ayant beaucoup vu et médité longuement sur l'avenir de ses compatriotes, il n'a voulu rien emprunter à l'étranger. On voit que son récit est calqué

sur la nature canadienne; ses personnages sont des types pris dans les rangs de notre société. Ne comptant que sur son esprit pour donner à ses récits la forme qu'ils revétent, il voulut aussi en prendre le fond au milieu de nous. Ce n'est pas un mince mérite que celui-là, et je le répète de nouveau, l'auteur a attaché son nom à des œuvres qui vivront aussi longtemps que la langue française sera parlée sur les rives du St. Laurent. Il est, sous ce rapport, dans la littérature légère, ce qu'est Garneau dans la littérature sérieuse; je dois rendre cette justice à ces deux canadiens illustres.

Trois légendes de mon pays, ou l'Evangile ignoré, l'Evangile prêché, l'Evangile accepté, tel est le titre d'une des meilleures productions de M. Taché. Outre la forme qu'elles revêtent, ces légendes constituent les trois parties d'un drame vivant, dans la manière des trilogies grecques : chacun de ces récits caractérise une de ces grandes situations qui, en se dégageant, font époque dans l'histoire religieuse et sociale des races aborigènes du Canada. Dans la première, l'auteur nous montre l'état de barbarie dans lequel était plongé les indiens de l'Amérique du nord avant l'arrivée des missionnaires: Dans la seconde, on assiste à cette lutte tempétueuse qui se fit dans la nature insoumise des sauvages, lorsque leur fut exposée la doctrine catholique avec l'alternative de ses promesses et de ces châtiments. Dans la troisième, on voit la dernière étreinte de l'erreur aux prises avec la conscience et le triomphe final de la Religion. La première est intitulée : *l'Ile aux massacres*; la deuxième, *Le Sagamos du KapsKouk*; la troisième, *Le géant des Méchins.*

Le style dans ces trois récits conserve son originalité jusqu'à la fin. Le langage naif et figuré des indiens est fort bien rendu et leur caractère est peint au naturel. La première légende est de beaucoup, suivant moi, la mieux touchée : elle se prête d'ailleurs davantage à la fiction et à l'ornementation du récit.

Mais le meilleur morceau de littérature de M. Taché est sans contredit son étude de mœurs : *Forestiers et Voyageurs.* Cette esquisse porte l'épigraphe suivant d'Alfred de Vigny :

Qu'il est doux d'écouter des histoires,
Des histoires du temps passé,
Quand les branches d'arbres sont noires,
Quand la neige est épaisse et charge un sol glacé.

Les deux types qui se sont développés le plus spécialement peut-être parmi notre population canadienne sont ceux du *forestier* et du *voyageur*, le premier à cause de nos grands bois est nécessairement trés curieux à étudier ; le second, plus curieux et plus pittoresque encore, résume tous les autres.

Le voyageur canadien est à la fois poète, guerrier, chasseur, conteur, pécheur, marin, colon, bûcheron ; il sert d'interprète pour l'occasion et souvent il a été le premier découvreur des plus belles terres de ce continent. " Selon les besoins et les exigences des temps et des lieux, dit M. Taché, il peut confectionner une barque et la conduire au milieu des orages du golfe, faire un canot d'écorce et le diriger à travers les rapides des rivières, lacer une paire de raquettes et parcourir dix lieues dans sa journée, porté par elles sur les neiges profondes. Il sait comment on prend chaque espèce de poissons dans chaque saison : il connaît les habitudes de toutes les bêtes des bois qu'il sait ou poursuivre ou trapper. La forêt, les prairies, la mer, les lacs, les rivières, les éléments et lui se connaissent d'instinct."

Dans la première partie de son récit, les *Chantiers*, l'auteur s'est efforcé de retracer quelques scènes de notre grande et belle nature du Canada, avec les mœurs de la forêt. Dans *l'Histoire du Père Michel*, il a réuni sur la tête d'un seul acteur plusieurs aventures qui sont réellement advenues à divers personnages que la tradition cite encore. Le nom de Cadieux est de ceux là : on lit avec intérêt cette histoire touchante. Qui n'a été endormi sur les genoux de sa grand'mère au chant monotone de la complainte de Cadieux ! Quels souvenirs et quelle poésie il y a là ! En lisant ces pages on se ressouvient et il fait bon parfois de se ressouvenir.

L'auteur raconte avec cette facilité et ce charme pittoresque qui font tout le mérite de ces espèces de récits. Souvent le style est âpre, rude, incorrect même, inégal,

mais toujours vif, bouillant de verve et d'originalité. Le père Michel est un type que nous avons tous connu ici ou là, qu'on rencontre à tous les âges de la vie, c'est le même trappeur, le vieux voyageur de là-haut revenant des chantiers après une longue absence, la mémoire chargée d'histoires de revenants et de feu-follet, ayant longtemps vécu et connaissant beaucoup par son expérience personnelle, débitant à qui veut l'entendre des histoires populaires, des récits de chasse-galerie, les tours de force de hommes de la cage, des légendes, et surtout sa propre histoire qui s'allonge chaque jour de nouveaux détails.

Forestiers et Voyageurs seront pendant longtemps encore une de nos meilleures esquisses de mœurs. Cette étude met dans l'ombre plusieurs romans canadiens qui, dans l'esprit de leurs auteurs, étaient destinés à exprimer nos anciennes coutumes, la vie et les mœurs de nos ancêtres.

PHILIPPE AUBERT DE GASPE est née à Québec le 30 Octobre 1786 ; il mourut en 1871. Descendant d'une ancienne et noble famille, il avait hérité de cette bonhomie et de cette courtoisie si caractéristique chez les gentilhommes d'une autre époque. Il passa une bonne partie de son enfance et de sa vie à St. Jean-Port-Joly dont il était le seigneur. Après avoir fait ses études au séminaire de Québec, il étudia le droit sous le juge en chef Sewell, alors procureur général. Mais il ne se livra à la pratique de la profession que pendant quelques années, après quoi il accepta la place de shérif de Québec, et *ce fut son malheur* ajoute un de ses biographes. Tournons la page sur ces infortunes pour assister à l'origine des *Anciens Canadiens* et des *Mémoires.* Je laisse la parole à son biographe, M. l'abbé Casgrain.

"Lorsque les *Soirées Canadiennes* furent fondées (21 Fev., 1861), M. de Gaspé passait ses heures à Québec et demeurait dans la côte de Lery, en face de l'ancienne résidence de la famille de Léry, cet autre témoin du passé, qui, avec sa cour, sa disposition singulière, pignon sur rue, rappellent d'autres temps et d'autres habitudes. M. de Gaspé suivit avec intérêt le mouvement littéraire, inauguré par les *Soirées*,

qui donnait de belles espérances. L'épigraphe que les collaborateurs avaient mise en tête de leur recueil l'avait singulièrement frappé :

" Hâtons nous de raconter les délicieuses histoires du peuple, avant qu'il les ait oubliées."

" Voilà une pensée patriotique, se dit-il ; la mémoire des anciens canadiens est remplie de ces traditions intéressantes qui vont se perdre, si la génération actuelle ne s'empresse de les recueillir. Mais la plupart de ces écrivains sont des jeunes gens qui ne peuvent puiser ces souvenirs que dans la mémoire de vieillards comme moi. C'est donc un appel qui m'est fait à moi-même : et il prit la plume. Telle est l'origine des *Anciens Canadiens.*

" Les *Mémoires,* qui parurent en 1866, eurent un succès plus calme, mais non moins solide. Les *Mémoires* sont la continuation des notes qui font suite aux *Anciens Canadiens* ; ils achèvent de peindre cette société que M. de Gaspé avait si bien commencé à nous faire connaître."

Dans les deux livres de M. de Gaspé, la variété, le naturel et la grâce s'en disputent le prix. C'est un véritable arsenal où l'auteur a consigné les actions, les anecdotes, les traditions de familles, et les scènes légendaires dont il a été le témoin pendant sa longue vie. En finissant sa carrière littéraire à l'âge avancé de 79 ans, l'illustre vieillard termine par ce mot qui peint la nature de son talent et la gaieté de son caractère, par ce refrain d'une ancienne chanson canadienne : *Bonsoir la compagnie.*

M. de Gaspé est doué d'un incontestable talent de conteur, c'est le Jean Paul Richter du Canada. Doué d'une mémoire excellente, d'un goût rare, il sait enjoliver son anecdote en la présentant sous des dehors attrayants. Franc, loyal, naïf, plein de courtoisie et de délicatesse, les qualités de son caractère se peignent dans son style. J'ai entendu des critiques lui faire ce reproche : M. de Gaspé a le tort de trop parler de lui. Mais il le fallait bien : c'étaient ses propres mémoires qu'il écrivait et non ceux de ses voisins. C'est parce qu'il a été mêlé aux événements qu'il raconte qu'il en parle

avec cette netteté et ce coloris charmant. Au reste il n'a pas de paroles amères ; ce qu'il dit de nos hommes illustres du passé ne peut que les honorer et rendre leur mémoire chère à leur compatriote. Il est beau en effet de voir ce vieillard, qui a tant vécu, verser une larme sur la tombe de ses amis d'enfance qui l'on précédé dans l'éternité.

Les Anciens Canadiens sont peut être la meilleure esquisse de mœurs qui ait été publiée en Canada. Les coutumes, les habitudes, les tendances, le caractère et les manières de nos ancêtres se trouvent fidèlement représentées dans cette chronique du bon vieux temps. L'auteur était d'ailleurs la seule personne qui pouvait nous léguer cette belle page de notre passé. Né vingt huit ans seulement après la conquête, appartenant à la vielle noblesse du pays, mêlé à tous les événements politiques et sociaux qui suivirent la Cession, initié aux habitudes du colon par un contact continuel avec les classes agricoles et ouvrières, observateur adroit, connaissant à fond le cœur humain, il a pu saisir facilement et une à une les péripéties du grand drame canadien.

Jules d'Habertville est le héros du roman. Il est la personnification de cette bouillante jeunesse française qui, sur les plaines d'Abraham, se rua contre les anglais avec l'impétuosité du lion ; c'est encore le type du gentilhomme français, du seigneur affable, vivant au milieu de ses censitaires, faisant le bien pour le bien lui-même et se consolant ainsi des malheurs de la Cession. L'ami de Jules, Archibald Cameron de Locheill est un beau caractère ; chez lui la noblesse du caractère s'unit à cette vague rêverie mélancolique habituelle aux blonds enfants de l'Ecosse. Et Blanche ! quel type ravissant de la canadienne ! Et José, ce parangon des serviteurs, et mon oncle Raoul, le chevalier philosophe et lettré du manoir. Ces personnages sont bien esquissés. Leur individualité se soutient parfaitement du commencement jusqu'à la fin. Ils sont entiers dans leur conception. Pendant longtemps encore on lira les deux livres de M. de Gaspé. On les lira pour s'amuser et pour s'instruire, car l'auteur a su mêler l'agréable à l'utile.

" Né le 30 Octobre 1786, les souvenirs personnels de M. de Gaspé, dit M. S. Lesage, embrassant une période de plus de 70 ans et sa jeunesse s'étant écoulée au milieu des témoins oculaires de la conquête, il a été à même de recueillir parmi eux les tristes mais glorieuses traditions de cette époque encore jeune de notre histoire. Cela fait en tout une période d'un siècle entier, dans laquelle l'aimable chroniqueur a butiné au courant de la plume racontant sa vie en y mêlant celles de ses amis et les récits de ses contemporains ; et cela avec une verve toute gauloise et une aisance parfaite.

" Placé par la naissance aux premiers rangs de la vielle aristocratie canadienne, qui au temps de sa jeunesse, prolongeait encore, autour des gouverneurs anglais, l'existence de la cour vice-royale, il s'est nourri de ses traditions de famille ; il a prit part à ses fêtes, il a vu passer et disparaître tour à tour à ses côtés les illustrations du rang, de la beauté et du talent, qui faisaient l'ornement de cette fière et puissante société du temps passé et il s'est plu à les faire revivre dans ses *Mémoires*.

" Observateur fin et délicat il a su faire un choix judicieux parmi les matériaux sans nombre qui ont dû se présenter à son souvenir. Ce qui fait bien souvent le succès des mémoires, ce sont les révélations scandaleuses, les médisances bien apprêtées ; mais je vous défie d'en trouver une seule dans le livre de M. de Gaspé ; pour éviter de dire du mal, il n'a fait que les portraits de ses amis, et il les a peint avec la touchante mémoire du cœur." (1)

Les deux ouvrages de M. de Gaspé tiennent, à la fois, de la nature du roman et de l'histoire. Ils offrent tous les attraits, les incidents, l'intrigue que l'on trouve dans les romans, les *Anciens Canadiens* surtout. Ce sont des esquisses de mœurs parfaites et qui peignent à la perfection l'ancienne société canadienne. Ces esquisses font pâlir bien d'autres productions pour lesquelles les auteurs avaient revendiqué ce titre. Mais ce titre là, ne l'atteint pas qui veut. La saine

---

[1] *Revue canadienne*, 1866.

critique seule peut le décerner. Ainsi, la bonne opinion littéraire ne mettra jamais sur un pied d'égalité le *Charles Guérin* de M. Chauveau avec *Les Anciens Canadiens* de M. de Gaspé, parce que le premier n'est qu'une ébauche inachevée et incomplète des mœurs canadiennes ; au contraire, l'autre fait connaître la vie canadienne à peu près sous tous ses aspects.

Mais je considère que les ouvrages de cet écrivain se rattachent encore au genre historique, particulièrement les *Mémoires.* Sous cette fiction gaie, ces incidents aux couleurs naturelles, ces développements et ces descriptions, il y a l'empreinte historique ; il y a le génie de l'antiquaire et de l'archéologue. Il y a quelque chose d'antique que l'auteur, avec son admirable talent, époussette et lustre pour le besoin de la circonstance. C'est le vieux Québec, c'est l'état de choses ancien qui passe sous les yeux de la génération actuelle. De la première page à la dernière j'y trouve des renseignements historiques et anecdotiques qui me rappellent et l'histoire des institutions de mon pays et l'histoire des personnages illustres qui ont servi la patrie. Tantôt c'est le récit mouvementé, dramatisé de toute une phase de notre histoire, la guerre de sept ans par exemple ; tantôt c'est un détail de famille ou le portait d'un homme public ; partout c'est l'histoire du peuple canadien, sinon l'histoire des faits, du moins le miroir fidèle de nos anciennes mœurs.

Le premier volume du *Foyer Canadien* renferme un petit roman dû à la plume de Philippe Aubert de Gaspé, fils ; il a pour titre : *Le Chercheur de trésors, ou l'influence d'un livre.* L'auteur a voulu en faire un roman de mœurs, et ses personnages sont historiques nous assure-t-il dans sa préface.

Quoi qu'il en soit l'auteur s'est basé sur des faits, des pratiques et des coutumes généralement en usage dans les premiers temps de la colonie. L'ignorance des premiers habitants du Canada avait contribué à enraciner chez eux des préjugés qu'ils avaient souvent emportés de la mère patrie et qui prirent de la consistance dans un monde nouveau, au sein d'une nature sauvage, entourés de phènomènes naturels qu'ils ne pouvaient expliquer.

Charles Armand, le héros du livre, est alchimiste ; c'est sa manie. Il recherche la pierre philosophale. Il a été entraîné là par la lecture du *Petit Albert* ; cette manie est dégénérée en passion. Il va jusqu'à se rendre coupable des plus grandes folies pour avoir une main de pendu, talisman infaillible pour découvrir les trésors enfouis.

Le style est clair, sans prétention. L'auteur a eu le talent de mêler a son récit plusieurs petits épisodes de la vie canadienne. Cotte nouvelle est trop courte, c'est le seul défaut qu'on peut lui reprocher.

Ce livre parut d'abord en 1837 sous le titre : *l'Influence d'un livre.*

M. de Gaspé, fils, mourut à Halifax en 1841. Il était employé dans les départements publics de la chambre des communes de la Nouvelle-Ecosse. Il avait hérité de son père de talents littéraires qu'il n'a pas eu le temps de faire fructifier.

M. Gerin-Lajoie était à peine sorti de l'enfance que les lettres étaient devenues sa passion favorite. Il n'était âgé que de 18 ans lorsqu'il composa *Le jeune Latour*, tragédie en vers dont j'ai parlé ailleurs. Il publia un *Catéchisme politique mis à la portée du peuple* et fut un des fondateurs des *Soirées Canadiennes* et du *Foyer Canadien.* Ce fut dans l'une et l'autre de ces deux revues qu'il publia son histoire de *Jean Rivard*, roman dans lequel l'auteur a voulu dramatiser et personnifier la vie du défricheur canadien aux prises avec les épreuves, les infortunes, les difficultés qu'il rencontre. Il se divise en deux parties sous les titres de *Jean Rivard, le défricheur canadien* et *Jean Rivard, économiste.*

Dans la première partie, c'est l'histoire d'un jeune homme plein de courage et d'énergie qui, après avoir fait son cours d'études dans une de nos maisons d'éducation se consacre aux rudes travaux du défrichement. Il faut le voir ce brave jeune homme, un sac de provision sur le dos, sa hache à la main, s'en aller dans la forêt, y bâtir une modeste maison en bois ronds, faire le désert autour de son gite en attaquant à coups redoublés ces arbres séculaires. Que de misères, que de priva-

tions ! N'importe, rien ne le décourage. Peu à peu le sol est déboisé autour de la petite maison ; il ensemence cette terre neuve et il est amplement récompensé de ses labeurs par une belle moisson ; les épis dorés réjouissent sa vue et lui font oublier ses fatigues, le succès couronne ses efforts. Ses compatriotes viennent le rejoindre et s'établir autour de lui. C'est maintenant un cultivateur à l'aise, aimé de ses voisins et reconnu comme le père et le véritable fondateur du désert, un digne fils de ses œuvres. C'est ainsi que Jean Rivard nous apparaît dans la seconde partie du volume. C'est encore le pionnier hardi, l'infatiguable travailleur, le cultivateur vigilant, bebout avec l'aurore, mais l'aisance règne autour de lui. D'abord une femme, sa chère Louise, est venue le rejoindre et égayer sa solitude par le charmant badinage de sa voix douce et harmonieuse. Puis, la chétive cabane a disparu ; une jolie maisonnette l'a remplacée, toute coquette avec ses pignons blancs, ses persiennes vertes et sa toiture rouge ; un beau verger s'étend aux alentours de la maison ; le printemps, les branches en sont chargées d'arôme et de fleurs ; l'automne, les rameaux plient sous le poids de ces gros fruits à l'écorce vermeille et au jus succulant ; des abeilles vigilantes bourdonnent en voltigeant de fleur en fleur, de pré en pré, et reviennent au domicile chargées d'un riche butin cueilli sur les trèfles fleuris du voisinage. Heureux, Jean Rivard se promène dans la basse cour, entouré de volailles auxquelles il jette des poignées de grains ; un gros coq perché sur la clotûre chante à tue tête ; les vaches grasses ruminent silencieusement en se laissant traire par Louise ; le lait chaud bouillonne dans les vases en fer blanc, et le plus jeune de la famille, assis à côté de sa mère, trempe ses petits doigts dans le bouillon blanc ; les derniers rayons du soleil embrasent de mille feux le feuillage de la forêt et la brise embaumée jette à pleine coupe l'arôme fortifiant des champs. Plus fier qu'un potentat sur son trône, Jean Rivard parcourt son domaine, va et vient, flatte un jeune poulain qui hennit en regardant sa mère, belle jument poulinière qui se frotte les rains le long de la barrière ; plus loin une paire de bœufs,

encore sous le joug, boivent à longs traits dans une auge en se battant les flancs de leur longue queue.

La forêt a reculé devant les efforts, le travail, l'énergie et l'intelligence de Rivard ! déjà un joli groupe d'habitations s'est formé. Il a aidé de ses conseils et de son expérience les compatriotes qui sont venus le rejoindre. Et le canton va toujours en augmentant; déjà une double haie de maisons s'est formée autour de la petite chapelle ; c'est maintenant un beau village traversé par une voie ferrée ; c'est le bourg commercial de Rivardville. Jean Rivard est nommé maire de son village. Plus tard on l'envoie siéger en parlement. Mais il n'y reste que quatre années : sa charrue, sa femme et ses enfants ont plus d'attraits pour lui que le tumulte des villes et les ennuis de la politique.

Le livre de M. Gerin-Lajoie a donc un but noble, c'est une bonne action. Il montre jusqu'où peut atteindre un jeune homme de cœur et ce que peuvent produire dans notre pays pour le bien général et l'avantage des particuliers, l'intelligence et la force de volonté jointe au travail et à la persévérance.

L'auteur a une manière agréable de dire les choses : je veux dire que son style est coulant et aisé, sans recherche ni affectation, ni contrainte. Beaucoup de naturel surtout. On ne trouve pas dans Jean Rivard une multiplicité d'événements qui font de la plupart des romans du jour autant de productions invraisemblables ; non, l'auteur est simple dans son plan comme dans son style, du commencement jusqu'à la fin. C'est une simplicité qui plaît et qui charme. Elle rappelle tout ce qu'à d'agréable pour l'œil un panorama agreste, une nature douce, à la fois paisible et riante. L'ouvrage résistera certainement aux atteintes du temps. Voici ce qu'en pense M. H. Fabre : " En outre des *Anciens Canadiens*, deux romans ont fondé le genre et fixée le cadre du roman canadien : *Charles Guérin* et *Jean Rivard.* Si les deux héros de MM. Chauveau et Gerin-Lajoie se fussent rencontrés dans le monde, ils eussent été amis, ou parents, car, dans la fiction ils ont un air d'intimité. Les deux histoires sont

vraies, intéressantes, bien conduites, les personnages sont naturels, la couleur locale bonne ; cependant le grand succès obtenu par Jean Rivard, a fait jusqu'à un certain point défaut à Charles Guérin, qui, avec des paroles plus brillantes, est inférieur à son heureux rival comme étude exacte des mœurs canadiennes."

Madame Rosanna Eleonor Leprohon, née Mullins, a largement contribué au succès de la littérature anglo-canadienne. Ses dispositions littéraires se manifestèrent de bonne heure. Elle n'était âgée que de 14 ans qu'elle contribuait par ses poésies à la rédaction de plusieurs journaux, le *Litterary Garland* entr'autres. Ses essais en prose sont nombreux et ceux que je mentionnerai plus loin ne sont que les principaux d'entre eux. Il faudrait ajouter à cela une grande variété d'articles sur toute sorte de sujets. Elle a encore beaucoup fait pour la presse américaine.

Peu d'écrivains ont autant contribué à donner à notre littérature une tournure nationale. Toutes ses nouvelles sont prises dans la vie réelle et sur des sujets purement locaux. Ses romans sont essentiellement canadiens ; ils copient notre société telle qu'elle existait soit avant soit après la conquête. On respire en les lisant un parfum de nationalité, de patriotisme ; ils sont imprégnés d'une odeur locale qui rappelle le véritable terroir national ; on se sent chez soi, *at home* comme dit l'anglais. Les descriptions géographiques, les détails historiques, la peinture des mœurs, le caractère des personnages, le lieu de la scène, l'ensemble et les particularités, tout me rappelle le Canada avec ses grandes beautés naturelles, son climat exceptionnel, ses neiges, ses frimas, son soleil de juillet, ses grands lacs, ses belles rivières, les amusements, les tendances et les goûts de ses habitants.

Madame Leprohon a fort bien auguré qu'en revêtant ses écrits de ces couleurs locales, ils étaient destinés à vivre plus longtemps qu'un pur récit d'aventures ou d'incidents étrangers au Canada et à sa population. Elle s'est ménagée une place distinguée dans notre littérature nationale. Ses opinions et ses jugements n'ont rien de blessant pour la natio-

nalité canadienne française et en tous points elle sait rendre justice à nos compatriotes. Ce n'est pas une mince qualité que celle là.

Au point de vue purement littéraire ses œuvres se distinguent par une grande pureté de style et une agréable finesse d'idées et d'expression; elle réussit beaucoup mieux dans la peinture des passions douces; le récit est peut-être un peu simple, l'intrigue n'est pas toujours assez compliquée, on pourrait exiger plus de variété, de vie et d'entrain; mais tout de même, j'aime ces petites nouvelles si morales, si tendres, si imprégnées de sentiments nobles et élevés.

Ida Beresford parut d'abord dans le *Literary Garland* de 1848. Cette nouvelle a été traduite en français par M. de Bellefeuille. Elle n'est inférieure à aucune des autres productions de l'auteur. Le caractère d'Ida, l'héroïne, est parfaitement dessiné, avec ses défauts et ses qualités. Elle est animée de cette noble indépendance que le génie seul fait concevoir chez les auteurs. Il y a là des pages qui annoncent une grande puissance d'imagination et beaucoup de facilité pour la description. Cette première nouvelle fut suivie de *Florence Fitz-Hardinge*, publié dans le *Literary Garland* de 1849; *Eva Huntingdon*, do, 1850; *Clarence Fitz-Clarence*, do, 1851; *Eleveen O'Donnell*, publié dans le Pilot de Boston, en 1859; *The Manor-House of de Villerai*, publié dans le *Family Herald* de Montréal, 1859, traduit en français par M. de Bellefeuille; *Antoinette de Mirecourt*, 1864, et *Armand Durand*, 1868. Ces deux dernières nouvelles ont été traduites en français par M. J. A. Génand.

Antoinette de Mirecourt, de beaucoup le meilleur écrit de Mme. Leprohon, est la continuation naturelle du *Manoir de Villerai*; les scènes de ce dernier se rapporte à la guerre de sept ans qui précéda la Cession; l'autre se rapporte à l'époque qui suivit immédiatement la conquête. La critique suivante de M. de Bellefeuille, à propos d'*Antoinette de Mirecourt*, peut s'appliquér à la plupart des œuvres de l'auteur: elle est peut-être un peu flattée, mais en général elle est assez juste:

“Le talent de Madame Leprohon puise de préférence les sujets de ses travaux dans les scènes de la vie sociale et élégante, dans les mœurs du grand monde, dans les accidents et les aventures des gens heureux, considérés tantôt au foyer domestique et dans cette vie intime qui offre à l'œil observateur des tableaux si gracieux, tantôt dans les relations, le commerce et les plaisirs de l'extérieur et de la société. Soit qu'elle place le théâtre de son récit en Angleterre, soit qu'elle le place en Canada, elle arrive à choisir ses héros dans les hautes classes et leurs aventures dans celles du monde élégant. Le roman de mœurs est son favori; elle n'attaque guère le roman historique.

“Le drame même, qu'elle placera dans une période intéressante de l'histoire et dans lequel elle fera peut-être, mais incidemment, le récit d'un événement historique, ne sera pas un roman historique. Elle n'a choisi cette période que pour piquer, par des noms connus, la curiosité du lecteur et surtout pour étudier les mœurs et se servir des faits que ces événements ont pu produire dans la vie sociale; mais ces événements eux-mêmes, ils ne sont que secondaires pour son livre, ils ne forment pas partie de son intrigue, ils ne sont pas la bâse de l'intérêt qu'elle prétend exciter; en un mot, elle ne s'en sert pas.

“Douée d'une grande connaissance du cœur humain, Mme Leprohon sait puiser dans la vie domestique des tableaux attrayants, pleins de bon goût et de délicatesse, qu'elle dramatise avec une puissance remarquable. Elle possède fort bien le talent de ménager l'intérêt et de le faire grossir jusqu'au dénoûment sans blesser l'unité de temps ou l'unité de lieu. Si quelquefois elle force légèrement le naturel pour satisfaire les besoins de son intrigue, et s'écarte un peu de la vraisemblance des choses ou des éventualités probables et ordinaires, on le lui pardonne facilement, grâce à l'habileté avec laquelle elle profite de ces licences et au bon parti qu'elle tire des situations ménagées peut-être un peu forcément.

“Mme. Leprohon possède à un haut degré le talent des personnages; elle donne à ses héros des caractères tranchés,

distincts, dont elle présente tous les traits sous des couleurs vives et bien marquées. Vous ne confondrez jamais un des acteurs de son drame avec un autre, et jamais aucun d'eux ne sortira du caractère, du rôle, du genre qu'elle lui aura assignés ; jusqu'au bout de son livre, elle maintient chacun de ces personnages égal et semblable avec lui-même. Je ne dirai pas que ces caractères ne s'écartent jamais du naturel que vous avez pu concevoir, et de la manière d'être ordinaire des hommes tels que vous avez coutume de les voir. Mais c'est là l'affaire de l'auteur ; comme elle tire les événements et les aventures de son récit de sa féconde imagination, elle a sans doute aussi le droit d'y prendre ses personnages tels qu'elle les veut, ou tels que les requièrent les nécessités du drame et les exigences des situations qu'elle invente. D'un autre côté, le droit vous est acquis de trouver invraisemblables les acteurs que l'auteur vous présente.

" Il y a beaucaup de cœur et de sentiment dans les œuvres de Mme. Leprohon. Grâce à cela, sa fécondité intellectuelle lui a fait concevoir une foule de scènes très-heureuses, dont quelques-unes causent, par leur vivacité, de véritables émotions au lecteur sympathique. Les caractères contradictoires qu'elle oppose souvent avec bonheur les uns aux autres produisent des situations qui, sans avoir toujours le mérite de l'originalité, ont souvent celui d'être palpitantes d'intérêt, de lier vivement l'attention et la bienveillance du lecteur, de grossir le nœud de l'intrigue, d'exciter l'impatience du dénoûment, et cela sans invoquer les mauvaises passions, sans fatiguer le cœur du lecteur, sans émouvoir douloureusement sa sensibilité, ni affecter péniblement sont imagination. Toutes ces scènes, toutes les situations dans lesquelles l'auteur place ces personnages, brillent toujours par une délicatesse exquise de sentiment et de langage. La conversation, les remarques et les réflexions sont remplies d'un tact et d'une noblesse qu'on ne rencontre pas partout. (1)

Armand Durand est une production plus faible que les pré-

---

(1) *Revue Canadienne*, vol I. 442.

cédentes. Le plan est plus défectueux; le héros vient trop tard et disparaît trop tôt. L'auteur consacre cinquante pages pour la mise en scène. Durand, en sortant du collége, étudie le droit; il est deshérité par les manœuvres de son frère cadet, fruit d'une seconde alliance. Désolé, il unit son sort à une jeune personne belle mais frivole, qui assombrit sa vie domestique. Après la mort de sa femme, il épouse Gertrude de Beauvoir qu'il a longtemps aimé en secret et qui est la nièce d'un seigneur canadien. Voilà, en abrégé, le cadre de ce roman. Le caractère d'Armand est bien tracé, il est toujours en harmonie avec ses attributs. Celui de Gertrude est moins réussi, il ne se soutient pas, mais ces imperfections sont rachetés par plusieurs qualités; le style est pur, coulant, aisé, vif, suivant que le demande le récit.

Ne vous êtes vous pas extasié parfois, dit l'abbé H. R. Casgrain, devant le sublime panorama de notre grand fleuve, quand, par un beau soir d'été, bien calme, il reflète dans le miroir limpide de ses grandes eaux, le superbe turban des Laurentides? Telle est l'idée que nous nous formons de la Legende. C'est le mirage du passé dans le flot impressionnable de l'imagination populaire; les grandes ombres de l'histoire n'apparaissent dans toute leur richesse qu'ainsi repercutées dans la naïve mémoire du peuple.

L'abbé Casgrain naquit à la Rivière-Ouelle en 1831. Il est le fils de feu l'honorable Charles Casgrain, chef d'une des plus anciennes familles du pays. Après avoir fait de bonnes études classiques au collége St. Anne, puis au Séminaire de Québec, il se livra en 1853 à l'étude de la médecine et entra dans l'état ecclésiastique. Il est aujourd'hui vicaire de la cathédrale de Québec.

Cet écrivain s'occupa de bonne heure de littérature et d'archéologie. Outre ses travaux historiques, que j'ai déjà mentionnés, il écrivit plusieurs articles pour nos publications littéraires. Malgré la pénible et cruelle infirmité qui le prive presque de l'usage de la vue, il n'en continue pas moins ses chers travaux littéraires et ses études favorites. *Les Légendes Canadiennes*, ouvrage en prose poétique, parurent en

1861. Elles se composent de trois récits légendaires: *Le Tableau de la Rivière-Ouelle*, *Les Pionniners* et *La Jongleuse*. Ce sont d'intéressants récits d'aventures arrivés dans les premières années de la colonie, écrits dans un style coloré et élégant. Dans la première légende l'auteur décrit le tableau agreste et enchanteur, et les poétiques beautés qui ornent la rive sud du St. Laurent; dans les deux autres, il raconte les scènes dramatiques qui prirent naissance avec les origines de la colonie ; les trois forment un groupe plein de charme et de poésie dont la valeur, dit un de ses biographes, sera toujours bien appréciée par ceux qui connaissent nos belles paroisses de la rive sud du St. Laurent, au-dessus de Québec. Elevé dans un de ces sites grandioses, au sein d'une famille chrétienne et d'une société distinguée, M. l'abbé Casgrain a gardé un touchant souvenir et des belles scènes champêtres et des récits émouvants qui ont amusé son enfance. Un voyage en Europe, qu'il fit plus tard, comme il le raconte dans une sorte de prologue à sa dernière légende, lui a révélé à lui-même toute la valeur littéraire de ses souvenirs et l'a engagé à les écrire. Ce sont là d'heureuses circonstances, tout au profit de notre littérature qui s'est enrichie par là d'un bien aimable volume.

La Jongleuse, une *vieille histoire du passé*, comme l'auteur l'appelle, retrace un de ces actes d'atrocité si familiers aux sauvages de l'Amérique, contre les missionnaires. L'auteur peint sous des couleurs très-poétiques ce caractère fanatique particulier à l'indien. La légende s'appuie et se soutient d'un fait historique que l'abbé Casgrain a fait ressortir au milieu d'une foule de détails féeriques. Une large part du récit est consacrée au merveilleux, à la superstition, à l'hallucination, aux esprits, aux revenants ; le tout est enveloppé de cette teinte diaprée et gazeuse qui rappelle les chants d'Ossian et les vagues rêveries de l'Orient. Avec un incontestable talent l'auteur des *Légendes Canadiennes* retrace les joies de l'enfance, les plaisirs et les souvenirs de la vieillesse, les mœurs canadiennes, la gravité silencieuse de nos forêts, les coutumes indiennes et les habitudes des anciens colons.

Ce livre se rattache plus au roman qu'à l'histoire ; c'est avant tout et surtout une œuvre d'imagination et d'exhubérance littéraire. Dès son apparition, l'auteur fut acclamé le Châteaubriand du Canada. En effet, il y déploie une imagination si vive, si colorée, si enthousiaste qu'on croirait lire les émouvants et somptueux épisodes de *Réné et Athala.*

On ne peut s'empêcher d'admettre, malgré ce qu'en ont pu dire certains critiques malveillants, que les *Légendes* contiennent de fort belles pages. Le style est ciselé avec un art infini. Je sais bien que la pompe et l'éclat nuissent parfois à la clarté de la phrase et à la précision de l'idée, que les figures de la rhétorique jouent un rôle au détriment de la simplicité et du naturel. Un style simple est toujours charmant et surtout, en certains genres, il est d'une indispensable nécessité. Mais c'est aussi une belle qualité qu'écrire en style fleuri et imagé. Et ce talent ressort davantage lorsqu'il s'agit d'une œuvre d'imagination. Conçoit-on une légende avec des dehors roides, froids, sévères, avec une forme sèche et aride ? Voyez Fénélon dans son *Télémaque*, comme il se sert de toutes les figures de la rhétorique, de tous les tours poétiques ! Son sujet, cependant, se prêtait moins que les légendes au pinceau du coloriste. Je suis bien prêt à avouer que ce livre de M. Casgrain est la moins parfaite de ses productions. Mais cela se conçoit facilement, l'auteur en était à son début ; et, ce premier essai honore un talent si précoce, une imagination si impressionable. Mais que dans le but de critiquer et d'accuser systématiquement des Zoïles malveillants et billieux entassent des citations et des extraits, qu'on souligne des mots et qu'on fasse ressortir les défectuosités du style et certains vices d'expression, la critique consciencieuse et honnête ne s'y laissera pas surprendre. Elle portera un jugement plus modéré et partant plus impartial. Le beau talent de M. Casgrain est intact ; il est susceptible de perfectionnement, ce qui est le fait de l'être humain, mais *les Légendes* vivront d'abord parce qu'elles plaisent à l'imagination, au cœur, à l'âme, ensuite parce qu'elles ont inauguré un genre qui a contribué, plus qu'aucun autre, à former le fonds d'originalité de notre littérature.

Les Légendes manquent peut-être de liaison entre les diverses parties du récit, mais les peintures gracieuses qu'on y trouve font oublier ce défaut. Les tableaux que l'œil préfère sont la scène d'un intérieur campagnard, le broyage du lin et les pionniers canadiens.

La déportation des Acadiens en 1755, cet acte aussi criminel aux yeux de l'humanité qu'aux yeux de la politique, a déjà servi de thème à beaucoup d'ouvrages d'imagination. Tous les écrivains avouent que cette iniquité de la politique a séparé un grand nombre d'amoureux qui se sont retrouvés que longtemps après. Longfellow s'est emparé de ce sujet et on sait si son *Evangeline* a fait sensation non seulement en Amérique, mais même en Europe.

Le roman *Jacques et Marie* de M. Napoleon Bourassa offre des ressemblances de détails avec le poëme de Longfellow. Comme dans *Evangeline*, il y a une séparation par l'emprisonnement et l'exil en bloc exécuté le 5 septembre 1755; seulement, dans *Jacques et Marie*, c'est le fiancé qui recherche sa promise, tandis que dans le poème américain c'est l'amante éplorée qui promène sa douleur et sa jeunesse sur tous les fleuves et toutes les terres. De plus, dans le livre de M. Bourassa, le héros retrouve sa fiancée et vit heureux avec elle; dans le poème, au contraire, l'héroïne retrouve son Gabriel expirant dans un hôpital.

Le récit commence à 1749, six ans avant la déportation de nos malheureux compatriotes. Les Acadiens de Grand-Pré, soumis à la couronne anglaise depuis 1711, tâchaient, à force de travail, de ménagements et de résignation, de rendre leur position aussi supportable que possible. Plusieurs familles, ne pouvant cependant pas supporter le joug de l'Angletere, se retirèrent à la Baie de Beau-Bassin, encore sous le sceptre de la France. Au nombre de ces familles se trouvait celle du père Hébert qui comptait parmi ses membres, Jacques, robuste garçon de vingt ans, le héros du livre. Ce ne fut pas sans regrets que Jacques quitta ses amis, ses relations de famille et la petite Marie, son amie de cœur, sa fiancée, celle qu'il devait épouser l'année suivante. Il promit

bien de revenir de temps à autre, mais cinq longues années s'écoulèrent avant qu'il put la revoir.

Cinq années ! comme elles parurent longues à Marie, et à quelles épreuves ne fut-elle pas exposée durant ce temps. Ses parents, ses amis, le voisinage lui disaient qu'elle attendait vainement, qu'elle ne reverrait plus Jacques. Mais elle attendait patiemment et les laissait dire : un sentiment instinctif lui disait d'espérer. Elle fut cependant soumise à une rude épreuve. Un jour il arriva à Grand-Pré, avec un détachement de la garnison, un officier nommé George Gordon. C'était bien le type du militaire accompli, parfait de tenue, irréprochable de forme, beau, poli, pas prétentieux, amoureux de la justice, plaidant la cause des Acadiens, noble sans orgueil, digne sans forfanterie. George avait dû faire bien des malheureuses sur son chemin, mais il avait passé par les camps et les villes sans emporter aucun souvenir durable. Il eut été bien surpris si on lui eût dit qu'une acadienne, une fille des champs, attirerait son attention et ferait battre son cœur des pulsations saccadées de l'amour. Il ne l'aurait jamais cru et c'est pourtant ce qui arriva. En voyant Marie, il en devint amoureux. Hélas ! pauvre fille, va-t-elle encourager cette amour naissant ? Je demande à nos belles citadines si elles résisteraient longtemps à ce regard langoureux et tendre qui s'échappait du lorgnon que le beau lieutenant braquait négligemment sur ses victimes ; si ces épaulettes, ce sabre, ce brillant équipage ne les auraient pas éblouies. Oh ! que les Marie d'aujourd'hui sont rares. Oui, le souvenir de Jacques fut plus séduisant que tout cela.

Enfin, Jacques arrive après cinq années d'absence, juste au moment où l'anglais s'efforçait, après la proscription du 5 septembre 1755, de la gagner définitivement à lui. Pendant ce temps la famille Hébert a été cruellement éprouvée par la guerre. Les anglais, sous le commandement du capitaine Gordon, frère de George, ont tué les deux frères de Jacques et sa mère est morte dans une forêt, dévorée par des loups cerviers. L'auteur aurait pu, sans nuire à son récit, épargner ce luxe de cruauté.

Le lieutenant Gordon ne se compte pas pour battu en présence de l'extérieur grossier de Jacques ; il dresse un nouveau plan de campagne. Il écrit au père Landry et lui assure la tranquillité et son exemption de la proscription s'il veut consentir à lui accorder la main de sa fille. Un combat terrible s'engage dans l'âme de l'acadienne qui finit par accepter la main de l'anglais afin de sauver les jours de son père. Mais le père refuse ce sacrifice. En même temps on institue un procès à Jacques Hébert accusé de rébellion. Le conseil de guerre le condamne à être fusillé sur la ferme même de Marie Landry. Le lieutenant Gordon est chargé de présider à l'exécution. Le héros du livre n'échappe à la mort que par l'arrivée subite d'un parti de montagnais qui disperse les exécuteurs. Mais le lecteur, de même que les personnages du roman, sont cependant sous l'impression que Jacques est mort puisque le commandement de tirer a été donné. Ce n'est que plus loin que Jacques apparait de nouveau. La vraisemblance ici n'est pas ménagée. Il est difficile de supposer que les personnages du roman eussent pu le croire mort quand il ne l'était pas : du moins, l'auteur ne cite pas de circonstances capables d'expliquer au lecteur cette singulière coïncidence.

Jacques se trouve de nouveau en présence de Gordon sur le champ de bataille de Ste Foye. Ce combat est bien raconté et parfaitement décrit. Gordon y perd la vie. Jacques retrouve Marie et arrive juste à temps pour recevoir le dernier soupir du père Landry. Il les retrouve à la *Petite Cadie*, là même où M. Bourassa est né et où l'idée d'écrire son roman lui est venue. Il va sans dire que Jacques et Marie s'épousèrent et vécurent heureux.

Tel est le récit de M. Bourassa. Il y a peu d'épisodes, l'action n'est ralentie par aucun événement saillant. Le romancier ne se complait pas à nouer l'intrigue, il préfère butiner ici et là, dans une campagne fleurie, au sein du foyer domestique, dans un taillis ombragé, au murmure des eaux limpides et aux chants des rossignols. L'auteur est artiste avant tout, artiste et peintre tout à la fois. Le fond de son talent,

c'est la délicatesse, l'amour du détail, du perfectionnement; il tend à l'idéal et sa plastique n'a rien de commun avec la matière. Un goût sûr, beaucoup d'esprit, une science profonde des sentiments qui germent dans le cœur de l'homme, remplacent, chez lui, la grandeur des conceptions, l'ampleur de l'intrigue, les situations dramatiques et l'élévation dans le langage. Pour raconter une scène et peindre un tableau il n'a pas de rival en Canada et même peu de supérieurs en Europe. Jamais il ne donne un mauvais coup de pinceau. Il semble polir et repolir certains détails, il cisèle ces petits joyaux qu'on admire pour leur éclat et leur fini.

L'origine des amours de Jacques et de Marie est racontée avec un rare bonheur. Il en est de même lorsqu'il dépeint les mœurs acadiennes, cette race d'hommes forts, vigoureux, fermes dans le danger, dans l'adversité, dans le devoir. Il s'élève au-dessus du trivial et des lieux communs en décrivant les campagnes et les beautés champêtres. La partie la plus faible est le diologue. C'est une qualité aussi rare que précieuse, qui ne s'acquiert que par la pratique. Les personnages ici font des discours au lieu de causer.

Jacques et Marie peut paraître à quelques-uns un roman imparfait. Il est vrai que l'auteur n'entre pas dans tous les développements qui ressortent de son sujet. Les liaisons entre les trois parties ne sont pas fidèlement observées, et les événements ne sont pas réunis et liés ensemble de manière à en faire un tout bien ordonné. Mais on ne peut s'empêcher d'admettre que c'est un beau livre pouvant et devant être lu par tout le monde, qui peut passer des mains de l'écolier à celles de la jeune fille; un livre qui fait honneur à notre littérature parce que l'étude, le bon goût, le talent, l'esprit y débordent. On y trouve des pages éloquentes, des études de caractères, des sentiments qui font de l'ouvrage un des mieux faits que nous ayons.

Jacques et Marie avec Gordon sont les principaux personnages du livre. Autour d'eux il n'y a que des figures sympathiques, à part celle de Butler, le commandement anglais de la garnison à Grand-Pré. Le père Landry est le type du

patriote acadien ou canadien. Le portrait de Marie n'est pas assez esquissé, j'entends son portrait physique, car ses qualités morales ressortent bien de l'ensemble. Sous ce rapport c'est un des plus beaux caractères qu'on puisse imaginer. Le portrait de Jacques est parfaitement dessiné au commencement de la seconde partie. Gordon se soutient assez bien; cependant son rôle était difficile et il a fallu de l'habileté pour le conduire jusqu'à la fin.

On s'aperçoit bien que M. Bourassa n'est pas un romancier de profession ; il n'a pas toutes les ficelles du métier, il y a des parties faibles, des incohérences, non de style mais de relation, d'intrigue, de connection ; la marche de l'action n'a pas toujours cette uniformité, cette unité et à la fois cette variété qui s'appellent le nœud. Je sais bien que l'auteur n'avait pas l'intention de faire un roman à sensation et qu'il n'a jamais voulu inventer des types absents de la société, ni écrire des aventures invraisemblables ; il a voulu faire un roman qui fut comme l'image limpide des mœurs acadiennes, c'est-à-dire simples, primitives, une histoire qui rappelat toute la bonhomie, la grandeur naïve et antique de nos ancêtres. Il ne fait point appel aux passions violentes. L'amour chez lui est un sentiment tendre mais non bouillant; il est dévoué et patient, il sait attendre parce qu'il espère beaucoup, il espère beaucoup parce qu'il est pur. Voyez Marie, elle est toute là : résignation et grandeur d'âme, dévouement et simplicité de cœur. C'est un être faible mais l'amour la rend forte.

Cependant, je suis d'avis que l'auteur devait varier davantage son récit. C'est un peu, de la première page à la dernière, le même thème et le même chant. Cette note peut devenir monotone, non pas pour un lecteur canadien, car je le répète la vie canadienne est là toute entière, mais pour un étranger qui ne saurait comprendre tout le charme de ces couleurs locales.

La partie historique est aussi parfaite qu'on peut l'exiger du romancier à qui il est permis de sacrifier l'intégrité historique à la fiction. Sous ce rapport je citerai la peinture

de l'état du Canada avant la chute de la domination française et la description de la bataille de Ste. Foye qui sont, à mon point de vue, de magnifiques pages.

On sait que M. Bourassa a écrit son roman pour la *Revue Canadienne.* Ainsi, cette œuvre d'imagination a été écrite au jour le jour, pour remplir un canevas qui ne se laissait pas attendre. De là quelques défauts d'exécution qui ne se seraient pas rencontrés sans cela. La première partie est plus parfaite sous le rapport du style. Il y a dans le prologue surtout des considérations qui révèlent le moraliste. On voit que M. Bourassa est de tous nos écrivains celui qui est le plus susceptible d'arriver à la perfection avec de la pratique.

Je ne saurais mieux terminer qu'en citant le jugement d'ensemble que porte sur ce roman M. Hector Fabre, dans une belle page publiée dans la Revue Canadienne de 1866 :

" Le style de M. Bourassa, dit-il, est charmant. C'est un heureux mélange de sincérité dans le sentiment, d'originalité ou d'entrain dans l'idée, de grâce et de vivacité dans l'expression. On n'écrit pas plus naturellement. Aucun effort, point de prétention. L'écrivain laisse la plume aussitôt qu'il cesse de sentir, ou s'il continue, c'est à son corps défendant. Il faut qu'il soit de belle humeur pour écrire des choses gaies, ou ému pour écrire des choses émouvantes ; nulle feinte n'altère son idée, ne masque son sentiment. Bien différent de ces auteurs qui s'émeuvent qu'une fois la plume à la main et pour qui une phrase en amène une autre. Ne leur demandez pas ce qu'ils vont écrire ; ils ne vous le diront que lorsqu'ils l'auront écrit.

" Le style pur, charmant, est chez M. Bourassa un don de nature, une grâce d'écrivain ; il ne s'est point laborieusement formé, il s'est modèle naturellement sur la pensée de l'écrivain. Son imagination est douce, ample et riche ; elle embrasse aisément les larges horizons, mais, même en son vol le plus puissant, elle ne perd pas de vue la réalité, le coin de terre d'où elle s'est élevée dans les airs, le détail familier

Le drame national se déroule dans toute sa grandeur et sa variété sous les yeux du spectateur ; en avant et jusqu'au sein des masses populaires groupés dans le fond de la scène éclatent librement les incidents caractéristiques de la vie réelle. L'artiste excelle à la fois dans la fresque et dans le tableau de génie.

" L'esprit déborde en tout ce qu'écrit M. Bourassa ; les personnages cependant, ne causent pas toujours aussi bien que l'auteur ; ils forcent parfois le ton. Ils se corrigeront de ce défaut lorsqu'ils les aura fait un peu plus sortir dans le monde de la fiction. Son esprit est gai ; il ne plaisante pas sans rire comme les sceptiques. Il y a de la bonhomie dans l'allure de ses traits, même les plus piquants, et un grain de sympathies dans ses malices. C'est en soupirant qu'il aborde son sujet, et l'occasion aidant il tourne vite au sentiment, à l'émotion.

" Je suis convaincu qu'on ne saurait lire les écrits de M. Bourassa sans estimer l'homme de cœur à l'égal de l'homme de talent. Il s'y révèle, pour ainsi dire, à chaque page et dans chaque élan : c'est se trahir noblement.

" En résumé, il a fallu pour écrire *Jacques et Marie* plus d'imagination, de style, de verve et d'esprit qu'on en trouve dans aucun autre ouvrage canadien. Le premier combat livré par l'auteur sur ce terrain, qui n'est pas le sien et d'où son art favori le rappelle, n'a pas été sans doute une victoire complète ; mais l'homme de talent en est sorti avec tous les honneurs de la lutte, sinon avec tous les bénéfices du succès."

Outre *Jacques et Marie* nous avons encore de M. Bourassa *Naples et ses environs*, charmant récit où se reflètent toutes les grâces du style et toute la finesse d'un esprit cultivé. Le *Carnaval à Rome* est spirituellement écrit ; c'est une petite chronique pleine d'entrain de gaieté, folle comme un masque d'arlequin. Les *Causeries artistiques* annoncent chez l'auteur une grande connaissance de l'art ; sa critique est ironique et aimable ; son talent de description, gracieux et solide. L'artiste pénètre toujours l'écrivain.

M. Bourassa s'est surtout livré à cette partie si attrayante des beaux arts qu'on appelle la peinture; c'est là que ses goûts le portent. Il a entrepris des travaux gigantesques dans cette branche et plusieurs de ces toiles peuvent passer pour des modèles parmi nous. Son grand tableau : *l'Apothéose de Christophe Colomb,* a été exposé à l'exhibition internationale de Paris.

On peut encore citer comme chef-d'œuvre les peintures à fresques de la chapelle de l'Asile Nazareth, qui ont pris deux années de sa vie.

Hélas ! il est bien pénible d'avouer qu'en Canada la position de l'artiste soit encore plus difficile que celle de l'écrivain. Quoiqu'il en soit, M. Bourassa, qui n'est encore qu'un jeune homme, a déjà atteint, par les belles qualités et les talents brillants qu'il a reçus de la nature, le premier rang parmi nos célébrités littéraires et artistiques.

Une imagination vive et ardente, un cœur plein de beaux sentiments, de la gaiété, du laisser aller, quelque chose de français dans le caractère, chevaleresque et romanesque, tel m'apparaît M. FAUCHER DE ST. MAURICE. Ces qualités aimables se retrouvent dans ses écrits. J'admire la facilité de sa diction ; il n'a pas d'égal sous ce rapport dans la littérature canadienne. Ce n'est pas qu'il ait produit un grand nombre d'ouvrages; non, un certain dédain de la gloire et puis, disons le, un amour prononcé pour le *far niente*, l'ont toujours empêché d'être prodigue de ses œuvres. C'est un malheur, je le dis sincèrement, pour la littérature de notre pays. Son style se serait formé par le travail et par l'exercice ; il a du reste presque toutes les qualités qui conviennent aux romanciers : imagination féconde, enthousiasme, feu, entrain, style facile et éloquent. Je connais des lecteurs qui le préfèrent de beaucoup à Marmette et je ne va pas jusqu'à les taxer de mauvais goût. Son style est moins travaillé : il coule de source ; je le répète, ce qui le distingue surtout c'est sa brillante et féconde flexibilité. Il peut réussir dans plusieurs genres s'il veut s'en donner la peine. Il émaille ses écrits de citations, on sent un homme qui connait parfaitement son

métier, qui a lu tous les littérateurs de toutes les littératures étrangères. On m'objectera peut être qu'il aime un peu trop à faire montre de ses connaissances bibliographiques ; je le sais, je l'admets et ne chicane pas mon lecteur pour si peu. M. Faucher s'en corrigera et tout sera dit : n'en parlons plus.

De Québec à Mexico, tel est le titre du premier écrit de longue haleine que cet auteur a livré au public canadien. Ce feuilleton parut dans la *Revue Canadienne* de 1866 et 1867 (vols III et IV). C'est le récit d'un voyage de l'auteur s'en allant, à sa sortie du collége, la tête pleine de projets, le cœur rempli d'émotions et d'espérance, la démarche alarte et guerrière, prendre du service dans les rangs de l'armée de Maximilien et du corps expéditionaire français, désireux de marcher sur les traces de nos ancêtres, ces valeureux soldats. Beau dévouement ! plus admirable peut-être que la cause qu'il allait servir. Quoi qu'il en soit, M. Faucher raconte son voyage, ce qu'il a vu, ce qu'il a entendu. Il décrit parfois : paysages, monuments, villes, campagnes, sierras, tableaux agrestes et paysages naturels passent sous vos yeux avec enchantement et rapidité. C'est bien. On voit ailleurs beaucoup de ces narrations de voyages, elles ont rarement l'avantage d'intéresser.

Mais je rechercherais en vain une étude profonde, savante, je dirai même instructive, des choses que l'auteur décrit : rien ou peu sur les institutions, peu ou point sur les mœurs ; ni l'étude des causes de la révolution, ni le progrès des idées dans l'Amérique du Sud, enfin la partie philosophique du travail est absente, fait défaut. Et c'était la partie majeure. Le lecteur reste aussi ignorant qu'il était sur la question mexicaine. Les romans de Gustave Aimard, quoique ne se prétant pas à cet côté savant que l'auteur de *Québec à Mexico* pouvait, lui, développer dans une étude de voyages, sont plus intéressants sous ce rapport.

Les nouvelles ou récits de courte haleine de M. Faucher : *Les larmes du Christ*, *Les blessures de la vie*, et *La femme à l'aiguille*, entr'autres, sont admirables. Le style est chatié

tout en restant abondant; les plus beaux sentiments qui peuvent germer dans le cœur de l'homme s'échappent de la plume de l'auteur. Ils sont vrais, c'est pourquoi ils font pleurer quelque fois les yeux les plus rebelles.

Mais le plus beau présent que M. Faucher a fait jusqu'ici à la littérature de son pays est sans contredit ses brillantes légendes canadiennes qui ont fait les délices des lecteurs de *l'Opinion Publique.*

M. Faucher a eu une excellente idée en s'assayant dans la légende. Je déclare de suite que ses Contes et Récits : *A la Brunante,* sont le meilleur écrit de toutes ses œuvres littéraires. Je retrouve là tout le talent du narrateur, du causeur aimable et expansif, du conteur fantasque et superstitieux. Ces récits me remettent en mémoire les *Contes fantastiques* d'Hoffman, il y a une note plaintive et originale, un accent national et patriotique qui intéresse. En les lisant on pense malgré soi au passé, à ses coutumes, à ses mœurs, à ses habitants, à ses histoires de revenants, de feu-follet, de jongleur, de lutin, de loup-garou et de chasse-galerie. L'auteur a très bien réussi dans ce genre et il a contribué pour sa bonne part à imprimer à notre littérature son sçeau d'originalité.

Ce travail, que l'auteur a dédié à M. Provencher, contient les récits suivants : *Le Baiser d'une morte, Belle aux cheveux blonds, Le père Michel, Le feu des Roussi, Le fantôme de la Roche, Mon ami Jean, L'amiral du Bouillard, Madeleine Bouvart.* Tous ces contes se valent, à peu d'exceptions près ; il y a du travail, de la grâce et de l'entrain. On voit que l'auteur aime la phrase, ce qui n'est pas toujours un défaut, surtout quand on sait bien l'arrondir et lui donner des proportions savantes. Les récits légendaires de M. Faucher se rapprochent assez de *Forestiers et Voyageurs,* du Dr. Taché, du moins quant au thème. Mais si le premier a une phrase plus coulante, un style plus chatié, l'autre a certainement la poésie de la légende canadienne ; du moins, le sentiment qui anime ses récits paraissent plus canadiens et partant plus originaux. M. Faucher tient surtout à montrer l'éclat de son talent et la

richesse de son pinceau, il ne saurait avoir toute la simplicité, la naïveté et la grâce que requiert le récit légendaire. Sa plume est plus exercée à peindre un chateau qu'une chaumière, le tintamarre des villes que la vie paisible des campagnards ; elle travestit souvent les vrais sentiments du paysan, elle met dans la bouche du laboureur des paroles de savants, et Chasseur, ce pauvre garçon qui n'a jamais eu l'occasion de suivre des leçons de musique, exécute dans sa vielle bicoque les morceaux les plus difficiles du répertoire de Mozart.

Ses peintures de mœurs ne sont pas tout à fait exactes, parce qu'elles sont superfaites, exagérées. Le Dr. Taché nous montre la *vie canadienne* et peint les *usages* d'une époque déjà éloignée, avec plus de simplicité, de naturel et de vraisemblance.

Les deux meilleurs récits du volume sont, dans mon opinion, *La belle aux cheveux blonds* et le *Fantôme de la roche.* Le premier surtout est une belle et touchante histoire.

M. Faucher de St. Maurice va publier prochainement ses " Œuvres complètes." Il a l'intention de ré-imprimer non-seulement ce qui a paru, mais de donner un nouvel attrait à cette publication en y donnant place à bon nombre de travaux inédits.

La *Revue Canadienne* de 1871-72 a publié un roman de M. Charles DeGuise. Ce roman a ensuite été publié isolément, formant un volume de 140 pages in 8vo. Il est intitulé : *Hélika, mémoire d'un vieux maître d'école.*

Ce roman, écrit avec une grande simplicité de style et d'intrigues, fait partie de la collection des romans de mœurs canadiennes. Ce n'est pas exactement une exquisse de mœurs canadiennes, ce qui est fort difficile à trouver, en dépit des efforts louables de nos romanciers pour atteindre ce but et malgré leurs prétentions à cet égard ; mais c'est un roman honnête, comme il y en a une profusion dans la littérature du jour ; ni très bien, ni très mal, restant entre le zist et le zest ; où l'auteur fait son possible pour plaire et intéresser sans atteindre toujours cette fin ; dont les qualités l'empor-

tent cependant sur les défectuosités de style, de goût, de plan, d'exécution.

Hélika, le héros du livre, est d'abord un jeune homme aux passions violentes, au cœur chaud, à la tête légère, au caractère impérieux. Il sort du collége, le cœur plein d'espérance, la tête pleine de projets. L'amour l'empoigne. Sa dulcinée ne répond point à cet amour chevaleresque : elle brule pour un autre et l'épouse. Désespoir du fougeux amoureux. Il pâlit de dépit, couve une noire mélancolie, médite une vengeance éclatante. Il fuit le foyer paternel, se refugie dans les bois, se naturalise avec une tribu sauvage (la scène se passe sous la domination française), s'initie aux mœurs indiennes, prend de l'influence dans la bourgade, s'en fait proclamer le chef. Le voilà tatoué de la tête aux pieds, méconnaissable. Le moral est également transformé ; il a toute la ruse et la méchanceté sauvage de l'homme des bois. Il ourdit une trame infâme pour se venger de la préférence de Marguerite, la dame de ses pensées. Elle vit heureuse sur une ferme coquette, non loin d'un charmant village, avec un bon mari et sa jolie petite fille, Angeline, âgée de trois années. Il voit ce bonheur domestique, ces douces jouissances de la famille. Et lui dans quel état se trouve t-il ?... A l'aspect de ces joies, suaves comme l'arôme des champs, pures comme la grand air de la campagne, douce comme la brise printannière, il éprouve la rage de satan contemplant nos premiers parents avant de perpétrer son crime. Il lui faut détruire ce bonheur. Il souffre de tout le plaisir qu'ils éprouvent. Il enlève l'enfant de Marguerite, l'amène avec lui dans les bois. Mille cruautés, mille souffrances viennent abrever Angeline. Elle grandit au milieu des sombres forêts, pâle et étiolée comme la fleur des bois qui croît à l'ombre des grands arbres, privée des baisers du soleil et des caresses du zéphir ; c'est un arbrisseau que les vents du caprice et du courroux viennent agiter violemment et menacent de déraciner chaque jour. Et la douleur du père, de la mère !...... elle se conçoit. Le père meurt ; la mère suit peu à près son époux au tombeau. Hélika, auteur de ce double meurtre, se

réjouit, une partie de sa vengeance est accomplie. Reste encore Angeline. Il prodigue les mauvais traitements. Un jour, il abaisse sur elle son bras vigoureux pour la frapper, mais, ô surprise ! un spectre se présente à lui, qui le regarde avec des yeux de feu; c'est l'ombre de Marguerite: elle protège sa fille. Hélika, s'évanouit de frayeur, prend une grande maladie. Le remord, enfin, parle à l'âme endurcie d'Hélika. Longtemps il combat, il cède enfin. Le repentir s'empare de lui; ce n'est plus le même homme : il est aussi bon qu'il a été méchant. Angeline se marie à un jeune indien. Cet homme, la crême des maris, meurt sur l'échafaud, à Trois-Rivières, injustement accusé de meurtre. Douleur d'Angeline. Sa mort. Elle laisse une petite fille, Adéla. Tout l'amour d'Helika se reporte sur cette frêle tige à peine âgée de trois ans. Il lui donne une éducation choisie. Vieux et cassé, Hélika s'éteint paisiblement avouant toutes ses fautes, et léguant le manuscrit contenant l'histoire de ses crimes. Ce manuscrit est entre les mains d'un vieux maître d'école qui, un jour de fête, lit à ses anciens camarades de collége cette histoire à la fois simple et touchante.

Et Adéla ?......Ne dites rien, son histoire, parait-il est longue. Elle fera l'objet d'un autre volume.

Ainsi, nous avons encore à l'horizon un nouveau roman du Dr. Deguise. Ce n'est pas un mauvais présage. Cette Nouvelle en expectative sera probablement intitulée *Adéla*, du nom de l'héroïne; j'ai bien hâte de savoir ce qu'elle est devenue avec sa taille svelte et dégagée, son épaule ronde, son œil noir et humide, sa lèvre rose, ces joues carminées, sa chevelure d'ébène et ses seize printemps.

La manière de M. Deguise est fort simple, trop simple peut être. Le plan n'a pas l'ampleur désirable. Les écrits de ce genre ne se soutiennent en intérêt, qu'en autant que l'épisode coudoie à chaque page l'incident. Je n'aime pas les intrigues invraisemblables, ce qui est un défaut trop commun chez les romanciers de l'école de Victor Hugo et d'Alexandre Dumas, mais le genre romantique, se nourrissant de fictions, offre un champ ouvert à l'imagination. Il s'agit de

faire naître du sujet une multiplicité d'événements vraisemblables, mais variés, multiplés, répétés, qui mettent dans des situations intéressantes, graves, perplexes, les personnages du drame. C'est une qualité rare chez les romanciers canadiens parce qu'elle s'acquiert surtout par l'habitude du métier. M. Deguise est encore à ses débuts ; je reste convaincu que son prochain volume prêtera moins à la critique sous ce rapport.

Un roman bien écrit est celui qui, à une morale saine, offre un ensemble de faits et d'incidents plaisants et intéressants ; qui, à l'unité du plan joint la diversité des détails, la peinture exacte des mœurs et une empreinte vive et frappante du caractère des personnages ; qui rappelle l'attention du lecteur sur plusieurs points à la fois, également intéressants ; où brille constamment la figure colossale du héros, autour duquel tourne la marche du récit ; à tout cela joignez la forme ou le style convenable qui, là plus que partout ailleurs, a besoin d'être flexible, tantôt grave et digne suivant les situations, folâtre et animé en certain cas, riche et fleuri lorsqu'il s'agit de descriptions, clair et simple dans la narration.

En outre, je n'approuve pas la marche suivie par M. Deguise. Il met dans la bouche d'un autre le récit qui devrait se passer sous les yeux du lecteur ; c'est le manuscrit du vieux maître d'école qui fait le roman. Cette lecture n'est pas aussi émouvante pour le lecteur. C'est d'ailleurs un mode usé que celui-là ; ce n'est plus dans le goût du jour, c'est rococo, comme diraient les blasés de la bohème littéraire de Paris. Le roman, à notre époque, se rapproche du drame. Il en a l'allure, le mouvement et l'action. Le romancier met son récit sous les yeux du lecteur ; celui-ci voit les acteurs agir chacun dans leur rôle respectif : il dévore les chapitres avec l'avidité d'un habitué de théâtre qui prévoit les changements de scènes et de décors. L'entraînement, la passion, l'émotion s'emparent de vous. Vous croyez assister à une première représentation. Il y a vie et mouvement. Peste soient de ces récits pâles et langoureux se traînant dans la monotonie et les longueurs, et qui vous obligent à fermer

l'œil avant d'avoir tourné le deuxième feuillet. L'auteur perd son temps comme le lecteur, et il frappe à la porte du critique pour recevoir une mauvaise note.

M. Deguise corrigera ces défauts. Son style est meilleur que l'invention du plan; la forme vaut mieux que la charpente. Je l'engage à persévérer.

Quel thème pour les romanciers que la dispersion des Acadiens, chassés du sol des ancêtres par le fanatisme anglais en 1755. M. Bourassa a puisé dans ce drame émouvant le sujet de son livre, *Jacques et Marie* ; *l'Evangeline* de Longfellow retrace les malheurs de ce touchant épisode, ; c'est aussi là que M. Deguise a puisé la partie historique de sa légende canadienne : *Le Cap au Diable.*

Elle vivait heureuse la famille St. Aubin lorsque tout à coup éclata dans le ciel pur des acadiens le coup de foudre qui les dispersa aux quatre coins du globe : M. St. Aubin d'un côté, sa femme de l'autre et leur enfant, la petite Hermine, sur une troisième plage. Une tempête affreuse avait encore contribué à les éloigner les uns des autres. Tous trois, vivant isolément, croyaient les autres membres de la famille morts depuis longtemps. Mais la providence les rassembla, et quel bonheur quand on se retrouve ! Tel est le fond de cette petite nouvelle publiée en 1863, in-8vo. pp. 32. Le style est un peu engourdi, surchargé. L'auteur n'avait pas encore la facilité, ni surtout le flexibilité qu'il a déployées dans les publications qui suivirent. La partie historique de cette légende est empruntée en grande partie au livre estimé de M. Rameau, *Acadiens et Canadiens*.

JOSEPH MARMETTE n'était connu que par la publication de *Charles et Eva* dans la *Revue Canadienne*, récit assez pâle et écrit avec un style d'écolier, lorsque parut en 1870 : *François de Blainville; Scènes de la vie canadienne au* XVIIIe *siècle*, in-8 pp. 299.

François de Blainville est un roman historique. Nous sommes à 1690. Sir W. Phips remonte le St. Laurent et vient placer la bouche de ses canons en face du fort de Québec. Frontenac arrive de Trois-Rivières et de Montréal, où

il a organisé la défense de ces places. François Lemoyne de Blainville, le héros du livre, après avoir soupé au Château de St. Louis avec le gouverneur, se rend chez son ami intime, Louis d'Orsy et sa fiancée, Marie Louise d'Orsy. Le père était mort de la main d'un corsaire anglais. Et pendant que Louise habitait Boston elle avait dit à un jeune officier anglais qui lui faisait la cour : " Jamais ! La fille des barons d'Orsy ne peut être la femme d'un homme dont les compatriotes ont tué mon père ! " Hasting avait juré de se venger de ce refus. Ce moment est arrivé : il fait partie de l'armée navale de Phips.

L'aubergiste Boisdon avait autrefois favorisé la fuite de l'indien Dent-de-Loup, fait prisonnier à Québec. L'indien avait conservé de la rancune aux français pour cette détention et méditait une vengeance. Hasting et lui comptaient sur Boisdon, âme cupide et basse, pour exécuter leur infâme dessein.

Le commandant anglais somme la ville de se rendre. Frontenac refuse et le bombardement commence. Les événements se précipitent et le sombre nuage grossit au-dessus de la tête de Marie-Louise et de son fiancé. Elle reçoit une lettre de Hasting, qui veut la revoir. Grâce à la complicité de Boisdon, il entre dans la ville, accompagné de Dent-de-Loup, avec le projet d'enlever la jeune fille. Blainville arrive juste à temps pour la sauver. Ici les incidents se succèdent avec rapidité, la scène est animée et l'intérêt va croissant. Hasting finit par échapper aux balles des soldats et aux entraves de Bras-de-fer, espèce de géant canadien. Dent-de-Loup s'échappe avec beaucoup de difficultés, lui aussi. L'histoire de cette nuit est bien racontée, les événements sont liés ensemble et naissent les uns des autres ; c'est la partie la plus dramatique du livre. Par la suite, l'action se ralentit un peu. Boisdon, accusé de trahison, est emprisonné. Hasting et Dent-de-Loup ourdissent de nouveaux projets, mais le premier est tué à la bataille de la Canardière par Blainville. Louis D'orsy est frappé d'une balle empoisonnée par Dent-de-Loup qui est terrassé d'un coup de crosse de fusil par Bras-

de-fer. Marie Louise fait vœu de se faire religieuse pour sauver les jours de son frère. A peine a-t-elle fait ce sacrifice qu'on apporte des plantes qui rendent la vie au malade. L'amiral Phips abandonne la rade. Jubilation des français. Le lendemain, Marie Louise entrait à l'Hôtel-Dieu. Pour oublier son malheur, de Blainville veut se livrer à toutes les émotions de la guerre. Il retourne à Montréal et organise une expédition contre un parti d'iroquois. L'hiver se passe à guerroyer. A la veille de la bataille décisive il reçoit, quel bonheur ! une lettre de Louis D'orsy qui le mande à Québec, Mgr. de St. Valier s'opposant à l'entrée en religion de Marie parce qu'elle était fiancée à Blainville. Mais il est trop tard pour reculer ; il s'élance le premier à l'assaut. Dent-de-Loup, caché dans la cave de la maison, décharge sur lui son mousquet. Le feu est mis à la maison et les iroquois brûlent jusqu'au dernier. De Blainville, blessé mortellement, agonise en donnant, nouveau Bayard, son âme à Dieu et son cœur à sa Dame.

Je reconnais de suite que l'auteur a fort bien touché son récit ; les incidents ne font point défaut, l'action se soutient, et de la première page à la dernière l'intérêt se maintient, allant en augmentant jusque vers la fin du siége de Québec et diminuant par la suite. Le dialogue est vif, animé ; il dramatise le récit, excite la curiosité du lecteur et donne un nouveau charme au livre. C'est, je crois, de tous nos romanciers, celui qui a le mieux réussit dans le dialogue, et c'est beaucoup, car c'est une partie importante dans ce genre de littérature. N'y réussit pas qui veut. *François de Blainville* se prête facilement au théâtre et ce récit peut servir de thème à un drame magnifique.

Outre cela, ce roman offre encore de l'intérêt au point de vue historique. On y retrouve le vieux Québec, tel qu'il existait cent ans avant la cession ; vous le voyez tel que les cartes de l'époque vous le montrent ; avec ses roches grises, ses maisons en bois, ses ruelles tortueuses, sa résidence du gouverneur, ses édifices religieux et sa garnison.

Le style n'est pas encore parfait ; il y a des imperfections,

des longueurs, des faiblesses qui disparaîtront avec le temps et qui ne paraîtront point dans les autres ouvrages de l'auteur. Ses couleurs sont un peu chargées, il fait un abus du langage figuré. Les caractères sont, en général, assez bien dessinés, ils se soutiennent; plusieurs d'entre eux même, sont copiés d'après nature : Boisdon et Bras-de-fer sont de ceux-là, et Dent-de-Loup donne une idée exacte de la férocité indienne.

L'*Intendant Bigot*, autre roman publié par M. Marmette, est le pendant de François de Blainville. L'auteur a voulu, cette fois, illustrer l'époque de la conquète. Les malversations, les intrigues et la trahison de Bigot sont mises à nues. Mais Bigot n'est pas le personnage le plus important du livre, c'est Raoul de Beaulac qui mérite cet honneur. Berthe de Rochebrune, sa fiancée, et plus tard sa femme, vient en second lieu. L'auteur aurait pu, peut-être, consacrer une plus large part à ces deux types. Sournois est le portrait vivant du vallet complaisant, mais cupide, qui ne se gène pas de puiser largement dans la garderobe et le coffre-fort du maître. Mme Pean est une autre Pompadour au petit pied qui exerce un grand empire sur Bigot. Lavigueur est le type du brave canadien, loyal, honnête, brave comme l'épée de son capitaine.

Le roman se dénoue par la cession du pays à l'Angleterre, le mariage de Raoul avec Blanche, et la fin tragique de l'Intendant Bigot.

Sous le rapport du style les défauts que nous avons observés dans François de Blainville se retrouvent ici. M. Marmette devrait se mettre en garde contre l'enflure et l'exagération. Il vise trop au style imagé et il est trop prodigue de l'épithète, ce qui rend sa phrase aussi lourde que sonore, son idée aussi nuageuse que diffuse. Mais le dialogue est vif et animé, ce qui, je le répète, est une des belles qualités du romancier canadien. La topographie des lieux est bien réusssie. L'auteur a parfaitement saisi le genre moderne. L'histoire est bien agencée, bien imaginée, remplie d'intrigues et de scènes émouvantes et dramatiques. Le lecteur ne s'ennuie pas.

Somme toute, l'*Intendant Bigot* est un progrès sur *François de Blainville.* Espérons que celui qui suivra, car l'auteur paraît infatiguable, rencontrera l'approbation unanime. Si j'avais un conseil à donner à l'auteur je lui dirais : n'abandonnez pas les sujets canadiens ; vous avez commencé par là, finissez par là. Vos œuvres d'imagination bénéficieront de tout l'attrait qui se rattache à l'histoire du Canada.

L'*Opinion Publique* publie actuellement un nouveau roman de M. Marmette, intitulé : *Le Chevalier de Mornac.*

M. N. Legendre publie dans l'*Album de la Minerve* un roman de longue haleine qui promet d'être fort intéressant. Je ne puis pas naturellement porter un jugement sur ce travail, attendu qu'il n'est pas encore terminé ; mais le peu que j'en ai lu me fait bien augurer pour le reste. M. Legendre a un talent solide et ses aptitudes sont variées. Je l'engage à persévérer dans la littérature, sa place y est certainement marquée. Son style est coulant et sa phrase ne manque ni de souplesse, ni d'un certain apparât qui n'exclut pas pourtant la clarté du récit. Sa méthode me paraît un peu simple et il ne fait pas naître l'intrigue de l'intrigue elle-même. Il glisse sur les événements et ne sait pas causer. Mais je m'arrête ici. J'ai peur d'avoir trop dit : j'avais promis de ne pas juger le roman de M. Legendre : *Sabre et Scalpel.* Nous avons dans tous les cas un beau roman en vue. L'auteur est une précieuse acquisition pour la littérature canadienne.

Les femmes qui se sont livrées aux travaux intellectuels, parmi nous, forment une rare exception. A peine, dans toute la liste de nos écrivains, rencontre-t-on quatre ou cinq noms féminins. A la tête de ces exceptions se place Madame Leprohon ; elle laisse plusieurs ouvrages qui dénotent de la facilité ; elle est même parvenue à se former un genre à elle ; elle a son style et elle réussit fort bien dans les petites esquisses de mœurs canadiennes. Ses connaissances littéraires sont variées ; on sent un écrivain au courant de toutes les productions modernes.

Madamoiselle Chagnon marche sur les traces de Madame Leprohon. Elle a peu écrit, mais le peu que nous avons de

sa plume suffit pour indiquer un véritable talent littéraire. *Les fiancés d'outre tombe* ne sont, sans doute, qu'un ballon d'essai destiné à courtiser l'opinion publique. Aussi la critique sera-t-elle facile, coulante, je dirai galante, à son égard ? Je ne prétends pas ranger cette petite nouvelle au nombre de nos grands romans ; c'est une esquisse assez pâle, un dessin peu varié, où les couleurs ne rehaussent pas assez l'ensemble des traits, un tableau chétif pris dans notre grand et magnifique passé ; c'est plutôt un petit croquis esquissé à la hâte, une aquarelle champêtre que l'imagination folâtre et rêveuse de l'auteur a caressé du bout de son aile. Mademoiselle Chagnon peut faire beaucoup mieux ; son petit roman permet de l'espérer. Son style est châtié, il coule de source ; il y a là l'étoffe d'un nouvelliste. Avec de la pratique et l'habitude d'écrire, car c'est en forgeant qu'on devient forgeron,—elle mettra plus d'intérêt dans son récit, fortifiera l'intrigue, donnera du mouvement au tableau, élargira le plan, fournira de nouveaux décors à la scène, aux caractères plus de relief, aux passions plus d'intensité.

J'ai bien aimé le langage figuré qu'elle met dans la bouche de ses personnages indiens ; c'est le langage de la nature : il est aussi riche, aussi imagé, aussi grandiose que la nature vierge et champêtre du nouveau monde. *Les fiancés d'outre tombe* sont un récit où l'intrigue est presque nulle, mais où le bon côté retrace la férocité du peau-rouge, le dévouement du missionnaire de la Nouvelle-France, la précocité de la naïve enfance de l'indienne, la valeur guerrière de l'homme blanc : c'est historique, c'est national, c'est même patriotique. Je prédis un succès pour la seconde nouvelle qu'il plaira à l'auteur livrer au public.

Nous devons à la plume de Madame Isabella Cambell, de Québec, une charmante Nouvelle intitulée *The Inner Life, Rough and smooth, or Ho ! for the Australian Gold Diggings* (1865) ; à Abenezer Clemo (1831-1860), *The life and adventures of Simon Seek ; or Canada in all shapes* (1858), *Canadian Homes, or the mystery solved,* légende qui a été traduite en français par M. E. H. Chevalier ; à J. N. Duquet, *Le véri-*

table petit Albert, ou secret pour découvrir un trésor (1861) pp. 143 ; au Dr. WALTER HENRY, *Trifles from my portfolio* (1839) en 2 volumes.

Brillants écrivains que nos romanciers, littérateurs de mérite, tour à tour gais et aimables, graves et solennels, conteurs à la fois naïfs et émouvants, qui laissent errer leur imagination vagabonde dans les riantes régions de notre histoire et qui ornent des riches couleurs de leur palette le frontispice du temple de la littérature canadienne. Eux aussi ont droit à cette louange que le critique consciencieux sait discerner à propos. Ils ont contribué, pour une bonne part, à donner aux lettres canadiennes le fonds d'originalité qu'elles peuvent revendiquer. Travailleurs honorables, ils ont écrit à une époque difficile, sans espoir de rénumération pécuniaire, cultivant l'art pour l'art lui-même.

On le voit, on le sent, ils appartiennent tous à la même école et le sentiment qui les a formé d'abord et qui les a guidé ensuite leur est commun à tous. Leur manière est la même, ou à fort peu d'exception près. Si l'on excepte De. Boucherville, et Marmette qui marche sur les traces de ce dernier, ils se complaisent dans les beautés de détails, loin du tracas et des incidents tragiques. Leurs récits se ressemblent par la simplicité et le naturel, développant, de préférence, des passions douces aux passions violentes. Ils butinent de fleur en fleur et de pré en pré, comme Bourassa et Gérin-Lajoie. Le bonheur domestique et champêtre est pour eux la plus haute expression du bonheur sur la terre. Ni l'éclat des cours, ni le tumulte des villes, ni la pompe des grands n'attirent leurs regards. Le thème de leur composition est canadien : il reflète l'image limpide de la vie canadienne. Jean Rivard ne désire rien tant que la prospérité de son village et les joies de la famille ; Charles Guérin borne son ambition à la mairie de son canton après avoir ambitionné, dans sa jeunesse, la toge de d'Aguesseau ; Jacques et Marie s'en vont planter leur tente dans la petite Cadie, où le bonheur domestique peut seul éloigner d'eux le souvenir des malheurs de la dispersion.

Le talent de Bourassa, de Gérin-Lajoie et de Chauveau se ressemble, et je ne sais à qui donner la palme. Le premier à certainement reçu davantage de la nature ; nul n'a sa délicatesse et son goût exquis et, n'étaient certaines faiblesses de liaison entre les différentes parties du livre, je ne lui connaitrais pas de rivaux. Gérin-Lajoie se soutient mieux, et comme Bourassa, il a, à un haut degré, le sentiment des beautés de la nature. Tous deux sont artistes et poètes. Sans être brillante et pompeuse leur prose à tout le charme d'un chant de rossignol au printemps, d'une fleur des champs au milieu des ronces. J'admire l'exquise délicatesse de l'un et le naturel charmant de l'autre. Ils sont pour la prose ce qu'est Lemay pour la poésie : des amants passionnés de la nature champêtre et des douces joies de la vie domestique. Ils modulent leurs pensées sur un instrument rustique qui soupire des accords éoliens au gré de leurs désirs. Chauveau est plus brillant, mais moins naturel : il est plus littérateur qu'artiste. Il pose. Sa phrase est polie et travaillée. Il doit un peu sa réputation au fait d'avoir ouvert la liste de nos romanciers et d'être, pour ainsi dire, le père de l'école nouvelliste. Le talent de Madame Leprohon la rapproche assez de ces trois écrivains. Elle recherche, elle aussi, les scènes de la vie domestique et les épisodes de la vie canadienne.

Mais lorsqu'il s'agit de s'élever au-dessus du roman de mœurs, de dramatiser un récit, de le varier par l'intrigue, les incidents, les aventures chevaleresques et les situations difficiles, je n'hésite pas à acclamer DeBoucherville. C'est suivant moi, de tous nos écrivains, celui qui se rapproche le plus de l'idée du genre, qui en embrasse le mieux l'ensemble et les détails. Il intéresse : ce mot rend toute ma pensée et fait tout son éloge. Sous le rapport de la conception du plan et de l'exécution du récit, il n'a pas de rivaux. Marmette peut l'imiter, mais ne l'égale pas. Mais l'auteur de *l'Intendant Bigot* a une belle qualité, celle de puiser dans l'histoire du Canada le sujet de ses romans. Faucher de St. Maurice finira peut être par arriver jusqu'à DeBoucherville, s'il veut s'en donner la peine. J'admire la flexibilité de son

talent et les ressources de sa belle imagination. Supérieur à eux tous pour la richesse du coloris, l'abbé Casgrain semble préférer les écrits historiques aux pures inventions de la fiction. Je n'ai pas le courage de le déconseiller. Conteur aimable et peintre de mœurs, DeGaspé a dans sa spécialité de causeur une supériorité assurée. L'esquisse de mœurs compte un interprête sûr et parfait dans la personne de Taché. Mieux que personne il a saisi le côté essentiellement canadien de la vie sociale en Canada. Ses écrits sont imprégnés de cette odeur locale qui sent le terroir canadien à cent lieues de distance.

CHAPITRE VI.

Science.

La science et les pays jeunes.—Nos premiers savants.—L'absence de capitaux.—Science orale.—Science écrite.—Sciences naturelles :—L'abbé Provancher.—Sir Logan.—Dawson.—Dr. Crevier.—Billings.—L'abbé Brunet.—Bearnston—L'abbé Moyen—Bagg.—Lemoine—Sterry Hunt —Mme. Shepperd.—Baillargé.—Fleming.—Ashe, etc.—Médecine :—Grant.—Hington.—Le guide pratique des sœurs grises.—L'Union médicale, etc.—Agronomie :—F. Perrault.—Evans.—Dr. Larue.—J. Perrault.—Smith.—Ossaye.—L'abbé Pilote.—Dawson.—Anderson.—Thibault etc.—Enseignement :—L'Abbé Holmes.—Dr. Meilleur.—Valade.—L'abbé Ducharme.—Mgr. Langevin.—Suzor.—L'abbé Maguire—Sancter.—L'abbé Marcoux.—L'abbé Odelin.—Constantin.—Les frères Desaulniers.—L'abbé Bellecourt.—L'abbé Mailloux, etc.—Apologétique : —Mgr. Larocque.—Mgr. Laflèche.—Mgr. Bourget.—Fulford.—Jenkins. L'abbé Guillaume.—Le P. Braun.—Mathieson.—Roe, etc.—Résumé.

Dans toutes les sociétés bien organisées le progrès se manifeste par le développement des sciences, expression de l'idée du Vrai, cette semence divine que Dieu a jeté dans l'âme des créatures raisonnables.

Dans un pays jeune où toute l'énergie de la population est appelée à vaincre les obstacles qu'opposent la nature et ses éléments, la culture des sciences est nécessairement négligée. C'est l'impérieuse nécessité qui formule cette loi. Mais aussitôt que les premiers besoins du corps sont satisfaits, l'esprit, toujours inventif et toujours avide de connaître et d'apprendre, fait des efforts pour reprendre le temps perdu. La plus grande comme la plus noble ambition de l'homme est de se donner les jouissances qui satisfont l'intelligence. Il travaille à l'obtention de ce bonheur avec l'énergie qu'il déploie pour sustenter son existence corporelle. C'est pour lui une question de vie ou de mort !

Pendant longtemps nos pères, ces preux de la forêt, qui

enfonçaient avec un bras d'acier la hache dans la cime des arbres, n'ont pu cultiver que les bons sentiments de leur cœur. Grands dans leur ignorance parcequ'ils se sont trouvés dans des circonstances difficiles, ils doivent regarder d'un œil d'envie, du séjours bienheureux qu'ils habitent, leurs descendants qui, tout en se préservant des écarts de l'esprit, se sont instruits pour mieux connaître Dieu et l'aimer davantage !

Le Canada n'est pas précisément ce qu'on peut appeler un pays instruit. L'éducation n'est pas encore assez généralisée, la classe pauvre est ignorante, ou l'éducation qu'elle reçoit est insuffisante. Mais ceux qui ne savent pas lire et écrire font exception, tandisque c'était tout le contraire autrefois. Je puis ajouter que la génération qui pousse rendra des points à celle qui s'en va.

Içi les véritables savants peuvent se compter. Cela se comprend. Bien peu de personnes, joignant au goût de l'étude une position indépendante et les aptitudes nécessaires, ont pu se livrer entièrement à la découverte des secrets que recèlent les sciences abstraites. Le plus souvent ces savants ont consacré leur vie aux devoirs pénibles du professorat. C'est là qu'ils se sont formés. Absorbés par cette tâche, il n'ont pu trouver de loisirs pour produire. Aussi, leur réputation est elle, en général, toute de tradition. On parle des talents transcendants de M. A., des connaissances de M. B., des facultés rares de M. C., mais où sont leurs œuvres ? Que laissent-ils derrière eux ? Comment la postérité les connaîtra-t-elle ? La plupart du temps ces louanges sont méritées : il y a tel homme qui dans sa profession se place l'égal de Bichat, Toullier, Say ou Storry ; ses conseils sont des oracles, ses avis des axiomes de sagesse, ses succès de pratique une gloire véritable. Mais encore, qui le saura, qui l'affirmera dix ans après sa mort ? La postérité ne recueille que ce qui prend une forme sensible : le livre est l'expression des idées de l'homme, le canal au moyen duquel il communique avec les générations. L'auteur vit avec son œuvre et le succès du livre rejaillit sur l'écrivain ; tous deux

ne forme plus qu'un seul tout inséparable, comme deux morceaux de cire fondus dans un même moule.

C'est pourquoi le devoir du critique est de ne s'attacher qu'à ce qui a une forme, un corps. Un livre est une création. Le critique oublie l'homme et juge l'écrivain qui se personnifie dans sa création. Toute provenance littéraire ou scientifique est à l'écrivain ce qu'est le fruit à l'arbre ; c'est la marque qui fait aimer l'un ou méestimer l'autre.

Sans aller plus loin je rends donc hommage à tous ces noms illustres dans l'enseignement, à ces citoyens distingués qui se sont dévoués pour l'avancement intellectuel de la jeunesse canadienne. La plupart ont droit à un juste tribut d'éloges. S'il n'ont pas dépensé des flots d'encre pour confier leurs connaissances au papier, ils ont fait mieux à une époque où l'ignorance avait besoin d'être combattue jusque dans ses plus grossiers retranchements. Ils ont communiqué leurs connaissances de vive voix à leurs élèves. Le loisir d'écrire n'a pû venir que dans un temps où la parole ne restait pas sans écho, ni ne manquait de sujets habiles pour s'en servir.

Si nous n'avons pas de savants dont les noms aient eu beaucoup de retentissement à l'étranger, il ne faut pas en conclure que notre littérature est veuve de ces graves personnages. Non, l'époque qui commence nous en fournira plusieurs, plus qu'on le croit généralement. J'aperçois dans chaque branche de l'arbre social des boutures qui promettent de belles fleurs et d'excellents fruits. Advienne le temps de la floraison et celui de la maturité, et en cela comme en beaucoup d'autres choses notre pays ne restera pas en arrière des autres nations.

Toutefois, ne soyons pas pessimistes, recueillons ce que nous avons. Nous en formerons un bouquet qui ne déparera pas le jardin littéraire de notre jeune pays. Tous ceux qui s'occupent de sciences naturelles ou exactes, dans la médecine, dans l'enseignement, dans l'éducation, dans l'agronomie, dans la religion, trouveront ici une place.

L'ABBE PROVANCHER a rendu des services incalculables à

la science en Canada. *La Flore Canadienne*, *Le Traité élémentaire de botanique* et *Le Naturaliste Canadien* sont des ouvrages qui le placent au nombre des savants et des littérateurs de notre pays. Ces œuvres sont de nature à attirer les regards de l'Europe savante sur le Canada.

Dire ce qu'il a fallu de travail, de patience et d'énergie à l'auteur de la *Flore Canadienne* pour parfaire cette œuvre que je peux appeler colossale, est chose qui se conçoit facilement lorsque nous jetons les yeux sur ces deux volumes remplis de mots techniques et de considérations savantes. Cet ouvrage, qui est de beaucoup le chef-d'œuvre du savant abbé, contient la description de toutes les plantes des forêts, champs, jardins et eaux du Canada. Et qui aurait songé avant l'apparition de ce livre que notre pays put offrir à l'œil du naturaliste plus de 800 spécimens de plantes différentes, originaires à notre sol ? Chaque plante est classée à la place que lui indique la science, avec son nom botanique, ses noms vulgaires, français et anglais ; indiquant son parcours géographique, les propriétés qui la distinguent, le mode de culture qui lui convient, etc.

Plus de 400 gravures ornent l'ouvrage et en font un livre irréprochable. A la fin du second volume se trouve un vocabulaire des termes techniques et une table analytique résumant en quelques pages tout le travail de l'auteur, et offrant au lecteur une grande abréviation à ses recherches.

La Flore fait suite au *Traité élémentaire de botanique*, publié en 1858. Dans ce dernier ouvrage l'auteur pose les principes et dans les premiers il les mets en pratique. La brièveté et la concision avec lesquels les principes de la science y sont énoncés, mettent ce petit traité au premier rang parmi les ouvrages élémentaires dans cette branche. L'auteur divise son sujet en trois parties principales, se rattachant à la structure organique, aux propriétés physiques, aux lois de la végétation, à la classification et à la nomenclature des plantes. L'auteur a rempli cette tâche avec soin et méthode. La connaissance profonde qu'il avait de son sujet a contribué à rendre ce traité précieux.

Dans le *Verger Canadien* il s'agit surtout des arbres fruitiers, de leur culture, de leur perfectionnement, de leur propagation, enfin de la conservation de leurs fruits. L'objet de l'auteur, qui est un amateur pratique du jardinage, est de faire connaître les fruits qui peuvent être cultivés avec succès dans notre climat. Sa longue expérience de ces questions lui a permis de modifier les prescriptions données par les meilleurs ouvrages français, anglais et américains. C'est donc un manuel pratique, spécialement adapté au Canada, que M. l'abbé Provancher a écrit avec un soin tout particulier.

Le savant floriste continue sa tâche dans le *Naturaliste Canadien*, publication mensuelle, fondée en 1868, qui forme déjà cinq volumes. Cette revue scientifique s'est soutenue, grâce à l'énergie et à l'esprit large, éclairé et entreprenant de l'auteur. Espérons que ses généreux efforts seront récompensés, que les sciences naturelles se vulgariseront ici. M. Provancher est considéré comme le véritable promoteur de cette belle étude de la nature. Il est devenu l'oracle du pays chaque fois qu'il s'agit de trouver une solution à ces questions insolubles à la plupart d'entre nous. Un phénomène inaccoutumé vient-il nous embarrasser, que la presse est unanime à en appeler directement au savoir du modeste abbé qui, avec la meilleure grâce du monde, se hâte de l'expliquer. C'est un témoignage aussi flatteur que mérité. Le *Naturaliste Canadien*, je l'espère, continuera encore à répandre parmi les rangs de la société canadienne, le goût des études sérieuses et des travaux d'histoire naturelle et des sciences abstraites.

Nous avons encore de cet auteur un *Essai sur les insectes et les maladies qui affectent le blé*. 1857, pp: 38, et *Tableau chronologique et synoptique des principaux faits de l'histoire du Canada, tout civile et politique que religieuse, depuis sa découverte jusqu'à nos jours, avec les synchronismes de l'histoire de France, d'Angleterre et de l'Eglise*, 1859, pp 100.

Sir William Edmond Logan a dirigé l'exploration géologique du Canada depuis 1842. La réputation qu'il s'est

acquise dans cette étude, ses connaissances variées, la facilité avec laquelle il écrit sur des sujets scientifiques, l'amabilité de ses manières, la simplicité de ses goûts et les services qu'il a rendus au pays lui donnent un rang distingué parmi nos célébrités contemporaines. Tandis que Garneau et Ferland inauguraient chez nous les fortes études historiques, ce savant infatiguable ouvrait un champ vaste et nouveau à l'étude de la géologie. Avant lui les MM. Bouchette s'étaient signalés par leurs travaux géographiques, mais la science géologique proprement dite ne comptait que peu ou point d'adeptes en Canada.

Le père de Sir W. Logan, un loyaliste de vieille roche, vint se fixer en Canada lors de la déclaration d'Indépendance des Etats-Unis, en 1776. Son fils, qu'on peut surnommer le Cuvier du Canada, naquit à Montréal en 1798. Le jeune Logan fut envoyé en Ecosse à l'Université d'Edimbourg pour y faire ses études. Après quelques années employées dans le commerce, Sir William se livra à ses travaux favoris, l'étude du globe. Nommé en 1829 gérant d'une compagnie pour l'exploitation des mines de cuivre, dans la Province de Galles, il publia peu après un mémoire très érudit sur les mines de charbon du Pays de Galles, ouvrage qui lui valut une mention honorable de Sir Henry de la Bèche, un des géologues les plus distingués de l'Angleterre.

Il revint en Canada en 1871 où il utilisa ses connaissances géologiques en publiant des mémoires remarquables sur les richesses minérales de la Nouvelle-Ecosse et de la Pennsylvanie. Son étude sur l'accumulation de la glace dans le fleuve St. Laurent mérita les éloges les plus flatteurs de la part de George Stephenson, l'immortel ingénieur du Pont Victoria, qui se plaisait à redire qu'il avait trouvé dans ce travail des données précieuses par lui utilisées pour la construction des piliers qui soutiennent ce viaduc imposant.

Nous devons à Sir W. Logan la fondation de l'exploration géologique. C'est son œuvre capitale, et c'est pour nous une œuvre éminemment nationale. Le résultat des travaux de

cette association sont savamment exposés dans les rapports de la commission depuis 1847 jusqu'à 1870.

M. Logan a fait faire un pas immense aux sciences géologiques en Canada. Ses théories, souvent combattues par les académies des sciences de Londres et de Paris, ont fini par l'emporter, et le nom du savant canadien se place à côté des Murchison, des Lyell, des Agassiz, des Humboldt, etc.

Les principaux ouvrages du savant géologue sont d'abord les *Rapports géologiques* (*Reports of the Canadian Geological Survey*) au nombre d'une vingtaine de volumes ; *Geology of Canada, embracing the result of all explorations, between* 1858 *and* 1863 ; pp, XXVII-983, in-8 ; *Canadian organic Remains ;* 1865, pp. 157 in-8 ; *Atlas and map to accompany the geology of Canada,* 1863, pp. 42, in-8 ; *Palæozoic fossils, by E. Billings. F. G. S., Palæontologist to the survey,* 1865, pp 426, in-8. *Esquisse géologique du Canada. Pour servir à l'intelligence de la carte géologique et de la collection des minéraux envoyés à l'Exposition Universelle de Paris,* 1855, par MM. Logan et Sterry Hunt, pp 100, in-12 ; un semblable ouvrage pour l'Exposi tion Universelle de Londres ; 1862, pp 88. Ajoutons à cela un nombre considérable d'articles scientifiques écrits dans le *Canadian Journal,* le *Canadian Naturalist* et les *Transactions of the Geological Society,* de Londres.

Parmi les hommes de mérite qui, en Canada, continuent la tâche de Sir W. Logan, il faut mentionner MM. Murray, Sterry Hunt, Billings, Michel et Selwyn.

John William Dawson, naquit en 1820. Principal de l'Université McGill. Est connu comme médecin et comme géologue ; il jouit d'une réputation américaine et ses opinions font loi sur la plupart des sujets qu'il a écrit. Le nombre et l'importance de ses travaux scientifiques nous donnent une haute idée de ses talents et de son amour du travail ; aussi M. le Principal est-il, aux yeux d'un grand nombre de ses admirateurs, l'homme le plus versé dans les connaissances géologiques et d'histoire naturelle que nous ayons en Canada. La Nouvelle-Ecosse, lieu de sa naissance et séjours de ses

plus belles années, lui doit une étude approfondie de son sol, de ses richesses minières, de ses plantes, etc. ; il l'a étudiée sur toutes ses faces : aussi, parmi les Néo-Ecossais, sa célébrité est-elle égale à celle de Sir GEORGE DUNCAN, (1821) un des écrivains les plus féconds et les plus savants de la Nouvelle-Ecosse.

Ce n'est pas en quelques pages que la vie laborieuse et les travaux immenses du M. Dawson peuvent être appréciés à leur juste valeur ; pour que l'analyse fut complète il faudrait un livre. Nous ne ferons que citer les titres de ses principaux ouvrages, laissant à d'autres le soin d'en apprécier le mérite intrinsèque : 1o *Handbook of Geography ; and Natural History of Nova Scotia* (1858) *pp.* 95. 2*o* *Reports on schools of Nova Scotia* (1860-1-2.) 3*o* *Acadian Geology* ; *an account of the geological structure and mineral ressources of Nova Scotia* (1855) *pp.* 458 *;* 4*o* *Inaugural discourse on the course of collegiate Education in British North America* 1855 *pp.* 29 *;* 5*o* *Contributions toward the improvement of agriculture in Nova Scotia* (1856) *pp.* 280 ; 6*o* *Archaïa ; or studies of the cosmogony and Natural History of the Hebrew scriptures* (1860) *pp.* 400 *;* 7*o* *Air—Breathers of the coal period : a descriptive account of the remains of land animals found in the coal formation of Nova Scotia* ; *with remarks on their bearing on theories of the formation of coal and of the origin of species, with illustrations* (1863) *pp.* 81 ; 8*o* *First lessons in scientific agriculture for schools and privite intruction* (1864) *pp*. 208 ; 9*o* *On some points in the History and Prospects of Protestant Education in Lower Canada* (1864)*pp.*20*;* 10*o* *Duties of educated young men in British America* (1865) ; 11*o* *Geological excursion in Prince Edward Island* (1872) *;* 12*o* *On the moulder formation and superficial Drift of Nova Scotia* (1847) *;* 13*o* *On the mode of occurrence of gypsum in Nova Scotia* (1847) *;* 14*o* *On the mersones and arvicola of Nova Scotia* (1856) *:* 15*o* *On the Lower Corboniferous or gypsiferous formation of Nova Scotia* (1844) ; 16*o* *On the Newer coal formation of the eastern part of Nova Scotia* (1844) 17*o* *Notice of some Fossils found in coal formation of Nova Scotia* (1846) 18*o* *On the new red sandstone of Nova Scotia* (1847) ;

19o *Of the coloring matter of Red sandstone, and the white Beds associated with them* (1848) ; 20o *Notice of the gypsum and Plaster cove* (1848) ; 21o *Notes on the red sandstone of Nova Scotia* (1852) ; 22o *On the remains of a reptile and a land shell in an erect Fossil tree in the coal measures of Nova Scotia* (1851) : 23o *On the Albert mine, New Brunswick* (1852) ; 24o ; *On the coal measures of the south Joggins* (1853) ; 25o *On the structure of the coal fields of Pictou* (1853) ; 25o *Notice of the discovery of a reptilian skull in the coal of Pictou* (1854) ; 26o *On a modern submerged Forest at Fort Lawrence in Nova Scotia* (1854) 27o *On the Lower carboniferous coal measures of British America* (1858) ; 28o *On the vegetable structures in coal* (1860) *The story of the earth and man* (1872) *pp.* 420.

Plusieurs de ces écrits parurent dans les *Proceedings and Journal of the geological society of London*, dans le *New Philosophical Journal* (Edinburgh) et dans les *Proceedings of the Royal society of Edimburgh* et dans le *Haszard's Gazette.*

Une tête carée, un front haut et large, de longues mèches de cheveux blanchis par l'âge, l'étude, la méditation, le travail de la pensée, mais rembrunis par les artifices magiques de la chimie ; une moustache à la Rubens, de grands yeux fatigués par les veilles et l'examen microscopique de l'infiniment petit ; des épaules larges, bien assises sur un large estomac et une corpulence obèse ; un certain négligé dans la tenue, beaucoup de bonhomie ; causant géologie, astronomie, physique, sciences naturelles avec les petits enfants ; aimant la nature qu'il a étudiée depuis trente ans sous ses diverses modifications minérales, animales et végétales ; une mémoire prodigieuse, un coup d'œil des plus sûrs, une pénétration des plus subtiles, une ardeur infatiguable pour le travail, un désir insatiable de savoir et de comprendre surtout par l'analyse ; à la fois peintre et musicien, forgeron et mécanicien, médecin et menuisier, microscopiste et géologiste, paléontologiste et malacrologiste, astronome, chimistre, minéralogiste : tel est le Dr. Joseph Alexandre Crevier.

Il naquit au Cap de la Magdeleine le 26 février 1824 ; fit ses études classiques au Collége Chambly et partie au Collége

St. Hyacinthe, et ses études médicales au Collége canadien de Montréal; fut admis à la pratique de la médecine le 8 mai 1849; pratiqua pendant douze années à St. Hyacinthe et dix années à St. Césaire; vint se fixer à Montréal en 1872; de 1852 à 1871, fut professeur privé de médecine et de sciences naturelles.

Le Dr. Crevier n'a pas encore beaucoup écrit, mais sa réputation de savant est si bien établie qu'elle est devenue américaine.

Il a été admis membre de la Société Scientifique des Etats-Unis et membre de la Société d'Histoire Naturelle de Québec. Pendant trente ans il a voué tout le temps que la pratique de sa profession lui laissait pour sonder les secrets des sciences abstraites : géologie, astronomie, botanique, zoologie, physique, chimie; et il a, pendant cet espace de temps, réussi à former un musée renfermant plus de 16,000 spécimens d'histoire naturelle, dont 15,500 appartenant au Canada. Il a collectionné lui-même cette masse énorme de coquillages, de spécimens géologiques, zoologiques, botaniques, etc., qu'il vous désigne et exhibe avec tant de satisfaction. Ce n'est pas tout : il a étudié et dessiné d'après nature 450 zoophites infusoires microscopiques appartenant à la faune canadienne, représentés sur une dimension de 500 kilomètres; plus de 100 plantes microscopiques appartenant à la famille des algues et champignons; exploré et étudié la formation géologique des lits de nos grandes rivières et de nos petits ruisseaux, plus particulièrement la Rivière des Hurons, l'Yamaska, le Richelieu, desquels il a extrait plus de 200 fossiles. Il a interrogé et sondé les flancs des montagnes de Béloeil, fouillé les entrailles des monts Rougemont, Yamaska, Johnson, Montréal et même les carrières de St. Dominique. C'est dans ce dernier endroit qu'il a découvert le nouveau fossile "Pleurotomaria Crevieri," inconnu aux géologues et que M. Billings, l'éminent paléontologiste du gouvernement, a dédié à l'auteur de la découverte. Ajoutons à cela des observations météorologiques et des recherches astronomiques par le secours du télescope. Les spécimens dont je viens de par-

ler seront décrit au long dans un ouvrage que l'auteur est sur le point de publier, intitulé : "Le Microscopique."

Tout le monde connaît le fameux spéfique du Dr. Crevier : "l'anticholérique." Il a décrit la cause du choléra asiatique dans un pamphlet publié en 1854. La science n'a pas encore dit son dernier mot sur ce spécifique. Advienne une nouvelle épidémie ! s'il réussit à la déjouer, le nom de l'inventeur passera à la postérité à côté de ceux des plus grands bienfaiteurs de l'humanité.

Voici la liste des principaux travaux de M. Crevier, publiés dans le "Naturaliste Canadien: 1o. Etudes sur la mort apparente et la mort réelle ; 2o. Etudes sur les Zoophytes infusoires du Canada ; 3o. Etudes sur les propriétés du venin du Crapaud canadien, Bufo Américana ; 4o. Analyse chimique du venin du Crapaud canadien ; 5o. Tableau de météorologie pour le comté de Rouville ; 6o. Etudes sur les éclipses et les tremblements de terre.

J'espère que des circonstances heureuses permettront au savant docteur de publier prochainement tous les travaux qu'il a actuellement dans ses cartons ; je lui conseille seulement de soigner son style afin que l'écrivain soit à la hauteur du savant. Il ne me reste plus qu'un mot à ajouter : je ne prétends pas porter un jugement, ni condamner ici l'école à laquelle appartient le savant docteur. Pour cela il me faudrait discuter de science et ce n'est pas mon droit de le faire. Qu'il me suffise de dire que je n'admets point les conclusions de l'école matérialiste. Elles sont froides comme le marbre, tristes comme la mort, vagues comme le néant. Ma raison les rejette comme mon cœur. Hélas ! la matière a cela de dangereux que les plus belles intelligences se souillent à son contact.

Elkanah Billings, écrivain paléontologique et géologique distingué, fonda en 1856 le *Canadian naturalist and geologist.* Ce journal a été longtemps le véritable arsenal des sciences naturelles dans ce pays. On y trouve un grand nombre d'articles marqués au coin de la plus grande érudition. M. Billings prit une part active dans la rédaction du *Canadian*

Journal et du *Silliman's Journal.* Il obtint, en 1863, une médaille d'honneur du jury de l'exposition universelle de Londres, et en 1867, la société historique de Montréal lui conféra le même honneur.

Le nombre des écrits de cet auteur est considérable ; en voici la liste.

Dans le *Canadian Naturalist* :—1o Introductory, Elevation and subsistance of land, various theories of the Earth, Origin of stratified rocks, European and American formations, Geographical distribution of the latter in Canada. 1856 ; 2o On the nomenclature and classification of animal kingdom 3o Fossils of the Potsdam sandstone, sea-weeds, shells, and footprints on the rock at Beauharnois ; 4o On some of the characteristic fossils of the Lower Silurian rocks of Canada ; 5o On the Crinoidea or stone Lilies of the Trenton Limestone, with a description of a new species ; 6o Fossils of the Upper Silurian Rocks, Niagara and Clinton groups ; 7o Natural history of the moose Deer (*Alces Americana*) ; 8o The northern Reindeer,or Barren Ground Caribou (*Tarandus arcticus*) 9o The woodland Caribou (*Tarandus hastalis*) ; 10o On the common Deer (*Cervis Virginianius*) ; 11o On the Wapite, or Canadian stag (*Elaphus Canadensis*) ; 11o On the Mule Deer (*Cervus Mucrotis*) ; 13o On the American or Black bear (*Ursus Americanus*) ; 14o On the Grizzly Bear (*Ursus ferox*) ; 15o On the white or Polar Bear (*Ursus maritimus*) ; 16o On the Cinamon Bear (*Ursus Cinamomum*) ; 17o On the fossil Corals of the Lower Silurian Rocks of Canada ; 18o On some of the technical terms used in the description of fossil shells ; 19o On some of the fossil shells of the Niagara and Clinton Formations ; 20 Ornithology ; technical terms ; 21o On the Robin, or migratory Thrush, [*Turdus migratorius*] 22o On Black Duck (*Anas obscura*) ; 23o On the wood Duck (*Anas sponsa*) ; 24o On the green-winged Teal (*anas carolinensis*) ; 25o On the Blue-winged Teal [*anas Discors*] ; 26o On the mallard (*anas Boschas*) ; 27o On a sea gull shot at Ottawa ; 28o On the pigeon [*Ectopistes migratoria*] ; 29o On the species of woodpeckers observed in the vicinity of Ottawa;

30o A chapter of Earthquakes ; 31o On some of the common rocks of the British Province ; 32o On some of the lower silurian fossils of Canada ; 33o Natural History of the wolf [*canis lupus*] and its varieties ; 34o On the foxes of British North America ; 35o On the Canadian Otter [*Lutra Canadensis*] ; 36o On the Bob-link or Rice Bird (*Dolichonyx orzivora*) ; 37o Natural History of the wolverine of Carcajou [*Gulo Luscus*] ; 38o On the Loup Cervier or Canadian Lynx [*Lynx Canadensis*] and the Bay Lynx or wild Cat of the United States [*Lynx Rufus*] ; 39o Natural History of the Racoon (*Procyon Lotor*) ; 40o On some of the game Birds of Canada ; 41o On the insects injurious to the wheat crop ; 42o Description of fossils occuring in the silurian rocks of Canada ; 43o On the tertiary rocks of Canada, with some account of their fossils ; 44o On the American Buffalo [*Bison Americanus*] ; 45o On the Musk Ox [*Ovibos Moschatus*] ; 46o The rocky mountain sheep [*ovis montana*] ; 47o On the Skunk [*mephitischinga*] ; 48o On the Canada porcupine (*Hystrix dorsata*) ; 49o On the Northern Hare (*Lepus americanus*) ; 50o On the mammoth and mastodon ; 51o On the several species of squirrels inhabiting the British Provinces ; 52o 53o On the great Horned Owl [*surnia Nyctea*] ; 54o The enemies of the wheat fly ; 55 Fossils of the Hamilton group ; 56o On the iron areas of Canada and the cost at which they may be worked, 1857 ; 57o On the Natural History of the Rossignol or Song Sparrow (*Tringilla Melodia*); 58o Notes on the Natural History of the Mountain of Montreal ; 59o On the Muskrat [*Fiber Zibethicus*] ; 60o On the rood shuck [*Arctomys monox*] ; 61o On the " Fisher," or Pekan " Pennants Marten " [*Mustela Canadensis*] ; 62o On the Beaver (*Castor fiber*) ; 63o On the genera of fossil Cephalopoda occuring in Canada ; 64o New Genera and species of silurian and devonian formations of Canada, 1858 ; 65o On some new genera and species of Brachiopoda, from the Silurian and Devonian Rocks of Canada ; 66o Description of a new genus of Brachiopoda, and the genus Cyrtodonta ; 67o Fossils of the calciferous sandrock, including those of a

deposit of white limestone at Mingan, supposed to belong to the formation ; 68o Description of some new species of Trilobites from the lower and middle Silurian rocks of Cana da ; 69o Fossils of the Chazy Limestone, with description of new species ; 70o Description of a new palaeozoic starfish of the genus Palaster, from Nova Scotia, 1860 ; 71o Description of some new species from the lower and middle silurian rocks of Canada ; 72o New species of fossils from the lower and middle silurian rocks of Canada ; 73o New species of fossils from the limestone near Point Levis, opposite Quebec ; 74o On certain theories of the formation of mountains ; 75o On some of the rocks and fossils occuring near Philipsburg, Canada East, 1861 ; 76o On the occurence of graptolites in the base of the lower silurian ; 77o Remarks upon Professor Hall's recent publication intitled " Contribution to Paleon tology" 1862 ; 78o Notes on some of the habits of the pine-boring beetles of the genus monohamacus ; 79o On the parallelism of the Quebec group with the Londeilo of England and Australia, and with the Chazy and Calciferous formations, 1863 ; 80o On the remains of the fossil elephant found in Canada ; 81o Description of a new species of Phil lipsia from the lower carboniferous rocks of Nova Scotia 82o On the genus stricklandia—proposed alteration of the name.

Dans le *Canadian Journal* :—1 On some new genera and species of Cystidea from the Trenton limestone, 1854 ; 2 On the fossl corals of the devonian rocks of Canada west, 1859 ; 3 On the devonian fossil of Canada west, 1860.

Dans le *Silliman's Journal* :—1 Note on a new trilobite from the Potsdam sandstone vol. 30 ; 2. Additional note on Potsdam fossils ; 3. On the age of the red sandstone formation of Vermont, vol 32 ; 4. Further observations on the age o the red sandrocks of Vermont ; 5 On Professor J. Hall's claim of priority in the determination of the age of red sandrock series of Vermont, vol. 35 ; 6. On the genus cent tronella, with some remarks on some other genera of Brachiopyda, vol 36; 7. On the classification of the subdivision

of McKay's genus athyris, as determined by the law of the Zoological nomenclature, vol 44.

Dans les *Official Reports and Works*:—1. Report on the arrangement and classification of the geological museum, with numerous descriptions of new fossils, 1857, pp. 98 ; 2. Report on organic remains, 1858, pp. 44 ; 3. Monographs of lower silurian Cystideae and Asteridae, 1858 ; 4. A monograph of the lower silurian Crinoidea 1859, pp. 172 ; 5. Palaeozoic fossils, with 401 woodcuts, 1865, pp. 426 in–8 ; 6. Catalogue of the Palaeozosic fossils of Anticosti, with descriptions of some of the species, 1866.

M. Billings est, au dire des savants, la plus haute autorité de la Puissance en fait de paléontologie. Nous lui devons la description et même la découverte de plus de la moitié de nos fossiles.

M. L'abbe Ovide Brunet est professeur de botanique à l'Université Laval depuis près de 20 ans. C'est un véritable savant, aimant l'étude de la nature et ayant acquis, grâce à son talent d'observation et à sa mémoire heureuse, une réputation méritée de botaniste. Malheureusement l'écrivain, chez lui, n'est pas à la hauteur du savant ; ses publications pèchent sinon par le fond du moins par la forme. Nous avons de lui :

Voyage d'André Michaux en Canada, 1861. *Notices sur les plantes de Michaux et sur son voyage au Canada et à la Baie d'Hudson, d'après son journal manuscrit et autres documents*, 1863. *Catalogue des végétaux ligneux du Canada*, 1867. *Histoire des Picea qui se rencontrent dans les limites du Canada*, 1866. *Notice sur le Musée Botanique de l'Université Laval*, 1867. *Notes sur les plantes recueillies par l'abbé Ferland, sur les côtes du Labrador*, 1863. *Eléments de Botanique et de physiologie végétale*, 1868.

Les *Eléments de botanique* sont de beaucoup l'ouvrage le plus important de M. l'abbé Brunet, je sais que cette composition a essuyé une critique très-sévère de la part d'un homme qui s'y entend, M. l'abbé Provancher (1). Pour ma part je me déclare incompétent à juger ce litige.

(1) Vide Naturaliste Canadien, vol. 11, p 144.

George Bearnston publia dans le *Canadian Naturalist*: Remarks upon the Geographical Distribution of the order Ranunculaceæ, throughout the British possessions of North America, 1859. On Plants in British possessions of North America, 1858. Of the Crucifareræ throughout British North America, 1859. Of the Genus Allium in British North America; Catalogue of Coleoptera collected in the Hudson's Bay Territories, 1860. Abridged Sketch of the life of Mr. David Douglas, Botanist; Recollections of the Swans, and Geese of Hudson's Bay, 1861. Remarks on the Genus Tutra and on the species inhabiting North America, 1863.

M. Bearnston jouit d'une belle réputation de botaniste parmi nous. Il est à la littérature anglo-canadienne ce qu'est l'abbé Provancher à la littérature franco-canadienne. Il n'a pas généralisé ses études, à l'exemple de notre compatriote d'origine française, mais il a vu à fond les questions qu'il traite; elles offrent une étude complète, achevée et partant sûre : le lecteur peut se dispenser d'y revenir.

Le *Cours Elémentaire de Botanique et Flore du Canada*, à l'usage des maisons d'éducation, par l'Abbé J. Moyen, comprend deux parties : les principes généraux de la Botanique, et la description des plantes du Canada. On y a ajouté un appendice relatif aux plantes cultivées.

Les principes, débarrassés de tous détails superflus ou d'un intérêt secondaire, exposés avec clarté et méthode, pourront être facilement compris et retenus même par les enfants des écoles primaires.

Cependant rien n'a été omis de ce qui convient à une forte éducation comme la reçoivent les élèves de nos grands établissements. C'est le témoignage que rend M. l'abbé Provencher, dans le *Naturaliste Canadien :* " Nous nous plaisons, " dit-il, à reconnaître que l'auteur traite la science des plantes " dans ce cours en homme qui la connaît et qui sait respecter " ses prescriptions. Quoique qualifié d'élémentaire, rien n'a " été omis, le cours est complet."

La Flore n'est pas un livre destiné à être appris dans tous

ses détails. L'étude d'un petit nombre de groupes naturels, tels que celui des *Renonculacées*, des *Rosacées*, des *Lilacées*, etc., suffit pour donner une idée convenable des familles végétales, et c'est à peu près tout ce qu'on peut se proposer dans un cours qui dure à peine quelques mois. Ce qui importe surtout, c'est de briser l'élève aux difficultés de l'analyse pour le mettre en état de continuer seul plus tard cette étude. C'est uniquement dans ce but qu'a été rédigée la nouvelle Flore du Canada. Toutes les plantes qui croissent spontanément en ce pays s'y trouvent décrites, mais la description se borne aux caractères les plus saillants, les plus propres à les faire reconnaître. Plus de détails auraient fatigué l'élève sans lui être d'aucune utilité. Des clefs analytiques d'une grande simplicité précèdent la description des familles, celle des genres et aussi celle des espèces, lorsqu'elles sont nombreuses. L'auteur n'y fait entrer que des caractères faciles à vérifier: ce sont presque toujours les feuilles et les parties les plus visibles de la fleur qui les fournissent.

La Flore du Canada se termine par un petit dictionnaire combiné avec une table générale des matières. Ce dictionnaire donne brièvement la signification des mots techniques et renvoie en même temps à la page des *Eléments* où le même mot se trouve expliqué plus au long.

Stanley Clark Bagg, 1820, numismatologue et archéalogue distingué, a encore publié quelques hymnes sur Noël, Pâques et l'Ascension. Ses principaux traités sont: *Notes on coins: Being the first paper read before the numismatic society of Montreal; Coins and Medals as aids to the study and verification of Holy Writ*, 1863. *A Chronological Numismatic Compendium of twelve Cœsars, and a summary of remarquable events from the birth of Julius Cœsar B. C.* 100 *to the death of St. John the Evengelist A. D.* 110- *The Ides of March*, 1864. *Archeologia Americana*, 1864. *Canadian Archeology*, 1864. *The Antiquities and legends of Durham*, 1866. *The Gold Digger's Manuel*, 1864.

M. Bagg a rendu, comme on le voit, de grands services à

la science en Canada. Les connaissances géologiques de notre sol ne font que commencer à percer ; c'est une étude neuve encore pour nous. Nous ne pouvons que gagner en étudiant la formation des couches de notre terrain et la composition de nos terres.

Les travaux des Logan, des Dawson, des Hunt, des Bagg, et de quelques autres encore, ont déblayé en partie la route, mais le champ qui nous est ouvert est encore vaste et spacieux : entrons-y courageusement et bientôt la géologie et l'archéologie seront en Canada sur le même pied que l'histoire.

J'ai maintenant à parler de M. John McPherson Lemoine. Outre ses nombreux écrits légendaires et historiques, que j'ai mentionnés ailleurs, nous avons encore de sa plume féconde plusieurs ouvrages de science, particulièrement sur l'ornithologie du Canada. Il écrit sur les sujets scientifiques avec facilité et abondance ; il intéresse en traitant des questions sérieuses.

Les descriptions qu'il fait des oiseaux du Canada sont fort bien touchées ; on y étudie leurs mœurs, on les voit travailler, on les entend chanter, on assiste à leurs courses champêtres et au berceau de leurs amours. M. Lemoine écrit la science en poète.

On a de lui : Notes on land and sea Birds observed around Quebec, 1859 ; Etudes sur les explorations articles de McClure, de McClintock, de Kane, 1860 ; Les pècheries du Canada, 1861, pp. 146 ; L'Ornithologie du Canada, 1861, pp. 400 ; avec le Tableau ornithologique raisonné, 1864, pp. 40. Ce volume peut être considéré à bon droit comme une addition précieuse à l'ornithologie populaire de l'Amérique du Nord. Cet auteur a encore publié dans les *Transactions* de 1866, un petit traité : *On the birds of Canada*, pp. 84.

L'ornithologie de M. Lemoine est plus destinée aux littérateurs qu'aux naturalistes. La méthode, l'analyse, la classification sont absentes. Il emprunte tout ou a peu près de Wilson, d'Audubon ou de Lesson.

T. Sterry Hunt, ancien professeur de chimie à l'Université Laval, membre de plusieurs sociétés savantes d'Europe et

d'Amérique, a écrit des Notes sur les sources arides et les Gypses du Haut-Canada et une lecture sur *Les volumes atomiques.*

Napoléon III l'a fait chevalier de la légion d'honneur.

On lui doit, outre ses Rapports en sa qualité de chimiste et minéralogiste officiel, la Carte géologique et l'Esquisse Géologique sur le Canada.

Son nom se place à côté de celui de Sir W. Logan sur les traces duquel il marche; comme lui M. Hunt jouit d'une réputation européenne. Il a fourni une foule d'articles à la presse scientifique des Etats-Unis et de l'Angleterre, entr'autres : *On some feldspathic Rocks,* 1855 ; History of Ophrolytes, 1859 ; Euphotide et Socessurité, 1859 ; Chemistry of Gypsums et dolomites, 1859 ; Mineralogy of Laurentian limestones, 1869 ; Narite and Labradorite Rock, 1869 ; Valcanoes et Earthquakes, 1869 ; Geology of Eastern New-England, 1869 ; Geognosy of the Apalachious and origin of Crystalline Rocks, 1871 ; On Alpine Geology, 1872, etc., etc.

MADAME WILLIAM SHEPHARD a mérité une médaille de la société littéraire et historique de Québec pour son " Essai sur la Conchologie des environs de Québec." On a encore de cette femme distinguée " Notes on some of the song Birds of Canada, 1836." L'Hon. M. SHEPHARD, 1867, a laissé : Observations on the plants of Canada described by Charlevoix in his History, 1829 ; Notes on the Plants of Lower Canada, 1851 ; On the Geographical distribution of the coniferæ in Canada, 1861 ; Notes on the trees and Scrubs of Canada, 1865.

C. P. F. BAILLARGE, ingénieur civil, de Québec, a écrit deux traités excellents : 1o. " Traité de Géométrie et de Trigonométrie rectiligne et sphérique, etc. 1866 pp. 800." C'est sans contredit le travail le plus considérable qui ait été publié en Canada sur ces matières. A la fois théorique et pratique, il s'adresse spécialement aux architectes, professeurs, arpenteurs, ingénieurs, élèves, etc. L'auteur a inauguré une voie nouvelle en réduisant à quelques règles simples les propositions contenues dans les six premiers livres d'Euclyde ; 2o. " Nouveau système de toiser tous les corps, tous les

segments, troncs et onglets de ces corps, par une seule et même règle, 1871, pp. 700." Ce traité ici a attiré l'attention du monde savant et des classes pratiques et commerçantes. Toutes les règles différentes pour évaluer le volume des solides se réduisent par le système de M. Baillargé à une seule et même règle, une seule et même formule, claire, facile à retenir et d'une application générale. C'est une véritable découverte qui honore l'auteur et son pays, et il n'y a pas de doute que ce nouveau système de mesurage va devenir la loi commune de l'enseignement officiel.

Nous devons à la plume de PETER FLEMING : A system of Land Surveying ; A method of measuring a base line by angular observations ; On the St Lawrence Canals, and gradual diminution of the Discharge of the St Lawrence, 1846 ; Geometrical solutions of the quadrature of the circle, 1850 ; Geometrical Solutions of the lengths and division of circular arcs, the quadrature of the circle, trisection of the Angle, desplication of the cube, and the quadrature of the hyperbola, 1851, pp. 39.

Le COMMANDEUR ASHE, directeur de l'Observatoire de Québec pendant plusieurs années, a écrit : Water power of Québec ; Plan of Raft to rescue passengers from sinking ships ; Journal of a voyage from New-York to Labrador to observe the solar Eclipse ; Notes of a Journey across the Andes ; Motions of the Top, Teetotum and Gyroscope ; Result of observations for the determination of the Latitude of the Quebec observatory ; On the employment of the electric telegraph in determining the longitude of some of the principal places in Canada, 1859.

M. N. A. AUBIN, 1812, connu surtout par son journal satyrique et humoristique, le *Fantasque*, fondé en 1837, a encore laissé plusieurs écrits scientifiques. Nous voulons surtout mentionner : " La chimie agricole à la portée de tout le monde, 1847," et son " Cours de chimie, 1850."

Le Révérend WILLIAM ADAMSON, 1800, a laissé des sermons remarquables et des traités intitulés : The decrease, restoration and preservation of Salmon in Canada, 1957 ; Salmon

Fishing in Canada, 1860, livre qu'on lit encore avec intérêt en Angleterre.

W. J. Anderson, un des vices-présidents de la société littéraire et historique, fit deux lectures à cette société, qui furent imprimées plus tard : The gold fields of the world; Our knowledge of them, and its application to the Gold Fields of Canada ; The Gold Fields of Nova Scotia, 1863 ; On the coal-like substance, or " Altered Bitumen " found at Pointe Levis, etc.

On a de M. D. W. Beadle : " On the Natural History of the salmon (salmo salar) with remarks on its economical importance and preservation, 1856 ; On the classification of the fishes of Canada ; List of Coleopterous insects collected in the county of Lincoln, C. W., 1861. Ces traités, d'une importance majéure, ont été publiés dans le *Canadian Naturalist.*

Archibald Hall, 1812-1862, professeur distingué du Collége McGill, obtint une médaille d'argent de la Société d'Histoire Naturelle de Montréal pour son Essai : " La Zoologie du District de Montréal." Il a longtemps rédigé " The British American Journal of medical and physical science," qu'il fonda en 1845. On a encore de lui des Lettres sur l'Education Médicale et une Biographie du Dr. Holmes.

L'Hon. Joseph Cauchon, 1816, a écrit des " Notions Elémentaires sur la physique, 1841 ; " M. G. P. Cunninham, " Remarks on the mineralogical character of the Seigneury of Vaudreuil, Rigaud," 1847. Nous devons au Capitaine A. G. Douglass, " Leçons de chimie de Sir Humphrey Davy, traduites en français, dédiées aux sociétés d'agriculture du Bas-Canada," 1824; à M. James Dougall, " The canadian fruit culturist," 1867 ; à M. W. Stewart d'Urban : Notice of the occurence of the Pine Grosbeak and Bohemian Chatterer, near Montreal 1856; Notes on the Land Birds observed round Montreal, during the winter of 1856–7 ; Notes on insects now injuring the crop in the vicinity of Montreal; On the order of Lessidoptera, with the description of two spicies of Canadian Butterflies, 1857; Description of four

spicies of Canadian Butterflies, 1857 ; Description of a Canadian Butterfly, and some remarks on the Genus papillo, 1858 ; Observations on the Natural History of the valley of the River Rouge, and surroundings in the counties of Argenteuil and Ottawa, 1859 ; A systematic list of Coleoptera found in the vicinity of Montréal, 1859 ; A systematic list of Lipidoptera collected in the vicinity of Montreal, 1860 ; Addenda to Natural History of the valley of the River Rouge, 1861 ; Catalogue of Plants collected in the counties of Argenteuil and Ottawa, 1861.

Nous devons à M. THOMAS MACFARLANE : The primitive formations in Norway and Canada, 1862 ; Extractions of Cobalt ; Acton Copper Mine ; New Method of preparing Sulphuric and Muriatic acids and Bleaching powder, 1863 ; On Emphine and Primary Rocks ; On the extraction of Copper from its ores in the Hudson bay, 1865 ; Geological Sketch of Russia, N. Y. ; Report on mineral Deposits and Rocks of the county of Hastings, 1866 ; Report on the Geology of the Lake Superior, 1866 ; au Capitaine NOBLE : "Monthly Meteorogical observations taken at Quebec during the winter of 1753-4 ;" à M. H. BEAUMONT SMALL, "The animals of North America," 1862, en deux séries ; au DR. SMALLWOOD, 1812, de Montréal, "Contributions to Canadian Meteorology" et un grand nombre d'autres écrits sur le même sujet publiés dans le *Canadian Naturalist* et le *Canadian Journal* ; à M. JAMES WILSON, "The metals in Canada, a Manuel for Explorers," 1861, pp. 81 ; à M. JOHN ARCHIBALD, "On the failure of the apple tree in the neighbourhood of Montreal," 1863 ; à M. BADDELEY, ingénieur royal, plusieurs travaux intéressants sur la minéralogie du Canada, imprimés dans les trois volumes des *Transactions* de la Société Littéraire et Historique de Québec ; à JAMES BARNSTON, 1831-1858 : General remarks on the study of nature ; with special reference to belong, 1857, et "Catalogue on Canadian Plants, 1850."

La profession médicale a certainement beaucoup contribué à l'avancement de la science en Canada. Elle a fait de

louables efforts pour se maintenir sur un pied honorable. Avant la fondation de l'Université McGill, avant l'affiliation du Collége Canadien à l'Université Victoria, de Cobourg, P. O. et la création de l'Université Laval, on a vu plusieurs de nos jeunes canadiens aller aux Etats-Unis, y étudier dans les grandes Universités, ou en Europe, dans les colléges d'Edinbourg, de Londres et de Paris. De ce nombre sont MM. Labrie, Blanchet, Charlebois, Tessier, Meilleur, Stevenson, Trestler, Leprohon, Peltier, Maguire, Larue, Brosseau, etc. Mais aujourd'hui, nos Universités suffisent aux besoins locaux, même elles regorgent d'élèves venant des Etats-Unis et des provinces maritimes.

On commence à s'acheminer vers l'école de Louvain, s'écriait M. Bibaud en 1858 ; témoin M. le Dr. Larue qui a eu une polémique avec le professeur Coderre. Le Dr. Blanchet publia, d'après le même auteur, le premier livre de médecine en Canada. Vient ensuite le Dr. Tessier qui fonda à Québec le *Journal de médecine* et qui traduisit en Anglais la Thérapeutique de Bégin. Le premier journal de médecine imprimé à Montréal fut dû au Dr. Leprohon. Si on peut citer les écrivains il est plus difficile de remonter à l'origine de l'enseignement de la médecine en Canada. Il y a des documents qui constatent le projet de l'établissement d'une école de chirurgie à Québec sous la domination française.

La plupart des écrits de M. J. Alexander Grant, M.D., professeur au Collége McGill parurent dans les journaux de science publiés en Canada. Il publia dans le "Medical Chronical" : Punctured wound of the anterior lobe of the brain, through the orbital plate of the frontal bone, 1856 ; Compound communated fracture of the Femur Ligature of the Fermoral artery, 1857 ; Punctured wound of the Pleuraostatis ; Pleuritic effusion ; Codine injection, 1858 ; Carcinoma medulare, 1859 ; Notes of cases of poisoning, 1859 ; Twins with single placenta, 1859 ; dans le *British American Journal:* Notes on surgical cases, 1860 ; Unique Onchylosis of the knee joint forward at a right angle, 1861 ; Tetanus and poisoning by strychnine contrasted, 1861 ; Obstruction of the

bowels; Concretion found in the appendix veroniformes; 1871; Notes of surgical cases, 1862 ; New treatment of Rheumatism by the zoletres loricis canadensis, 1862 ; Notes of obstetrical cases, 1862 ; dans le *Medical Journal ;* Puerperal mania, the result of metritic irritation, from unperfectly developed scarlatina exanthema, 1865 ; Protracted uterine gestation ; dans le *Medical Times and Gazette*, de Londres : The treatment of skin diseases, 1863 ; Disease termed " Black leg " and observed among the the Ottawa lumbermen 1864 ; Incision of the knee joint, 1865 ; dans le *Canadian Naturalist and Geologist :* The geology of Ottawa, 1867.

Le Docteur WILLIAM HALES HINSGTON jouit d'une réputation enviable et méritée.

On a de lui :

1° Onchylosis. 2° Medical Institution of Paris. 3° Observations on chloriform. 4° Removal of sub-maxillary gland. 5° Congenital Hydrocephalus. 6° Endemic poisoning. 7° Mental Depresssion. 8° Medical evidence. 9° Muscular fatigue. 10° Traumatic Aneurism. 11° Revaccination. 12° The climate of Canada.

Le Traité élémentaire de Matière Médicale et Guide Pratique des Sœurs de Charité de l'Asile de la Providence, publié sous le patronage des Professeurs de l'Ecole de Médecine et de Chirurgie, faculté de Médecine de l'Université Victoria, Montréal, est un traité de matière médicale, d'hygiène et de petite chirurgie, qui a droit à tous les éloges et à tous les encouragements.

Cet ouvrage est non seulement utile au médecin de ville et de campagne, mais encore est nécessaire dans tous les familles, où l'on tient à acquérir et à mettre en pratique des connaissances médicales exactes, et à suffire dans mille indispositions, où le secours d'un médecin n'est pas requis. Ce traité est une compilation tirée des meilleurs auteurs français, anglais et américains. Tout ce qui est recommandé, peut être suivi d'une manière sûre. Les notions sur l'hygiène, la chirurgie et la thérapeutique qu'il renferme sont de celles que personne ne devrait ignorer, et qui malheureusement sont inconnues à un grand nombre.

En 1872, les médecins canadiens de la province de Québec ont crée pour leur usage et leur profit une revue mensuelle intitulée : *L'Union médicale du Bas-Canada.* C'est un excellent journal contenant une foule de cas de pratique rares et le mode de les traiter. La direction de cette feuille fut confiée au Docteur Rottot, Rédacteur en-chef et à MM. DesRosiers et Dagenais, Assistants-Rédacteurs. L'Union Médicale, avec son journal et ses séances régulières, contribuera grandement au progrès et à la bonne harmonie du corps honorable de nos médecins canadiens français.

Nous devons à Avery D. Bacon : Treatise on knees ; their management, disease, and method of cure, 1864 ; au Docteur Carpenter, de Montréal, On the relative value of human life in differents part of Canada, 1859 ; on the vital statistics of Montreal, 1867 ; au D. Emery Coderre, de Montréal, plusieurs Examens de critique médico-légale et des Etudes sur la vaccination ; au Docteur J. A. Crevier, Etudes sur le choléra asiatique, 1866 ; au Docteur G. Hose, des tables chimiques à l'usage des étudiants,1845 ; au Docteur Howard de St. Jean : The anatomy physiology and photology of the Eye, 1850 ; p. 505.

Nous devons à M. le Docteur Horace Nelson, 1863 : Structure of the Rectum ; its history, symptoms, diagnosis, pathology and successful treatment by incision, 1861 ; au Docteur Wolfred Nelson, père du précédent,-plusieurs articles remarquables sur divers points de médecine, publiés dans la presse canadienne et des Etats-Unis ; à M. Felix Vogeli : Almanach Vétérinaire de l'Economie Rurale ou Guide des propriétaires et de l'éleveur d'animaux domestiques, pour l'an 1859 pp. 89 ; Journal d'économie rurale, de médecine et de chirurgie vétérinaire, 1859--69.

L'agronomie compte quelques représentants parmi nous. Nos agriculteurs pratiques sont peu nombreux, mais nous avons un certain nombre de théoriciens distingués qui ne perdent aucune occasion d'inculquer dans la classe agricole de saines idées en agronomie. Cette branche d'étude est certainement une des plus fructueuses pour nous qui vivons

dans un pays où de malheureux préjugés font croire au public que le Canada est essentiellement agricol, et que l'on ne saurait utiliser l'industrie manufacturière.

On avait déjà le petit système d'agriculture par Alex. Quillet lorsque FRANCOIS JOSEPH PERRAULT publia, en 1831, son *Traité d'Agriculture adapté au climat du Canada*, où l'auteur expose les règles du jardinage et de la culture des céréales. Cet ouvrage fut couronné à New York. Le célèbre Pascalis en parle en ces termes. " L'admirable maxime du vénérable agriculteur qui fut honoré de son souverain, Henri IV, s'applique exactement à l'écrivain canadien et peut servir à indiquer et à définir la nature de son modeste et utile traité. Il parait tirer la philosophie de son art d'une longue expérience ; il enseigne une pratique judicieuse et une théorie saine. Il traite son sujet avec une charmante simplicité ; il unit une méthode claire à une belle pureté de language que son livre mérite d'être mis au rang des livres classiques." Ajoutons ici que tous les critiques ne s'entendent pas également sur le mérite littéraire de M. Perrault. Cette pureté de style ne se rencontre pas du moins dans tous ses livres. Sans vouloir faire un relevé des anglicismes qu'il a parsemés dans tous ses écrits, à la façon de Michel Bibaud, je n'hésite pas à dire cependant que le fond semblait attirer l'attention de l'auteur au détriment de la forme. Au reste, Perrault est une de nos vieilles illustrations, un canadien qui se place, dans la littérature nationale, à côté du commandeur Viger et de Bouchette. Historien, législateur, agronome, il a laissé des écrits sur toutes ces branches. A tous ces titres il mérite le respect et la considération de la posterité. Il a sa place marquée dans la galerie de ces patriarches canadiens qui veillèrent avec tant d'amour et de patriotisme à l'avenir du Canada.

M. WILLIAM EVANS, 1780-1857, fut le secrétaire de la première société d'agriculture fondée à Montréal. Il s'occupa activement de cette branche et fonda plusieurs Revues et Journaux pour propager ses théories, entr'autres : Cana-

dian Quarterly ; Agricultural and Industrial Magazine ; Canadian Agricultural Journal.

Son *Traité théorique et pratique d'agriculture,* et d'autres travaux littéraires dans ce sens, contiennent de savantes théories sur l'agronomie. Ses ouvrages ont été traduits en français par ordre de la chambre d'assemblée.

Amury Girod fut chargé de cette traduction. M. Girod est encore l'auteur d'une brochure intitulée : Conversations sur l'agriculture avec un habitant de Varennes, 1834 ; M. F. Joseph Perrault, 1838 ; élève de l'école Impériale de Grignon, a été nommé commissaire adjoint pour le grand concours agricole de 1860. Il a rédigé longtemps la *Revue Agricole.* On a de lui un compte rendu de l'exposition provincial agricole de Montréal en 1858 ; un Traité d'agriculture pratique, 1855 ; et d'autres opuscules sur ce sujet. M. Perrault a rendu de grands services à l'agriculture en Canada et son nom se mêle à toutes les entreprises de ce genre.

M. James Anderson coopéra à la rédaction du *Farmer's Journal* et laissa des brochures intitulées : The improvement of agriculture and the elevation of the social scale of both husbandman and operative, 1858 ; The Union of the British North American provinces, 1859.

Nous devons au Rev. J. E. Burton : Essay on comparative agriculture, 1828 ; au Docteur J. M. Paquin, des Questions générales sur l'agriculture à l'usage des écoles, 1859 pp. 24 ; au Rev. Thomas B. Peltier, Considérations sur l'agriculture canadienne au point de vue religieux, national et du bien-être matériel, 1860 pp. 50 ; à l'abbée Pilote, 1811 ; un des principaux rédacteurs de la *Gazette des Campagnes* et fondateur du *Journal de la famille :* le Saguenay en 1851 ; Histoire du passé, du présent et de l'avenir du haut Saguenay au point de vue de la colonisation, 1852 pp. 117 ; à M. J. E. Schmouth, professeur d'agriculture au Collége Ste. Anne : Direction pour la culture du tabac, 1865 pp. 24 ; à M. James Smith, professeur d'agriculture au Collége de Rimouski : Les éléments d'agriculture, 1862 pp. 117 ; à F. M. F. Ossaye, Les veillées canadiennes : traité élémentaire d'agriculture à l'usage des

habitants franco-canadiens, 1852, pp. 150 ; Nouveau système de comptabilité agricole, ou méthode sûre et facile de bien gérer une ferme, 1853, p. 35.

Le Docteur F. A. H. Larue, professeur de l'Université Laval, maître-ès-arts, Docteur en médecine et membre correspondant de plusieurs sociétés savantes, a publié deux manuels à l'usage des écoles : *Le Petit Manuel d'Agriculture* et *Les Eléments de Physique et de Chimie Agricole.*

Ces deux livres élémentaires ont beaucoup de mérite, ils ont contribué à vulgariser les connaissances pratiques parmi notre population.

Ils ont le double mérite de la concision et de la clarté. Aussi, ont ils été accueillis avec beaucoup de bienveillance par le public des campagnes. Ces brochures méritèrent d'ailleurs l'approbation du Conseil d'agriculture.

First Lesson of Scientific Agriculure for Schools, 1 vol. in 12mo. pp. 208; tel est le titre d'un ouvrage très-utile publié par M. Dawson. Il traite d'abord de la chimie agricole qu'il regarde comme la base de la science agricole, puisqu'elle se rattache assez directement à la physiologie végétale, à la géologie, à la météorologie, à la théorie des engrais. L'auteur passe en revue ces diverses questions de son sujet et il en tire des conséquences pratiques.

M. Norbert Thibault a publié, en 1871, un petit traité fort utile, intitulé : De l'agriculture et du rôle des instituteurs dans l'enseignement agricol.

Cette brochure a été écrite pour appuyer les idées émises par le Docteur Larue dans son Manuel sur l'agriculture et les Eléments de chimie et de physique agricole, attaquées par la *Gazette des Campagnes* et la *Semaine Agricole.*

M. Thibault fait d'excellentes considérations sur les avantages de l'agriculture et la nécessité de travailler à son amélioration, sur la nécessité de l'enseignement agricol, les défectuosités de notre système agraire, etc.

C'est bien ici qu'il faudrait consacrer plusieurs pages pour peindre les efforts de ces hommes dévoués qui se consacrèrent à l'enseignement. La cause de l'éducation compte des

apôtres zélés et si les progrès ont été lents à se faire sentir au milieu de nous, il faut en demander la raison aux circonstances malheureuses dans lesquelles nous nous sommes trouvés. La rude tâche de l'enseignement a été confiée à des ouvriers habiles et énergiques qui ont laissé, la plupart d'entre'eux, des travaux humbles et modestes puisqu'ils ne consistent souvent qu'en de simples manuels destinés à l'éducation primaire, mais non moins dignes de remarque et d'attention à cause des bons résultats qu'ils ont produits.

Tous les enfants d'école connaissent le savant abbé John Holmes, 1799-1852, longtemps professeur de philosophie au séminaire de Québec. Son traité de géographie, revisé en 1870 par l'abbé Gauthier, est connu de tout le monde comme un petit chef-d'œuvre. On lui doit encore des abrégés d'Histoire Romaine ainsi que les Conférences de Notre-Dame de Québec, 1848; " La mort, dit M. Bibaud, (*) a empêché ce savant professeur de pousser plus loin ce magnifique et glorieux travail. Il lui a été à peine donné de voir l'aurore de l'Université Laval dont il était la plus belle base. C'était un auteur distingué."

L'abbé Casgrain en fait le portrait flatteur qui suit : (†)

" La première période de notre littérature, qui s'étend de 1840 jusque vers 1860, a eu la rare bonne fortune de produire un penseur comme Etienne Parent, un historien comme Garneau, un poéte comme Crémazie. Ces trois écrivains forment, avec l'abbé Ferland, Taché, Chauveau et Gérin Lajoie, ce qu'on est convenu d'appeler notre premier groupe littéraire.

" On n'aurait pas dû oublier d'y ajouter un autre nom moins connu de la génération actuelle, mais non moins digne de l'être ; nous voulons parler de l'abbé Holmes, prêtre du séminaire de Québec, mort en 1852. Américain de naissance, doué de talents supérieurs, d'une imagination incandescente, versé dans toutes les connaissances humaines, philosophe, écrivain, orateur, ce prêtre Yankee a apporté ici l'esprit

(*) Hommes illustres.
(†) L'Opinion Publique p. 386.

d'entreprise et de progrès qui caractérise sa race. Il a eu, par sa parole, par son activité et par ses écrits, une influence décisive sur les intelligences de son temps. Devançant de loin son époque, il a créé une révolution dans les esprits. Au séminaire de Québec, qui, de tout temps, a été le centre de l'intelligence en Canada, il a refondu entièrement et transformé le système des études classiques. Il a infiltré un sang nouveau dans cette antique institution, et imprimé aux intelligences un ébranlement qui, de là, s'est communiqué aux autres parties du pays.

" Orateur puissant, réunissant tous les dons de l'éloquence, doué d'une pensée élevée, d'une immagination toute de feu, d'une voix sympathique, d'une parole vive et colorée, d'un geste savamment étudié, ses discours rassemblaient autour de la chaire de Notre-Dame de Québec, l'élite de la société canadienne. Les conférences qu'il a prêchées en 1848-49, et que venait entendre la ville entière, sont restées dans les souvenirs comme un événement. Publiées en 1850, ces conférences méritent d'être connues davantage, quoiqu'elles ne soient plus que la parole morte de cette âme enflammée ; elle seront l'objet d'une étude spéciale.

" L'abbé Holmes a été le génie inspirateur de la plupart des hommes qui appartiennent au groupe de 1850.

" Enfin, l'abéb Holmes a terminé sa carrière par la plus belle œuvre de sa vie : c'est lui qui, par ses lettres éloquentes et persuasives écrites à ses collègues, du fond de sa cellule de l'Ancienne Lorette où ses infirmités le tenaient renfermé, décida le fondation de l'Université Laval.

" Par son influence et par ses écrits l'abbé Holmes a donc droit de prendre place parmi la pléïade littéraire de 1850."

Le Docteur JEAN BAPTISTE MEILLEUR naquit à St. Laurent en 1796. Fit ses études au Collége de Montréal, fut admis médecin en 1825 et envoyé au parlement en 1834. Le premier surintendant de l'éducation que nous ayons eu en Bas-Canada. Etablit durant son passage au pouvoir 45 maisons d'éducation supérieures. Fut maître de poste pour Montréal durant quelque temps. A publié plusieurs articles

dans le *Journal de médecine.* Fonda en 1834 l'*Echo du Pays.* journal publié à L'Assomption. Un des fondateurs du collége de l'Assomption. Travailleur infatigable, homme dévoué à la cause de l'éducation.

On a de lui : 1o Treatise on the prononciation of the French language, with pratical irregularities exemplified, 1823 p 108 " En cent et quelques pages, disait le *Literary Garland,* ce traité contient une exposition complète de toute la prononciation de la langue française qui, dans ce pays, est non-seulement désirable mais encore nécessaire. L'auteur a pris la question à sa racine, pour ainsi dire, et l'a suivie avec une attention, une habileté surtout qui lui est aussi honorable qu'elle doit être utile à ceux qui voudront profiter du résultat de son travail. Il serait à désirer que l'ouvrage fut introduit généralement dans les écoles, il est certain que les élèves en retireraient un grand avantage."

2o Cours abrégé de leçons de chimie contenant une exposition précise et une méthodique des principes de cette science, 1833.

3o Nouvelle grammaire anglaise, 1854 pp. 206.

4o Circular containing instructions to the school commissioners in Canada-East and a précis of thier duties, 1844.

5o Traité sur l'art épistolaire, par un Canadien, 3e Edition, 1853 pp. 150.

Les services que le Docteur Meilleur a rendu à l'éducation sont incalculables. Il faut lire la liasse considérable des circulaires qu'il a publiées sous son administration pour s'en convaincre. Mais à part cela il nous reste encore de lui un livre qui met aux yeux du lecteur un exposé des principaux faits relatifs à l'instruction publique de 1815 à 1855. On comprend de suite l'importance du *Mémorial de l'Education.* Il est malheureux que des circonstances particulières aient empêché cet homme de bien d'exécuter le projet qu'il avait conçu d'une Histoire régulière de l'éducation en Bas-Canada. Tel qu'il est cependant, le Mémorial peut servir de jalon à un travail méthodique et régulier. Tous les corps enseignants de la Province, communautés,

ordres ecclésiastiques, colléges, couvents, etc., trouvent dans ce livre un petit article spécial et se présentent dans l'ordre de la date de leur fondation.

Le Docteur Meilleur ne pouvait avoir un homme plus zélé pour l'aider dans sa tâche que M. F. X. Valade, instituteur d'une longue expérience et pendant longtemps Inspecteur d'écoles. Dans le but louable de vulgariser l'éducation et d'uniformiser l'enseignement, ce modeste savant a publié le *Guide de l'Instituteur*, contenant une série de réponses aux questions insérées dans la circulaire no. 12 du Surintendent de l'Education sur les diverses branches d'instruction prescrites par la loi des écoles alors en opération dans le Bas-Canada. Cet ouvrage, modeste en apparence, mais répondant à un grand besoin, a cela de particulier qu'il présente un tout méthodique, ordonné, gradué, propre à hâter les progrès de l'éducation. Il contient surtout des traités sur la grammaire française, l'arithmétique, la géographie, la sphère armillaire, la géométrie, le dessin linéaire, l'agriculture et l'histoire du Canada. Cette compilation a mérité d'avoir plusieurs éditions.

M. Valade a suivi les anciens procédés dans son traité sur l'arithmétique. Ce ne sont pas toujours les moins sûrs mais ce sont les plus longs. A notre avis le petit Traité de calcul mental de M. Juneau est de beaucoup plus important sous ce rapport. Il est de fait que la plupart des problèmes peuvent se résoudre par les quatres règles simples, ou du moins, toute opération numérique trouve une solution dans la combinaison logique de ces quatres règles. Dans la science des nombres on ne peut faire autre chose qu'additionner ou soustraire, multiplier ou diviser. Il est aussi de fait que les opérations en louis, chelins et deniers sont plus longues et plus compliquées que celles où l'on opère avec des piastres et des centins. C'était donc une réforme utile à introduire dans l'enseignement primaire et elle ne s'est pas fait attendre.

L'abbe Duchaine s'est consacré à l'éducation. Il traduisit, compila et composa de nombreux traités sur la grammaire, la géographie, les mathématiques, l'histoire, les Belles

Lettres etc. En 1843 il publia son système d'enseignement qui lui valut des adversaires qui le combattirent dans la presse. Il mourût en 1854.

Parlant du clergé canadien M. G. Barthe (*) dit : " Ce corps a compté parmi ses savants un abbé modeste qui a vécu et est mort dans la retraite, l'abbé Duchaine, voué à l'instruction de la jeunesse et à l'étude des sciences, dont il approfondissait les arcanes comme cet évêque d'Avranche, Huet, au sujet duquel les paysans, qui le trouvaient toujours à l'étude, exprimaient si naïvement leur méprise, qu'on leur eut envoyé un évêque qui n'avait pas encore terminé ses études."

MGR. LANGEVIN est un nom qui vivra longtemps parmi les partisans de l'éducation. Son *Cours de Pédagogie ou principes d'éducation*; 1865, pp. 409, lui a acquis une célébrité et une réputation méritées ; c'est sans contredit le meilleur de ses ouvrages et le plus important dans le genre qui ait été publié en Canada. Il ne suffit pas en effet de former des instituteurs mais il s'agit de les bien former. L'enseignement est une branche assez importante de la société pour qu'elle soit surveillée de près par le penseur, l'économiste et le citoyen éclairé.

On a encore de cet écrivain : Réponse au programme de Pédagogie et d'agriculture pour les diplomes d'écoles élémentaires, d'écoles modèles et d'académie, 1864 pp. 51. Cette brochure, approuvée par le conseil de l'Instruction Publique, a été traduite en Anglais. Ajoutons à ces travaux le Traité élémentaire du calcul différentiel intégral, avec planches 1848. Ces nombreux écrits font de Mgr. Langevin un écrivain distingué, rempli de zèle pour les progrès de l'instruction en Bas-Canada.

Le lieutenant colonel SUZOR, 1835-1866, a écrit plusieurs livres sur l'art militaire. Ses principaux ouvrages sont : Aide mémoire du carabinier volontaire, 1862 pp. 52 ; Tableau synoptique des mouvements d'une compagnie, 1863 pp. 18.

(*) Le Canada reconquis par la France.

Tableau synoptique des évolutions d'un Bataillon, 1863 ; Exercices et évolutions d'infanterie, tels que revues par ordre de Sa Majesté, 1863 pp. 215 ; Code militaire, 1864 pp. 250 ; Maximes, conseils et instructions sur l'art de la guerre, 1865 pp. 159 : Guide théorique et pratique des manœuvres de l'infanterie, 1864 pp. 303 ; Traité d'art et d'Histoire militaire suivi d'un traité de fortifications de campagne, 1865 pp. 472.

Ces écrits nous prouvent que la mort enleva trop tôt cet homme de talent et cet écrivain laborieux. Il a rendu de grands services, surtout depuis que nos écoles militaires ont commencé à fonctionner. Le *Code militaire* particulièrement est dans les mains de tous ceux qui veulent connaître l'économie interne d'un régiment.

Le révérend THOMAS MAGUIRE naquit à Halifax et mourût à Québec en 1854. Il fut ordonné prêtre en 1800. Refusa un évêché dans les provinces maritimes. Fut pendant quelque temps supérieur du collége de St. Hyacinthe. A sa mort il était V. G. du diocèse de Québec et chapelain des Ursulines. Il a écrit un grand nombre d'ouvrages et il a rendu des services signalés à la cause de l'éducation.

Son *Recueil des locutions vicieuses* a une couleur toute locale. Il traite, disait le *Canadien*, des locutions vicieuses plus particulières à la langue française, telle qu'on la parle et l'écrit quelque fois en Canada. On y trouve sur cette partie ce qu'on y chercherait en vain dans les grammaires de notre métropole littéraire. L'auteur fait main basse sur ces locutions barbares, grossières, ridicules, absurdes qui défigurent la plus polie comme la plus pure des langues modernes. Nous ne parlons pas des locutions en usage seulement parmi les classes illettrées, mais de celles que l'on entend tous les jours dans la bonne société. Malheureusement cet ouvrage commence à devenir rare de nos jours.

M. Maguire est encore l'auteur d'un grand nombre d'ouvrages de polémique que nous citerons ici. 1o Observations d'un catholique sur l'histoire du Canada par l'Honorable M. Smith, 1827. 2o Clergé canadien vengé par les ennemis ou Observation sur un ouvrage récent, intitulé : Tableau

statistique et politique des deux Canadas, 1835. 3o Manuel de jurisprudence à l'usage des ècclésiastiques. 4o Recueil de notes diverses sur le gouvernement d'une paroisse, l'administration d'une paroisse, etc., adressé à un jeune curé de campagne, 1845. 5o Doctrine de l'Eglise catholique concernant la soumission aux autorités civiles.

Dans ces divers traités qui, pour la plupart sont très-volumineux, M. le Grand Vicaire traite la question épineuse de l'Eglise et del'état et de leur conflit dans les questions mixes.

John Herbert Sancster a laissé de nombreux travaux destinés à l'enseignement, entr'autres : National Arithmetic in theory and practice : designed for the use of Canadian schools, 1860 ; Key to the national arithmetic, in decimal currency, 1860; Key to the elementary arithmetic, including the solution of nearly all the problems, 1860 ; Key to elementary treatise on algebra, containig full solutions to all the problems and exemples, with numerous explanatory remarks. 1861 ; Natural philosophy, 1860 ; Student's note. Book on inorganic chemistry, 1861 ; Human physiology ; Simple exercises in mensuration.

L'abbe Marcoux fut missionaire des indiens du Sault St. Louis pendant plus de 80 ans, il mourut en 1855. On lui doit une grammaire et un dictionnaire Iroquois, une traduction en cette langue de la vie de Jésus Christ, un livre de prières et de cantiques, 1852, et un catéchisme, 1854.

M. Marcoux se place à côté des abbés Belcourt, Maurault et un grand nombre d'autres dont le dévouement a été mis au service la religion et de la science.

L'abbe Odelin, professeur de philosophie au collége de Nicolet et à Québec, se fit connaître par sa fameuse polémique au sujet des doctrines de Lamenais. Il triomphait déjà lorsque l'encyclique de Grégoire XVI mit un terme à cette cause. Il mettait le sceau à sa réputation par ses pensées théologico-mataphysiques, publiées dans les "Mélanges religieux," lorsqu'il mourût, laissant une grande idée de ses talents solides.

J. E. Constantin, notaire, naquit en 1783. Il a beaucoup

fait pour l'avancement de la jeunesse. Il est l'auteur d'un traité inédit de droit à l'usage des étudiants en loi.

Un autre homme de mérite qui s'est dévoué à l'enseignement dans un temps où les livres étaient rares, c'est le V. G. Jerome Demers, professeur de théologie et de philosophie au séminaire de Québec. Son livre d'Institutions philosophiques a rendu de grands services dans le pays. Homme modeste, il avait refusé l'épiscopat pour continuer à faire du bien dans la sphère de l'enseignement.

L'enseignement compte encore parmi ses plus fidèles partisans les deux frères Desaulniers, l'un François, qui mourût diacre au collége de Nicolet, et Isaac, prêtre, pendant plus de 30 ans professeur de philosophie au collége de St. Hyacinthe. Ce dernier eut une polémique très-intéressante avec l'abbé Duchaine et le docteur Meilleur au sujet de l'électricité.

Nous devons à l'abbé Belcourt les *Principes de la langue des sauvages appelés Sauteux,* 1839 ; une traduction du catéchisme et des cantiques dans cette langue. Cet infatigable travailleur s'efforce, depuis 28 ans, à compléter le dictionnaire Sauteux.

L'abbé Mailloux, V. G. du diocèse de Québec, a publié le *Manuel des parents chrétiens dans l'éducation religieuse de leurs enfants,* 1851; aussi, un article publié dans la Minerve contre la philosophie profane, et une brochure intitulée : La croix présentée aux membres de la société de tempérance, 1850.

Nous devons à P. J. Darey, professeur de langues, au collége McGill : the Student's Companion to the study of French 1863 ; Commission géologique du Canada ; Rapport du progrès depuis son commencement jusqu'à 1863,—Napoleon Lacasse, Tenue des livres en partie simple et en partie double, ou comptabilité générale, 1866, pp. 212 ;—J. B. Lafont, Treatise on French prononciation and genders, 1865; —C. J. L. Lafrance, Abrégé de grammaire française, 1865, pp. 122;—Joseph Laurin, Traité d'arithmétique et d'algèbre, 1836 ;—John Quinn, Ready Reckoner for contents of timber

1860 ;—l'abbé de VILLERS, quelques leçons sur l'art épistolaire et la politesse, 1859, pp. 55 ;—J. LAURIN une géographie élémentaire, 1839 ;—MM. TRERIAULT et RIVIERE, une grammaire latine,—M. HAUDET, une grammaire latine, une grammaire française ;—A. BERTHELOT, une grammaire française,—L. PERRAULT, une grammaire française,— M. BOUCHER-BELLEVILLE, une grammaire française,—JEAN ANTOINE BOUTILLIER, un traité d'arithmétique,—F. X. JUNEAU le traité de calcul mental ;—M. BIBAUD, un traité d'arithmétique ;—CASIMIR LADREYT, la nouvelle arithmétique raisonnée; —JOSEPH LAURIN, le traité d'arithmétique, d'algèbre et le traité sur la tenue des livres de compte ;—l'abbé C. O. GAUTHIER, une réédition de la géographie de l'abbé HOLMES, etc., etc.

La controverse religieuse a de glorieux représentants. Tout le monde connaît, sinon pour l'avoir lu, du moins pour l'avoir entendu dire, la discussion intéressante de M. le curé de St. Jean, aujourd'hui MGR LAROCQUE, évêque de St. Hyacinthe.

Un défi audacieux, jeté au public catholique par un lord d'Angleterre, M. Atkinson, nécessitait une réponse prompte et savante. Seize propositions tourmentaient l'esprit du noble lord et à chacune d'elle il offrait une récompense de £100 à quiconque pourrait les résoudre. On demandait de produire la règle de foi des catholiques romains ; les traditions de l'Eglise de Rome et d'en prouver la vérité, l'authenticité et la divinité ; de produire le consentement unanime des pères dans leur interprétation de l'écriture ; de démontrer une interprétation infaillible des Saintes Ecritures ; de prouver l'infaillibilité de l'Eglise de Rome et de procurer la meilleure méthode de découvrir la vraie église, sans l'exercice de son propre jugement ; de citer un commandement de Christ ou de ses apôtres qui défende de lire les écritures ; de citer un commandement de Christ ou de ses apôtres qui enjoigne de rendre un culte à l'Hostie, ou de se prosterner devant des portraits ou des images ; de citer un commande ment de Christ ou de ses apôtres qui enjoigne de rendre un

culte religieux à la Vierge Marie ; de citer un commandement de Christ ou de ses apôtres qui enjoigne de rendre un culte aux saints et aux anges et qui ordonne de priver le peuple de la couple, dans le sacrement de la Sainte Cène ; de citer un commandement de Christ ou de ses apôtres qui défende le mariage du clergé ; de citer un passage de l'écriture qui ordonne de croire au purgatoire ; de prouver que le Seigneur Jésus et ses apôtres ont commandé de prier dans une langue non comprise du peuple ; de produire un passage de l'écriture qui autorise l'Eglise de Rome à accorder des indulgences pour les péchés ; de produire un article de foi divine, nécessaire au salut, qu'on ne lit pas, ou qui ne se trouve pas dans la Bible.

Tel était le chateau fort du protestantisme que le savant controversiste avait à démolir. Il l'a fait en logicien consommé et en tacticien habile.

Les réponses sont victorieuses, pleines de justesse, d'à propos et d'érudition. *La Réponse au défi de M. Atkinson* est un livre écrit avec un style serré, convaincant, et l'idée est assez solidement tranchante pour épargner à l'auteur le mal qu'il se donne en se servant de termes trop cavaliers. L'urbanité qui doit régner dans les rapports sociaux doit se trouver dans les livres. De nos jours la raison parle plus fort que l'insulte ou le sarcasme. La modération en littérature est une qualité de l'écrivain comme la charité est une vertu du citoyen.

Outre ses nombreux mandements, on a encore de Mgr. Larocque une "Notice biographique de Mgr. Lartique, premier évêque de Montréal, suivie de son oraison funébre, 1841 pp. 23."

Mgr. Lafleche naquit à Ste. Anne de la Pérade en 1813. Fut ordonné prêtre en 1843. Séjourna dans les missions du Nord-Ouest pendant douze années. Les lettres qu'il a écrites sur les missions ont été publiées sous le titre, " Rapport sur les missions du diocèse de Québec de 1846 à 1856." On y trouve beaucoup d'informations et de détails intéressants sur les ressources du Nord-Ouest.

Le nom de Mgr. Laflèche rappelle à la fois l'orateur, le publiciste et le savant. Il a fourni plusieurs articles à la presse et on cite comme chef-d'œuvre d'éloquence sacrée " l'Oraison funèbre des soldats morts à Castelfidardo ; Eloge funèbre de feu l'Hon. J. E. Turcotte ; Discours sur la nationalité, etc." Mais son meilleur écrit est intitulé *Considérations sur les rapports de la Société Civile avec la religion et la famille*, 1866 ; pp. 268. L'auteur entrevoit dans ces pages les destinées providentielles du Canada.

Mgr. Ignace Bourget naquit le 30 octobre, 1799, à la Pointe Lévis. Il fit ses études au séminaire de Québec. Après avoir étudié la théologie au Grand Séminaire pendant une couple d'années, il passa au collége de Nicolet. Mgr. Plessis recommanda à Mgr. Lartigue le jeune Bourget et celui-ci arriva à Montréal au mois de mai, 1821. Il fut immédiatement installé au secrétariat. En 1836, Mgr. Lartigue s'adjoignit comme coadjuteur le jeune abbé qui, depuis dix ans, partageait ses labeurs.

Il fut sacré évêque de Telmesse le 25 juillet 1837. Trois ans plus tard, en 1840, Mgr. Lartigue décédait, désignant pour son successeur Mgr. Bourget qui prit possession du siége épiscopal le 23 avril 1840. Outre ses lettres pastorales Sa Grandeur a composé le célèbre mandement contre les Sociétés Secrètes (1846), et " Le cérémonial des évêques commenté et expliqué, par les usages et les traditions de l'Eglise Romaine (1851)." Cet ouvrage mérita une notice critique de la " Revue théologique " publiée à Paris. Mgr. Bourget est encore l'auteur d' " Instructions pastorales sur l'indépendance et l'inviolabilité des états pontificaux (1860)." " Cette brochure, disait à cette époque le *Journal de l'Ins-* " *truction Publique*, contient un exposé complet écrit avec " talent et conviction, de tout ce qui concerne la question " romaine." Ses mandements, lettres pastorales, circulaires, etc., ont été compilés en 1872 par trois zouaves pontificaux sous le titre de " Fleurs Episcopales."

Le Rév. Francis Fulford, (1803–1869), évêque anglican de Montréal, fut président de la Société d'Histoire Naturelle

et de l'“ Art-Association.” Ses principaux écrits sont : “ Plain sermons on the church and her services (1837), 2 volumes ; Progress of the Reformation in England (1841) ; Pastoral Letter addressed to the Clergy of his diocese (1851) pp. 16 ; A charge delivered to the clergy of the Diocese of Montreal, at the primary Visitation (1852) pp. 26 ; Sermon at the consecration of Horatio Patter, DD. to the Episcopate (1854) pp. 31 ; Fine occasional Lectures (1859) pp. 118 ; A Letter to the Bishops and Clergy of the United Church of England and Ireland in Canada (1862) pp. 30 ; Sermons, Addresses and Statistics of the Diocese of Montreal (1865) pp. 308 ; Sermon preached at the general ordination held by the Right Rev. the Lord Bishop of Oxford (1866).

Le Rév. JOHN JENKINS DD., ministre de l'Eglise Presbytérienne de Montréal et président du club littéraire, a publié : “ A Protestant's Appeal to the Douay Bible and other Roman Catholic Standards in defence of the doctrines of the Reformation (1853) ; The Faithful Minister, a life of the Rev. William Squire (1853) pp. 120 ; Pauperism in great cities (1854) ; Thoughts on the crisis (1860) ; Two fast day discourses preached in Philadelphia in relation to the civil war (1862) ; Canada thanks giving for National Blessing : a sermon (1865).”

Ce n'est pas une prétention d'auteur qui a animé M. l'ABBÉ GUILLAUME dans la composition de son ouvrage intitulé : *Le Protestantisme jugé et condamné par les Protestants*, 1870, in-8 pp. 500. Il a obéi à un devoir que lui dictaient les circonstances. Une discussion publique entre lui et M. le ministre Duclos, engagée en présence des citoyens de la paroisse de St. André Avellin, avait d'abord motivé, de la part du ministre, une brochure qui réclamait une réplique. L'abbé Guillaume en a profité pour traiter la grande question du protestantisme. La doctrine protestante est exposée sur ses différentes faces et l'auteur tire d'elle-même la raison qui la condamne. Il s'appuie surtout sur le caractère moral et chrétien des premiers disciples dissidents dans les différents pays où la Réforme s'est introduite.

Les ouvrages de ce genre sont assez rares parmi nous, d'abord parce que l'Europe nous fournit des armes pour ces sortes de combats, ensuite parce que la vérité catholique n'a jamais eu à subir d'attaques bien redoutables de la part des dessidents canadiens français. Pas n'est besoin de dire que le livre de M. Guillaume a son mérite intrinsèque. On y rencontre un esprit de foi et des convictions qui, tout en ménageant les personnnes, flétrissent les erreurs avec une verve toute française. Ce n'est pas un livre original, ni par la forme ni par le fond ; c'est une œuvre de compilation. Les preuves sont abondantes, mais empruntées, et les citations si nombreuses qu'elle décolorent l'empreinte originale. Il y a même des endroits qui ne sont que superficiellement traités : l'esprit est loin d'être satisfait. La partie historique surtout n'est pas toujours d'accord avec les données de l'école historique contemporaine. Ajoutons à cela un ensemble trop vaste pour le cadre que l'auteur s'est tracé. Les matériaux sont nombreux, mais l'harmonie, la symétrie, l'unité en un mot, laissent à désirer. Ce livre n'en demeure pas moins une œuvre méritoire, destinée à rendre des services à la population catholique de cette province. Je ne vas pas jusqu'à dire qu'elle opèrera des conversions, mais elle affermira le croyant et fera naître le doute dans l'esprit du dessident. Je conçois une polémique plus pratique que celle-là, c'est celle qui, tranchant la question dans le vif, à la manière des Bossuet, des Nicholas, des Pie et des Dupanloup, indique, avec une main de maître, la limite du vrai et du faux, de la raison et de la foi. L'abbé Guillaume n'offre à ses lecteurs que l'esprit des auteurs qu'il a consultés. J'avoue qu'il a pratiqué des fouilles immenses et une mine inépuisable : il n'invente pas, il coordonne.

Les *Instructions dogmatiques sur le mariage chrétien*, par le R. P. A Braun, 1856, 1 Vol. in-8. pp. 193, sont le résultat d'une série de conférences faites par le R. P. sur le mariage. Ces instructions exposent la doctrine de l'Eglise Catholique sur les questions matrimoniales, qui ont le plus d'à propos à notre état de société. A ces conférences s'ajoute un apen-

dice où l'auteur appuie davantage et développe plus longuement certains points de son sujet. Les questions graves et controversées du mariage civil, du pouvoir de l'Eglise et du prince sur ce sacrement attirent surtout son attention ; il appuie moins sur la partie qui se rattache à la nature du mariage, à son unité et son indissolubilité.

L'auteur, on le constate à la première page de son livre, appartient à l'école ultramontaine ; il combat à outrance les gallicans et l'école des parlementaires français du XVIIe dont Pothier s'est fait l'interprête dans son " Traité du Mariage." Suivant Pothier, il y a dans le mariage deux caractères, celui du sacrement et celui du contrat civil. Comme sacrement il doit revêtir les formes prescrites par l'Eglise, comme contrat civil il est soumis à des formalités dont la violation entraîne la nullité. D'après l'école ultramontaine, l'Eglise a seule le droit de déterminer les formes qu'il doit revêtir, parce qu'elle n'y voit rien autre chose qu'un sacrement ; elle veut n'y voir que le côté religieux. Cette doctrine, en faveur de laquelle les souverains pontifs ont longtemps combattu, n'est pas appelée à prédominer parce qu'elle est subversive des sociétés modernes.

Puis, le savant conférencier passe aux mariages mixtes. Il s'élève de toutes ses forces contre ces unions autrefois défendues sous peine d'excommunication.

Une deuxième édition de cette brochure parut en 1872.

Le Rév. ALEXANDRE MATHIESON (1796), DD., de l'Eglise Presbytérienne de Montréal, a écrit : " Sermon on Death of M. Robert Watson (1827) ; Introductory Remarks by a member of the Church of Scotland in Canada to ' thoughts on personal and family religion by Rev. George Tod, Dundee " (1833) ; Sermon on St. Andrew's day (1837)", et plusieurs sermons sur des points de doctrines ou de discipline.

Le Rév. HENRY ROE, de Québec, a publié un grand nombre d'écrits dans la presse religieuse de Québec et de Montréal, entr'autres : " Farewell sermon to the congregation of St. Stephens (1854) ; Letter on tractarianism to the congrega-

tion of St. Mathew (1838) pp. 23 ; Purgatory, transubstantiation and the mass (1863) ; Prayer (1869) pp. 19.

Le Rév. MOUNTAIN (1750–1835), premier évêque anglican de Québec, a publié : " Songs of the Wilderness with notes " et un sermon d'action de grâce (1799) ; MGR. BAILLARGEON (1798–1870) des " Commentaires sur le Nouveau Testament " et un " Recueil d'Ordonnances synodales et épiscopales, du diocèse de Québec (1865) ; Le REV. CHS. BANCROFT, plusieurs sermons et un livre de prières (1857) ; A. GEORGE CARTER, " A selection of anthems as sung in the cathedrals of Montreal, Toronto and Quebec (1865) ; l'ABBE COTE, " Un mot à ceux qui ont abandonné l'Eglise Romaine et ses traditions " ; M. LAGASSE, " Les chants de l'Eglise en usage dans la province ecclésiastique de Québec, harmonisés pour l'orgue suivant les principes de la tonalité grégorienne (1860) ; L'ABBE OUELLET, " Monseigneur Hugues (étude) ; Le Cardinal Wiseman ; Du catholicisme en Angleterre ; (Rev. Can.) L'ABBE PROULX a publié en 1853 une défense de la Religion et du Sacerdoce ; l'ABBE RACINE un " Discours à l'occasion du service solennel pour les soldats pontificaux qui ont succombé dans la défense du St. Siége, 1860 pp. 39 ; Discours prononcé à St. Roch au triduum de la Société de St. Vincent de Paul, 1865, pp. 52 " ; l'ABBE CHAGNON, des " Annales de la paroisse de l'Achigan et une biographie de M. Paré, curé," 1872.

La science, on le voit, n'a fait de progrès réels, en Canada, que depuis les vingt dernières années ; du moins elle n'a eu un mouvement prononcé que depuis cette époque. Elle ne s'est pas encore manifestée d'une manière bien éclatante, mais, avec le temps, elle recevra une impulsion plus considérable.

Ce qu'il importe surtout, c'est la vulgarisation des connaissances pratiques, de manière que toutes les classes de la société puissent profiter de son influence favorable. Nous vivons dans un siècle où les lumières sont le partage de tout le monde. Il faut que le peuple canadien soit en mesure de supporter l'éclat des rayons du soleil de la science qui partent

de tous les pays environnants. S'il se place en dehors du mouvement qui entraîne les autres pays, il perdra en importance et en dignité. Aujourd'hui les nations luttent sur le noble terrain du progrès. Qui n'avance pas recule. Or la science est le plus puissant mobile qui pousse les peuples en avant. Elle n'est pas seulement une pure spéculation de l'esprit comme autrefois, faite pour satisfaire les aspirations nobles de l'intellect. Certes ! ce sera toujours son principal objet. Mais à part-cela, elle est devenue le levier avec lequel les hommes arrivent à la prospérité matérielle. En sorte qu'elle est comme le désidératum de l'humanité, en ce qu'elle satisfait à la fois l'intellect et les intérêts matériels.

En effet, c'est en vouant un culte à l'intelligence que les nations modernes sont arrivées à ce degré de splendeur et de prospérité matérielle dont elles offrent le consolant spectacle au XIXe siècle. L'ignorance n'a jamais su produire que la barbarie. Or dans les siècles de barbarie les arts et l'industrie sont dans l'enfance. A mesure que les peuples grandirent, des réformes et des améliorations de toutes sortes se firent remarquer dans leur condition. C'est pourquoi, de nos jours, les nations les plus cultivées, les plus civilisées, les plus riches, les plus heureuses, sont incontestablement celles qui sont les plus instruites.

Ces observations trouvent surtout leur application dans les progrès industriels de notre temps. Certes ! Ce fut le savant qui le premier appliqua la vapeur à l'industrie, qui substitua la force motrice à la main d'œuvre. Ce fut au nom de la science que toutes les découvertes physiques et naturelles se sont faites. Chaque invention doit son existence à la découverte d'un secret scientifique, chaque industrie doit son essor à une théorie, d'abord condamnée comme utopie, rangée ensuite dans le domaine des faits.

On parle beaucoup dans notre pays du mouvement industriel qui s'accentue chaque jour ; heureusement on finit par s'apercevoir que le sol ne suffit plus à notre population et que l'industrie manufacturière doit marcher de pair avec l'industrie agricole. Mais on ne songe peut-être pas assez que

l'industrie manufacturière compte sur trois éléments pour réussir : la science, la main d'œuvre et la matière première. Qu'importe que nous ayons les deux derniers éléments si nous ne savons mettre en mouvement le mécanisme qui transforme les matériaux brutes en objets commerçables. Pour découvrir cette mine et étudier la composition de ce terrain, il faut le secours du géologue ; pour exporter avantageusement tel produit manufacturié il faut le concours du naturaliste et du géographe afin d'indiquer un marché où la nature ne produit pas de similaires ; pour faire subir à ces cuirs les transformations voulues il faut les lumières du chimiste qui désigne les composés nécessaires à la réaction ; enfin, pour conduire un établissement industriel quelconque il faut les connaissances de la mécanique appliquée. Où sont les maisons d'éducation où l'on enseigne spécialement la métallurgie ou même la physique et la chimie dans ses applications usuelles et journalières ?

Evidemment il y a encore un pas immense à faire. La science ne fait que naître au milieu de nous. Espérons que ses éblouissantes promesses dissiperont l'apathie du public ; que l'instinct de nos plus chers intérêts réveillera notre énergie nationale.

CHAPITRE VII.

Legislation.

Noblesse de la profession d'avocat—L'ancien barreau français—La science du droit et de son action dans les sociétés—Le Barreau Canadien—Réformes—Notre système judiciaire—Codification—Jurisprudence—Décisions des tribunaux—Le jurist—La revue de jurisprudence et de Législation—Pike's Reports—Stuart's Reports—Admiralty Cases--Robertson's Digest—Ramsay's Digest—L'Index de Lusignan—Law journal—Law Reporter—La Revue Légale—La Revue Critique—Le Droit Civil Canadien—La Bibliothèque du Code Civil—Masère—Cugnet—Mariott—Perrault — DesRivières Beaubien — Doucet —Crémazie—Bibaud—Carter—Ramsay—Harvieux—Langevin—Desautels—Baudry—Doutre — DeMontigny—Sanborn—Loranger—Mathieu—Pagnuelo-Girouard—Kerr—Beaudry—Clark—Laferrière—Todd—Lanctot—Résumé.

Il y a plus d'un état, dit Montesquieu, (1) qui périssent parce qu'on a violé les mœurs, que parce qu'on a violé les lois.

La raison de cette grande vérité, dit Mollot, (2) c'est que les mœurs sont le principe vital et substantiel des sociétés. Il en est de même pour les institutions qui concourent à constituer un état. Devant comme lui se fonder sur des mœurs, elles sont plus fortes par les mœurs que par les lois. C'est aussi pourquoi les Règles, propres à chaque institution, sont presque toujours tracées par des faits ou des usages anciens et uniformes qui, dérivant naturellement de ce principe moral, tiennent lieu de dispositions écrites et ont d'autant plus d'autorité qu'ils ont acquis l'autorité des siècles. *Sive scripto, jus venit, quod usus approbavit.* (3)

Pour exercer avec éclat sa profession, l'avocat n'est pas seulement obligé de connaître le droit et la jurisprudence, il lui

(1) Grandeur et Décadence des Romains. Ch. VIII. p. 70.

(2) De la profession d'avocat. I. Int.

(3) Jus. Inst. III §9.

faut posséder beaucoup d'autres qualités éminentes. Cicéron dit que l'avocat doit être universel. Chez les anciens, l'orateur, c'était le jurisconsulte appelé à défendre ses concitoyens dans les causes criminelles et civiles. Dans les temps modernes, l'avocat représente encore la plus haute idée de l'homme d'affaires; ses études le rendent apte à servir l'état dans les grandes assises parlementaires et à sauvegarder la fortune privée des citoyens devant les tribunaux du pays.

L'ancien barreau français est cité par son esprit d'indépendence, sa probité, son désintéressement, son honorabilité, autant que par la largeur de ses vues et la noblesse de ses actes. Ceux qui s'y distinguaient étaient revêtus de la pompe et de l'éclat de la noblesse. Mais ces perchemins, aussi inutiles qu'inoffensifs, ne font pas un éloge aussi flatteur que cette opinion de Camus. (*) " La vraie manière de montrer combien une profession est recommandable, à mon avis, est de développer les qualités qu'elles exige ; la sublimité de ses devoirs sont, selon mon sentiment, la juste mesure de la considération qui lui est due."

A cela il faudrait encore ajouter que la profession d'avocat a compté dans son sein les hommes les plus distingués, ceux qui ont le plus travaillé pour le bien être de l'humanité. C'est ce que l'histoire du droit nous découvre.

La science du droit est et a toujours été une des grandes puissances du monde. Toutes les pages de l'histoire sont là pour démontrer son influente action sur la civilisation. En effet, si nous nous reportons au berceau de la civilisation, nous trouvons un droit dur, barbare, inexorable. La loi des Douze Table exprime une rigidité qu'on peut à peine supposer à notre époque. Sous l'empire de ce droit inhumain, l'esclave, vile marchandise, a moins de prix que la bête de somme s'il a moins d'utilité. La puissance paternelle est absolue et les droits du créancier sur son débiteur rappellent ce que les âges les plus barbares ont produit. La condition de la femme est dégradante. Bref, l'ancien droit romain,

(*) Lettres sur la profession d'avocat.

qui devait plus tard atteindre un si haut dégré de perfection, était de la plus grande brutalité. Cette aspérité finit par disparaître petit à petit.

Le christianisme, dont la doctrine était si pure, si douce, si pleine de sollicitude pour le pauvre, fit beaucoup dans le sens de cette réforme. Mais il fut aidé dans cette tâche par le droit, par la science des jurisconsultes, ou si on le veut, par l'empire de la raison appliquée au grand travail humanitaire. Lorsqu'apparut le christianisme, les jurisconsultes qui appartenaient à la fameuse école de la philosophie stoïcienne réclamaient l'affranchissement des esclaves, l'émancipation de la femme, la réhabilitation des droits de l'humanité. C'est encore cette fameuse école qui, depuis Auguste jusqu'à Alexandre Sévère,—qui a commencé avec Labéon et Cadito et qui finit avec Modestin et Florentin,—a élevé le droit à la hauteur de la philosophie et qui compte des jurisconsultes comme Sabinius, Proculus, Celse, Jovolenus, Julien Africanus, Ulpien, Caïus, Paul et le plus grand de tous, Papinien. La sagesse de ces philosophes, unie aux lumières vivifiantes de l'évangile, régénèrent la société. En introduisant dans le dogme des lois les notions de la raison naturelle et les maximes de la morale humaine, le droit avait préparé les esprits à accepter les vérités revèlées et les dogmes de la morale divine.

Le paganisme, en s'écroulant avec le vieux monde, laissa, subsistant sur ses bases solides, le droit romain rassemblé dans les Institutes, les Pandectes, le Code et les Novelles de Justinien. De payen qu'il était il est devenu définitivement chrétien. Tribonien, Théophile, Dorothée contribuèrent à lui donner cette forme. Il s'incorpore au droit canon et sert à régir les tribunaux ecclésiastiques, les seuls qui fussent en usage du VIIIe au XIIe siècle, c'est-à-dire depuis la perte de Pandectes jusqu'à leur découverte au champ d'Amalphi.

Dans l'ordre légal le moyen âge se résume par un mot : oppression. Cet ordre de choses fut renversé par la puissance du jurisconsulte, ou si on veut, par le travail de la raison luttant contre l'injustice. C'est aux grands jurisconsultes de

l'époque, à ces restaurateurs du droit romain qu'il faut attribuer l'affranchissement de communes ; ils amenèrent aussi la soumission des grands vassaux au pouvoir monarchique.

Ce fut en proclamant timidement d'abord, ouvertement ensuite, les principes admirables des jurisconsultes romains sur l'égalité des droits, sur les caractères odieux des priviléges et l'inhumanité des servitudes, la prééminence du droit naturel qui repousse toutes les injustices, et tant d'autres maximes semblables que consacre le corps du droit civil, que les légistes firent pénétrer dans le droit public d'abord et ensuite dans le droit privé, les germes des libertés publiques de la France.

Plus tard, ils combattirent les prétentions de la Couronne qui dégénérait en abus et s'unirent au tiers état. Cette grande école s'ouvre par Pierre Desfontaines, se termine par Charles Desmoulins et compte Beaumanoir, Boutillier, Guy Coquille, Loisel, Charondas, De Thou, Molé, Brisson et tant d'autres.

C'est peut-être à tort qu'on attribue aux philosophes du XVIIIe siècle les réformes obtenus par la révolution française ; comme s'il fallait compter pour rien le travail des jurisconsultes ! Je ne sache pas que dans aucun livre de philosophie, ou exposition de principes sociaux, les vraies libertés et les droits de l'homme ne soient plus solidement établis et plus rationellement démontrés que dans les écrits des jurisconsultes. Il y a plus de sens et de philosophie véritable dans Pothier, Domat, d'Aguesseau que dans Diderot, d'Alembert ou Rousseau.

L'école de la science du droit est donc immense dans le passé ; c'est encore de nos jours la plus sûre autorité et la meilleure garantie de paix individuelle et sociale ; ce sera pour l'avenir la meilleure arme pour combattre les préjugés, l'ignorance et le fanatisme aveugle et étroit. Elle s'identifie avec la cause de l'opprimé contre l'oppresseur. Au point de vue social elle appuie les idées et les tendances démocratiques et ce ne sera pas la moindre de ses gloires que d'avoir contribué à généraliser ces idées, à en faire la base et le prin-

cipe fondamental des institutions et des gouvernements. (*)

L'heureuse influence de la profession d'avocat s'est fait sentir dans tous les pays. En Canada, elle est encore, malgré tout ce qu'elle peut offrir de défectueux, ce qu'il y a de plus honorable et de plus honoré. Mais le barreau canadien n'a pas toujours été ce qu'il est aujourd'hui, et je peux dire qu'il s'épurera encore d'année en année. Dans les commencements, c'est-à-dire à une époque qui ne remonte pas au-delà de 50 ans, cette profession était très-lucrative à cause du petit nombre de ceux qui l'exerçait. L'absence de maisons d'éducation rendait plus clair-semés les rangs des avocats. Ce petit nombre avait à parcourir des circuits très-étendus, leurs revenus étaient considérables. Il n'était pas surprenant de voir les seigneuries se concentrer entre leurs mains. Toujours à l'affut des bonnes aubaines, les capitalistes s'honoraient de l'alliance d'un avocat qui figurait au barreau, dans la magistrature et dans l'assemblée législative.

A mesure que l'éducation se répandit, il sortit chaque année de nos maisons d'éducation un essaim de jeunes gens enthousiastes, épris des glorioles du palais et qui s'inclinèrent, souvent sans consulter leurs aptitudes, devant l'image de Thémis, de telle façon que l'Ordre atteint un chiffre considérable, proportionnellement aux affaires qui se transigeaient dans le pays. Je dois ajouter que ces résultats provenaient de la rareté des obstacles qui doivent garder l'entrée du Palais. Les examens étaient trop peu sévères, ce qui permit à un grand nombre de jeunes gens sans talent comme sans connaissance de la loi et de la pratique de recevoir leur diplôme. A mesure que le nombre augmentait, les affaires diminuaient et la petite part de chacun ne permettait que de végéter. C'est alors que l'intrigue, la supercherie, les moyens bas, déloyaux, parfois malhonnêtes, les sollicitations indues et autres cabales indignes de l'Ordre, furent mises en jeu pour accaparer la clientèle. On fit de la profession un vil métier, on brocanta le titre d'avocat pour celui de char-

(*) J'ai emprunté le fond de ces remarques à un excellent discours prononcé par Son Honneur le juge Loranger, en 1873.

latan ; certains procureurs ont surpassé de beaucoup en basses menées et en sales besognes ces marchands d'orviétan qui figurent dans " Gil Blas." A cette époque de décadence les plus belles intelligences furent réduites ou à laisser le pas à de véritables nullités, qui prenaient les devants dans les affaires importantes en allant les quérir à la porte des boutiques et en dehors de leur bureau, ou à suivre l'exemple de ces chercheurs de causes dont l'avidité ressemble à celle d'un vautour s'acharnant à un détritus. Sans doute que le véritable mérite finit toujours par percer, sans doute que l'intégrité et l'honnêteté l'emportent tôt ou tard sur les hâbleries, mais il faut pour cela un temps souvent considérable.

Des réformes étaient donc plus que nécessaires, elles étaient urgentes. Au milieu de cette décadence il restait des membres honorables qui souffraient de ce triste état de chose. Il fallait du courage à ces hardis réformateurs pour attaquer un mal déjà si avancé qu'il paraissait incurable ; et chose digne de remarque, c'est que cette belle réforme est partie, non de la tête, non de ceux qu'une longue pratique et une clientèle faite mettaient à l'abri des nécessités de la vie, mais de ceux qui avaient à escompter leur avenir pour vivre du jour au lendemain, du jeune barreau en un mot, représenté par M. Gonzalve Doutre. Je le répète, le jeune barreau canadien est fils de ses œuvres : il a pu être secondé par les anciens dans la profession, mais là se sont bornés leurs efforts ; la jeunesse, qui a sollicité le mouvement, qui n'a rien épargné pour le mener à bonne fin, s'est récompensée elle-même.

Espérons que cette réforme portera ses fruits ; que ceux qui se sont associés de tout cœur au mouvement continueront cette œuvre pie. Il y a encore beaucoup à faire : il y a toute une révolution à opérer dans le programme des études cléricales et dans le stage des étudiants. La surveillance entre les membres n'est pas assez complète et le Conseil du Barreau devrait se manifester en plus d'une occasions laissées inaperçues ; on étouffe certaines affaires, on hésite, c'est bien à tort ! Vous ne parviendrez à rendre au Barreau son

ancienne splendeur et son antique indépendance qu'en rejetant de ses rangs ceux qui ne se conforment pas à ces règlements. Le Conseil a fait publier, il y a quelques années, un annuaire d'une véritable importance et qui devrait se trouver entre les mains de chaque membre. Ce livret contient les règles, maximes et brocards enseignant les devoirs de l'avocat envers la société, envers la magistrature, et envers ses confrères et ses clients; c'est le code de la vie pratique de l'avocat consciencieux et honnête. Qu'il le suive, et il gagnera, je ne dirai pas seulement l'estime, la considération et la confiance du public, mais même les honneurs et les dignités. Au reste, ces espérances commencent à se réaliser et avant dix ans la profession sera aussi payante qu'honorable.

Notre système judiciaire est un des plus parfaits et celui qui résistera le plus longtemps aux atteintes du temps.

Depuis la cession du Canada à l'Angleterre, en 1759, la plupart des tribunaux alors en existence ont fait place à de nouveaux plus en harmonie avec nos besoins actuels. Plus de quatre-vingts ordonnances ont été promulguées à cet effet. Les unes ont été abolies, les autres n'ont jamais été mises en force, la plupart se renvoient à d'autres, en sorte qu'il existait une véritable complication qui nécessitait une refonte de toutes ces lois éparses.

Ce besoin, qui se faisait sentir pour l'organisation judiciaire, existait également pour le code. Il était devenu nécessaire d'insérer dans un même ouvrage les lois civiles d'un caractère général et permanent, alors en force, d'en exclure celles qui ne l'étaient plus, d'amender certaines lois anciennes et d'appuyer chaque principe d'autorités recommandables.

Ce fut en 1857 que la législature ordonna la codification des lois du Bas-Canada. Trois causes principales ont amené la codification : la confusion des lois résultant de leur défaut de coordination et leur dissémination dans un grand nombre de volumes, l'existence du " texte " en une seule langue et les modifications que le temps avait rendues nécessaires.

Le travail fut confié à trois commissaires, les honorables

juges Caron, Day et Morin ; ils furent chargés, non pas de rédiger un code de lois nouvelles, mais de réduire en textes distincts les dispositions du droit en vigueur en indiquant sous chaque article les autorités qui l'appuient.

Les trois commissaires avaient une triple mission : celle de compiler les lois, de rechercher les sources du droit et de suggérer les amendements à la législature.

Ainsi, le Code Civil canadien avant de devenir loi fut soumis à trois corps : les commissaires, le gouvernement et la législature.

Les commissaires se mirent à l'œuvre en 1859, et soumirent leurs travaux à la législature en 1866.

Notre Code est une imitation du Code Napoléon, considéré comme un chef-d'œuvre de la législation moderne.

Le Code de procédure civile moins clair, moins logique dans la division de ses parties, l'ensemble de ses titres, et la rédaction de ses articles, a été préparé par les mêmes codificateurs, moins l'honorable A. N. Morin que la mort enleva trop tôt ; il fut remplacé par l'honorable juge Baudry.

Voilà donc les deux livres que l'on peut regarder comme la base de notre droit commun. Ils marquèrent avec la décentralisation judiciaire un véritable progrès dans l'histoire de notre droit.

Outre ces deux corps de lois, plusieurs publications estimables et très-utiles ont été fondées parmi nous pour répandre les lumières judiciaires. Je veux parler des revues de jurisprudence et les décisions des tribunaux. Le but de ces publications est de fournir au public et aux hommes de la profession la connaissance des décisions les plus importantes en matière civile. On conçoit que les cas jugés deviennent par la suite des précédents sur lesquels l'homme habile sait appuyer pour assurer le succès de sa cause. Une décision déjà acquise sur un point de droit ajoute un caractère plus solonnnel au texte du principe puisque ce texte est sanctionné par un fait. Les précédents engendrent la certitude que la loi est applicable au cas en particulier et le juge est, jusqu'à un certain point, lié à se servir de cette décision à moins

qu'on lui démontre qu'elle ne peut s'appliquer au cas argué devant lui.

Le premier recueil réellement important qui a été publié en Canada sont les *Décisions des Tribunaux du Bas-Canada*, 17 Vol. in–8. pp. 500. Cette publication, fondée en 1851, était rédigée par MM. Lelieve, Angers, Beaudry et Fleet. Les collaborateurs étaient nommés par le gouvernement et ils recevaient des appointements en conséquence ; il y en avait deux pour Montréal et deux autres pour Québec. Cette œuvre volumineuse est d'un prix inestimable pour les praticiens. Les causes les plus importantes, pendant cette période, et même celles qui précèdent 1851, sont rapportées au long. Le dernier volume est de 1867, époque de la Confédération.

Après les *Décisions des Tribunaux*, vient le *Lower Canada Jurist*, publication non moins importante qui compte déjà 17 Vol. in–8. pp. 350. Cette collection de décisions, de même que la précédente, est indistinctement écrite dans les deux langues, selon que la cause est rapportée par un avocat anglais ou français. Le *Jurist* est une entreprise purement privée, il est sous la direction d'un comité de direction composé de MM. Bethune, Lafrenaye, Morris et Kirby, assisté par un grand nombre de collaborateurs. Chaque volume a un index préparé avec soin. Le premier tome remonte à 1857, et il en paraît un à tous les ans. Parmi le grand nombre des collaborateurs distingués qui contribuèrent à la rédaction du *Jurist*, nous extrayons surtout les noms qui suivent : Les Hon. juges Monk, McKay, Torrance, MM. Lafrenaye, Cassidy, A. A. Dorion, J. Doutre, Cross, Abbott, T. K. Ramsay, E. Carter, R. Roy, Stuart, Bethune, Perkins, Popham, Day, G. Doutre, DeBellefeuille, Girouard, Pagnuelo, etc.

Une de nos plus anciennes collections de décisions des tribunaux du Bas-Canada est la *Revue de Législation et de Jurisprudence*, 3 Vols. ; elle date de 1845. On lit dans cette publication intéressante et savante des dissertations sur des sujets de droit ou d'organisation judiciaire dues à la

plume d'avocats et collaborateurs distingués du Barreau canadien et anglais de la province et des directeurs : MM. Louis O. Letourneux, S. Lelievre, Real-Angers, Chs. Mondelet, J. U. Beaudry, etc. Ajoutons à cela un grand nombre de décisions importantes qui font de la " Revue " un ouvrage souvent cité devant les tribunaux du Bas-Canada.

Le *Pike's Reports* remonte à 1810. Cette compilation de 77 pages comprend les causes plaidés et jugéees à la cour du Banc du Roi pour le district de Québec. La plupart des causes mentionnées dans ce court recueil ont été entendues devant le juge Sewell. Mais on y lit les plaidoyers de plusieurs avocats distingués qui furent élevés par la suite à la magistrature.

Nous devons à O. Stuart un ouvrage intitulé : *Report of Cases*, publié en 1835. Ce livre a bien son importance en ce qu'il résume les jugements portés en appel, à la cour de vice amirauté et au conseil privée. Il contient plusieurs décisions importantes des causes portées devant les tribunaux de 1810 à 1835.

Le *Stuart's Vice Admiralty Cases*, 1 vol. pp. 432, renferme les décisions importantes prononcées par la cour de vice amirauté, depuis 1832 à 1856. On trouve encore dans ce volume les règlements et règles de pratique relatifs à cette cour et faits en rapport à l'acte impérial. Ce n'est pas la partie la moins précieuse de l'ouvrage. Ces règles indiquent la procédure à suivre pour ester devant le tribunal de l'amirauté. L'appendice renferme des documents très précieux et détaillés de commissions très-anciennes, telles que celles du vice amiral, du premier juge de la cour d'amirauté, et autres.

Le *Robertson's Digest of Lower Canada* est aujourd'hui un livre indispensable dans la pratique de la profession d'avocat. M. A. Robertson a résumé dans son livre toutes les décisions publiées en Bas-Canada jusqu'à 1853. Le lecteur s'aperçoit de suite de l'importance de l'ouvrage. Le livre est divisé dans un ordre magnifique pour aider la consultation ; car il ne faut pas s'étonner si quelques fois, en certain

cas, la classification n'est pas exacte dans un ouvrage de ce genre· Vous connaissez la nature de votre action ; vous en cherchez le titre, puis vous n'avez qu'à lire une liste de jugements qui ont trait à votre cause. Le tout se termine par un index qui facilite encore vos recherches. Bref, M. Robertson a gratifié le Barreau canadien d'un ouvrage utile et pratique.

Le *Digested Index to the Reported cases in Lower Canada*, 1865, et le *Lower Reporter or Journal of Jurisprudence*, 1854, ouvrages dans le genre des précédents, sont destinés à rendre d'immenses services aux praticiens du Bas-Canada. M. T. K. Ramsay en est l'auteur

L'ouvrage de M. Alphonse Lusignan, *Indcx Analytique des Décisions Judiciaires rapportées de* 1864 *à* 1871, précédé d'une traduction de la Dissertation du juge en chef Sewell sur les Plaidoiries dans le Bas-Canada, etc., 306 pages, in 8vo, 1872, est destiné à faire suite aux digestes de M. Robertson et de M. Ramsay.

Depuis la publication de ces ouvrages, en 1863 et 1864, notre jurisprudence a fait un grand pas. La mise en vigueur, en 1866 et 1867, des Code Civil et Code de Procédure Civile, contenant des changements nombreux faits à l'ancienne loi, a forcément changé la jurisprudence du pays et rendu indispensable la publication d'un ouvrage qui résumât parfaitement celle-ci et tint le Barreau comme la magistrature au courant de ses transformations. M. Lusignan l'a compris, et prenant l'ouvrage de M. Ramsay à l'époque où il finissait, au 1er janvier 1864, il l'a continué jusqu'à l'année 1871. En sorte qu'avec les ouvrages de MM. Ramsay et Lusignan, l'on a l'expression fidèle des principes du droit et de la procédure consacrés depuis les premiers temps de la colonie par nos tribunaux.

The Lower Canada Law Journal comprend quatre volumes, in octavo royal, 2 col. On doit cette collection de décisions judiciaires à M. James Kirby, avocat du Barreau de Montréal. Le premier volume remonte à 1865 et le dernier s'arrête à 1868. Outre le rapport des décisions importantes,

l'ouvrage contient encore des articles de fond sur des sujets de législation ou se rapportant implicitement à la science du droit ; c'est une série très-précieuse, faite avec soin et méthode.

La Revue Légale, publiée à Sorel par MM. Michel Mathieu et Adolphe Germain. parût en 1869. Elle subsiste encore, formant quatre volumes in 8vo. pp. 300. Cette Revue était destinée à promouvoir l'étude de la jurisprudence dans le pays, et à être d'un secours pratique aux professions légales.

Les principales matières contenues dans les quatres volumes qui sont parus, sont d'abord une étude du juge Loranger sur le droit civil suivant l'ordre du Code Canadien, un traité sur les devoirs du Shérif par M. Mathieu, cinq ou six articles originaux écrits par MM. Lafrenaye, Gonzalve Doutre, F. Langelier, A. Germain, J. A. Mousseau etc. ; les décisions des tribunaux civils du pays et les arrêts importants rendus en France, en Angleterre et aux Etats-Unis ; enfin, un index alphabétique de toutes les décisions rendues depuis 1864, par nos cours, devant faire suite aux digestes de MM. Robertson et Ramsay.

La Revue critique de Législation et de Jurisprudence du Canada, publiée par MM. Kerr, Jette, Girouard, Perkins et Rainville, parait depuis 1871. Cette publication est publiée mensuellement et forme à la fin de l'année un volume de 500 pages.

" Combattre sans hésitation, disent les fondateurs dans leur préface, les erreurs et les faux principes, qui se rencontrent dans la législation ou la jurisprudence, et tenter de donner toujours le dernier mot au droit, à la logique et à la raison, tel est le programme que s'imposent les fondateurs de cette revue."

Outre le rapport des décisions contenues dans cette publication, on trouve encore d'excellents articles sur des questions de droit civil ou constitutionel. Les principaux travaux originaux contenus dans les deux premiers volumes sont : The Fishery question, Deeds of composition, The navigation of the River St. Lawrence, Legal Ethics, Power of Provincial

Legislature, Judicial appointements, Power of courts to pronounce upon the constitutionality of Provincial and Federal Statutes, The Bench and the Bar of Quebec, par M. KERR. M. GIROUARD a publié les écrits suivants : L'arbitrage provincial, Conflict of commercial prescriptions, Le droit constitutionnel du Canada, The joint High Commission, The treaty of Washington, The Geneva award, Of mortgage passed out of the presence of the creditor, Les promesses de mariage sont elles valides en droit, The Alabama indirect claims, La Législation Provinciale de 1871, Railway grants, Insolvency questions. M. F. LANGELIER a écrit : Du timbre, Des effets de commerce, De l'exécution des obligations. Le lieutenant colonel GRAY a également écrit plusieurs articles.

Le Droit Civil Canadien, par MM. DOUTRE et LAREAU, comprend l'histoire du droit canadien et les commentaires sur le Code.

Le premier volume, in 8vo pp. 800, est terminé ; le second, qui est sous presse, comprendra la fin de l'histoire du droit canadien. Quant aux commentaires sur le code, voici dans quel ordre les matières seront traitées :—1o. le texte même de l'article ; 2o. s'il y a différence entre les deux textes, elle sera indiquée ; 3o. les observations des Codificateurs ; 4o. la discussion en Comité ou dans le Parlement et la décision législative ; 5o. la revue des autorités citées par les Codificateurs à l'appui de l'article ; 6o. les décisions rendues en rapport avec l'article de 1663 jusqu'à ce jour ; et 7o. un résumé embrassant tout ce qui précède.

MM. DELORIMIER et VILBON, avocats de Montréal, ont entrepris la publication d'un ouvrage colossal, intitulé : *La Bibliothèque du Code Civil.* Suivant le prospectus, cette publication devait embrasser : 1o. Le texte du Code Civil en français et en anglais.—2o. Les observations des commissaires, en tête de chaque titre, avec des références aux articles du Code.—3o. Les autorités auxquelles les commissaires ont référé seront citées au long sous chaque article.—4o. Outre celles mentionnées par les commissaires, un nombre considérable d'autres autorités seront ajoutées, de sorte que l'on

s'évitera par ce moyen de recourir sans cesse aux auteurs et l'on se procurera ceux qui nous manquent.—5o. Un aperçu du Droit Romain sur chaque article.—6o. Le texte du Code Napoléon.—7o. Le texte du Code Louisianais.—8o. Jusrisprudence française.

Ce programme, malheureusement, n'a pas été suivi à la lettre, du moins dans la partie de l'ouvrage qui a été publiée. Les auteurs se sont contentés de citer, en partie, les autorités auxquelles les codificateurs ont renvoyé dans leur rapport. C'est déjà une tâche considérable. Les deux livraisons qui sont parues forment un volume de 700 pages, embrassant les 230 premiers articles du Code. Cette partie s'occupe de la promulgation, de la distribution, de l'application, de l'interprétation, de l'exécution des lois en général, et des personnes.

Cette publication, comme son nom l'indique, est destiné à tenir lieu des ouvrages écrits par les jurisconsultes. Il est bien vrai que si l'œuvre de MM. DeLorimier et Vilbon se continue jusqu'au bout, comme je leur souhaite, elle sera d'un prix élevé et reviendra aussi cher que les livres qu'elle est destinée à remplacer, outre qu'elle n'aura pas leur mérite intrinsèque. Mais cela ne diminue en rien la part de mérite qui revient aux compilateurs qui se sont livrés à cette tâche ingrate.

Le nom de FRANCIS MASERE est mêlé à tous les événements qui suivirent la Cession. Il naquit à Londres en 1731 et mourut en 1824. Fut procureur général de la province de Québec de 1766 à 1769. De retour en Angleterre il continua à s'occuper attentivement des affaires de la colonie. Fut Baron de l'Echiquier de 1763 jusqu'à 1824, époque de sa mort.

On a de lui les ouvrages suivants : 1o. Mémoire à la défense d'un plan d'acte du parlement pour l'établissement des lois de la province de Québec contre les objections de M. Cugnet. Londres, 1770 ; 2o A collection of several Commissions and other public instruments, proceeding from His Majesty's Royal authority, and others papers, relating to North America, since the conquest of the British arms in

1760. Do, 1772. pp. 311 ; 3o. Quebec Commissions. Do, 1774 ; 4o. An account of the Proceedings of the British and other Protestant inhabitants of the province of Quebec in North America, in order to obtain a House of Assembly in that province. Do ; pp. 294 ; 5o. Additional papers concerning the province of Quebec, destinés à servir d'appendice au volume précédent. Do, 1776, pp. 510 ; 6o. The Canadian Freeholder, in two dialogues, between an Englishman and a Frenchman settled in Canada, shewing the sentiment of the bulk of the freeholders of Canada concerning the late Quebec Act; with some remarks on the Boston Charter Act ; and an attempt to shew the great expediency of immediately repealing both those acts of Parliament, and of making some other useful regulations and concessions to His Majesty's subjects, as a ground for a reconciliation with the United Colonies in America. Do, Vol. I, 1776. Vol. II et Vol. III, 1779 ; 7o. Occasionnal essays ; chiefly political and historical, Do, 209. On trouve dans ce volume des documents relatifs à l'Amérique et " An account of the noblesse or gentry in Canada."

Le *Canadian Freeholder* est une critique assez sévère du gouvernement français et une apologie des institutions anglaises. Au reste, il faut beaucoup se défier des écrits de Masère. Emporté par la passion et le fanatisme, il dénature souvent les faits et porte des jugements faciles à réformer. A part ses ouvrages : *Commissions*, *Quebec Papers*, *Additional papers*, etc., et en général ceux qui ne font guère que produire le texte officiel, ses autres écrits n'ont pas une grande importance de nos jours. Mais on les consulte encore lorsqu'il s'agit de la période de temps qui s'est écoulée entre la Cession, 1759, et l'octrois de la Constitution, 1791. Tous ces ouvrages sont précieux à cause de leur rareté.

François Joseph Cugnet, un des plus anciens avocats du Canada, mourut en 1789. Il faisait partie du conseil supérieure avant la cession et fut nommé, après 1759, " procureur général et commissaire de la Cour et Conseil de guerre dans toute l'étendue de la Côte du Nord de son gouverne-

ment, comme homme de bonnes mœurs et de capacité en fait de lois."

Bibaud l'appelle le premier bourreau de la langue française en Canada. En effet, son style est loin d'être parfait, ce qui d'ailleurs se conçoit aisément. Cugnet n'avait pas étudié dans un grand collége comme M. Bibaud ; il s'était formé seul, et c'est beaucoup ! Il n'en a pas moins écrit de bons ouvrages qui ont rendu d'énormes services à ses concitoyens. C'était un homme de loi très-expert, et on peut dire le seul homme instruit, ou à peu près, qui resta au Canada après le départ des grandes familles françaises après la Cession.

En 1773, Cugnet coopéra à la rédaction de l'*Extrait des Messieurs*, ou réforme de la Coutume de Paris, de consert avec PRESSARD, JUCHEREAU et autres. Il publia en 1775 son *Traité des anciennes lois, coutumes et usages de la colonie du Canada*, ouvrage qui servît de guide aux étudiants en droit juqu'à l'apparition du traité des *Lois Civiles* de DesRivières-Beaubien, en 1832. Nous avons encore de Cugnet : "Extraits des registres du conseil supérieur de Québec et des registres d'intendance concernant la justice, 1775, pp. 106 ; Traité de la police qui a toujours été suivi en Canada, aujourd'hui province de Québec, depuis son établissement jusqu'à la conquête," 1775. pp. 118. Ces livres, malheureusement, sont devenus très-rares, et c'est à peine si, de nos jours, on peut les trouver dans le grandes bibliothèques publiques.

En 1773, l'avocat général JAMES MARIOTT, transmit un rapport au roi sur la proposition d'émettre un code de lois pour la province de Québec : *Plan of a code of law for the province of Quebec, reported by the advocate general.* London, 1774."

Ce long et important travail peut être divisé en neuf parties, 1o. Matériaux qui ont servi au rapport; 2o. Principes de droit qui doivent servir de guides ; 3o. Etat politique et commercial de la Province sous le gouvernement français et britannique, auquel ces principes sont applicables ; 4o. Au-

torités nécessaires pour établir de nouvelles lois ; 5o. Une assemblée provinciale, où le roi de sa propre autorité, peut-il révoquer la commission du juge en chef, et des juges, modifier les cours de justice déjà établies, conformément aux lois d'Angleterre ; 6o. Etat des cours de justice et suggestions sur ce sujet ; 7o. Droit commun de la province et proposition au sujet d'un système de compromis ; 8o. Revenus de la colonie et droit du roi, et réflexions à ce sujet ; 9o. Nature des établissements religieux dans la colonie.

On peut ajouter à cela trois appendices, dont deux ont rapport aux Jésuites et le troisième aux lois de police.

François Joseph Perreault est peut-être le canadien qui, à l'époque où il vivait, a rendu le plus de services au pays par sa plume. Ses travaux sont multiples pour l'époque. Il y avait bien peu de livres alors pour s'instruire, c'est sans doute ce qui nous explique la rudesse primitive que nous rencontrons dans ses écrits. Outre ses publications sur l'histoire et l'agriculture, on a encore de lui, dans la législation, des travaux importants.

Il traduisit du jurisconsulte anglais Petyt, la " Lex parlementaria " ou l'histoire des parlements, leur formation, leur pouvoir et leurs services, et les ouvrages de droit de Burns. On peut joindre à cela les " Extraits des Registres du conseil supérieur et de la prévoté (1824) ; Le juge de paix et officier de paroisse pour la province de Québec (1805) ; Dictionnaire portatif et abrégé des lois et règles du parlement provincial du Bas-Canada (1805) ; Manuel des huissiers de la Cour du Banc du Roi du district de Québec (1813) ; Question et réponses sur le droit criminel du Bas-Canada (1814) ; Moyens de conserver nos institutions, nos langues et nos lois ; Code sûr à l'usage des habitants tant anciens que nouveaux du Bas-Canada (1839).

En 1832, Henri DesRivieres-Beaubien publia un recueil intitulé : *Traité sur les Lois Civiles du Bas-Canada*, en trois volumes. Ajoutons que c'est le premier canadien, depuis Cugnet, qui ait publié un traité des lois civiles du Bas-Canada.

Les lois sur le Bas-Canada, éparses, sans ordre dans un

grand nombre de volumes, exigeaient de la part de ceux qui avaient à approfondir une question, des complications minutieuses, des études longues, ingrates et fastidieuses, qui souvent n'offraient point les solutions dont on avait besoin. Depuis longtemps, on sentait la nécessité de remédier à un aussi grand inconvénient en réunissant et coordonnant dans un cadre étroit, par ordre de matières, toutes les décisions relatives à chacune d'elles en particulier, et de manière que, non-seulement le jurisconsulte, mais même chaque individu put embrasser d'un coup d'œil tous les renseignements utiles à la connaissance du droit afin de pouvoir éviter des contestations judiciaires très-souvent préjudiciables au bien être et à la prospérité des familles.

Il n'y a pas à douter que le livre de M. DesRivières-Beaubien ait rendu de grands services au Canada. Ce manuel pouvait au moins guider les moins clairvoyants, et c'est toujours le plus grand nombre. Il ne renferme pas sans doute tous les points de décision, il n'a pas l'étendue, les considérations et l'érudition qui rendent un livre indispensable, mais tel qu'il est, il ne manque pas d'être d'un grand secours.

Aujourd'hui ce livre est relégué au fond des vieilles bibliothèques, parce que le code est actuellement la loi en vigueur et parce que nous avons pour nous guider, dans l'étude de nos lois, des auteurs beaucoup plus en rapport avec notre nouvelle législation.

M. P. D. Doucet, ancien notaire de Montréal, commissaire avec MM. VanFelson et McCord pour s'enquérir de l'état des lois sur la tenure seigneuriale, en 1852, a publié en langue anglaise, un traité sur les lois du Canada. Cet ouvrage est intitulé : *Fundamental Principals of the laws of Canada, as they existed under the natives, as they were changed under the French Kings, and as they ware modified and altered under the Dominion of England*, 1843, in-8 pp. 298-152."

C'était une entreprise colossale que l'auteur avait en vue, il n'a livré au public qu'une partie seulement de son travail.

Il débute par l'histoire du droit anglais jusqu'à l'époque de la Cession du pays à l'Angleterre, en 1763. Cette partie est traitée longuement et savamment. M. Doucet s'appuie des meilleures autorités. Il passe de là à l'histoire du droit français qu'il continue jusqu'à la découverte du Canada, au XVIe siècle, résumant cette partie en quelques pages. Vient ensuite le texte de la Coutume de Paris, en anglais et en français. Dans la dernière partie du volume, l'auteur entre plus spécialement dans son sujet en traitant le code civil. Les dispositions du Code Napoléon, qui se rapportent au Canada, y sont citées.

Cet ouvrage est avant tout une œuvre de compilation, mais il résume bien tout ce qu'il importait de connaître et d'étudier avant la codification. Nul doute que le travail de M. Doucet a rendu d'énormes services au Barreau et aux hommes de loi en général. Cepandant, il aurait encore mieux répondu, ce semble, aux besoins du temps si l'auteur n'en avait pas sacrifié la plus grande partie à faire l'historique du droit anglais. On trouve là sans doute une des sources de notre droit, mais ce résumé, fort bien fait d'ailleurs, présenté avec clarté et précision, est trop étendu comparé à l'espace consacrée aux lois civiles du Canada. Il aurait dû appuyer le texte de commentaires et de développements, ce qui aurait rendu des services plus signalés que toute la science qu'il déploie dans la discussion des vieux statuts impériaux. C'est, dans tous les cas, un ouvrage de mérite, qui dénote une connaissance approfondie du droit. L'auteur a certainement atteint son but en compilant ce travail dans le dessein d'aider l'étudiant qui, à cette époque, devait feuilleter un grand nombre d'ouvrages pour étudier les lois civiles ou criminelles en force dans le pays.

Le Barreau canadien s'honore, à juste titre, d'un homme qui, par sa probité, son érudition et son travail a sû s'acquèrir la considération de ses concitoyens, je veux parler de Jacques Cremazie, décédé en 1872, en son vivant Recorder de Québec et doyen de la faculté de droit de l'Université Laval.

M. Crémazie est le type de l'avocat honnête homme, comme il est le type du professeur minutieux. Il occupa la charge de professeur de droit civil à l'Université Laval depuis la fondation de cette institution, en 1852. Nul n'a voulu s'entourer d'autant de solennité et de majesté. Ambitieux de communiquer la science à ses élèves, il embrassait les questions de droit dans tous leurs détails ; rien ne manquait sous ce rapport, les minuties, les déductions faciles, les corollaires que l'analogie fournit aisément, tous ces cas de moindre importance que le texte original n'a pas prévu, trouvent dans ses " Notes " une solution claire. Ce n'est pas que le savant professeur néglige entièrement les principes fondamentaux, les articles organiques, les grandes questions controversées du droit, mais voulant trop embrasser, le jurisconsulte est obligé de céder le pas au commentateur minutieux. En un mot, l'enseignement profond, large, l'enseignement supérieur le cède à la glose pédantesque.

Et c'est aussi un peu ce qu'on remarque dans tous les ouvrages de Crémazie. A la lecture de ses œuvres on est tenté de croire que l'auteur tient à faire montre d'érudition. Il cite complaisamment le texte latin et le vieux brocard français. Une étude très-approfondie des classiques, un commerce bien entretenu des vieux auteurs français et du droit romain peuvent excuser chez l'auteur ce luxe de connaissances toujours fastidieux dans un livre élementaire. Les *Lois Criminelles Anglaises*, ouvrage qui fut publié en 1842, sont à l'heure qu'il est un livre rare en Canada ; c'est dire qu'il est recherché. Ce traité a cependant perdu de son utilité depuis la refonte modifiée des lois statutaires concernant les poursuites criminelles. Le statut de 1869 est devenu le manuel de l'étudiant. Reste cependant la première partie du livre qui traite des crimes et de leur division. Elle sauvera certainement le livre du naufrage de l'oubli à moins qu'une œuvre plus claire vienne la remplacer ; car je crois que l'obscurité est le défaut capital du livre de Crémazie : il s'est appuyé sur un grand nombre d'autorités, et celles des meilleurs criminalistes anglais ; mais au lieu d'adopter la mé-

thode particulière à l'un d'eux il a confondu et résumé celle de tous, ce qui explique sans doute l'incohérence qu'on y remarque.

En 1852, Crémazie publia : " Manuel de notions utiles sur les droits politiques, le droit civil, la loi criminelle et municipale, les lois rurales," etc., et en 1857, " Les notions élémentaires de cosmographie et de météorologie, accompagnées de leçons sur l'usage des globes."

Inutile d'ajouter que l'auteur a rendu des services immenses à la jurisprudence canadienne par ses manuels et ses autres travaux. On puise dans les notes de ses cours, de même que dans ses écrits, des connaissances utiles, saines et variées.

J'ai devant les yeux les *Commentaires sur les lois du Bas-Canada,* par MAXIMILIEN BIBAUD ; c'est un magnifique volume, à la relure forte, et enrichi du portrait de l'auteur. Je feuillette le livre.........Je le parcours, et mes yeux s'arrêtent sur une foule de mots en italiques ; ce sont des citations latines, des principes de droit romain. Il y en a beaucoup. Je ne suis pas certain, mais il me semble que l'auteur souriait d'aise chaque fois qu'il intercalait un mot de la langue de Cicéron. On s'aperçoit qu'il aime à faire le savant et à trancher du pédagogue.

Il y a beaucoup de commentaires dans les *Commentaires.* Il y a des pages consacrées aux études historiques du droit, d'autres au droit civil, d'autres au droit romain, d'autres au droit criminel, d'autres enfin pour donner la liste des admissions à la pratique de la profession d'avocat, ou pour citer le journal qui flatte la publication des *Commentaires :* il y a comme un chaos. L'ordre manque. A côté d'un détail de législation l'auteur vous expliquera la différence " que l'on doit mettre entre tôme et volume." Singulière manie d'être original et de placer des naïvetés dans un ouvrage sérieux ! Jugez ! l'auteur dira : *Monsieur Pothier,* et il signera son livre : *Bibaud, jeune.*

Bref, il y a bien des détails dans ce livre, bien des connaissances inédites, mais vous y chercheriez en vain une étude

vaste et approfondie des principes, une étude uniforme, réglée par une loi d'unité. Ce sont des commentaires, me direz vous ; oui, mais des commentaires mesurés sur une échelle étroite. Loin de moi l'idée de blâmer outre mesure le livre et l'écrivain. Je loue l'auteur de la tâche ingrate qu'il s'est imposée comme professeur ; je ne dis pas comme certain critique, peut-être malveillant, que son école de droit n'a été, en résumé, qu'un négoce de diplômes. Je suis le premier à rendre justice à ses efforts et à ses talents ; mais qu'on fasse de son ouvrage un puit de science et le canal de toutes lumières en Canada, je me récrie et demande justice au nom de la vérité. Suivant moi le professeur a beaucoup plus de mérite que l'écrivain. Ce n'est pas qu'il faille rejeter loin de soi les *Commentaires ;* non, je le répète, il y a des connaissances à puiser, mais le livre ne réunit pas tout ce qu'on aimerait à y voir ; et ce qui s'y trouve m'assure que l'auteur pouvait donner davantage. Il n'en demeure pas moins un livre précieux que l'on doit déposer avec soin dans sa bibliothèque mais qu'on ne peut consulter souvent, semblable à ces vases délicats, renfermés dans les armoires antiques, dont on se sert rarement de peur de les briser.

J'ai ouï dire que M. Bibaud est encore l'auteur d'un *Essai de logique judiciaire*, ouvrage, dit-il, qui doit servir d'*Antirrhétique* au livre de M. St. Albin, de France.

Edward Carter, C. R., avocat distingué de Montréal et M. P. pour le comté de Brome à la Chambre des Communes, publia en 1856 un ouvrage intitulé : *The Law and Practice of Summary Convictions and Orders by Justice of the Peace.*

Ce n'est là que la première partie d'un travail plus complet qui devait comprendre de nombreuses références aux décisions anglaises, qui forment la jurisprudence de notre justice de paix, et aux jugements de la Cour Supérieure. Les remèdes de l'appel et du certiorari devaient être traités sous leurs divers aspects d'utilité, et chaque matière devait être accompagnée de formules de procédure. La portion de cet ouvrage qui se trouve devant nous, et que l'auteur a dédié à l'hon. juge Aylwin, qui encouragea les travaux de l'auteur

de son assentiment distingué, traite spécialement des offices, devoirs et pouvoirs des juges de paix et de la procédure à suivre jusqu'à l'audition des causes devant eux. Trente-quatre formules de procédés terminent cette première partie.

Ceux qui ont déjà pu apprécier l'utilité du travail de M. Crémazie, qui embrasse le droit criminel d'une manière plus complète, ceux surtout qui ont suivi, devant nos cours, les révisions opérées par la Cour Supérieure des décisions des juges de paix, sauront gré à M. Carter d'avoir consacré ses veilles à des travaux aussi nécessaires pour la bonne administration de la justice dans nos campagnes.

M. Carter n'a jamais publié la seconde partie de son ouvrage ; mais le travail de M. Kerr nous a amplement dédommagé de cette perte.

Nous devons à T. K. Ramsay, juge de la Cour d'Appel, un petit travail d'une importance majeure, publié en 1863. Personne n'ignore que la Coutume de Paris était en force en Canada avant la promulgation du code. A l'apparition de la loi qui nous régit il importait de connaître les changements que la nouvelle loi apportait et les points sur lesquels elle différait d'avec la Coutume. Afin d'éviter la confusion et les recherches des hommes de loi, M. Ramsay publia ses *Notes sur la Coutume de Paris,* indiquant les articles encore en force à l'exception de ceux relatifs aux Fiefs et censives, au retrait lignager et à la garde noble et bourgeoise. Il résulte d'après ces *Notes* que près de la moitié de la Coutume a été abolie et qu'on ne retrouve guère que 148 articles qui ne soient pas affectés, plus ou moins, par la législation provinciale.

Une autre brochure de M. Ramsay a pour titre: *Government Commission Inquiry*, 1863. L'auteur soutient avec beaucoup de science que le gouvernement ne peut pas émettre de commissions, à personne autre qu'aux juges, pour s'enquérir des crimes et délits affectant la vie ou la liberté des sujets de Sa Majesté. M. Ramsay est un de nos meilleurs criminalistes. Il a été pendant longtemps avocat de la couronne pour le district de Montréal. I fut aussi pendant

quelque temps secrétaire de la commission de la codification. On lui attribue l'idée de la fondation, à Montréal, du *Lower Canada Jurist.*

Le système hypothécaire qui subsiste en Canada, après avoir parcouru plusieurs phases, présente aujourd'hui, tel que la codification l'a fait, une homogénité qu'il n'avait pas avant l'empire du code. Cependant le travail des codificateurs semble avoir été incomplet en ce qu'il s'est borné à rassembler en un tout les diverses dispositions légales concernant les hypothèques et les priviléges contenus dans les divers statuts, sans compléter entièrement ces dispositions restées en grande partie à l'état de premier jet. Mais ce système peut s'améliorer et avec quelques réformes tendant à faire atteindre au grand principe de la publicité de tous les droits réels un plein développement ; à perfectionner le mode d'enregistrement ; à rendre le droit d'hypothèquer plus effectif, et autres réformes relatives à la confection du cadastre ainsi qu'à la surveillance des bureaux d'enregistrement, on pourra compléter cette partie si importante de notre législation civile. M. Harvieux, N. P., Régistrateur du comté de Terrebonne, a contribué pour une bonne part à attirer l'attention de la législature sur ces points dans son opuscule : *Observations et Commentaires sur les titres XVII et XVIII du Code Civil du Bas-Canada concernant la loi des priviléges et hypothèques.* Ce traité se termine par un projet de loi contenant les vues de l'auteur sur les moyens à prendre pour rendre notre système hypothécaire plus complet.

M. Harvieux n'a pas écrit un traité complet sur cette matière ; ses commentaires sont modestes et sans prétention. Sa longue pratique lui suggère les amendements nécessaires au bon fonctionnement de la loi. Il résume en outre la jurisprudence française, d'après les meilleurs commentateurs du Code Napoléon, sur les matières qui sont identiques dans les deux codes. Il a su avec tact mettre à contribution ces différentes sources, et je dois ajouter qu'il a su en saisir le sens pratique en faisant saillir au besoin les défauts. C'est pourquoi le livre de M. Harvieux mérite d'être lu et étudié.

L'auteur n'a pas eu la prétention de faire un traité *ex professo* de sa brochure. Il n'en est pas moins vrai que son petit livre a beaucoup de mérite à cause de la lumière qu'il jette sur certains points du droit. Tout en étant modeste son œuvre n'en est pas moins pratique. Les quelques lacunes qui se trouvent dans ce manuel s'effacent derrière le mérite réel du livre. On y trouve tout ce qu'il faut connaître des priviléges et des hypothèques ; leur définition, leur nature, leur origine ou leur cause ; ceux qu'on doit enregistrer, le mode de les inscrire, ceux qui n'ont pas besoin d'inscription ; le moyen de les acquérir, de les transmettre et de les éteindre ; le rang qu'ils occupent suivant la loi ou suivant leur inscription.

Les priviléges et les hypothèques sont une partie importante de toute bonne législation. Il importe donc de les bien approfondir afin de sauvegarder l'honnêteté dans les relations, la fidèlité dans l'exécution des engagements entre citoyens. Aussi, est-ce le troisième essai que nous ayons depuis 1841, sur cette matière. Avant M. Harvieux, SIR H. LAFONTAINE et M. BONNER avaient esquissé, en quelques pages, les points les plus épineux de cette partie importante et à la fois difficile de nos lois.

Traité de droit administratif ou Manuel des Paroisses et Fabriques, tel est le titre d'un volume publié en 1863, par H. L. LANGEVIN.

A part le petit traité de l'abbé Maguire sur ce sujet, je crois que nous n'avions encore aucun ouvrage sur cette matière avant l'apparition du livre de M. Langevin. Il semble que l'auteur, partant de ce point de vue, a voulu écrire un ouvrage élémentaire, destiné à favoriser et à guider les études des aspirants à la profession d'avocat, tout en donnant au sujet des développements assez étendus pour rendre le livre utile au clergé. Mais il y a un grand nombre de points sur lesquels l'auteur s'est montré beaucoup trop court, et d'autres sur lesquels il ne dit mot.

Il ne touche pas à la question des emprunts qui est une des plus importantes, une des plus compliquées du droit des

fabriques ; pas un mot non plus de la distinction que l'on fait entre les assemblées de fabriciens et de marguilliers, anciens et nouveaux. Il semble ne dire qu'en passant que l'élection à la présidence peut compéter à chaque fabricien. J'aime assez cette opinion là, mais mon esprit n'est pas satisfait; il demande des raisons qui démontre ce droit. Et la question des notables, l'auteur a cru devoir ne pas en dire un mot. Peu de questions, en Canada, ont soulevé une explosion aussi spontanée et aussi variée d'opinions. Il y a d'autres points que l'auteur aurait pu toucher, ne fussent qu'à titre de renseignements. En sorte que ce manuel porte son titre, ce n'est pas un traité sur la matière puisqu'il ne dispense pas de l'étude des autres auteurs.

Tel qu'il est, cependant, ce volume n'est pas sans mérite. D'abord il a contribué à populariser les notions du droit administratif des fabriques, notions trop ignorées encore de nos jours, même par ceux qui devraient les posséder, les avocats par exemple. Ensuite, il a aidé aux écrivains qui plus tard se sont essayés sur le même sujet. L'auteur a apporté sa modeste part à l'édifice de notre législation en fournissant des notes et des documents inédits, en citant des coutumes, statuts, édits, ordonnances et arrêts en rapport avec ce sujet. Tout cela n'était encore qu'à l'état de connaissances latentes : il a pris le compas et mis en ordre cette masse de matériaux, laissant à d'autres le soin d'élever à côté de son humble monument un édifice plus complet et plus solide.

En évitant de toucher aux points importants de son sujet, l'auteur s'est mis dans une position neutre ; la tendance de son école n'est pas marquée. On reconnait de suite un homme qui a souci de sa popularité et qui ne tient pas à froisser son monde. Cependant, il semble qu'on pourrait le compter dans les rangs de l'école gallicane : ils appartient assez à l'état pour mériter cette bonne note.

Il existe en Bas-Canada une demi douzaine de volumes sur la question très-ancienne et toujours controversée des biens dits de Fabrique. La législation canadienne est loin d'être explicite sur ce sujet. Les partisans des deux écoles qui se

sont formées sur cette question vont chercher leurs preuves les uns dans le vieux texte français qui régissait la matière en France avant la Cession du Canada à l'Angleterre, les autres invoquent la coutume et les usagessuivis depuis 1759. On déterrent de vieux statuts provinciaux qui peuvent s'appliquer indirectement au litige, ou feuillette les archives du Conseil Supérieur et les nombreuses ordonnances des Intendants ; il n'y a pas jusqu'aux statuts impériaux qu'on invoque pour les besoins du moment; bref, toutes ces autorités prises de gauche et de droite ont plutôt contribué à embrouiller un sujet déjà très-contesté par deux puissances : le temporel et le spirituel.

L'une de ces écoles, dite ultramantaine, résume ses prétentions dans cette phrase : " Les biens des fabriques du Bas-Canada tombent de plein droit sous la juridiction ecclésiactique, et la juridiction ecclésiastique a ici une autorité souveraine et indépendante sur l'administration de ces biens temporels nécessaires au culte." Cette proposition se délaye dans une dizaine d'autres que l'école ultramontaine du Bas-Canada tente d'implanter parmi nous, et qui sont repoussées par l'école gallicane voulant donner à l'état sa juste part de droits et de franchises en autant que la raison peut, sur cette matière, rester d'accord avec la foi. Elle maintient que les biens des fabriques appartiennent aux paroissiens comme privilége corporatif et non à l'autorité diocèsaine relevant immédiatement du pape.

Le Manuel des curés pour le bon gouvernement temporel des paroisses et des fabriques dans le Bas-Canada, par Mgr. Desautels, appuie et développe les prétentions des ultramontains. Ce livre se divise naturellement en trois parties. La première contient, outre l'avertissement et une lettre circulaire de Mgr. de Montréal, une introduction dans laquelle l'auteur établit comme base de son ouvrage : 1o que l'Eglise de J. C. est une société visible exerçant, même en Canada, son pouvoir librement et indépendamment de l'autorité civile sur tout ce qui est de son ressort ; 2o que les biens des fabriques sont des biens ecclésiastiques qui appartiennent à

l'Eglise et non à des paroissiens ; 3o que le curé est le premier et principal fabricien, et que c'est l'autorité ecclésiastique qui appela les laïques à l'administration des biens de l'Eglise et non les laïques qui appelèrent le curé. La deuxième partie contient le corps de l'ouvrage et se divise en douze chapitres traitant les principales questions du droit des fabriques. La troisième partie se compose de plusieurs formules utiles au curé et aux marguilliers dans l'administration de la paroisse, et de pièces justificatives dont les principales sont le mémoire de Mgr. Lartigue contre l'admission des notables dans les assemblées de fabrique, le factum de M. Cherrier, le jugement de la cour d'appel et l'opinion du juge en chef Lafontaine dans la cause de Jarret vs. Sénécal, touchant la présidence du curé ; puis des édits, ordonnances, déclarations, actes du parlement, et statuts relatifs au sujet. Le tout forme un ensemble de renseignements et de faits sur le droit administratif qu'il serait difficile de trouver ailleurs sans des recherches nombreuses, longues et fatiguantes.

Outre les points qui divisent les deux écoles en existence dans le pays, il y a des questions de *faits* soulevées par Mgr.Desautels qui évidemment ne peuvent rencontrer l'approbation de tout le monde. Je citerai entre autres la fameuse question des notables. L'auteur distingue trois espèces d'assemblées pour le gouvernement temporel de la paroisse ; celle des marguilliers de l'œuvre, celle des anciens et nouveaux marguilliers, enfin celle des marguilliers et paroissiens. Jousse et d'autres auteurs diffèrent et donnent une autre division que celle là. Mgr. Desautels soutient également que " les marguilliers ne peuvent faire aucun emprunt de deniers que lorsqu'il en a été délibéré dans une assemblée des anciens et nouveaux marguilliers." Or cette opinion ne rencontre pas l'approbation de plusieurs savants avocats qui veulent la perticipation de tous les fabriciens. La participation du peuple dans toutes les questions relatives à sa régie est aujourd'hui trop palpable, sous un gouvernement constitutionel comme le nôtre, pour souffler au grand nombre un droit imprégné dans tous nos rouages administratifs.

L'ouvrage se termine par un chapitre sur la dîme où l'auteur s'efforce de prouver que la dîme étant *portable* et non *quérable*, comme anciennement en France, ne peut aussi être sujette comme en France à la prescription annale.

L'auteur cite souvent le traité de l'administration temporelle des paroisses de Mgr. Affre, les principes sur l'administration temporelle des paroisses par Boyer, voir p. 31, et des livres de droit français récents qui se rapportent à un ordre de choses différent du nôtre. Cette manière peut induire plusieurs en erreur et leur faire adopter des décisions qui ne parlent pas pour ce pays.

Ainsi, tout en disant dans l'introduction p. 7, que "notre législature ne devrait pas s'immiscer d'elle-même dans une affaire de fabrique," l'auteur veut nous faire régir par "les lois et les coutumes du royaume de France" suivant un arrêt du Conseil d'Etat pour la création du Conseil Supérieur de Québec (avril 1863.)

L'auteur n'ignore pas, sans doute, que c'est sur ces termes mêmes que le Conseil Supérieur s'appuyait pour connaître des matières ecclésiastiques.

Le Conseil interprétait l'arrêt dans un sens contraire. Modelé sur les parlements français il usait des mêmes droits et des mêmes pouvoirs. La citation est donc maladroite. L'auteur l'a senti puisqu'il a ajouté plus loin que "les Edits et Arrêts de Règlements des Parlements de France, postérieurs à 1863, ne sauraient être invoqués ici." (1)

Ici il y aurait toute une discussion à faire à propos de la question si controversée de l'enrégistrement des ordonnances au Conseil Supérieur de Québec. (2)

Page 36. L'auteur a omis de dire une chose importante, c'est qu'à l'origine d'une paroisse, la première élection de marguilliers se fait en vertu d'une ordonnance de l'évêque qui en règle le mode, et détermine leurs attributions. Ceci est essentiel.

---

(1) A la page 32, il cite comme autorité un arrêt de 1665.

(2) Vide, *Le Droit Civil Canadien*, par MM. Doutre et Lareau. Vol. I p. 120.

Page 38.—En laissant la liberté de ne pas appeler les paroissiens pour les élections de marguilliers, quand l'usage n'en est pas introduit, le *Manuel* pourrait induire ses lecteurs en erreur, et il pourrait être très-imprudent de ne pas convoquer les paroissiens, puisqu'ils étaient présents au moins à la première assemblée qui a élu les premiers marguilliers ; un curé ne serait pas admis à les exclure.

Page 43.—N'accorde-t-on pas trop au marguillier en lui laissant les livres de recettes et de dépense de la fabrique ? Ne pourraient-ils pas brûler entre ses mains ? Dans les anciennes paroisses, ces livres restaient dans un coffre déposé au presbytère où le maguillier pouvait les voir quand il en avait besoin. Ses propres comptes doivent être sans doute écrits d'abord sur des feuilles séparées et transcrits ensuite sur le livre de compte.

Page 50.—Il n'est pas exact, suivant nous, de dire qu'aucune loi n'oblige de mentionner au prône le sujet pour lequel on convoque une assemblée, car si cette convocation doit être faite suivant l'usage de la paroisse (page 49), cet usage peut avoir force de loi.

Page 51 à 62.—L'auteur a omis de dire que toute aliénation doit être autorisée par la délibération d'une assemblée de paroisse.

Page 68.—Nous serions bien disposé à admettre ce que l'auteur affirme, sur l'autorité de Boyer, que les églises ne peuvent être hypothéquées, alliénées, ni exécutées même dans leurs meubles destinés au service divin.

Mais nous aurions été enchanté de voir citer des "jugements donnant un surcis (p. 68), et ordonnant qu'il sera pris des mesures pour parvenir à l'acquit des dettes de la fabrique." Nous voyons bien la citation de Boyer à la page 76, pour une procédure qui n'a pas lieu dans ce pays ; mais franchement, ce n'est pas ainsi que l'on peut établir la législation ; si vous voulez faire autorité, prouvez ce que vous avancez, en citant la loi positive sur la matière. *

Quelqu'hardies que peuvent paraître certaines propositions

* *Journal de Québec*, 1855.

de ce livre, on ne peut s'empêcher de remarquer que l'auteur est maître de son sujet et que toutes les questions qui s'y rattachent lui sont familières. Car, traitant un sujet qui requérait des connaissances spéciales de droit canon, de législation civile, il a joint la science d'un jurisconsulte à l'assurance d'un scolastique. Son livre a relégué dans l'oubli le petit traité de M. Langevin. Nous devons encore à M. Desautels un article publié dans le premier volume de la *Revue Canadienne*, (1864) intitulé : " Des biens et revenus des fabriques en Bas-Canada."

Il s'élève une question toujours grave dans les pays de population mixte comme le nôtre. Les rapports de l'église et de l'Etat ne sont pas toujours parfaitement définis et les prétentions de ces deux autorités impiètent souvent les unes sur les autres. La ligne de démarcation qui sépare ces deux pouvoirs est difficile à établir. Il y a certains points cependant sur lesquels il est nécessaire de déterminer la prépondérance de l'un sur l'autre. Il s'en suit souvent des conflits qui mettent en danger et la sécurité sociale et la liberté individuelle. Les uns veulent que l'Etat cède le pas à l'Eglise dans les questions mixtes, les autres exigent au contraire que ce soit l'Eglise qui se soumette à l'Etat.

Parmi les livres écrits, en Canada, sur cette grave et importante question, et publiés dans le but de l'éclaircir, il faut mentionner le *Code des Curés, Marguilliers et Paroissiens*, par l'Hon. juge J. U. Beaudry.

Disons de suite que l'Honorable Juge ne tranche pas la difficulté de la question qu'il était appelé à résoudre dans son ouvrage. Il a jugé à propos de se placer dans une position indéfinie et qui donne prise à des interprétations différentes. Les ultramontains, ni les gallicans, n'acceptent pas le *Code des Curés* comme l'expression fidèle de leurs opinions en matière de droit administratif. Cependant, quelques critiques acerbes ont prétendu que ce livre était un plaidoyer, ce qui pourrait tontefois ne s'appliquer qu'à la manière de traiter certaines questions débattues à Rome et devant nos tribunaux. Le reste de l'ouvrage, qui comprend à peu près

tous les détails de l'administration des Fabriques, demeurera au dessus de ces attaques et rendra de véritables services. Au reste, le juge Beaudry, s'il a vraiment eu pour objet de soutenir une thèse en publiant ce livre, n'aurait fait que suivre l'exemple de M. Desautels, dont le Manuel des Curés, publié en 1864, était bien évidemment la pierre d'assise des prétentions émises alors par l'évèque de Montréal.

Si je dois considérer ces deux livres comme des plaidoyers sur les questions religieuses, je dois à la vérité de dire que si celui de M. Desautels n'est pas le plus habile, il est incontestablement le plus franc et le plus logique. Son thème consistait à faire prévaloir l'autorité ecclésiastique sur toute ingérence de la part du pouvoir civil, et s'il lui est échappé quelques opinions qui cadraient difficilement avec sa base d'opérations, il faut plutôt attribuer la chose au fait qu'il n'était pas dans son métier, ce qui ne pourrait servir d'excuse à un juge. M. Desautels luttait contre une impossibilité en voulant dégager l'autorité ecclésiastique des liens par lesquels le droit public soumet tout au pouvoir civil. Avant même d'avoir déployé tous ses moyens, il luttait au seuil même de son œuvre contre la confession qu'il était obligé de faire en ces termes : " Nous ne saurions douter que le Droit Commun ecclésiastique qui était celui de la France, avant la Cession du Canada à l'Angleterre, est le Droit ecclésiastique particulier au Canada, etc." Après cette concession, il devait rester et il reste désarmé pour soutenir l'indépendance de l'autorité eclésiastique, du pouvoir civil ; car rien n'était mieux établi en France que la suprématie des tribunaux civils sur tous les ordres, toutes les classes et tous les individus.

M. le Juge Beaudry est plus difficile à saisir que son prédécesseur, et son système, s'il est possible d'en trouver un, dans son livre, lutte contre deux impossibilités. Tantôt absolutiste et ultramontain, comme M. Desautels, tantôt gallican, sans l'avouer et même en protestant contre l'idée, il ne paraît pas toujours savoir ce qu'il veut. Il résulte de l'indécision qui caractérise la tendance générale de sa doctrine,

des contradictions nombreuses et l'énoncé de principes où le juge désavouerait probablement l'auteur, s'il était appelé à prononcer. La première page de l'introduction fournit un exemple de la tendance à affirmer l'indépendance de l'épiscopat et à prouver en même temps sa dépendance. Ainsi, il cite la loi de notre Parlement qui crée les corporations épiscopales, (32 Vict., Ch. 73) preuve directe de dépendance, et il dit, dans la même phrase, que les évêques " ne sont pas tenus de se faire reconnaître par le pouvoir civil ! " Un instant après il dit que l'église *admet* la législation laïque [et si elle ne l'admettait pas,—*quid* ?] et que l'autorité civile protège la religion catholique et lui assure des priviléges et une *prépondérance particulière !*

Comme M. Desautels, le juge Beaudry veut sortir du droit commun, mais dans des vues différentes. M. Desautels en veut sortir pour faire remonter tous les pouvoirs à l'évêque; M. le juge Beaudry veut en sortir à son tour, pour substituer la volonté du curé à la loi civile et même au rituel et au droit canonique, dans certains actes de la vie civile et notamment dans les refus qu'il peut opposer à ceux qui réclament son ministère lors du baptême, du mariage et de la sépulture des catholiques.

Ce n'est pas dans l'exposé des doctrines qui concernent l'érection des paroisses que pêche M. Beaudry, je crois au contraire qu'au point de vue purement *civil*, il est exact de dire avec lui, que la loi civile doit seule régner. Mais dans les procédés qui précèdent cette opération le prêtre a de nombreux rapports avec son évêque, et c'est dans ces rapports que l'autorité de l'évêque devrait rencontrer le concours obéissant du prêtre. C'est là que l'indépendance du prêtre à l'égard de l'évêque s'affirme, par l'organe de l'auteur.

Une des matières qui ont été le plus souvent agitées devant nos tribunaux [les élections de margeilliers] seraient destinées à y revenir plus fréquemment, si l'on prenait à la lettre ce que dit l'auteur à l'article 173, que " ceux qui ne signent pas le procès-verbal de l'élection sont censés y donner leur sentiment.' Ceci n'est vrai que relativement. Si l'élec-

tion n'est pas contestée, il faudrait une bien grosse irrégularité pour qu'on put l'attaquer, après s'être simplement abstenu de signer. Mais si une élection est contestée, la signature ou l'abstention ne peut signifier que peu de chose. Le danger d'affirmer une doctrine comme celle-là, c'est de suggérer, à quelqu'esprit borné ou passionné, l'idée de compter ceux qui s'abstiennent, comme partisans d'un candidat en minorité.

Sous l'article 224, qui reproduit fidèlement les dispositions du droit canon et du rituel, l'auteur énumère ceux qu'on ne doit pas inhumer, dans un cimetière catholique ; mais les commentaires détruisent la valeur du texte en affirmant : " que la sépulture peut être refusée à ceux que l'autorité ecclésiastique en déclare exclus, et qu'à l'autorité ecclésiastique seule appartient de juger de cette exclusion," et pour appuyer cette opinion, on réfère au jugement de la Cour de Révision, dans la cause de Guibord. Ceci explique la précipitation que l'auteur a mis à publier son livre et qui ne lui a pas permis de relire sa préface, dont la première phrase pêche par une tautologie malsonnante, imperfection qu'on ne retrouve dans aucune autre partie de l'ouvrage.

L'auteur affirme que les libertés et franchises de l'église gallicane n'ont jamais fait partie du droit du pays, quoiqu'il en soit fait mention incidemment, dit le juge Beaudry, dans une ordonnance de l'Intendant Dupuy.

Ces libertés et franchises de l'eglise gallicane étaient si bien le droit du pays, que dans l'acte d'installation de l'Evêque de Pontbriand, successeur de Mgr. de Laval, le roi dit : qu'ayant fait voir en son conseil les bulles et provisions apostoliques, octroyées à cet évêque par le Pape, et ne s'y étant trouvé aucune chose contraire aux *privilèges, franchises et libertés de l'église gallicane*, il a admis le dit Sieur Evêque à lui prêter serment de fidélité etc. Cette dénégation du gallicanisme a pour objet de repousser la juridiction civile connue sous le nom d'appel comme d'abus. L'auteur n'affirme pas que l'ordonnance de l'intendant Dupuy était un fait isolé, afin qu'après avoir détruit la valeur de cette

ordonnance, il ne restât plus rien dans la jurisprudence, comme trace de l'exercice de cette juridiction, mais il ne semble omettre de le faire que pour éviter des longueurs.

Les édits et ordonnances contiennent sept cas d'appels comme d'abus, indépendamment de celui jugé par l'intendant Dupuy. Depuis la cession du Canada à l'Angleterre l'autorité des tribunaux civils a prévalu, dans tous les cas invariablement où ce conflit a surgi. Il y a un parti pris, dans lequel participe le juge Beaudry, de trouver dans la cause du curé Naud avec l'évêque Lartigue, une décision contraire. Parce que la cour s'est déclaré incompétente à prendre connaissance d'une sentence de l'évêque, suspendant un prêtre de ses fonctions sacerdotales, on en conclut qu'elle s'est reconnue incompétente à juger de toutes les décisions de l'évêque ! Nous ne savons à quel code de logique, l'on emprunte ce syllogisme. L'évêque avait nommé M. Naud curé de St. Jean Baptiste de Rouville, jusqu'à révocation de sa part.

Le curé prétendait que l'évêque ne pouvait le révoquer. La cour a décidé qu'il le pouvait et qu'elle était incompétente à s'enquérir si les raisons de l'évéque, pour révoquer un curé, étaient bonnes ou mauvaises. Cela paraîtra bien naturel et bien simple à ceux qui ne bâtissent pas des forts avec des allumettes chimiques.

Les instituteurs ont prétendu, au commencement du système d'éducation, que les commissaires d'écoles n'avaient pas le droit de les démettre de leurs fonctions, sans de bonnes raisons, discutables devant les tribunaux. Les cours ont décidé qu'elles étaient incompétentes à s'enquérir si les commissaires avaient raison de renvoyer un maître d'école, lorsque ce dernier en appelait à la justice pour se faire maintenir en office. C'est peut-être une manière vicieuse de s'exprimer, pour un tribunal ; mais cela veut dire que chaque corporation ou officier public, qu'il soit ecclésiastique ou civil, possède des pouvoirs discrétionnaires nécessaires à leur régie, sans lesquels ils ne pourraient pas exister.

Le juge Beaudry avait bien défini la question en ce qui

regarde la sépulture, en disant : " l'église a le droit d'exclure du cimetière ceux qui n'appartiennent pas à sa communauté et ne font plus partie de son corps." C'est là une question de fait, appréciable par les tribunaux, et dans laquelle les règles sont aussi claires et aussi sûres, que lorsqu'il s'agit de savoir si une personne est membre ou ne l'est plus d'une société de bienveillance, d'une compagnie de chemin de fer ou d'une banque. Si oui, elle en a tous les droits, si non, elle ne les a pas ou les a perdus. (1)

La partie qui se rattache aux régistres de l'état civil est bien traitée. " L'auteur, dit M. Gonzalne Doutre [*] donne des règles sûres aux curés pour la tenue de ces régistres, il entre avec soin dans les plus petits détails et il serait à désirer que tout ce qui y est dit fut observé à la lettre. C'est à nos yeux la meilleure partie de l'ouvrage. Ce devrait être le *vade mecum* des curés dans leurs fonctions civiles. Il est exact dans tous les points et chaque observation porte un cachet de savoir remarquable. Si l'auteur se sent ainsi à l'aise en traitant la question des régistres de l'Etat civil, c'est qu'il ne touche point à ces sujets mixtes qui mettent son jugement à la torture. Dans cet élément civil il parle avec toute l'autorité d'un magistrat."

Les droits des notables sont parfaitement définis : les assemblées, leur présidence et la tenue des régistres des délibérations sont l'objet de judicieuses remarques qui indiquent une grande expérience de ces questions. L'organisation des congrégations, paroisses ou missions reconnues par l'Etat est savamment traitée. Le dernier chapitre est le plus important ; il traite de l'administration du temporel en neuf sections : 1o De la fabrique en général ; 2o Du bureau général ; 3o Du bureau ordinaire ; 4o Des marguilliers en charge 5o Des bancs ; 6o Du patronage et des droits honorifiques ; 7o Des cimetières ; 8o Des écoles de fabriques ; 9o Du maintien de l'ordre dans et près des églises.

(1) La plupart de ces remarques sont empruntées à un excellent article publié dans le *Pays* de 1871 (*)

(*) Revue légale 11, 486.

En somme, cet ouvrage a un mérite général incontestable. L'auteur a approfondi son sujet plus que tous ses devanciers. Et n'étaient ses irrésolutions et une certaine timidité qui l'empêchent de trancher la question de la supériorité civile en matière mixte, le Code des curés serait destiné à résoudre les nombreux problèmes provenant des obscurités qui enveloppent notre droit administratif.

Le nom de l'Honorable juge Beaudry a été mêlé à des travaux importants et sérieux ; il a fait partie de la commission chargée de codifier nos lois sur la procédure, et il a été pendant longtemps commissaire civil pour l'érection des paroisses.

Il a été nommé par le gouvernement pour collectionner les *Décisions des Tribunaux* du Bas-Canada ; il a aussi contribué à la rédaction de la *Revue de jurisprudence et de législation.*

L'honorable juge T. J. J. Loranger vient de publier le premier volume d'un ouvrage important, intitulé : *Commentaires sur le Code Civil du Bas-Canada*, 1873, in 8vo, pp. 550.

En entreprenant cette tâche colossale, l'auteur a sans doute prévu la somme de travail, de science et d'énergie qu'il lui faudrait déployer pour ne pas rester en chemin. C'est pourquoi j'aime à croire que l'ouvrage ne restera pas à son début. Le peu que nous avons ferait certainement regretter ce qui reste à faire. Ce n'est pas une tâche restreinte et de courte haleine qu'il a entreprise, mais bien un traité complet sur toutes les matières contenues dans notre code, aussi bien que sur toutes celles qui s'y rattachent. Or, on sait que notre droit commun est d'une nature toute exceptionnelle ; il a sa source dans les droits français et anglais, et il s'inspire également à la législation statutaire fort volumineuse comme chacun le sait. C'est justement ce qui rend la tâche du commentateur canadien beaucoup plus considérable que celle du commentateur français ; ce dernier ne remonte pas plus haut que le texte du code Napoléon qui est son unique source, le premier comme le dernier mot de sa paraphrase, tandis que le jurisconsulte canadien doit recourir aux nom-

breuses sources étrangères qui contribuent à alimenter notre législation.

Je ne saurais encore porter un jugement sain sur l'ouvrage que j'ai sous les yeux et qui vient de sortir de la presse. L'auteur d'ailleurs n'a pas encore donné à son travail un cadre assez étendu. Mais si je juge l'œuvre par l'introduction je suis convaincu que tout le Barreau saluera dans la personne de l'honorable juge un jurisconsulte éminent et un écrivain distingué. L'introduction est un petit chef-d'œuvre de science historique et légale. Le reste du volume comprend le commentaire sur le titre préliminaire, les trois premiers titres du livre premier, et une partie du titre quatrième.

Je vois que c'est l'intention du savant commentateur d'envisager les questions légales au point de vue abstrait seulement. C'est peut être un tort. Son livre aurait deux fois plus de mérite s'il ajoutait aux considérations philosophiques la discussion pratique de la jurisprudence et l'analyse des précédents. J'aime à croire que ceci sera amplement réparé dans les volumes qui suivront.

M. Loranger est encore l'auteur d'un Mémoire sur la question seigneuriale. On sait que l'honorable juge était un des substituts du procureur général devant la cour seigneuriale de 1854.

M. H. Sanborn, député shérif du district de Montréal, dans son manuel intitulé : *Handy Book for Sheriffs and Bailifs of the Province of Quebec*,, (pp. 158), s'est efforcé de placer dans une forme convenable toutes les informations nécessaires sur les devoirs des Shérifs et des Huissiers, dans l'exécution des jugements des Cours, et la manière dont ces devoirs doivent être accomplis.

L'auteur a suivi la marche du Code de Procédure civile et en a reproduit, sous leurs numéros respectifs, tous les articles qui se rapportent à son sujet, ainsi qu'une formule exacte de tous les procédés à faire en rapport avec la loi et une explication de la manière dont chaque procédé doit être fait.

M. Sanborn, dans le but de faciliter davantage ses lecteurs,

a aussi annexé à son Manuel un appendice contenant une liste des municipalités de tous les districts de la province de Québec, les noms des villages incorporés, paroisses, villes, etc., ce qui est d'une grande importance pour les assignations, la juridiction, etc.

Un tarif des honoraires alloués aux shérifs, suivi de ceux des taxes de Cours et des honoraires dûs aux huissiers, sur tous leurs procédés, est aussi contenu dans ce petit livre, ainsi qu'un index alphabétique qui place, sous un même coup d'œil, tout le contenu de ce travail.

M. Gonzalve Doutre, avocat du Barreau de Montréal, naquit le 17 juillet 1842. Fut gradué à l'Université McGill en 1861, et admis à la pratique de la profession en 1863.

La nom de M. Doutre est intimement lié à la réforme du Barreau. Ce sera toujours pour lui un beau titre de gloire. Ses confrères ont compris la grandeur des services rendus en lui présentant des adresses flatteuses et des dons superbes. Les abus sont toujours difficiles à détruire ; tout le monde les sent, chacun en souffre et personne ne veut prendre sur soi d'y remédier. Pour cela il faut beaucoup d'énergie, de caractère et de volonté. La profession d'avocat était encombrée et chaque jour le mal allait grandissant. On montrait si peu de sévérité dans les examens que les ignorants étaient toujours certains de leur affaire. Il suffisait de faire son stage et de suivre, même de loin, le bureau d'un patron et on pouvait compter sur un diplôme. M. Doutre imprima le mouvement à cette utile réforme qui tend à placer l'Ordre dans une position plus honorable. Il réussit à faire adopter en 1866 une série de résolutions qui indiquaient les principaux changements à opérer. Ces résolutions conduisirent à l'adoption d'une loi dans la chambre d'assemblée, loi qui fut sanctionnée dans le mois d'août de la même année.

M. Doutre a beaucoup contribué à la presse périodique. Il a un peu écrit tout partout et sur tous les sujets. On trouve son nom mêlé à une foule de travaux d'histoire, de législation, de littérature. Quoiqu'il n'ait jamais eu l'opportunité, ni même le désir de siéger en parlement il a fait à lui seul

plus de bills d'une nature privée ou publique que certains ministres que je connais. Il est notoire pour tous qu'il est très-expert dans cette branche. Si vous ajoutez à cela un amour du travail que rien ne peut rebuter, un talent aussi solide que facile, une bonne volonté qui le rend corvéable à merci, vous vous rendrez compte des services qu'il a rendus, et qu'il se fait toujours un plaisir de rendre à ceux qui s'adressent à lui.

Nommé professeur de procédure civile, de médecine légale et de logique judiciaire à l'Université McGill, il remplit ses devoirs de professeur avec une régularité, une assiduité et un désir de communiquer ses connaissances qui le rendent très-populaire auprès des étudiants. Il ne se satisfait pas de cela ; chaque année, à l'approche des examens, il réunit ses élèves dans ses bureaux ou à sa résidence privée et là il les questionne et les transquestionne tour à tour, les préparant ainsi à l'admission de la profession. Il a, dans la force du terme, le talent du professeur, talent qui n'est pas donné à tout le monde et qui est aussi rare et vaut presqu'autant que celui de l'orateur, puisqu'il constitue un genre d'éloquence.

M. Doutre est membre de la Société de législation de Paris, correspondant de la revue de droit international de Gand, président de l'Institut-Canadien et Docteur en droit. Aussi, sa réputation a-t-elle dépassé les limites de notre pays. Outre ses travaux sur les lois de la procédure civile et du droit civil, il a encore écrit plusieurs brochures, entr'autres : *Le Principe des Nationalités*, *Le Procès Ruel-Boulet, analyse médico-légale*, etc." Ses deux volumes sur *Les Lois de la Procédure Civile*, lui ont fait une réputation méritée de jurisconsulte. La première partie de ce travail contient le texte de la loi avec indication des sources d'où elle est tirée, le rapport des codificateurs, l'acte de Faillite de 1864, une introduction contenant les changements apportés par le code et un index méthodique qui peut servir de clef pour pénétrer dans les arcanes ténébreux des procédures judiciaires.

Mais l'auteur a réellement fixé l'attention publique par son second volume ; cet ouvrage a rendu des services signalés à la législation canadienne. Ce n'est pas une œuvre de génie, mais c'est une œuvre éminemment pratique, qui vivra aussi longtemps qu'il y aura des plaideurs et des avocats. Il met à nu, pour tout le monde, les ressorts de la justice, et à l'aide de ce *vade mecum* chacun pourrait plaider sa propre cause, s'il en avait la fantaisie. Le premier volume contient les principes, et le second l'application usuelle, pour ainsi dire mécanique de la procédure.

Le deuxième volume est un vaste recueil de ces formules diverses que les Procureurs, Praticiens, Auditeurs, Avoués, Notaires, Huissiers etc., doivent employer pour faire valoir leurs moyens devant les tribunaux civils.

Cependant ce serait mal apprécier ce travail si l'on n'y voyait qu'une compilation de formules. Il contient de précieuses suggestions pour l'amélioration de la procédure. Il signale les conflits entre le code civil et le code de procédure, aussi bien qu'entre les différentes parties de ce dernier code. La jurisprudence des arrêts, sur des points de procédure ou de pratique, part des plus anciens rapports publiés dans le pays, et dépasse les plus récents, car on en trouve d'absolument inédits.

La procédure de l'appel à Sa Majesté en Conseil Privé, celle de la Vice-Amirauté, des jurisdictions exceptionnelles, comme des Maisons de la Trinité, des Commissaires du Hâvre, toutes choses encore inédites ou éparpillées dans trente volumes différents, ont trouvé place dans cet ouvrage.

M. Doutre a eu le bon esprit de ne pas présenter ces formules les unes à la suite des autres, sans suivre l'ordre du code ; ce qui aurait amené la confusion et la sécheresse. Non, il met devant les yeux du lecteur la copie officielle ; il la discute, il la commente, l'annote, indique les changements désirables que son expérience et ses fortes études légales lui ont fait connaître, et puis s'il se présente un article qui comporte l'exécution d'un procédé quelconque à adopter, il

le formule en termes simples, catégoriques, clairs, toujours appropiés au style du palais.

Il y a plus, l'auteur a fait de profondes études sur la jurisprudence canadienne. Il appuie chaque cas, chaque principe énoncé dans un article par les précédents et les décisions des tribunaux. On voit à la lecture de son livre qu'il a feuilleté nos nombreux recueils de jurisprudence canadienne.

Bref, l'ouvrage approche de la perfection ; il ne lui manque rien ou fort peu de chose. Le style est clair et concis, grave et délié ; en certains endroits, où l'auteur discute quelques réformes légales, on remarque une certaine chaleur qui active l'intérêt; en ces endroits l'écrivain distingué se cache derrière la robe de l'avocat. Ces travaux sur la procédure ont fait une réputation méritée à l'auteur que l'on peut considérer comme le Pigeau du Canada. " Il mérite, dit M. Alphonse Desjardins, les félicitations de tous les hommes éclairés qui s'intéressent au fonctionnment de plus en plus parfait de nos lois et l'encouragement de ceux surtout qui peuvent bénéficier davantage du travail, des recherches et des études conscencieuses que cette œuvre met en relief. M. G. Doutre est un des jeunes membres du Barreau et déjà par son énergie et par une activité que rien ne déconcerte, il a réussi à opérer dans le Barreau des Réformes qu'aucun autre avant lui n'aurait espérer de voir se réaliser ; par son travail sur la procédure, il crée, dans un ordre de chose plus élevé, pour la sauvegarde d'intérêts encore plus étendus, un progrès dont tous les hommes d'affaires et surtout les praticiens en loi devront apprécier l'importance. Avant peu, nous n'avons aucun doute, l'ouvrage de M. Doutre sera cité à l'instar des auteurs les plus en renom et fera autorité devant nos tribunaux." *

Doué d'une énergie infatigable, M. G. Doutre est à mettre la dernière main à un travail d'une importance considérable ; ce sont des commentaires sur le code civil, précédés d'une introduction sur l'Histoire du Droit canadien. D'autres ont

---

* *Revue Canadienne*, 1869.

pu coopérer à cette œuvre capitale ; mais leur part de mérite n'est que secondaire.

L'histoire du droit canadien, par M. T. De Montigny est, avant tout une œuvre de consultation. L'auteur a eu le talent de compiler les règles, règlements, ordonnances, arrêts, proclamations, traités, statuts, actes, etc., qui furent en force en Canada à des époques différentes. Avouons que la tâche était grande et qu'il fallait pour atteindre ce but une patience et un courage à toute épreuve ; il fallait la patience de l'avocat, habitué à remuer la poussière des greffes, initié à toutes les ficelles de la procédure, accoutumé à ce travail lent, souvent mécanique, surtout opiniâtre et ardu, qui demande plus que partout ailleurs le concours de toutes les facultés intellectuelles.

Avec un plan vaste il faut faire un gros livre : l'*Histoire du droit canadien* est un gros livre. Mille pages ! Je n'entends pas dire que c'est le mérite principal de l'ouvrage. Je reconnais tout de suite que la partie originale se perd au milieu de la compilation. Suivant moi M. de Montigny n'a pas fait l'histoire du droit canadien, car une histoire du droit ne consiste pas à énumérer le titre des lois ou ordonnances qui ont régi un peuple, de même qu'une œuvre de critique ne consiste pas à citer les auteurs et leurs ouvrages, ce qui ne serait qu'un catalogue. Que dirions-nous d'un historien qui entreprendrait d'écrire l'histoire d'un peuple en ne citant que la chronologie des faits et des événements. L'histoire du droit canadien sous la domination française ne se trouve pas ailleurs que dans les édits et les ordonnances royaux, les arrêts du conseil, de l'intendant ou du gouverneur. Et bien ! il fallait entrer dans ce travail, le disséquier, en expliquer le texte et les dispositions ; mais non pas seulement nommer le titre des ordonnances et la date de leur enregistrement, ce qui d'ailleurs se trouve tout fait dans la table des trois volumes des Edits et Ordonnances ; c'est faire de l'histoire trop bon marché.

Puis, M. de Montigny emprunte le rapport des codificateurs pour nous citer l'exposé de leurs motifs. Sur ce ton

et sur cette note il cite le texte du code civil en prenant parfois la précaution de vous dire, avec beaucoup de naïveté pour un historien et un avocat, que tel titre renferme tel nombre d'articles. Suivant moi ces détails occupent une place trop importante dans l'*Histoire du Droit* au détriment de l'histoire législative et judiciaire du Canada que l'auteur a négligé de raconter.

Que tout soit reprochable dans le livre de M. de Montigny, ce n'est pas ce je pense. Il a des parties importantes et mieux traitées que les autres, particulièrement celle qui se rattache à la cession du pays. Reconnaissons encore qu'il a fallu du courage à l'auteur pour écrire un ouvrage de 984 pages sur des matières nouvelles et inexplorées jusqu'alors. Les difficultés auxquelles l'auteur avait à faire face étaient multiples, ne fusse que l'accueil froid et peu sympathique que reçoivent, dans ce pays, les productions écrites. Espérons que cette apathie diminuera à mesure que des hommes de mérite, à l'instar de M. de Montigny, prouveront par leurs productions littéraires ou scientifiques que le talent est de tous les temps et de tous les lieux. " En face de ces obstacles sans cesse renaissant, dit M. Charland, il y a une étonnante énergie enfantée par l'amour du savoir qui se développe, et étouffera, espérons-le, cette monomanie qui donne à la pesenteur de l'or la préséance sur la souplesse de l'intelligence. Cette léthargique apathie, qui tient nos hommes instruits dans le *statu quo* et beaucoup de jeunes talents dans la médiocrité, sera vaincue à force de sacrifices et le triomphe ne sera complet toutefois que quand l'apparition d'un livre fera réellement sensation dans le public. " [1]

M. Michel Mathieu, ancien shérif du district de Richelieu, a publié dans la *Revue Légale* un *Traité des devoirs du Shérif*. Cet ouvrage a beaucoup de mérite. Il atteste des heureuses dispositions de l'auteur pour l'étude et témoigne des longues et laborieuses recherches qu'il a dû faire pour rassembler les matériaux de son ouvrage. La charge de shé-

(1) *Franco-Canadien*, 1869.

rif a une importance considérable et joue un rôle supérieur dans l'administration de la justice. C'est l'officier chargé de faire exécuter les injonctions du pouvoir judiciaire. Ses devoirs, ses attributions et ses prérogatives sont fort étendues.

M. Mathieu a divisé son sujet en divers chapitres dont voici les titres : 1o Origine de l'office de shérif ; 2o Dignité de cet office ; 3o Introduction de cet office en Canada ; 4o Noms des shérifs depuis l'établissement de cet office à nos jours ; 5o De la nomination des shérifs ; 6o De la qualification des shérifs ; 7o Du cautionnement des shérifs.

Le travail s'arrête ici et ce qui reste à faire est encore plus important que ce qui a été fait. L'auteur ne fait qu'entrer réellement dans son sujet. J'espère que M. Mathieu terminera au plustôt ce travail qui ne peut que l'honorer.

Parmi les ouvrages de polémique religieuse qui ont été publiés ici depuis les vingt dernières années, il en est un qui résume de tous les autres ; qui à lui seul renferme plus d'arguments en faveur de la thèse ultramontaine que tous les précédents. Je veux parler du livre de M. S. PAGNUELO, intitulé : *Etudes historiques et légales sur la liberté religieuse en Canada.* Cette publication dénote chez l'auteur beaucoup de connaissances historiques et légales.

Dans un avant propos, M. Pagnuelo trace ainsi le cadre de son œuvre :

" Je me propose, dit-il, dans ces " Etudes, " d'établir que l'Eglise catholique romaine, en Canada, est pleinement libre, qu'elle vit de sa vie propre et se gouverne par ses propres règlements ; j'en conclu que cette liberté doit être la clef de l'interprétation qu'il faut donner aux lois civiles qui ont trait à notre organisation ecclésiastique et à toute matière religieuse.

" Je fais cette démonstration au moyen du droit public du pays, tel qu'établi depuis la conquête, 1o par le droit public des colonies anglaises ; 2o par les capitulations et le traité de Paris de 1763 ; 3o par les faits historiques de la reconnaissance, comme corps ou congrégations religieuses, des diverses sectes protestantes et des juifs ; 4o par la législation

touchant l'église anglicane, à l'occasion de sa séparation d'avec l'Etat ; enfin par l'historique des luttes que l'Eglise catholique a eu à soutenir, en Canada, depuis notre changement de domination.

" C'est ce qui forme la première partie de cet ouvrage.

" Dans une seconde partic, j'applique ce que je me suis efforcé d'établir dans la première, à la paroisse catholique romaine dans la province de Québec.

" Je montre à ce sujet, 1o ce qu'est la paroisse catholique romaine, et par qui elle doit être érigée ; 2o ce qu'est la fabrique et le rôle qu'y doivent jouer les marguilliers ; 3o quelle est la nature ainsi que l'emploi des biens et revenus des fabriques. "

Ce serait une témérité de ma part que d'entreprendre de suivre l'auteur dans sa démonstration. Outre que je me déclare incompétent sur cette matière, il me semble qu'il ne sied pas à un simple laïque de trancher des questions si brûlantes et sur lesquelles l'épiscopat canadien n'a pas encore dit son dernier mot. Ce livre est essentiellement une œuvre de polémique et il est destiné à renverser la théorie de Son Honneur le juge Beaudry. M. Pagnuelo est peut-être plus logique que le savant juge, en ce qu'il tire toutes les conclusions de son sujet, tout absurdes qu'elles peuvent être. En effet, que sont-elles ces conclusions ? Qu'une paroisse canoniquement érigée n'a pas besoin du secours de l'Etat, des commissaires civils, pour donner au curé titulaire les droits, priviléges et attributions civiles qu'est censée conférer l'érection civile ; que le curé a droit aux régistres de l'état civil et peut invoquer le secours des tribunaux pour collecter sa dîme ; qu'il a droit d'imposer des taxes forcées sur les habitants pour construire des édifices religieux et acquérir des cimetières, etc. Ainsi, l'auteur ne veut pas que la loi civile intervienne dans l'érection de la paroisse, dans la tenue des régistres, dans la perception de la dîme, dans la construction des édifices religieux au moyen de la taxe forcée. Mais si l'évêque rencontre de la difficulté pour arriver à ces fins, que faire ? Alors on recours à cette ville loi civile et on engage l'Etat

à prêter main forte à l'exécution des volontés ou des fantaisies de l'évêque !

M. Pagnuelo a soumis son livre au jugement et à l'approbation des évêques de la province, mais les lecteurs savent qu'il a été désapprouvé par les autorités ecclésiastiques de ce pays, particulièrement par Mgr. l'archevêque Taschereau. Ce livre d'ailleurs n'a pas le caractère, ni la portée, ni même la dignité d'un véritable traité de droit sur la question si débattue de l'Eglise et de l'Etat ; c'est une œuvre de polémique haineuse et violente, écrite pour servir les intérêts d'un parti, ne montrant qu'un seul côté de la question. C'est pourquoi elle passera avec les idées outrées qu'elle supporte. Bien plus, l'auteur, enfant soumis de l'église catholique et par conséquent acceptant sans murmurer les décrets du syllabus, se met directement en opposition avec ces mêmes décrets en invoquant, pour les besoins de sa cause, la liberté des cultes. Chose étrange et tout à fait singulière ! cette liberté des cultes que l'on combat en théorie, on l'accepte, on la proclame en pratique afin d'arriver plus sûrement au but qu'on se propose. Si l'auteur avait gardé sa position indépendante d'avocat, sans s'abriter derrière le manteau des approbations cléricales et même du syllabus, il ne se serait pas mis dans la position ridicule d'invoquer dans le corps de l'ouvrage des idées et des principes qu'il a soin de condamner et de répudier dans la préface.

M. Pagnuelo soutient un principe fort étrange, c'est que, suivant lui, le droit ecclésiastique d'avant le conquête aurait disparu depuis par l'effet du changement de souverain ; ce qui n'est pas du tout conforme avec l'histoire et les simples notions de notre droit public.

“ Nous ne remonterons pas dans ces études, dit-il, au-delà de la cession du pays à l'Angleterre et des capitulations qui l'ont précédée, car il *importe peu*, suivant nous, de savoir si tout le corps du droit gallican, y compris l'appel comme d'abus, qui en était l'âme et la sanction, a jamais été introduit dans la colonie.” Voilà ce qui s'appelle, en bon français, escamoter le point en discussion, et j'avoue que c'est tran-

cher d'une manière fort ingénue ce qui est toute la question en litige pour ce qui regarde les rapports de l'Eglise et de l'Etat en Canada. Mais oui, toute la question est de savoir si le droit ecclésiastique du Canada sous la domination française a survécu à la conquête ! Ce qui n'empêche pas cependant l'auteur de soulever le coin du voile et de tirer à lui les arguments qui peuvent convenir à sa thèse en citant plusieurs arrêts, édits et ordonnances antérieurs à la Cession.

Le style est dur, incorrect, embarrassé en certains endroits, mais on comprend que la gravité des questions qui y sont débattues fait oublier les défauts de la forme.

M. GIROUARD publia en 1860 un livre qu'il intitula : *Essai sur les lettres de change et sur les billets promissoires.* L'importance du sujet, la diffusion et l'obscurité de nos lois, à cette époque, sur cette matière, rendirent le travail de M. Girouard d'une grande utilité. En effet, si le commerce est le soutien des états modernes et que le contrat de change soit le soutien du commerce, on conçoit qu'un livre qui traitait sinon *ex professo* cette matière, du moins d'une manière assez explicite et assez claire, reçut un accueil favorable. Et à cette époque, en 1860, c'est-à-dire avant l'empire du code, les matières qui concernaient le droit commercial étaient moins définies qu'aujourd'hui, ayant à concilier la jurisprudence avec le droit anglais quant à la preuve. M. Girouard a donc répondu à un véritable besoin en écrivant son traité sur les lettres de change. Sans doute que l'auteur ne répond pas à toutes les difficultés, n'a pas une solution à la multiplicité des cas et n'embrasse pas le sujet dans tout son ensemble et jusque dans ses dernières analyses ; s'il l'eut fait, on le surnommerait avec raison le Pardessus du Canada ; mais tel qu'il est ce livre ne manque pas d'être utile au grand nombre. L'introduction, qui contient la partie historique, est traitée d'une manière lucide et indique une connaissance approfondie de la jurisprudence et de l'histoire du droit.

" C'est un événement assez rare en Canada, écrivait l'Hon. juge Beaudry à l'auteur, que l'apparition d'un ouvrage sur le droit ; aussi ai-je lu avec attention celui que vous avez

bien voulu me communiquer et auquel vous avez donné le nom d'*Essai* sur les lettres de change et que je qualifirai plutôt de *Traité.* Les développements que vous avez donnés à votre sujet, les commentaires dont vous l'avez accompagné, la multitude des décisions que vous avez rassemblées, et enfin la conférence des lois françaises, anglaises et canadiennes que vous y avez ajoutée, en font une œuvre qui ne semble rien laisser à désirer, nonobstant quelques observations sur des points qui n'ont pas encore été réglés par les tribunaux et sur lesquels la différence d'opinion est encore permise."

Dans son *Etude sur l'acte concernant la faillite,* 1869 M. Girouard exprime le regret de voir de si notables altérations s'opérer dans notre droit et compliquer dans une certaine mesure le fonctionnement des règles courtes et simples du droit commun de nos lois statutaires. Cette brochure se recommande par des commentaires et des discussions utiles. Elle est divisée en dix-sept chapitres et subdivisée en cent un paragraphes. L'auteur fait preuve de connaissances sur ce sujet mais la phraséologie est loin d'être irréprochable. En général le style n'est pas correct. L'auteur soutient que la loi de banqueroute nuira à notre commerce à l'étranger et qu'elle sera, même à l'intérieur, un obstacle aux développements commerciaux.

Une autre brochure de M. Girouard est intitulée : *Considérations sur les lois civiles du mariage,* 1868 pp. 43.

Ce travail parut d'abord dans les colonnes du *Nouveau-Monde.* Il tend à affirmer une thèse vigoureusement discutée depuis longtemps, et dont la réalisation pourrait amener de graves conséquences.

M. Girouard commence d'abord par passer en revue les difficultés soulevées par l'octrois de certains pouvoirs accordés aux ministres protestants en fait de mariage ; il fait l'historique des événements qui ont pu modifier notre législation, étudie ensuite les questions relatives anx mariages mixtes, aux mariages des prêtres, à la mort civile, aux mariages entre parents, au divorce à l'étranger, etc. Après avoir exposé ce que je puis appeler sa doctrine sur ces questions, il couclut à

changer les termes du code civil pour y substituer les dispositions du droit canon. Il fait découler tout son sujet du grand principe que le mariage est un sacrement. Suivant lui le mariage des catholiques doit être célébré: 1o en face de l'Eglise ; 2o par le propre curé des parties ; 3o après publication ou dispense de bans ; 4o enfin, il ne doit exister aucun empêchement non dispensé par leur évêque.

Le mariage des protestants doit aussi être célébré par leur propre ministre : il doit être célébré publiquement, après publication de bans, suivant les usages de chaque congrégation ; une licence de mariage dispense de toutes ces formalités; il suffit alors qu'il soit célébré par le ministre des parties, sans autre forme.

" Le mariage mixte a lieu conformément à ces règles, suivant qu'il est célébré par le prêtre ou ministre de l'une ou l'autre des parties.

" Le mariage des personnes dans les ordres sacrés ou des religieux morts civilement est aussi nul.

" Il en est de même du mariage célébré à l'étranger en fraude de nos lois.

" Le divorce obtenu à l'étranger est aussi nul en Canada.

" Une licence de mariage n'est valable qu'entre les mains des protestants.

" Quand aux catholiques qui abjurent, il est évident que le mariage qu'ils contracteraient immédiatement après, suivant le rituel de leur nouvelle profession religieuse, est valide. Il en serait peut-être autrement, si l'adjuration n'était pas sincère. Le tribunal devra sans doute avoir égard aux circonstances."

Ces prétentions,qui sont celles d'une école nombreuse et un peu aussi le vœu exprimé de l'épiscopat bas canadien, sont de nature à soulever bien des tempêtes. Il importe pour le bien de l'Etat qu'elles ne s'accusent pas d'une manière absolue et tranchante.

A part tous ces écrits, M. Girouard a encore beaucoup contribué à la rédaction de la *Revue Critique* dans laquelle il se passe le luxe d'écrire en langue anglaise. Ses écrits

sur les rapports de l'Eglise avec l'Etat marquent beaucoup de travail, beaucoup de recherches, un grand amour de l'étude ; mais il est regrettable de voir qu'ils péchent en certains endroits contre la vérité historique.

Parmi le nombre restreint de livres originaux relatifs à la législation de notre pays il faut mentionner au premier rang, *Magistrate Acts*, de W. H. KERR; 1871 pp. 415.

Une longue pratique des affaires criminelles, des études sérieuses sur la législature anglaise et un rare talent d'écrivain consciencieux et sage, secondèrent M. Kerr dans son entreprise. Aussi, son livre a-t-il été un de ceux que le public accepte et juge sans examen préalable. La réputation de l'auteur comme criminaliste était pour tous une garantie de la haute valeur du travail. Et personne n'a été trompé dans son espérance. La législation criminelle de 1869 a été annotée avec profit pour tout le monde. Le grand nombre de décisions citées judicieusement au bas de chaque principe de loi contribue à fixer la jurisprudence en matière criminelle. Ce n'est pas la partie la moins importante du travail de M. Kerr.

Avant de faire la revue du statut de 1869 l'auteur consacre, avec beaucoup d'à propos, quelques pages sur la nomination des juges de paix, la nature de leurs devoirs, leur juridiction, la preuve, la juridiction des cours de sessions trimestrielles, etc ; c'est la partie originale du travail. Elle est substantielle, claire, savante même. C'est pourquoi le livre de M. Kerr est appelé à rendre des services non-seulement à l'étudiant encore peu au fait de la législation criminelle, mais même aux hommes de loi en général désireux d'approfondir une législation dont la source est aussi large qu'elle est rationelle et humanitaire.

M. Kerr est un des collaborateurs assidu de la *Revue Critique* qu'il a alimentée de plusieurs bons articles.

Si j'avais devant moi les cinq volumes que M. EDOUARD A. BEAUDRY, notaire à Varennes, a l'intention de publier sur notre droit civil, je n'hésiterais pas à dire que c'est là l'œuvre la plus considérable entreprise dans le champ de la législa-

tion canadienne. Mais nous n'avons encore que le premier volume de cet important ouvrage. Espérons que les autres suivront de près celui-ci.

Le premier volume du *Questionnaire annotê du code civil du Bas-Canada* est un fort in-8 de 585 pages; il contient l'explication du titre préliminaire du code et tout le livre premier qui traite " des personnes." C'est dire que ce tôme est très-important puisqu'il traite de la Jouissance et de la privation des droits civils, des Actes de l'Etat civil, du Domicile, des Absents, du Mariage, de la Séparation de corps, de la Filiation, de la Puissance paternelle, de la Minorité, de la tutelle et de l'émancipation, de la Majorité, et des Corporations.

Dans le livre de M. Beaudry, tout le code a été mis en questions et réponses, et ces réponses sont généralement la reproduction du texte même. C'était certainement le moyen le plus sûr de ne pas dénaturer le sens de la loi. La manière d'annoter de l'auteur est celle adoptée par Pothier dans ses notes sur la coutume d'Orléans, par Jousse dans son commentaire de l'ordonnance de 1677, et autres jurisconsultes. Chaque article du code est expliqué, et des explications sont données sur notre ancien droit et sur le code Napoléon.

Mais cette méthode se rapproche plus de la glose que du commentaire et j'estime que l'auteur aurait donné plus de clarté à son travail en adoptant un système plus moderne. En effet, il y a notes sur notes, renvois sur renvois, ce qui rend très ennuyeuse la lecture, sinon l'étude du livre. La question renvoie à des annotations éloignées et la réponse fait de même. N'aurait il pas été plus simple pour l'auteur et plus accomodant pour le lecteur, de développer toutes les explications qu'il juge à propos de donner, dans un commentaire venant après la réponse. Ce mode aurait atteint l'objet que l'écrivain avait en vue, d'appuyer sur des points particuliers. Il aurait pu, de cette manière, donner au texte toute l'intelligence, toute la clarté, tous les développements qu'il désire. A chaque page il y a au moins cinq ou six sortes de caractères d'imprimerie, ce qui était indispensable

avec le mode adopté. Il en résulte une variété typographique qui, unie à la quantité des renvois, exige de la part du lecteur toute une étude préparatoire pour apprendre à lire le livre de M. Beaudry. Ceci peut paraître un détail, mais les œuvres de ce genre, destinées à durer, doivent unir la perfection dans la forme à l'érudition dans le fond.

Je me plais à reconnaître que les explications de M. Beaudry sont simples, claires, précises, catégoriques. Il n'a pas l'ambition de pénétrer dans la discussion des points controversés. Il exprime simplement son opinion. Il a la modestie des vrais savants. L'ouvrage a plus de mérite que l'auteur lui en suppose. Il ne le destine qu'aux étudiants, je sais plus d'un avocats qui le consulteront. Ce n'est pas que le livre ne pourrait être plus pratique. Oui, car il y a une lacune extrême. La science de la jurisprudence est absente. L'article n'est pas appuyé par l'autorité de la chose jugée. Le précédent n'est pas cité. Notaire par occupation, par conséquent peu au fait de la pratique et des décisions de nos cours de justice, l'auteur a dû malgré lui peut être, négliger cette partie aujourd'hui si importante. Les précédents font fortune en cour. L'avocat cite les causes jugées plus souvent que l'autorité d'un jurisconsulte. Cette habitude est peut être déplorable. Mais que voulez-vous, elle existe. Le tribunal s'incline devant la chose jugée au mépris souvent de la raison écrite. On dit, et c'est si naturel que de le dire : on a jugé comme cela, donc c'est la loi. De fait, la magistrature est une institution si sacrée qu'elle ne devrait jamais se tromper, encore moins se déjuger comme il est arrivé.

M. Beaudry s'en est donc tenu à la théorie pure, à la partie abstraite du travail. Il a peut être raison à son point de vue. Comme avocat je le condamne. En effet, rien ne m'aurait tant plu que de trouver là ce qu'il me faut, sans aller ailleurs compléter mes études sur un point controversé de loi, pour me préparer à plaider une cause ; chercher enfin l'argument en vogue à notre époque, la raison de la chose jugée.

L'auteur a parfaitement défini ses tendances dans la par-

tie de son travail, relative au titre du mariage. Il appartient à l'école ultramontaine. Il affirme avec modération, mais il affirme. L'ombre de Pothier ne lui fait pas peur. Il lui fait des niches en lui montrant la bulle *Quanta cura.* Le juge Beaudry, qu'il ne faut pas confondre avec l'auteur, ne trouve pas non plus grâce pour ses idées gallicanes sur la question des régistres. Ce n'est pas le lieu pour moi blâmer l'un ou de louer l'autre. Le temps répondra très éloquemment à toutes ces prétentions là. M'est d'avis cependant que Pothier n'était pas manchot.

L'ouvrage le plus important comme le plus récent, qui ait été publié en Canada, sur la loi criminelle, est intitulé : *A Treatise on Criminal Laws as applicable to the Dominion of Canada*, Toronto, 1872 in-8vo. pp. 720, par M. S. R. CLARKE.

L'auteur a voulu combler un vide qui se faisait sentir depuis longtemps. En effet, la codification des lois criminelles en 1869, tout en étant un progrès réel, ne laissait pas d'être incomplète par l'absence de commentaires et d'autorités. Il restait encore un travail à faire, celui d'appuyer chaque disposition de précédents, d'éclaircir le texte souvent voilé, vague, confus, du statut ; de définir les crimes en les classant d'après leur division respective, de citer avec à propos les auteurs anglais les plus recommandables sur ces matières ; enfin, d'indiquer la procédure à suivre devant les tribunaux criminels et la preuve dont chaque cas est susceptible. Ce qui restait à faire était donc excessivement important. Ce travail était appelé à donner à nos dispositions statutaires cette clarté, cette précision, ce côté pratique qui leur font défaut.

Depuis l'apparition du statut de 1869, il a été publié quelques traités, écrits avec talent, évidemment destinés à combler ce vide. Les livres de MM. Kerr et Lanctot sont de ceux-là. Mais il faut reconnaître qu'ils n'ont pas atteint ce degré de fini et d'utilité qui distinguent l'ouvrage de M. Clarke. C'est certainement à l'heure actuelle un ouvrage indispensable pour tous ceux d'entre nous qui voudront, parmi le jeune barreau du moins, se vouer à la pratique des

cours criminelles. C'est à la fois un digeste assez complet des décisions des tribunaux criminels dans les différentes provinces qui composent la confédération. En sorte que la jurisprudence locale est définie; ce livre contribuera du moins à l'établir, à la fixer, à l'uniformiser ; jusqu'ici l'avocat et le juge s'en rapportaient aux précédents anglais ; dorénavant on pourra citer la jurisprudence du pays. Et cette jurisprudence, parce là qu'elle est locale, qu'elle se base sur nos institutions, nos mœurs, notre état de société, nos habitudes, nos usages, vaut mieux que l'autre. Il n'y a de cité que les précédents purement locaux. L'auteur termine par un chapitre sur l'extradition, qui mérite d'être lu.

Ce n'est pas qu'il faille en conclure que l'ouvrage de M, Clarke soit sans défaut ; il pourrait avoir plus de dévelop. pements en certains endroits ; certaines parties importantes n'ont pas été travaillées autant que d'autres. Mais on ne peut s'empêcher de saluer avec bonheur ce travail qui, j'en ai la certitude, contribuera à agrandir le cercle des connaissances légales au milieu de nous. On ne peut, dans tous les cas, s'empêcher de lui donner une note favorable à cause de son caractère national ; le fond du livre, de même que ses accessoires, se base sur des matériaux originaux, indigènes, locaux. Il faut de toute nécessité que nos auteurs se pénètrent de cette grande vérité : l'Indépendance du Canada n'est qu'une question de temps. Il importe donc que les travaux en tous genres : législation, histoire, poésie, sciences, esthétique, ne portent point d'autres caractères. C'est à nos littérateurs qu'il importe de préparer d'avance le mouvement en habituant le public à se passer de la métropole et à ne compter que sur lui ; c'est là une œuvre méritoire et digne de tous les travailleurs intelligents : de travailler à donner à nos institutions l'homogenité et l'uniformité désirables. Ces attributs donneront à notre état de société la force acquise aux nations qui se gouvernent elles-mêmes. Les œuvres de l'intelligence possèderont donc cette distinction patriotique afin de revêtir un véritable cachet national.

M. Clarke est encore l'auteur d'un excellent *Traité sur les assurances*.

Sous le titre suivant : *Decision of the Speakers of Legislative Assembly and House of Commons of Canada, from* 1841 *to June* 1872, *etc.* M. AUGUSTIN LAPERRIERE, de la bibliothèque du parlement fédéral, a publié un ouvrage de 212 pages qui sera extrêmement précieux pour tous nos hommes publics. On y trouve les décisions rendues par les Orateurs de notre Chambre d'Assemblée durant l'Union et de la Chambre des Communes jusqu'à la fin de la session de 1872.

Le livre de M. Laperrière contient 199 décisions. 1 de l'Hon. Austin Cuvillier [1841-1844.], 3 de l'Hon. Sir Allan N. McNab [1844-1848.], 8 de l'Hon. A. N. Morin [1848-1851], 7 de l'Hon. John S. Macdonald [1852-1854.], 5 de l'Hon. L. V. Sicotte [1854-1857.] 56 de l'Hon. Henry Smith [1858-1861.], 26 de l'Hon. Ed. Turcotte [1862-1863.], 38 de l'Hon. Lewis Walbrige [1863-1867.], 55 de l'Hon. James Cockburn [1867-1872.]

Un appendice donne les décisions de deux orateurs sur des matières qui ont trait aux élections contestées.

Ce livre a coûté beaucoup de travail et de longues et patientes recherches, qui témoignent hautement en faveur de l'auteur.

M. ALPHONSE TODD, bibliothécaire au parlement fédéral a publié un ouvrage d'une haute portée, intitulé : *On Parliamentary Government in England*, 2 vol in 8vo pp. 650.

L'auteur examine soigneusement dans ce travail l'origine et les développements du droit constitutionnel anglais. On sent de suite l'importance d'un semblable ouvrage pour tous ceux qui, en Canada, veulent faire des études élémentaires sur le droit constitutionnel de la métropole. Ces études sont d'autant plus efficaces et plus pratiques qu'elles trouvent une application immédiate dans nos parlements.

Cet ouvrage a été publié à Londres, le premier volume en 1867 et le second en 1869. Le premier volume est dédié à l'Hon. John Rose, le second à l'Hon. T. D. McGee.

Après avoir fait l'histoire du droit constitutionnel, l'auteur

exmine les attributions qui relèvent du souverain et de ses rapports avec le parlement, les conseillers de la couronne et les conseillers privés, le conseil exécutif, son origine, son organisation et ses prérogatives ; les ministres de la couronne en parlement, les départements d'état, leur organisation et leurs fonctions ; les juges et leurs rapports avec la couronne et le parlement.

L'ouvrage de M. Todd contribuera certainement à vulgariser la connaissance du droit constitutionnel parmi nous. Neut-il ce seul mérite que déjà l'auteur serait amplement récompensé de son travail ; mais c'est encore un véritable arsenal ou pullulent les précédents et les autorités à l'appui des points controversés. C'est pourquoi le législateur, l'homme d'état, les avocats et les publicistes ne sauraient s'en passer.

M. Magloire Lanctot, magistrat stipendaire pour le district de St. Hyacinthe, est en voie de publier sous le titre de *Livre du Magistrat*, un volume de quatre à cinq cent pages. Cette publication est rédigée de manière à rendre plus compréhensible nos lois statutaires en matière criminelle. En même temps l'auteur résume, de Greenleaf et autres auteurs anglais, les lois de la preuve. Ce sera sans aucun doute la partie la plus originale et la plus pratique de l'œuvre.

M. J. Roy, avocat de St. Hyacinthe ; a commencé la publication d'un volumineux ouvrage, intitulé : *Explications du Code Civil du Bas-Canada*, in-8 pp. 378. Nous n'avons encore que le premier volume, lequel s'arrête au livre deuxième. L'auteur n'a pas eu la prétention d'écrire des commentaires capables d'éclipser ceux de Trolong. Si la science ne fait pas défaut, elle se cache en certains endroits. Le style est pauvre et annonce l'écrivain encore peu au fait de la pratique.

L'Hon. J. J. C. Abbott naquit à St. André en 1821. Fut admis au Barreau en 1847. Doyen de la faculté de droit de l'Université McGill. Siége au parlement depuis 1857. Fut solliciteur général de 1862 à 1863. Possède une clientèle très étendue comme avocat. Auteur de l'acte de faillite de

1864 " with notes together with the rules of Practice and the tariff of fees for Lower Canada, " pp. 118. Ce travail est dédié à l'Hon. Juge Meredith. Les commentaires qui accompagnent la loi sont appuyés par les meilleures autorités, tout en citant la loi ancienne et nouvelle sur la matière. Cette étude est aussi utile au commerçant qu'au jurisconsulte.

L'honorable JONATHAN SEWEL 1766-1839, homme d'une fatale célébrité dans les annales canadiennes, suivant l'expression de M. Bibaud (1), occupa la charge de Juge en Chef. Dans son *Plan d'Union* il tend à neutraliser les canadiens par l'émigration européenne. Son *Essai sur l'histoire du droit français* présente dans un court résumé beaucoup de connaissances. On a encore de lui : On the advantage of opening the River St. Lawrence to the commerce of the world, 1814 ; On stones used in Russia for warming dwelling houses ; Notes upon the Darck days of Canada.

JUSTIN McCARTHY (1832), habile avocat de Québec dont M. de Gaspé parle avantageusement dans ses *Mémoires*, n'était encore qu'étudiant lorsqu'il publia le *Dictionnaire de l'ancien droit du Canada ou Compilation des Edits, Déclarations*, etc. 1809. Ce n'est pas tant, dit M. Bibaud (2), une simple compilation qu'une analyse claire et exacte des Edits et Ordonnances.

LOUIS PLAMONDON, avocat de Québec, membre de l'ancienne société littéraire de Québec de 1809, a prononcé un éloge de George III. Ses talents l'on placé à la tête du Barreau à l'époque où il vivait. M. de Gaspé en parle avantageusement dans ses *Mémoires.*

L'ABBE ROUX, du Séminaire de St. Sulpice, prédicateur, théologien et jurisconsulte distingué, a laissé un *Traité des Notes de l'Eglise*, un traité sur l'amovibilité des curés en Canada, publié et augmenté par Mgr. Lartigue avec une réfutation des Notes de M. Lafontaine, avocat de M. Naud, sur l'inamovibilité des curés, et des mémoires sur les droits du Séminaire.

(1) Hommes illustres.
(2) Id.

James Armstrong, avocat de Montréal, a écrit : A Treatise on the law relating to marriages in Lower Canada, 1857 ; M S. Belanger, avocat de Montréal, une Table alphabétique et analytique du code civil du Bas-Canada 1865 ; M. Coutlee, un semblable travail pour le code de procédure ; M. L. N. Benjamin, avocat de Montréal, une compilation importante : The St. Albains Raid, 1865 ; c'est le dossier complet de cette cause, une des plus remarquables, de nos annales judiciaires. M. Dunn a rendu le même service en publiant un compte rendu de l'affaire Guibord, 1870.

M. George Bridges, journaliste entreprenant d'Aylmer décédé en 1841, a publié : Digest on the British constitution ; M. Godfroy Chagnon, Vicaire de l'Assomption, un Précis des ordonnances du conseil spécial et des actes de la législature de la ci-devant province du Bas-Canada, 1842 ; M. A. J. Cherrier, un Mémoire contenant un résumé du plaidoyer sur les questions soumises par le procureur-général de Sa Majesté à la décision des juges de la Cour Supérieure.

M. Hugh Taylor, ancien avocat de Montréal, Manuel of the office duties and liabilities of the Justice of the Peaces with pratical forms for the use of magistrates out of session 1843 ; l'hon. juge Torrance, des lectures sur le Droit romain. Chs. Tetu, N.P. Analyse et observations sur les Droits relatifs aux évêques de Québec et de Montréal et du clergé du Canada, 1842, pp. 240 ; John Henry Willan, 1827, avocat distingué de Québec, Manuel of the criminal law of Canada, 1861, pp. 58 ; Some loose suggestions for the improvement of the criminal law in its present state of transition. 1867, pp. 17, M. J. Doutre, C.R., L'acte seigneurial de 1854 ; M. de Bellefeuille, le précis des changements ; M. E. P. Dorion, traducteur en chef de la chambre législative, deux pamphlets intitulés : Affaire Pelletier, procès pour meurtre, 1853, p. 100 Historique des fonds de retraite en Europe et en Canada, 1862, pp. 64 ; M. Clement Dumesnil, De l'abolition des droits féodaux et seigneuriaux du Canada, 1849 ; Réflections préliminaires des vrais principes politiques, 1849 ; l'Hon. Christopher Dunkin, avocat des seigneurs à la cour seigneuriale de

1854, a écrit beaucoup sur la fameuse question seigneuriale. Les *Titres des Seigneurs* sont un ouvrage indispensable pour qui veut étudier à fond cette phase importante de notre législation ; M. J. M. Dunscomb, collecteur des douanes à Québec, composa un traité intitulé : Provincial laws on the customs, et le Canadian custom house guide, 1844 ; M. André Hamel, La question des Fabriques 1831 pp. 17 ; l'Hon. Hugues Heney, 1790-1844, des commentaires sur l'acte constitutionnel du Haut et du Bas Canada, 1832 ; M. D. Girouard, La contrainte par corps, article publié dans la *Revue Canadienne* de 1866 ; M. J. Doutre, C. R. Les Chartes du Canada avant la cession, lecture faite devant l'Institut Canadien le 26 décembre 1867 ; M. Rambeau, 1810-1856, Le bill seigneurial exposé sous son vrai jour, 1855, pp. 31.

Ainsi qu'on le voit, les ouvrages sur le droit sont assez nombreux. Ils font certainement honneur à notre littérature. Ces travaux prendront de jour en jour de l'accroissement. On peut remarquer que l'élan date surtout de la codification.

Cependant, il reste encore un grand travail à accomplir : des commentaires sur le code civil. Déjà des écrivains de mérite se sont mis à l'œuvre. Réussiront-ils à accomplir cette tâche jusqu'au bout ? Toutefois, les hommes de loi restent convaincus qu'un ouvrage de ce genre remplirait une grande lacune. Mais il faut appliquer à ce travail des connaissances étendues, profondes, une longue expérience de la pratique et de la jurisprudence. Outre les commentaires du code civil, il y a encore plusieurs travaux importants qui seraient d'une utilité pratique, par exemple des commentaires sur les traités spéciaux du code civil, sur le code municipal, la législation criminelle et la procédure civile.

Le code civil est une œuvre sinon parfaite, du moins recommandable par elle-même. Elle mérite toute l'attention de ceux qui voient dans le bon fonctionnement des tribunaux une des plus grandes stabilités de la société. La vie sociale d'un peuple se reflète dans ses institutions judiciaires et l'administration de la justice est une marque apparente de

civilisation. Que deviendrait l'homme, la famille, la cité, la société, l'humanité, sans le respect de la loi et sans le prestige des tribunaux ? Le pouvoir judiciaire est donc une puissante garantie de l'ordre public ; il assure au citoyen la paisible jouissance de sa propriété ; il protége la société contre les attentats de ses membres. Son rôle est essentiellement pacificateur et conservateur de ce qui est juste, honnête et bon, suivant le désir de la loi. Par lui le faible trouve protection contre les empiètements du fort, et l'opprimé obtient justice contre le puissant. Sous un égide bienfaisante l'humanité s'avance graduellement et sûrement vers une fin commune à tous les êtres raisonnables : le progrès. Les sociétés se développent en dehors des commotions bruyantes. Le droit a pris l'humanité à son berceau ; il l'a débarrassé des langes grossiers de la barbarie et il l'a triomphalement conduite par la main au seuil même des temps modernes. Son rôle n'est pas fini. Il surveillera cette civilisation et écartera les obstacles qui en arrêteront l'essor. La loi est à la société ce qu'est le gouvernail au vaisseau : elle éloigne de l'état les dangers qui le menacent. Sans doute qu'elle n'est pas efficace à dominer toutes les tempêtes et à écarter tous les conflits, mais en dehors des circonstances anormales, elle est la plus grande garantie de stabilité et de paix qui existe sur la terre.

Le rôle de la loi s'identifie d'ailleurs, avec celui de la raison qui tend chaque jour au perfectionnement d'elle-même. Dieu a voulu que les hommes se formassent en société pour satisfaire aux besoins de chaque être. Mais la raison commandait également à l'homme d'associer ses forces à celles de son semblable pour arriver plus facilement au but commun. C'est encore la raison qui veut que l'autorité, gardienne des droits de la majorité, emploie ses prérogatives à sauvegarder les intérêts communs du public. C'est encore la raison qui proclame la nécessité de formuler des règles pour établir les droits de chacun dans cette réunion variée de personnes et de choses qui constituent la société. C'est encore la raison qui acclame la nécessité du pouvoir judiciaire,

chargé d'administrer la justice aux peuples de la terre. Grande et noble institution, dont l'idée première est innée à l'homme, que la raison reconnaît et que la civilisation confirme ! Elle n'est pas seulement la sauvegarde des sociétés, mais elle en est l'éclat et le prestige. Heureux les peuples qui vivent sous l'empire de lois sages ! Heureuses les nations qui ne connaissent d'autres maîtres que les lois qu'elles se sont données et devant lesquelles tous les hommes ploient indistinctement la tête, dans une fraternelle égalité !

Le rôle de la magistrature est si auguste, si élevé, si noble, qu'il ne devrait être exercé que par les hommes les plus savants et les plus sages de leur temps. Ils doivent, sur le banc, se montrer dignes des honneurs que la nation leur a confiés. Que deviendrait le pauvre peuple s'il perdait confiance en eux, lui qui croit avec raison à leur honneur, à leurs vertus, à leur moralité, à leur jugement ! Hélas ! le doute même est amer, qu'est-ce donc que la réalité ? Interprêtes de la loi, les juges sont liés par leur serment à juger d'après la loi, au meilleur de leur jugement et leur conscience, sans partialité, sans parti pris. Leurs yeux sont couverts de l'antique bandeau de la justice et, dans leurs mains, ils laissent pancher le plateau de la balance, là où l'entraîne le poids de de la preuve, de la justice et du droit.

Auprès de la magistrature se tient le barreau, corps aussi ancien que le monde puisqu'il a contribué plus qu'aucun autre au développement de l'humanité et aussi,parcequ'il a présidé à l'enfantement des gouvernements et au mécanisme des sociétés. Son rôle dans l'histoire s'identifie avec les développements et les progrès individuels, politiques et sociaux. Il a lutté contre tous ceux qui voulaient l'asservissement de l'homme par l'homme, et l'asservissement de la pensée humaine. Il a plus fait pour le genre humain que toutes les sectes de philosophes ensemble, justement par ce qu'il ne s'est jamais écarté du sens commun et des choses pratiques, et aussi parce que sa méthode est essentiellement processive et rationnelle. Il occupe dans chaque pays la place naturelle que lui assigne ses aptitudes multiples. La variété de

ses études met l'avocat en contact journalier avec le fonctionnement de la chose publique. Il en connaît les rouages et les détails. Il tient à la fois du législateur et de l'homme d'état, du publiciste et du fonctionnaire public.

En terminant, je n'ai qu'un souhait à formuler : c'est que le barreau canadien se souvienne toujours de son passé glorieux, de ses traditions honorables et de sa mission dans les destinées de notre patrie.

CHAPITRE VIII.

Publicistes.

Idée du genre—Le niveau de la presse en Canada—Le journalisme, ses bons et ses mauvais effets—Situation des esprits—L'Ecole ultramontaine—L'Ecole gallicane—L'Ecole libérale—Publicistes canadiens : Dessaulles—L'Abbé Raymond—Parent—L'Abbé Beaudry—L'Abbé Dawson—L'Abbé Paquet — L'Abbé Bégin — Cauchon—Aubin—Fabre—Buies—David—De Bellefeuille — Dr. Larue — Routhier—Fréchette—Villeneuve—Darveau—Drapeau—Marchand—Achintre—Royal—Provencher—Beausoleil—Dansereau—Gérin—Gagnon—Dunn—Sénécal,—Littérature mélangée, etc.

Je n'ai pas l'intention de résumer sous ce titre tous ceux qui se sont essayés dans le journalisme. Le nombre en est grand. La plupart des jeunes gens instruits, qui se sont distingués plus tard dans les professions libérales, ont débuté par là.

Je me propose surtout de ranger dans cette catégorie certains écrits qui, sans être du domaine spécial de la politique, font partie de la polémique générale. Je mentionnerai également ici ceux dont les ouvrages participent à différents genres.

Le niveau de la presse en Canada a considérablement augmenté depuis quelques années. A mesure que le pays prend de l'importance, que les questions d'état deviennent plus graves et plus sérieuses dans leurs résultats, que nos compatriotes sentent le besoin de se mettre à la hauteur de leur mission et du rôle important qu'ils ont à remplir dans le pacte fédéral, la direction des feuilles quotidiennes a été confiée à des écrivains distingués. La plupart d'entre eux mettent de côté les antiques chicanes de parti, les animosités et les injures d'autrefois. Ils cherchent à se concilier l'opinion publique par des voies à la fois plus nobles et plus sym-

pathiques. On veut se mettre à la hauteur des questions que la Confédération, grosse de dangers et de promesses éblouissantes, avaient imposées à l'avenir de la race canadienne-française. Le journal jusqu'à ces dernières années, était l'esclave d'un parti; souvent l'organe dévoué et passif d'un chef politique. Il est aujourd'hui plus indépendant, et, au lieu de passionner et égarer l'opinion, il s'efforce de la diriger.

Que ces heureux effets et ces circonstances favorables aient placé le journalisme canadien dans une position prospère et lucrative, telle n'est certes pas ma pensée. Sans doute que le progrès des années dernières est grand, mais ce progrès c'est arrêté juste au point où il revêt d'ordinaire toute sa force, toute sa splendeur et toute son énergie.

Ce qui fait la force d'un grand journal, c'est une longue liste d'abonnés représentant un faisceau d'opinions.

Aussi quelle puissance qu'un journal en Europe et aux Etats-Unis ! C'est le levier qui secoue l'apathie des masses, qui appelle l'indignation sur les actes d'un gouvernement corrupteur, qui le défend contre les attaques injustes, qui moralise et instruit, qui dirige et entraîne. Chez un peuple libre et éclairé, c'est la grande voie de la vérité et de la justice qui tonne, jusque dans les coins reculés du pays, les arguments qui édifient et qui détruisent ; il met l'obscur pionnier, vivant dans la solitude des forêts, au courant des nouvelles de l'univers que l'invention du télégraphe dépose chaque matin sur la table du rédacteur. Défenseur né des droits individuels et politiques, il combat constamment à la brèche et revient chaque jour à la charge avec une ardeur toujours nouvelle, réaffirmant ses convictions et ses principes. Il lutte contre la tyrannie des princes, contre l'oppression des grands, contre le monopole des riches. Sentinelle vigilante, il dévoile les actions infâmes des serviteurs de l'état, leur gaspillage des deniers publics et appelle sur eux la vindicte opulaire. Il dit tout : tout ce qui est mal comme tout ce qui est bien ; il appelle à la barre de l'opinion publique les concussionnaires et les serviteurs fidèles, les hypocrites

et les hommes loyaux, les incapables et les savants, les ambitieux et le mérite désintéressé, les lâches et les cœurs dévoués ; il loue le mérite et paie des tributs d'éloges aux citoyens vertueux. Institution éminemment nationale, civique, laïque, le journal s'occupe surtout des intérêts de l'état, de la prospérité et de la décadence publique.

Voilà le journalisme dans toute sa force, sa grandeur et sa dignité.

Mais cette puissance, il la met souvent au service du mal. Destiné à consolider, à édifier, à moraliser, il suit, trop souvent, hélas ! des voies tortueuses et infâmes ; il infiltre un poison mortel au sein des masses ; il colporte le mensonge, la calomnie et l'astuce ; aiguise les appetits grossiers, encourage, excite les passions mauvaises des hommes. A sa voix les trônes volent en éclat, les villes deviennent la proie des flammes, les autels sont souillés, les droits des sociétés menacés, la patrie dévastée, l'humanité offensée ! Institution à la fois puissante et terrible, bienfaisante et dangereuse, utile et funeste, elle participe de la nature humaine, qui est tour à tour bonne et perverse.

Espérons que la presse n'aura pas parmi nous les effets déplorables qu'elle a produits dans l'ancien monde. Pour éviter ces excès on peut se guider sur une règle sûre et rationnelle ; c'est celle qui commande au journaliste de ne pas forfaire à sa mission en désertant le terrain de la politique active et pratique pour planer dans le domaine théorique et abstrait. Arrière les vains mots, arrière les utopies et les discussions oiseuses ! Le journal, je le répète, est une institution essentiellement civique, laïque. Fondé dans le but de surveiller les intérêts de l'état, il oublie son véritable rôle chaque fois qu'il entreprend la défense d'idées étrangères à la politique rationnelle.

Le journal est la forme la plus subtile que prend à notre époque la pensée humaine pour se faire jour. Le livre est devenu quelque chose de lourd et d'incommode. Nous ne sommes plus au temps où l'on disait : *timeo hominem unius libri.* D'ailleurs, comme le dit Cormenin " Où le livre ne

pénètre pas, le journal arrive ; il court, il monte l'escalier du grand salon, et grimpe sur les toits par l'échelle de la mansarde; il entre, sans se heurter, sous l'échelle de la basse porte des chaumières, des huttes enfumées, échoppes, ateliers, tapis verts, âtres, guéridons, escabeaux, il est partout ; soldats, bourgeois, riche, pauvre, maîtres, artisans, lettrés, illettrés, vieux, jeunes, homme et femme de toute opinion, de tout état, se le passent de main en main et le dévorent."

En Canada, le journalisme n'est pas une profession. Elle serait très-honorée si elle était plus payante. Des hommes de talent s'y porteraient. Mais un salaire si peu rénumératif dégoûte au lieu d'exciter les aptitudes. Cette raison explique encore pourquoi la direction des journaux est confiée à de jeunes plumes. La jeunesse peut faire des sacrifices qu'un homme âgé ne peut supporter sans crier famine ! voilà un grave inconvénient. Un jeune homme, quelque talent qu'on lui suppose, n'est pas au fait, non seulement de la politique générale et de la marche de la civilisation, mais même de la politique locale. Il faut avoir étudié l'histoire des partis politiques qui se sont disputés le champ de bataille et les principes qui les ont dirigés, que dis-je ! il faut avoir combattu pour apporter dans la chaleur de la polémique l'ardeur d'un jeune soldat unie à l'expérience d'un vieux tacticien.

Le journaliste, tel que je l'entends, est sinon l'homme le plus savant de son temps, sinon le plus versé dans une spécialité, c'est du moins celui qui possède le plus de connaissances variés sur les hommes, les choses et les principes. Car le journaliste qui entend bien sa mission ne doit pas se mouvoir uniquement dans le cercle étroit des affaires de son pays ; il doit, de temps en temps, se pénétrer de toutes les questions qui agitent les pays étrangers, constater les progrès et suivre pas à pas la marche de la civilisation à travers les siècles. Tour à tour historien, philosophe, jurisconsulte, économiste, homme d'état, il fraye encore la voie à l'orateur en lui fournissant des arguments. Il fait de ses connaissances variées un plat assaisonné d'un style souple et délié, qu'il sert avec tact chaque matin à des milliers de lecteurs.

La presse canadienne s'est toujours faite l'interprête des différents partis politiques dans le pays. Généralement elle n'a pas déserté le terrain de la politique active. Il faut pourtant faire une exception eu faveur de certains journaux fondés depuis quelques années.

On trouve dans notre jeune société à peu près tous les éléments, les nuances et les divergences d'opinion qui se rencontrent dans les vieilles sociétés. Peu à peu les systèmes s'élaborent, les écoles se forment, les opinions philosophiques, sociales et religieuses se dessinent et se portionnent. A mesure que la société vieillit ces nuances d'opinion deviennent plus distinctes encore. Spectacle étonnant ! il semble à l'observateur que la division dans les idées augmente en proportion de la diffusion de la science. C'est au nom de la science que l'on invoque certains principes ; c'est encore au nom de la science qu'on les combat. Au nom de la raison on proclame certaines théories, et c'est encore au nom de la raison que des théories contraires trouvent leur justification. Il s'en suit que les partisans des diverses écoles se font souvent une guerre acharnée : la lutte des principes n'a pas de trêve. L'histoire de l'humanité n'est qu'une lutte continuelle de principes.

Il se fait ici, comme ailleurs, un travail sourd dont nous ne soupçonnions même pas l'existence il y a quelques vingts ans, mais qui devient de jour en jour plus accentué. Déjà les diverses écoles en sont venues aux prises, des flots d'encre ont été dépensés, de volumineux ouvrages ont été lancés sous forme de projectiles. Chaque théorie compte parmi ses adeptes des hommes ardents, dévoués, recommandables par leur science, leur haute position sociale, leurs convictions profondes et les sacrifices nombreux qu'ils se sont imposés pour le succès de leur cause.

On jugera par la suite avec plus de sûreté le mérite de leurs prétentions respectives, parce que la passion du moment, l'agitation des esprits, l'acharnement de la lutte contribuent à fausser le jugement des hommes. Toutefois, en présence de cette volumineuse polémique, le critique ne

peut s'empêcher de reconnaître que cette agitation des esprits et des consciences a contribué pour une bonne part au succès de notre littérature nationale. Ces écrivains se sont efforcés de revêtir leurs idées avec une forme acceptable. Il y a bien ici et là quelque chose qui rappelle l'acrimonie et la violence de langage, mais en résumé, ces imperfections sont oubliées en faveur du fond et des questions sérieuses qui y sont débattues.

Le plus illustre représentant, on peut dire le chef actuel de l'école libérale en Canada, est l'Honorable LOUIS A. DESSAULLES. Il naquit à St. Hyacinthe en 1819. Fit ses études classiques au collége de cette ville. Siégea au conseil législatif pour la Division Rougemont de 1856 à 1863. Il remplit depuis le poste de greffier de la paix pour le district de Montréal.

M. Dessaulles a été activement mêlé aux mouvements de la politique et de la littérature depuis 1840. Collaborateur de l'*Avenir*, il prit en 1852 la direction morale du *Pays* et en 1863, la rédaction en chef de ce journal. Son passage dans la presse a été marqué par une série d'articles importants, pleins de verve, de feu et d'idées nouvelles pour notre population. Au nombre des principales questions qu'il a traitées d'une manière spéciale, outre sa polémique active sur la politique du pays, on cite particulièrement: 1° *Des droits souverains du peuple dans le contrôle du gouvernement de la nation* [1861]; 2° *Du pouvoir temporel du pape* [1862]; 3° *Du gaspillage du gouvernement dans l'érection des bâtisses du gouvernement à Ottawa* (1862.) Ces séries d'articles peuvent former autant de pamphlets sur chacune de ces questions. L'auteur n'oublie rien à l'appui de sa thèse, il sait tirer avantage de tout. Cette qualité unie à la force, à la vigueur et à l'élasticité du style, à la logique la plus solide, à la dialectique la plus serrée, font de M. Dessaulles le plus grand polémiste de son école.

Un des fondateurs de l'Institut Canadien, il présida cette institution pendant plusieurs années. La part qu'il a prise aux luttes religieuses l'en a fait le plus ardent et le plus

actif adversaire du clergé canadien, mais on pourra observer qu'il s'est toujours tenu sur la défensive et que son immixtion dans cette lutte était provoquée par les attaques répétées de l'autorité diocèsaine dirigées contre l'institut canadien ou contre lui personnellement. C'est un homme parfaitement convaincu du respect qu'il faut porter à la pensée humaine et du rôle honorable et élevé que la raison est appelée à remplir dans l'accomplissement des destinées de l'humanité. Ses théories ne sont nullement négatives, ce qui serait reprochable et déplorable de la part d'un esprit aussi cultivé, il ne respecte rien tant que ce qui est essentiellement raisonnable: la justice et la vérité. Mais il est incapable de se soumettre à l'arbitraire sous quelque forme qu'il se présente.

M. Dessaulles a écrit un grand nombre de pamphlets sur un grand nombre de questions. En 1848, il publia *Rouge et Noir*, pamphlet écrit pour venger la conduite de M. Papineau, attaqué en 1847-48 par le parti Lafontaine-Nelson sur les événements de 1837. En 1851 parurent *Six lectures sur l'annexiou du Canada aux Etats-Unis ;* pp 200, in 8, vo ; avec une préface fort bien écrite, par M. Joseph Doutre. Ces lectures avaient été lues aux séances de l'institut canadien. C'est un almanach fidèle sur une multitude de faits politiques, administratifs, financiers et sociaux des Etats-Unis et du Canada. L'auteur démontre la différence entre le gouvernement colonial et monarchique et les institutions républicaines, telles qu'entendues et mises en pratique aux Etats-Unis. On y trouve des statistiques précieuses sur les ressources financières et industrielles, les dépenses publiques, etc., des deux pays. Si jamais la question de l'annexion se soulève encore chez nous on recourera certainement à ce livre qui renferme des arguments que le temps n'a pas entièrement dépourvu d'actualité.

Une autre lecture faite devant l'Institut Canadien, intitulée: *Galilé, ses travaux scientifiques et sa condamnation*, in-4, pp. 50, fut publiée en 1856. En 1858 parut une adresse aux électeurs de *la Division Rougemont* pp. 66. in 8 vo, où l'auteur entretient ses constituants des affaires de la politique

du jour. L'*annuaire de l'Institut Canadien*, de 1863, contient un discours de M. Dessaulles, prononcé à l'occasion du 18ème anniversaire de la fondation de cette société, pp. 21 in-4.

Mais, *La guerre américaine et ses vraies causes*, 1865, pp. 32-341, me parait le meilleur ouvrage de l'écrivain libéral. Ce travail a d'abord été lu aux séances de l'Institut-Canadien, puis livré à la publicité, en sorte que ces lectures ont pris la forme consistante d'un livre savamment écrit. Les recherches, les citations, les statistiques, les diverses notions philosophiques, la hardiesse du ton, la vigueur du style, rien n'y manque pour en faire un ouvrage sérieux et digne de la réputation de l'auteur. Ce n'est pas une relation sèche et aride des évènements, empruntée aux documents officiels, c'est le côté philosophique et social de ces événements que M. Dessaulles a voulu étudier. Et d'abord il cherche les véritables causes de l'origine de la guerre. De là il passe à l'esclavage et traite cette question très longuement ; il nous représente l'esclave dans toutes les phases de sa vie misérable et nous met sous les yeux le code noir avec toutes ses horreurs. L'abolition de l'esclavage, voilà suivant l'auteur, la raison majeure qui a engagé le nord à s'armer contre le sud. Après avoir démontré que le nord combattait pour la liberté, la constitution, le droit ; le sud, pour l'arbitraire, la révolution de la constitution et du droit des électeurs, la destruction de l'unité nationale et pour la négation pratique de la civilisation moderne, du progrès social et de l'idée chrétienne, l'auteur parle de l'esclavage, de son effet pratique sur la moralité et la prospérité d'un pays, des malheurs et des injustices qu'il cause et des crimes qu'il entraîne nécessairement à sa suite. Puis vient la question de la Sécession, au point de vue constitutionnel et politique, et il examine quelques-unes des principales luttes de la politique américaine, celles surtout qui font mieux saisir les projets et la tactique du pouvoir esclave. L'écrivain termine en rendant compte des faits généraux de la lutte, de sa portée sociale et politique et de ses résultats futurs.

Comme on le voit le plan est vaste, le tableau varié, en tout digne du publiciste et du penseur. Ces considérations sur un fait qui a hautement intéressé le public de ce continent et dont l'issue est heureuse pour le progrès de la civilisation et de l'humanité, trouveront toujours une place marquante dans la bibliothèque de ceux que le fanatisme ou l'esprit de parti n'aveuglent pas.

Ces ouvrages furent suivis par d'autres publications, entr'-autres : l'*Index, l'affaire Guibord, La grande guerre ecclésiastique, Réponse d'un catholique*, etc., où l'auteur se montre tour à tour polémiste ardent, souple, délié, logicien serré, argumentateur substil, canoniste profond, par-dessus tout libre penseur.

Chercheur infatiguable, ferrailleur émérite, polémiste à la phrase incisive, tranchante, à l'esprit sophistique, raisonneur, aimant la discussion et les combats de la plume, défendant avec chaleur, parfois avec acrimonie, ses opinions et ses principes, résistant toujours à son adversaire et n'abandonnant le brèche qu'avec le dernier mot, M. Dessaulles est un penseur hardi qui, en Europe, se placerait à côté des Laurent, des Jules Simon, des Michelet et des Sainte-Beuve. Il n'a rien épargné, ni les sacrifices, ni les labeurs, pour accomplir la tâche qu'il s'est imposée, celle d'éclairer ses compatriotes. Il a consacré à cette mission noble ses talents et ses études sans être arrêté un moment par les déboires, les insultes, les calomnies des écoles adverses à la sienne. On peut ne pas partager toutes ses opinions, mais on ne peut s'empêcher de reconnaître en lui le gentilhomme accompli, le citoyen intègre, le savant et l'homme de lettres.

N'ayant en vue que le fond des questions qu'il traite, il néglige parfois son style qui ne manque pas de vigueur, de force, d'entrain, de verve, mais qui n'a pas toute l'élégance et la pureté désirables. Il est plus philosophe que littérateur, meilleur polémiste que bon rhéteur, plus entortillé que coulant, plus coulant que chatié. Il ne vise pas à arrondir une phrase dès le moment qu'il a lancé le trait mordant qui tranche la difficulté. Pour lui la phrase n'est qu'un auxi-

liaire à sa pensée, ce n'est pas tout ce qui doit rester dans l'esprit de son lecteur. Elle pourrait être sinon plus claire sinon plus originale, du moins plus élégante.

Parmi les écrivains les plus aimés de l'école catholique se place en premier lieu le Rév. Messire J. S. RAYMOND, supérieur du collége de St. Hyacinthe et V. G. pour le diocèse de St. Hyacinthe. Une des lumières du clergé canadien ; un beau talent, beaucoup de grandeur d'âme et de dignité personnelle.

M. Raymond a beaucoup écrit, tout en se dévouant spécialement à l'enseignement et à la direction d'une haute maison d'éducation. En 1849 et 1850 il publia dans les *Mélanges Religieux* de Montréal, deux écrits volumineux, intitulés ; *Discussion sur la civilisation ancienne et la civilisation moderne* et, *Etudes sur le Moyen-Age.* Ce dernier travail parut plus tard avec de nouveaux développements dans la *Revue Canadienne.* En 1853, il publia dans le *Courrier de St. Hyacinthe* une série d'articles sur *Rome et la civilisation.*

A part les traités spéciaux qu'il a composés pour l'usage des élèves du collége, M. Raymond a encore publié plusieurs écrits contenus dans le *Foyer Canadien* et la *Revue Canadienne,* entr'autres : *Importance des études religieuses*, 1864 ; *Devoirs envers le Pape ; Discours prononcé à la translation du corps de Messire Girouard*, 1861 pp. 33 ; *Discours sur la nécessité de la force morale*, 1865 ; *Discours sur l'amour*, 1866 pp. 47; *Destinées providentielles de Rome* [6 articles,] 1864 ; *De l'Eglise et de l'Etat, à propos de l'encyclique du 8 décembre* 1864 ; *Entretien sur Naples ; Oraison funèbre de Messire Desaulnier ; Discours sur la tolérance ; Discussion sur la question des classiques* ; *De l'action de Marie dans la société*, 1873, etc.

Cet écrivain a encore pris part aux polémiques religieuses ou autres discussions importantes, l'une avec l'abbé Odelin, partisan déclaré des doctrines de Lamenais avant sa condamnation par le St. Siége ; l'autre, avec l'Honorable L. A. Dessaulles sur des points de discipline collégiale, enfin, avec le *Nouveau-Monde*, sur la question du libéralisme catholique et de l'école gallicane du Canada.

Ainsi qu'on le voit, M. le G, V. Raymond a beaucoup écrit. On lui attribue plusieurs grands travaux qui n'ont pas encore vu le jour. Dialectitien habile, écrivain distingué, à la phaséologie claire et lucide, au style chatié et pur, il a voué un culte sincère aux beautés de l'art. Le style est à lui ; il l'a formé par l'étude et la méditation des grands maîtres : il n'emprunte à personne sous ce rapport. Mais on ne trouve pas dans ses écrits beaucoup d'idées neuves. Il ne dit que les choses qu'il a acquises ailleurs par de longues études. Esprit nourri de l'étude des belles lettres et des travaux de l'antiquité, il tient les vieux auteurs en haute estime. Sans éprouver une sympathie bien prononcée pour les modernes il a cependant assez de tolérance et de bon goût pour s'extasier devant une belle page de Lamartine ou de Châteaubriand. Il a cherché dans ses études sur le Moyen-Age à le rendre acceptable à la pensée moderne et à faire oublier les terribles coups que l'école historique contemporaine lui a portés. C'est avant tout et surtout un homme de lettres, sinon original dans ses idées, du moins soucieux de la forme dont il les revêt.

J'arrive maintenant à celui que je considère comme le plus grand de nos prosateurs, peut être le premier de nos publicistes, M. Etienne Parent.

Il naquit à Beauport près de Québec en 1801. Fit ses études classiques au Séminaire de Québec et au Collége de Nicolet. A peine sorti du collége, à l'âge de 21 ans, il entra à la rédaction du *Canadien*, le plus ancien journal français de la Province. Il garda la rédaction jusqu'en 1825, époque à laquelle le journal fut suspendu. Il se livra à l'étude du droit et fut ordonné avocat. Fut nommé, peu après son admission au bareau, au département des traducteurs à l'assemblée législative. En 1831, il reprit la direction du *Canadien* qu'il garda jusqu'en 1842. Fut emprisonné en 1837 pour sa participation au mouvement insurrectionnel. Il fut membre du parlement pendant quelques annnées ; il abandonna son siége pour un emploi de la couronne. On le nomma Greffier du Conseil Exécutif, puis en 1847, Député

Ministre provincial pour le Bas-Canada, poste qu'il a occupé jusqu'en 1873. Depuis 1847 il a continué à écrire dans le journal où il avait débuté et dans les autres journaux du pays. C'est le Nestor de la presse canadienne.

M. Parent écrit avec facilité, son style est énergique, et fort original. Il a une manière à lui de dire les choses, manière incisive, tranchante, épigrammatique, mordante. Le *Canadien*, sous sa direction, devint une arme puissante constamment dirigée contre le parti anglais. Jusqu'à l'Union, ou au moins jusqu'à l'époque de sa rupture avec M. Papineau, ce fut le journaliste le plus essentiellement canadien et national que nous ayons eu ; personne ne savait mieux dire ce qu'il fallait dire, revendiquer avec plus de vigueur, d'énergie et de dignité le droit menacé et méprisé de ses concitoyens. Sa prose est substantielle, nourrie d'idées, de pensées originales et neuves ; économiste, bon littérateur, connaissant parfaitement tous les rouages de la politique, il a laissé dans le journalisme une réputation durable.

Il a donné un grand nombre de lecture publiques sur des sujets pratiques. On peut dire qu'il en a originé le système dans notre population. En 1857 parut dans le journal de l'*Instruction publique* une bonne biographie de *Pierre Bédard et ses deux fils.* Il a lecturé devant l'Institut Canadien sur divers sujets d'économie politique, entr'autres : *L'Industrie comme moyen de conserver notre nationalité. Importance de l'étude de l'économie politique ; Du travail chez l'homme ; Du prêtre et du spiritualisme dans leur rapport avec la société ; Considérations sur notre système d'éducation populaire, sur l'éducation en général, et les moyens législatifs d'y pourvoir.* On trouve ces diverses lectures dans le *Répertoire National* de 1848. Il a publié les articles suivants dans le *Foyer Canadien : De l'importance et des devoirs du commerce*, 1859. *De l'intelligence dans ses rapports avec la société*; *Considération sur le sort des classes ouvrières.*

On voit par tous ces écrits que le talent et les goûts de de l'auteur le portaient surtout vers l'étude de l'économie politique.

M. Hector Fabre, dans son excellent travail sur la *Littérature Canadienne*, porte sur M. Parent le jugement suivant; " Auprès de nos historiens, supérieur à eux par l'étendue et la force de son esprit, se place le premier de nos publicistes, M. Parent, journaliste, et journaliste toujours en vue pendant trente ans. Ses écrits touchent d'ailleurs à l'histoire et forment la plus solide partie de nos annales politiques. Personne n'a déployé parmi nous, dans ce métier de la presse, dont les conditions sont rendues si difficiles par la passion des partis, l'intolérance des intérêts personnels, l'indifférence du public et les nécessités de l'improvisation quotidienne, personne n'a déployé des vues plus larges et plus justes, une perspicacité aussi rarement en défaut, une sagesse aussi profonde. L'inspiration nationale a été égale du premier jour au dernier. Deux œuvres de cet éminent esprit donnent à elle seule une idée exacte de sa rare personne et de sa haute originalité. La première a pour titre: *Du prêtre et du spiritualisme,* la seconde, *l'intelllgence dans ses rapports avec la société.* Il y a dans ces deux lectures le thème d'une constitution sociale admirable, fondée sur les vues les plus neuves et les plus profondes. C'est là une œuvre digne de la méditation des esprits philosophiques et dont on ne comprendra que plus tard, lorsque les études et l'expérience politiques seront plus avancées parmi nous." La valeur et la portée de ce jugement, peut-être un peu trop épicé en certains points, sont exactes dans leur ensemble. Le nom de M. Parent restera pendant longtemps comme le souvenir de notre meilleur prosateur et de notre plus grand journaliste, jusqu'à l'époque de 1850.

Le conseiller du peuple ou Réflexions adressées aux Canadiens, 1861, pp. 281. in 12, par un COMPATRIOTE, est un traité sur la politique du pays ou plutôt un exposé des principes de la politique en général. On attribue cet ouvrage à la plume de M. L'ABBE H. BEAUDRY.

L'auteur annonce dans l'introduction que l'ouvrage n'est dirigé contre aucun parti politique en particulier, de même qu'il n'a l'intention d'en servir aucun. Mais il n'est pas

nécessaire de lire cet opuscule jusqu'au bout pour apercevoir le but pratique et l'intention de l'écrivain. Ce n'est pas une plume vendue, mais elle a son parti pris. L'auteur considère dans des chapitres distincts le peuple, ses amis-ses ennemis, la politique, le journal, la religion, la colonisation, le peuple et son avenir; le tout entremêlé de considérations modérées et sages. Les idées substantielles sont rare, à la vérité, mais en revanche il y a beaucoup de modestie; or la modestie sied bien au mérite. M. Beaudry a eu la bonne idée d'exposer des théories et non des faits, c'est pourquoi son livre sera encore lu, j'ose du moins l'espérer. Nous pourrions peut-être désirer quelque chose de plus pratique, car il faut bien admettre que ces théories politiques, condamnées par l'auteur, n'existent point en Canada, et n'ont jamais existé que dans la bouche des calomniateurs qui s'en faisaient sournoisement une arme de combat.

On doit encore à cet écrivain le *Nouveau mois de Marie* 1865, pp. 267, in–16; *Les jeunes Converties*, ou mémoire des trois sœurs, Debbie, Helen et Anna Barlow, traduit de l'anglais, 1866 pp VX–195, lectures pieuses et attrayantes.

Me voici en présence d'un livre remarquable, écrit par un de nos meilleurs littérateurs; un livre qui contient une variété de sujets intéressants, où l'histoire coudoie la poésie, où la critique vient se délasser au milieu des dissertations savantes. L'auteur, le Rev. M. ENEAS MCDONELL DAWSON est un de ces écrivains au style souple et coulant qui se sert de tous les tons pour embrasser tous les sujets. L'anglais et le français lui sont également familiers et les littératures française et anglaise ont toutes deux contribué à nourrir son talent.

Le livre dont il est ici question est intitulé : *Our strength and their strength. The West territory and other papers chiefly relating to the Dominion of Canada*; pp. 326.

Dans la première partie de son livre, l'auteur place des lettres sur la politique, publiées dans le *Times* d'Ottawa. Le savant abbé entreprend de répondre, sinon toujours victorieusement, du moins toujours avec habileté et avec talent,

à l'école dite de Manchester, qui veut le démembrement de l'Angleterre et la rupture du lien qui unit cette puissance avec les colonies. L'auteur développe au long la théorie de la nouvelle école qui compte des ministres et des hommes influents, entr'autres, M. Lowe. Ce travail peut certainement être considéré comme la meilleure défense de la politique coloniale de l'Angleterre qui ait été publiée en Canada. L'écrivain s'élève audessus des lieux communs du journaliste ; on trouve des considérations sérieuses, des faits, des appréciations d'économie politique qui indiquent un talent mûr et des études fortes. Le second écrit a trait au Nord-Ouest, il conclut à la colonisation, par le Canada, de ce vaste territoire laissé jusqu'à ce jour à l'exploitation d'une compagnie marchande. Vient en troisième lieu un éloge de M. Henri Fiset, ancien maire d'Ottawa. L'étude sur les poëtes du Canada n'est peut-être pas la partie la moins remarquable du volume. L'auteur s'est montré critique fin et délicat, doué d'un jugement sûr et d'un goût distingué. Cette critique n'a que le seul tort d'être trop courte. Enfin, l'ouvrage contient en outre un éloge de Thomas D'Arcy McGee, qui était pour l'auteur une vieille connaissance et un ami de cœur. Le tout se termine par de nombreuses poésies et quelques articles d'appréciation sur des productions anglaises.

Ainsi, le lecteur voit que ce volume offre une variété assez étendue de sujets ; ce qui fait que l'auteur a parfaitement suivi le précepte de Boileau : " Sans cesse en écrivant variez vos discours. "

M. Dawson est né en Ecosse en 1810, et vint en Canada en 1855.

Nous avons encore de lui : *Maître Pierre, conversation en moralité*, traduit du français de M. Delcassalt pp. 138 in-8 vo ; une traduction du livre *Du pape*, de Joseph Demaistre ; les *Lettres sur l'inquisition d'Espagne*, du même auteur, et quelques autres lectures et poëmes de moindre importance.

L'abbé Dawson a fait ses études théologiques à Paris ; c'est un contemporain de Mgr. Dupanloup.

Dans une brochure de 130 pages, intitulée : *Le libéralisme*,

M. L'abbé B. PAQUET, du séminaire de Québec, a résumé son cours de droit naturel et des gens, donné à l'université-Laval. Le savant abbé expose la doctrine avec beaucoup de précision, de clarté, de modération. Naturellement, il entre dans le vif de la question si débattue en Canada du libéralisme catholique. Cet ouvrage, qui a reçu les plus hautes approbations, est destiné à dissiper bien des erreurs et fera taire bien des cris insensés qui se sont élevés depuis quelques années, en certains endroits, contre des citoyens intègres qui ne partagent pas les convictions politiques d'une certaine école.

A ceux chez lesquels il resterait quelque chose de ces préjugés, je leur conseille la lecture et l'étude des leçons de l'abbé Pâquet. Ils y verront que ce que la cour de Rome réprouve et condamne sous le nom de *Libéralisme*; ce ne sont pas des opinions politiques, mais les doctrines religieuses: c'est l'indifférence en matière religieuse, que condamne sous le nom de *libéralisme*, l'encyclique *quanta cura*. Mais jamais le St. Siége n'a condamné l'indifférence, ni même l'hostilité à l'égard de M. Langevin ou de M. Cartier et de *brother* John A. McDonald. Jamais il n'a ordonné de croire, sous peine de damnation éternelle, que le parti conservateur ne se compose que de petits saints, ni défendu de dire qu'il conduit le pays à la ruine.. Et telle est pourtant l'opinion que représentait ici le parti libéral. Il fallait donc être d'une insigne mauvaise foi, pour le confondre avec les fauteurs de la doctrine condamnés dans le Syllabus sous le nom de *libéralisme.*

Les savants professeurs de l'Université-Laval ont rivalisé de zèle, depuis quelques années, pour agrandir le champ des lettres canadiennes. Oûtre les travaux historiques et scientifiques des Abbés Holmes, Ferland, Laverdière, Paquet, et nous avons encore a enregistrer les leçons d'histoire ecclésiastique de l'Abbé NAZAIRE BEGIN, publiées en volume in-8 vo. pp. 400, sous le titre: *La primauté et l'infaillibilité des souverains pontifes.* Le savant abbé développe son sujet avec une aisance et une facilité remarquables; il est maître des questions qu'il traite. Sous sa plume vigoureuse et agile les

points controversés et obscurcis par les interprétations différentes reçoivent une lumière nouvelle. C'est un beau volume qui indique des connaissances solides et variées.

Le propriétaire-rédacteur du *Journal de Québec*, M. J. CAUCHON est considéré comme le vétéran de la presse en Canada. En effet, c'est un homme qui est arrivé par sa plume aux plus hauts emplois dans la politique. Il écrit depuis au dela de 25 ans et il a laissé derrière lui un sillon profond. Son style est dur, sec, saccadé, l'expression est crue, souvent brutale, la phrase respire le défi et la violence. Il y a du couroux, du mépris et de l'envie dans tout ce qu'il dit. C'est un homme qui n'a jamais su se faire à la discipline d'aucun parti et qui compte plus d'adversaires que que d'admirateurs. Inexorable, implacable, infatigable, il ne s'arrête qu'avec le dernier mot en lançant le dernier trait. Il ne choisit pas ses combattants : le clergé et les laïcs, les théories religieuses et les opinions politiques ont tour à tour essuyé sa rage. On a de lui une brochure sur *l'Union des Provinces Britannique de l'Amérique du Nord* et un *Manuel de physique.*

M. AUBIN est né en 1812, en Suisse, et demeure en Canada depuis 1854. Fut le fondateur du *Fantasque* de spirituelle mémoire. S'est beaucoup occupé de nos affaires publiques. Le journalisme a été sa vie, il a rédigé successivement le *Fantasque*, le *Castor*, le *Canadien*, le *Canadien Indépendant*, la *Tribune*, et le *Pays.* Nommé secrétaire de la fameuse association de la Réforme et du Progrès, fondée à Québec en 1847, et sous la bannière de laquelle se rengèrent tous ceux qui voulaient faire entrer, à cette époque, notre pays dans la véritable voie du progrès et des réformes politique, il prépara le fameux manifeste de cette société, document qui est considéré comme un chef-d'œuvre de raison et de patriotisme.

“ Aubin, dit un de ses biographes, est un talent pour ainsi dire universel. Littérature, politique, philosophie, mathématiques, chimie, mécanique, il a touché à tout et peut traiter de tout à son aise. Il pourrait être aussi bien diplomate que professeur, journaliste que mécanicien, De fortes

études littéraires et scientifiques, un jugement solide, une intelligence d'élite toujours bien servie par un talent naturel et, pour ainsi dire, inné pour toutes choses, le rendent propre à manier également la plume du penseur ou celle de l'écrivain-fantaisiste. Il a été son propre maître et est devenu ,ce que les *Yankese* appellent *a selfmade-man.* Son front bien développé démontre que celui qui le porte, possède une vaste et féconde imagination.

" Aubin est certainement un de ceux qui ont le plus contribué par leurs écrits et par leurs discours, à répandre au milieu de notre population le goût artistique et littéraire. Il a préché d'exemple pendant plus de quarante ans.

" Il fut l'un des fondateurs de la " Société Saint Jean-Baptiste de Québec. " et à différentes reprises, l'un de ses principaux officiers. En 1869, l'Institut-Canadien de Montréal le nomma son président.

" Outre ses nombreux articles aux journaux, on a de lui plusieurs brochures scientifiques très estimées entr'autres, *La chimie agricole mise à la portée de tout le monde; Cours de chimie. Le Répertoire National* contient un grand nombre de ses essais littéraires dont les principaux sont: *Une entrée dans le monde, La lucarne d'un vieux garçon, Monsieur Desnotes, etc.* Parmi ses productious poétiques, il en est une que tout le monde connait: c'est celle en l'honneur du *petit caporal.* Qui n'a pas entendu chanter dans nos salons canadiens cette chanson empreinte d'une douce mélancolie:

" Il dort ce héros dont la gloire, etc. "

" N'oublions pas de mentionner ses biographies de Papineau, de Morin, de Gugy, etc., qui sont de véritables chef-d'œuvre de style et d'appréciation. " (1)

Les journalistes ont pris l'habitude de dire, depuis déjà assez longtemps, en parlant de M. HECTOR FABRE: *notre spirituel confrère.* L'épithète est charmante, mais on vous dessert cela avec l'aplomb de l'avocat qui plaide contre un confrère des informalités élémentaires et qui ne manque pas de dire à chaque phrase: *Mon savant confrère.* C'est main-

(1) Darveau. Nos hommes de lettres.

tenant un terme admis dans la presse canadienne, il faut l'accepter. Je suis sûr que M. Fabre a bien trop d'esprit pour s'en fâcher, mais au moins doit-il être le premier à en rire. Il y a comme cela de ces petits mots doux qui vous donnent sur les nerfs comme le grincement d'une scie. M. Fabre est spirituel, c'est vrai : ses écrits le démontrent, son éditorial de chaque matin le prouve, mais encore pourquoi le dire puisque tout le monde le sait.

Je ne sais si je dois admirer d'avantage ici la souplesse et la flexibilité du style ou la finesse et l'élégance de l'expression. Je trouve tout cela dans la prose du rédacteur de l'*Evénement*. Les qualités qui font les bons journalistes, M. Fabre les possède à un haut degré. On dirait qu'il a passé sa vie à écrire, tant la phrase est déliée, l'expression originale, le goût pur, le trait mordant. C'est bien là le véritable journaliste avec " ses initiatives imprévues, son entrain joyeux, son esprit d'apropos, sa verve interrissable et son élasticité merveilleuse, à sauter pardessus l'obstacle et ce flair substil et puissant—flair de renard et de lion—qui suit à la piste l'actualité, trouve le succès au gite et trappe du même coup le fretin de la nouvelle et le gros gibier du scandale. " De fait, le journal a été sa passion favorite. Après avoir collaboré à l'*Ordre* et au *Canadien* il fonda, en 1867, l'*Evénement*, journal quotidien. L'*Evénement* est une véritable passion pour les Québecquois ; on se l'arrache pour le lire, et à Montréal il est bien accueilli. La raison, c'est que l'écrivain qui le rédige a plus d'émitateurs que de rivaux dans le champ du journalisme canadien. Dans la littérature légère je le place à côté de M. Buies et je le pense supérieur à M. David comme critique.

Il a publié dans la *Revue Canadienne* deux articles bien pensés, écrits en fort bon style ; ils sont intitulés : *Nos écrivains canadiens*. A ces deux essais il faut ajouter une excellente critique sur la *Littérature Canadienne*. Ces trois articles constituent, suivant moi, le plus clair de la gloire littéraire de M. Fabre. Et j'ajoute encore qu'aucun écrivain n'est mieux qualifié que lui pour entreprendre d'écrire l'histoire de la

littérature canadienne. Il a tout le sel, toute la finesse, tout le goût qu'il faut pour cela. Il est bien meilleur critique que bon journaliste politique.

A notre époque le journalisme est devenue une chose sérieuse, bourrée de chiffres sur toute espèce de sujets pratiques, renfermant des données d'économie politique et de science sociale. Pour être journaliste il faut sinon la science, du moins une instruction qui s'étende à toutes les questions pratiques relevant de l'administration générale de l'Etat. M. Fabre a une longue expérience du métier, mais son talent de causeur l'emporte toujours. Il sera sérieux une fois la semaine et glissera légèrement les autres jours. Au reste, il ne dit que ce qu'il faut dire, taie ce qu'il faut taire; il a le tact du littérateur et le bon goût du gentilhomme publiciste. Il a le talent de l'apropos. Ceci est une nuance de la flexibilité de son talent qui tient peut-être de la flexibilité de son caractère: l'un est susceptible de prendre tous les tons, l'autre apte à se concilier les doctrines politiques les plus contradictoires.

M. Fabre a fait deux Nouvelles, intitulées: *La chasse aux dots* et *Le Cœur et l'Esprit*. La première est une histoire d'amourettes, entre des collégiens et des élèves de couvent; dans la seconde c'est encore le même thème, avec cette différence que les personnages sont plus âgés. Le plan laisse beaucoup à désirer, l'intrigue pourrait être mieux conduite, plus variée; l'incident, naître plus gracieusement du sujet, mais la verve, l'esprit, le piquant s'y donnent rendez-vous. Les descriptions de la nature sont absentes, mais on y trouve des traits de mœurs fort bien touchés et des tableaux gais et fidèles qui dérident le lecteur.

Au milieu du grand nombre de jeunes gens de talent qui, depuis quelques années, se sont essayés dans le journalisme, il en est un surtout que je n'hésite pas à classer au premier rang; c'est M. ARTHUR BUIES.

La première fois qu'il m'a été donné de voir et d'entendre l'auteur de *La Lanterne*, c'était à une séance de l'Institut Canadien. Un grand corps maîgre, souple, osseux, le cou

long, la tête altière, des cheveux crèpus, crânement roulés en arrière, le nez chercheur, les yeux à pic, la voix pénétrante, une physionomie qui vous *empoigne* tant elle vous frappe, quelque chose de la maladie de Mirabeau sous ces grandes cicatrices rougeâtres qui s'émaillent sur un teint bronzé. Le front s'assombrit de quelques rides et l'œil attentif découvre des coittes de cheveux qui ont blanchi avant le temps ; un front de penseur, un cerveau chaud, un cœur toujours jeune, plein de magnanimité, d'héroïsme, de libéralité et de convoitises.

Ce soir là, à l'Institut, on discutait un sujet brulant, une question sociale, si ma mémoire ne me fait pas défaut. Buies parla. Dès le premier mot j'ai cru acclamer un orateur, mais le dernier mot m'a prouvé qu'il n'était qu'un farceur.

En effet, Buies, cet excentrique que tout le monde a connu, que les hommes sans préjugé ont admiré, que toute la jeunesse a aimé, ce bohème de la littérature au jour le jour, toujours pauvre d'argent, mais toujours riche d'esprit, qui, à Paris, se placerait l'émule de Janin, d'About, de Gauthier et de Sardou, n'a pu se faire à notre froid climat. Sa nature ardente, son esprit pétillant, si essentiellement français, l'appelaient à bourdonner dans la grande ruche parisienne où l'esprit court les rues sans cesser de valoir son pesant d'or.

Il n'a jamais su se faire au positivisme de nos hommes d'affaires, et il s'est essiolé au milieu de ses compatriotes parce qu'il n'ont pas été assez spirituels pour le comprendre ou trop réalistes pour l'apprécier. Mais c'est peut-être cela qui a le plus contribué à activer son talent. Le parterre n'applaudissait pas, l'acteur s'est mis à le siffler. Buies est un grand gueux riche de sa propre nudité.

Journaliste, sa verve est interrissable. Il manie le style comme le pâtissier, la pâte de son pétrin. Souple et délié, il a des moûles pour tous les sujets, des empreintes pour tous les tours, des couleurs pour tous les dessins. Sa palette est bizarre comme sa personne : son style c'est lui. Tour à tour excentrique, dédaigneux, mordant, sceptique, spirituel, sophistique, sarcastique, son pinceau est une arme puissante

avec laquelle il barbouille la figure de tous les passants. Dans ses moments de mauvaise humeur il n'épargne ni ne respecte rien, pas même la morale. Si vous cherchez à l'arrêter dans son œuvre, il vous rira au nez, puis s'interrompra pour plaisanter sur son propre compte.

M. Buies a écrit dans tous les journaux de son parti; il a fait des conférences publiques, publié des brochures, fondé des journaux qui n'ont véçu que l'espace d'un matin, lancé dans notre petit monde littéraire ces étourdissantes chroniques qui ont rejeté, loin dans l'ombre, tous ceux qui, chez nous, se sont essayés dans ce genre, CARLE TOM comme les autres. Incisif, plein de verve et de laisser aller, railleur, parfois éloquent, plus correct que châtié, plus châtié que pur, original surtout, il étonne par ses excentricités autant que par ses audaces. En voilà un qui est bien convaincu de la bêtise humaine! On peut dire de lui ce que Musset dit de Jacques Rolla:

> Et jamais fils d'Adam, sous la sainte lumière
> N'a, de l'Est au Couchant, promené sur la terre
> Un plus large mépris des peuples et des rois.

Quoique jeune, Buies est déjà un véteran de la plume. Il est né pour écrire comme un autre naît pour être maçon ou cordonnier. Il a ses illusions sur ce point et il ne les abandonnera pas en dépit de la maigre pitance qu'il reçoit de son libraire. Vraiment! il était digne d'une terre plus hospitalière. Aussi, ne manque t-il jamais l'occasion d'accuser ses compatriotes d'imbécilité parce qu'ils ne le lisent pas!

Je ne dirai qu'un mot de *La Lanterne,* publication hebdomadaire qui, reliée, forme un volume de 500 pages. On a beaucoup parlé du *Fantasque,* mais *La Lanterne* représente bien mieux l'idée du genre, n'en déplaise à son vieux et spirituel auteur. Rochefort publiait *La Lanterne* à Paris, Buies entreprit de publier la sienne à Montréal. Elle ne dura qu'une année. Entre Rochefort et Buies il y a plus d'un trait de ressemblance: tous deux voguent dans les régions de la haute démocratie. Buies est le Rochefort du Canada. Malheureusement notre macadam adhère si bien aux rues que des barricades sont impossibles à Montréal ou à Quebec.

La Lanterne me fait l'effet d'une pelotte garnie d'aiguilles. Je ne sais où la prendre sans me piquer. J'ouvre ce livre et chaque article, chaque page, chaque ligne est un dard qui se dresse devant moi. Ces petits dards, continuellement en mouvement, simulent un rire amer qui vous étourdit et vous fait-mal : le rire de l'homme blessé. Le sceptique est plus fort que le penseur. Est-ce Sterne, est-ce Rabelais, est-ce Swift, est-ce même Hoffman ? j'ignore ; mais ce que je sais, c'est que l'auteur est un écrivain supérieur, éminemment doué. Le goût est peut-être corrompu, mais le talent est immense.

M. Buies est encore l'auteur des *Lettres sur le Canada*, écrites avec verve, véhémence et passion. Ce pamphlet n'a eu qu'un tirage très limité et l'auteur en a fait une édition intime. Mais je conseille à M. Buies de publier en volume ses chroniques, ses causeries et ses conférences. Il doit cela à son talent et au public. C'est là que nous retrouverons ses plus belles pages.

Un front fuyant, une petite figure agaçante, encadrée dans une chevelure noire et bouclée, les yeux grands et ouverts, le teint pâle, taille au dessous de la moyenne, maigrelet, la démarche chancelante, indécise comme la pensée, indéterminée comme le caractère, tenue irréprochable, élégante, brillante même, comme le style : tel me parait M. Louis O. David au physique et au moral.

M. David est un des fondateurs de *l'Opinion Publique*, journal hebdomadaire qu'il rédige en compagnie de M. J. A Mousseau. Ce journal, qui a presque le mérite d'une revue, est trop connu pour que j'entreprenne d'en faire l'éloge. Ses rédacteurs ont beaucoup contribué à relever le niveau de la presse canadienne. Les articles de fond sont écrits avec soin ; on reconnait deux hommes de mérite, soucieux de leur réputation littéraire. Chaque article porte une signature. Ce mode, inusité en Amérique, a son bon côté. Le lecteur aime à connaître son homme. MM. David et Mousseau méritent donc la nombreuse clientèle qui les lit. C'est le pre-

mier journal français qui en Canada a rapporté quelques bénéfices à ses éditeurs.

Je reviens à M. David et j'entends parler de sa *Galerie Nationale.* Sous ce titre il a imprimé dans son journal et publié successivement en volume une série de portraits littéraires. C'est un thème splendide. L'auteur prend dans l'histoire de notre passé, et même parmi nos contemporains, les figures les plus remarquables qui ont illustré le nom canadien dans les lettres, les sciences, la religion et la politique. Il fait passer devant nous ces grands et nobles canadiens qui ont combattu, dans leur sphère respective, pour nos plus chers intérêts ; il détache de leur vie les incidents les plus propres à nous les faire connaître ; il les entoure de toute la majesté, de toute la splendeur qui rayonne de leurs grands noms ; et, les animant avec les couleurs brillantes de son riche pinceau, il les montre à ses compatriotes la tête ceinte de l'auréole de la gloire. A ce vaste sujet, digne d'un grand peintre, l'auteur n'a pas entièrement fait défaut. Il a tout ce qu'il faut, ou à peu près, pour bien juger les hommes, sinon leurs principes.

En effet, je prie ceux qui me lisent et qui doutent de mes paroles, de relire les biographies de M. David. Elles se ressemblent toutes par un côté : elles sont flatteuses, frelatées, élogieuses. Il y a trop d'huile et pas assez de sel. L'écrivain s'incline, s'incline. Chaque phrase comporte une louange fatale, fatale parcequ'elle renchérit sur la phrase précédente. Aux couleurs brillantes, il faut savoir joindre habilement les ombres ; et quelque grand que soit le personnage que vous étudiez, il n'en est pas, justement parce qu'il participe de la nature humaine, qui n'ait quelques peccadilles portées à son bilan. Sans doute que toutes ces louanges sont dites avec beaucoup de délicatesse ; sans doute que l'écrivain peut quelquefois risquer d'être partial pour le plaisir de dire du bien de ses semblables ; sans doute que tout cela dénote un excellent cœur toujours prêt à excuser et à pardonner ; mais je cherche en vain dans les biographies de M. David cette façon instructive d'écrire la vie des hommes. Si vous

voulez vous rendre utile en écrivant la vie des grands serviteurs publics, montrez leurs défauts afin d'instruire votre lecteur ; eussiez-vous tous les autres mérites, vous paraîtrez fade et monotone si vous donnez dans ce tort. C'est mon opinion.

Et j'ajoute encore : les biographies de M. David sont excellentes au point de vue de l'homme, mais insuffisantes au point de vue des principes. Ce qui intéresse le plus dans l'homme public, c'est moins sa personne que ses actes. Je sais tout l'attrayant qui se rattache aux qualités personnelles de son héros, le lecteur aime cela ; mais si à cette qualité extérieure vous savez donner les qualités morales, si vous savez juger les actes ; si vous appréciez l'homme à la mesure de ses actions et moins à la mesure de ses intentions ; si, enfin, vous citez sa vie active et publique à la barre de l'opinion, alors les rôles changent et le lecteur entrevoit un autre homme, digne de mépris ou de louange, suivant qu'il a mis ses facultés au service du bien, de la vérité et de la justice. Pour me résumer, il y a deux manières de peindre les hommes : l'une passe une éponge sur les actions pour mieux détacher la personne ; l'autre oublie le personnage pour ne juger que ses actes. M. David a ignoré la seconde.

Peut-être aussi ces biographies sont elles incomplètes. On croirait que l'auteur, amoureux de la phrase et du clinquant littéraire, s'est trop préoccupé des belles choses qu'il allait dire, et de la forme dans laquelle il allait les dire et que dans sa préoccupation il a négligé les choses utiles. Enlevez des biographies de Lafontaine, Morin, Chauvaux, Papineau, etc., la part de louanges banales qu'il leur prodigue, que reste-il ? Connaissez-vous mieux M. Chauveau comme écrivain, comme orateur, comme homme d'état ? Non, la critique est absente, et tout portrait ou pastel littéraire qui n'indique pas parfaitement les traits caractéristiques du personnage n'est qu'une ébauche, qu'un reflet coloré qui peut éblouir un moment mais qui s'évanouit aux premières lueurs de l'examen.

Mais ces défauts, qui peuvent être corrigés, échappent d'abord au lecteur charmé par la beauté du style. L'auteur

met à son service les mille couleurs de sa riche palette ; il émaille et ornemente sa prose des fleurs les plus brillantes, des pensées les plus relevées, des réflexions les plus naturelles. Riche en comparaisons, en images, en figures, son style, toujours soutenu, est clair et soigné, sa phrase complète ; sa période cadencé ; son tour harmonieux. Le grand luxe d'images exclut la sobriété : la diction pourrait être plus sobre, sinon plus châtiée.

Ces belles qualités font de M. David un de nos meilleurs écrivains. Il n'a pas l'originalité de Buies, mais il est plus riche en images et en tours naturels. L'un a plus de douceur, de charme, d'onction, l'autre plus de verve, plus de facilité, plus d'originalité. Le premier est meilleur paysagiste, le second meilleur polémiste. David est artiste ; Buies, bon prosateur : tous deux se disputent avec Fabre, la palme dans le champ du journalisme canadien.

M. E. Lef. de Bellefeuille appartient à une des plus anciennes familles du pays. Après de bonnes études classiques il fut admis à l'étude puis à la pratique du droit. Ses relations avec le journalisme datent de 1859, époque à laquelle il devint éventuellement un des rédacteurs de l'*Ordre*. C'est dans ce journal qu'apparurent ses traductions des romans de Mme. Leprohon : *Ida Beresford* et *Manor House of Villeroy*.

Un des fondateurs de la *Revue Canadienne*, il fut pendant plusieurs années un des directeurs de cette utile et importante publication. Plus que tout autre il a contribué à son succès par ses essais et les articles importants qu'il lui a fournis. En voici les principaux : *Code civil du Bas-Canada, Législation sur le mariage*, 4 articles, 1864-65 ; *La question mexicaine* 1865, *L'incursion de St. Albans* do ; *Le démembrement de la paroisse de Montréal*, 1866 ; *La nouvelle Législation du Bas-Canada*, do ; *Dicours sur l'emprunt Romain*, do ; *Deux questions de dîmes*, do ; *Une question de mariage*, 1867 ; *De la profession religieuse en Bas-Canada*, (six articles,) 1868 ; *Une autre question de Mariage*, do ; *Les Edits et Ordonnances et le Conseil Supérieur de Québec*, 1868 ; *Les Lépreux de la Trécadie*, 1872 ; *Le Chemin à lisse de Colonisation du Nord de Montréal*, do ; *Les*

ruines de Baalbeck, 1871; plusieurs articles bibliographiques, etc. Ajoutons à cela la *Thèse sur les mariages clandestins,* 1860, pp. 100. in-12 et le *Précis des changements introduits par le Code Civil dans les lois du Bas-Canada,* qui précède l'édition portative du Code Civil, et nous nous ferons une idée des travaux littéraires entrepris par M. de Bellefeuille.

Ces ouvrages indiquent l'amour du travail. L'auteur a heureusement cultivé les belles dispositions qu'il a reçues de la nature; mais c'est avant tout un compilateur infatigable, un piocheur émérite dans le champ de l'histoire et de la jurisprudence. Le style est d'ailleurs d'une grande pureté. L'idée est claire et la manière de la rendre très flexible et très nette. M. de Bellefeuille a un style à lui, tout formé, original, sans art ni apprêt, facile et coulant. Il dit bien que ce qu'il faut dire. Il a du goût, j'aime la sobriété de sa phrase et la justesse de l'expression. Elle a la gravité qui convient aux sujets sérieux qu'il a traités. C'est un publiciste qui fait honneur à notre littérature et un de ceux qui a le plus contribué pour en rehausser l'éclat depuis les dix dernières années.

A part ces divers ouvrages on a encore de lui, *Le Canada et les zouaves pontificaux,* 1868. Ce volume contient des mémoires sur l'origine, l'enrôlement et l'expédition du contingent canadien à Rome pendant l'année 1868. Je laisse la parole à M. Joseph Royal, qui apprécie en termes flatteurs, cette œuvre de mérite qui a couté, sinon beaucoup de recherches, de travail, d'invention, mais qui restera pour attester en faveur d'une grande cause: " A une si grande œuvre que celle des croisades de notre siècle, il faut un monument impérissable; déjà les traits s'en trouvent gravés dans tous les journaux et les mémoires contemporains. Mais ce qui se faisait en Europe devait également se répéter ici, et le Bas-Canada, qui compte avec orgueil ses 250 croisés, avait lui aussi besoin de quelque chose, livre, marbre ou airain, qui rappelât ce grand fait aux générations futures. Le livre, nous l'avons; c'est celui que la presse provinciale vient d'accueillir avec une faveur si grande.

" Rédigés et compilés sur le désir du comité, ces mémoires retracent l'origine du mouvement, ses hésitations légitimes, l'histoire des généraux Larocque, Murray, Désilets, Hainault et Prendergast qui précédèrent leurs compatriotes et en furent comme les *éclaireurs*, l'organisation définitive du détachement, les belles et imposantes démonstrations qui accompagnèrent leur départ, le discours de l'illustre Evêque d'Anthédon, les manifestations dont les zouaves furent l'objet durant leur pèlerinage, leur accueil par le saint et immortel pontife, les départs successifs de trois autres détachements, le chiffre des contributions si généreuses de tous les catholiques de la Province et enfin la liste des jeunes héros chrétiens avec l'indication de leur domicile. "

L'ouvrage contient quelques incorrections et des erreurs de dates et de chiffres qu'une nouvelle édition fera disparaître.

Cet ouvrage n'est pas même une œuvre de compilation considérable. Seulement le lustre de la croisade canadienne s'est répandu sur l'historien et a gonflé l'œuvre aux yeux du public. Les lecteurs canadiens, habitués à voir M. de Bellefeuille traiter si bien les obscures questions de législation et d'antiquités historiques, attendent donc de sa part un monument capable de résumer tout son talent et toutes ses aptitudes. Cette œuvre future, l'auteur la doit au public et à lui-même.

Le Dr. Hubert Larue, de Québec, a publié un grand nombre d'écrits universellement estimés ; nous y trouvons de l'originalité, de la verve, de l'esprit et du bon sens. L'auteur dit toujours quelque chose de pratique et de neuf. Sa phrase pourrait être plus souple, plus élégante, moins saccadée, mais le fond est là et l'idée est dominante. Plusieurs de ses écrits parurent dans la *Ruche littéraire*, sous le nom de plume de *Isidore de Méplats*, et dans le *Foyer Canadien*.

On cite de lui : *Voyage autour de l'Isle d'Orléans*, 1861 ; *Eloge funèbre de l'abbé L. J. Casault*, premier recteur de l'Université Laval ; *Chansons populaires et historiques du Canada*, 1863 ; *Du suicide*. 1859 pp 128 ; *Le petit Catéchisme d'agriculture*, *Le défricheur de Langue*, tragédie bouffe en trois

actes et trois tableaux, 1859. Ce dernier ouvrage est une parodie en vers des idées et du style de M. E. Chevalier et de son ami Vogeli. Le Dr. Taché a aussi contribué à cette satire qui n'a peut-être pas tous les mérites de la versification mais qui marque de la verve et de l'originalité.

La plupart de ces travaux littéraires étaient restés épars jusqu'à 1870. L'auteur les a réunis en volume sous le titre : *Mélanges historiques, littéraires et d'économie politique.* Observateur fidèle et critique délicat, M. Larue excelle surtout dans la peinture de mœurs, Tout le monde a lu ses scènes de mœurs canadiennes, ses dances rondes, ses études sur nos fêtes patronales, sur nos défauts, sur les notaires, avocats, médecins. C'est étincelant de verve et d'esprit, ni plus ni moins. Le style a son charme et sa vigueur. La coupe de la phrase, un peu incisive et saccadée, se prête fort bien au persiflage et à ces boutades originales qui constituent le fond du talent de M. Larue. Les *Mélanges* sont une de nos meilleures publications. On les lit jusqu'à deux fois.

J'avais lu dans le temps, et je viens de relire le petit opuscule de M. Basile Routhier, intitulé : *Causeries du Dimanche.* Cet ouvrage de 292 pages est divisé en trois parties : Religion et politique, Critique littéraire, Une page d'Histoire. La plupart de ces articles parurent d'abord dans le *Courrier du Canada.*

M. Routhier, avocat à Kamouraska, occupe les courts loisirs que lui laisse sa profession, à écrire. Il a toujours entretenu un culte dévoué pour la littérature. A sa sortie du collége ses goûts naturels le portèrent à la carrière littéraire et il avoue qu'il y serait entré si cette occupation eût été aussi payante qu'elle est honorable. Mais tous ceux qui lui portaient quelque intérêt le détournèrent de cette voie et il suivit leur conseil. Mais lorsque les premières nécessités que la vie réelle impose furent satisfaites, lorsque l'avenir eut ouvert devant ses pas des horizons plus vastes, un chemin plus assuré, son penchant littéraîre l'entraina avec une force nouvelle. Il a écrit, on l'a encouragé, et le premier nourrisson de sa pensée et de ses veilles littéraires prit naissance et fut baptisé : *Causeries du Dimanche.*

Après s'être essayé dans la poésie, M. Routhier a cru devoir troquer la brillante palette du poète pour le sobre burin du prosateur. J'ai l'intention de dire que le lecteur a gagné à cet échange; non que les productions poétiques de M. Routhier manquent de qualités, mais en général l'inspiration est absente. Bref, j'aime mieux sa prose. Elle est claire, correcte, châtiée: trois belles qualités assez rares chez nos écrivains. Le style est si châtié qu'il pourrait paraître à un critique scrupuleux, un peu travaillé. Mais je pense qu'il reste en deça des limites de l'enflure, du boursouflé et du guindé, quoique paraissant entretenir certaines relations de voisinage avec ces trois compères. On voit que l'auteur, qui débuta par une invocation aux muses, a retenu, du commerce qu'il entretenait avec ces nobles dames, certains tours imagés qui vont plus à la poésie qu'à la prose. En général, la phrase est coupée avec élégance, les périodes en sont arrondies, la ponctuation correcte, et le mot toujours propre. Si l'on remarque que M. Routhier écrit que par manière de passetemps et qu'il n'en est encore qu'à son premier ouvrage, on pourra se convaincre que son talent d'écrivain s'accroîtra encore en raison du nombre des années et la quantité des volumes qu'il publiera par la suite.

M. Routhier n'ignore pas lui-même que ses *Causeries* sont superficielles; il a trop d'humilité et d'esprit pour les mettre à côté des brillantes et étincelantes *Causeries* de Pontmartin et St. Beuve. Comme œuvre d'art, elles n'offrent point d'unité; comme œuvre philosophique, elles n'ont pas cet enchaînement et cette continuité de logique qu'on aime à trouver dans tous les ouvrages d'apologétique et de démonstration.

Je m'explique.

Les *Causeries* se ressentent peut-être de l,inconvénient d'avoir été publiées par fragments hebdomadaires. C'est une série d'articles de journaux et non un ensemble bien lié de principes sur une série de sujets. Je rechercherais en vain les points de liaisons entre les diverses causeries dans chacune des parties de l'ouvrage. Peut-être encore, le genre

permet-il cette licence!.........Toutefois c'est là la moindre des fautes.

L'auteur, on le voit, a voulu sonder les grands problèmes sociaux et philosophiques du jour dans la première partie de son livre : Religion et Politique. Il s'attaque à ces grands problèmes que le siècle offre en pâture aux méditations des penseurs; il les contourne, les étudie, croit les résoudre mais ne les résout point d'une façon satisfaisante pour la raison humaine. Je vois bien des phrases, de l'imagination, de l'enthousiasme même, des affirmations; d'aucun dirait de la déclamation. Mais la science, le vrai savoir, les grandes idées sont absentes. J'imagine que DeBonald ou DeMaistre, Veuillot ou Félix, ont traité tout autrement ces sujets lorsqu'il se sont présentés sous leur plume. Evidemment l'écrivain ne me paraît pas avoir les ailes assez longues pour planer à ces hauteurs. S'attaquer à des théories si fécondes en grandes idées et en puissantes démonstrations et ne le faire qu'imparfaitement, dénote plus de témérité que de capacités littéraires. Je me figure qu'on peut dire tout autre chose à propos du *Concile du Vatican*, la *France et l'Eglise, le prisonnier de Chiselhurst et celui du Vatican, le pouvoir temporel des papes, l'Eglise et l'Etat, etc.* Ce qu'on trouve dans ces causeries a été dit dans les journaux: des banalités. M'est avis qu'un auteur qui entreprend d'écrire sur ces sujets doit respecter assez son lecteur pour lui apprendre quelque chose de neuf. Un maître dans l'art aurait traité moins superficiellement ces grands points de controverse. Je n'entends pas dire que ces questions ne sont pas traitées dans le sens orthodoxe et le véritable esprit catholique; non, là n'est pas ma pensée. Mais M. Routhier en écrivant sur ces sujets s'est placé dans ce vague éblouissant où brille beaucoup plus le clinquant littéraire que le nombre des idées et la force de la logique. Il ne suffit pas pour faire un beau livre d'affirmer une thèse ou prophétiser son existence; il faut encore prendre la peine de l'appuyer par la logique des faits et par la force du raisonnement.

Le même défaut se retrouve dans les articles sur la situa-

tion canadienne, *l'indépendance*, *l'annexion*, *l'émigration*, *l'avenir des Etats-Unis*. Si M. Routhier ne change pas de système, il peut renoncer a poser pour un publiciste pratique. Je n'aime pas le nuage surnaturel où il se berse en traitant de choses qui sont du ressort de la dispute des hommes et qui demandent dans leur examen un terre à terre continuel. Je comprends qu'un écrivain, soucieux des éloges de son curé et désireux de faire du capital politique en faisant montre de cagotisme, se prépare nuitamment un petit chemin de Damas où viennent reluire à périodes déterminées les élans de sa foi ; mais de grâce ! en parlant de choses essentiellement de ce monde, coupons court à cet enthousiasme qui vous emporte providentiellement dans les régions du mystérieux. Ah ! que M. Routhier n'a-t-il traité la question canadienne au point de vue des faits ! M. H. Fabre a touché lui aussi à la même question dans une petite brochure ; au moins là mon esprit se nourrit de quelque chose ; il y a discussion et preuve à l'appui des affirmations. Chaque chose a sa place, et les vaches seront bien gardées, dit le proverbe : parlons politique sur le terrain politique et théologie dans le domaine théologique.

Je me hâte de dire que la seconde partie est de beaucoup la meilleure de l'ouvrage ; non pas que j'approuve tous les jugements de l'auteur sur les écrivains qu'il critique, mais en général le goût littéraire me paraît assez sûr.

En résumé, la littérature canadienne peut s'honorer de la prose de M. Routhier. Il écrit bien et il a tout le talent d'apparàt qu'on aime chez le publiciste. Je ne lui fais qu'un reproche, celui de n'être pas assez pratique et assez sérieux dans sa manière de traiter et de résoudre les questions qu'il aborde. Cela pourra arriver avec le temps. Je n'ai pas à examiner ici la position qu'il a cru devoir prendre dans l'école ultramontaine ; ma critique respecte le caractère méticuleux de la conscience.

On lit encore avec attrait les *Lettres à Basile*, par M. L. H. FRECHETTE, écrites à propos des *Causeries du Dimanche*, de M. A. B. Routhier.

Ces lettres, d'abord publiées dans l'*Evénement*, forment un pamphlet de 80 pages. Elles ont attiré l'attention du public instruit de la Province de Québec à cause du talent des deux jouteurs. Cette polémique, qui dura pendant plusieurs mois, est plutôt remarquable par l'entrain et la verve des combattants que par le sérieux des sujets qui en font le fond.

On n'y rencontre point l'idée-mère, le principe déterminant qui pousse les adversaires à se jetter des pierres. Le champ des personnalités est hautement exploité. Il y a bien la question politico-religieuse au fond de tout cela, mais il semble que c'est plutôt un prétexte pour exploiter l'esprit de M. Fréchette au dépens de la naïveté de M. Routhier.

A part quelques points sérieux, cette passe d'armes n'offre plus rien de durable que l'esprit, le sel, l'atticisme qui saupoudrent les spirituelles lettres de M. Fréchette. Je ne fais pas un blâme à ce dernier de n'avoir pas été plus sérieux dans cette discussion; je crois que le ridicule était la meilleure arme pour enferrer son adversaire. Inutile d'ajouter qu'il a atteint son but: il a des traits dont M. Routhier ne s'est point relevé.

Aujourd'hui que les esprits sont plus calmes et qu'il est permi de différer d'opinion politique sans être menacé des foudres de l'Eglise, le public peut juger avec plus de partialité le mérite de cette discussion. Je ne crois pas qu'il décerne le prix à M. Routhier.

Les *Lettres à Basile* indiquent que M. Fréchette manie la plume avec une grande facilité. Prose claire, style simple, sans prétention; ça coule de source. Ardent polémiste il a des pages qui sont des modèles du genre: quels dards! quelle chaleur dans l'attaque! quels sarcasmes! quelles réperties! Lisez les *Lettres à Basile.*

M. Frechette a publié plusieurs écrits en prose, dans l'*Opinion Publique* et ailleurs. Je citerai entre autres une charmante légende canadienne, *La touffe de cheveux blancs,* une notice sur Chicago, etc.

Il y a quelques années, j'avais l'habitude d'assister assez régulièrement, le dimanche après-midi, aux séances d'une

certaine société littéraire. Là je retrouvais chaque fois, au milieu d'un essaim de jeunes muscadins, une figure grave, réfléchie, parfois austère ; un front développé, un œil noir, renfoncé, sournois ; de l'énergie dans la figure et de l'humilité dans le maintien, beaucoup d'embonpoint, une politesse raide, des manières peu dégagées. L'ampleur peut rappeler un fils de St. François, mais la figure n'a pas l'acétisme des fils de Loyola ; plutôt l'allure d'un bourgeois faisant bonne chair, nuitamment et sans bruit ; plutôt encore l'apparence raide d'un notaire de campagne, prenant du ventre à accumuler des numéros *par devant lui*, portant collet romain, longue redingote boutonnée jusqu'au cou. Quelque chose de saccadé dans la voix ; un ton de pédagogue, de la phrase, abstrait, un certain luxe d'argumentation qui sent la vieille scolastique. A part l'œil, le reste n'a rien qui frappe et attire. Mais cette prunelle noire et sournoise m'intriguait. J'allai aux informations, je frappai du coude mon voisin et désignant mon homme, je dis : " Qu'est-ce que ce gros geofflu ? " Ma demande était impertinente, elle prouvait mon ignorance et ma qualité d'aubain ; je fus toisé et on me répondit en me tournant le dos : *C'est un philosophe*. J'appris plus tard que c'était M. l'Instituteur VILLENEUVE, auteur des *Conférences* et de la *Comédie Infernale*.

Nos forces et nos faiblesses à l'égard de la Vérité ; Conférences prononcées à l'Union Catholique de Montréal, par M. Alp. Villeneuve, est un volume de 278 pages. Il atteste des études abstraites et sérieuses. Ces conférences sont au nombre de neuf. Dans les trois premières l'auteur démontre l'alliance indispensable de la religion et des lettres. La quatrième traite de la philosophie, la cinquième de l'histoire, la sixième de la littérature et la septième des sciences naturelles et des mathématiques.

Dans le cours de son ouvrage M. Villeneuve prend l'occasion de prendre une position tranchée sur certaines questions fort débattues à notre époque et qui divisent même les catholiques en deux camps. D'ordinaire il envisage les questions qu'il traite à un point de vue outré d'ultramontanism

Ce n'est pas lui qui voudrait observer vis-à-vis le prochain de cette modération, de cette prudence, de cet esprit de tolérance et de charité qui se rencontrent dans les grandes âmes et qui font la force des bonnes causes. Non, il pourrait réveiller l'Inquisition armée si cette institution pouvait être exhumée des ruines de l'Espagne du moyen-âge. C'est un écrivain comme Joseph DeMaistre, qui veut imposer ses convictions religieuses à coup de fouet. Il va sans dire que le livre et l'école ne peuvent vivre à notre époque, dans un siècle où les inspirations généreuses éloignent constamment l'humanité d'une barbare intolérance. Mais le livre de M. Villeneuve va plus loin encore, il touche à une question locale. Je n'ai pas besoin de rappeler ici ces points de discussion, mais personne n'ignore la part ardente que cet écrivain exalté a prise soit dans ses *Conférences*, soit dans ce fameux libelle, iutitulé : *La Comédie infernale.* A-t-il été écrit un livre ici qui ait tancé avec plus d'audace une partie notable de notre clergé ? Ceci est d'autant plus surprenant que ce pamphlet a été écrit par un ecclésiastique.

Il y a certainement de bons endroits dans les *Conférences*, des pages qui rappellent les éloquentes inspirations de Bossuet et de Montalembert. Je sais bien que la rumeur accuse M. Villeneuve de plagiat, rumeur qui prend de la consistance lorsqu'on lit dans la préface des aveux comme ceux-ci : " si en deux ou trois endroits, des passages entiers d'auteurs, d'ailleurs renommés, se trouvent mêlés à mes propres réflexions, il faut en accuser mes notes où ce désordre existait sans qu'il m'ait été possible d'y remédier. " La naïveté est charmante ! Voilà un écrivain qui ne peut discerner sa prose de celle des meilleurs auteurs catholiques !

Le style est ampoulé, déclamatoire ; le ton, doctoral ; la phrase, surchargée. L'auteur vise à l'effet et il fait une exhibition constante de l'arme de la logique.

M. Michel Darveau, notaire, ancien rédacteur de la *Réforme*, de Québec, a publié un volume de biographies sur *Nos hommes de Lettres.* Plusieurs de ces biographies ont paru dans le *National*, durant l'hiver de 1872.

M. Darveau est un ancien véteran de la plume et un vieux soldat du parti libéral. Ses convictions si profondément enracinées lui gagnèrent l'estime de ses amis et la considération du public.

Ses jugements sur nos hemmes de lettres ne sont pas marqués au coin d'une critique savante, mais ceux qu'il portent sur nos hommes politiques sont fort bien touchés. En certains endroits l'écrivain s'élève jusqu'à l'éloquence. On reconnait de suite l'homme profondément convaincu et le citoyen intégre et désintéressé. Il y a aussi de la verve, de l'entrain et du laisser aller.

M. Darveau cultive également la poésie. Et il a en portefeuille plusieurs manuscrits destinés à la plublicité, entre autre un volume intitulé *Les Flagellations*. J'espère que l'auteur en fera part prochainement au public. Les quelques échantillons qui sont parus dans la presse n'indiquent pas cependant un talent prononcé pour la poésie. Je le prie de continuer ses travaux en prose.

M. Darveau est encore l'auteur d'une *Histoire de la Tribune.*

Le nom de M. STANISLAS DRAPEAU s'est identifié avec la cause de la colonisatien, Après avoir écrit pour la presse, rédigé plusieurs journaux, il fut nommé à un poste important dans le Département de l'Agriculture de la Puissance.

Nous avons de lui : Appel aux municipalités du Bas-Canada ; La colonisation du Canada envisagé au point de vue national, 1858 ; Religion et patrie ; Association de secours pour venir en aide aux défricheurs du sol ; Projet de constitution, 1849 pp. 8 ; Considérations sur les classes ouvrières et la Colonisation, 1860 pp 24 ; Coup d'œil sur les ressources, production et richesse du Canada suivi d'un " Plan d'organisation complet et détaillé, relatif à la colonisation, 1863 pp. 36 ; Observations sur la brochure de MM. les abbés Laverdière et Casgrain, relativement à la découverte du Tombeau de Champlain, 1866 pp. 28 ; Le Journal de Québec et le Tombeau de Champlain, 1867 pp. 52.

Toute ces brochures ont leur mérite particulier, mais le

grand travail de M. Drapeau est intitulé : *Études sur le développement de la Colonisation du Bas-Canada depuis dix ans* (1857–1867,) constatant les progrès des défrichements, de l'ouverture des chemins de Colonisation et du développement de la population Canadienne française (avec cartes) 1863 pp. 600 in–8vo.

Ce livre peut être considéré comme la véritable géographie agricole, industrielle et typographique du pays. L'écrivain a dû accumuler tableaux sur tableaux, statistiques sur statistiques, parallèles sur parallèles, pour arriver à la connaissance réelle de la valeur totale et partielle des richesses du Bas-Canada. Chaque paroisse, chaque comté, chaque District ou Régions, s'offre au lecteur avec une appréciation distincte de leurs ressources naturelles et industrielles. Ce sujet, comme on le voit, présente de la sècheresse et de l'aridité, l'auteur a eu le talent de l'animer par de patriotiques élans en faveur de la Colonisation.

M, Drapeau a divisé le Canada en 7 territoires ou Régions, dont chacun est devenu l'objet d'une Etude spéciale. Voici cette division : Au sud du fleuve. I. Région de la Gaspésie, II. Région-est du St. Laurent [en aval de Québec,] III. Région-centrale du St. Laurant [en amont de Québec,] IV. Région-ouest du St. Laurent [se terminant à St. Régis.] Au nord du fleuve : V. Région de l'Outaouais et du nord de Montréal [en descendant vers le golfe.] VI. Région du St. Maurice. VII. Région du Saguenay et du Labrador. Chacune de ces études est enrichie d'une carte dessinée par M. E. Taché.

M. Drapeau a puisé ses renseignements un peu tout partout, les recensements de 1850 et 1860 ont dû surtout beaucoup contribuer à la tâche. Le bureau des statistiques, celui du ministre de l'agriculture, le département des terres de la couronne, ont, sans doute, offert à l'auteur d'amples détails sur ce qui faisait le sujet de ses études. Certains détails inexacts, certaines appréciations fausses, quelques erreurs de date et de statistique, défauts inévitables dans un livre de ce genre, s'effacent devant les services que l'écrivain a rendu à la colonisation du pays.

L'auteur a écrit un ouvrage utile sinon brillant.

M. Drapeau n'a pas encore terminé sa carrière littéraire. Il est a préparer actuellement un travail considérable de statistiques, de recherches, de détails. J'aime à croire que l'auteur réussira à en faire une œuvre complète par l'exactitude des faits et des chiffres.

Cette ouvrage est intitulé :

" Etudes Historiques et Statistiques sur les Institutions Charitables, de Bienfaisance et d'Education du Canada. Ouvrage illustré d'un grand nombre de Gravures comprenant les portraits des Fondateurs ou Bienfaiteurs ; Plans et Vues des Lieux et des Bâtisses ; Cartes, Dessins, Sceaux, et Armoiries, etc., etc. "

Le titre ci-dessus explique, dit l'auteur dans sa circulaire, le but de l'ouvrage, qui sera de dérouler chronologiquement l'histoire des Institutions Charitables des six provinces actuelles de la Confédération Canadienne, en racontant les généreux efforts, les souffrances héroïques et tant d'abnégation, que révèle l'histoire de toutes ces institutions, Catholiques et Protestantes, si merveilleusement inspirées par les vertus de la charité chrétienne.

Chaque institution sera l'objet d'une étude séparée qui rappellera à la mémoire oublieuse les traits édifiants consacrés par le souvenir et les traces des personnes qui se sont illustrées au service de l'humanité souffrante.

Les noms des Fondateurs ou Bienfaiteurs, Directeurs, Gouverneur, Règisseur, Chapelains, Médecins, et autres officiers importants de chaque Etablissement, seront publiés dans l'ouvrage, ainsi que les *Portraits* des Fondateurs ou Bienfaiteurs distingués, avec des notes biographiques, autant que possible.

Le premier volume de cette revue doit paraitre prochainement.

M. F, G. Marchand, propriétaire et rédacteur du *Franco-Canadien* de St. Jean a débuté par la poésie. Nous trouvons de ses vers dans la *Ruche Littéraire* (1853-54), le *Foyer*

Canadien et la *Revue Canadienne.* M. Marchand, j'en ai la conviction, n'a jamais ambitionné le titre de poéte. Depuis quelques années, il a cessé d'écrire des poésies et je n'ai pas le courage de l'en blâmer.

Voici un homme qui vendrait son pays pourvu que l'occasion lui soit donné de placer un calembourg en déterminant les conditions de la vente. Il en parsème sa conversation et en émaille son journal. Ils sont assez bien portants ; la plus part sont marqués au coin de la vieille gaieté française et de 'ancien sel attique. Avec cette disposition d'esprit M. Marchand devait nécessairement réussir dans le drame. Nous avons de lui deux vaudevilles qui se prêtent fort bien a l'agencement théatral. *M. Fatenville* et *Erreur n'est pas compte ou les inconvénients d'une ressemblance.* Plusieurs autres articles de sa composition ont été publiées dans la *Revue Canadienne.*

Causeur aimable, écrivain élégant et chatié, caractère indépendant, M. Marchand est un de ces hommes qui n'ont point d'ennemis et beaucoup d'admirateurs. C'est un véritable littérateur, le type du journaliste gentilhomme.

M. Achintre, ancien rédacteur du *Pays*, publie actuellement un ouvrage attendu depuis quelque temps déjà. Ce volume est intitulé : De l'*Atlantique au Pacifique, voyage à l'Ile de Vancouvert et à la Colombie Anglaise*, in–4, 400 pages. On s'en fera une idée en lisant l'extrait suivant du prospectus :

" La première partie, *De l'Atlantique au Pacifique !* comprend la traversée du continent américain, l'aller et le retour d'un océan à l'autre ; avec les mille incidents qui émaillent un aussi long trajet : descriptions des plaines, beautés étranges des solitudes, historique du chemin de fer du Pacifique, séjour du Lac–Salé, le Mormonisme, visite à Brigham Young, excursion dans les Montagnes Rocheuses, scènes pittoresques des Sierras, merveilles de la Californie, San Francisco, le quartier Chinois etc., etc. En outre, comme nos nouvelles

provinces constituent ce qu'on peut appeler le *Far-West* Canadien, nous avons jugé à propos, vu l'augmentation et l'importance de nos relations avec les Etats et territoires de l'Ouest, de donner sur ceux que nous avons traversés quelques notes concernant leur population, leur industrie et leurs principales productions.

" La seconde partie, *Voyage à l'Ile de Vancouvert et à la Colombie Anglaise*, l'œuvre essentielle et principale, embrassera avec l'histoire de la Colombie depuis sa découverte, celle des diverses formes d'administration qui s'y sont succédées, sa géographie physique, sa constitution géologique, son climat, ses villes, ses ports, ses productions minérales, forestières, agricoles, ses pêcheries, son commerce et son industrie. On trouvera de plus, les mœurs, les coutumes des Indiens, ainsi que les avantages qu'offre cette province à l'émigration Européenne.

" Depuis le port d'Esquimalt, dans le détroit de Fuca, jusqu'à la Baie de Burrard Inlet, dans le Sound ; depuis les fertiles campagnes de Cowichan, de Comoz, jusqu'aux plateaux boisés des Cascades Range ; de Barclay-Sound à Naïmo ; de l'embouchure de Frazer aux rivières Thompson et Harisson ; à partir de Seymour's Narrow jusqu'aux mines de Cariboo, situées à six cent milles dans l'intérieur, nous avons personnellement vésité ces localités et observé, *de visu*, les caractères les plus saillants, recueilli les informations les plus précises."

Ce livre est dédié à l'Hon. Hector Langevin. La dédicace est très huileuse pour la plume d'un ancien rédacteur du *Pays*.

Je ne voudrais pas être désagréable à M. Achintre que je connais à peine et qui, me dit-on, est un charmant homme. Mais je ne saurais l'excuser de ses tagiversations politiques, et de l'inconsistance de ses opinions sur nos hommes publics. En admirant ceux qu'il détestait cordialement autrefois, il donne la mesure de son patriotisme ou de son égoisme. Dans son petit pamphlet intitulé, *Dossier parlementaire*, publié à l'approche des élections de 1871, l'auteur

trouve encore le moyen de faire des compliments à tous les membres de la Chambre en ébauchant leur portrait. Il nous dépeint tel député comme homme de génie ; malheureusement ajoute-t-il avec un grand sérieux, il ne veut pas se donner la peine de l'être. Tel autre pourrait être un foudre d'éloquence, s'il voulait seulement consentir à parler. Ils sont très forts ces jugements là !

M. Achintre écrit avec beaucoup d'esprit. Chez lui la forme vaut mieux que le fond. Au *Pays* il savait bien faire l'article.

M. JOSEPH ROYAL, né en 1837, fut admis avocat en 1864 ; rédigea successivement la *Minerve*, l'*Ordre* et le *Nouveau Monde*. Il fut un des fondateurs de la *Revue Canadienne* et un de ses collaborateurs assidus. On a de lui : *Le Traité de Réciprocité*, 1864, pp. 15 ; *Vie politique de Sir L. H. Lafontaine* 1864, pp 40 ; *Considérations sur les nombreux changements constitutionnels de l'Amérique Britannique du Nord*, 1865 pp. 38 ; *L'Aqueduc de Montréal* 1865, pp. 20 ; *Considérations sur les nouveaux changements constitutionnels de l'AmériqueBritannigne du Nord*, *L'Annexion*, 1866, pp. 27 ; *Notes par un Nicolétain*, 1866, pp. 12 ; *La colonisation en* 1866, pp. 11 ; *Le sacrifice et l'égoïsme*, 1867, pp. 8 ; *Le Goût-Théorie*, 1867, pp. 8.

Son style est clair, naturel, simple.

M. Royal occupe dans le gouvernement de Manitoba un rang marquant. Il contribue à la rédaction du *Métis*.

M. J. A. N. PROVENCHER (1843) a été longtemps rédacteur en chef de la *Minerve*. Il fut un des fondateurs de la *Revue Canadienne* dans laquelle on trouve plusieurs bons écrits qui sont de sa plume. On cite particulièrement : *Crédit foncier*, (1864), *Territoire du Nord-Ouest* (1864), *Recensement agricol du Bas-Canada* (1864), *Etudes Américaines* (1866).

M. Provencher est un de nos plus vigoureux polémistes. La connaissance profonde qu'il a de la politique américaine et européenne en fait un publiciste compétent et fort acrédité auprès de son parti, pour lequel il a rendu des services signalés.

M. CLEOPHAS BEAUSOLEIL, autrefois rédacteur de l'*Ordre*,

aujourd'hui du *Nouveau-Monde* et du *Négociant Canadien*, a publié une petite brochure remplie d'idées pratiques et de faits intéressants pour le Canada, *La Réforme du Tarif Canadien.* L'auteur, partisan dévoué de la protection de nos manufactures, est un écrivain de mérite et un travailleur infatiguable qui a fait sa marque dans le champ du journalisme. Ses écrits ont une portée pratique qui indique un talent solide. En matière d'économie politique, c'est une de nos meilleures plumes ; c'est un homme en mesure de rendre des services à son pays. Voilà un compliment flatteur pour M. Beausoleil, mais il le mérite et je le lui donne.

M. Arthur Dansereau, de la *Minerve*, a longtemps rédigé ce journal avant d'en devenir le co-propriétaire. Cet avancement est sans doute dû à son esprit d'entreprise et à ses qualités comme écrivain politique.

M. Dansereau n'a rien publié en volume, si on en excepte sa brochure sur les *Annales du Collége de l'Assomption*, où l'auteur a fait un bon cours d'études. Mais ces *Annales* ont perdu de leur actualité et elles n'offrent pas d'ailleurs un grand intérêt historique. Nous sommes certainement en droit d'exiger davantage de la part de M. Dansereau qui donne trop à la politique active et pas assez aux lettres canadiennes.

M. Elzear Gerin a contribué à la rédaction de la *Minerve*, du *Journal de Québec* et du *Canada.* Il fonda le *Constitutionnel*, journal puplié à Trois-Rivières, en 1868. Ses *Lettres* à la *Minerve*, pendant qu'il voyageait en Europe, ainsi que les *Chroniques* publiées dans la *Revue Canadienne*, sont attrayantes. Il écrit avec une grande pureté de style. Comme prosateur, il se place à côté de nos meilleurs publicistes canadiens. Son talent est solide, il écrit en homme sérieux, et ne dédaigne pas les ornements, mais il ne sacrifie jamais la clarté à l'abondance. Personne peut-être ne se sert avec autant d'habileté de la transition. Il lie tous ses écrits avec un art qu'on ne retrouve que chez les grands maîtres.

M. Gérin a été attaché à la rédaction du *Journal de Paris*, lors de son dernier séjour en France.

Entre autres écrits il a publié un historique de la *Gazette de Québec* (1869) pp. 65, et *Relations commerciales entre les Etats-Unis et le Canada* (1866), *Notes sur le St. Maurice*, publiées en 1871, formant un joli pamphlet.

M. Ernest Gagnon, naquit à la Rivière du Loup (en haut). Ses goûts le portèrent de bonne heure à la musique qu'il étudia à Joliette, à Québec et à Montréal. Il est l'organiste de la Cathédrale de Québec depuis 1864. C'est à l'heure qu'il est un de nos meilleurs artistes. Son nom réveille de nombreux souvenirs; il nous rappelle ces vieilles chansons qui divertissaient nos pères au milieu de leurs pénibles travaux, dans leurs misères comme dans leurs rares loisirs.

M. Gagnon a réuni dans un même volume cette vieille poésie de nos ancêtres; il l'a annotée sur des airs connus et il en a fait, *Les Chansons Populaires du Canada*, 1865, pp. 376 in-8, livre très précieux pour nous. "Par cette compilation, dit M. Fabre, l'auteur a rendu à notre pays un immense service, car nos chansons forment peut-être encore à l'heure qu'il est le plus clair de notre gloire, aux yeux de l'étranger."

Cet ouvrage a été publié par les directeurs du *Foyer Canadien* en livraisons qui ont été stéréotypées par l'imprimeur, et c'est sur ces fontes stéréotypées que la nouvelle édition a été imprimée.

Il appartenait à un musicien distingué comme M. Gagnon d'entreprendre une œuvre comme la publication notée des chansons du peuple. Il s'est fait chanter par un grand nombre de personnes les vieux refrains, les mélodies, les chants des voyageurs, les couplets bacchiques et amoureux, tout ce qu'il a pu recueillir des chansons populaires, et il a soigneusement consigné le tout, airs et paroles, dans un ouvrage qui restera.

C'est une bonne chose que de fixer à jamais ces naïves et quelquefois suaves compositions, car si plusieurs d'entr'elles survivent à leurs auteurs, bon nombre d'autres se corrompent et se perdent bientôt.

M. Gagnon a, pour plusieurs chansons, noté les airs en

double, suivant les variantes qu'il a pu entendre. Presque toutes sont accompagnées d'une note historique ou scientifique sur leur origine, leurs auteurs, leurs airs, leur ressemblance avec des chansons populaires en France, etc. Puis le volume se termine par une sérieuse étude de l'échelle des sons, du rhythme, de la mélodie et de l'harmonie dans les chants du peuple canadien.

L'auteur a noté un peu plus de cent chansons : pour les noter toutes, il faudrait dix volumes.

Le peuple, dit M. Gagnon, chante peu de chansons grivoises. " Dans tout le cours de mes recherches, je n'ai guère rencontré que deux chansons vraiment immorales." C'est là un beau compliment à la moralité du peuple.

M. Gagnon a publié plusieurs articles dans le *Courrier du Canada*, qu'il a rédigé pendant quelque temps, entr'autres : *La Musique chez les Sauvages du Canada ; Etude sur Verdi*, et *Causerie Artistique.*

Les publications musicales de M. Gagnon sont connues de tous nos salons canadiens. Je ne citerai que l'*Ave Maria, Staconi, L'incarnation de la Jongleuse, Souvenir de Vénise*, le *Chant des Voltigeurs.*

M. Oscar Dunn, autrefois du *Courrier de St. Hyacinthe*, aujourd'hui rédacteur de la *Minerve*, a publié deux brochures intitulées : L'*Union des Catholiques* et *La Langue Française*. Ces deux opuscules sont fort bien écrits. Le style est clair, net, précis. L'expression est juste. La phrase a de l'ampleur sans emphase. Ces qualités se font remarquer dans la plupart des articles éditoriaux de M. Dunn.

Je ne lui reproche qu'une chose, c'est d'aimer trop peut-être le *far niente*, car le public attend davantage de sa plume habile. J'espère qu'il voudra bien se réconcilier avec notre littérature nationale et lui faire un petit bout de cour. Bon cœur et galant homme avant tout, M. Dunn devrait l'embrasser de suite sur les deux joues et dire au public (stupéfait sans doute de voir la littérature canadienne avec des joues) : soit ! Je vais écrire un livre et que tout cela finisse.

M. D. H. Senecal (1832–1868) est un des fondateurs de la

Revue Canadienne. Il était bien connu du public lettré dans lequel il s'était fait une réputation par ses travaux que la maladie vint interrompre trop tôt.

Il a publié successivement dans la *Revue Canadienne* et ailleurs : *Etudes Historiques et Bibliographiques sur Pothier* (1858) ; *Introduction à un cours d'Histoire de droit* (1864) ; *Histoire de la Coutume de Paris en Canada* (1864) ; *l'Encyclique et la Brochure de Mgr. Dupanloup* (1865) ; *Quelques mots sur l'album de F. Jehin Prume* (1865) ; *M. F. Jehin Prume ; Nanette ; Poésie du droit primitif.*

La qualité de ses écrits était surtout une grande correction de langage et un vif amour de la vérité. D'un caractère indépendant, M. Sénécal était néanmoins d'un commerce plein de charme et de politesse.

M. Arthur Harvey (1834), a laissé plusieurs écrits de statistique. Ses principaux ouvrages sont : *On the appearence or Decline of Malarious Disease in the Valley of the Lower Grand River* (1859) ; *The Grain Trade; The Reciprocity Treaty* (1865) pp. 29 ; *Year Book and Almanac of British North America*, pp 163. Cette dernière publication, qui paraît annuellement, est la meilleure source d'information que l'on puisse désirer. On y rencontre des statistiques sur tous les sujets. C'est un régulier *Multum in Parvo.*

Il me faudrait plus d'espace que ce court résumé m'en laisse pour parler ici dignement de tous les écrivains et journalistes canadiens. Qu'il me suffise de mentionner leurs noms. La plupart sont des jeunes gens qui ne font que débuter dans la carrière littéraire. Plus tard, lorsqu'ils auront produit davantage, la postérité recueillera avec reconnaissance leur nom avec leurs œuvres.

Parmi les journalistes de l'époque actuelle, qui n'ont pas été mentionnés plus haut, je citerai MM. Lucien Turcotte, et G. C. Langelier, du *Canadien ;* McLoad, autrefois du *Journal des Trois-Rivières* ; Adolphe Ouimet, du *Franc-Parleur ;* Decelles, de la *Minerve ;* Mousseau, de *l'Opinion Publique ;* Alp. Desjardins, de *l'Ordre ;* Letendre, du *Courrier de Rimouski ;* Alp. Lusignan, du *Pays ;* Fontaine,

de la *Gazette de St. Hyacinthe ;* G. DESILET, du *Journal des Trois-Rivières ;* TARTE et MARTEL, de la *Gazette de Joliette ;* BARNIER et DEMERS, du *Courrier de St. Hyacinthe ;* RENAULT, du *Courrier du Canada ;* MATHIEU et DEBLOIS, du *Richelieu ;* LEVASSEUR, de l'*Evénement ;* BARTHE, de la *Gazette de Sorel ;* BROSSEAU, du *Messager de Sorel ;* M. LANCTOT, de *l'Union Nationale*, etc.; MONPETIT, et A. CHAUVEAU, du *Journal de l'Instruction Publique ;* GELINAS, autrefois de la *Minerve* et chroniqueur sous le pseudonyme de CARLE-TOM ; BELANGER, du *Pionnier de Sherbrooke ;* MASSON, de l'*Espérance ;* VALLÉE, de l'*Echo de la Session ;* BROSSOIT, de *l'Echo de Beauharnois ;* MCCONVILLF, de *l'Industrie*, etc.

Maintenant, avant de terminer, un mot de notre littérature mélangée.

La littérature canadienne n'a eu, pendant longtemps, que la publication périodique pour seul écho. Dans toute littérature qui débute, il se fait sentir un besoin de rapprochement et d'union qui facilite la création des essais littéraires. L'union est toujours la penacée suprême de la faiblesse. Longtemps le petit nombre des lecteurs ne permit pas au littérateur canadien de compter sur le remboursement des fonds avancés pour la publication de son livre, fut-il d'ailleurs le mieux écrit de tous les livres. Pendant longtemps nous avons été quelque peu comme en Suède, où le publiciste ne compte guère que sur deux cents lecteurs.

Les ouvrages d'utilité pratique et publique ont pu être édités à la faveur d'allocations du gouvernement, mais rarement, avant ces vingt dernières années, avons-nous constaté l'apparition d'un livre lancé dans le public par l'initiative individuelle. Sous ces circonstances le mode plus rationel était la publication périodique, revues, magasins, etc. Ces publications pouvaient toujours compter, sinon des bénéfices capables d'indemniser convenablement les collaborateurs, du moins sur une recette assez ronde. Je crois que cette expression de la littérature des peuples jeunes s'est manifestée dans plusieurs contrées, chez nos voisins comme en Europe.

Le côté avantageux des mélanges littéraires est d'offrir à l'appétit du lecteur des mets variés, épicés et apprêtés selon le goût et l'art des divers collaborateurs. Ce sont, pour la plupart, des articles de courte haleine, des essais variés, et dont l'actualité du sujet fait le plus grand mérite.

Le goût littéraire s'est donc transmis, depuis un demi-siècle, dans ces quelques pages, refuge sacré d'un art antique. Nos pères qui n'étaient pas des hommes de lettres, ne laissaient pas cependant de travailler à un héritage littéraire qu'ils avaient l'intention de léguer à leurs descendants. Cette succession, toute pauvre qu'elle est, a été recueillie par nous sans bénéfice d'inventaire. A part les quelques journaux anglais et français qui entretenaient nos ancêtres d'il y à cinquante ans des choses de la politique, ils charmaient leurs loisirs à rimer, le soir, au coin du feu, des vers médiocres qui faisaient les délices des lecteurs de *La Gazette Littéraire*, *L'Abeille Canadienne*, *La Bibliothèque Canadienne*, *Le Fantasque*, *Le Ménestrel*, *L'Album de la Revue*, etc.

D'autres publications ont remplacé ces dernières, et aujourd'hui on en compte un grand nombre destinées à se faire l'écho, non-seulement du goût poétique, mais des progrès de la législation, de la médecine, de l'histoire et de toute les sciences en général.

C'est dans les revues que la plupart de nos écrivains ont commencé à former leur style. C'est là qu'on trouve l'indice des bons talents, appelés jeunes encore à contribuer à la rédaction de ces revues. La jeunesse, toujours folle des vaines fumées de la gloire, se prépare avec soin à entrer dans ce temple fermé au grand nombre. Elle peut donc s'y former, fortifier son talent en l'appliquant d'abord à des essais, et ensuite, à mesure que l'épaule peut soulever un fardeau plus lourd, écrire des ouvrages d'une porté plus durable.

Je n'hésite pas à donner à nos revues littéraires tout le mérite et l'importance qu'elles ont pris, surtout depuis ces dernières années. Mais nos mélanges se ressentent du malaise général qui atrophie l'atmosphère littéraire du Canada : le manque d'encouragement. Au milieu d'essais

médiocres, d'une portée nulle, d'aucune utililé pratique, c'est à peine si vous trouverez quelques pages qui indiquent un talent mûr.

Les jeunes gens une fois qu'ils ont obtenu le droit de cité dans une revue, l'abandonnent juste au moment où l'éclat de leur mérite pourrait lui donner plus d'importance. On se sert de ces publications comme d'une école, pour y faire un stage, se former, conquérir une palme, attacher son nom à la liste des littérateurs de son pays, puis son chapeau à la main, la plume à l'oreille et un sourire à la fois dédaigneux et amer sur les lèvres, on fait une courte révérence au public,

Hélas ! eux aussi s'en vont désenchantés. Cette bohême, tout à l'heure si fougueuse, si ardente pour produire, s'est faite vieille au premier souffle de la vie pratique ; elle a perdu l'illusion littéraire comme cette épave que le flot laisse surnager un moment pour la jeter avec plus de complaisance dans l'abîme. Que nos revues soient assez prospères pour payer une collaboration choisie, elles seront alimentées du plus pur miel. Ce qui manque ce n'est pas l'écrivain, c'est l'argent : *durus est hic sermo !*

FIN.

LISTE ALPHABETIQUE DES AUTEURS.

D.

E.

F.

G

S.

T.

U.

V.

W.

FIN DE LA TABLE.

EDMOND LAREAU.

HISTOIRE

DE LA

Littérature Canadienne.

Montreal:
IMPRIMÉ PAR JOHN LOVELL, 23 RUE ST. NICOLAS.
1874.





LIBRARY OF CONGRESS
0 022 011 360 7